REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

CINQUANTIÈME ANNÉE

ALGER
TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN
IMPRIMEUR-LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE
4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1906

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Akroun (Alger)

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

CHRONIQUE

Lettre d'Allemagne

Iéna, 15 novembre 1905.

M. Hermann Wissmann, explorateur africain bien connu, est mort le 15 juin. Né en 1853, il entra, jeune homme encore, dans la carrière militaire et obtint le grade de lieutenant en 1874. Après s'être instruit dans la géologie, la géodésie et la zoologie, il se joignit à M. Pogge, en 1880, pour traverser l'Afrique. Ils partirent de Loanda, découvrirent la rivière du Sankourrou et, en tenant le milieu entre les routes de Stanley et de Cameron, M. Wissmann atteignit l'Océan Indien, à la côte de Zanzibar, en 1883. Peu après il fut invité par le roi des Belges à explorer le territoire du Congo. M. Wissmann accepta l'offre royale et, parti du Congo, il découvrit et explora le bassin du Kassaï, fonda la station de Lonlouabourg et entra en s'avançant dans les vastes pays, inconnus à cette époque-là, qui furent plus tard nommés Rhodésia par les Anglais. Après avoir éprouvé des fatigues et des dangers extraordinaires, il parvint à l'embouchure du Zambèze. A peine rétabli il fut nommé chef de l'expédition qui devait délivrer Emin Pacha (ou le Dr Schnitzler), de la province de Wadelaï. L'expédition ne s'était pas encore mise en marche lorsque l'insurrection générale des indigènes du Deutsch-Ost-Afrika éclata. M. Wissmann fut chargé par le Gouvernement allemand de la réprimer et de pacifier la grande colonie. Après avoir enrôlé une troupe coloniale, dont l'élite était composée des nègres du Soudan égyptien, il entreprit cette pénible tâche et ce ne fut qu'après une vingtaine d'engagements et d'escarmouches qu'il réussit à étouffer la révolte.

Le chef arabe, Béchir, fut fait prisonnier et mis à mort. M. Wissmann ne se contenta pas de cette œuvre militaire ; il eut le mérite, par des mesures énergiques et efficaces, d'assurer le mouvement commercial et d'écarter les teneurs de la traite des Arabes. Fatigué et même un peu dégoûté par la politique coloniale, il quitta le poste de gouverneur de la colonie et se retira dans la vie privée. Il fit des voyages pour enrichir son expérience de colonisateur et visita la Sibérie, l'Asie centrale, les Indes anglaises, l'Afrique Mineure et Madagascar. Il représenta l'Allemagne à la Conférence internationale de Londres, qui s'était donné la tâche de rechercher les mesures propres à mettre un frein à la destruction de la faune africaine dans les colonies. Depuis quelques années il vivait dans les Alpes autrichiennes et s'adonnait aux agréments de la vie de campagne et aux sports. C'est par un accident de chasse qu'il a trouvé la mort.

La mission commerciale, que l'Allemagne avait envoyée en *Abyssinie* au mois de décembre, a accompli sa tâche (*R. A.* 1905, p. 8). Après avoir visité la capitale de Ménélik, Addis-Abéba, et après avoir conclu un traité commercial, elle a parcouru les parties principales du pays, en vue d'une reconnaissance économique : Choa, Godjam, le lac de Tsana, l'ancienne capitale du Gondar. Après avoir traversé le Semien, la plus haute chaîne du pays, environ 4,000 mètres, elle prit la route de Aksoum et de Asmara, capitale de la Colonia Eritrea, pour s'embarquer à Massoua.

Un rapport détaillé de la mission est en voie de publication.

Les 71 manuscrits éthiopiens, que la mission à rapportés, viennent d'être transférés à la Bibliothèque Royale de Berlin.

L'expédition technique, qu'un groupe financier avait envoyé dans les provinces ottomanes de Mossoul et de Baghdad pour étudier les sources de pétrole de ces contrées, est retournée à Constantinople au mois de mai, après une absence d'environ quatre mois.

Le 17 novembre, M. Wiedemann a fait une conférence sur le chemin de fer de Baghdad à la Société Asiatique allemande, à Berlin.

La première ligne de chemin de fer vient d'être achevée dans la colonie de Togo ; une société s'est formée pour construire une voie ferrée de la côte de Kameroun jusqu'au lac de Tsad. La ligne est évaluée à 1,100 kilomètres.

M. Perrot, de Coblence, (v. *R. A.* 1905, p. 9) est retourné en Afrique et va continuer ses fouilles à la recherche d'antiquités arabes relatives au sultanat de Kiloua, du moyen âge.

Le 7 juin, M. Horowitz a fait une conférence à la Vorderasiatische Gesellschaft (Berlin) sur les plus anciens récits de la vie de Mahomet ; le 24 juin, M. Traeger, à l'Anthropologische Gesellschaft (Berlin) sur les Matmata du sud de la Tunisie en y joignant des projections lumineuses ; le 13 novembre, M. Théob. Fischer, l'explorateur bien connu, a parlé sur le Maroc, devant la Société coloniale de Berlin.

C'est en retard que je vous annonce la mort de M. F. W. M. Philippi, orientaliste distingué, qui est survenue au mois de mars 1905. Il était né le 3 novembre 1843. Une maladie cruelle l'a empêché de suivre l'évolution de la philologie sémitique depuis une dizaine d'années. Ce sont les questions de la protohistoire linguistique, qui l'intéressaient beaucoup, par exemple la composition du parfait du verbe, les formes, la morphologie nominale, la nature des demi-voyelles و et ى, le principe de l'Id'âfa en hébreu, etc. C'est à lui que reviennent les origines de la théorie, spécieuse à mon avis, concernant le type de l'imparfait *yalidou* etc., que M. Brockelmann a développée et exposée dans sa grammaire syriaque.

Le *Congrès Colonial Allemand*, dont la première session a eu lieu en 1902, s'est réuni pour la seconde fois à Berlin, du 5 au 8 octobre 1905. Il y a eu environ 1.000 adhérents. On a formé sept sections, parmi lesquelles je ne veux relever que la troisième et la quatrième consacrées respectivement aux affaires juridiques et politiques, aux religions et à la civilisation des colonies allemandes. Des expositions ont été annexées au Congrès, comprenant la cartographie des tropiques, les produits coloniaux, les plantes économiques, des machines et des appareils relatifs à l'agriculture, à l'hygiène et à la médecine coloniale. Il va sans dire que les conférences n'ont pas pu se soustraire aux impressions que les évènements du Sud et ensuite de l'Est de l'Afrique ont produites. L'islamisme a été l'objet de deux conférences, qui traitaient cette question délicate malheureusement du point de vue des

missionnaires. M. Merensky, chef de mission, a donné des éclaircissements sur le mouvement dit éthiopisme, dont le chef un certain Douané, est entré en relations avec quelques missions britanniques. Il n'y a pas de doute, que les chrétiens africains de couleur ne forment un véritable danger et ne suscitent quelquefois des difficultés à la politique coloniale.

Quant au mouvement insurrectionnel de l'Est de l'Afrique, il semble être prouvé, qu'il a pris son origine dans la haine de quelques tribus indigènes contre les marchands-sangsues arabes et indiens. A la tête du mouvement se trouvent des magiciens, notamment au Sud de la colonie, qui poussent leurs sectateurs à la révolte par des pratiques secrètes et des promesses irréalisables. Ils portent des drapeaux noirs ; leur mot de ralliement est: *mayi*, *mayi*, c'est-à-dire : eau magique. Leur centre se trouve près des rapides du fleuve de Roufiyi, point de réunion de cinq districts de la colonie.

Dr K. VOLLERS,
Professeur à l'Université d'Iéna.

Lettre de Belgique

Liège, le 22 novembre 1905.

Avant de parler aux lecteurs de la *Revue Africaine* des dernières publications faites en Belgique ou par des Belges, il sera peut-être utile de leur dire un mot des destinées des études orientales dans notre pays, parce que ce sujet n'est guère connu.

Pour le traiter dans toute son ampleur, il faudrait faire la biographie de tous ceux qui, en Belgique, se sont occupés de l'Orient; mais nous réservons cette publication pour une autre occasion. Qu'il suffise ici de donner un aperçu général.

Lors de la renaissance de l'étude de l'hébreu, provoquée au XVIe siècle par l'intérêt que l'on prenait à l'exacte interprétation du texte sacré de la Bible, la Belgique a pris une part considérable au mouvement. Grâce à la générosité d'un

seigneur luxembourgeois, Jérôme Busleiden, on fonda en 1517 à l'Université de Louvain un Collège des Trois Langues, où, d'après les intentions du testateur, on devait enseigner le grec, le latin et l'hébreu. Ce collège, plus ancien que le Collège de France (fondé en 1530), fut un grand centre d'études. Parmi ses premiers professeurs, les plus célèbres ont été J. Campensis, né en 1490 et mort en 1538 et Nicolas Clénard, dont la vie mérite d'attirer l'attention des Africains. Né en 1493 ou 1494 à Diest, il enseigna d'abord le grec et l'hébreu à Louvain, puis le grec à Salamanque ; il fit ensuite l'éducation du prince Henri de Portugal, évêque de Braga. Ayant appris l'arabe par ses seuls efforts (de son temps, on n'enseignait nulle part l'arabe), il se rend en Afrique, où il étonne le roi et les savants de Fez par sa profonde connaissance de leur langue et de leur littérature. Ses lettres contiennent d'intéressants détails sur Fez et le monde musulman. Une mort prématurée (en 1542) l'empêcha de reprendre ses voyages et de fonder à Louvain le collège de propagande qu'il rêvait d'y établir.

Parmi les orientalistes belges de ce temps, dont plusieurs ont quitté la Belgique, il faut citer encore Ammonius, mort vers 1524 provincial des ermites de St-Augustin de la province du Rhin et de Souabe, ami de Sébastien Munster; Nesenus (1503-1536), professeur d'hébreu à Marbourg; Drusius d'Audenaerde (1550-1616), professeur à Oxford, à Leide et à Franeker; André Masius (1516-1573), collaborateur, pour l'hébreu et le syriaque, de la Bible polyglotte de Plantin, etc., etc.

Il y a lieu de rappeler ici le souvenir de l'évêque de Tournai Vendeville, qui présenta au Pape en 1589 le premier mémoire relatif à la création d'un collège de propagande à Rome. Ce mémoire, extrêmement curieux, a paru dans le tome X des publications de la Société historique et littéraire de Tournai.

Après cette première et brillante période, l'étude des langues orientales est plus ou moins négligée en Belgique pendant deux siècles alors qu'elle florissait en Hollande ; témoins les noms immortels d'Erpénius, de Golius et de Schultens. Le collège des trois langues avait toujours, il est vrai, sa chaire d'hébreu et plus d'un professeur s'y distingua. Mais c'est plutôt dans les ordres religieux que l'on rencontre des hébraïsants, commentateurs de la Bible: les jésuites Bon-

frère (1573-1643), Tirinus (1580-1636), Cornelius Lapide (1616-1687); le franciscain Bukentop (1654-1716); le mineur Smits (première moitié du XVIIIe siècle). Dans le clergé séculier, Plumyoen (1692-1757). Le plus illustre des professeurs de Louvain a été Paquot, qui y a enseigné l'hébreu de 1755 à 1772 et qui a laissé un ouvrage d'une prodigieuse érudition, les *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques contrées voisines*. Louvain, 1763-1770. 3 vol. in-folio ou 18 vol. in-12.

Quand la Belgique eut reconquis son indépendance (1830), elle songea à réorganiser son enseignement supérieur. Une loi de 1835 comprit dans le programme des études les langues orientales pour les deux universités de l'État, Liège et Gand.

La chaire d'hébreu et d'arabe de Liège fut confiée à P. Burggraff, l'un des meilleurs élèves du grand Silvestre de Sacy. Burggraff, disciple d'un maître éminent, maître éminent lui-même, a eu assez bien d'auditeurs; mais il n'en est que deux qui se soient voués exclusivement aux langues orientales. L'un, M. Fagnan, est professeur à Alger; l'autre est son successeur à la chaire de Liège.

A Gand, on avait voulu confier l'enseignement oriental à un jeune savant belge très remarquable, Jaquet, qui collaborait activement, à Paris, au *Journal asiatique* et se livrait à d'autres travaux encore. Mais les négociations n'aboutirent pas, peut-être parce que de Sacy n'accorda pas son appui à Jaquet : il y a là un point d'histoire littéraire qui mériterait d'être élucidé. Quoi qu'il en soit, la mort prématurée de Jaquet (1838) remit tout en question et l'on ne chercha plus de titulaire pour Gand.

A cette époque, les évêques de Belgique firent revivre l'antique université de Louvain. Il y fallait naturellement un professeur d'hébreu, puisque Louvain avait une faculté de théologie. On choisit Beelen, savant remarquable, qui enseigna de 1836 à 1884 et que de nombreux travaux recommandent à l'attention de la postérité. Il fut remplacé par son élève, M. Lamy, qui s'est fait aussi un nom très honorable dans la science. Plus tard, on confia l'enseignement du

sanscrit à F. Nève (1816-1893), auteur de nombreux travaux hautement appréciés. Mais plus célèbre encore fut le professeur de Harlez (1832-1899), nommé en 1871 : il enseigna le zend et, à l'occasion aussi, le sanscrit, le mandchou et le chinois. Ses travaux de philologie iranienne surtout conserveront son nom, non moins que la fondation du *Muséon*, qu'il dirigea de longues années depuis 1881.

A l'université libre de Bruxelles, il y a eu, pendant quelques années, des professeurs d'arabe : Uricoechea, élève de M. Hartwig Derenbourg, et, ensuite, Carletti.

Actuellement, l'enseignement oriental est plus largement organisé. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de donner la liste des cours qui figurent aux programmes des quatre universités :

LIÈGE. — Sanscrit (M. Michel), hébreu et arabe (M. Chauvin), persan et turc (M. Bricteux), égyptologie (M. Capart), chinois (M. Steenackers), japonais (M. Th. Gollier).

GAND. — Sanscrit (M. de la Vallée Poussin).

BRUXELLES. — Sanscrit (M. Monseur), hébreu et syriaque (M. Kugener).

LOUVAIN. — Sanscrit (M. Colinet), zend, pehlevi (M. Casartelli), ins. achéménides (M. Bang), hébreu (M. Van Hoonacker), arabe et syriaque (M. Forget), hiéroglyphes (M. Hebbelynck), copte (M. Ladeuze), chinois (M. Van Santen).

***

Donnons maintenant quelques nouvelles littéraires.

M. Forget vient de publier dans le *Corpus scriptorum christ. orientalium* de Beyrouth le premier fascicule du tome premier du *Synaxarium alexandrinum ;* ce fascicule, qui a paru en octobre, contient le texte arabe des trois premiers mois; bientôt paraîtra un autre fascicule, comprenant aussi trois mois, puis la traduction latine des deux. C'est le *Synaxaire arabe jacobite* dont M. Basset a publié dans la *Patrologia orientalis* de MM. Graffin et Nau, tome I, fasc. 3, les deux premiers mois, texte et traduction française. Quand ces deux publications seront achevées, il sera très intéressant d'en faire la comparaison.

Dans la même *Patrologia orientalis*, M. Kugener a donné (tome II, fas. 1) la *Vie de Sévère, par Zacharie le scholastique*, texte syriaque, traduit et annoté et, tome II, fas. 3, la *Vie de Sévère, par Jean, supérieur du monastère de Beith-Aphthonia*. Cette publication mérite d'attirer l'attention (Noeldeke, *Litt. Centralbl.*, 1905, 885-886, et Nau, *J. asiat.*, 1905, 2, 369-374).

Le tome IX de notre *Bibliographie arabe* va paraître dans quelques jours.

Un écho du Congrès d'Alger : la livraison de novembre de la *Revue de l'Université de Bruxelles* (97-114) contient un compte rendu intéressant de ce Congrès par M. Kugener. — M. Cumont a publié dans le *Bulletin de la classe des lettres* de l'Académie royale de Belgique, 1905, pp. 557-565, une note lue au Congrès d'Alger : *La destruction de Nicopolis en 499 après J.-C.*

Nous aurons un jour l'occasion de nous occuper des nombreuses publications égyptologiques de M. Capart.

L'Orient a eu sa part à l'Exposition de Liège. Les colonies françaises y ont fait très bonne figure, ainsi que le Congo belge, mais plutôt au point de vue commercial qu'au point de vue scientifique. Le grand succès a été pour le Japon, qui exposait des œuvres artistiques merveilleuses.

***

Le Rapport de la Commission d'enquête du Congo (belge) (1) vient de paraître et a été reproduit dans plusieurs journaux belges. Inutile de dire que cette publication fait grand bruit, notamment en Angleterre. Il y aura lieu d'y revenir et de traiter la question en détail. Pour le moment, bornons-nous à dire que le Roi, Souverain de l'État du Congo, a, par arrêté du 31 octobre, institué « une Commission chargée d'étudier les conclusions du rapport de la Commission d'enquête, de formuler les propositions qu'elles nécessitent et de rechercher les moyens pratiques de les réaliser. »

Cette commission est déjà à l'œuvre et semble devoir mettre

(1) *Rapport de la Commission d'enquête.* Dans *Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo*, nos 9-10 (septem.-octobre 1905), pp. 133-285.

beaucoup de zèle et d'empressement à remplir la tâche difficile qui lui est confiée.

Parmi les innombrables articles de polémique qu'a suscités la publication du rapport, citons provisoirement ceux d'une revue : le *Mouvement des Missions des catholiques du Congo* consacre tout son numéro de novembre (distribué le 22) à réfuter les « graves accusations contre les Missions catholiques. »

VICTOR CHAUVIN,
Professeur à l'Université de Liège.

Lettre d'Italie

Palerme, 18 octobre 1905.

Depuis longtemps les études orientales étaient représentées à la Faculté des Lettres de l'Université de Rome par les cours suivants : arabe, hébreu et langues sémitiques comparées, langues et littératures d'Abyssinie, langues et littératures de l'Extrême-Orient, sanscrit. Avec l'année scolaire 1904-05, ces cours, conjointement à celui d'histoire du christianisme, ont été constitués en section autonome de la Faculté, avec autorisation de délivrer des diplômes spéciaux. Par la création de cette nouvelle section orientale on voudrait atteindre aussi des buts pratiques; mais les efforts dirigés dans ce but ont été pour le moment paralysés par la crise survenue à l'École diplomatico-coloniale, fondée en 1901 et annexée à la Faculté de Droit.

Un décret royal du 3 octobre 1905 a institué un « Herbier et musée colonial » à l'Institut botanique de l'Université de Rome, avec un budget de 6.000 francs par an. Il devra s'occuper des plantes et des produits végétaux des possessions italiennes de l'Érythrée et du Benâdir.

Une commission vient d'être nommée pour étudier la réorganisation du *Regio Istituto Orientale* de Naples. Il s'agit de la plus ancienne des écoles de langues orientales vivantes ; car elle a été fondée en 1727, tandis que l'École de Paris et l'Académie orientale de Vienne ne remontent qu'à la fin du

XVIIIe siècle, et le Collège anglo-indien de Malacca ne date que de 1810. D'ailleurs, l'Institut de Naples a subi bien des changements depuis sa fondation jusqu'à la loi du 27 décembre 1888, qui le régit actuellement ; on pourra lire un abrégé de son histoire dans l'annuaire qui a paru en 1904 sous le titre : *R. Istituto Orientale in Napoli, Memore, fascicolo* I (*anni* 1900-1904), VI-196 pp. On voudrait maintenant lui donner un nouvel essor, et, paraît-il, en former un véritable foyer d'études coloniales et commerciales par rapport à l'Orient. Il faut espérer que la manie réformatrice n'ira pas jusqu'à faire passer en dernière ligne les études orientales au vrai sens du mot. Les cours annoncés pour l'année 1905-1906 sont les mêmes qu'auparavant : arabe, persan, turc, amharique et tigraï, japonais, chinois, hindoustani, grec moderne, albanais, russe, anglais, relations commerciales de l'Italie avec les pays d'Orient. Pour l'arabe, le turc et l'amharique il y a un répétiteur indigène à côté du professeur italien.

La loi Albicini de 1860 avait institué dans la Faculté des Lettres de l'Université de Bologne une chaire de philologie sémitique, qui toutefois était restée toujours vacante. On l'a enfin confiée, à partir de novembre 1904, à M. Alfred Trombetti, l'éminent linguiste, dont le grand travail encore inédit sur l'origine commune des langues du continent ancien venait d'être couronné par le grand prix royal à l'Académie des Lincei. Seulement M. Trombetti demande, et il n'a pas tort, qu'on change sa chaire en celle de linguistique générale.

La Bibliothèque Nationale de Turin, dont les collections de manuscrits orientaux avaient été presque détruites par le terrible incendie de 1904, a eu la chance d'acquérir vers la fin de la même année 43 manuscrits arabes provenant de la succession de feu M. Lanzone, l'égyptologue distingué, qui les avait recueillis en Égypte. Il y en a de très remarquables par l'exécution calligraphique ou par la superbe reliure en cuir. Les plus importants paraissent un exemplaire de la الصلة d'Ibn Bashkuwâl, et l'autographe, malheureusement incomplet, du العقد الاظرف في ترجمة الملك الاشرف ابي النصر قايتباي المحمودي par *'Alî ibn Dâwûd al-Khat'ib al-Djawharî* (ouvrage qui n'est point mentionné par Brockelmann, II, 43). D'une écriture superbe, et jusqu'ici inconnu, est le petit traité البرهان الفارض لقول المعارض par *Ibn 'Arabchâh*, sur une question juridique à propos des awqâf : l'exemplaire avait été déposé comme waqf dans la madrasah du sultan al-Malik al-Ashraf Abû Nasr Qâyitbây, au Caire, le 26 dhû-l-qa'dah 905.

Dans la première moitié de 1904 les travaux pour la pose nouvelle des égoûts ont amené la découverte de deux inscriptions funéraires arabes dans la rue du Vasto (Chiaia) à Naples. On pourra en voir une petite reproduction photographique dans la revue *Napoli nobilissima*, n° d'octobre 1904, p. 130. Ayant obtenu un bon calque, j'ai pu les déchiffrer très bien. Une des deux inscriptions est complète ; elle est gravée sur une pierre de 102 × 30 cent., et nous offre un beau spécimen du coufique qu'on rencontre fréquemment dans l'épigraphie arabe de Sicile (XIe XIIe et XIIIe siècle). Voici sa traduction : [l. 1] « Au nom de Dieu clément [2] et miséricordieux. » Que Dieu soit propice [3] au prophète Mahomet et à [4] sa » gens, et [leur] accorde salut. Chaque [5] personne goûtera » la mort. [6] Vous recevrez exactement vos récompenses » seulement [7] le jour de la résurrection ; et celui qui sera » [alors] éloigné [8] du feu et introduit dans le paradis, [9] » aura obtenu la félicité ; [tandis que] la vie mon [10] daine » n'est qu'une jouissance trompeuse (1). Celle-ci est [11] la » tombe du qâid Muhriz ibn Khalîfah. [12] Il mourut le jour » de jeudi, dans [13] la dernière décade de gumâdà [14] second, » l'an cinq [15] et soixante et quatre cents, en [16] attestant » qu'il n'y a d'autre Dieu qu'Allâh [17] seul, qui n'a pas des » compagnons, et que [18] Mahomet est son serviteur et son » apôtre. [19] Que Dieu ait miséricorde de [chaque] serviteur » [à lui] qui lit ça et invoque pour lui [= pour le mort] [20] » miséricorde et pardon, si Dieu le veut ». La date est donc jeudi 24 gumâdà II 465, c'est-à-dire 7 mars 1073 ; peu de mois après que les Normands avaient enlevé Palerme de la domination arabe. — L'autre inscription est en un caractère coufique plus anguleux et plus espacé ; elle court sur le recto et le verso d'une espèce de corniche, type de stèle funéraire dont on a d'autres exemples en Sicile. Malheureusement on n'a

(1) Coran III, 182.

pas trouvé le fragment qui contenait le reste du nom et de la date; la partie conservée nous montre que l'inscription avait d'abord les versets XXV, 11 et III, 182 du Coran; après: « A Dieu la gloire et la durée éternelle; sur ses créatures a » été écrite la caducité. Il y a pour vous un exemple et un sou- » lagement dans l'apôtre de Dieu. Celle-ci est la tombe d'"Abd » al..... cents; en attestant qu'il n'y a d'autre Dieu qu'Allâh » et que Mahomet est l'apôtre d'Allâh ». Suit le commencement d'une citation coranique (XXXVIII, 67-68) assez fréquente dans les épitaphes musulmanes. — La présence d'os humains semble exclure l'hypothèse que ces pierres aient été apportées accidentellement d'Afrique et de Sicile comme lest de navires (ce qui semble être le cas pour l'inscription punique de Lilybée) ou comme matérial de construction; et pourtant l'existence de tombeaux musulmans avec des inscriptions arabes à Naples est un peu étonnante. Est-ce qu'il y a eu une forte immigration musulmane pendant la conquête normande de la Sicile?

En octobre 1904 a commencé à paraître au Caire un journal hebdomadaire arabe-italien, sous la direction du Dr Henri Insabato; le titre arabe est النادي, le titre italien *Il Convito* « periodico ebdomadario italo-islamico ». En 1905 on y a ajouté la traduction turque de la partie arabe, qui est indépendante de la partie italienne, tout en ayant le même programme. Il se propose de soutenir les intérêts turco-islamiques et de démontrer la nécessité d'une entente complète entre l'Italie et le Sultan de Constantinople, à tout profit de l'humanité. Arméniens, Grecs, Slaves, missionnaires chrétiens y sont bien plus rudoyés que dans le confrère français du Convito, l'*Arafate*. La civilisation islamique dans tous ses aspects, y compris le soufisme, est toujours glorifiée aux dépens de nos institutions occidentales. Naturellement les bévues ne manquent pas; c'est ainsi que le juriste arabe d'Espagne bien connu, qui se scandalise en voyant à Baghdâd des savants musulmans discuter de religion avec des rationalistes et des zoroastriens, devient pour le directeur du Convito un Espagnol catholique fanatique et un exemple de plus de l'intolérance chrétienne!

On trouvera maintenant (à partir de l'été de 1904) de nombreux renseignements périodiques sur les évènements de l'Arabie centrale et du Yemen dans le *Bollettino ufficiale della colonia Eritrea;* ce sont des informations tirées directement des Arabes qui fréquentent en nombre le port de Massaua.

La question de l'esclavage chez les Musulmans du Benâdir a été réglée par trois ordonnances promulguées en date du 28 moharram 1322 (15 avril 1904) par le gouverneur du Benâdir d'accord avec le consul général italien au Zanzibar.

Le document complet, connu en Italie seulement en 1905, commence par des considérations générales: « ... Les pré- » ceptes que cette *règle* commande d'observer sont inspirées » par la *Charî'ah*, voulus par le *Livre*, désirés par la *Sunnah*, » et sont dans le même temps exigés par la civilisation » européenne... Ils disent, comme il est écrit dans les deux » *Çah'ih'*: Celui qui affranchit une personne sera complète- » ment affranchi par Dieu. Ils confirment la sentence du » prophète, que Dieu lui donne le salut, rapportée dans les » *Sounan* d'Abû Dâwûd: Celui qui affranchit une personne se » rachète du feu... Que l'esclavage soit donc aboli, ô gens » du Benâdir et des territoires annexés; que les esclaves » restent chez vous seulement comme des serviteurs qui » sont tenus à vous obéir, mais que vous devez traiter » comme des membres de votre famille, comme des fils. » La nation somale n'a jamais vendu ses fils, ni ne les a » maltraités. Que les serviteurs restent avec vous, d'après » les paroles du prophète, comme vos frères mineurs, sur » lesquels Dieu vous a accordé quelques préférences, et » qu'il a mis dans vos mains. Celui qui a sous lui un frère, » lit-on dans les livres d'El-Bokhâri et de Muslim, doit lui » donner ce dont il mange lui-même, l'habiller de ce dont il » s'habille lui-même, ne pas le mettre à des travaux supé- » rieurs à ses forces, et l'aider lorsqu'il ne réussit pas en » quelque chose. Celui qui se conduit autrement péche, et de » ces péchés il devra donner compte au Très-Haut, dans » l'autre vie, ainsi qu'il est écrit dans les *hadîth'*. Voilà ce » que vous enseigne votre *Charî'ah;* et la notre ajoute: » Aidez les esclaves à devenir libres, et vous ferez une œuvre » méritoire pour cette et pour l'autre vie. »

Suivent les trois ordonnances, dont la première, en quatre articles, s'adresse aux habitants de Brava, Merca, Mogadiscio et Worsceik, chez lesquels l'esclavage avait déjà été aboli par un arrêté du sultan Barghash bin Sa'îd du Zanzibar, daté du 17 (ou 27 ?) dhû-l-hig'gah 1292 (25 janvier 1876). Les cinq articles de la seconde ordonnance s'adressent à « ceux qui habitent au dehors des villes » susdites, c'est-à-dire à toutes les tribus somales.

« Art. 1er. — A partir de la date de cette ordonnance, dans » tout le territoire sujet à la souveraineté de l'Italie sont » défendues l'introduction, l'exportation, l'achat et la vente, » l'échange, la donation, le nantissement et, en général, toute » transaction ayant pour objet un être humain.

» Art 2. — Ceux qui, à cette date même, se trouvent en » condition d'esclaves sont affranchis et restent dans les » maisons de leurs maîtres, tenus par le seul lien de servitude » domestique.

» Art. 3. — Les fils des esclaves et des serviteurs domes- » tiques, nés après le 1er moharrem 1322 (18 mars 1904) ou qui » naîtront dorénavant sont déclarés libres et dans la pleine » possession de tous les droits dont jouissent les autres sujets » de S. M. le Roi d'Italie. Toutefois les maîtres seront obligés » de les entretenir jusqu'à ce qu'ils soient à même de pour- » voir directement à leurs besoins; et ils ne pourront se » soustraire à cette obligation que moyennant l'affranchisse- » ment des parents. »

Art. 4. — Sanctions pénales pour les contrevenants.

« Art. 5. — Dans le délai d'un an à partir de cette ordon- » nance, les maîtres déclareront à l'autorité italienne le nom- » bre des serviteurs attachés à leurs familles, leur nom, leur » âge et leur état, et fourniront sur les mêmes toutes les don- » nées et tous les renseignements qui seront demandés par » l'autorité susdite. » Sanctions pénales aux contreve- nants.

La troisième ordonnance s'adresse à tous les habitants du Benàdir indistinctement :

« Art. 1er. — Celui qui épouse une femme esclave, par le » seul fait du mariage, la rend affranchie et égale à toutes les » autres épouses.

» Art. 2. — Celui qui, de quelque autre façon permise par » la *charî'ah*, prend une femme esclave pour vivre avec lui » *(sourriyyah)*, la rend affranchie par le seul fait de l'avoir » choisie en qualité de compagne.

» Art. 3. — Si l'homme libre qui épouse ou prend pour vivre » avec lui une femme esclave n'est pas son maître, il devra » auparavant en obtenir l'affranchissement et le faire résulter » à l'autorité italienne. Le maître ne pourra pas refuser son » consentement; et, dans le cas de désaccord sur le prix, » l'autorité italienne pourvoiera d'après justice. » Sanction pénale.

Art. 4. — Sanction pénale.

« Art. 5. — Les esclaves de celui qui meurt sans fils légi- » times deviennent affranchis; aux héritiers légitimes, l'af- » franchissement des esclaves ou de quelqu'un d'entre eux » est recommandé.

» Art. 6. — Si les esclaves sont plus que cinq, et que » les héritiers n'affranchissent aucun d'eux, le gouvernement » pourra intervenir et imposer l'observance de ce précept.

» Art. 7. — Les esclaves auront la faculté de travailler pour » leur compte trois jours par semaine (vendredi, samedi, » dimanche), et le produit de ce travail formera leur pécule » particulier, sur lequel le maître n'aura aucun droit. Là où » l'usage est plus large, on suivra l'usage.

« Art. 8. — L'esclave pourra toujours s'affranchir du lien » de servitude soit par le produit de son travail soit par » l'argent qu'il pourra se procurer autrement. Le montant » à payer pour le rachat sera fixé chaque année par l'autorité » italienne, d'après ce que les lieux, les circonstances et « l'équité conseilleront. »

Art. 9 à 15. — Soins à avoir envers les esclaves, qui ne pourront pas travailler plus que 10 heures par jour, interrom- pues par une heure de repos. Dispositions particulières pour les femmes enceintes. Sanctions pénales.

« Art. 16. — Les questions qui pourraient surgir entre les » esclaves et leurs maîtres seront décidées par les *qâd'î*, qui » prononceront d'après ces ordonnances même et la *sharî'ah* » dont les ordonnances se sont inspirées.

» Art. 17. — Des décisions des *qâd'î* on peut appeler aux » tribunaux spéciaux établis à Mogadiscio, Merca et Brava, » qui seront présidés par un fonctionnaire italien, lequel » décidera après avoir ouï les *qâd'î*, et les notables au nombre » de quatre, sauf le *qâd'î* qui a prononcé en première ins- » tance. »

Art. 18 et 19. — Fuite d'un esclave.

« Art. 20. — Le pécule de l'esclave, et le prix de rachat payé » d'une façon quelconque au maître, ne peuvent être saisis ni » séquestrés hors que pour les aliments. »

Art. 21 et 22. — Maîtres qui ont commis des crimes; responsabilité collective des tribus ou *qabîle*.

« Art. 23. — Les esclaves affranchis seront considérés » comme étant sous la protection immédiate du gouverne- » ment; au moment de l'affranchissement ils entreront dans la » pleine jouissance de tous les droits garantis à ceux qui sont » nés libres, et seront tenus à toutes les charges que le gouver- » nement pourrait imposer à ses sujets dans l'intérêt public.

» Art. 24. — Les esclaves affranchis devront choisir un » domicile fixe et s'adonner à un travail fixe, sous peine » d'être considérés comme des oisifs et des vagabonds. Si » le travail leur manquait, ou s'ils contrevenaient par paresse » à ce précepte, ils seraient internés, par les soins du gouver- » nement, dans quelque village d'esclaves affranchis, où » existent des terrains libres et fertiles qui seront concédés » gratuitement. »

Art. 25. — Sanctions pénales.

« Art. 26. — Les sentences des tribunaux spéciaux devront, » pour leur exécution, être pourvues du visa du gouverneur » du Benâdir, auquel les parties pourront recourir en dernière » instance, »

Laissant enfin le Benâdir pour l'Erythrée, je vous signalerai que dans ce mois d'octobre le gouverneur général a institué un service météorologique, comprenant 12 observatoires et 26 stations.

Le 26 septembre 1905 a commencé le premier congrès colonial italien à Asmara (Erythrée); la séance de clôture a eu lieu le 14 octobre. Naturellement je dois réserver à une autre lettre l'exposition des actes du Congrès.

CARLO A. NALLINO.
Professeur à l'Université de Palerme.

P.-S. — Au dernier moment m'arrive la nouvelle de la mort soudaine de M. Camillo Tagliabue, terrassé par un automobile à Milan, sa ville natale, le 16 octobre. Il avait 67 ans ; avait passé environ 18 ans dans l'Inde anglaise, à Haïderâbâd, attaché à la mission catholique, et dès 1878 il était professeur d'hindoustani au R. Istituto Orientale de Naples. Il avait publié : *Breve saggio di proverbi indostani* (Naples 1888, in-4°) ; *Grammatica della lingua indostana o Urdû* (Turin 1892, in-8°) ; *Manuale e glossario della lingua indostana* (Rome 1898, in-8°) ; *Proverbi, detti e leggende indostani, pubblicati e tradotti* (Rome 1899, in-8°).

LES ALIXARES DE GRENADE

ET LE CHATEAU DE KHAOUARNAQ

On a réagi, surtout depuis M. Circourt (1) et F. Wolf (2), contre l'opinion qui voyait dans les romances appelés *moresques*, un tableau de la société musulmane d'Espagne, surtout dans les derniers temps du royaume de Grenade. Si les romances moresques n'ont, pour la plus grande partie, d'arabe que le titre et nous présentent de la couleur locale à la manière d'*Ibrahim ou l'illustre Bassa*, de Mlle de Scudéry, de *Malek-Adel*, de Mme Cottin, et du *Dernier Abencerage*, de M. de Châteaubriand, ce serait une erreur de n'admettre aucune exception. J'aurai l'occasion de signaler ailleurs les rapports qui existent entre certains romances du cycle de Roderic et les traditions arabes ; dans la présente étude, je prendrai pour sujet d'une comparaison analogue un trait d'un des romances classés parmi les moresques et j'espère montrer qu'il a été emprunté à une des plus anciennes légendes arabes.

« Sur les bords du Guadalquivir, en remontant, chemine le bon roi Don Juan. Il rencontre un More nommé Aben Amar (3). Le bon roi, dès qu'il l'a vu, lui a parlé de la sorte :

« ... . Aben Amar, More de la Morerie, tu es fils d'un chien de More et d'une esclave chrétienne. On appelle ton père Hali (*Ali*) et ta mère

(1) *Histoire des Mores et des Morisques*, Paris, 1846, 3 vol. in-8°, t. III, p. 322.

(2) *Studien zur Geschichte der spanischen und portugiesischen National-Literatur*, Berlin, 1859, in-8°, ch. II ; *Ueber die Romanzenpoesie der Spanier*, p. 529-533. Cf. aussi Mila y Fontanals (*De la poesia heroica popular castellana*, Barcelone, 1874, in-8°. Introduction, p. XXIII-XXVI), qui rectifie quelques-unes des opinions émises dans les ouvrages précédents. Il faut tenir compte également des observations de M. T. Braga : quoiqu'elles n'aient pour objet que la poésie populaire portugaise, elles peuvent aussi s'appliquer à la poésie populaire espagnole (*Epopeas de raça mosarabe*, Porto, 1871, in-12, ch. III, p. 111-167).

(3) Les Benou'l Ah'mar furent les derniers princes musulmans qui régnèrent en Espagne : leur capitale était Grenade. Je me bornerai à renvoyer en ce qui les concerne, au travail de M. Gaudefroy-Demombynes, *Histoire des Benou'l Ah'mar*, Paris, 1898, in-8°.

Catalina. Lorsque tu naquis, ô More, la lune était dans son croissant, la mer était calme ; le vent ne la troublait pas. Un More qui naît sous ce signe ne doit point dire de mensonge. D'ailleurs j'ai un tien fils prisonnier en mon pouvoir et je lui accorderai la vie si tu me dis la vérité sur ce que vais te demander ; si tu ne me la dis point, More, je le tuerai et toi aussi.

» — Je te la dirai, bon roi, si tu m'accordes la vie.

» — Dis la moi, et la vie te sera accordée. Quels sont tes châteaux si élevés et si brillants ?

» — L'un, seigneur, est l'Alhambra ; les autres sont les Alixares travaillés à merveille. *Le More qui les a bâtis gagnait cent doublons par jour ; et quand il passait une journée sans travailler, il en perdait autant du sien. Et quand il eut achevé, le roi lui ôta la vie pour qu'il n'en bâtît pas un semblable au roi d'Andalousie* (1) ». Le reste, c'est Grenade, Grenade ennoblie par beaucoup de chevaliers et d'arbalétriers (2).

C'est en Arabie et dans les légendes antéislamiques que nous allons retrouver l'origine de ce trait apporté plus tard en Espagne par les Arabes et appliqué à un monument d'origine postérieure (3).

Une tradition rapporte que le roi de Hirah, En No'mân ben Imrou'l-Qaïs (4), qui régna quatre-vingts ans, aurait fait construire un magnifique

(1) Remarquons en passant ce titre de « roi d'Andalousie » (*rey d'Andalucia*). Au point de vue espagnol, il n'a aucun sens ; en arabe, au contraire, il désigne le roi d'Espagne. Le début de ce romance n'existe pas dans la version abrégée qu'on trouve dans le recueil d'Ochoa (*Tesoro de los Romanceros*, Paris, s. d. in-8°, p. 283-284. *Romances moriscos, Romances varios*, n° 2, reproduite par Perez de Hita, *Histoire chevaleresque des Mores de Grenade*, trad. fr. Paris 1809, 2 vol. in-8°, t. I, p. 39-40. Il n'existe pas non plus dans l'édition de Wolf et Hermann. *Primavera y flor de romances*, Berlin, 1856, 2 v. in-12, t. I, p. 250 ; du moins il est rejeté en note (p. 251) comme ajouté par l'édition de 1550 et les suivantes. C'est la version du *Primavera* qu'a traduite M. de Puymaigre, *Petit Romancero*, Paris, 1878, pet. in-12, p. 64-65. Chateaubriand qui a imité ce romance dans le *Dernier Abencerage* (à la suite d'*Atala*, Paris, s. d. in-18 jés., p. 135) a également négligé ce trait. Mais que celui-ci ait fait partie du romance primitif, ou qu'il ait été ajouté au plus tard en 1550, il n'en est pas moins, comme on le verra, d'origine arabe.

(2) Trad. Damas-Hinard, *Romancero espagnol*, Paris, 1844, 2 v. in-18 jés., t. I, p. 218. Cette tradition a été reproduite par Vernes d'Arlande : *En Algérie, à travers l'Espagne et le Maroc*, Paris, 1882, gr. in-18, p. 184.

(3) Sur le peu de fondement historique de la trahison commise envers l'architecte et sur la légende en général, cf. Rothstein, *Die Dynastie der Lahmiden in al-Hira*, Berlin, 1899, in-8°, p. 15-16, 67-68 ; Nœldeke, *Geschichte der Perser und Araber*, Leyde, 1879, p. 79-80.

(4) Suivant d'autres, le palais de Khaouarnaq fut construit pour le fils d'En No'mân, Imrou'l Qaïs III, qui aurait été le meurtrier de l'architecte (Abou'l fèda, *Historia anteislamica*, éd. et tr. Fleischer, Leipzig, 1831, in-4°, p. 126 ; Iskender Agha Abkarious, *Taziin nihâyat el'Arab*, Beyrouth, 1867, in-8°, p. 41). Hamzah d'Ispahan (*Annales*, éd. et tr. Gottwald, S. Pétersbourg

château appelé Khaouarnaq (1). La construction dura soixante ans ; suivant d'autres, vingt ans. L'architecte était un Grec nommé Sinimmâr (2). Il construisait pendant deux ou trois ans, puis disparaissait pendant cinq ans, plus ou moins : on le cherchait inutilement ; il revenait et donnait divers prétextes (3). Il continua d'agir ainsi pendant soixante

et Leipzig, 1844-48, 2 v. in-12, t. I, p. 105, t. II, p. 82, et dans Rasmussen, *Historia præcipuorum Arabum regnorum*, Copenhague, 1817, in-4°, p. 10-11 et 34), place aussi la construction de Khaouarnaq sous le règne d'Imrou'l Qaïs mais il distingue ce château de celui de Sinnin qui aurait été bâti par Sinimmâr. Il en est de même d'El-Khaouârezmi (*Mafâtih' el 'Oloum*, éd. Van Vloten, Leyde, 1895, in-8°, p. 111). La plupart des historiens, en l'attribuant à En No'mân, disent que ce prince le fit construire pour servir de demeure à Behrâm-Gour, fils du roi de Perse Yezdedgerd, qui était possédé d'un démon, (Ibn el Faqih El-Hamadzâni, *Compendium libri Kitâb al Boldân*, éd. de Goeje, Leyde, 1902, in-8°, p. 117), et dont on lui avait confié l'éducation (Eth Tha'âlebi *Histoire des rois de Perse*, éd. Zotenberg, Paris, 1902, in-4°, p. 540 ; Tabari, *Annales* 1re partie, t. III, Leyde, 1879, in-8°, p. 850-851 ; El Bekri, *Mo'djem*, éd. Wustenfeld, Gœttingen, 1876. in-8°, p. 328 ; El Belâdzori, *Liber expugnationis regionum*, éd. de Goeje, Leyde, 1866, in-4°, 287 ; Ibn Khordâdbeh, *Kitâb el-Masâlik*, éd. de Goeje, Leyde, 1889, in-8°, p. 161, Mas'oudi, *Kitâb et tanbih*, éd. de Goeje, Leyde, 1894, in-8° ; tr. fr., *Le livre de l'avertissement*, Paris, 1897, in-8°, p. 144 ; El Mot'ahhar el Maqdisi, *Le livre de la création*, éd. et tr. Huart, t. III, Paris, 1903, in-8°, p. 165 du texte ; Ibn el Athir, *Kâmil*, Le Qaire, 12 vol. in-4°, 1302 hég., t. I, p. 176, reproduit par Mirkhond, *Rauzat es Safa*, tr. Rehatsek, 1re partie, t. II, Londres, 1892, in-8°, p. 353 ; Ibn Khaldoun, *Kitâb el'Iber*, 7 v. in-4°, Boulaq, 1284 hég., t. II, p. 263 ; El Isbahâni, *Kitâb el Aghâni* 20 vol. in-4°, Boulaq, 1285, hég., t. II, p. 38 ; El Baghdâdi, *Khizânat el adab*, Le Qaire, 1299, 4 v. in-4°, t. I, p. 146 ; El 'Aïni, *El Maqâsid en nah'ouyah*, en marge du précédent, t. II, p. 496 ; Ibn Zhafer le Sicilien, *Solwân el Mot'â*, Tunis, 1279 hég., in-8°, p. 67 : éd. tr. Amari ; *Conforti politici*, Florence, 1851, in-12, p. 140 ; dans le roman persan de *Heft Peïker* par Nizâmi, c'est à El Mondzir, père d'En No'mân que Behrâm Gour a été confié : c'est lui qui fait bâtir le château de Khaouarnaq et qui fait périr Sinimmâr parce que celui-ci avoue qu'il aurait pu construire un plus beau château (cf Von Hammer, *Geschichte der schœnen Redekünste Persien*, Vienne, 1814, in-4°, p. 110, Munadjdjim Bachi, *S'ah'aif el Akhbâr*, version turke (Constantinople, 1285 hég., 3 v. in-4°, t. I p. 408), attribue simplement à En No'mân la construction de Khaouarnaq.

(1) Cf. une note où M. Nœldeke rapproche ce nom d'un mot hébreu-rabbinique, signifiant « tonnelle, plantation », à défaut d'une étymologie persane acceptable (*Geschichte der Perser und Araber*, p. 79, note 3), comme celle qu'indiquent Ibn Qotaïbah, *Adab el Kâtib* (éd. Grünert, Leyde, 1901, in-8°, p. 533) et El Djaouâliqi (*Al Mu'arrab*, éd. Sachau, Leipzig, 1867, p. 56-56). M. Andreas (*ap.* Roth, *Die Dynastie der Lahmiden*, p. 144) l'explique par deux mots persans « qui a un bon toit ».

(2) Reiske (*Primæ lineæ historiæ regnorum arabicorum*, Gottingen, 1847, in-8°, p. 46), qui admet l'authenticité de cette légende, croit que le nom de Sinimmâr est une altération de Simân pour Simon, opinion suivie par Rasmussen (*Historia præcip. Arab. regn.* p. 21). Il était étranger, car il est traité tantôt de *Roumi*, tantôt de *'Ilj* (cf. Roth, *Die Dynastie der Lahmiden*, p. 15j.

(3) On reconnaît ici un trait du romance espagnol : l'architecte payant une somme égale à son salaire les jours où il ne travaille pas.

ans jusqu'à ce que la construction fut terminée. En No'mân monta alors sur le sommet et aperçut à la fois la mer devant lui et la terre derrière lui ; il voyait en même temps le poisson, le lézard des sables, la gazelle et les palmiers. Je n'ai jamais rien vu de pareil à cette construction ! s'écria-t-il. Sinimmâr lui dit : « Je connais la place d'une brique : si on l'enlevait, le palais s'écroulerait tout entier. — Quelque autre que toi la connaît-il ? demanda le roi. — Personne, assurément. » — Alors le roi ordonna de précipiter Sinimmâr du haut du palais : il fut broyé dans sa chute et son nom est passé en proverbe (1).

D'autres traditions mettent en scène un personnage à demi-fabuleux : Oh'aïh'ah ben El Djoullâb, de Médine, qui défendit cette ville contre le Tobba' du Yémen. Suivant la légende, il possédait une forteresse nommée Dhah'yân, construite en pierres noires. Lorsque la construction fut terminée, Oh'aïh'ah monta sur le faîte avec un de ses serviteurs et dit : J'ai bâti une forteresse solide, telle qu'aucun Arabe n'en a construit de plus célèbre, et pourtant, je connais une pierre placée de telle sorte que, si on l'enlève, tout s'écroule. — Je la connais aussi, dit le serviteur. — Montre-la moi, mon fils, demanda Oh'aïh'ah. L'autre la désigna d'un signe de tête. Son maître le précipita des murs de cette forteresse ; le serviteur tomba la tête la première et se tua. Oh'aïh'ah le fit mourir seulement pour que personne n'eût connaissance du secret de la pierre. On lui attribue le vers suivant :

J'ai construit Dhah'yân après Mostazhil ; je l'ai bâti avec le revenu de mes richesses (2).

Comme on le voit, l'ingratitude envers l'architecte est remplacée par un acte de défiance, mais d'autres traditions rétablissent le lien qui unit les versions de ce conte. D'après El Maidâni (3) et El Djaouâliqi (4), ce serait Sinimmâr qui aurait construit le château de Dhah'yân et aurait été précipité pour ne pas révéler le secret du prince.

Des récits différents, pour en revenir à En No'mân. donnent un autre prétexte à son ingratitude. « Quand Sinimmâr eut fini son œuvre, dont on

(1) El Isbahâni, *Kitâb el Aghâni*, t. II, p. 38 ; Yaqout, *Mo'djem el Boldân* (éd. Wustenfeld, Leipzig, 1866-71, 6 vol. in-8°), t. II, p. 490 ; El Hamadzâni, *Compendium Kitâb el Boldân*, p. 176-177 ; El Qazouini *ap.* Cheïkho, *Medjâni el Adab*, t. II, Beyrout. 1884, in-12, p. 221-222 ; Ibn al Athir, *Kâmil*, t. I, p. 176 ; El Djaouâliqi, *Mu'arrab*, p. 87 ; Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, Paris. 1847, 3 vol. in-8°, t. II, p. 55-56.

(2) El Isbahâni, *Kitâb el Aghâni*, t. XIII, p. 124 : Perron, *Lettre sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, Paris, s. d. in-8°, p. 57. Yaqout qui mentionne (*Mo'djem el Boldân*, t. III, p. 407) la construction de Dhah'yân par Oh'aïh'ah, ne parle pas de ce détail.

(3) *Proverbes*, Boulaq, 1284 hég., 2 vol. in-4°, t. I, p. 140 ; Freytag, *Proverbia arabica*, Bonn, 1838-1843, 3 vol. in-8°, t. I, p. 179.

(4) *Mu'arrâb*, p. 88.

admira la beauté et la solidité: « Si j'avais su, dit-il, que vous me donneriez le salaire promis et que vous me récompenseriez convenablement, j'aurais bâti un château qui aurait tourné avec le soleil. — Comment ! lui dit-on, tu pouvais en construire un plus beau et tu ne l'as pas fait ! » Ensuite En No'mân donna l'ordre de le précipiter du haut du château (1).

Enfin, ce serait pour le mettre dans l'impossibilité de construire un édifice semblable qu'En No'mân fit jeter le malheureux architecte du sommet de son chef-d'œuvre (2).

La récompense de Sinimmâr passa en proverbe chez les Arabes (3) et les poètes y firent souvent allusion dans leur vers. Par l'un d'eux, nous pouvons déterminer la date exacte à laquelle cette légende était déjà répandue en Arabie.

Plusieurs historiens nous rapportent que 'Abd el 'Ozza ben Imrou'l Qaïs El Kelbi avait amené à El H'arith ben Mâryah le Ghassânide des chevaux en présent. Le prince fit de lui son ami intime. El H'arith avait un fils en nourrice chez les Benoû l' H'amim ben 'Aouf, des Benou 'Abd el Oudd, branche des Kelbites, tribu à laquelle appartenait 'Abd El 'Ozza. Cet enfant mourut d'une morsure de serpent. Le père crut qu'on l'avait fait volontairement disparaître et dit à son commensal: Amène-moi ces gens. — Ce sont des hommes libres, répondit-il; je n'ai sur eux d'autorité ni par ma naissance, ni par mes actes. — Tu me les amèneras, répliqua le roi, sinon j'agirai. — Nous espérions recevoir de toi autre chose qu'un châtiment, dit le Kelbite ; puis il manda ses deux fils, 'Abd el H'arith et Charah'il, et écrivit ces vers qu'ils portèrent à leur tribu :

» J'ai reçu de lui — et que Dieu lui accorde une pire rémunération — la récompense de Sinimmâr qui pourtant n'était pas coupable (4).

(1) Tabari, *Annales*, 1re partie, t. III, p. 851 ; Price, *Essay towards the history of Arabia*, Londres 1824, in 4°, p. 161-163 ; El Isbahâni, *Kitâb el Aghâni*, t. II, p. 38 ; Eth Tha'âlebi, *Histoire des rois de Perse*. p. 540 ; El Bekri *Mo'djem*, p. 328 ; Ibn el Athir, *Kâmil*, t. I, p. 176 ; Nikbi ben Mas'oud, *Histoire des rois de Perse*, trad. et analysée par S. de Sacy, *Notices et Extraits*, t. II, p. 335 ; Mirkhond, *Rauzat es Safa*. 1re partie, t. II, p. 353.

(2) Maidâni, *Proverbes*, t. I. p. 140; El Ibchihi, *Mostat'ref*, 2 vol. in 4°, Boulaq, 1292 hég., t. II, p. 171 ; El Djaouâliqi, *Mu'arrab*, p. 87 88 ; Abou Hilal el 'Askari, *Djemharat el Amthâl*, Bombay, 1304 hég., in 4°, p. 80 ; le pseudo Djah'izh, *Kitâb el Mah'âsin*, éd. Van Vloten, Leyde 1898, in 8°, p. 41.

(3) Ibn Khaldoûn, *Kitâb el 'Iber*, t. II, p. 263 : Pockoke, *Specimen historiæ Arabum*, Oxford 1650. in 4°, p. 69. Une tradition assez obscure attribue au fils de Sinimmâr, Fat'ous, l'image d'un éléphant nommé Chabdiz, exécutée d'après l'ordre d'un roi des Indes, et qui passait pour une des merveilles du monde, à telles enseignes que deux individus partirent le même jour, l'un de l'extrémité du Turkestân, l'autre du fond du Maghrib, pour admirer l'image de Chabdiz (El Hamadzâni, *Compendium Kitâb el Boldân*, p. 214-215).

(4) Le premier vers est cité, comme d'un poète anonyme, d'après le *Kitâb al H'aiouân*, d'El Djah'izh, par El 'Aïni, *El Maqâs'id en Nah'ouyah*, t. II, p. 496.

» Et marqua de son sang la construction où soixante ans (*var.* vingt ans), il avait entassé les briques et le plomb.

» Quand le roi vit le faîte de l'édifice terminé — et il était comme une haute montagne ou un pic élevé —.

» Sinimmâr espéra recevoir toutes sortes de présents et obtenir l'amitié et la faveur du roi.

» Précipitez l'étranger du haut du château, dit le prince. Par Dieu ! c'est le plus extraordinaire des récits (1) ».

Si l'on admet que cet El H'ârith ben Mâryah, roi de Ghassân, est le même qu'El H'ârith, fils de Djabalah et de Mâryah, l'Aréthas des Byzantins, qui régna de 529 à 569 après J.-C., (2) ; on reconnaîtra que la légende de Sinimmâr est au moins antérieure au commencement du VIe siècle de notre ère, puisqu'un poète la donnait en exemple.

D'autres y firent allusion et mentionnèrent l'ingratitude du roi sans en indiquer la cause. Parmi les plus anciens, on peut citer El-Motalammis, antérieur à l'hégire, qui dit dans un de ses poèmes :

« Le Lakhmite m'a récompensé de mes services comme l'a été Sinimmâr, qui pourtant était innocent (3) ».

Un contemporain du Prophète (4), Hanzhalah ben ech-Charqi, connu sous le nom d'Aboû' t'-T'amah'ân el-Qaini, disait :

« Il l'a récompensée, elle et son maître, comme l'avait été Sinimmâr; par Allât et 'Ozza, c'est ainsi que récompense celui qui se dégage de sa promesse (5) ».

(1) El Isbahâni, *Kitâb el Aghâni*, t. II, p. 38 ; Tabari, *Annales*, 1re partie, t. II, p. 851-832 ; El Bekri, *Mo'djem*, p. 328 : El Hamadzâni, *Compendium Kitâb el Boldân*, p. 177 ; Nœldeke, *Geschichte der Perser und Araber*, p. 177 ; El Baghdâdi, *Khizânat el Adab*, 1, 142.

(2) Cf. Nœldeke, *Die Ghassânischen Fürsten aus dem Hause Gafna's*, Berlin, 1887, in-4°, p. 53.

(3) Motalammis, *Diwân*, éd. Vollers, Leipzig, 1903, in-8°, p. 207. On remarquera que c'est une variante du premier vers de 'Abd el-'Ozza : cependant il est donné comme étant de Motalammis par Hamzah d'Ispahan (*Annales*, I, 105), Abou'l Féda (*Historia anteislamica*, p. 126) et Iskender Aglia Abkarious (*Teziin Nihayat el-'Arab*, p. 41). El Maïdâni (*Proverbes*, I, 140) et El Djaouâliqi (*Mu'arrab*, p. 88) attribuent à un poète anonyme le vers suivant qui paraît une altération ou un plagiat du précédent :

Les Benou Sa'd nous ont récompensés de nos services comme l'a été Sinimmâr qui pourtant était innocent.

Une variante de ce vers est donnée par le pseudo-Djah'izh (*Kitâb el-Mah'âsin*, p. 41), qui l'attribue également à un poète anonyme :

Nous avons récompensé les Benou Sa'd de leurs services, comme l'a été Sinimmâr qui était innocent.

(4) El-Isbahâni, *Kitâb el-Aghâni*, t. XI, p. 130; Ibn Qotaïbah, *Liber poesis et poetarum*, éd. de Goeje, Leyde, 1904, in-8°, p. 229-230; El-Baghdâdi, *Khizânat el-Adab*, III, 426.

(5) Tabari, *Annales*, 1re partie, t. III, p. 851; El-Isbahâni, *Kitâb el-Aghâni*, t. II, p. 38; El-Baghdâdi, *Khizânat el-Adab*, t. I, p. 142; Nœldeke, *Geschichte der Perser und der Araber*, p. 80.

Salif ben Sa'id (var. Sa'd) a dit également :

« Ses fils ont récompensé Abou Ghailân pour sa magnificence et ses bienfaits, comme fut récompensé Sinimmâr (1) ».

On mentionne aussi ce vers de Yazid ben Iyâs en-Nahchâli :

Que Dieu récompense Kammâl de ses mauvaises actions, comme l'a été Sinimmâr (2).

Un vers d'El-Boraïq ben Iyâdh, cité par Djaouâliki (3), s'applique, d'après ce dernier, au constructeur du château d'Oh'aïh'ah :

Les Benou Lih'yân nous ont récompensés de les avoir sauvés de la mort, comme Sinimmâr fut rémunéré de son œuvre.

Une même tradition existe en Russie, à propos de la forteresse d'Ivangorod en Livonie, bâtie en 1492. Ivan III Vasilievitch aurait fait crever les yeux à l'architecte qui était Polonais, afin de le mettre dans l'impossibilité d'en construire une semblable (4). Cette légende fut ensuite appliquée à Ivan IV le Terrible : il aurait traité avec la même ingratitude l'architecte qui construisit l'église de Vasili Blajennyi, en commémoration de la prise de Kazan en 1551. Elle se présente sous deux formes : dans la première, le tsar aurait fait crever les yeux à l'architecte italien (5); dans la seconde, il lui aurait demandé s'il pouvait en construire une plus belle. L'imprudent ayant répondu que oui, Ivan IV lui fit trancher la tête (6).

(1) Tabari, *Annales*, 1re partie, t. III, p. 851; El-Isbahâni, *Kitâb el-Aghâni*, t. II, p. 38; El-Ichbihi, *Mostat'ref*, t. II, p. 171; El-Baghdâdi, *Khizânat el-Adab*, t. I, p. 135, 142; El-'Aïni, *El-Maqâs'id en-Nah'ouyah* (en marge du précédent), t. II, p. 495. Iskender Agha Abkarious qui rapporte ce vers (*Tesâin Nihâyat el-'Arab*, p. 41) n'en nomme pas l'auteur ; cf. aussi El-Djerdjaoui, *Commentaire des vers cités par Ibn 'Aqil*, Le Caire, 1301 hég., in-8°, p. 93 ; Noeldeke, *Geschichte der Perser*, p. 81.

(2) Tabari, *Annales*, 1e partie, t. III, p. 851; Noeldeke, *Geschichte der Perser und der Araber*, p. 81.

(3) *Mu'arrab*, p. 88.

(4) Gilles Fletcher, *Treatise of the Russe Common Wealth*, édité par E. Bond, *Russia at the close of the Sixteenth Century*, Londres, 1856, in-8°, p. 82; trad. en français par Du Bouzet, *La Russie au XVIe siècle*, Leipzig, 1864, 2 v., in-12, t. II, ch. XVIII, p. 32.

(5) Boussingault, *Théâtre de la Moscorie*, Paris, 1859, in-12, p. 13; Oléarius, *Voyages très curieux et très renommés faits en Moscovie*, Amsterdam, 1727, in-4°, t. I, col. 151 (en appliquant cette légende à l'église de la Trinité); Marmier, *Lettres sur la Russie*, Paris, 1841, in-12, p. 205 ; Th. Gautier, *Voyage en Russie*, Paris, 1878. in-18 jés., p. 258. Une version populaire est donnée par Gordon (*Mes prisons en Russie*, Leipzig, 1861, in-12, p. 285) : il s'agit de l'église de S. Vasili et le tsar fait crever les yeux à l'architecte italien, nommé Fioravanti, parce que celui ci avoue qu'il reste encore quelques imperfections dans l'édifice et qu'il pouvait faire mieux.

(6) A. Lagrelle, *Le Volga*, Paris, 1878, in-12, ch. II, p. 46 ; Th. Gautier, *Voyage en Russie*, p. 258-259. On peut s'étonner que cette légende qui n'est rapportée par aucun des cortèges persans d'Ivan III et d'Ivan IV, ni même par ceux qui ont écrit plus d'un demi siècle après la mort du dernier, ait été admise comme un fait historique par un écrivain qui a la prétention de rétablir sous son vrai jour l'histoire de Russie (Cf. Augustin Galitzin, *La Russie au XVIIIe siècle*, Paris, 1863, in-12, Introduction, p. VII).

Ce conte est joint à celui de l'évasion de Dédale ou de Véland le forgeron, dans un récit roumain qui se rattache à ce cycle : l'habile architecte (Manol) n'a pas les yeux arrachés ni la tête coupée : il périt en essayant de s'envoler loin du monument construit par lui. Le prince Rodolphe le noir (*Negrou-Voïda*, le noir voïévode), qui régnait vers 1250, chargea maître Manol et neuf autres maçons, de construire un monastère sur l'emplacement indiqué par un berger qui jouait des doïnas sur sa flûte (En réalité, l'église d'Argich fut bâtie en 1518). Comme dans une légende monténégrine (1), l'ouvrage fait le jour s'écroulait la nuit, jusqu'à ce que maître Manol reçut en dormant le conseil de murer la première femme qui apparaîtrait à l'aurore. Il se trouva que ce fut la sienne. En vain le ciel, à la prière du maître maçon, essaya d'arrêter la femme par des torrents de pluie et des coups de vent, elle arriva près de l'édifice en construction et fut murée malgré ses plaintes. Le couvent construit, Negrou-Voïda demanda aux architectes réunis sur la plate-forme s'ils pourraient en élever un plus beau. Les imprudents s'en déclarèrent capables. Alors le prince descendit sous un prétexte, fit briser les échafaudages et les échelles et abandonna les maçons qui se construisirent des ailes avec des planchettes. Mais en cherchant à s'envoler, ils tombèrent à terre et furent changés en pierres. Au moment de les imiter, Manol entendit la plainte étouffée de sa femme; il tomba sur le sol et fut transformé en une fontaine dont l'eau est claire et amère comme les larmes (2).

A ce cycle peut encore se rattacher une légende qui paraît être d'origine byzantine (cf. le *grec* Sinimmâr) et recueillie par un voyageur du XVIIIe siècle, comme s'appliquant à la construction d'une mosquée d'Andrinople. « Il y a, dit Jean Bell d'Antermony, une très belle mosquée ornée de minarets qui passent pour des chefs d'œuvre. Elle fut bâtie par un architecte *grec*, dont on rapporte que le Grand Seigneur, surpris du travail qu'il avoit fait paraître, dans l'exécution de ces Édifices, et jugeant que rien ne lui étoit impossible, lui ordonna de se faire des ailes et de

(1) Cf. Lejean, *Voyage en Albanie et au Montenegro, Tour du Monde*, t. I, n° 6, Paris 1860, p. 86.

(2) *Roumanian Fairy tales*, Londres, 1881, in-12. p. 97-105; Lancelot, *De Paris à Bucharest* § LV ; *Tour du Monde*, t. XIII, 1866, p. 218-219. Cf. les ballades roumaines citées par Sainéan, *Les rites de la construction, Revue de l'histoire des Religions*, mai-juin 1902, p. 371-378. Il est à remarquer que l'épisode du prince voulant faire périr l'architecte et ses compagnons pour les empêcher de construire une édifice aussi beau ou plus beau, ne se trouve que dans les versions roumaines et manque dans les versions grecques, bulgares, serbes, madgyares, albanaises et tchinganiés.

s'élancer du haut d'un de ces minarets ; ce que l'infortuné architecte fut obligé de faire. Il prit en effet son essor, et, après avoir volé jusqu'à une certaine hauteur, il tomba entre quelques tombeaux et se cassa le cou ». L'auteur ajoute prudemment : Je ne garantis point la vérité de cette histoire, mais on m'a montré les tombeaux entre lesquels on prétend qu'il tomba (1).

On peut voir encore un souvenir de la légende de Sinimmâr dans une tradition du Soudan : un architecte marocain, Maloum Idris, aurait été tué par le roi de Ségou, Bittou Couloubali qui vivait en 1700, pour l'empêcher de bâtir pour un autre souverain un palais aussi beau que celui qu'il venait de construire à Ségou (2).

Tout en reconnaissant que les traditions citées ci-dessus peuvent être des modifications provenant de la légende de Sinimmâr, il faut admettre que des récits analogues ont pu se produire indépendamment, en prenant pour cause le désir de rester seul possesseur d'un chef-d'œuvre. C'est l'argument qui est donné dans les controverses de Sénèque le rhéteur pour expliquer pourquoi les Éliens auraient coupé les mains de Phidias : *Talem fecit Jovem ut hoc ejus opus Elii esse ultimum vellent* 3). De même, une légende citée par Orderic Vital, mentionne une princesse normande, du nom d'Auberée (Albereda) qui appela près d'elle l'architecte Lanfroi (Lanfredus), célèbre pour avoir bâti la grande tour de Pithiviers. Elle le chargea de construire le château d'Ivri (Arcem de Ibreio) et le fit tuer ensuite pour l'empêcher d'en élever un semblable. Elle-même périt par les mains de son mari qu'elle avait essayé d'écarter de cette forteresse (4). Sur le clocher de la Parochialkirche à Berlin, on voit quatre lions aux quatre angles. La légende rapporte qu'autrefois, ils rugissaient chaque fois que la cloche sonnait ; le magistrat, pour empêcher l'artiste de faire un second chef-d'œuvre du même genre, lui fit crever les yeux. Le malheureux demanda qu'on le conduisît encore une fois au clocher ; alors il tourna une vis, et, depuis lors, les lions restèrent muets (5). Une tradition semblable existe à Djemaâ-Saharidj en Kabylie. Pendant la sécheresse, un étranger réussit à construire un aqueduc et des canaux souterrains qui amenèrent par quatre-vingt-dix-

(1) Jean Bell d'Antermomy, *Voyages depuis St-Pétersbourg en Russie*, trad. franç., Paris, 1766, 3 vol. in-12, t. III, p. 323-324.

(2) Ch. Monteil, *Monographie de Djenné*, Tulle, 1903, in-8°, p. 287.

(3) *Controverses et Suasoires* éd. et trad. Bornecque, Paris, s.d. 2 v. in 18° jés., t. II p. 110.

(4) Orderic Vital, *Historia eeclesiastica*. Pars III. Lib. VIII col. 627-628, ap. Migne, *Patrologia latina*, t. 188, Paris, 1855, in-8° ; cf. Lot, *Helvis de Pevins*, *Romania*, t. XXVIII, 1899, p. 277, 278.

(5) Schwartz, *Sagen der Mark Brandenburg*, Stuttgart et Berlin, 1903, in-8° p. 5.

neuf issues, les eaux du Jurjura. Pour l'empêcher de faire profiter de son habileté un autre village, les habitants lui crevèrent les yeux (1).

Le château de Khaouarnaq fut célébré par les poètes anté-islamiques et l'on comprend que ses splendeurs, médiocres si on les compare à celles des monuments du Yémen, de Perse, d'Égypte ou de Grèce, aient frappé l'imagination des nomades. Une anecdote, vraie ou fausse, citée par Eth Tha'âlebi nous montre qu'il était orné de peintures. « Un jour, Behrâm confié à El-Mondzir, (substitué à En No'mân), voulant jouir à la fois des plaisirs de la chasse, de la musique, du vin et de la compagnie de l'amante, monta une chamelle de race, prit en croupe son esclave, la cithariste Azadzouâr, avec sa cithare, emporta une petite outre de vin et une coupe d'or, et partit pour le parc de chasse où il se mit à chasser, à boire et à écouter la musique. Un troupeau de gazelles se présentant devant lui, il dit à Azadzouâr : Laquelle veux-tu que j'abatte pour toi ? — Je veux, répondit-elle, que tu fasses qu'un mâle devienne comme une femelle et une femelle comme un mâle. — Tu demandes beaucoup, dit Behrâm. Puis, tirant sur un mâle une flèche dont la pointe avait la forme d'un croissant, il lui enleva les deux cornes, de sorte qu'il fut comme une femelle sans cornes et sans qu'il eût éprouvé aucune douleur à la tête. Visant ensuite la tête d'une femelle, Behrâm tira deux flèches qui y demeurèrent attachées comme deux cornes, de telle sorte qu'elle ressembla à un mâle. Bravo, mon Seigneur, dit Azadzouâr. Il reste que tu couses ensemble la tête et le pied de cette femelle. Behrâm fut outré de sa demande excessive. Il tira une balle sur la tête de la femelle, et immédiatement après, au moment où celle-ci la gratta avec son pied, une flèche qui cousit ensemble la tête et le pied. Mais après avoir achevé ce tour merveilleux et ce coup d'adresse extraordinaire, il jeta l'esclave à terre, la fit piétiner par la chamelle et, en l'invectivant, lui dit : Tu as voulu me déshonorer par ces demandes exagérées ! L'esclave, gravement meurtrie, ne fut pas rétablie avant longtemps. Certains disent qu'elle mourut de cette chute et sous les pieds de la chamelle. El Mondzir, dans son admiration, lorsqu'il apprit ce fait, invoqua la protection de Dieu sur Behrâm et fit représenter son image avec la cithariste, la chamelle, les gazelles et les scènes de leur aventure dans une des salles du Khouarnaq (2).

Un poète de la cour de Hirah, El Motalammis, dit en l'associant à un château non moins célèbre, Es Sadir :

« Es-tu le maitre d'Es Sadir, de Bâriq, de Mobaidh ? Es-tu le maitre

(1) Thierry-Mieg, *Six semaines en Afrique*, Paris, 1877, in-12. p. 321.

(2) *Histoire des rois de Perse*, p. 541-543.

d'El Khaouarnaq (1) ; du château crénelé de Sindâd, des palmiers bien alignés (2) ».

Quelque temps après El Motalammis, un poète, rival d'En Nabighah edz Dzobyâni, El Monakhkhal le Yachkorite, qu'En No'mân fit périr à cause de ses relations avec sa favorite Motadjarradah, célébrait ainsi ce château :

« Quand je suis gris, je suis le maître d'El Khaouarnaq et d'Es Sadir (3). »

Un autre poète, victime également d'En No'mân, le chrétien 'Adi ben Zeid, le cite dans la pièce célèbre où il parle de la conversion au christianisme du fondateur de Khaouarnaq, au moment même où il s'enorgueillissait de sa splendeur :

« Considère le maître d'El Khaouarnaq lorsqu'un jour il regardait du haut de son château, — et la direction divine fait naître la réflexion.

» Il était réjoui par ce qu'il voyait : l'étendue de son royaume, la mer qui s'étalait à ses yeux et Es Sadir (4). »

(1) Un vers semblable est attribué au Lakhmide 'Amr ben Omâmah, son contemporain :

« Est-ce que le fils de ta mère possède ce qui lui plaît ? Est-ce que tu es le maître d'El Khaouarnaq et d'Es Sadir ? »

El Mofadhdhel, *Proverbes*, Constantinople, 1300 hég., in-8°, p. 68.

(2) Diwan xv, 1-2. Vollers, *Die Gedichte der Mutalammis*, p. 200. Ces vers sont aussi attribués (cf. Yaqout, *Mo'djem*, IV, 643) à El Mosayyab ben 'Als, contemporain d'El Motalammis. On retrouve ces deux vers fondus en un seul dans une pièce attribuée à El Asouad ben Ya'for en Nahchali, poète un peu postérieur :

« Les gens d'El Khaouarnaq, d'Es Sadir, de Bâriq et d'Es Sindâd, le château crénelé ».

Abou l'Abbâs el Mofadhdhel. *El Mofadhdhalyât*, éd. Thorbecke, Leipzig, 1885, in-8°, n° XXXVII, v. 9, p. 52 ; El Bekri, *Mo'djem*, p. 105, 328 (2e hémistiche): Ya'qout, *Mo'djem*, t. III, p. 160-164 ; le pseudo-Djah'izb, *Kitâb el Mah'âsin*, p. 178 ; El Hamadzâni, *Geographie der arabischen Halbinsel*, éd. D. Müller, Leyde, 1884, 2 v. in-8°, t. I, p. 171 et 231 ; El Isbahâni, *Kitâb el Aghâni*, t. XI, p. 135 ; Ibn Ouâdhih' El Ya'qoubi, *Historiæ*, t. I, p. 259 ; El Biqâ'i, *Asouâq el 'Achouâq*, *ap.* Kosegarten, *Chrestomathia arabica*, Leipzig, 1828, in-8°, p. 61 ; Cheikho, *Poètes arabes chrétiens*, Beyrout, in-8°, 1890, p. 481. Le premier hémistiche du vers 2 a été imité par Fath' ben Khaqân, *Qalâïd el 'Iqiân*, Boulaq, 1283, in-8°, p. 5, Dozy, *Scriptorum Arabum loci de Abbadidis*, t. I, Leyde, 1846, in-4°, p. 33, 79 et 80, note 40.

(3) El Isbahâni, *Kitâb el Aghâni*, IV, 166 ; XVIII, 154, 154 ; Abkarious Iskender Agha *Tesiin Nihâyat el'Arab*, p. 38 ; id. *Raoudhat el Adab*, Beyrout, 1858, in-12, p. 275 ; Ibn Qotaïbah, *Liber poësis et poetarum*, p. 239 : Abou Tammâm, *H'amasah*, éd. Freytag, t. I. Bonn, 1828 in-4°, p. 266.

(4) Eth Tha'âlebi, *Histoire des rois des Perses*, p. 494 ; El Mot'ahhar, *Le Livre de la création*, t. III, p. 200 du texte ; El Bekri, *Mo'djem*, p. 327-328 ; Ibn'Abd Rabbih, *Kitâb el'Iqd el Farid*, Boulaq, 1293 hég. 3 vol. in-4°, t. I, p. 381 ; Ibn Badroun, *Commentaire d'Ibn 'Abdoun* éd. Dozy, Leyde, 1846, in-8°, p. 96 : Ibn el Faqih, *Compendium Kitâb el Boldan*, p. 178. En Noueiri *ap.* Schultens, *Monumenta vetustiora Arabiæ, Historia imperii vetustissimi Joctanidarum*, Harderovici Gelrorum, 1786, in-4°, p. 48 ; Et Tortouchi, *Sirâdj el Molouk*,

La mention d'El Khaouarnaq se trouve encore chez un poète chrétien de la même époque, A'cha de Qaïs :

« A lui payèrent tribut es 'S'ailahoun, et en deçà, pour leurs fleuves, S'arifoun et El Khaouarnaq (1). »

Un contemporain du Prophète, H'assan ben Thâbit, cite encore Khaouarnaq comme une illustration de la dynastie des rois de Hirah :

« El Hârithah el Ghat'ri est comme le fils d'El Mondzir et comme (No'mân) Abou Qâbous, le seigneur d'El Khaouarnaq (2). »

Après la chute du royaume de Hirah et la conquête du pays par Khâled, un poète chrétien, 'Abd el Masih' ibn Boqaïlah disait dans un poème où il exprime éloquemment ses regrets :

« Devais-je donc, après le règne des deux Mondzir, voir un autre drapeau flotter sur El Khaouarnaq et Es Sadir (3). »

Le poète qui fit l'éloge funèbre de No'mân Abou Qabous, mort « sous un toit formé par la poitrine des éléphants », c'est-à-dire écrasé par eux sur l'ordre de Kesra, Salâmah ben Djendel, rappelle aussi ce château dans une de ses poésies :

« Est-il allé vers nos fils, les gens de Mareb, comme il était allé vers les gens d'En-Naqâ et d'El-Khaouarnaq (4). »

Les poètes musulmans continuèrent de vanter la splendeur du palais d'En No'mân, même lorsque le temps eut commencé son œuvre de destruction. Dans une élégie consacrée à H'odjr ben 'Adi, le premier qui mourut près de Koufah de la main du bourreau depuis la fondation de l'islam (en 51 de l'hégire), sa fille ou, suivant d'autres, Hind, fille de Zeïd El Ans'aryah, disait :

« Les oppresseurs se sont enorgueillis après la mort de H'odjr et ils ont trouvé du plaisir à El-Khaouarnaq et à Es-Sadir (5). »

Sa mention se rencontre encore à la fin du Ier siècle de l'hégire, dans un vers de Dzou'r Rommah.

Boulaq, 1289 hég. in-4°, p. 18 ; El 'Abbâsi, *Me'âhid et tens'is'*, Boulaq, 1274 hég., in-4°, p. 142 ; Cheïkho, *Poètes arabes chrétiens*, p. 239 ; Ibn Qotaïbah, *Kitâb el Me'ârif*, éd. Wüstenfeld, Gottingen, 1850, in-8°, p. 318.

(1) El Mofadhdhel, *Amthâl el 'Arab*, p. 76 ; Cheikho, *Poètes arabes chrétiens* p. 383.

(2) *Diwân*, éd. de Tunis, 1281 hég., in-8°, p. 47 ; éd. de Lahore, 1878, in-8°, p. 67.

(3) Tabari, *Annales*, 1re partie, t. IV, Leyde, 1890, in-8°, p. 2042 ; Mas'oudi, *Prairies d'or*, t. I, Paris, 1861, in-8°, trad. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, p. 221 ; Yaqout, *Mo'djem*, t. II, 492 ; t. III, 60.

(4) El Bekri, *Mo'djem*, p. 349 ; Cheïkho, *Poètes arabes chrétiens*, p. 491.

(5) Tabari, *Annales*, IIe partie, t. I, Leyde, 1881, p. 146 ; Ibn el Athir *Kâmil*, t. III, p. 246 ; El Isbahâni, *Kitâb el Aghâni*, t. XVI, p. 11. (Ce dernier attribue ces vers à une femme de Kindah).

« Elle a fait halte et en deçà d'elle se trouvaient H'ozoua et la dune de sable ; en deçà de moi le torrent de Khaffân et El-Khaouarnaq (1). »

Une élégie d'Abou l'Atâhyah, postérieur d'un siècle environ, commence ainsi :

« Que je regrette le temps si court passé entre El-Khaouarnaq et Es-Sadir (2). »

'Ali ben Moh'ammed El 'Alaoui el H'immâmi parle ainsi de la décadence de ce château :

« Que de fois tu t'es arrêté à El-Khaouarnaq où l'on ne se rassemble plus pour les stations.

» Entre El-Ghadir et Es-Sadir, juqu'aux demeures des évêques (3). »

Au VIe siècle de l'hégire. Ibn Qalâqis s'exprime ainsi en parlant d'un rêve fait dans l'ivresse :

« Nous étions gratifiés de la couronne et des serments et nous parcourions El-Khaouarnaq et Es-Sadir (4). »

Safi eddin de Hillah exprime la même idée dans une pièce bachique :

(Le vin) est mon désir, sans rechercher en plus Es-Sadir et El-Khaouarnaq (5).

Mais, à la même époque (commencement du VIIIe siècle de l'hégire), Ibn Bat'out'ah, le célèbre voyageur maghribin n'y vit que des ruines : « Nous campâmes à Khaouarnaq ; c'est le lieu où résidèrent En No'mân, fils d'El Mondzir, et ses pères, les rois, fils de Mâ-es Samâ. Il est habité et l'on y voit des restes de coupoles immenses, dans une vaste plaine, et sur un canal qui sort de l'Euphrate (6).

La célébrité de Khaouarnaq s'était répandue à l'Ouest, et les poètes égyptiens en faisaient mention. Ainsi Behâ eddin Zohaïr :

« Au large s'étendait la contrée aux recoins fertiles et vous y trouviez Es-Sadir et El-Khaouarnaq (7).

Maqrizi, d'après El Qodha'i et El Djah'izh, compte ce palais parmi les trente merveilles du monde (8) et cite un vers de Cheref eddin El Bous'iri, le célèbre auteur de la *Bordah* (9).

Plus loin encore, en avançant dans l'Ouest, Yah'ya ibn Khaldoun

(1) El Bekri, *Mo'djem*, p. 279.

(2) Abou l'Atâhyah, *Diwan*, Beyrout, 1886, in-12°, p. 311.

(3) El Bekri, *Mo'djem*, p. 373.

(4) Ibn Qalâqis, *Diwân*, Le Qaire, 1905, in-8°, p. 52.

(5) Safi eddin, *Diwân*. Damas, 1297 hég., in-8°, p. 519.

(6) Ibn Bat'out'ah, *Voyages*, trad. Defrémery et Sanguinetti, t. II, Paris, 1877 p. 1. Sur l'état actuel, cf. B. Meissner, *Von Babylon nach Hira und Huarnaq* in 8° (1901), p. 18-20, cité par Vollers, *Die Gedichte des Mutalammis*, p. 200, note 1.

(7) Behâ eddin Zohaïr, *Diwân*, Le Qaire, 1311 hég., in-8°, p. 86.

(8) *Khit'at'*, Le Qaire, 1270 hég., 2 v. in-f°, t. I, p. 31.

(9) *Ibid.*, t. II, p. 408.

plaçait le palais de Tlemcen au-dessus d'El-Khaouarnaq, d'Er-Ros'âfah et d'Es-Sadir (1).

Après avoir passé d'Orient en Égypte, d'Égypte dans le Maghrib, le nom d'El-Khouarnaq, avec sa légende, pénétra en Espagne. Nous avons vu Fath' ibn Khaqân employer un hémistiche du vers d'El Asouad ben Ya'for : ailleurs, il place le palais du Verger, à Cordoue, appartenant au roi de Séville, El Mo'tamed, au-dessus d'El-Khaouarnaq et d'Es-Sadir (2). Ibn el Khat'ib, en décrivant le royaume de Grenade, compare Dakouân à ces deux palais (3) et cite ailleurs un vers du poète espagnol Ah'med ben El H'asan ez Zeyyât.

« Où sont les édifices élevés ? Ont-ils été détruits par un tremblement de terre ? Où sont le frère de l-Eïouân (El-Khaouarnaq) et Es-Sadir (4). »

Si maintenant, nous classons les différentes formes de la légende en Arabie, nous trouvons les groupes suivants :

1° Allusion à l'ingratitude du prince envers Sinimmâr (mais sans en donner les motifs).

a) Hamzah d'Ispahan (*Annales*).
El Motalammis (*Diwân*).
Ibn Khaldoun (*Kitâb el'Iber*).
El Khaouârezmi (*Mafâtih'*).
Abou' t' T'amah'ân (*Diwân*).
Salit' ben Sa'd (*Diwân*).
'Abd el'Ozza ben Imrou'l Qaïs (*Diwân*).
Yazid b. Iyâs (*Diwân*).
(Ces allusions s'appliquent au château d'El-Khaouarnaq).

b) Boraïq ben Iyâdh (*Diwân*).
(Château de Dhah'yân).

2° La victime connaît une pierre qui enlevée, fait crouler l'édifice.

a) Yaqout (*Mo'djem*).
El Hamadzâni (*Compendium Kitâb el Boldân*).
El Qazouini.
Ibn el Athir (*Kâmel*).
El Djaouâliqi (*Al Mu'arrab*) (1°).

(1) *Bighyat er Rouâd*, édit. et trad., Bel, t. I, Alger, 1904, in-8°, p. 10 du texte, p. 12 de la trad., Bargès, *Tlemcen*, Paris, 1859, in-8°, p. 362.

(2) *Qalâid el 'Iqiân*, p. 11; Dozy, *Scriptorum Arabum loci de Abbadidis*, t. I, p. 43.

(3) *Descripcion del reino de Granada*, éd. Simonet, Madrid, 1860, in-8°, p. 27 du texte.

(4) *El Ih'ât'ah*, t. I, Le Qaire, 1319 hég., in-8°, p. 157.

El Isbahâni (*Kitâb el Aghâni*) (1°).
(Avec le détail de l'interruption du travail).
(Château de Khaouarnaq).

b) El Isbahâni (*Kitâb el Aghâni*) (2°).
Maïdâni (*Proverbes*) (2°).
El Djaouâliqi (*Al Mu'arrab*) (2°).
(Château de Dhah'yan).

3° Sinimmâr est précipité pour n'avoir pas bâti un plus grand château.
Eth Tha'âlebi (*Histoire des rois de Perse*).
Tabari (*Annales*).
El Isfahâni (*Kitâb el Aghâni*) (3°).
Ibn el Athir (*Kâmil*).
Mirkhond (*Rauzat es safa*).
Nikbi ben Mas'oud (*Histoire des rois de Perse*).

4° Il est tué pour qu'il ne bâtisse pas un château pareil.
Le pseudo Djah'izh (*Kitâb el Mah'âsin*).
Maïdâni (*Proverbes*) (2°).
El Ibchihi (*Mostat'ref*).
El Djaouâliqi (*Al Mu'arrab*) (2°).
Abou Hilal el'Askari (*Djamharat el amthâl*).

L'épisode du Romancero se rattache à ce dernier groupe (ainsi que dans une certaine mesure les contes russe, romain, soudanais) mais avec un détail qui appartient au premier groupe : le dédit pour l'interruption du travail.

RENÉ BASSET,
Correspondant de l'Institut,
Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger.

LA MOSQUÉE D'EL-WALÎD A DAMAS

ET SON INFLUENCE SUR

L'ARCHITECTURE MUSULMANE D'OCCIDENT

L'étonnante renommée dont jouit dans le monde musulman la grande mosquée des Omeyiades durant tout le moyen-âge, le nombre et l'étendue des textes qui lui sont consacrés, la situation qu'elle occupe, pour ainsi dire à la frontière de deux civilisations, font de l'étude de cet édifice un des chapitres les plus importants de l'histoire de l'art oriental. Sans vouloir entreprendre cette étude, que l'on attend de plus autorisés que moi (1), je désirerais seulement montrer ici que la grande œuvre syrienne intéresse, au moins autant que l'art oriental, l'art musulman hispano-magribin, et indiquer, pour ce qui concerne cette mosquée, une source de renseignements indirects, il est vrai, mais cependant au besoin fort utilisables.

Le fait que 'Abderrah'mân Ier, voulant bâtir la mosquée de Cordoue, se serait efforcé de la rendre pareille à la mosquée de Damas est affirmé par plusieurs historiens (2).

Bien que les conditions historiques de cette imitation nous soient encore inconnues, bien que nous n'ayons aucun renseignement positif sur l'appel adressé par les Omeyiades d'Espagne à des architectes de Syrie ou sur l'immigration spontanée qui les amena, sur la route que purent suivre ces artistes et l'époque de leur arrivée, l'état de la péninsule à la fin du VIIIe et au IXe siècle nous permet de considérer leur venue

(1) M. Van Berchem a annoncé cette étude, qu'il est mieux préparé que personne pour mener à bien, dans ses *Inscriptions Arabes de Syrie*. Le Caire, 1897, p. 13, n. 1.

(2) Conde donne ce renseignement sans nommer ses sources, suivant son habitude : « El mismo rey trazo el plan de la obra, que se propuso que fuese semejante a la de Damasco ». *Historia de la dominacion de Arabes*, t. I, p. 211. Nous le trouvons également dans Al'Aini (art. d'Ahmed Zeki *L'Égypte et l'Espagne* ap. *Mélanges Codera*, p. 465).

comme très admissible, et l'imitation qui en résulta comme historiquement explicable.

L'Espagne ne fut pas seulement pendant trois siècles la dernière forteresse des Omeyiades ; dans ce chaos ethnographique que présenta la péninsule après la conquête, l'élément syrien occupait une place très importante. C'est grâce aux colonies syriennes d'Elvira et de Jaen que 'Abderrah'mân crut pouvoir débarquer et réussit à s'installer en Andalousie (1). C'est grâce à elles et aux Yéménites qu'il résista victorieusement à Yousef après son élévation à l'émirat. Dans la suite, le nombre des Syriens s'accrut par des immigrations successives ; ils constituèrent jusqu'au xe siècle la seule armée permanente et furent les véritables soutiens de la puissance Omeyiade transplantée. Quoi d'étonnant à ce que la Syrie restât pour ces émigrés et pour l'émir toujours menacé autour duquel ils se groupaient la véritable patrie ? A ce que Damas demeurât pour eux le centre d'où émanait encore toute civilisation ? A ce que la résurrection de sa très réelle splendeur fût le but constant de leurs efforts ? A ce que ses monuments offrissent des modèles pour les fondations futures ? Ainsi Cordoue, puis Grenade s'efforcèrent d'être de nouvelles Damas ; la cour des émirs fut une imitation de celle des khalifes disparus, avant d'être cour des khalifes à son tour. Cordoue eut son palais Dimachq (2) et son er-Roçafa qui perpétuait le souvenir d'une construction d'Hichâm (3). Il est impossible à l'heure actuelle de savoir si l'architecture de ces édifices civils s'inspirait de celle des palais Syriens. Il est bien difficile de se rendre compte, par le seul examen des monuments, jusqu'à quel point la mosquée de Cordoue reproduisait la mosquée de Damas.

Peu de choses, en effet, ont vraisemblablement résisté aux cinq incendies qu'a traversés l'œuvre d'El-Walîd et aux réfections qui ont suivi ces ruines (4). Des massifs de la maçonnerie primitive, des colonnes et quelques fragments de l'ornementation ont seuls survécu (5). Mais pour préciser les conjectures que peut nous permettre l'étude directe de ces débris, nous

(1) Cf. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, t. I, p. 309-385. Sur la répartition des Syriens en Espagne par Aboû l-Kattar, où se marque la tendance à constituer une « nouvelle Syrie », cf. Ibn el-Athir, trad. Fagnan, ap. *Rec. Africaine* 1897, p. 195; Reinaud, trad. d'Aboulfeda, t. II, p. 253, n. 1. Sur l'appel adressé par 'Abderrah'mân à ses parents et clients restés en Syrie, Dozy, *loc. cit.*, t. I, p. 385, Ibn el-Athir, *l. c.*, p. 258, Maqqari, *Analectes*, II, p. 32

(2) Cf. Maqqari, trad. de Gayangos, t. I, p. 212.

(3) *Ibid.*, p. 211. Ibn el-Athir, trad. Fagnan, *Rec. afr.*, 1897, p. 258. Sur er-Roçafa, qui était aussi le nom d'un célèbre palais abbasside, cf. Reinaud, trad. d'Aboulfeda, t. II, p 253 n.; Fournel, *Berbères*, t. I, p. 308, n. 3.

(4) Voici les dates de ces incendies qui ont attaqué tout ou partie de l'édifice : 1069, 1250, 1400, 1479, 1893.

(5) Sur les parties qui ont échappé au dernier incendie, cf. Van Berchem, *loc. cit.*, p. 12.

avons heureusement de fort nombreuses descriptions de son premier état. Elles nous révèlent de notables analogies existant entre les deux mosquées. On a parfois l'impression que la description de l'une s'accommoderait encore à l'autre sans trop de retouches. De plus, certaines formes, visibles à la mosquée de Damas dans son dernier état, et datant d'une de ses restaurations, se trouvent assez fidèlement reproduites à Cordoue. On est dans ce cas autorisé à croire que ces formes, employées en Syrie à une époque relativement récente, ne sont que des survivances de formes primitives, dont la mosquée de Cordoue atteste l'ancienneté d'une manière à peu près indiscutable. En effet, sauf les grands remaniements très apparents que lui a fait subir l'Espagne catholique, la vieille mosquée d'Occident s'est assez peu modifiée. Elle nous apparaît donc comme la copie suffisamment bien conservée d'un modèle disparu, comme une réplique dont nous avons perdu l'original.

A vrai dire, cette réplique ne fut probablement jamais d'une fidélité parfaite, cette copie ne fut pas servile.

Je tenterai de présenter ici un bilan sommaire des dispositions et des formes qui semblent leur avoir été communes.

Il est assez curieux de constater que l'analogie des deux monuments se manifeste déjà dans les péripéties de leur fondation.

C'est d'abord le partage du temple avec les vaincus. Pendant environ soixante ans, St-Jean de Damas abrite les chrétiens qui célèbrent leur culte à l'Ouest et les musulmans qui prient à l'Est (1). De même l'église St-Vincent est divisée en deux parties : l'une est la première mosquée d'Andalousie, l'autre est le seul temple de Cordoue qui reste aux mains des Espagnols. La similitude est frappante ; elle n'a pas échappé aux chroniqueurs arabes : Er-Rhazi rapporte même, d'après le jurisconsulte Mohammed ben 'Isâ, que les musulmans d'Espagne tirent argument de ce qu'avait fait El-Walîd pour en agir ainsi (2).

Ce fait n'est pas le seul où se puisse constater comme l'ébauche d'une sorte de tradition Omeyiade. Quand les Omeyiades de Cordoue demandaient la collaboration des artistes de Byzance, des sculpteurs et des mosaïstes pour travailler à leur mosquée (3), ils ne faisaient que suivre

(1) Cf. Ibn Batoutah, trad. Defrémery, t. I, p. 197. Ibn 'Asâkir, trad. Sauvaire, *J. As.*, 9e série, t. VIII, pp. 190 91 et Quatremère, *Mamlouks*, t. II, 1re partie, pp. 262 et ss. Sur les scrupules tardifs de 'Omar ben 'Abd el-'Azîz à l'égard de la légitimité de ce partage, *ibid.*, p. 272.

(2) Cf. *Al Bayano'l-Mogrib*, trad. Fagnan, t. II, p. 378; Maqqari, trad. Gayangos, t. I, pp. 287, 218.

(3) « El-Hakim avait écrit à ce sujet au roi des Roûm et lui avait ordonné *(sic)* de lui expédier un ouvrier capable, *à l'imitation de ce qu'avait fait El-Walid ben Abd el-Melik lors de la construction de la mosquée de Damas* ». *Bayano'l-Mogrib*, trad. Fagnan, t. II, p. 392; voir aussi Edrisi, trad. Dozy et de Goeje, p. 259.

l'exemple d'El-Walid qui, pour ses temples de Damas, de Médine et de Jérusalem, leur avait également fait appel (1). Bien des remarques seraient à faire relativement à cet emploi des ouvriers grecs, bien des points à préciser d'après les renseignements assez contradictoires que nous fournissent à ce sujet les chroniqueurs musulmans. Ces recherches, si intéressantes en ce qui touche les rapports des basileus et des khalifes, la situation faite aux artistes dans l'empire grec et surtout la formation du style arabe, n'ont pas un rapport immédiat avec la question qui nous occupe et je n'ai donc pas à m'y arrêter; qu'il me suffise de remarquer seulement ici que le partage par El-Walid de St-Jean entre les deux cultes, que l'annexion de l'église toute entière et sa démolition, que la demande directement adressée à l'empereur de Byzance pour faire venir des ouvriers, principalement des mosaïstes, et pour se faire livrer les *fsifsa* qui devaient décorer les murs de sa mosquée, paraissent bien constituer des précédents dont les Omeyiades d'Espagne s'inspireront et se réclameront même au besoin quand ils songeront à édifier la grande mosquée d'Occident.

Il semble que le plan de la mosquée de Damas soit demeuré tel qu'il était d'abord, et qu'il ait survécu à la plus grande partie des superstructures. En admettant qu'il en soit ainsi, il reste bien des points obscurs en ce qui touche l'histoire de son invention elle-même. Ce plan, si nous en croyons Ibn 'Asâkir, serait une complète innovation d'El-Walid (?). La plupart des historiens s'accordent à dire que de l'église il ne conserva que les quatre murs d'enceinte avec les deux tours du Sud (3). D'autre part, M. Spiers reconnaît dans la disposition actuelle des rangées de colonnes allant de l'Est à l'Ouest la disposition chrétienne, qui aurait été conservée comme le plus grand nombre des colonnes elles-mêmes (4); il établit avec beaucoup de vraisemblance que le plus grand changement fut l'addition de ce qu'il appelle le transept, c'est-à-dire la large nef

(1) Presque tous les auteurs mentionnent cet appel, cf. Quatremère, *Mamlouks*, II, 1re partie, pp. 265, 267; Guy le Strange, *Palest. under the Mosl.*, p. 241; Ibn Khaldoun, *Prolégomènes*, trad. de Slane, II, p. 375, etc.

(2) « Puis on commença les travaux d'après un plan noble et admirable qui n'avait pas encore été mis en pratique » (Quatremère, *Sult. Mamlouks*, t. II, 1re part., p. 265).

(3) Cf. Ibn 'Asâkir, *loc. cit.* Ibn Batoutah, trad. Defrémery, t. I, p. 197. D'après Aboulfeda, trad. Stan. Guyard, t. II, p. 8, et Edrisi, trad. Jaubert, t. I, p. 362, la part d'El-Walid semblerait plus réduite. M. R. Dussaud, qui s'est occupé tout spécialement de la mosquée, m'écrit qu'il croit pouvoir conclure de l'étude des textes et de l'examen du monument l'identité des plans chrétien et musulman. Ses judicieuses remarques feront, je l'espère, l'objet d'un travail personnel.

(4) Un certain nombre, cependant, étaient empruntées à des constructions chrétiennes, entre autres à la Kanîsâ Maryam d'Antioche d'où on les avait amenées par eau (Maçoudi, II, 407, ap. G. le Strange, *Palest.*, p. 363).

allant du Nord au Sud, et l'érection au centre de la grande coupole (1). Cette coupole serait de création musulmane ou byzantino-arabe (2). Il convient de remarquer cependant que l'église avait elle aussi, soit une coupole, soit une sorte de *domus arae* qui joue un rôle assez important dans le récit de la démolition par le khalife (3). Où s'élevait cette tour? Où était placé l'autel? D'une manière plus générale, en quoi le plan de Saint Jean guida-t-il El-Walid et en quoi le khalife se conforma-t-il au plan déjà employé dans les quelques mosquées préexistantes? En un mot, dans quelle mesure la mosquée de Damas s'accommodait-elle à ces deux types : le type local chrétien et le type rituel musulman (4)? Ce sont là des points que des études ultérieures élucideront sans doute. Ces recherches sont loin d'être indifférentes en ce qui concerne la mosquée de Cordoue. En effet, si on les prend dans leur ensemble, le plan de Damas et celui de Cordoue, j'entends le plan primitif de 'Abderrah'mân Ier avant les additions de H'akem II et d'El-Mançoûr, ces deux plans, dis-je, offrent de grandes analogies en dépit de différences de proportions que la disposition du terrain et les constructions préexistantes suffisent à motiver : même ordonnance de la cour précédant la salle de prière et entourée de trois galeries simples, même situation du minaret au centre du mur Nord et en saillie sur ce mur (on sait que le minaret El-Arous est le seul qui, de l'aveu des chroniqueurs, soit une création originale d'El-Walid) (5); même position de deux portes latérales dans la partie de la cour la plus rapprochée de la salle de prière; dans l'un et l'autre édifice, la salle de prière s'ouvrait largement sur la cour sans que des murs vinssent interrompre la rangée d'arcades; à Cordoue, une coupole placée en avant du mih'râb rappelle la coupole de l'aigle, dans des pro-

(1) Spiers, article ap. *Palestine exploration fund. Quaterly Statement*, 1897, p. 294; Dickie, *ibid.*, p. 272. Ces deux études, auxquelles sont joints un plan en partie reproduit ici et des relevés faits sur place peu de temps après l'incendie de 1893, sont naturellement d'une importance capitale en ce qui concerne le dernier état de la mosquée.

(2) Spiers, *loc. cit.*, p. 294; Dickie, p. 272.

(3) « Le prince monta aussitôt sur la partie la plus élevée de l'église, au-dessus du grand autel, que l'on désigne par le nom d'Al-Schahid (le témoin). Après quoi il prit le bas de sa robe, qui était d'une couleur aussi jaune qu'un coing, et l'enfonça dans sa ceinture; puis saisissant une hache, il en frappa la pierre la plus haute de l'édifice et la précipita en bas. » (Quatremère, *Sult. Mamlouks*, t. II, p. 264, d'après Ibn 'Asâkir). — D'après Yâqoût, *Palest. under the Mosl*, p. 260, c'est une coupole, « la coupole jaune », que le khalife attaque le premier.

(4) Le plan de l'église préexistante se fait sentir dans plusieurs églises syriennes ayant conservé la disposition des trois nefs chrétiennes. (Cf. Van Berchem, *Notes d'Archéol.* ap. *J. As.*, 1891, p. 426-427).

(5) Cf. Abou'l-Baqâ, ap. Abdallatif, trad. de Sacy, p. 575-576. — Ibn Batoutah, trad. Defrémery, t. I, p. 203-204. — Moqaddasi, trad. Guy le Strange, p. 21.

portions beaucoup plus réduites, il est vrai ; enfin, il n'est pas jusqu'au palais andalous voisin de la mosquée, et duquel on venait directement par un passage s'ouvrant au Sud dans l'enceinte même de la maqçoûra, dont le prototype ne se put retrouver à Damas (1).

Cependant une différence, dont on ne peut se dissimuler l'importance, distingue l'œuvre de 'Abderrah'mân de l'œuvre d'El-Walîd ; je veux parler

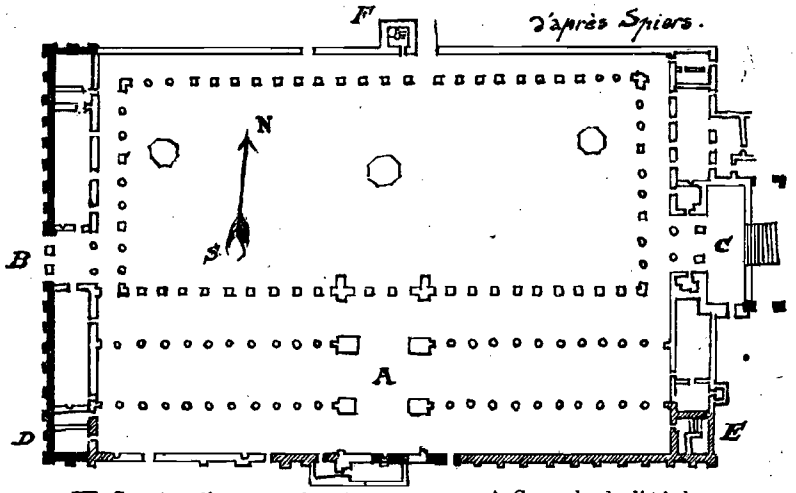

Pl. I. — Plan de la Mosquée de Damas.

de l'ordonnance de la salle hypostile. A Damas, deux rangs d'arcades divisent la salle de prière en trois allées orientées de l'Est à l'Ouest ; à Cordoue, des nefs beaucoup plus nombreuses vont du Nord au Sud parallèlement au grand axe.

Peut-être faut-il faire intervenir, dans un des cas, ou dans tous les deux à la fois, l'influence de l'église chrétienne primitive pour expliquer cette dissemblance. Si l'ordonnance de St-Jean devint celle de la mosquée,

(1) Sur le palais de Damas bâti par Mo'âwiya, cf. Ibn 'Asâkir, ap. Quatremère, *loc. cit.*, p. 263 ; Muqaddasi, trad. G. le Strange, p. 22 ; Ibn Batoûtah, trad. Defrémery, t. I, p. 207. — Sur celui de Cordoue, cf. Maqqari, trad. Gayangos, p. 208-209 ; *Al Bayano'l-Moghrib*, trad. Fagnan, t. II, p. 381 ; Edrîsî, trad. Dozy et de Goeje, p. 260.

la grande nef Nord-Sud contrecarre logiquement le plan primitif pour l'accommoder au nouveau culte. La mosquée de Cordoue n'a fait qu'adopter cette seconde orientation pour toutes ses nefs. D'autre part, l'orientation de Saint Vincent n'a-t-elle pas, en quelque manière, influé sur le plan de 'Abderrah'mân ?

Quoiqu'il en soit de cette très importante divergence de conception, il convient de remarquer que l'effet général des deux salles, avec leurs colonnes multiples, leurs grands espaces sombres et leurs coupoles abondamment éclairées devaient présenter de très grandes analogies. Les formes extérieures des deux mosquées les rapprochaient bien davantage.

Il règne encore quelqu'obscurité en ce qui concerne l'origine du minaret carré et sa répartition géographique (1). Inconnu en Perse, rare en Égypte et en Tripolitaine, il fut très probablement le seul connu en Espagne, en Sicile et pendant fort longtemps, dans tout le Maghrib. Muqaddasi nous le présente comme un des traits caractéristiques des mosquées syriennes (2), et de fait la Syrie nous en offre les plus vieux exemples. A la mosquée de Damas, deux des minarets étaient, de l'avis unanime des chroniqueurs, des anciennes tours chrétiennes (3), le troisième, qui fut bâti par El-Walîd, devait reproduire sensiblement les dispositions de ses aînés. Une tour carrée dont un ou deux lits de brique ou de pierre en saillie agrémentent seules la silhouette, une ou deux baies superposées divisées chacunes par deux arcatures retombant sur une colonnette médiane, tels sont encore, dans leur partie inférieure, les caractères essentiels du minaret de Jésus et du minaret el-Arous (4) ; tels sont aussi les caractères les plus constants des vieux minarets occidentaux : celui de la mosquée de Cordoue (dont nous avons une description de 1372) (5), la Giralda et la Kotoubiya de Marrâkech. Les parties hautes des minarets de Damas ont subi des modifications notables. D'après un dessin du voyageur russe Barsky, datant de la première

(1) Cf. Choisy, *Hist. de l'architecture*, t. II, p. 127.

(2) Muqaddasi trad. Guy le Strange, p. 75.

(3) M. Dussaud a l'obligeance de me communiquer une série de marques de tâcherons, « lettres grecques dont la forme est antérieure à l'hégire et paraît se rapporter au IVe siècle de notre ère ». Elles ont été relevées par lui sur le minaret Sud-Est, et surtout sur le minaret Sud-Ouest : leur existence confirme absolument l'antiquité de ces tours.

(4) Il y avait deux autres minarets aux angles Nord-Est et Nord-Ouest qui furent jetés bas par El-Walîd. Quand au minaret Sud-Ouest, dans son dernier état, il est l'œuvre du Sultan Qaît-bey. Cf. Spiers, *loc. cit.*, p. 296.

(5) Cf. Girault de Prangey, *Essai sur l'architecture des Arabes*, p. 25 n. 2, 29 n. Cette tour datait de 334 h. (945-6 J. C.), cf. Maqqari, trad. Gayangos, I, p. 224, 225. Elle en remplaçait une édifiée par Hichâm (788-796 J. C.) (cf. *Bayan*, trad. Fagnan, II, p. 109).

moitié du XVIIIe siècle (1), le minaret de Jésus paraît avoir comporté, comme les tours maghribines, un crénelage couronnant sa plate-forme. Des édicules élancés à étages et à toits pointus surmontent maintenant les minarets de Damas. Ils sont trop visiblement apparentés aux tours égyptiennes pour que l'on ne soit tenté d'y voir des additions postérieures. Un examen des plus vieux minarets syriens ou des représentations figuratives qui en sont restées permettra peut être d'établir qu'ils supportaient un édicule carré plus réduit, semblable à ceux des tours occidentales, et que l'analogie, si frappante en ce qui concerne la base, se continuait jusqu'au couronnement (2).

Comme presque tous les édifices musulmans, la mosquée d'El-Walîd ne présentait presqu'aucun décor extérieur. L'ornementation, concentrée aux portes, y avait conservé son caractère antique. Un crénelage faisait le tour des murs (3) sur lesquels les toits des nefs ne portaient pas directement. Ce crénelage est encore visible à Cordoue. Les merlons damasquins, d'après le dessin de Barsky, affectaient la forme bien connue de triangles à redans. Cette forme (et les variations auxquelles elles devaient donner naissance dans l'Espagne et l'Afrique musulmane) est d'une origine très ancienne et encore très obscure, puisqu'on la rencontre dans les édifices assyriens (4), dans les palais persans (5), et qu'elle semble d'un usage assez répandu dans plusieurs parties de l'Arabie (6).

(1) Reproduit ap. de Beylié, *L'habitation byzantine*, p. 60.

(2) M. Van Berchem, me rappelant le texte de Merrakechi sur la tour de H'assân à Rbât' (*Hist. des Almohades*, trad. Fagnan, p. 230), me signale la parenté possible des minarets occidentaux avec le phare d'Alexandrie dans son dernier état. (Sur les états successifs du phare, et son identification avec le château du Sultan Qaît-bey, je renvoie aux pages très importantes de son *Corpus inscript. arab.*, p. 674, etc.). Le rapport des minarets avec les *manâr* et avec le plus célèbre d'entre eux est une question délicate, qui a d'ailleurs été indiquée dans cette même *Revue Africaine* par M. Doutté. (*Les minarets et l'appel à la prière, Rev. Afr.*, 1899, p. 339 et s.). Son examen mérite d'être fait à part. Qu'il me suffise d'établir ici : que le minaret carré occidental offre les plus frappantes analogies avec les tours syriennes, en particulier avec le minaret El-Arous, œuvre d'El-Walîd, comme position, forme générale, couronnement de la plate-forme, dispositif et tracé des ouvertures, et qu'il semble bien en être imité. J'ajouterai que le minaret carré paraît avoir fait au Maroc même l'objet de recherches tendant à en fixer le type d'une manière définitive dès le milieu du Xe siècle, 240 ans avant la construction de la tour de Rbât' (cf. *Kartas* trad. Beaumier, p. 69).

(3) Cf. Ibn 'Asâkir ap. Quatremère, *Sult. Mamlouks*, II, p. 273, Abdallatif, trad. de Sacy, p. 417.

(4) Cf. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, t. II, p. 263 et ss.

(5) Cf. Dieulafoy, *L'art antique de la Perse*, t. III, p. 78, 79; V, 23.

(6) Cf. Huber, *Journal d'un voyage en arabie*, p 124 et 133, de Landberg, *Études sur les dialectes de l'Arabie méridionale, H'ad'ramôut*, p. 100 n. 1.

Avec les contreforts qui, à Damas, faisaient de distance en distance saillie sur les murs, nous abordons l'examen des formes constructives.

Les contreforts sont rares, presqu'exceptionnels dans l'architecture byzantine (1). Comme les constructeurs romains, les constructeurs chrétiens trouvent de préférence leurs points d'appui à l'intérieur des édifices. Ceux-ci, qui sont à vrai dire moins des contreforts véritables contrebutant des poussées intérieures que des massifs épaulant les murs et en augmentant l'assiette, sont, pour une bonne partie, antérieurs à l'époque chrétienne. En effet MM. Dickie et Spiers ont reconnu que le mur occidental tout entier et quelques mètres des murs Nord et Sud préexistaient à l'église St-Jean (2) ; ces parties sont régulièrement pourvues de contreforts. Le mur Sud qui presqu'en entier est de création byzantine en est également pourvu. Seuls les murs de construction musulmane, c'est-à-dire le mur Est et la presque totalité du mur Nord n'en comportent pas. Ce serait donc une disposition antique et chrétienne que les architectes d'Occident auraient adoptée lorsqu'ils copièrent ces piles dans la mosquée de Cordoue. Dans ce second édifice, nous trouvons les contreforts répartis de la manière suivantes : régulièrement placés contre le mur Sud, ils y correspondent aux arcatures qui divisent les nefs ; ils sont plus espacés mais assez larges sur les flancs Est et Ouest le long de la salle de prière, plus réduits comme volume mais très réguliers dans la partie Ouest et Sud de la cour, qui date de 'Abderrah'mân, enfin nous n'en trouvons dans tout le pourtour du *Çah'n*, qui date d'El-Mançoûr, qu'un seul au milieu de la portion Est.

On le voit, nous rencontrons chez les constructeurs de Cordoue un emploi mieux gradué, plus logique et pour ainsi dire plus conscient de cet organe d'épaulement dont les parties anciennes de Damas leur avaient pu fournir des modèles, et que les architectes d'El-Walîd avaient méconnu ou négligé.

En ce qui concerne les supports intérieurs, on sait que les arcades des nefs de Cordoue constituent une des conceptions les plus originales de cette période de l'art musulman. Rappelons brièvement quel en est le principe.

Au lieu de surmonter de murs pleins les colonnes de marbre qui s'y trouvent remployées, on a seulement relié ces colonnes entre elles par des arceaux légers ; des piles de maçonnerie surmontent ces colonnes ; elles sont, en plusieurs parties de la mosquée, flanquées de colonnettes

(1) Cf. Viollet-le-duc, *Entretiens sur l'architecture*, t. I, p. 210, 211 et *Dictionnaire de l'architecture*, t. IV, p. 284. Choisy, *Hist. de l'architecture*, I, p. 328, II, p. 14.

(2) *Loc. cit.*, p. 269 et ss., 294 et plan.

en encorbellement. Ces piles et ces colonnettes supportent elles-mêmes un second rang de grands arcs supérieurs qui soutiennent le plafond.

Dans certaines parties de la mosquée, des arcs d'entretoisement portent sur les arcs inférieurs, bandés d'une clef à l'autre et soudés en leur milieu aux piles surmontant les colonnes.

Par ce procédé ingénieux et d'un surprenant effet décoratif, on obtenait une structure très résistante et très légère à la fois, et l'on pouvait adapter à une salle relativement élevée des colonnes de dimensions réduites, et fixes puisqu'empruntées à des édifices étrangers. Il est facile de reconnaître et d'indiquer les avantages d'une telle invention ; il est plus malaisé d'en démêler les origines immédiates. Cependant, s'il ne paraît pas possible de déterminer les modèles qui donnèrent directement l'idée de cette structure, il semble bien que ce soit encore là une création toute imprégnée de traditions byzantines, et très probablement même germée dans l'esprit de constructeurs byzantins.

Les basiliques chrétiennes fournissent de très nombreux exemples de petites arcades, fenêtres et arcs de décharge évidant les murs au-dessus des grands arceaux. A Ste-Sophie, dans les tympans de la grande coupole, on compte trois étages d'arcades superposées, les deux d'en haut laissant passer la lumière du dehors, la troisième, immédiatement au-dessus des galeries, est composé d'arcades aveugles qui ne peuvent servir qu'à alléger la structure.

Le procédé est également fréquent dans les églises syriennes ; à la mosquée El-Aqça nous trouvons deux étages d'évidements, l'étage supérieur formé de fenêtres de petites dimensions éclairant la nef centrale, l'autre, aux baies plus longues, s'ouvrant sous les combles des bas-côtés. Ces derniers évidements sont assez irrégulièrement disposés au-dessus des grands arcs. Une entente meilleure de la répartition des charges se remarque à la mosquée de Damas. Là, deux petits arceaux surmontent chaque grand arc et les charges supérieures se trouvent reportées, ainsi qu'elles le sont dans les arcades de Cordoue pourvues d'arc d'entretoisement, sur les piles et au centre des arcs inférieurs (1).

Deux solutions interviennent : dans les nefs, nous trouvons chaque grand arc surmonté de deux évidements placés côte à côte, dans la cour chaque grand arc est surmonté d'un défoncement rectangulaire meublé par deux arcades portant sur une colonnette médiane.

Ces deux solutions datent-elles l'une et l'autre d'El-Walîd ? Un texte assez obscur d'Ibn 'Asâkir, qui semble dépeindre la structure employée aux galeries de la cour, paraît attribuer cette seconde disposition à la

(1) Parlant de l'aspect général de cette ordonnance, M. Choisy dit : « Toute la construction est à jour ». *Hist. de l'architecture*, t. II, p. 121. Cette expressions est celle qui caractériserait le mieux les travées de Cordoue.

mosquée primitive toute entière. Voici la traduction qu'en donne M. Sauvaire :

« Ensuite El-Walîd voulut que la mosquée fut bâtie (et formée) de pilastres jusqu'aux lucarnes. Un des maçons étant entré dit : il ne faut pas qu'on y construise des arcades ; nous relierons les piliers les uns aux autres, puis nous mettrons des pilastres, nous poserons des colonnes, et nous établirons sur les colonnes des arcades qui supporteront le plafond ; nous rendrons la construction plus légère pour les colonnes et entre chaque deux colonnes nous placerons un pilier. C'est ainsi que la construction fut faite, dit le chroniqueur (1) ».

Ce texte, on le voit, semble bien décrire les arcades de la cour : la présence de colonnes dans les parties hautes, l'alternance caractéristique des colonnes et des piliers inférieurs y sont nettement indiquées. Faut-il en conclure que toute la mosquée comportait ce même dispositif (2) ? Je n'ai pas ici à examiner la question. Je ne veux qu'indiquer l'analogie curieuse existant entre cette solution et celle que nous trouvons employée à Cordoue, analogie que le texte de d'Ibn 'Asâkir met singulièrement en lumière. Que l'on compare, en effet, ce fragment de la « Description de Damas » à la description donnée plus haut des arcs superposés de Cordoue. La présence de piles surmontant les colonnes, les murs au-dessus des arceaux presque totalement annihilés, l'arceau considéré comme une liaison de maçonnerie, comme un chaînage appareillé, l'emploi d'un second étage de colonnettes, posées sur les arcs dans un cas, en encorbellement dans l'autre, d'un second étage d'arcs soutenant directement le plafond : autant d'expédients que la même recherche a, dans les deux cas, provoqués. D'après le récit du chroniqueur, il semble que cette recherche de l'allègement et de la surélévation des travées n'avait pas encore donné naissance à une formule traditionnelle qui put s'imposer à l'esprit des architectes ; chaque nouvel édifice occasionnait une tentative originale, pouvait marquer un progrès nouveau. Ainsi les baies à arcades géminées de Damas apparaissent comme un acheminement naturel vers la superposition d'arcs de Cordoue. Celle-ci semble une solution très voisine, à la vérité, mais plus hardie du même problème d'architecture.

Les travées des nefs ainsi pourvues de colonnes et de piliers d'assez faible épaisseur étaient interrompues par quatre piles massives suppor-

(1) *Journal Asiatique*, 9e série, t. VII, p. 189.

(2) Moqaddasi (p. 17-18) l'attribue à la cour seule, Ibn Jobaïr (Guy le Strange, *Palestine*, p. 246) également. On a vu que le texte d'Ibn 'Asâkir laissait subsister un doute à cet égard ; il en est de même du texte de Yâqoût traduit par Guy le Strange, *Palestine*, p. 263, qui, sur le témoignage d'un « ancien auteur », décrit deux étages de colonnes, sans spécifier que cette ordonnance était limitée à la cour.

tant la grande coupole. Placée en avant de la maqçoûra, au centre d'une nef plus élevée que les autres et perpendiculaire à celles-ci, comme la tête et le corps d'un oiseau entre ses ailes éployées, la coupole de l'aigle a provoqué l'admiration de tout le moyen-âge musulman ; de même que son aînée de Sainte-Sophie, elle a son histoire et sa légende. Sur le désir exprimé par le khalife d'édifier un dôme au centre de la mosquée, on fait creuser les fondations jusqu'à ce qu'on atteigne l'eau, on y jette des paquets de sarments (peut-être des pilotis) sur lesquels on pose les pierres. La coupole élevée s'écroule ; un des architectes s'engage à la réparer à condition qu'il conduira seul les travaux. Il rétablit les piles jusqu'à une certaine hauteur, laisse tasser la maçonnerie pendant un an, et achève l'ouvrage à la satisfaction du prince. Ces détails et d'autres encore qui nous sont complaisamment rapportés traduisent tous la même impression de tour de force, de splendeur encore non soupçonnée que cette construction laissa dans les esprits.

Tous les chroniqueurs, ou presque tous, l'attribuent à El-Walid ; M. Spiers (1) croit reconnaître à certains indices qu'elle n'est pas du plan musulman primitif et admet trois stades successifs : 1° l'église Saint-Jean partagée entre musulmans et chrétiens qui se servent les uns et les autres d'une même porte Sud encore visible à gauche du mih'râb principal (2) ; 2° la mosquée conservant en grande partie la disposition des nefs chrétiennes, mais après condamnation de la porte Sud primitive et adjonction d'une nef Nord-Sud plus large que le reste de la construction ; 3° la mosquée à peu près telle que nous la voyons, avec coupole sur la grande nef. Il admet cependant que cette coupole date du khalife El-Walid, devant les assertions formelles des chroniqueurs. Il ne croit pas, d'autre part, qu'elle nous soit parvenue dans son état primitif ; les plus grands doutes sont en effet permis sur sa conservation. Probablement atteinte par l'incendie de 1068, rebâtie ou restaurée en 1082, elle fut en 1202 fendue par un tremblement de terre ; peut-être disparut-elle tout entière en 1400 dans l'incendie allumé par Tamerlan. Il semble donc difficile de se faire une idée exacte du premier état. Une étude attentive permet de croire que cela n'est cependant pas impossible.

(1) *Loc. cit.*, p. 272.

(2) Il convient de noter que d'après Ibn Jobaïr (*Palestine*, p. 245), un mur séparait, probablement à la même époque, le côté Est, où se trouvait le mih'râb des Compagnons, de la portion chrétienne, qui englobait la place du mih'râb principal futur ; dès lors l'entrée unique s'explique assez mal. Il convient de rappeler que cette porte du Sud comptait en réalité trois ou même quatre baies (sur leurs inscriptions, cf. Waddington, *Inscript. gr. et lat. de Syrie*, 2551 *c*. Dussaud, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.* 1902, p. 263 et *Mission dans les régions désertiques de la Syrie Moyenne*, p. 299-300) ; on est forcé d'admettre que les fidèles des deux religions se servaient de plusieurs de ces baies.

Il convient, dans l'examen de toute coupole, de distinguer deux parties essentielles : 1° une partie inférieure qui établit le raccordement entre la coupole proprement dite et le tambour de support ; 2° la coupole elle-même.

Dans le dernier état la zone de raccordement de la coupole de l'aigle comporte quatre niches faisant passer le plan carré à un plan octogonal. Chacune de ces niches est posée sur l'angle du tambour inférieur, moitié en saillie, moitié en retrait de ce tambour ; les deux pieds droits et un petit triangle au fond du demi-cylindre y sont en porte-à-faux. M. Choisy, qui a étudié cette combinaison, y reconnaît une formule caractéristique de l'école de Syrie (1). S'appuyant sur cette remarque, M. Van Berchem pense qu'on ne doit pas l'attribuer au xve siècle qui releva les ruines de Tamerlan et est tenté de la reporter à la reconstruction de Malik Châh en 1068 (2). L'examen de la coupole de Cordoue vient compléter cette hypothèse d'une manière à peu près irréfutable.

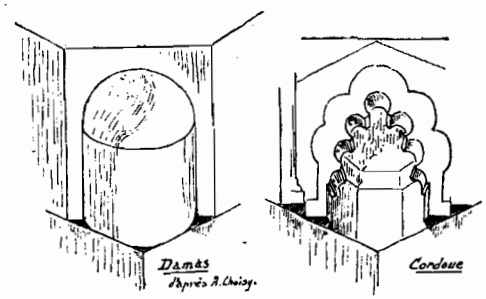

Pl. II. — Niches d'angle de Damas et de Cordoue.

Nous rencontrons, en effet, dans les coupoles de la grande mosquée d'Occident une niche angulaire, avec ses deux pieds droits en porte-à-faux, établissant un plan octogonal sur le plan carré inférieur, si semblable comme principe à celle de Damas que le désir de copier la formule syrienne saurait difficilement être mis en doute. Plus riches et plus élégantes que les niches de Damas qui n'ont pas conservé comme elles leur revêtement somptueux de mosaïque et de marbre, les niches de Cordoue sont, comme la décoration polychrome et sculptée avec laquelle elles font corps, très probablement les œuvres d'artistes byzantins. Des textes et une inscription assignent à l'ensemble du mih'râb et de ses annexes la date de 965 (3). Dès lors, il semble très légitime ou de reporter la zone de

(1) *L'art de bâtir chez les Byzantins*, p. 85, pl. xxi.

(2) *Notes d'archéologie*, ap. *J. As.* 1891, t. i, p. 422, 423.

(3) Cf. *Al Bayan'ol-Moghrib*, trad. Fagnan, t. ii, p. 392.

raccordement de la coupole de l'aigle au-delà de cette date, et probablement à El-Walid, ou de considérer la réfection de Malik Châh comme une reproduction très fidèle de la construction primitive.

Que trouvons-nous à Cordoue au-dessus de cette zone de raccordement ? Nous trouvons une coupole sur nervures, combinaison curieuse, restée tant soit peu énigmatique, dont les origines probables et la descendance possible sont loin d'être bien connues. Sur les huit angles du polygone, obtenu de la manière que l'on sait, sont bandés huit arceaux divisant l'espace intérieur en un certain nombre de portions triangulaires et circonscrivant une coupole centrale également octogonale mais de dimensions beaucoup plus réduites que le tambour de base. Les portions triangulaires sont couvertes de petits plans cintrés ou simplement inclinés, la coupolette est une demi-sphère surélevée à grosses côtes. Les arceaux, de section rectangulaire, cachent sous leur merveilleux décor mosaïque une armature de bois (1). Cette voûte ne porte pas directement la toiture, une charpente supérieure la protège contre les intempéries.

Quelle était, au-dessus des niches, l'anatomie de la coupole de l'aigle ? Nous en sommes, à ce sujet, réduits aux hypothèses les plus flottantes.

M. Spiers croit qu'il existait une grande différence entre le dôme d'El-Walid et celui qu'Ibn Jobaïr a pu voir vers 1184. « Le dôme primitif, nous dit-il, bâti par des ouvriers byzantins, était probablement en pierre » (2). Il me semble que rien n'autorise une telle supposition. Nous venons de voir que les voûtes à armatures de bois n'étaient pas inconnues aux artistes de Constantinople. Il se peut donc que cette première voûte fut, comme la voûte du XIIe siècle, un ouvrage de charpente. Quand Ibn Jobaïr la vit, la coupole de l'aigle se composait de deux voûtes superposées : la coupole supérieure portait la couverture de plomb, la coupole inférieure était formée de planches renforcées de côtes de bois. Ces côtes, semble-t-il, ne se pouvaient voir de la salle, seul un lambrissage doré, peint et sculpté décorait l'intérieur (3).

Cette ossature dissimulée fut elle précédée d'une ossature apparente divisant les caissons, de même que les sculptures et les peintures de cette voûte de planches remplacaient une voûte revêtue de mosaïque (4) ? Le changement de mode de décoration que nous signalent les textes accompagna-t-il un changement d'anatomie constructive ? La coupole d'El-Walid était elle, en un mot, une voûte sur nervures ? Cela est fort possible, mais on ne peut certes pas l'affirmer ; il est très vraisemblable que cette formule byzantine fut pratiquée à Damas. En dehors de l'Espagne, où la mosquée de Cordoue et l'église del Cristo de Tolède nous en fournissent des exemples, en dehors de la grande mosquée de Tlemcen où nous la trouvons aussi avec des panneaux complétement ajourés, une des seules voûtes sur nervures qui ait été signalée appartient à une province asiatique de l'Empire (1) : c'est celle de la chapelle funéraire d'Akhpat en Arménie. Il est donc possible que nous ayons à faire ici à une invention de l'Asie occidentale ; la Syrie a fort bien pu la connaître. Le fait que l'ossature de ces très anciennes constructions est en bois explique sans doute qu'il ne nous en soit pas parvenu davantage (2).

(1) Cf. Girault de Prangey, *Essai sur l'architecture*, pl. 6.

(2) Spiers, *loc. cit.*, p. 295.

(3) Guy le Strange, *Palestine*, p. 257. Cette coupole présentait apparemment une très grande analogie avec celles des mosquées de Jérusalem, cf. Mauss, *Rec. archéologique*, 3e série, t. XII, p. 27 et ss.

(4) Les inscriptions jouaient un rôle important dans la première coupole comme dans celle de Cordoue, cf. Edrisi, trad. Jaubert, t. I, p. 352.

A plus forte raison en est-il de même pour les charpentes primitives ; il ne subsiste naturellement rien de celles d'El-Walid. Conformes à la tradition byzantine, elles présentaient les plus grandes analogies avec celles de Cordoue dont Edrisi nous a laissé une bonne description (3). Dans les unes comme dans les autres, des combles bas à deux versants (4) supportaient des dalles de plomb très épaisses, de larges chêneaux couraient sur les murs des travées. Suivant l'habitude des charpentes byzantines, il n'y avait pas, quelques fermes maîtresses complètes et reliées entre elles, mais un grand nombre de fermettes simplifiées et, pour ainsi dire, indépendantes les unes des autres. Des entraits très rapprochés les uns des autres, peut être réunis par un plafond, présentaient à l'intérieur une surface horizontale richement décorée de motifs sculptés, dorés et peints.

Nous arrivons aux formes ornementales que la première architecture d'Espagne a pu emprunter à la Syrie, en même temps qu'elle s'inspirait de ses procédés constructifs. Le tracé des arcs nous offre un des exemples les plus significatifs de ces emprunts.

Le premier cintrage des édifices arabes, a-t-on dit, fut l'arc brisé (5). Ce fait, exact lorsqu'on ne considère que le seul art égyptien, qui est, il est vrai, le premier art musulman connu, ne l'est plus quand on envisage les écoles espagnoles et syriennes qui semblent avoir, en grande

(1) Cf. Choisy, *Hist. de l'architecture*, t. II, p. 22, 23.

(2) Cependant, il y a des réserves à faire en ce qui concerne l'origine syrienne de leur importation à Cordoue. Les mosaïques qui les recouvrent sont très certainement l'œuvre d'artistes de Constantinople ; on peut difficilement isoler les deux conceptions l'une de l'autre. Il convient probablement de rechercher plutôt leur parenté avec la coupole byzantine de Kahrie Djami (cf. Pulgher, *Égl. byzantines de Constantinople*, pl. XXV).

(3) Edrisi, ed. Dozy et de Gœge, p. 258.

(4) Sur la forme جملون caractéristique des toitures syriennes, cf. Moqaddasi, trad. le Strange, p. 75 ; cf. sur le mot, Fraenkel, *Aram. Fremdworter*, p. 29.

(5) Cf. Gayet, *l'Art arabe*, p. 30.

partie, échappé à son influence et ne se conformèrent naturellement pas aux mêmes traditions locales. En Espagne l'arc brisé n'apparut vraisemblablement que dans le courant du XIe siècle, Les premiers cintrages employés furent l'arc outrepassé ou en fer à cheval, et l'arc à grands lobes, qui n'en est souvent qu'une variété.

L'origine de l'arc outrepassé et son emploi dans l'architecture byzantine ont donné lieu à d'assez nombreuses recherches. Bien que l'on puisse, croyons-nous, en signaler l'usage exceptionnel dans toutes les provinces de l'empire, il semble bien que son domaine préféré ait été les provinces d'Asie et qu'il faille lui assigner une origine orientale.

En Arménie, M. Texier a indiqué comment il était engendré par la construction de l'abside dans l'église de Dana ; il l'a également signalé à un tombeau d'Urgub et dans un édifice chrétien du VIIe siècle (1). Une étude récente de M. Strzygowski nous le montre fréquemment employé au profil des arcades et au tracé de la grande abside des basiliques dans l'intérieur de l'Asie Mineure (2). M. Van Berchem l'a signalé dans plusieurs églises du Nord de la Syrie appartenant au Ve ou VIe siècle (3) M. Choisy, qui le considère comme un des traits caractéristiques de l'école syrienne, y reconnait « le souvenir d'un type antique dont il a, dit-il, retrouvé une foule d'exemples dans la décoration des stèles funéraires de Phrygie (4) ».

Les premiers spécimens que nous en fournisse l'architecture musulmane se trouvent précisément à la mosquée de Damas ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner si les constructeurs de Cordoue en ont fait le plus constant usage ; c'est très certainement à la Syrie que l'Espagne arabe l'a emprunté.

Quant à l'arc polylobé dont certaines parties de la grande mosquée d'Occident présentent aussi de très remarquables exemples, la mosquée de Damas n'en comportait pas dans son dernier état ; il est très possible qu'elle en comportât sous El-Walîd ; la présence de l'arc trilobé, qu'accompagne une ornementation purement byzantine au mih'râb de Zacharie dans la mosquée el-Aqça de Jérusalem (5) indique que ces cintrages quelque peu bizarres étaient employés par les décorateurs de Syrie.

Nous n'examinerons pas ici la forme et le décor des chapiteaux qui supportent ces arcs. On sait que les premiers chapiteaux des mosquées,

(1) *Architecture Byzantine*, p. 41, 193, 194.

(2) Cf. compte rendu de G. Millet, ap. *Rec. Archéologique*, janv.-fév. 1905, p. 95, 97.

(3) *Corpus inscrip. ar.*, p. 267-268.

(4) *L'art de bâtir chez les Byzantins*, p. 166.

(5) Reproduit d'après une photographie ap. Le Bon : *La civilisation des Arabes*, p. 151.

à Cordoue comme à Damas, furent des chapiteaux empruntés aux vieilles architectures. Les premiers modèles spécialement créés à Cordoue pour l'édifice dans lequel ils devaient prendre place (ces deux formes primitives d'où devait sortir le chapiteau moresque), purent s'inspirer de deux modèles antiques trouvés dans n'importe quelle région du monde gréco-romain, la Syrie aussi bien que les autres ; contentons-nous seulement de faire remarquer que le relief « en épannelage » qui les caractérise se rencontre plus spécialement dans les monuments byzantins de l'Afrique du Nord, de l'Italie et de la Syrie, que des praticiens venus de Syrie pouvaient fort bien être familiarisés avec ce genre de sculpture et avoir déjà créé à Damas, en s'inspirant des modèles qui les entouraient, des œuvres semblables à celles que nous voyons à Cordoue.

La Syrie est également une des régions de l'empire byzantin où se trouve la surabaque en tronc de pyramide. La grande mosquée de Damas présente encore dans ses parties anciennes, des exemples de ce motif (1) qui devait être si heureusement interprété dans la mosquée de 'Abderrah'mân et d'El-H'akam II.

Cependant si ces grandes formes, arcs et impostes, se sont conservées à Damas, il ne saurait en être de même quant à la partie pour ainsi dire superficielle de l'ornementation. Nous devons nous en rapporter à des descriptions forcément obscures et incomplètes si nous voulons nous faire une idée de certains ensembles décoratifs tels que la garniture du mih'râb. Une étude plus attentive de ces textes permettra peut-être plus tard d'en reconstituer la composition ; je montrerai seulement ici, à titre d'indication, que les descriptions qu'on nous en donne sont assez facilement identifiables avec l'ordonnance classique des mih'râbs occidentaux.

Le mur était garni jusqu'à une certaine hauteur, par des plaques de marbres (2). Cordoue présente encore ces grands lambris dont M. Dieulafoy (3) a cru reconnaître l'origine dans les palais persans. A Damas, dans le dernier état, un large galon inscrit l'arc d'ouverture dans un cadre rectangulaire. Ce galon n'est probablement qu'une simplification de bandes de mosaïques analogues à celles que nous trouvons à Cordoue. Peut-être cette bordure comportait-elle un décor épigraphique suivant la coutume longtemps conservée en Occident. Ibn 'Asâkir nous signale dans cette partie de l'édifice une inscription dédicatoire portant le nom d'El-Walîd. Elle était, ainsi que l'inscription dédicatoire de la

(1) Cf. Spiers, *loc. cit.* p. 287.

(2) Cf. Quatremère, *Sult. Mamlouks*, t. II, 1re part., p 270-71 ; *J. As*, 9me série, t. VII, p. 214 et ss.

(3) *L'art antique de la Perse.*, t. V, p. 102, 103, 153.

Qoubbat es-Sakhra, en lettres d'or sur fond bleu (1). C'est exactement l'aspect que revêtent les sentences du mih'râb de Cordoue et il semble très légitime de replacer à cet endroit précis de la Qibla les trois bandes dont parle le chroniqueur.

A Cordoue, des écoinçons sculptés à décor floral flanquent l'arc intérieur et ses claveaux. C'est là que nous localiserions volontiers la grande vigne d'El-Walid qui excita l'admiration des contemporains. C'était, à n'en pas douter, un décor bas-relief en or, ou mieux en marbre doré comme les chapiteaux de la même mosquée et les écoinçons du mih'râb de Cordoue. Quant au sujet de ce décor, il est fort possible que le vieux motif païen et chrétien de la vigne en fut effectivement l'élément principal (2). On rencontre dans la mosquée d'El-H'akam, parmi les acanthes et les rinceaux fantaisistes qui composent cette première flore musulmane, des feuilles à cinq lobes et des fruits en grappes qui sont des interprétations de la vigne très conformes à la tradition byzantine.

Des arcatures règnent au-dessus de ce cadre dans les mosquées d'Occident ; à Cordoue, elles sont remplies par un décor mosaïque. Il est probable que ces mêmes arcatures existaient déjà à Damas ; le mih'râb comportait ce motif dans son dernier état. Je n'en connais pas d'exemple dans les mosquées égyptiennes. C'est là un motif syrien et l'arcature moderne n'est très probablement qu'une survivance du décor primitif.

La décoration mosaïque supérieure s'inscrivait-elle dans ces arcatures ou s'étalait-elle au-dessus ? Il n'est pas possible de le dire. Nous connaissons d'ailleurs le sujet de cette décoration : l'artiste y avait représenté la Ka'ba, et ce motif formait pour ainsi dire le centre de la composition des parois de la mosquée entière. On y voyait en effet les villes célèbres avec les arbres de tous les pays du monde (3). Quelques fragments de ces figurations existaient encore il y a peu d'années (4).

Il n'y a rien de semblable en Occident ; le décor mosaïque de Cordoue

(1) Quatremère *Sult. Mamlouks*, t. II, p. 270 ; Maçoudi, trad. Barbier de Meynard, t. v, p. 361, 362, 363, a vu une inscription semblable mais il ne la localise pas à la Qibla. Il y aurait à rechercher si la Syrie nous offre d'autres exemples de mih'râbs à inscription dédicatoire L'Égypte en compte d'ailleurs un certain nombre. Cf. Van Berchem, *Corpus*, nos 12 et 12 *bis*, 23, 455, 474.

(2) Sur l'emploi curieux de ce motif dans le palais syrien de Mechatta, cf. l'art. de Clermont Ganneau, ap. *Journal des Savants*, 1906, p. 52.

(3) Cf. Yaqoût ap. Guy le Strange, *Palestine*, p, 263, Moqaddasi trad. le Strange, p. 17.

(4) L'un d'eux est reproduit ap. de Beylié, *L'habitation byzantine*, p. 57. M. Van Berchem, à qui je suis redevable de précieuses indications, m'écrit : « Les mosaïques qui recouvraient les parois de la nef Nord-Sud étaient conservées (sous badigeon) avant l'incendie de 1893. C'est un document de grande valeur qui a disparu, semble-t-il aujourd'hui, bien que l'incendie en eut respecté des parties considérables ».

ne fait pas intervenir d'architectures et la palette même des *fsîfsa* ne paraît pas avoir été la même qu'à Damas (1). Peut-être la transformation du style décoratif chrétien rendrait compte de ces différences. En admettant que les spécimens conservés à Damas datent bien de l'époque d'El-Walid, deux siècles et demi les séparent de ceux du mih'râb d'El-H'akam, deux siècles et demi qui ont vu passer sur Constantinople la querelle des Iconoclastes et la renaissance macédonienne, et dans lesquels l'art décoratif a forcément pu subir des modifications profondes. Ces œuvres n'ayant d'ailleurs de musulman que leur destination, l'examen de leur style sortirait du cadre de cette étude (2).

Quelques fragments mosaïques plus intéressants comme prolongements de l'art byzantin que comme manifestations de l'art arabe naissant, quelques dispositions générales sous lesquelles on devine des réminiscences de compositions anciennes : voilà, au point de vue de l'ornementation, ce que l'on peut attendre de l'examen direct de la grande mosquée de Damas. C'est quelque chose sans doute et cela mériterait mieux que les notes sommaires que je pourrais lui consacrer ici. Cela n'est pas très considérable cependant, et l'on ne saurait en tirer qu'une idée bien imprécise du premier art décoratif musulman. Il semblerait indispensable de compléter cette enquête par l'étude des autres édifices que la même période vit s'élever sur le sol de la Syrie. Interrogés avec méthode, ils apporteraient sans doute dans la question qui nous occupe ici des éléments importants de comparaison. Ils nous renseigneraient peut-être sur l'origine de l'arabesque espagnole, peut-être pourrions-nous établir un lien de parenté entre le style des premières inscriptions andalouses et celui des épigraphes Syriens, et nous reconnaîtrions dans les dalles sculptées et ajourées des vieux édifices du Hauran les premières ébauches du décor géométrique (3).

Que le fondateur de la mosquée de Cordoue se soit très fortement inspiré de la mosquée de Damas : c'est là un fait attesté par quelques histo-

(1) D'après Kremer, *Topographie von Damascus*, p. 45, on y trouvait le vert, le rouge, l'or et le blanc. Le bleu qui joue un si grand rôle à Cordoue n'y est pas mentionné ; il convient de remarquer cependant qu'il tenait une place importante dans les décors épigraphiques, cf. *Sup.* p. 54.

(2) Plusieurs auteurs, entre autres Moqaddasi, trad. le Strange, p. 18, 20, 24, signalent l'existence de mosaïques extérieures décorant le minaret, les merlons ; il est douteux qu'elles fussent du genre des mosaïques byzantines, celles-ci, à de rares exceptions près, étaient employées à l'intérieur. Peut-être faut-il y voir des marqueteries à grands morceaux, en briques nues ou émaillées, du genre de celles que nous voyons encore à Cordoue aux portails latéraux de la mosquée. Il y aurait là un point capital de l'histoire du revêtement céramique à élucider.

(3) Cf. de Vogüé, *Architecture civile de la Syrie centrale*, pl. 43, 81, et p. 89, où l'auteur indique la filiation possible.

riens arabes que l'examen qui précède rend, je crois, très admissible. Ce serait cependant, semble-t-il, restreindre le débat que de s'en tenir là. Très certainement la mosquée d'El-Walid et celle d''Abderrah'mân furent les deux pôles entre lesquels s'établit tout d'abord le courant portant les formules d'art d'un bout à l'autre du monde musulman (1), mais cette imitation volontairement imposée à l'Espagne fut, à n'en pas douter, fortifiée, complétée par l'influence plus libre que les peuplements syriens lui durent apporter par la suite. Ces immigrations favorisées par la souveraineté Omeyiade furent, comme nous l'avons vu, très importantes. Que de tendances, que de procédés ne purent-elles pas introduire en Andalousie? Que de traditions purent se transmettre par cette voie pour composer le premier art musulman occidental? C'est de ce style Omeyiade, de cet art hispano syrien que devait sortir l'art moresque presque tout entier. Sans doute à ce premier fonds l'Égypte vint plus tard ajouter de nouveaux éléments, mais son empreinte fut comparativement peu profonde.

Plus que toute autre, cette vieille terre d'Asie Occidentale, d'où tant de formules neuves s'étaient répandues sur l'Europe, contribua à doter d'un style nouveau les nouvelles conquêtes de l'Islam.

GEORGES MARÇAIS.

(1) La mosquée de Cordoue, du moins, est, pour l'Occident, le monument où il est surtout permis de l'étudier, car elle est la mosquée Omeyiade par excellence et la première grande mosquée qui nous reste en Espagne, les grandes mosquées qui peuvent l'avoir précédée, telle la mosquée de Saragosse, ne nous étant pas parvenues.

SUR UN LANGAGE CONVENTIONNEL

DES CHANTEURS ARABES

Les chanteurs populaires de la province d'Alger (1), — ceux que l'on appelle en arabe les *Medadeha*, les *Gaououèla*, ces sortes de troubadours modernes, — se servent entre eux, lorsqu'ils veulent causer en public, sans être compris, d'un langage particulier. C'est une sorte d'*argot de métier*, qui n'a rien, par ailleurs, de très mystérieux, car les chanteurs en question ne refusent point de le faire connaître aux personnes qui désirent s'en informer. Le hasard m'a permis d'en prendre une idée superficielle, mais je n'ai pu l'approfondir ; je le regrette, car, peut-être, de son étude se serait-il dégagé quelque fait intéressant. Dans l'espoir qu'un autre, plus heureux, pourra mener à bien cette étude, je crois devoir signaler le langage dont il s'agit en indiquant quelques-unes de ses particularités.

Tous les mots du vocabulaire diffèrent de ceux du langage courant, ou bien sont employés dans un sens différent de celui qu'ils ont d'ordinaire. En voici quelques exemples, accompagnés des rapprochements qui s'imposent, quand il y a lieu.

بريولي *couscous*. Cf. بريول *couscous d'orge* (Ouest, ap. Beaussier). — Le mot a une allure berbère ; on le dirait construit sur le paradigme de اغيول ; doit-on le rapprocher de la racine BRN (avec permutation si fréquente de l'N et de ـل), qui a le sens de *tourner*, BRN, VIe f., *tourner une vis* (2) ? — Mais, d'autre part, la racine برل est aussi arabe. Le *Qamous* donne برائل, plumes qui entourent le cou de l'oiseau, formant une collerette ; cela se dit notamment de l'outarde, pour désigner les plumes qu'elle hérisse dans le combat. Puis برأل, hérisser les plumes

(1) Je parle seulement des chanteurs du Nord de la province d'Alger. Mais je pense que l'usage du vocabulaire en question ne doit pas leur être exclusif.

(2) BASSET, *Loqman berbère*.

qui font le tour du cou, et, par extension, se préparer au combat. Dans un cas, comme dans l'autre, rattacher بربولي à l'une de ces racines (qui impliquent le sens de *tour, tourner*) serait assez naturel, étant donnée la nature du couscous.

دُفَيْبِي *argent monnayé* (ou دُغَيْبِي ?). La racine est arabe par دفب et se trouve dans le *Qamous*, mais sans aucun sens qui se rapproche de celui de notre mot. A دغب on trouve *prendre en masse*.

دَمْسة *nuit*, Cf. دماس *obscurité de la fin de la nuit* (Sud Alg.) ; — دَمَس *être épaisses* (ténèbres) (ar. rég.) ; — أَدْمَس *très sombre* (nuit) (Sud Alg.) (avec permutation du م et du ن probablement).

بالرّقّة *beaucoup*. A la racine رقّ s'attachent des *idées d'abondance :* رَقّ *manger beaucoup* (ar. rég.) ; — رَقِيب *abondance de fourrage* (ar. rég.) ; — رَقّ *troupeau*, — *volée d'oiseaux* (ar. rég.), — *troupeau d'autruches* (Sud Alg. ap. Beaussier).

رَفّاط *écrivain, savant, écolier* (ar. طالب). La racine est évidemment رفط, dont le sens est toujours, dans toutes ses dérivations, *bigarrer, être bigarré, bigarrure*, etc., aussi bien en arabe régulier qu'en arabe parlé. Le رفّاط, c'est celui qui, avec sa plume, bigarre le papier de blanc et de noir.

مرافل (ou مراغل ; la prononciation confuse du غ et du ف dans certaines parties de l'Algérie, rend douteuse l'orthographe) *argent monnayé*.

Les racines رغل et رفل existent en arabe, mais avec des sens dont aucun ne semble convenir dans le cas qui nous occupe.

زرافيم *argent monnayé*. La racine semble être رفم, à laquelle s'attachent des idées de *bariolage*, de *coloriage*, de *dessin*, etc. Le mot en serait un dérivé par زَعْفَل ; cette forme de dérivation est assez commune en arabe algérien ; on la trouve même quelquefois en arabe régulier. Je renvoie à ce propos à la communication que j'ai faite au Congrès des Orientalistes à Alger, en 1905.

سامحة *femme*. Rapprocher ce mot de la racine سمح, dont certains sens ont trait *à la douceur, à la bienveillance :* سَمُح *être bienveillant, doux* (ar. rég.) ; — سميح *doux, affable* (ar. alg.) ; — سماحة *douceur, bonté* (ar. rég. et ar. alg.).

شَنْط, plur. شنوطة *chien*. Cf. شنط *s'élancer, bondir sur, sauter sur*, etc. (ar. alg. Hodna oriental).

شيم. — شيمي *j'ai*, شيمك *tu as*, etc. Rapprocherons-nous l'expression de la racine شيم, dont certains dérivés désignent *le contenant, l'enveloppe* (مشيمة *membrane qui enveloppe le fœtus*, ar. rég.) ; l'état d'*être enveloppé, contenu* (F. I., شام et اشتام *être contenu, pénétrer dans*) ; شيم *câble* (t. d. mar. Alg.) ; شيمة *amarre* (t. d. mar. Tun., ap. Machuel Dal.) ? auquel cas شيمي équivaudrait à quelque chose comme جيبي, حوزي, etc.

سَطّ *homme*. Cf. أسطّ *haut de jambes* (ar. rég.).

بن محلّ عقاب *marabout*. Le sens arabe de l'expression étant *issu de l'aire de l'aigle*, il n'y a là évidemment qu'une métaphore, justifiée par la situation privilégiée qu'occupent les marabouts en général.

فَصّ *boire*. Si c'était غصّ (ce qui pourrait être, encore une fois, à cause de la confusion presque continuelle du غ et du ف dans certaines parties de l'Algérie), je serais porté à rattacher le mot à la racine غصّ à laquelle appartiennent des idées d'*étouffement, gêne de la respiration*, etc. : غُصّة *tout ce qui s'arrête dans le gosier et gêne la respiration ;* غاصّ *suffoqué* (ar. rég.). — Cela convient à la boisson prise en grande quantité à la fois.

فُبّ *mordre* (ou غُبّ ?). On a, dans la racine غبّ, غُبّة *bouchée de fourrage vert, bouchée de nourriture* (ar. rég.). — On a aussi, en ar. régulier, فبّ *se fermer*, en parlant d'une chose qui a deux pans, ce qui convient bien ici.

لُفش *garçon, fils, enfant mâle*. لُفشة *fille, petite-fille*. Faut-il rapprocher ce mot du zouaoua افشيش, racine فش ? et notre لفش serait-il issu de cette racine avec agglutination du ل de l'article ?

مرثة *café*. Cf. مَرَث *faire macérer* (ar. rég.). — مرث *salir, souiller* (ar. vulg. alg. et mar.).

هَوْفَر *marcher*. La racine هفر existe en arabe algérien, mais avec le sens d'être *très actif, dévorant* (feu), *furieux* (bœuf), etc. On peut rapprocher probablement هوفر de هَجَر *voyager* (ar. rég.), de même que هفّار *feu dévorant* (ar. alg.), de هجّر *être très chaud* (jour) (ar. rég.).

هلّخ *aller, partir* (ar. راح F. O.).

Les exemples donnés ci-dessus et les comparaisons faites à ce propos nous permettent de conclure :

1° Que le vocabulaire a une origine arabe pour une très grande partie, peut-être prépondérante.

2° Cependant l'exemple de لفش, au cas où la réflexion à laquelle le mot a donné lieu serait justifiée, permettrait de supposer qu'il a pu y avoir une certaine infiltration berbère.

3° Peut-être trouverait-on dans le vocabulaire quelques mots turcs, à cause des relations assez intimes qui ont existé, au dire de la tradition, entre certains chanteurs de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle avec les maîtres de l'Algérie à cette époque.

4° Les dérivations du trilitère semblent se faire d'après les mêmes procédés qu'en arabe, à en juger d'après les exemples de هوڤر, زرافيم, رڤاط, que je fais dériver de هڤر, رفم et رفط.

J'ajouterai que :

5° La conjugaison des verbes est la même qu'en arabe parlé algérien. On dit par exemple :

هلّخت *je suis parti*, يهلّخ *il partira.*

6° La négation s'exprime de même, au moyen de ما ـــــ شي encadrant le verbe, ou l'adverbe accolé au pronom affixe qui en tient lieu. Ex. :

بي شيمي *j'ai* ;
ما بي شيمي شي *je n'ai pas.*

7° L'usage des pronoms affixes est le même. Ex. :

بي شيمي *j'ai* ;
بي شيمنا *nous avons.*

8° Le féminin se forme, comme en arabe, par l'adjonction d'un ة. Ex. :

شَنّط *chien*, شنطة *chienne.*

9° Les pluriels doivent se former de même qu'en arabe, si l'on tient compte du seul que nous ayons, شنوطة, plur. de شَنّط, *chien*, car cette forme est fréquente dans l'arabe parlé du Sud algérien. Ex : قطوطة, plur. de قط, *chat* ; نمورة, plur. de نمر, *panthère* ; نمورة est d'ailleurs régulier aussi

En résumé, le langage conventionnel des troubadours arabes du Nord de la province d'Alger semble surtout arabe d'origine, et l'intérêt qu'il pourrait présenter se réduirait au vocabulaire. La comparaison des sens attribués aux mots de celui-ci avec ceux qu'ils peuvent avoir dans le langage ordinaire, quand ils y existent, permettrait probablement de compléter les sens des diverses racines et peut-être de retrouver quelques anneaux perdus de la chaîne si longue de leurs dérivés ; et ceci peut avoir son intérêt, lorsqu'on se propose l'étude parallèle des dérivations de sens et des dérivations de forme d'une racine donnée.

A. JOLY.

Membre de la Mission Scientifique du Maroc.

LA BONNE AVENTURE

CHEZ LES MUSULMANS DU MOGHRIB[1]

Depuis les temps les plus reculés, l'Arabe, sur le point d'entreprendre quoi que ce soit, a toujours cherché à deviner quel serait le résultat de son entreprise. C'est là un sentiment bien naturel à l'homme. Qu'il s'agisse d'un voyage projeté, d'un malade auquel on s'intéresse, d'un ami absent, on s'adresse à un *taleb* qui fait profession de prédire l'avenir et de tirer des augures (El-Fâl). Veut-on, par exemple, se renseigner sur le sort d'un malade ? Le *taleb* interrogé a soin de faire d'abord de mauvais pronostics. Ce moyen lui permet de préparer au malade, moyennant finance, quelques amulettes destinées à conjurer le mal qui le mine. Cette croyance superstitieuse et commune à tous les peuples simples et naturellement crédules a donné naissance à toute une *science divinatoire*. Nombreux sont les *tolba* qui ont inventé des règles plus ou moins bizarres et des pratiques étranges dont une partie se trouve consignée dans des ouvrages spéciaux.

De tous ces ouvrages, l'un des plus intéressants et des plus complets au point de vue de l'imagination de son auteur est le livre intitulé : *Khatt-Er-Remel*, de *Mohammed Ez-Zenati* (2).

Pour donner plus d'importance à son ouvrage, l'auteur du *Khatt-Er-Remel* prétend que les règles contenues dans son livre ont été suggérées en rêve au prophète *Idris* qui lui-même les aurait transmises à sa postérité (3).

(1) Le *Khatt er-Remel* dont il est question dans cet article a déjà été étudié par le Dr Perron dans sa traduction du *Voyage au Darfour*, de Mohammed ebn Omar et Tounsi, Paris, 1845, p. 359-369 ; mais, outre que cet ouvrage est devenu rare, le mémoire de M. Abou Bekr ben Choaïb présente bon nombre de détails qui ne se trouvent pas chez Perron et, à ce titre, il nous a paru intéressant d'en faire profiter les lecteurs de la *Revue africaine*. (N. D. L. R.).

(2) Cet article est le résumé d'un livre intitulé كتاب الفصل فى علم الرمل écrit par *Cheïkh Mohammed Ez-Zenati*. Ce livre, qui comprend 66 pages, a été lithographié : il ne porte ni indication de lieu ni de date de l'édition.

(3) Voy. كتاب الفصل, p. 1.

Sans vouloir me permettre d'étudier, quant au fond, l'histoire de ces croyances absurdes, je dirai seulement ici quelques mots des procédés préconisés pour tirer des augures.

Des seize formules et de leur nom

Les formules de *Khatt-Er-Remel* sont au nombre de seize savoir :

الجودلة	1°		*El-Djaïdalah ;*
الاحيان	2°		*El-Ahian ;*
الفرح	3°		*El-Farah ;*
البياض	4°		*El-Baïad ;*
نقي الخد	5°		*Nakio-el-Khadd ;*
العتبة الخارجة	6°		*El-Atba-el-Kharidja ;*
الحمرة	7°		*El-Hamera ;*
الانكيس	8°		*El-Ankès ;*
النصرة الخارجة	9°		*En-Nesra El-Kharidja ;*
العقلة	10°		*El-Okla ;*
الاجتماع	11°		*El-Adjtimâo ;*
النصرة الداخلة	12°		*En-Nesra ed-Dekhila ;*
الطريف	13°		*Attarik ;*
القبضة الخارجة	14°		*El-Kabda el-Kharidja ;*
القبض الداخل	15°		*El-Kabda ed-Dekhila ;*
الجماعة	16°		*El-Djemâa.*

Règle (1)

Pour tirer des augures, le devin doit mettre son crayon ou son porte-plume entre les lèvres de celui qui désire connaître sa bonne aventure (2). Ensuite avec le même instrument, le *taleb* trace sur une planche ou une feuille de papier seize rangées de points, de droite à gauche ; chaque rangée renferme un nombre *quelconque et variable* de points. Ces lignes de points sont séparées par série de quatre par des traits horizontaux comme l'indique la figure ci-contre (voy. *Fig. 1*).

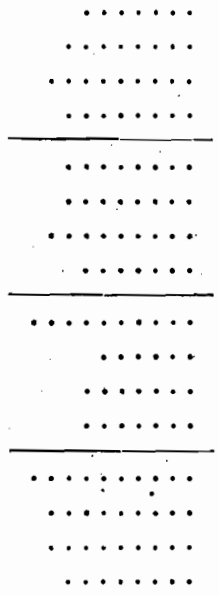

(*Fig. 1*).

Cette opération terminée on réunit deux à deux par un trait horizontal les points ainsi formés en commençant par la gauche (1) en ayant soin de laisser à la fin de la ligne un point si le nombre des points est impair, ou deux (2) (voy. *Fig. 2*), si ce nombre est pair.

(1) Cette règle ne figure pas sur le livre que je résume dans cet article. Elle m'a été donnée par le *taleb Si Mohammed Bel Miloud*, qui habite le village d'El-Eubbad (près Tlemcen). Ce *taleb*, qui fait précisément profession de prédire l'avenir et qui se sert de ce livre même, jouit d'une grande réputation dans la région de Tlemcen et passe aux yeux de ceux qui ont souvent recours à son art pour un bon praticien.

(2) Cette opération a pour but d'influencer le crayon ou le porte-plume dont se sert le *taleb*. Dès lors l'instrument sera dirigé par le *fluide occulte* qu'il a pris à la personne intéressée.

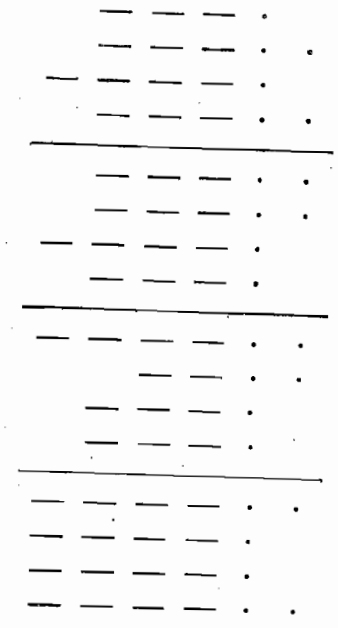

(*Fig. 2*)

On dispose ensuite les points conservés à droite des seize lignes (*fig. 2*) de la façon suivante : on place dans l'ordre vertical où ils se trouvent les points de chaque série en commençant par la première, puis à sa gauche la deuxième, puis la troisième et enfin la quatrième (voy. *Fig. 3*).

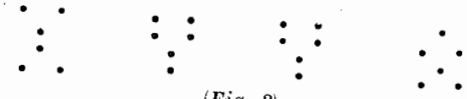

(*Fig. 3*)

Remarque : Pour distinguer les points pairs des points impairs dans les quatre formules précédentes, on doit joindre les points pairs par un trait horizontal et conserver les points impairs tels qu'ils sont ; on

(1) Les points transformés en traits horizontaux sont considérés comme n'existant pas, ils n'ont donc aucune valeur.

(2) Pour plus de clarté nous avons cru nécessaire de conserver dans l'exemple que nous donnons ici les points dont nous nous sommes servis dans la première figure.

obtient ainsi pour notre exemple la 1re, la 2e, la 3e et la 4e formule (voy. *Fig. 4*).

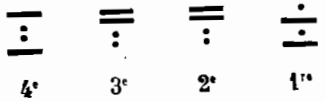

(*Fig. 4*)

De ces quatre formules, on en forme quatre nouvelles, en procédant de la façon suivante : on dispose verticalement, de haut en bas successivement, le premier signe de chacune des quatre formules, en commençant par la droite ; on obtient ainsi la 5e formule. En suivant la même règle pour les 2e, 3e et 4e signes de ces quatre mêmes formules, on obtient les 6e, 7e et 8e nouvelles formules, que l'on dispose dans l'ordre indiqué par la figure 5.

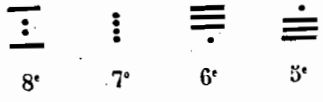

(*Fig. 5*)

Ceci fait, on additionne entre elles les huit formules deux à deux, la 1re + la 2e, la 3e + la 4e, la 5e + la 6e et la 7e + la 8e, dans le sens horizontal, en ayant soin de compter :

— plus — = —
— plus • = •
• plus — = •
• plus • = —

On obtient de la sorte la 9e, la 10e, la 11e et la 12e formule (voy *Fig. 6*).

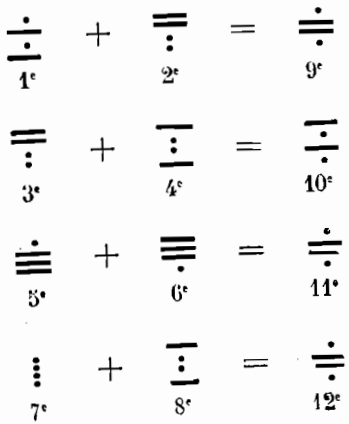

(*Fig. 6*)

On additionne ensuite la 9e et la 10e, et la 11e et la 12e. On obtient ainsi la 13e et la 14e formule (voy. *Fig. 7*).

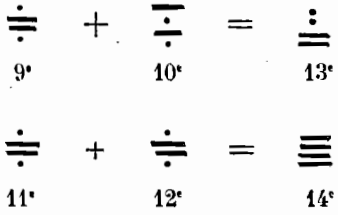

(*Fig. 7*)

En additionnant la 13e et la 14e formule, on obtient la 15e formule (voy. *Fig. 8*).

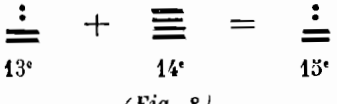

(*Fig. 8*)

Et enfin de la 1re formule et de la 15e, la 16e formule (voy. *Fig. 9*).

(*Fig. 9*)

Après cette opération, il ne reste qu'à chercher dans le texte des 16 formules ce qui est dit sur la 16e formule trouvée pour savoir si l'augure est bon ou mauvais.

De l'explication des 16 formules (1)

Et-djawdalah. — Cette formule indique un bon augure. Elle présage également l'amélioration de votre situation et l'accord dans le ménage. N'ayez pas d'inquiétude sur la personne que vous aimez, car votre union avec elle est inévitable. L'absent sur le sort duquel vous êtes inquiet reviendra sain et sauf. Si vous projetez un voyage, à La Mecque ou dans toute autre ville, soyez sûr que vous pou-

(1) Ces 16 formules sont expliquées dans le livre كتاب الفصل فى علم الرمل de la page 16 à la page 31. L'explication que je donne ici n'est qu'un résumé.

vez l'effectuer dans les meilleures conditions et que vous atteindrez facilement le but que vous poursuivez. Vos ennemis auront à se repentir des mauvais sentiments qu'ils ont eus à votre égard.

2e الاحيان. *El-ahian.* — Cette formule indique que vous mènerez une vie aisée. Votre patrimoine ira sans cesse augmentant et vous en serez heureux. Ne vous faites pas de mauvais sang car tous vos chagrins et vos angoisses disparaîtront ; vos vœux seront exaucés. Si vous m'interrogez sur le sort d'un absent, vous pouvez être certain qu'il reviendra bientôt. Si vous cherchez à deviner quel sera le résultat d'une entreprise commerciale que vous avez en vue, il y a lieu de croire que vous réussirez. Si vous projetez un mariage, cette union marquera le commencement d'une ère de bonheur pour vous. La formule m'apprend que vous irez à La Mecque ; que vous rencontrerez la personne que vous désirez voir ; avez-vous un malade qui vous est cher ? il guérira, avec quelques amulettes, soyez tranquille.

3e الفرح 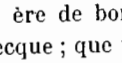 *El-farah.* — Cette formule indique que vous serez toujours heureux et que tout le monde vous traitera avec égard. Vous surpasserez vos ennemis en dignité. Votre ami absent reviendra chez lui quand il aura terminé ses affaires. Ne craignez pas la haine des jaloux. Louez Dieu des bienfaits dont il vous a favorisé. Vos descendants ne seront jamais malheureux en quoi que ce soit. Vous vous réunirez sous peu avec la personne que vous aimez. Vous êtes appelé à faire un héritage. Vous serez l'objet de faveurs de toutes sortes. Vous pouvez donner suite à tous les projets que vous concevez sans crainte aucune.

4e البياض 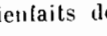 *El-baïad.* — Soyez content, car vous n'aurez que du bonheur durant toute votre vie. Vous atteindrez sans peine le but que vous vous donnez : si vous attendez le retour d'un absent, soyez persuadé qu'il ne vous laissera pas trop attendre. Vous aurez toujours le dessus sur vos ennemis. Il y a une personne qui n'a jamais cessé de vous dissuader d'entreprendre ce que vous avez l'intention de faire ; néanmoins malgré ses démarches et ses intrigues vous arriverez à la réalisation de votre projet. Vous pensez souvent à un absent et vous commencez même à perdre tout espoir de le revoir ; ne vous inquiétez pas, car son retour chez lui est indubitable. Je vois que vous avez un projet mais que vous hésitez à l'entreprendre. Ne craignez rien, car Dieu vous protège.

5e نقي الخد *Nakio-el-Khadd.* — Dans peu de temps il y aura quelque chose dans votre famille qui vous causera beaucoup de joie.

Vous serez toujours gai et vos chagrins disparaîtront. Les maux qui vous affectent en ce moment disparaîtront également. Vous serez traité avec honneur et gloire et vous parviendrez toujours à votre but, car Dieu a voulu que tout effet ait une cause. Si vous avez quelques dettes, vous les paierez sans effort. Dépêchez-vous de faire la chose à propos de laquelle vous m'interrogez et vous réussirez. Louez Dieu pour ses bienfaits. Vous rencontrerez votre ami absent très prochainement. Vous emportez-vous très facilement ? C'est un démon qui vous inspire ces inquiétudes, mais tout cela disparaîtra avec la volonté de Dieu.

6e العتبة الخارجة *El-Atba El-Kharidja.* — Prenez garde de donner suite à votre projet, sans quoi vous aurez des malheurs Vouloir réaliser votre projet, c'est demander l'impossible. Je vois que vous êtes pensif et que vous êtes toujours triste. Cela a pour cause ou la mort d'une personne que vous aimez ou la perte d'une fortune. Ne vous faites pas de mauvais sang, car dans peu de temps votre angoisse sera remplacée par la joie. L'imprévoyant subira toujours les mauvaises conséquences de sa négligence blâmable. Patientez un peu, car ce n'est que par ce moyen que votre situation sera améliorée.

7e الحمرة *El-Hamera* — Ne songez pas pour le moment à donner suite à votre projet ; si vous ne voulez pas m'écouter vous aurez certainement des ennuis. Méfiez-vous autant que possible de vos ennemis. sinon vous serez leur proie.

8e الانكيس *El ankès.* — Abstenez-vous de la chose que vous avez l'intention de faire et remettez-vous dans le chemin droit. Cette formule indique des malheurs tels que accidents, procès, vols et, en un mot tout ce qui pourrait vous causer du chagrin. Prenez patience et ne vous jetez pas dans des abimes. Reposez-vous, car les ennemis et les envieux vous guettent. La réalisation de votre projet est très difficile pour le moment. Il est donc préférable pour vous d'y renoncer complètement.

9e النصرة الخارجة *El-Nesra el-Kharidja.* — La question que vous me posez mérite d'être approfondie. Vous serez toujours à l'abri des accidents. En outre vous vous réunirez dans peu de temps avec vos parents en voyage, ou votre ami absent sera bientôt de retour. Vous serez, durant votre vie, vénéré, et vos désirs seront toujours couronnées de succès. Ceux qui envient votre sort, périront de jalousie. Si vous m'interrogez sur un malade ou sur un absent, soyez sûr qu'avec quelques

talismans tous deux n'auront rien à craindre. Vous irez à la Mecque en pèlerinage. Il me semble que vous eussiez perdu quelques biens, un enfant ou enfin quelqu'un des vôtres. Prenez patience et Dieu vous récompensera dans ce monde et dans l'autre.

10° ⁝ *El ôqla.* — Prenez garde, car cette formule n'indique العُقلة que de mauvais augures, tels que maladies, accidents, revers de fortune, etc., etc. Les affaires sont en suspens. Ne pensez pas à réaliser le projet que vous avez en vue, sans quoi vous vous exposeriez à des malheurs. Celui qui vous donne des encouragements n'est qu'un hypocrite. Méfiez-vous de lui. Dans peu de temps votre situation changera par la volonté de Dieu. Ne restez jamais dans l'avenir sans amulettes.

11° ⁝ *El-adjtimâa.* — Ne vous inquiétez pas ; car Dieu qui الاجتماع a subordonné l'effet à la cause vous protège. Vos ennemis seront réduits à néant. Vous irez en pèlerinage à la Mecque et vous visiterez le tombeau de notre prophète à Médine. Vous ferez un jour la connaissance d'un homme considérable et celà vous sera profitable. Je crois que vous êtes décidé à entreprendre quelque chose. N'hésitez pas et vous arriverez à bonne fin, si Dieu veut. Votre absent est en route pour revenir chez lui. Vous serez toujours au-dessus de vos ennemis et des envieux.

12° ⁝ *En-nesra ed-dâkhila.* — Soyez content ; car النصرة الدّاخلة eette formule indique un bon augure. S'agit-il d'un procès ? vous aurez gain de cause ; votre fortune augmentera sans cesse ; celui que vous attendez viendra et vous serez toujours heureux ; vos affaires seront prospères ; vous dominerez tous vos ennemis ; vous vous réunirez avec la personne que vous aimez ; vous irez en pèlerinage à la Mecque. J'estime que vous pensez trop à l'affaire qui vous préoccupe et vous rend triste. On complote contre vous, mais vos ennemis ne réussiront pas. Si vous m'interrogez sur un absent ou sur un objet que vous avez perdu, soyez persuadez que cet absent est sur le point de rentrer chez lui et que l'objet perdu vous sera rendu.

13° ⁝ *Attarik.* — Soyez content, car tous les revers que الطريف vous avez recontrés dans votre vie, seront remplacés par des succès. Louez Dieu de ses bienfaits. Vous pouvez faire tout ce que vous voudrez sans avoir rien à craindre, parce que cette formule indique un bon augure. Vous arriverez à occuper une situation beaucoup plus élevée que celle que vous occupez actuellement. Si vous m'interrogez sur le sort d'un absent, soyez sûr de son prochain retour. Vous changerez de

domicile, peut-être pour aller d'une ville dans une autre. Vous gagnerez une somme d'argent. Je crois que vous avez perdu quelqu'un des vôtres, ou quelques biens, ou toute autre chose. Dieu vous consolera de cette perte en vous comblant de ses grâces. Inutile de vous dire que vous parviendrez très facilement à votre but.

14° ⁝ *El-Qabda El-Kharidja.* — Prenez garde et القبضة الخارجة ne songez pas pour le moment à donner suite à vos projets Ne vous pressez pas, car la patience vaut mieux que la précipitation. Cette formule est de mauvais augure ; elle indique des pertes, des revirements de fortune, etc. Attendez encore quelque temps et ne vous jetez pas dans des abîmes sans fond ; ce qui ferait certainement plaisir à vos ennemis. Si vous m'interrogez sur un absent, soyez convaincu qu'il ne reviendra pas ces jours-ci ; et si vous avez perdu quelque chose, Dieu seul vous le rendra.

15° ⁝ *El-Qabda Ed-Dekhila.* — Soyez content, car ce القبض الداخل qui vous arrivera ne pourra que vous rendre gai ; cette formule indique l'accroissement de la richesse, le prolongement de la vie et tout ce qui fait plaisir à l'homme. Vous vous réunirez avec la personne que vous aimez. Vous atteindrez votre but et vos chagrins seront remplacés par des joies. Louez Dieu de ses faveurs. Vous pouvez faire ce que vous voudrez ; seuls vos ennemis en seront mécontents. Vous avez quelque chose en projet, mais vous ne savez à quoi vous en tenir ; n'hésitez pas et vous en serez certainement heureux. Je vois que votre esprit est troublé. Ne craignez rien, parce que vous êtes protégé par Dieu. La personne que vous attendez, reviendra saine et sauve. Dieu vous rendra les choses que vous avez perdues. Vous avez beaucoup d'ennemis ; n'y faites pas attention. Le Très-Haut les punira.

16° ⁝ *El-Djamâa.* — Soyez content parce que vous n'aurez الجماعة que des honneurs. Cette formule n'indique que la dignité, la considération et le bonheur. Vous vous marierez avec quatre femmes et vous aurez huit garçons. Ces enfants seront la cause de votre bonheur. Votre maladie chronique disparaîtra. Vous rencontrerez, après en avoir désespéré, la personne que vous disiriez revoir. Il y a des gens qui vous considèrent comme ami en apparence, mais ils vous haïssent en réalité ; ne faites cas d'eux, car Dieu qui vous protège vous donnera la victoire. Louez Dieu des bienfaits dont il vous a gratifié.

ABOUBEKR ABDESSELAM BEN CHOAIB.
Mouderrès (Tlemcen).

L'ORIENT

DANS LE ROMAN FRANÇAIS DU XVIIIe SIÈCLE (1)

I

Le roman et le théâtre (2) ont l'un avec l'autre plus d'un rapport; c'est évidemment dire une banalité, mais, puisque, après tout, elle exprime une idée vraie, on est bien en droit de l'énoncer encore. Les limites par lesquelles on voudrait séparer ces deux genres sont assez indécises, et plus d'un auteur s'en est aperçu à ses dépens, quand il a voulu faire d'un roman une comédie, ou donner la forme romanesque à un drame. C'est qu'en réalité de l'un comme de l'autre le public attend les mêmes impressions ou du moins des impressions semblables; à l'un comme à l'autre il demande de créer des formes qui puissent donner à son imagination excitée la sensation de la vie, réelle ou idéale, mais toujours vivante. On doit donc bien s'attendre à ce que les influences qui agissent sur le théâtre soient manifestes aussi dans le roman; et si la comédie « orientale » a été renouvelée par l'apparition des *Mille une Nuits* (3), il est naturel que la lecture des contes orientaux ait transformé complètement le roman « exotique ». L'événement se produisit en effet, et il eut même plus de conséquences, d'abord parce que l'action fut directe, ensuite et surtout parce qu'elle s'exerça en un milieu vraiment neuf. Jusqu'aux

(1) Ces pages forment le chapitre III de la seconde partie d'un livre qui doit paraître le 1er juin à la librairie Hachette, sous le titre : *L'Orient dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe siècle*. Dans la première partie de l'ouvrage on étudie par quels moyens d'information le public français eut alors connaissance de l'Orient; la deuxième partie montre le profit que les divers genres littéraires reçurent de cette connaissance de l'Orient.

(2) Les deux chapitres qui précèdent ont pour titre : *L'Orient et la tragédie*, *l'Orient et la comédie*.

(3) Quelques fragments du chapitre l'*Orient et la comédie* ont paru dans la *Revue Africaine* de 1905, p. 149 et suivantes sous le titre : *Les Arabes dans la comédie et le roman du XVIIIe siècle*.

premières années du XVIIIe siècle, l'image de l'Orient avait été tout à fait absente du roman (1); il y eut non pas progrès, mais révélation.

Les études orientalistes, les *jeunes de langues* et les « secrétaires interprètes du roi » (2) avaient, par un long travail érudit, préparé cette révélation; elle vint si à point qu'elle fut soudaine et s'acheva en l'espace de quelques années. De 1705 à 1710 les manuscrits de la bibliothèque du roi, hâtivement traduits, épandirent brusquement les contes orientaux qu'ils tenaient enclos depuis longtemps. Galland commença le mouvement, et, en 1704, un tout petit volume (3), inaugurait la publication des *Mille et une Nuits*; certes le traducteur ne prévoyait point le succès réservé à son œuvre, et il la présentait moins comme un régal offert à l'imagination, que comme un moyen commode de connaître les civilisations d'Orient (4). Rapidement d'autres volumes suivirent qui déroulèrent à de courts intervalles, comme les fascicules successifs d'une Revue moderne, les interminables histoires de génies et d'enchantements. Pendant que la publication s'en achevait, Petis de la Croix, prenant place à côté de son collègue, ouvrait dans la même veine un nouveau filon : l'*Histoire de la Sultane de Perse et des visirs* (5) apprit comment un jeune prince, injustement condamné à mort, fut, pendant quarante jours, tantôt sauvé du supplice par les contes des visirs et tantôt menacé de périr sur l'heure, grâce aux contes de la sultane; visirs et sultane se disputaient la volonté incertaine du roi. Mais cette nouvelle richesse fut vite épuisée; et, pour que le succès ne tarît point, Petis de la Croix entreprit de traduire de nouveaux manuscrits, et donna à son collaborateur Lesage de nouveaux brouillons à rédiger en bon style. Les *Mille et un Jours* (6) encore qu'ils forment un bagage moins considérable que les *Mille et une Nuits*, emplirent, jusqu'à la combler, la mémoire avide des lecteurs français, et beaucoup de volumes furent nécessaires pour que la princesse Farruknaz, fatiguée d'entendre conter les histoires d'amants fidèles, revînt tout à fait de sa prévention première contre les hommes; encore y montra-t-elle plus de discrétion que le sultan Schahriar à qui il fallut mille et une nuits véritables pour lasser la verve de son épouse Scheherazade, et convenir que les femmes avaient au moins la vertu de l'obstination !

(1) Les romans pseudo-orientaux du XVIIe siècle dont il est question dans la première partie du livre n'ont d'oriental que le titre.

(2) Un chapitre est consacré aux études orientalistes du XVIIe et du XVIIIe siècles.

(3) Il contient trente nuits.

(4) *Avertissement* du tome I.

(5) Paris 1707, in-12.

(6) Paris 1710 et années suivantes.

Pendant dix ans le public fut assiégé et entouré de ces contes : et il vécut au milieu de toutes les créations fantaisistes de cette littérature orientale. En une fois il réparait la longue ignorance où il avait jusque là consenti de rester (1) Et quand ces traductions furent terminées, les lecteurs ne se sentirent point harassés ; leur bonne volonté restant entière, ils ne goûtèrent point le charme exquis de la mille et unième nuit : elle est la dernière ! Tout de suite ils voulurent entreprendre la mille et deuxième, et passer de là aux suivantes ; ils demandèrent des suites, des contrefaçons et des recommencements.

Pourquoi cet enthousiasme ?

« Les petites histoires françaises, dit un auteur du temps, ont ordinai-
» rement une intrigue, un plan et un objet qui se développe avec ordre ;
» mais l'habitude où nous sommes de les lire nous fait trop aisément pré-
» voir le dénouement, au lieu que les histoires orientales n'ont souvent
» qu'un seul objet, dont l'effet est d'exciter la surprise, en voyant que les
» plus petits incidents amènent les plus grandes révolutions. C'est en
» cela que consiste presque tout leur attrait (2). »

La nouveauté de ces contes fut en effet leur principal charme ; il y avait eu tant d'*histoires galantes*, tant de romans amoureux et historiques mettant en jeu, par des voies battues d'intrigues, les mêmes sentiments chez les mêmes personnages, qu'on pouvait en être lassé ; l'imagination du lecteur défaillait devant la monotonie des titres en même temps que celle des auteurs. Au lieu de cela, on eut brusquement l'histoire sans fin des cinq dames et des trois calenders fils de roi, celle du roi des Isles noires ou du petit bossu, l'histoire des amours de Caramalzaman, prince de l'île des enfants de Khaledan, et de Badour, princesse de la Chine, l'histoire encore de Noureddin et de la belle Persienne... etc. (3). Jamais on n'avait lu de tels titres, ni entendu de tels noms, et l'on s'éprit par avance d'amitié pour eux.

Puis la matière était inépuisable ; on ne savait jamais si un conte finissait ou bien s'il était à son commencement, tant les événement rebondissaient les uns sur les autres, entraînant toujours plus avant la curiosité une première fois excitée du lecteur. Si grande était la richesse d'imagination éparpillée à travers ces livres que jamais l'attente ne se terminait dans la déception; toujours il y avait du nouveau, et ce nouveau revêtait toutes les formes ; on pouvait lire les histoires les plus burlesques, les détails les plus réalistes, entremêlés à des récits de

(1) Le moyen-âge avait connu le *Roman des Sept Sages* (textes du XIIe et du XIIIe siècle) qui est aussi un recueil des contes orientaux. Voir E. Gebhart, *Conteurs florentins*, p. 6.

(2) Dédicace du tome I des *Contes orientaux*. Paris, 1743, in-12.

(3) *Mille et une Nuits*.

tendre amour où à des aventures tragiques, précédés et suivis de contes fantastiques.

L'ensemble avait cet attrait piquant de n'évoquer aucune des civilisations connues et de ne point représenter les mœurs habituelles des héros de roman. Les traductions étaient certes admirables d'inexactitude, et les auteurs avaient hardiment élagué tous les détails de la matière, tous les enjolivements du style que, par pudeur ou pour d'autres raisons, ils craignaient d'offrir à un public français. Mais, quoiqu'ils fussent déshabillés des parties les plus originales et les plus riches de leurs costumes, les personnages apparaissaient avec un aspect très convenablement exotique ; peut-être, en les montrant tels qu'ils étaient tout à fait, on eût effarouché des lecteurs trop insuffisamment préparés.

Ce qui charma aussi, — et c'était là une source littéraire où la France avait désappris de puiser — ce fut le caractère fantastique du récit. Les hommes des *Mille et une Nuits* semblaient échapper aux lois naturelles. Traversée par des génies, bouleversée par des catastrophes faciles et inoffensives, encombrée de gnomes de magiciens et de sorciers, pleine de talismans et d'animaux extraordinaires, la terre n'était plus la contrée de plate misère où s'allongent côte à côte des existences monotones ; c'était un champ ouvert aux plus audacieuses énergies et créé pour les plus déconcertantes aventures ; le ciel et l'enfer, la surface du globe tout voisinait indistinctement et rien n'était moins difficile aux héros que de cheminer par les airs ou de courir sous les eaux, de faire pleuvoir l'or dans leurs mains, en une minute de besoin, de se bâtir instantanément des palais inouïs, qu'ils détruisaient d'un geste capricieux, de commander en un mot à toutes les forces déchaînées de l'univers. Il n'y avait que des *surhommes* parmi ces héros orientaux ; et les imaginations les moins riches, les âmes les plus pratiques aiment ce genre de fictions ; ainsi elles sont tirées hors de la vie commune et elles donnent un déploiement sans fin à leur besoin presque toujours inexprimé d'idéal.

Et il n'était pas mauvais, pour que le succès fût sans réserve, que l'amour emplît ces récits d'Orient, non pas l'amour discoureur, nuancé, raisonnable des héros de tragédie, mais une passion ardente, enveloppée de parfums, où il y avait souvent du sang et toujours des fleurs. A l'idée que dès longtemps on s'était donnée de l'Asie (1) les contes turcs ou persans vinrent offrir une matière abondante. Hommes et femmes en ces histoires d'amour ignoraient avec indifférence les gestes de la pudeur européenne ; les femmes allaient au-devant des désirs ; elles ouvraient le harem à des amants nocturnes et mystérieux ; derrière les murs clos où

(1) Les récits des voyageurs avaient créé au XVIIe siècle l'image d'un Orient voluptueux.

les tapisseries alourdissaient les bruits, elles offraient des festins d'orgie à de jeunes hommes, leurs invités clandestins. Point d'affectation dans le vice. Tous ces Orientaux, habitués par fatalisme à regarder sans étonnement les circonstances les plus extraordinaires, agissaient si naturellement que la vie voluptueuse du récit semblait la règle commune de l'existence réelle. L'imagination du XVIIIe siècle, de bonne heure libertine, eut là des visions de sérail, de harem, d'odalisques et d'eunuques dont jamais plus elle ne se lassa (1).

Les raisons de ce succès étaient, on le voit, assez profondes, et elles intéressaient des tendances assez générales de l'esprit, pour que la faveur des contes orientaux, des *Mille et une Nuits* surtout, ait dépassé les limites d'une mode ordinaire. Dès le XVIIIe siècle, elles firent partie de ce qu'on a assez heureusement appelé « la littérature universelle » ; on les inséra dans les *Collections de Contes* ou dans les *Cabinets des Fées* (2), on réhabilla à leur ressemblance de vieux ouvrages (3) auxquels on voulait donner un nouvel agrément ; on les porta au théâtre, elles entrèrent dans la conversation et y restèrent sous forme d'expressions toutes faites (4) ; elles devinrent si bien un ouvrage indispensable de chevet que leur lecture parut parfois la seule nourriture intellectuelle qu'on pût donner à un malade (5).

Il est vrai que le triomphe des *Mille et une Nuits* fut assuré autant par les pastiches, les continuations et les imitations que par l'œuvre elle-même ; presque aussitôt après sa publication, il parut toute une série de contes fantastiques créés à sa ressemblance :

« MM. Galland et Petis de la Croix, ou du moins ceux qui leur ont » prêté leur plume pour rédiger et écrire les contes arabes, persans et » turcs paraissent avoir épuisé la matière et il semble qu'il n'y ait plus » qu'à glaner après eux : cependant le fonds des histoires orientales est » si ample, les fables qu'elles admettent sont en si grand nombre, et » elles prêtent des aventures si étonnantes à leurs héros..... que plu- » sieurs de nos auteurs romanciers n'ont pas dédaigné de puiser dans » ces sources... des histoires dont quelquefois même ils n'ont fait que » changer les noms (6) ».

(1) Voir *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1906. Carra de Vaux : *Les Mille et une Nuits*.

(2) Voir par exemple : *Le Cabinet des Fées* 1785, 9 volumes — où les contes orientaux occupent plus du tiers de la publication.

(3) Ainsi l'*Heptaméron* devint : *Les Mille et une faveurs, contes de cour, tirez de l'ancien gaulois par la reine de Navarre et publiez par le chevalier de Mouhy*. Londres 1740.

(4) Par exemple : Voltaire : Lettre à d'Alembert : 19 novembre 1773, « ne croyez-vous pas lire les *Mille et une Nuits* quand vous voyez. . »

(5) Marmontel *Mémoires*, livre IX.

(6) *Les Sultanes de Guzarate*, Paris 1732, t. I. Avis au Lecteur.

Alors on vit maint petit volume qui se disait traduit de l'arabe ou du persan, qui s'intitulait conte tartare, indien ou bien chinois (1) ; pendant vingt ans ils firent comme une suite incessamment renouvelée aux traductions de Galland et de Petis de la Croix. Tantôt c'était un Arabe parti à la recherche d'une introuvable fontaine de Jouvence, à qui les passants faisaient cent contes pleins de merveilleux enchantements ; tantôt un médecin qui, sous peine de mort, devait par des récits fabuleux, amuser un roi souffrant ; tantôt un mandarin qui disait ses métamorphoses et les transmutations de son âme à travers diverses formes d'existence ; ou bien encore, pour distraire de leur deuil des sultanes, on enlevait chaque nuit en un caravansérail, grâce à une potion soporifique, quelqu'un des voyageurs qui y étaient descendus ; et on l'obligeait, dormeur éveillé, à conter les singularités de sa vie.

Ces thèmes n'étaient que le prétexte à d'interminables séries de contes ; beaucoup paraissent bien avoir eu leur source dans de vraies histoires orientales ; ainsi l'abbé Bignon (2), ami de Galland, orientaliste lui-même, directeur de la bibliothèque du roi, pouvait, sans mentir écrire en tête des *Aventures d'Abdalla fils d'Hanif* : « l'intelligence de cet ouvrage suppose partout une grande connaissance des fables orientales. » Mais la plupart des auteurs n'avaient pour ressource que leur imagination ; ils s'étaient ingéniés d'ailleurs à l'exciter assez pour qu'elle eût quelque chose de la fantaisie et de l'extravagance asiatiques. Gueullette, qui certes n'était point arabisant, s'est fait une spécialité de ce genre de pastiches ; et il a écrit avec un égal entrain des contes *tartares*, des histoires *chinoises* et des récits *mogols* (3). Comme après tout, il ne pouvait toujours créer sa matière de rien ; il est allé la chercher où il savait la trouver dans la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot, ou dans le recueil les *Lettres édifiantes* ; quand ces sources originales lui ont fait défaut, il a simplement « habillé à la tartare » quelque vieux conte italien ou français (4).

Il se constitua même, ou plutôt il se reconstitua alors un genre de

(1) *Les aventures d'Abdalla fils d'Hanif, 1713* (plusieurs fois réédité) ; Gueullette, *Les Mille et un quarts d'heure, contes tartares, 1715* (réédité en 1723 ; *Les voyages et les aventures des trois princes de Sarendib, 1719*. On a prétendu que ce livre était une des sources du *Zadig* de Voltaire. Voir Fréron. *Année littéraire*, 1767 I. 145.] ; *Les aventures merveilleuses du mandarin Fum Hoam, contes chinois, 1723* (réédité en 1725) ; Gueullette, *les Sultanes de Guzarate ou les songes des hommes éveillés, contes mogols, 1732 ; Histoire des trois fils d'Hali Bassa et des trois filles de Siroco, 1746... etc.*

(2) Voir son éloge : *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1743 XVI. 367.

(3) *Les mille et un quarts d'heure. Les aventures merveilleuses du Mandarin Fum Hoam. Les sultanes de Guzarate.*

(4) Il en fait l'aveu dans l'avis au lecteur du t. I des *Sultanes de Guzarate*.

récits, moins directement imités des *Mille et une Nuits* : les contes de fées, que le moyen-âge avait aimés et qu'une véritable parenté alliait aux fictions orientales, eurent comme une renaissance, que les publications de la *Bibliothèque bleue* firent de longue durée ; beaucoup, comme il était naturel, se revêtirent d'une parure plus ou moins asiatique (1).

La lecture en paraîtrait bien fastidieuse aujourd'hui même aux amateurs les plus fervents de l'esprit et des reliures XVIIIe siècle ; et si l'on s'amuse, par moments, de la cocasserie de l'invention, ou du style quelquefois assez agréablement pastiché à l'orientale (2), la monotonie des sujets, extrême malgré leur apparente variété, a vite achevé de rebuter. Aussi bien, il y eut, dès le XVIIIe siècle, des hommes de goût pour s'en lasser ; après un quart de siècle d'une faveur indiscutée, les contes orientaux subirent les effets d'une réaction qui atténua un peu leur succès. Mais cette réaction ne les supprima pas ; elle dirigea plutôt, comme on va voir, le roman exotique vers un chemin très proche. Les contes de fées et les histoires orientales n'en trouvèrent pas moins des auteurs et des lecteurs pendant tout le reste du siècle. On continua à traduire des manuscrits orientaux (3) : Voltaire (4), Diderot (5), la Harpe (6) s'amusèrent à des compositions de ce genre. Vers 1780, il y eut même comme un renouveau de vigueur dans une mode, restée malgré tout vivace : il parut plusieurs collections de contes (7) riches chacune de nombreux volumes, et c'est le moment que Cazotte choisit pour publier ses premiers contes orientaux (8), dont il put, grâce au bénédictin don Chavis, trouver la matière dans de vrais recueils arabes. La suite, ou, si l'on veut, la queue des *Mille et une Nuits* a traîné dans notre littérature jusqu'au

(1) A cette époque : *Les aventures de Zéloïde et d'Amanzarisdine, 1715 ; Le voyage de Zulma dans le pays des Fées, 1734 ; Faunillane ou l'infante jaune, 1743 ; Zulmis et Zelmaïde, 1745 ; Contes des Génies, 1765..*, etc.

(2) Chose qu'on savait faire dès le XVIIe siècle : voir Molière dans le *Bourgeois gentilhomme*. Voir *Substance d'une lettre..... sur l'affaire de M. de Guilleragues*. Cologne, 1683.

(3) *Contes orientaux tirés des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, 1743 ; De Sauvigny, *Apologues orientaux*, 1764 ; Inatula de Delhi, *Contes persans*, 1769 : St-Lambert, *Fables orientales*, 1772 ; Cardonne, *Contes et fables indiennes*, 1778 ; *Nouveaux contes orientaux*, 1780.

(4) *Le crocheur borgne*, 1746 ; *Le taureau blanc*, 1774 ; *Azolan ou le bénéficier*.

(5) *L'oiseau blanc, conte bleu*, écrit vers 1748, publié en 1798.

(6) *Tangu et Félime*, poème en 4 chants, 1780 (inspiré des *Aventures d'Abdalla*, 1713).

(7) *Le cabinet des fées*, 1785 ; *Bibliothèque choisie de contes nouveaux*, 1786.

(8) *Œuvres badines*, 1788 (3 contes) ; *Œuvres complètes*, 1798. Voir l'édition de 1817 où les contes orientaux occupent presque les 4 volumes entiers. Voir à la même époque le *Vathek*, de Beckford, qui fut publié d'abord en français en 1787 et, dans le même goût, *Almoran et Hamet*, de Hakesworth, traduit en 1763.

XIXe siècle, et il ne semble pas, aujourd'hui encore, que leur succès soit un simple souvenir.

II

Pourtant on avait essayé, vers 1730, de briser ce mouvement par le ridicule : on ne réussit qu'à le détourner en partie et à créer une forme nouvelle de roman, assez originale, en tout cas particulière au XVIIIe siècle.

« Ne dirait-on pas à vous entendre qu'un conte est le chef d'œuvre de » l'esprit humain ? et cependant quoi de plus puéril, de plus absurde ! » Qu'est-ce qu'un ouvrage (s'il est vrai toutefois qu'un conte puisse porter » ce nom), qu'est-ce, dis-je, qu'un ouvrage qui ne plaît qu'autant que la » vraisemblance y est violée et que les idées y sont renversées, qui, » s'appuyant sur un faux et frivole merveilleux, n'employe des êtres, » surnaturels, ne bouleverse l'ordre de la nature et celui des éléments » que pour créer des objets ridicules, singulièrement imaginés peut-être, » mais qui souvent n'ont rien qui rachète l'extravagance de leur créa- » tion (1) ».

Voilà les vérités que Hamilton (2) essaya de faire entendre au public français ; il crut pouvoir y réussir par le moyen de la parodie. Il écrivit *Le Bélier* :

> Je l'entrepris en badinant,
> Et je fourrai dans cet ouvrage
> Ce qu'a de plus impertinent
> Des contes le vain étalage (3).

Mais il ne lui fallut pas moins de quatre petits romans pour venir à bout de cette entreprise, comme si lui-même avait pris plaisir à la lutte, et s'était amusé à décorer artistement les armes dont il prétendait faire un belliqueux usage. *Le Bélier* fut suivi de *Fleur d'Épine*, et, dans ce goût toujours, Hamilton écrivit, les laissant inachevés, *Les quatre Facardins* et *Zéneyde* (4) ; on voit qu'il s'habillait de l'uniforme ennemi, et que pour discréditer « le fatras » des *Mille et une Nuits* il ne s'était pas proposé d'être bref ! Il voulut, en effet, prouver à ses amis, à ses amies

(1) Crébillon, *Le Sopha*, Paris, 1741, I, 10.

(2) Sur Hamilton, voir Sayous, *La littérature française à l'étranger*.

(3) *Les quatre Facardins*, édition Jouaust, p. v.

(4) Les trois premiers paraissent en 1730 (10 ans après la mort de l'auteur), chacun en un volume. *Zéneyde* paraît en 1731 dans les *Œuvres diverses*. Les quatre contes furent publiés ensemble en 1749 (6 volumes in-12) et souvent réédités.

surtout, qu'il était aisé d'écrire des récits extravagants et sans suite ; dans *Le Bélier* et dans *Les quatre Facardins*, il promena une invraisemblable cohue d'événements qui se juxtaposent de la manière la plus absurde :

Avant cette histoire finie
Vous verrez de l'enchantement ;
D'une maîtresse et d'un amant
Vous verrez la peine infinie ;
Une sirène, un renard blanc,
Parents d'un roi de Lombardie,
Y paraîtront par accident ;
Vous y verrez même un géant... (1).

Par le procédé cher à Scarron, l'auteur annonce à grand fracas des situations grandioses, et, un moment après, il les réduit après à des proportions ridicules ; il fait ressortir, en le poussant jusqu'à l'incohérence, le désordre des contes orientaux ; ou bien il se divertit, par de successifs caprices, à rompre et à abandonner sans cesse le cours de son histoire. Ainsi, le géant Moulineau attaque le château d'un druide ; grâce à son bélier, qui est magicien, il a jeté un pont sur lequel il s'avance avec une fureur bruyante de carnage ; alors, pendant cinquante pages, on nous parle de tout autre chose, et quand nous revenons au château, au bélier, au géant et au pont, c'est pour apprendre qu'il ne s'est rien passé du tout !

La parodie n'est pas bien méchante ; c'est plutôt la critique, un peu appuyée, du caractère fantastique et désordonné des *Mille et une Nuits*. Ces contes, écrits en très jolie prose, avec des vers aimables, durent plaire à beaucoup non pas comme une satire, mais comme de véritables contes de fées. Bien souvent, d'ailleurs, l'intention première de Hamilton n'apparaît point, et il est évident, au contraire, qu'il s'est intéressé à ses propres fictions. Il se laissa même tout à fait prendre par le charme qu'il voulait briser : *Fleur d'Épine* fut purement une *suite* des *Mille et une Nuits* où l'ironie n'avait point place : Dinarzade succédant à sa sœur Scheherazade commençait une nouvelle série d'interminables histoires. C'est un singulier procédé de critique que de donner une figure aimable à l'objet qu'on prétend ridiculiser ! Edgard Poë fit mieux, plus tard, et la mille et deuxième nuit dont il tint à nous conter les péripéties ne fut pas, à l'en croire, de longue durée : Scheherazade avait eu sa grâce la veille ; mais, par habitude, elle reprit la parole ; le sultan, lassé de ses sornettes, la fit étrangler sur-le-champ pour pouvoir enfin dormir tranquille (2) !

(1) *Le Bélier*, Paris, 1873, page 36.

(2) E. Poë, *Derniers contes*, Paris, 1906.

D'autres répétèrent les attaques de Hamilton, en particulier Crébillon (le fils) (1) ; mais il fut plus original car, en critiquant les contes orientaux, en se divertissant de leurs multiples aspects, en les transposant de ton par une facile plaisanterie, en modifiant le caractère des aventures et des personnages, il se trouva être l'initiateur d'une forme nouvelle de roman, dont *le Sopha* est resté le type ; elle fit fureur pendant une vingtaine d'années ; la grâce spirituelle du XVIIIe siècle, sa mièvrerie aussi, le libertinage de son imagination, et en même temps quelques-unes de ses plus sérieuses pensées, tout cela parut, mélange confus et mal définissable, dans les petits livres dont il va être parlé.

Crébillon en ouvrit la liste avec *Tanzaï et Néardané*, en 1734, et Diderot semble bien s'être inscrit presque à la fin, en 1748, avec ses *Bijoux indiscrets ;* dans l'intervalle s'étaient succédé une quinzaine de volumes écrits sur le même modèle (2), dont les bibliophiles d'aujourd'hui raffolent, parce que les éditions en sont jolies, et puis (il faut le dire aussitôt) parce que les mères, à supposer qu'elles aient voulu les connaître, n'en permettraient pas la lecture à leurs filles.

Deux éléments surtout avaient fait le succès des *Mille et une Nuits :* la fantaisie du récit, son caractère érotique. Crébillon et ses imitateurs se gardèrent bien, malgré leurs critiques de façade, de sacrifier l'un ou l'autre ; on était trop sûr, en les employant, d'être agréable au public ; mais on pouvait raffiner et renchérir :

« Apparemment, est-il écrit en tête d'*Angola, histoire indienne, ouvrage* » *sans vraisemblance* (3), qu'il est question de quelque fée qui protège » un prince pour lui en aider *(sic)* à faire des sottises, et de quelque » génie qui le contrarie pour lui en faire faire un peu davantage ; ensuite » des événements extravagants... et tout cela est terminé par un dénoue- » ment bizarre amené par des *opérations de baguette* et qui sans ressem- » bler à rien alambiquera l'esprit des sots qui veulent trouver un dessous » de cartes à tout. »

(1) Voir le passage cité plus haut. Voir aussi : *Ah ! quel conte !* 1751, édition de Londres, 1779, t. IV, p. 21.

(2) Crébillon, *L'Écumoire ou Tanzaï et Néardané, histoire japonaise*, 1734 (plusieurs fois réédité) ; Crébillon, *Atalzaïde*, 1736 ; [De Cahusac], *Grigri, histoire véritable traduite du japonais*, 1739 ; Crébillon, *Le Sopha*, 1741 ; [Chevrier], *Bibi, traduit du chinois par un Français*, vers 1745 ; [du même, vers 1732 (?), *Minakalis, fragment d'un conte siamois*] ; De Voisenon, *Zulmis et Zelmaïde*, 1745 ; [De la Morilière], *Angola, histoire indienne*, 1746 ; [De Voisenon], *Le sultan Misapouf et la princesse Grisemine*, 1746 ; Diderot, *Les bijoux indiscrets*, 1748 (la scène est au Congo, mais le livre se rattache manifestement à l'influence des *Mille et une Nuits*) ; Palissot, *Zelinga, histoire chinoise*, 1749 ; Crébillon, *Ah ! quel conte !* 1751 ; Chevrier, *Maya-kou, histoire japonaise*, 1752 ; Saurin, *Mirza et Fatmé, conte indien*, 1754.

(3) Paris, 1746, p. 12.

C'est de cela qu'il est question toujours, ou de choses bien semblables ; et l'on voit nettement le lien par lequel ces contes sont rattachés à ceux des *Mille et une Nuits* et des *Mille et un Jours*. Les auteurs d'ailleurs affirment avec sérieux que leur ouvrage est une traduction du japonais ou du siamois, et même ils s'amusent à imaginer qu'avant de parvenir à sa forme française le récit a cheminé à travers cinq ou six langues, perdant il est vrai au cours de la route quelque peu de ses « grâces nationales » (1). Le thème général est resté le même : c'est toujours l'éternel sultan dont il faut endormir la mauvaise humeur par des contes. Mais ce pastiche n'est qu'à l'apparence : évidemment l'auteur se moque ; tout est rapetissé, vulgarisé ; le sultan s'appelle Misapouf et sa capitale Biribi ; l'empereur des Indes est prodigieusement bête et ne comprend rien pour l'ordinaire au récit des conteurs ; il y intervient quelquefois par des réflexions grotesques. Puis ce qui n'était chez les Orientaux que le déploiement d'une imagination libre et spontanée, riche d'imprévus, devient une invention si volontairement décousue et absurde que, par moment, elle force le sourire ; les transitions sont un art que les auteurs veulent ignorer, ou du moins, quand ils consentent à en user, ils savent les faire fort peu embarrassantes :

« Le prince... sortit du cabinet et trouvant au pied de la terrasse par » laquelle il était entré un dromadaire magnifiquement harnaché, il » monta dessus sans s'embarrasser à qui il appartenait, et suivit en » s'abandonnant à ses réflexions le chemin que cet animal voulut » prendre (2). »

L'action est naturellement tout abandonnée aux fées, des fées très humaines d'ailleurs, au sens où le XVIIIe siècle entendait ce mot, très modernes, et dont la principale occupation est d'accommoder ou de troubler les amours des mortels, quelquefois de s'y mêler ; elles ont toute sorte d'enchantements à leur service, non plus à grand effet et qui bouleversent la nature, mais de petites inventions ingénieuses, discrètes et malignes, par lesquelles elles mettent leurs sujets humains dans d'humiliantes situations, et surprennent drôlement les lecteurs. Mais ce dont elles sont surtout entêtées, ce sont les métamorphoses : leurs protégés ou leurs ennemis passent, pour leur plaire, par toute sorte de formes. Rien de tragique, d'ailleurs, dans cet usage de la métempsycose : et l'on devient chien, lièvre ou renard, à moins qu'on ne se découvre tout à coup l'aspect d'une potiche, d'une baignoire ou d'un sopha.

Le choix de ces derniers objets indique assez quel genre d'effets les auteurs comptent réaliser par le moyen de tout ce bric-à-brac magique : les inventions fantastiques ne sont là que pour permettre à la polissonnerie de se faire plus raffinée ; et, si les mots ne résonnaient pas étrangement, quand on parle du XVIIIe siècle, on devrait dire que ces contes sont de la plus désinvolte inconvenance :

« Le conte que je vous envoie est si libre et si plein de choses qui » toutes ont rapport aux idées les moins honnêtes que je crois qu'il sera » difficile de rien dire de nouveau dans ce genre. Du moins je l'espère : » j'ai cependant évité tous les mots qui pourraient blesser les oreilles » modestes ; tout est voilé ; mais la gaze est si légère que les plus faibles » vues ne perdront rien du tableau » (1).

Nous voilà avertis ! et il est impossible, en effet, de rapporter en un ouvrage d'histoire littéraire les aventures du malheureux Tanzaï et de la pauvre Néardané, ou de dire pourquoi il leur fallut quatre nuits de noces, fort éloignées l'une de l'autre, avant qu'ils consentissent à se croire vraiment mariés. Impossible d'énumérer les spectacles dont le courtisan Amanzei, métamorphosé en sopha, fut témoin et qui l'invitaient à conclure « qu'il y a pour leur sopha bien peu de femmes vertueuses (2) » ; impossible également d'analyser les sensations du sultan Misapouf quand les bizarreries de la métempsycose eurent fait de lui une baignoire... et ce ne sont pas là encore les données les plus risquées ! on les supporte à la rigueur dans les ouvrages eux-mêmes, parce que le style est infiniment joli, et qu'il dissimule avec une habileté amusante, sous des mots distingués et honnêtes, tout ce que la matière a de scabreux. Encore les auteurs n'y ont-ils pas tous réussi ; seul Crébillon a eu la main assez légère peut être convenablement inconvenant, ou, comme on disait alors, « pour peindre les plaisirs et leur donner ces couleurs vives qui flattent le cœur en les rendant sensibles (3) ».

Ces données graveleuses eurent un succès fou : et ce fut pendant quelques années une surenchère, entre les écrivains, à qui serait le plus osé. Crébillon avait déjà très élargi le sentiment de la décence, Voisenon le supprima simplement, et crut qu'on ne pourrait rien dire après lui « de nouveau dans ce genre » ; mais Diderot sut encore le dépasser : avec les *Bijoux indiscrets* (4) le libertinage devint de la simple pornographie où il ne restait plus rien de littéraire. D'ailleurs l'invention, chez tous les imitateurs de Crébillon, est le plus souvent bien banale ; toujours le roman tourne autour du « sopha » et des scènes qu'il évoque : ainsi que

(1) *Tanzaï et Néardané*, 1734, t. I, p. XII.
(2) Crébillon, *Atalzaïde*, 1745, p. 44.

(1) Voisenon. *Le Sultan Misapouf*, 1745. Discours préliminaire, p. 12, voir aussi p. 11, où il constate que « ce genre de contes est à la mode.
(2) *Le Sopha*, tome I, p. 32.
(3) Jugement sur Crébillon dans *Bibi* de Chevrier, p. 50.
(4) 1748. Voir sur les circonstances où il le composa (il releva un défi) le récit de sa vie par sa sœur. Voir aussi Voisenon. *Anecdotes littéraires*, Paris, 1880, p. 102.

« le lit » dans certains vaudevilles d'aujourd'hui, on le voit paraître comme accessoire inévitable, dans les œuvres où l'on s'attendrait le moins à ce qu'il eût un rôle, puisque l'auteur n'y fait partout ailleurs que de la critique littéraire (1).

On pourrait prétendre un moment, par goût de paradoxe, que tout cela est de la couleur locale, et que Crébillon a voulu évoquer l'Orient voluptueux ; aussi bien, des romanciers modernes se vantent-ils de faire « vibrer l'Orient avec ses couleurs chaudes et harmonieuses, ses parfums enivrants, ses rêves de haschich et ses voluptueuses esclaves », pour écrire en définitive un roman d'attrait fort spécial. Mais les hommes de XVIIIe siècle n'ont pas eu le désir de colorer leur faiblesse avec ce mensonge : c'est assurément à l'Orient qu'ils ont emprunté l'idée même de ces compositions ; mais il est question de tout chez eux, sauf précisément de l'Orient ; ou plutôt il n'y est parlé que de la France ; les voluptés asiatiques n'y font point figure, mais seulement le dévergondage de certains milieux parisiens. Les lecteurs avaient, paraît-il, la fureur d'y trouver « l'allégorie du siècle » (2), et ce n'était pas sans motif, puisque le siècle y était peint ; sous le couvert d'une légère fiction orientale, transparente autant qu'on pouvait la souhaiter, Crébillon et Voisenon contaient l'histoire galante et scandaleuse du temps, ou bien disaient les propos qu'ils savaient devoir plaire à telle « spirituelle marquise » ou à telle « comtesse philosophe » ; les mœurs contemporaines, les financiers, les parvenus, la comédie, l'opéra sont décrits et presque nommés ; tous les chapitres sont pleins de cette phraséologie amoureuse que Marivaux avait mise à la mode ; ce n'est pas de la satire, mais une description sympathique et riche de bonne humeur... Bref on écrirait aujourd'hui une œuvre fort semblable, si l'on s'amusait à transposer en style de contes de fées quelques uns des romans où sont dépeintes (l'expression est académique) les mœurs de « la Haute » (3).

Où donc s'était réfugié l'Orient dans ces romans pseudo-orientaux ? les auteurs se plaisent d'ordinaire à les appeler *histoire japonaise* : peut-être, puisque le Japon resta tout-à-fait inconnu au XVIIIe siècle, était-ce là une jolie ironie par laquelle ils édifiaient les lecteurs sur leurs intentions exotiques ! En fait la scène est irréelle toujours ; et si l'on veut, malgré tout, faire intervenir l'Orient, il faut parler d'un faux Orient, d'une Asie de convention. C'est l'Orient des potiches ou des paravents, bigarré, éclatant, moqueur, plein de contrastes, évoquant des

(1) Palissot : *Zelinga*, 1751.

(2) *Angola*, 1746, p. 12.

(3) A ce point de vue, voir surtout *Grigri*, 1739 et le *Sopha*, 1741.

4) Les graveurs du XVIIIe siècle se sont souvent plu à des sujets orientaux. (Il en sera parlé dans le dernier chapitre du livre.)

spectacles absurdes et des images drôles ; l'Orient comique des pagodes ridiculement accroupies ou des bonzes à la tête branlante ; l'Orient tel qu'on le voyait en buvant une tasse de thé dans un salon français, empli de petits meubles laqués et de grandes robes de satin : l'Orient des gravures demi-libertines, où il y avait des esclaves nues, des sultans gros et des eunuques noirs, des pipes longues et des coussins voluptueux.

Ainsi en a-t-il été de nos jours pour les romans *alexandrins* ou les drames *néroniens :* on jugeait de leur vérité historique à l'audace de leur donnée ou de leurs détails, et l'on s'imaginait en retrouver aux Salons l'authentique illustration dans les tableaux qui représentaient le marché des esclaves romaines, ou la promenade des courtisanes égyptiennes. Aussi bien, ce sont des tableaux qui nous laisseront une exacte idée des romans à la Crébillon : Van Loo fut prié de composer pour les Gobelins, quatre grandes toiles où l'on vit la sultane et ses odalisques (1) ; il étudia assez exactement les costumes et le cadre ; mais les minois qu'il peignit furent aussi parisiens que possible : la chambre de la sultane devint un boudoir où il ne manquait que les petits maîtres, sinon les *mouches* et la poudre de riz ; et la salle où travaillaient les odalisques fut comme un atelier de petites modistes rieuses, bavardes et délurées, dont Greuze aurait dessiné les gorgerettes fripées et les mines chiffonnées.

III

Toutes les œuvres dont il vient d'être parlé enferment à des degrés divers quelques-unes des inspirations neuves avec lesquelles *les Mille et une Nuits* avaient enrichi l'imagination française ; et l'on peut dire de toutes qu'elles n'auraient pas paru, du moins sous la forme où elles se sont réalisées, sans la traduction de Galland. Mais l'imitation des contes turcs ou persans n'a pas absorbé toute la production romanesque et orientale du temps ; à côté de ce mouvement, tout à fait prépondérant par sa vigueur et son succès, il y a eu un certain nombre d'autres directions où se sont engagés des auteurs moins connus. On est allé demander à l'Orient des thèmes et des sujets, qui ne devaient point soutenir un roman fantastique ou donner un cadre à des pensées joliment déshabillées : bien souvent on s'est borné à illustrer d'un éclat nouveau, par une intrigue et des héros asiatiques, les formes ordinaires du roman qui plaisaient alors au public.

Les romans violemment scabreux ne sont pas une rareté au XVIIIe siècle :

(1) Exposés au Salon de 1775. Deux sont au Louvre : *La Sultane et ses odalisques*. *Toilette de la Sultane.*

l'Orient devait forcément en inspirer quelques-uns (1): les voyageurs avaient trop bien décrit et avec de vives couleurs l'existence des harems ou les mœurs dépravées des Turcs, pour qu'on ne cherchât pas, en forçant les traits et en soulignant les détails, à flatter les instincts pornographiques d'un grand nombre de lecteurs. D'écrire les passions des eunuques, conter par le menu la vie d'une odalisque, répandre à la lumière les secrets des alcôves turques, nous initier à la vie des Don Juan arabes ....., c'était une besogne trop facile, et trop rémunératrice aussi, pour ne pas tenter la médiocrité avide de certains auteurs : la brutalité des expressions rend chez eux écœurantes les histoires que le style de Crébillon réussit quelquefois à faire accepter.

Mais ces livres, sans qu'on se crût alors obligé de les serrer en des tiroirs discrètement recéleurs, n'étaient pas ceux qu'on voyait ouverts sur les petits *secrétaires* des boudoirs. On aimait surtout, et l'on aima d'une constante faveur, les romans pseudo-historiques où il y avait de grands sentiments, des amours idéales et beaucoup de romanesque : ils pouvaient, après tout, avoir leur scène aussi bien dans l'Asie qu'ailleurs ! En dépit des moqueries ou des attaques, l'influence de l'*Astrée* et des romans de Mlle de Scudéry continua à se manifester ; elle répond en effet aux besoins d'exaltation sentimentale et d'idéal facile, chers à beaucoup de lecteurs, hommes et femmes ; les critiques littéraires peuvent se vanter d'*enterrer* ces productions, elles n'en font pas moins la fortune des imprimeurs. Au début du XVIIIe siècle, deux femmes auteurs, Mme de Gomez et Mme de Villedieu, dont la vie paraît avoir été assez agitée, confièrent à des sujets orientaux le trop plein de leurs aspirations féministes et de leurs désirs d'amour : elles contèrent les aventures galantes de capitaines européens aimés par d'énergiques sultanes, ou les chevauchées guerrières de reines d'Asie, si valeureuses qu'elles confondaient les ennemis, si belles qu'elles emportaient l'amour des rois. Leurs œuvres et celles de leurs imitateurs, nombreux et monotones (2), sont toujours

(1) Par exemple : *Le Cousin de Mahomet et la folie salutaire, histoire plus que galante*, 1762. — *L'odalisque ouvrage traduit du turc* (faussement attribué à Voltaire, 1779 ..... etc.).

(2) Mme de Villedieu, *Mémoires du sérail*, 1710 ; *Le prince Kouchimen, histoire tartare*, 1710 ; *Aventures secrètes arrivées au siège de Constantinople*, 1711 ; *Amazolide* 1716 ; Mme de Gomez, *Anecdotes ou histoire secrète de la maison ottomane*, 1722 ; *Histoire de Mélisthène roy de Perse*, 1323 ; *La vie et les aventures de Zizime*, 1724 ; Mme de Gomez, *Anecdotes persanes* 1727 ; Mme de Gomez, *Crémantine reine de Sanga*, 1727 ; Abbé Prévost, *Mémoires d'un homme de qualité*, 1728 ; *Les aventures du prince Jakaya*, 1732 ; *Mélisthènes ou l'illustre Persan*, 1732 ; *La jeune Alcidiane*, 1733 ; De Gomez, *Histoire d'Osman*, 1733 ; *Rethima ou la belle Géorgienne*, 1735 ; *Mémoires de Sélim*, 1735 ; *Aben Muslu ou les vrais amis*, 1737 ; *Intrigues du sérail*, 1739 ; *Anecdotes vénitiennes et turques*, 1740 ; Abbé Prévost, *Histoire d'une grecque moderne*, 1741 ; *Mirza Nadir*, 1749 ; *Anecdotes orientales*, 1752 ; *Abassaï, histoire orientale*, 1753 ; *Contes du sérail, traduits du turc*, 1773 ; *L'illustre paisan ou mémoires et aventures de Daniel Moginié* .... 1754 ; *Daïra, histoire orientale*, 1760 ; *Les intrigues historiques et galantes du sérail*, 1742 ; Dorat, *Lettre de Zéila, jeune sauvage, esclave à Constantinople*.... 1764 ; *Hau Kiou Choan, histoire chinoise*, 1766 ; *Zambeddin, histoire orientale*, 1766 ; *Zambeddin, histoire orientale*, 1768 ; *Ussong, histoire orientale*, 1772 ; *Cécile fille d'Achmet II*, 1788 (Voir *Revue de Paris*, 15 janvier 1906 ; Missak, *Une princesse ottomane au XVIIIe siècle*), etc.

frappées à la même matrice ; c'est le « roman historique » tel que l'époque classique l'a conçu, et tel que le XIXe siècle ne l'a pas beaucoup renouvelé, où les événements de l'histoire n'intéressent l'auteur que parce qu'il les croit propres à susciter des sentiments plus grands que ceux de la vie ordinaire : au besoin d'ailleurs l'imagination les « rectifie » afin qu'ils soient plus conformes à la sublimité qu'on leur demande. A ce point de vue toutes les histoires et toutes les nations se ressemblent : tout au plus pourra-t-on se plaire à en placer souvent la scène au sérail ; n'était-ce pas, comme Racine l'avait dit « la cour du monde où la jalousie et l'amour sont le mieux connus » ? et de quoi sont faites les histoires romanesques sinon précisément d'amour, de jalousie et d'ambition ?

Les sujets orientaux étaient décidément d'un bien commode usage ; ils prenaient avec indifférence tous les aspects qui pouvaient plaire ; aussi quand le siècle se décida à aimer les livres humanitaires et sensibles, l'Asie, avec une fécondité bienveillante, donna la matière de contes moraux (1). Cette nouvelle métamorphose eut lieu vers 1760 ; déjà Fénelon avait placé en Perse les aventures de son Alibée, idéalement vertueux et efficacement moralisateur (2) ; mais en cela, comme en quelques autres choses, il fut trop en avance sur ses contemporains ; le mode mit plus d'un siècle à entrer sur la route qu'il avait découverte. Quand elle se développa les Persans n'étaient plus assez en faveur pour qu'on leur demandât, comme autrefois Xénophon avait fait dans sa Cyropédie, d'offrir un modèle de haute morale ; ce fut l'Inde qu'on élut pour cette mission, non pas qu'on eût reconnu aux Indiens des qualités nationales qui les destinaient à ce rôle, mais parce qu'ils commençaient dès lors à accaparer toute l'estime du public.

On vit donc dans une Inde problématique d'incolores Hindous qui se

(1) Mme de Puisieux : *Zamor et Almanzine ou l'inutilité de l'esprit et du bon sens*, 1755 ; Marmontel : *Soliman II*, 1761 ; De Boufflers : *Aline reine de Golconde*, 1761 ; Mme de Puisieux : *Alzarac ou la nécessité d'être inconstant*, 1762 ; Charpentier, professeur : *Banise et Balacin ou la constance récompensée, histoire indienne*, 1773 ; Fourqueux : *Zélis ou la difficulté d'être heureux*, 1773 ; Bernardin de St-Pierre : *La Chaumière indienne*, 1790 et le *Café de Surate*... etc. L'intention morale apparaît aussi dans le *Vathek* de Beckford, 1787.

(2) *Histoire d'Alibée persan*, composé vers 1690. (L'ouvrage ne fut publié que bien après). Noter que, dans les fables de Fénelon (également posthumes), l'Orient a une très grande place.

promenaient, qui s'aimaient et surtout qui causaient avec beaucoup de sensibilité; ils démontrèrent en des romans ennuyeux que l'intelligence, le raisonnement et l'esprit ne servent de rien au bonheur; il faut, disaient-ils, s'abandonner ingénument à tous les élans de son cœur. Le chevalier de Boufflers et Bernardin de Saint-Pierre (1) enseignèrent le charme de l'amour à la campagne, la vertu qui émane des grandes forêts, la philosophie qui emplit la cabane du sauvage, et la toute puissance moralisatrice de la nature; la *Chaumière indienne* démontra qu'un pauvre paria de l'Inde en savait plus sur la destinée de l'homme et son bonheur que tous les docteurs de l'Europe. Déjà Marmontel avait établi combien admirable était l'amour pur idéal et délicat « nourri dans le sein de la liberté » (2); et d'autres, après lui, exaltèrent en des histoires doucement stupides, la constance des amants indiens (3). Tout cela était tendre, monotone, sensible, long, larmoyant, et, comme il convient à des romans de morale, très suffisamment ennuyeux.

En feuilletant toutes ces œuvres, à l'ordinaire si pauvres de mérite, on finit par avoir l'impression d'une confuse mascarade; comme en une journée de carnaval italien, on voit passer quantité de masques et de costumes exotiques, dont on sait très bien qu'ils ne sont que des déguisements; les plus drôles ne sont pas toujours ceux qui furent dessinés avec d'authentiques détails. Rien d'étonnant à ce que parmi ces masques l'un d'eux se détache pour venir vous *intriguer*, comme on dit. Il sera amusant de voir une Chinoise raconter avec une voix déguisée vos histoires secrètes, celles de votre voisin surtout, ou bien un grave Siamois énumérer, sur un mode aigu, les petites imperfections de votre caractère : ce n'est pas de la moquerie, encore moins de la satire; c'est de la fantaisie, de la curiosité, de l'énigme, quelque chose d'indécis, de carnavalesque et de mondain, de très attrayant en somme. Il eût été invraisemblable que le roman « oriental », puisqu'il n'était après tout qu'un *masque*, n'essayât pas lui aussi *d'intriguer*.

Il prit souvent la forme d'un *livre à clef*; en cela il ne se chargeait pas d'une bien grande originalité, puisque tous les romans du XVIIe siècle, à commencer par ceux de Mlle de Scudéry, furent des recueils de *portraits*, aisément devinés par le lecteur, tant on avait mis de soin à ne pas les faire énigmatiques ; il est vrai qu'à l'ordinaire on n'y enfermait que des éloges, et on avait intérêt à ce que leur secret ne durât que l'instant de la première surprise. Au contraire, si l'on voulait insinuer quelques critiques, il y fallait des précautions; et la moins brave, mais la plus simple aussi, était de rendre le déguisement plus mystérieux. Les

(1) *Aline, reine de Golconde; La chaumière indienne.*

(2) *Soliman II*, source des *Trois sultanes*, de Favart.

(3) Voir surtout : *Banise et Balavin ou la constance récompensée.*

noms orientaux, les costumes d'Asie, les plus étranges que l'on connût alors, s'offraient comme une bonne aubaine. Ainsi, par une pente naturelle, les lecteurs de romans exotiques furent inclinés vers le roman satirique ; genre indécis, composé de deux éléments, la fiction et la satire ; mais où la fiction domine de beaucoup, la satire n'étant là qu'un appoint pour rendre le récit plus piquant. Il paraît logique d'indiquer ici les *livres à clef* pseudo-orientaux, plutôt que de les rattacher à la littérature satirique, très spéciale, dont les *Lettres Persanes* resteut le plus joli type, et qui sera la matière du proehain chapitre.

On pourrait lire *Hattigé ou les amours du roi de Tamaran* (1676) (1) comme un ordinaire roman d'aventures, si une clef imprimée ne nous avertissait que le roi de Tamaran est Charles II d'Angleterre, et que l'auteur a nommé Hattigé la duchesse de Cleveland, son amie. *Amazolide* (1716) serait de même une vulgaire « nouvelle historique et galante » si le sous-titre ne prévenait qu'il faut y voir « les aventures secrètes de Mehemed Riza beg, ambassadeur du Sophi de Perse ». Vraiment cela n'est point de la satire encore ; on dirait d'une *charade* ou d'un *proverbe* joué dans un salon par des amateurs, avec le seul dessein d'exhiber des déguisements et de rendre moins facile la solution de l'énigme.

Mais le procédé fut retenu, et repris — surtout quand les *Lettres Persanes* eurent démontré que, sous une donnée orientale, on pouvait risquer, sans trop d'audace, bien des insinuations ; et quelques auteurs qui tenaient à parler des maîtresses de Louis XV, ou à dire leur mot sur les intrigues de la cour, sans pour cela aller à la Bastille, habillèrent leurs héros de costumes suffisamment orientaux pour que la satire ne parût pas trop effrontée, suffisamment français aussi pour qu'elle fût tout de suite comprise. Crébillon réussit fort bien dans ce genre ; n'y apportait-il pas, après tout, les mêmes habitudes d'esprit que dans des œuvres plus exclusivement érotiques ? Seules l'altération des noms par de plaisants anagrammes, la substitution du mot *Perse*, au mot *France*,

(1) Le roman fut réédité en 1680 sous le titre *La Belle Turque ;* l'auteur est un certain Brémont.

(2) Les principaux sont *Mahmoud le Gasneride, histoire orientale* dont Barbier dit que c'est une « allégorie de la Régence » mais où la satire est tellement lointaine qu'on pourrait presque nier son existence ; Crébillon, *Tanzaï et Néardané*, 1734, où il faut un incroyable tourment d'esprit pour lire des allusions à la bulle *unigenitus ; Les Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, 1745, plusieurs fois réédité, œuvre de Toussaint (voir le texte original publié par M. P. Fould. *Anecdotes curieuses de la cour de France. 2 vol. 1905) ; Les amours de Zeokinizul* [Louis XV] *roi des Kofirans* [Français] *traduit de l'arabe par Krinelbol* [Crébillon] 1746, plusieurs fois réédité ; *L'Asiatique tolérant, traité à l'usage de Zeokinizul roi des Kofirans surnommé le chéri ouvrage traduit du voyageur Bekrinoll* par M. de *** [1748]... etc.

du mot *Koprans* au mot *Français* y constituent la satire ; et les livres ne sont pour le reste qu'un recueil de récits galants ou d'anecdotes secrètes, contées sans la moindre âpreté, avec une bonne humeur plutôt amusée (1). Au fait il serait ridicule d'attacher soi-même de l'importance au déguisement qu'on a imaginé pour les quelques heures d'un bal masqué, ou bien pour un cortège de carnaval.

Encore dans ces volumes, l'intention satirique était-elle ouvertement marquée : en tout cas elle s'avouait toujours à la fin du volume avec la publication d'une clef. Mais qu'est ce au juste que le *Zadig* de Voltaire? et toutes les nouvelles que lui-même il écrivit sur ce modèle ou bien qui furent composées à son imitation (2) ? C'est avant tout un récit amusant, capricieux et fantaisiste, comme les contes arabes et les romans de Crébillon l'avaient mis à la mode ; un divertissement pour l'imagination, où s'introduisaient, par surcroît et en manière de contraste, des allusions à la vie moderne. Mais ces allusions restent si lointaines, si indulgemment satiriques qu'elles ne sont le plus souvent que des applications possibles, confiées à la sagacité du lecteur.

» Environ quinze ans s'écoulèrent dans une paix profonde; Mahmoud » dormait, Taher régnait, les peuples souffraient (3) ».

Il est évident que cela peut s'entendre de la monarchie de Louis XV.

« Mahmoud fit un choix [celui d'un général] qui, s'il n'eut pas l'appro- » bation du public, eut du moins celle des courtisans et surtout celle de » l'ennemi (4) ».

Il est non moins évident que cette phrase convient parfaitement à certains généraux de Louis XV. Mais l'allusion est très vague ; et aussi bien cela ne pourrait être qu'une constatation sans malice, imaginée à propos du roman.

Qu'est-ce qui plaît le plus dans *La princesse de Babylone* de Voltaire (1768)? le fantastique joliment bête du récit ? l'éloge de l'Angleterre ou bien la satire de Rome ? les aventures de la princesse Formosante et du bel Amasan ? et de quoi l'auteur a-t-il voulu surtout nous entretenir dans *Le Blanc et le Noir ?* du principe du bien et du mal, ou bien du jeune Rustan, de la princesse Cachemire, des génies Topaze et Ebène ? N'a-t-il pas eu plutôt le dessein de nous amuser par l'indécision même de l'œuvre, par sa donnée tantôt extravagante et tantôt réaliste, toujours

(1) Exception faite pour l'*Asiatique tolérant* où la satire est sérieuse.

(2) *Zadig*, 1747. — *Zelinga, histoire Chinoise* 1749. — Voltaire : *La princesse de Babylone*, 1768. — *Chinki, histoire Cochinchinoise qui peut servir à d'autres pays.* 1768. — Voltaire : *Le Taureau blanc*, 1774 (voir aussi *Le Blanc et le Noir*). — *Naru fils de Chinki*, 1776 (suite de l'ouvrage de 1768). — *Fo-ka ou les métamorphoses, contes Chinois*, 1777..., etc.

(3) *Mirza et Fatmé*, 1754, p. 29.

(4) *Même ouvrage*, p. 30

surprenante, presque toujours spirituelle? Déjà le *Sopha* ou même les contes d'Hamilton invitaient à de pareils doutes et prêtaient aux mêmes interprétations. C'était toujours la tradition des contes imités des *Mille et une Nuits*.

Mais d'autres livres avaient dès longtemps paru où les auteurs, tout en usant d'un sujet oriental, prétendaient faire de la vraie satire ; ils ne s'étaient pas contentés d'égratigner légèrement les mœurs françaises en évoquant l'image de l'Orient ; par une fiction contraire, ils avaient amené jusqu'en France les hommes d'Orient et leur avaient remis le soin de juger les spectacles de toute sorte dont notre pays était le théâtre ; les Français jugés par des Orientaux, tel fut le thème d'un grand nombre d'œuvres, chères au XVIIIe siècle ; il y eut là comme une espèce de genre littéraire qui n'est plus guère connu aujourd'hui que par les *Lettres Persanes ;* mais il fut inauguré bien avant Montesquieu, il se prolongea après lui ; on peut à son propos parler, sans grande exagération, d'origine et même d'évolution (1).

PIERRE MARTINO,

Professeur agrégé des lettres au Lycée d'Alger.

(1) Le chapitre suivant étudie l'*Orient et la satire*.

LA PAROLE ET L'ACTE CHEZ SALLUSTE

ANCIEN PROCONSUL D'AFRIQUE

D'APRÈS LES PRÉAMBULES DE SES OUVRAGES

I. — Utilité et opportunité des préfaces de Salluste

En tête de ses deux ouvrages sur la guerre de Jugurtha et sur la conjuration de Catilina, Salluste a mis deux préambules d'un caractère philosophique et moral (1). On s'est demandé si des dissertations de cette nature se trouvaient à leur place au commencement d'un récit historique et l'on cite le mot de Quintilien : « Crispus Sallustius a ouvert le récit de la guerre de Jugurtha et celui de la guerre de Catilina par des préambules qui n'ont rien de commun avec l'histoire » (2).

De tels préambules ne peuvent en effet servir de début logique à un ouvrage d'histoire. Il ne doit pas y avoir deux manières de commencer un récit historique. Le début peut varier dans la forme et dans l'étendue : dans le fond il ne varie pas. Le « *in medias res* » d'Horace n'est pas de mise ici. C'est dans les seuls ouvrages d'imagination qu'il est souvent d'un heureux effet. Il donne au récit de la souplesse et de la vivacité, mais la marche plus régulière et plus grave de la narration historique n'est guère compatible avec cette liberté d'allure qui jetterait le désordre dans la série des faits. Tout début d'un ouvrage historique doit rendre le lecteur capable de comprendre ce qui va suivre ; il fait connaître l'état des choses et des personnes qui sont en scène au moment ou s'ouvre le récit. Un résumé plus ou moins rapide des évènements passés et présents est indispensable pour l'intelligence des évènements futurs ; une idée plus ou moins complète de ce que les personnages ont été et de ce qu'ils sont nous est nécessaire pour prendre intérêt à ce qu'ils vont faire.

(1) V. Boissier, *Journal des Savants* 1903 et *Revue des deux Mondes*, 15 mars 1905.

2) Instit. orat., III, 8.

Si l'on admet cette règle de composition historique, il est impossible de regarder les prologues de Salluste comme les débuts logiques des ouvrages qu'ils précèdent. On peut lire presque d'un bout à l'autre le préambule de la conjuration de Catilina sans se douter que le récit qui va suivre est celui de cette conjuration. Dans le préambule de l'ouvrage rien n'annonce l'ouvrage même. L'auteur nous y parle de la supériorité des travaux de l'esprit sur ceux du corps, de la corruption des mœurs, des mécomptes et des dégoûts qu'il a trouvés dans la vie publique, de sa retraite et de l'intention où il est d'écrire l'histoire, malgré les difficultés de cette entreprise. Mais on y chercherait vainement une peinture du caractère de Catilina, un tableau de la situation où se trouvait Rome lorsque ce Romain tenta de renverser l'ordre établi.

Ce que l'on peut dire de l'un de ces préambules concerne aussi l'autre : aussi le lecteur aurait-il la faculté de les laisser à la place que leur a donnée l'auteur, de les substituer l'un à l'autre au commencement des deux récits ou de les supprimer, sans que les récits eux-mêmes cessassent d'être entiers.

Salluste lui-même, du reste, n'a pas prétendu nous présenter ces prologues comme les débuts proprement dits de ses deux opuscules. Ce qui le prouve c'est qu'il a donné à chacun de ses récits un début spécial et conforme, celui-là, à la règle de composition historique énoncée plus haut. Les débuts commencent à l'endroit même où finissent les préambules. Tous deux nous font connaître la situation et les caractères, la scène et les personnages qui vont y figurer. Dans l'histoire de la conjuration vient en première ligne le portrait de Catilina, la peinture rapide de ses vices et de ses talents qui rendent ses vices dangereux, l'histoire abrégée de sa vie jusqu'au jour où il médite une révolution. Les circonstances encourageaient cet audacieux projet. L'historien le prouve par un contraste toujours remarquable et souvent éloquent entre les vertus mâles des ancêtres et la corruption de leurs descendants, par une histoire de la république depuis ses origines et par un exposé de la situation présente. Il y a quelques longueurs dans le début du Catilina. L'auteur remonte un peu trop haut dans le passé et s'y attarde trop longtemps. Il sait trouver la bonne voie et s'y engager ; il ne sait pas jusqu'où il faut la suivre. Mais ces légers défauts, cette importance accordée au début, à l'exposition des caractères et de la situation ne servent qu'à rendre plus manifeste l'application de la règle que nous avons établie.

L'autre début n'offre pas à la critique les mêmes prises que le premier. Le talent de l'écrivain s'y révèle dans sa forte maturité. Il a le juste sentiment des proportions et, dans sa préoccupation du but, il n'accorde pas à un début plus de place qu'il ne convient dans un récit qui doit être court. Il a la mesure qui restreint le nombre des traits, mais pour les mieux choisir ; son style a le relief que donne la force ramassée sur

elle-même. Un aperçu des événements passés, un portrait du principal héros forment aussi le début du Jugurtha.

Salluste a donc écrit pour chacun de ses ouvrages historiques un début historique et spécial ; le préambule qui le précède n'était donc dans son esprit, comme il n'est dans la réalité, qu'une préface philosophique et générale, très distincte du début historique et particulier.

Mais quelles sont en définitive l'utilité et l'opportunité de ces préfaces ? Si le début d'un récit historique sert à faire connaître la scène et les personnages, la préface nous apprend la situation et le caractère de l'auteur. La préface, comme le début, satisfait à des désirs légitimes du lecteur. La vie de l'auteur, sa situation dans la société où il a vécu, ses idées, l'opinion qu'il a et celle qu'il veut que l'on ait de lui-même nous intéressent au plus haut degré. De plus, la connaissance de tous ces détails n'est pas inutile au succès de l'œuvre. On suit plus volontiers l'auteur dans son récit lorsque l'on sait quel est son but.

Enfin si nous savons les antécédents de l'auteur, notre jugement est plus éclairé. Une préface bien faite doit nous donner tous ces éclaircissements. Nous voulons que l'écrivain, avant même de nous faire connaître ses personnages, se fasse connaître à nous. Un livre sans préface est un inconnu qui s'offre à nous sans être présenté : il nous faut aller nous-mêmes chercher sur son compte les renseignements qu'il aurait dû nous apporter. Il est pour ainsi dire presque aussi contraire aux convenances de l'art de publier un livre sans y joindre une préface, qu'il est contraire aux convenances du monde de s'introduire chez quelqu'un sans être présenté.

II. — **La parole et l'acte**

L'examen des préfaces de Salluste permet d'établir de curieux rapprochements entre les maximes et la conduite de leur auteur.

A. — Contradictions entre les maximes et la conduite de Salluste

Il y préconise le mépris des richesses, l'exercice de toutes les vertus, l'abstention des honneurs et l'impartialité dont un historien ne doit pas se départir (1).

Mais on cherche vainement dans ses faits et gestes l'application de ses principes. Les écrivains anciens tels que : Suétone, Aulu-Gelle,

(1) Cat., I, 4 et Jug , II, 2, éd. Lallier.

Symmaque, Macrobe (1), Lactance (2), sont unanimes à signaler cette opposition (3).

1° Les Richesses

Les biens de la fortune ont été l'objet de ses désirs ardents et il n'a pas hésité à les conquérir *per fas et nefas*. L'on n'obtenait alors les suffrages et les emplois que par des largesses et des prodigalités. Les dignités et les commandements mettaient les candidats élus en mesure de recouvrer dans les provinces les sommes dépensées à Rome et d'en acquérir de nouvelles. On enrichissait ses électeurs et l'on pillait ses administrés. En sortant de charge on retournait à Rome briguer de nouveaux honneurs avec le produit de ces exactions.

C'est ce que fit Salluste.

La brigue de la questure, du tribunat et de la prêture avait fait une large brèche dans son patrimoine ; l'appui de Jules César lui valut le proconsulat de la province de Numidie (4). Il revint à Rome chargé de butin. La fortune acquise, il prit toutes les mesures nécessaires pour en bien jouir. Il fit bâtir sur le mont Quirinal une demeure somptueuse et vraiment princière, puisque des empereurs plus tard l'habiteront à l'envi. Salluste ne s'en contenta pas. Il acheta en divers endroits de l'Italie, à Tibur notamment, de superbes villas. La main des meilleurs ouvriers y traça tout autour des jardins qui devaient être bientôt cités dans Rome pour leur beauté. Objets d'art, statues, meubles précieux tout fut réuni pour procurer les jouissances du luxe le plus raffiné. En ce qui concerne les richesses, la contradiction est donc flagrante entre les maximes de Salluste et sa conduite.

2° La Vertu

L'opposition n'est pas moindre entre ses préceptes vertueux et l'application qu'il en fait pour son compte (5).

En quel état les tenait-il lorsqu'il flattait l'orgueil de César, lorsqu'il se jetait d'un élan impétueux à la poursuite du plaisir, lorsqu'il nouait ses intrigues pour arriver aux magistratures élevées, lorsque les arrêts de son tribunal de proconsul favorisaient les plus offrants ? Du reste ses

(1) « *Gracissimus (Sallustius) aliene luxurie objurgator et censor.* »

(2) « *Servicit enim fordissimis voluptatibus suamque ipse sententiam vite pravitate dissolvit.* »

(3) V. Teuffel, litt. latine, § 206.

(4) On a découvert près de la voie ferrée qui va de Constantine à Philippeville une inscription latine qui signifie : limite du domaine de Salluste.

(5) Cfr. Jug.

entreprises coupables avaient quelques fois eu le succès qu'elles méritaient. Elle lui fut longtemps cuisante la correction qu'il reçut de Milon lésé dans ses droits de mari et elle contribua sans doute à son expulsion du Sénat, prononcée par la magistrature censoriale à cause de ses mauvaises mœurs.

3° Les honneurs

Lorsqu'il parle des honneurs et des pouvoirs publics, ses dires jurent encore avec ses actions. En principe, il estime que tout citoyen devrait consacrer son activité aux soins de la vie publique ; que même des deux sortes de gloires que l'on peut souhaiter, celle des belles actions et celle des beaux écrits, c'est la première qui mérite la préférence. « Les meilleurs citoyens, dit-il, aimaient mieux agir que parler et laisser de belles actions à raconter que raconter celles des autres (1) ». Mais, ajoute-t-il, à l'époque de corruption où l'on vit il ne saurait plus en être de même (2). Les hommes de son temps qui prennent part au gouvernement de l'État, s'ils sont vertueux, ne réussissent jamais : l'accès des honneurs leur reste fermé. Ils n'ont quelque chance d'y parvenir que s'ils ne sont pas vertueux. Si c'est l'intrigue qui les conduit au pouvoir, ils n'y trouvent ni sûreté ni considération ; si c'est la force, il est toujours odieux d'asservir sa patrie, même pour réformer les abus : les proscriptions et les meurtres sont le cortège habituel des révolutions. Si l'on n'a pas la force pour soi, « se livrer à d'impuissants efforts et ne recevoir que des haines pour prix de ses fatigues, c'est le comble de la démence, à moins qu'on ne soit poussé par une honteuse et funeste passion à faire de son honneur et de sa liberté un sacrifice à la grandeur de quelques ambitieux (3) ». Il y a là des allusions transparentes aux usurpations de Sylla et de César. Il ne fallait d'ailleurs pas une grande indépendance d'esprit pour les risquer, puisque Sylla était mort depuis longtemps et que César avait été tué lorsque ces lignes furent écrites.

Salluste conclut qu'il faut se tenir à l'écart du tourbillon de la vie publique (4). Une ambition qu'il déclare mauvaise et malsaine l'y a entraîné pendant sa jeunesse (5). Mais bien vite pris de dégoût à la vue des vilaines actions qui s'y commettent, il s'en est retiré volontairement pour revenir à ses études historiques.

(1) Cat., VIII, 5.

(2) *Pro pudore, pro abstinentia, pro virtute, audacia largitio avaritia vigebant.* Cat., III, 3 ; cf. Jug., IV, 7.

(3) Cf. Jug., III.

(4) Cf. Cat., IV, 1 ; Jug., IV, 3 ; Jug., III, 1.

(5) Cat., IV, 2 ; Cat., III, 3, 4.

A merveille. Mais les raisons que nous donne Salluste de sa retraite ne sont pas les vraies. Oui sans doute son siècle connut de sanglantes révolutions. Son talent nous en fit une peinture exacte bien qu'encore assombrie par un pessimisme méprisant qui procède lui-même d'une amère déception. Or cette déception n'eut d'autre cause que l'échec définitif de ses projets ambitieux.

En effet l'intrigue et la violence élevaient au faîte du pouvoir des hommes que de nouvelles intrigues et de nouvelles violences emportaient et précipitaient à leur tour. Or les moments de crise paraissent souvent, aux ambitieux, les plus favorables à la réussite de leurs projets. La chute rapide des hommes puissants est pour ceux qui aspirent à leur place un présage de leur prochaine élévation. Les proscriptions et les massacres diminuent le nombre des concurrents ; et les rivaux qui, debout, étaient des obstacles, une fois abattus sont des degrés où le pied s'appuie pour monter.

Son ambition audacieuse vit là un motif de se jeter au plus épais de la mêlée. (Il ne le nie pas, et le fait est vrai). Mais cette ambition n'y vit jamais ensuite un motif de se retirer à l'écart, comme il le prétend faussement (1). A son retour de Numidie, Salluste brigua le consulat. Mais le poignard de Brutus avait fait son œuvre et la main de César, qui jusqu'alors avait soutenu Salluste, était inerte désormais (44 avant J.-C.). Le proconsul de Numidie sortant de charge ne fut pas élu consul. La lutte était inégale ; il dut renoncer aux honneurs mais frémissant de colère et bien à son corps défendant.

Salluste a donc altéré la vérité lorsqu'il présente sa retraite comme spontanée alors qu'elle lui fut imposée par les évènements.

Bien qu'il ait l'air de s'accuser d'avoir aspiré aux honneurs, en réalité il ne se console pas de ne pas en avoir eu davantage et il est fier de ceux qu'il a obtenus. La postérité, dit-il, saura les apprécier si elle veut se rappeler « dans quelles circonstances il est parvenu aux honneurs, et quels rivaux les lui disputèrent vainement, et pour quelle espèce de gens le Sénat s'est ouvert depuis (2) ».

Or, il s'est une chose dont il ne devrait pas se vanter, même par allusion, c'est de l'avoir emporté sur Caton aux élections tribunitiennes de l'an 702 (3) : « Comment n'a-t-il pas senti, dit le Président de Brosses (4), qu'il n'était guère moins honteux pour lui que pour la République d'avoir pu parvenir aux honneurs dans un temps où on les refusait à Caton ? »

Mais Salluste n'a-t-il pas dit plus haut que les honneurs ne sont point

(1) Cat. III, 3, 4.

(2) Jug. IV, 4.

(3) (52 av. J.-C.).

(4) Vie de Salluste, VIII.

accordés à la vertu ? Il nous met donc dans la nécessité de conclure que s'il fut élu tribun de préférence à Caton c'est que Caton, puisqu'il fut écarté, était un vertueux citoyen et que Salluste ne l'était pas, puisqu'il fut choisi. En croyant parler à son avantage il a donc prononcé sa condamnation.

4° L'impartialité historique

Salluste s'est proposé d'occuper les loisirs de sa retraite involontaire à écrire les faits les plus remarquables de l'histoire romaine. Il veut s'en acquitter de la façon la plus véridique (1) pour ne pas encourir le reproche de partialité dans un sens ou dans l'autre. « Si vous signalez des fautes, dit-il, la plupart disent que la malveillance et l'envie vous font parler (2). »

Pour être tout à fait impartial, il faut, si l'on est bien informé (et ce fut le cas de Salluste), ne dire que la vérité et toute la vérité. C'est ce qu'il n'a pas toujours fait. « Bien que l'auteur s'efforce d'être impartial, dit Lallier, il est visible que ses sympathies sont pour César dont il veut justifier la mémoire. En étudiant surtout les causes morales de la révolution tentée par Catilina, en ne faisant aucune allusion aux attaques dirigées contre le gouvernement du sénat par l'opposition régulière et légale dont César était le chef, Salluste a pour but de montrer que ce dernier n'a entretenu aucun rapport avec le parti anarchique. » (Notice sur la vie et les écrits de Salluste, page 4).

S'il était l'ami de César, en revanche il était l'ennemi de Cicéron. Il ne pouvait, dans son Catilina, méconnaître les services rendus à la république par l'éloquent consul. Il expose donc la conduite de Cicéron, ses actes et les mesures qu'il prit contre les conjurés. En plusieurs endroits il lui décerne des épithètes qui peuvent passer pour des louanges comme celle d' « egregius » (Cat, Ch. XXIII). Ce sont là d'assez tièdes éloges, il faut l'avouer, pour le sauveur de la république.

Mais il y a plus ; plusieurs faits glorieux pour Cicéron sont passés sous silence dans le récit de Salluste. La Harpe les a réunis : « Le sénat décerne des actions de grâces à Cicéron, conçues dans les termes les plus honorables, pour avoir délivré la république du plus grand danger sans effusion de sang. C'est un acte public et solennel dont tous les historiens font mention : Salluste n'en parle pas. Catulus et Caton dans une assemblée du sénat donnent à Cicéron le nom glorieux de père de la patrie, que Pline, Juvénal et tant d'autres écrivains ont rappelé et que la postérité lui a conservé : Salluste n'en parle pas. Les magistrats de Capoue,

(1) Cat. IV, 3.
(2) Cat. III, 3.

la première ville municipale d'Italie, décernent à Cicéron une statue pour avoir sauvé Rome pendant son consulat : Salluste n'en parle pas. Enfin le sénat lui accorde un honneur dont il n'y avait point d'exemple ; il ordonne ce qu'on appelait des supplications dans les temples, et ce qui n'avait jamais eu lieu que pour les triomphateurs. Cette distinction inouïe est assez remarquable : Salluste n'en parle pas. »

B. — Explications de ces contradictions

Quelle conclusion tirer de ce désaccord qui se révèle entre la théorie et la pratique chez Salluste ?

1° Absence de sincérité

Dire que Salluste a sciemment voulu satisfaire par tous les moyens ses passions et en même temps joindre à sa renommée d'historien remarquable celle d'un ami dévoué de la vertu, ce serait assurément donner du problème la solution la plus simple. Toutefois si elle n'est pas inadmissible elle n'est pourtant pas la plus probable. Il faudrait, dans ce cas, admettre que Salluste ait pris la plume avec le dessein arrêté de nous induire en erreur. Ces enseignements d'une morale élevée, ces regrets de l'antique simplicité, ces satires indignées de la corruption contemporaine auraient été semés dans les écrits de Salluste par un art hypocrite, non par l'amour du bien. Il faudrait donc se figurer l'historien se prenant à sourire après avoir écrit dans son style nerveux ces morceaux d'éloquence que nous admirons et se félicitant du bon tour qu'il jouait à la postérité.

2° Sincérité et repentir

La contradiction qui nous occupe peut encore s'expliquer par un sentiment de repentir. Telle est l'opinion de Teuffel. Salluste, suivant lui, du fond de sa retraite, reconnut ses fautes passées, et ses déclarations vertueuses respirent la sincérité Malheureusement la fierté de son attitude, le sens net et exprès de ses paroles n'autorisent pas une telle interprétation. Son âme, dit-il, étrangère au mal, n'a jamais eu que du mépris pour l'audace, la corruption, la cupidité de ses contemporains (1). Ce n'est point là le langage d'un homme qui se repent.

3° Sincérité sans repentir

Mais si l'on ne doit voir dans Salluste ni un comédien de vertu, ni un coupable repentant, reste une dernière hypothèse, la plus plausible, c'est

(1) Cat, III, 3-4, *animus... insolens malarum artium.*

qu'il ait été à la fois sincère et nullement repentant. Dans cette contradiction apparente pourrait bien se trouver la solution.

L'homme porte au cœur un amour naturel pour ce qui est beau et grand. Ce sentiment d'admiration flatte d'ailleurs son amour propre et le relève lui-même à ses yeux. Aussi prend-il le plus vif intérêt au spectacle du courage, de la justice, du dévouement. C'est seulement s'il est mis en demeure de donner l'exemple de ces sentiments, quand son intérêt s'y oppose, qu'il lui arrive de se montrer faible, injuste, infidèle. Donc, le sentiment inné du bien sombre parfois dans l'effervescence des passions, mais pour reparaître à la surface quand ce tumulte s'est apaisé. Tel qui par haine tua son ennemi étend le bras pour soutenir un inconnu qui défaille.

Salluste aimait les beaux sentiments et les belles actions mais, parmi les agitations d'une vie aventureuse, la voix de sa conscience fut étouffée. Elle se fit entendre de nouveau lorsque ses intérêts ne furent plus en jeu ; et le désir d'ajouter au renom du talent celui de la vertu augmenta la force et la sonorité de cette voix.

Singulier zèle pour le bien dira-t-on ; il s'allie et vit en bonne intelligence avec toutes sortes de passions mauvaises. Il est vrai : ce zèle vertueux ne s'est fait jour que dans des tirades morales ; il en est sans doute de plus efficace et de meilleur. Mais il permet du moins à un auteur d'être éloquent et sincère en faisant l'éloge de vertus qu'il n'a pas et en flétrissant des vices qu'il porte en lui.

Mais s'il est sincère lorsqu'il loue la vertu, comment peut-il l'être lorsqu'il prétend avoir toujours été vertueux, lui, le tribun turbulent, l'administrateur avide, le sénateur débauché ? N'essaie-t-il point de nous donner par là le change, de propos délibéré ?

Il n'est pas rare de rencontrer des gens qui sont sincères en ne disant pas la vérité. Il suffit pour cela de se tromper soi-même avant de tromper les autres ; et rien n'est plus facile que de se tromper soi-même. L'imagination excelle à emprunter le langage de la raison ; elle dispose d'arguments bien spécieux pour persuader la conscience qui ne demande qu'à céder. On n'a jamais beaucoup de peine à se convaincre de sa propre honnêteté.

a) Les richesses. — En blâmant la mollesse de ceux qui vivent dans le luxe (1), dira-t-on, Salluste pouvait-il oublier qu'il avait lui-même toujours aimé l'opulence ? Il avait sans doute pour les richesses ce dédain qui naît de l'habitude et de la possession. Ne pouvait il se donner le change et prendre le mépris du grand seigneur, dont l'opulence dédaigne l'or qu'il possède en abondance, pour celui du sage dont la pauvreté dédaigne de le posséder ?

(1) Jug., II, 4 ; IV, 7.

Il crut être en droit de prêcher le détachement des richesses parce qu'il ne s'y abandonna pas corps et âme ; il se crut autorisé, non sans apparence de raison, à déplorer les funestes effets du luxe et des jouissances parce qu'il sut conserver dans l'opulence l'activité de son esprit. En effet, les palais qu'il avait fait bâtir étaient disposés et ornés pour que le séjour en fût plus favorable au travail de l'esprit. Salluste ne veut pas que son activité et son intelligence y trouvent un tombeau somptueux. Ses jardins ont des allées pleines d'ombrage et de fraîcheur ; un autre y promènerait une voluptueuse indolence : Salluste y portera ses studieuses méditations. Ses lits, où le corps repose mollement, ne sont pas faits pour inviter à la paresse mais pour aider au développement de la pensée en donnant une sensation de chaleur, de bien-être et de vie. Dans ces belles demeures mille esclaves sont toujours prêts à éviter au maître toute peine et toute fatigue. Il pourra, si bon lui semble, ne plus se servir de ses membres pour ainsi dire, mais ce sera pour faire un usage plus actif de son cerveau.

b) La vertu. — Mais quand Salluste plaidait dans ses ouvrages la cause de toutes les vertus, comment le souvenir de sa conduite passée ne venait-il pas refroidir son ardeur ? C'est que Salluste en écrivant voyait ses faiblesses passées à travers le prisme de l'amour de soi. De quoi donc aurait-il pu s'accuser ? D'avoir eu de mauvaises mœurs ? Ses envieux l'ont prétendu, mais ce sont des envieux (1). Ce sont eux qui ont présenté quelques écarts pardonnables de jeunesse comme les excès de la licence et du dévergondage ; et leurs calomnies ont attiré sur sa tête les sévérités des censeurs (2). Il a tiré profit étant proconsul, de ses pouvoirs ?

Mais quel personnage un peu marquant n'a fait comme lui ? C'était l'usage ; mieux encore c'était la loi de l'avancement dans la carrière politique ; mais cette loi est injuste ; sans doute, et Salluste en convient. La société qui autorise de semblables abus est parvenue au dernier degré de corruption.

c) Les honneurs. — Tout à son indignation Salluste oublie qu'il a recueilli le bénéfice de ces abus et s'il fait alors un retour sur le passé c'est pour se persuader que sa retraite a été volontaire et provoquée par le dégoût d'honneurs acquis seulement au prix de crimes, c'est pour se persuader que son pessimisme, né de ses déconvenues, n'est qu'une vertueuse indignation.

(1) Ses efforts, dit-il, ne lui ont fait récolter que de la haine, Jug. III, 3.

(2) « Bien que n'approuvant pas les mauvaises mœurs des autres, j'étais à cause de mon désir des honneurs livré en proie comme les autres à la médisance et à la haine ». Catil. III, 5.

d) L'impartialité historique. — Il en est de même de sa partialité d'historien en faveur de César et au détriment de Cicéron. Il déclare que l'historien doit être impartial et il croit l'être en effet, alors qu'il est encore la dupe de ses préférences ou de ses antipathies en taisant ce qui est au désavantage de ses amis et à l'avantage de ses ennemis.

C. — Conclusion

Ainsi s'explique l'opposition que l'on remarque entre les paroles et les actes de Salluste. Lorsqu'il prêche le dédain des richesses qu'il a pourtant convoitées, la recherche des vertus qu'il n'a point pratiquées, l'abstention des honneurs auxquels il a ardemment aspiré, l'impartialité historique à laquelle il a manqué, Salluste doit être considéré comme ayant été sincère, dupe de soi-même, non repentant.

Albert FOURNIER.
Professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

REVUE D'HISTOIRE AFRICAINE

(MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES)

Ouvrages parus de 1903 à 1905

I. — Textes et Documents

L'ouvrage intitulé *El-Bayáno'l-Mogrib* (1), dont Dozy a publié le texte arabe (Leyde, 1848, 2 vol.) et indiqué la place dans la série des chroniques musulmanes avait été traduit en partie par D. Fr. Gonzalès, sous le titre de *Historias de Al' Andalous*, por Aben Adhari de Marueccos ; mais il n'en existait pas encore de version française. M Fagnan a comblé cette lacune. La traduction, qu'il a donnée du Bayan, forme deux volumes. Le premier comprend le récit de la conquête de l'Afrique par les Arabes, et l'histoire des dynasties aghlabite, fatimite et ziride jusqu'à l'occupation de Médhyiâ par les Normands de Sicile (1148). Le second volume concerne presque exclusivement l'Espagne, et se termine à la prise de Saint-Jacques de Compostelle par Ibn Aboû 'Amir el Mansoûr. Il n'intéresse l'histoire de l'Afrique du Nord, que dans la mesure où elle se trouve mêlée à celle de la Péninsule. M. Fagnan a accompagné sa traduction d'annotations destinées à rapprocher les assertions d'Ibn Adhari des sources orientales et à renseigner le lecteur sur les écrivains plus ou moins illustres mentionnés au cours du récit. Un index des noms propres placé à la fin de chaque volume facilite les recherches.

M. de Castries (2) s'est proposé de réunir dans une même collection tous les documents concernant l'histoire du Maroc, de 1530 à 1845, et de créer ainsi un instrument de travail aussi complet que possible, à l'usage de tous ceux, qui auraient à faire des recherches sur l'empire chérifien. L'insuffisance et l'inexactitude des renseignements fournis par les bibliographies, même par celle de Playfair, rendaient nécessaire la composition d'un recueil de ce genre, Aussi les écrivains, qui se sont occupés jusqu'à présent de l'histoire marocaine, se sont-ils trop souvent bornés à se

(1) Histoire de l'Afrique et de l'Espagne, intitulée Al-Bayano'l -Mogrib, traduite et annotée par E. Fagnan. Alger 1901 et 1904. 2 vol. in-8° 549 p. et 542 p. — Additions et corrections aux deux tomes à la fin du volume II.

(2) De Castries (Cte Henri). Les Sources inédites de l'histoire du Maroc, de 1530 à 1845. 1re série, Dynastie saadienne (1530-1660). Archives et bibliothèques de France. Tome I, 1re et 2e partie. Paris (Leroux) 1905. 2 vol. in-4°, 682 p.

copier les uns les autres. Déduction faite de toutes les non-valeurs, il ne reste, en somme, qu'un très petit nombre d'ouvrages pouvant servir de bases à une solide construction historique. Il s'imposait donc de rechercher de nouveaux éléments d'information, de recourir aux sources authentiques, aux documents originaux, en un mot, d'entreprendre dans les dépôts d'archives et les collections de manuscrits une active campagne d'exploration. Aussi M. de Castries a-t-il fouillé les archives et les bibliothèques de France, d'Espagne, de Portugal, des Pays-Bas, d'Angleterre. Il y a récolté une ample moisson de documents inédits de toute nature : traités secrets, correspondances d'ambassadeurs, mémoires, contrats d'affrètement, actes d'association commerciale, etc. » Aux documents proprement inédits l'auteur a cru utile de joindre certains documents imprimés, publiés à part ou dispersés dans divers recueils, mais que leur rareté rend peu accessibles aux travailleurs.

La collection ainsi composée par M. de Castries formera 24 volumes divisés en 3 séries chronologiques : Iᵉ série, dynastie saadienne (1530-1660) ; IIᵉ série, dynastie filalienne (1660-1845) ; IIIᵉ série, dynastie filalienne (1737-1845). Dans chaque volume, l'ordre adopté pour le classement est à la fois topographique et chronologique, c'est-à-dire que les documents provenant des dépôts d'un même pays forment un ensemble, où chaque pièce est rangée d'après la date de rédaction. Quatre index (noms de personnes, noms de lieux, index des matières, index bibliographique), ainsi qu'une table chronologique d'ensemble, permettront au lecteur de trouver sans trop de peine les renseignements, dont il aura besoin.

Le premier volume, qui vient de paraître, permet d'apprécier l'importance et l'utilité du travail de M. de Castries. Il comprend une série de documents tirés des archives et des bibliothèques françaises et relatifs aux événements compris entre le 3 mars 1532 et la bataille de l'O-Mekhazen. Ils se rapportent surtout aux relations du Maroc avec les États occidentaux, et justifient l'assertion émise par l'auteur dans son introduction, « que le Maroc, aujourd'hui si jalousement fermé et dont le système politique semble être aujourd'hui de se refuser à toute évolution civilisatrice, apparaît, au contraire, durant le xvɪᵉ et le xvɪɪᵉ siècles, mêlé intimement à la vie des grandes nations maritimes de l'Europe. Séduit par le renom de richesse du pays, François I y envoie une ambassade, mi-diplomatique et mi-commerciale. Vers 1539 un prince français, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, se fait concéder la ville de Kçar es-Seghir par Moulay Abdallah, moins, il est vrai, pour fonder un établissement chrétien au Maroc, que pour échanger cette place, dont la possession était convoitée par les Espagnols, contre la Navarre transpyrénéenne. Les documents relatifs à cette affaire attestent que la cour de France n'était point indifférente à ce projet. Les événements d'Afrique, malgré l'insuccès de ces négociations, n'en continuèrent pas moins à solliciter l'attention de Catherine de Médicis. Les agents français, Saint-Sulpice, Fourquevaux, Laubespine, Vivonne, notent avec soin les événements qui s'accomplissent sur les côtes de Barbarie. Ils signalent les armements des musulmans, les incursions des corsaires, les représailles des Espagnols. Ils recueillent d'intéressants détails sur les préparatifs et la conduite de l'expédition, qui aboutit à la reprise du Penon de Velez, et transmettent des renseignements précieux sur la révolte des Morisques et sur les relations des rebelles avec les Barbaresques. Au temps des guerres de religion, les rapports commerciaux et politiques ne sont pas interrompus entre la France et le Maroc. En 1570, des marchands de Rouen s'associent pour trafiquer au Maghreb et en rapportent un chargement de sucre. En 1577, un envoyé du Chérif, Moussa ben Abd-en-Nebi, profite de son séjour à Constantinople pour proposer à l'ambassadeur de France près la Sublime-Porte, l'abbé de l'Isle, un traité de paix et d'amitié entre son maître et le roi Très-Chrétien.

Outre ces documents, qui concernent surtout les relations franco-marocaines, M. de Castries en a publié d'autres qui sont de la plus haute importance pour l'histoire de l'occupation portugaise en Afrique. Telles sont, par exemple, les consultations adressées au roi de Portugal Jean III, au sujet de la politique, qu'il convenait d'adopter au Maroc. Le roi avait en effet songé à abandonner Saffi et Azemmor, sans pourtant renoncer à toute idée de conquête territoriale. Mais, avant de prendre une décision, il tint à demander l'avis des membres de son Conseil. Les réponses reçues déterminèrent le souverain à renoncer à ses projets d'évacuation. Notons encore divers renseignements sur les expéditions et sur les razzias des Portugais dans le nord du Maroc et sur leurs négociations avec les Chérifs ou leurs compétiteurs ; enfin une série de relations inédites, ou de récits publiés au xvɪᵉ siècle, d'après des relations demeurées inédites jusqu'à nos jours, sur la bataille de Kçâr el-Kebir.

Le zèle, avec lequel l'auteur a poursuivi la recherche des documents, le soin avec lequel il les a annotés ne méritent que des éloges. En revanche, le mode de classement, qu'il a adopté, lui suscitera peut-être quelques critiques. Le groupement des pièces d'après le pays d'origine n'impliquait pas la nécessité de reproduire plusieurs fois un même document, lorsqu'il se rencontre dans les bibliothèques ou dans les archives de plusieurs pays différents. Il suffisait de tirer parti des variantes, que peuvent présenter entre eux les manuscrits, pour donner du texte une édition aussi correcte et aussi complète que possible. La traduction des copies portugaises conservées à la Bibliotnèque nationale et publiée par M. de C. dans le volume I fera donc double emploi avec les textes eux-mêmes, qui paraîtront dans le volume VI (sources portugaises). Outre que l'auteur a ainsi manqué au principe, qu'il avait posé lui-même, d'éditer les documents dans la langue originale (exception faite pour l'arabe et le néerlandais), il a perdu l'occasion d'alléger sa publication déjà fort compacte. On lui reprochera peut être aussi d'avoir fait la place trop large aux sources imprimées. Sans doute des plaquettes rarissimes ou des ouvrages peu accessibles aux travailleurs peuvent être regardés comme inédits ; mais il conviendrait de se montrer plus sévère à cet égard, que ne l'a fait M. de C. S'il y a tout avantage à rééditer la chronique de Joachim de Centellos ou celle de Nicolas Chesneau, encore que la relation de Nieto, que Chesneau s'est contenté de traduire ait été publiée à Madrid en 1891, on ne voit pas pourquoi M. de Castries a reproduit la chronique de Palma Cayet, dont la valeur documentaire, de son aveu même, est médiocre. On regrettera peut-être aussi de voir, insérées au milieu de documents authentiques, des pièces de fantaisie, telles que la « Lettre sur la conversion du royaume de Fâs au christianisme. » Si des ouvrages de ce genre

peuvent présenter quelque intérêt pour les historiens, il conviendrait tout au moins de les classer à part et de les rejeter en appendice.

Nous ne voudrions pas, en insistant trop longuement sur ces défauts de méthode, paraître dénigrer l'ouvrage de M. de C. Ce sont des imperfections inséparables de toute entreprise de ce genre. Le recueil de M. de C. n'en conserve pas moins toute son importance. Aussi faut-il souhaiter, que l'auteur puisse en poursuivre sans encombre la publication et la mener à bonne fin. Il aura bien mérité de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire marocaine.

MM. Levé et Fournel (1) ont eu une ambition plus modeste. Ils ont voulu seulement rechercher, dans les recueils diplomatiques où ils sont épars, les traités et conventions passés entre le Maroc et les puissances européennes, depuis l'avènement de la dynastie saadienne jusqu'à nos jours, et les réunir dans un même volume. La première partie de ce travail, qui seule a paru, embrasse la période comprise entre les années 1554 et 1567. Elle renferme 13 traités ou conventions conclus entre la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies, la France, l'Espagne et les Chérifs ou la république Salé. Trois de ces actes concernent la Grande-Bretagne, cinq la France, quatre les Provinces-Unies, un l'Espagne. Ils stipulent d'ordinaire la liberté de la navigation et du commerce sur les côtes et dans l'intérieur du Maroc et témoignent de l'importance attachée par les États européens à l'établissement, au maintien et au développement des bonnes relations avec le Maroc. Des notes historiques et géographiques, empruntées soit aux auteurs musulmans (en particulier à l'Istiqça et au Nozhat-el-Hàdi), aux écrivains chrétiens contemporains, enfin aux travaux des érudits modernes, éclaircissent les points obscurs et identifient les noms de lieux et de personnes trop souvent méconnaissables. Il est regrettable que ce répertoire, d'un maniement commode, n'ait pas été continué.

II. — Ouvrages relatifs à l'histoire générale de l'Afrique musulmane

Il n'existait pas jusqu'à présent de précis satisfaisant de l'histoire de l'Afrique septentrionale sous la domination musulmane. — *L'histoire de l'Algérie* de Cat est trop sommaire ; celle de Mercier trop touffue et trop souvent dépourvue de critique. M. le général Faure-Biguet s'est risqué à entreprendre ce travail difficile (2). Le volume qu'il vient de publier, assez considérable pour ne laisser de côté aucun fait important est, d'autre part, assez condensé pour ne pas rebuter des lecteurs, qui ne sont pas des spécialistes. Il commence avec l'invasion musulmane du VIIe siècle et se termine en 1830. L'auteur distingue dans cette période de 13 siècles, cinq

(1) Levé (Comm^t^) et Fournel, *Les Traités du Maroc*, recueil général des traités, conventions et autres actes se rapportant aux relations du Maroc avec les pays étrangers depuis l'avènement des chérifs saadi (1554) jusqu'à nos jours. — 1re Partie. — Paris (Imprimerie Levé, 1902), gr. in-8°, 87 p.

(2) Faure-Biguet (G^l^ G.), *Histoire de l'Afrique sous la domination musulmane*. Paris (Lavauzelle), 1805, in-8°, 458 p.

époques, qui forment les divisions principales de son livre : I, l'Afrique sous la dépendance des khalifes d'Orient (670-802) ; II, l'Afrique depuis l'avènement des Aghlabites jusqu'à celui des Almoravides ; III, les Almoravides et les Almohades ; IV, l'Afrique de la chute des Almohades à l'apparition des Turcs ; V, l'Afrique, de l'apparition des Turcs à la conquête française). Chacune de ces époques est, à son tour, subdivisée en chapitres correspondant, le plus souvent, à l'histoire des diverses dynasties. Les faits sont exposés de façon simple et claire ; des tableaux chronologiques indiquent la succession des princes musulmans et, en regard, par une innovation ingénieuse, la liste des souverains chrétiens (France, royaumes espagnols, etc.) contemporains. Il est fâcheux que M. le général Faure-Biguet n'ait pas songé à y joindre une bibliographie et quelques cartes montrant les divisions politiques du Maghreb aux diverses époques.

M. le général F.-B. n'a pas eu la prétention de découvrir des faits nouveaux ; il s'est borné, écrit-il dans sa préface, « à mettre un peu de synthèse dans la longue et monotone série des événements ». Je ne sais pourtant si, malgré ses efforts, il a rempli le programme, qu'il s'était tracé. Son livre, en effet, mériterait mieux le nom d'« Annales » que celui d'histoire. On y trouvera des séries successives de faits ; il sera difficile d'y découvrir les raisons profondes, qui ont déterminé l'évolution historique de l'Afrique septentrionale. La connaissance que nous avons, à l'heure actuelle, de l'histoire du Maghreb, n'est pas encore, quoi qu'en pense M. F.-B., assez complète pour qu'il soit possible d'en expliquer toutes les vicissitudes. Il en est cependant quelques-unes dont il est, dès à présent, possible de reconnaître les causes. Pour nous en tenir à la période contemporaine, par exemple, l'avènement des Chérifs au Maroc et l'installation des Turcs à Alger, sont deux manifestations d'un même phénomène d'ordre plus général : la réaction musulmane déterminée par les progrès des chrétiens ; c'est la revanche de la croisade portugaise et de la « reconquista » espagnole. Or M. F.-B. indique à peine ce mouvement, cependant si gros de conséquences, puisqu'il a maintenu l'Afrique du Nord pendant trois siècles plus isolée de l'Europe qu'elle ne l'avait été au moyen-âge. Le rôle des marabouts et des confréries religieuses est capital à cette époque, ainsi que l'ont établi les récents travaux de M. Weir et de M. Cour. Or, par une inadvertance singulière, c'est seulement à partir du XVIIe siècle, que M. F.-B. attribue quelque influence à l'action maraboutique.

Ajoutons que, malgré le soin que l'auteur paraît avoir apporté à la documentation de son livre, un critique méticuleux aurait l'occasion d'y relever un certain nombre d'erreurs de détail. Je ne m'y attarderai pas, et je regretterai seulement que M. F.-B. ait paru négliger de parti pris, tout un côté, le plus intéressant peut-être de l'histoire de l'Afrique musulmane, l'histoire de la civilisation. Nous la connaissons sans doute assez mal, car les chroniqueurs musulmans se souciaient fort peu de décrire le milieu où ils vivaient. Mais il subsiste encore aujourd'hui assez de monuments pour attester que l'histoire du Maghreb ne se résume pas seulement en une suite monotone de guerres, de razzias et de drames de palais. Le fait que l'anarchie, qui semble la caractéristique de l'histoire africaine, n'a point empêché l'édification des mosquées et des palais de Marrakech, de Fas, de Tlemcen, de Tunis, ni le développement dans ces

cités et dans d'autres de moindre importance, d'une vie intellectuelle intense, même aux époques les plus troublées, méritait, au moins d'être signalé.

Retracer dans ses lignes générales l'histoire des relations diplomatiques et commerciales de la France avec les pays barbaresques, à l'époque contemporaine, tel est le but que s'est proposé M. Boutin, dans une thèse présentée à la Faculté de Droit de Paris (1). La tâche était ardue, puisque les traités réunis et analysés par M. B. atteignent le nombre respectable de 120. La plupart avaient été publiés et réunis dans les recueils de pièces diplomatiques ; d'autres ont été exhumés des archives du ministère des affaires étrangères. Juriste de profession, l'auteur s'est pourtant attaché moins à étudier le contenu même de ces traités, qu'à montrer l'enchaînement des circonstances, qui en ont provoqué la rédaction. La partie historique de son livre est donc fort développée ; elle a exigé la mise en œuvre non seulement de renseignements puisés dans les ouvrages relatifs à l'histoire des pays barbaresques, mais encore de documents inédits tirés des archives des Affaires étrangères, des archives nationales, des archives de la marine. La bibliographie, que M. B. a placée en tête de son étude, témoigne de l'étendue de ses recherches. Elle est, il est vrai, plus copieuse que critique. Les recueils de M. Plantet ne méritent pas les épithètes laudatives, que leur décerne M. Boutin ; les ouvrages publiés au xviie et au xviiie siècle sur la Barbarie sont souvent sujets à caution. M. B. leur accorde une confiance parfois imméritée et ne fait pas toujours avec assez de soin le départ entre l'histoire et la légende. On s'étonnera, par exemple, qu'il ait accepté, sur la foi de Laugier de Tassy, une anecdote aussi puérile que celle des amours d'Aroudj et de Zaphyra. On sera surpris, d'autre part, qu'il ait mentionné comme inédits des documents plusieurs fois publiés, tels que le rapport du commandant Boutin.

L'ouvrage se divise en trois parties : 1° les Barbaresques et la piraterie ; 2° Relations de la France avec les barbaresques ; 3° Régime des traités. Les deux premières parties ne sont guère qu'un résumé fait, en général, d'après les meilleurs travaux parus sur le sujet. Charrière, Plantet, de Grammont y sont mis largement à contribution. M. B. montre avec beaucoup de sagacité comment le régime des Capitulations introduit avec quelques modifications en Afrique, a pu coexister avec celui des traités. Les chapitres consacrés aux traités sont le cœur même du livre. L'auteur classe ces traités en deux catégories : 1° Traités spéciaux aux concessions et aux pêcheries ; 2° Traités généraux de paix et de commerce. Il est ainsi conduit à étudier l'origine et les vicissitudes des « Concessions d'Afrique », à examiner les systèmes adoptés pour les mettre en valeur ; à exposer les échecs successifs des Compagnies constituées pour les exploiter. Le rôle joué par les consuls de France à Alger, dans ces négociations, lui a suggéré des remarques intéressantes. Il a signalé, en particulier, le changement qui s'opéra dans le recrutement du corps consulaire au xviiie siècle, et les avantages qui en résultèrent pour le commerce. Les consuls ne durent plus leur nomination au hasard,

(1) **Boutin** : *Les traités de paix et de commerce de la France avec la Barbarie* (1815-1830), **Paris (Pédone) 1902, in 8°.**

à la fortune, et l'influence d'une coterie, mais à leurs connaissances diplomatiques. « Nos consuls au Maghreb, écrit M. B., furent au xviiie siècle des hommes éclairés et très dévoués, qui surent ménager les « Puissances » et s'attirer leurs faveurs pour le plus grand bien du pays ». En revanche M. B. a négligé une étude à laquelle il était, ce semble, bien préparé ; celle de la condition juridique et de la nature véritable des Concessions » La question n'est pas sans importance, en raison des difficultés qu'elle a suscitées à diverses reprises, et, notamment après 1817 entre la France et la Régence d'Alger Enfin l'exposé des relations entre la France et le Maroc est d'une brièveté d'autant plus regrettable, que les renseignements inédits abondent dans les archives des Affaires étrangères. Quant aux tentatives faites au xviiie siècle pour nouer des relations commerciales avec Tripoli, elles méritaient une mention moins sommaire que les quelques lignes accordées par M. B. à ce sujet.

A côté des traités particuliers relatifs aux « Concessions » figurent des traités généraux de paix et de commerce, conclus d'ordinaire après une période d'hostilités et de violences, en vue de rétablir la paix, de confirmer ou de régler à nouveau le *modus vivendi* des Français résidant au Maghreb. Ces traités déterminent rigoureusement toutes les phases de la vie commerciale et juridique des négociants. M. B. étudie donc successivement les droits privés reconnus aux Français (protection, liberté individuelle, inviolabilité du domicile, etc.) ; les attributions des consuls (Immunités diverses, préséances, irresponsabilité à l'égard des dettes des nationaux, juridiction, etc.) ; les mesures relatives à l'état des biens (liberté de commerce et de la navigation, régime douanier, police maritime vérification de la nationalité, etc.). C'est, croyons-nous, la partie la plus neuve et la plus intéressante du livre de M. B. Ce n'est, il est vrai, qu'une simple esquisse. Repris et poussé à fond, ce dernier chapitre rendrait pour la période moderne, les mêmes services que rend pour le Moyen-Age l'introduction de Mas-Latrie, aux « Traités entre chrétiens et arabes », que M. B. semble d'ailleurs avoir prise pour modèle.

M. Masson a consacré un volume entier à l'histoire des établissements et du commerce français dans les pays barbaresques. C'est le complément naturel de son histoire du commerce du Levant (1). Le régime des Capitulations, en vigueur dans les possessions turques, est, en théorie du moins, applicable aux régences, l'organisation des Échelles et les pratiques commerciales sont à peu près identiques. Mais la piraterie, qui s'est développée sur tout le littoral africain, rend précaires les relations maritimes et compromet les entreprises commerciales. D'où la nécessité d'incessantes interventions diplomatiques et parfois militaires pour assurer la liberté de la navigation en Méditerranée ou garantir la sécurité des nationaux établis sur les côtes barbaresques. Le maintien de bonnes relations avec les « Puissances » d'Alger et de Tunis, avec le pacha de Tripoli, avec les chérifs du Maroc fut une des préoccupations dominantes ne la diplomatie française du xviie et du xviiie siècle ; la conservation des

(1) Paul Masson : *Histoire des établissements et du commerce français dans les pays barbaresques* (1560-1793), Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc. — Paris (Hachette) 1903, in 4°, 678 p.

privilèges accordés à la France, le souci constant des ministres de l'ancienne monarchie, de Richelieu à Vergennes.

Aussi dans l'ouvrage de M. M., l'histoire diplomatique fait quelquefois tort à l'histoire économique. Il n'en pouvait être autrement. Encore que l'auteur se garde de se perdre dans le récit des négociations et des traités, il est contraint d'examiner les conséquences qu'ils entraînaient pour les négociants et les établissements français d'Afrique. Les recherches effectuées par lui dans les archives du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de la Marine, ainsi qu'au département des Mss. de la Bibliothèque Nationale, ont été fécondes en résultats. Les innombrables mémoires, que M. Masson a compulsés, lui ont permis de compléter et de préciser sur bien des points les renseignements que nous possédions déjà sur la situation des Européens dans la régence d'Alger et de Tunis. Ils l'ont surtout mis en mesure d'apporter une contribution considérable à l'histoire du Maroc. On trouvera dans les chapitres VII, VIII, XII et XIII de la 2e partie, non seulement un résumé substantiel des négociations diplomatiques, mais encore l'analyse de documents inédits et l'indication d'un grand nombre de sources manuscrites, qui serviront, sans doute, à élucider beaucoup de questions de détail.

Il est douteux toutefois que les recherches ultérieures modifient, au moins en ce qui concerne l'histoire du commerce, les résultats acquis par M. Masson. Ces résultats, sont, il faut l'avouer, quelque peu déconcertants. Le commerce de la France avec la Barbarie n'eut jamais, même aux époques de grande prospérité, qu'une importance médiocre. Les causes de cet insuccès sont multiples. La principale est sans doute la pauvreté du pays. L'Afrique du Nord fournit aux commerçants des produits qu'ils exportent, mais elle n'achète rien ou presque rien. En outre le commerce est entravé par les querelles entre la France et les Régences. C'est seulement à partir des premières années du XVIIIe siècle, qu'une longue période de tranquillité favorise les transactions. Enfin l'organisation même du trafic est défectueuse, car les bénéfices en sont disputés par les Compagnies exploitant les « Concessions » et les marchands libres résidant dans les « Échelles. » Au lieu de s'entendre, marchands et Compagnies se font une guerre acharnée.

L'existence des « Concessions » constitue le trait le plus original des relations économiques de la France avec les pays barbaresques. Aucun ouvrage d'ensemble n'existait sur ce sujet jusqu'à ce jour. M. Masson a réussi, grâce à l'emploi de documents inédits, tirés en grande partie des archives de la Chambre de Commerce de Marseille, à reconstituer l'histoire du Bastion de France, des comptoirs de La Calle, de Bône, du cap Nègre, ainsi que les vicissitudes des Compagnies, qui en tentèrent tour à tour l'exploitation. Histoire lamentable d'ailleurs, car presque toutes ces Compagnies, quoique soutenues par la faveur royale, terminèrent par des faillites lamentables une carrière misérable. Et cela non seulement par suite de la piraterie et des représailles, auxquelles donnaient lieu les excès des corsaires, du mauvais vouloir des deys ou des attaques des indigènes, mais encore et surtout par suite de leur mauvaise organisation. Seule la dernière Compagnie d'Afrique (1741-1793) prospéra et put être proposée comme modèle par les économistes contemporains. Les papiers et les registres conservés à la Chambre de Commerce de

Marseille ont permis à M. Masson d'étudier en détail l'administration de la Compagnie, le mode d'exploitation des « Concessions », les procédés employés pour le trafic, enfin la pêche du corail. L'auteur a pu, en effet, se procurer pour cette période des indications statistiques, qui font défaut pour le XVIIe siècle et pour le commencement du XVIIIe.

Les Compagnies à monopole n'étaient pas seules en possession du droit de commercer sur les côtes barbaresques. Dès le début du XVIIe siècle des négociants marseillais s'étaient établis à Alger, à Tunis, à Tripoli, dans les ports du Maroc Ils ne furent jamais très nombreux ni très heureux dans leurs opérations. Au Maroc, où l'absence de « Concessions » laissait le champ libre à l'initiative privée, les résultats obtenus furent très modestes. Au XVIIe siècle, le commerce franco-marocain surpassait encore celui des autres nations chrétiennes ; au siècle suivant, en dépit des efforts de Choiseul, les Français furent dépassés par les Anglais et ne parvinrent pas à reconquérir le premier rang. A Tripoli, bien que nos consuls eussent fait miroiter aux yeux des négociants l'espoir d'établir des relations régulières avec le Soudan, la situation n'était pas plus brillante. A Tunis, le commerce était gêné par les prétentions des beys à accaparer toutes les marchandises de leurs États, afin de demeurer les maîtres du marché. Cependant, en 1792 le chiffre des affaires traitées sur cette place atteignait 13 millions de livres et dépassait celui des affaires traitées par tous les marchands étrangers et même par les Juifs de Livourne. Quant à Alger, cette ville resta, jusqu'à la fin de l'ancien régime, la moins active des Échelles de Barbarie après Tripoli. En 1791, le consul Kercy pouvait écrire : « Sous quelque rapport que l'on envisage la Régence d'Alger, il paraît qu'on doit s'en tenir à ces mots de l'ancienne Rome : *Delenda est Carthago.* » Jamais donc, le commerce et les établissements français en Barbarie n'eurent une importance comparable à celle du commerce et des établissements du Levant. Si le gouvernement de l'ancienne monarchie les protégea avec tant de sollicitude, ce fut surtout pour des raisons d'ordre politique, afin de contrebalancer l'influence anglaise dans le bassin occidental de la Méditerranée.

Malgré la valeur de travaux tels que ceux que nous venons d'analyser, il serait encore prématuré d'écrire une histoire d'ensemble de l'Afrique du Nord. Trop de points restent encore obscurs, trop de questions délicates sont encore à élucider, pour qu'on puisse négliger les publications de textes, et renoncer à la composition de monographies établies selon une méthode rigoureuse, appuyées sur l'analyse et la discussion approfondie des documents. Bien des problèmes pourront ainsi être résolus, bien des opinions qui paraissaient acquises, réformées ou même rejetées.

C'est ainsi que M. Codera (1) a repris la question de l'origine du prétendu comte Julien, dont la trahison aurait, selon la légende, facilité l'invasion de l'Espagne par les Arabes. Le savant orientaliste s'inscrit en faux contre les assertions de Dozy et refuse d'accepter les corrections faites par cet érudit au texte d'Isidore Pacensis. Le pseudo Julien ne serait pas, comme le pense Dozy, un exarque byzantin, mais un berbère plus ou moins byzantinisé, originaire de la tribu des Ghomara. Son véri-

(1) D. Francisco Codera, *El llamado conde D. Julian* (*Estudios críticos de historia arabe-española*). Saragoza, 1903, in-12, p. 45-95.

table nom serait Orbanus ou Urbanus. La forme Julianus, qui a prévalu, n'apparaît pas dans les textes avant le XIe siècle, et c'est seulement à partir de cette époque qu'elle a été adoptée par les chroniqueurs,

M. Bel (2) a choisi comme sujet d'études, un épisode assez mal connu de l'histoire du Maghreb au Moyen-Age, la révolte des Benou-Ghânia, qui se prolongea pendant plus d'un demi-siècle (1184-1237) et suscita les plus graves embarras aux souverains almohades.

Les Benou-Ghania se rattachaient, par alliance, à la famille régnante des Almoravides. Ils tiraient, en effet, leur nom de Ghânia, cousine de Yoûsof Ibn-Tâchefine, le fondateur de Marrakesch, qui avait épousé un certain Ali ben Yoûsof, de la tribu des Mesoûfa, l'un des principaux officiers du sultan almoravide. Un des fils de ce personnage, Mohammed, devint gouverneur des Baléares et fonda une dynastie, qui se perpétua dans cet archipel, après même qu'Abd el-Moumèn eut détruit en Afrique l'empire almoravide. Tant que les Almohades furent occupés à réduire les musulmans espagnols et à asseoir leur autorité dans la Péninsule, les Benou-Ghania conservèrent à leur égard une neutralité respectueuse; mais, dès que, la conquête de l'Espagne achevée, ils se sentirent menacés dans leur indépendance, ils prirent les armes contre les Almohades et essayèrent de les renverser.

Les héros de cette aventure furent Ali et Yahya. Le premier eut l'idée d'aller attaquer ses adversaires dans le Maghreb même. Accompagnés de quelques centaines d'aventuriers les deux frères débarquèrent à Bougie, en 580 hég. (1184-1185), et s'emparèrent de cette place. L'idée de transporter la guerre en Afrique était des plus heureuses. Les anciennes dynasties berbères, celle des Hammadites en particulier, avaient conservé des partisans prêts à s'armer contre les Almohades. Aussi Ali recruta sans trop de peine une armée, remporta tout d'abord quelques succès et soumit à son autorité presque tout le Maghreb central. Mais bientôt vaincu par une armée almohade, il dut s'enfuir dans le Sud-Tunisien, où il mourut, laissant le commandement suprême à son frère, Yahia. Celui-ci fut de 1189 à 1237 l'adversaire infatigable et souvent heureux des Almohades. Sans cesse en mouvement, de la Tripolitaine au Maroc, de la Méditerranée au Sahara, il sut à merveille tirer parti des agitations de l'Afrique. On le voit lier partie avec un aventurier arménien, ancien officier de Saladin, Quarakoûch, qui s'est taillé une principauté en Tripolitaine, puis se brouiller avec lui et le dépouiller de ses États. Il gagne à sa cause les tribus hilaliennes, toujours prêtes à se mettre au service de quiconque leur promet des razzias et du butin, et, avec leur concours, il se rend maître de Tunis et de l'Ifrikyia tout entière. Vers 1204, il est à l'apogée de sa gloire et de sa puissance. Bône, Tunis, Kairouan, le Djebel-Nefouça reconnaissent son autorité. Mais cette prospérité fut de courte durée. L'occupation des Baléares par les Almohades priva Yahia des ressources en hommes et en argent, qu'il tirait des îles L'expédition de En-Nâçir rétablit l'autorité almohade dans l'Ifrikyia; l'énergie et

(2) Alfred Bel, *Les Benou-Ghânia, derniers représentants de l'empire almoravide et leur lutte contre l'empire almohade* (Paris, Leroux, 1903, in-8° 251 p.). Publications de l'École des Lettres d'Alger. *Bulletin de correspondance africaine*, t. XXVII,

l'activité d'Abou-Hafs, préposé au gouvernement de cette province, déjouèrent toutes les tentatives de l'Almoravide pour réoccuper cette contrée.

Définitivement vaincu mais non découragé, Yahia mène dès lors la vie d'un chef de bandes. Il fait irruption dans l'ouest jusqu'à Tiaret et pousse au sud jusqu'à Sidjilmessa, qu'il met à sac. Battu et contraint de se retirer au Sahara, il reparaît dans le Djerid et dans le Maghreb central, mais sans pouvoir s'y maintenir. Abandonné par la plupart de ses partisans, il continue cependant la lutte jusqu'à son dernier jour et meurt obscurément près de Miliana.

Les causes de cet échec, que ni les talents militaires, ni l'indomptable énergie du prince almoravide n'avaient réussi à prévenir, M. B. nous les explique à diverses reprises. La tentative de Yahia pour reconstituer l'empire almoravide en Afrique, échoua surtout par suite de l'inconstance de ses alliés. Les bandes arabes et berbères, qui formaient le gros de ses contingents, ne connaissaient d'autres mobiles que la passion du pillage et le désir du butin. Leur fidélité était donc très chancelante et ne résistait pas à une défaite. Soucieux, en outre de leur indépendance, les indigènes n'entendaient pas se donner un maître et ne tenaient guère à renverser les Almohades pour leur substituer de nouveaux souverains. Les victoires mêmes de Yahia, les abus de pouvoir, qu'il commit lorsqu'il se fut emparé de l'Ifrikyia, le régime despotique, qu'il essaya d'imposer à cette contrée, excitèrent au plus haut degré la défiance et l'irritation de ses auxiliaires. Mais si la victoire resta, en fin de compte, aux Almohades, ce demi-siècle de luttes acharnées ne leur fut pas moins funeste qu'aux Almoravides eux-mêmes. Ainsi que le remarque M. B , ce formidable duel entre deux grandes tribus berbères ou plutôt entre deux grands empires, s'acheva par l'anéantissement final des deux adversaires.

M. B. a exposé avec clarté et simplicité les évènements qui se sont accomplis durant cette période. Ce n'est pas un mince mérite, lorsqu'on connaît le défaut de précision, les contradictions des chroniqueurs musulmans et la difficulté de trouver dans leurs écrits les éléments d'une chronologie exacte. Des notes abondantes mais sobres élucident les points obscurs ou controversés. Un soin tout particulier a été apporté à l'identification des noms de lieux, tâche fort délicate, car certaines localités florissantes au moyen-âge ont aujourd'hui disparu; d'autres ont changé de nom ou ont été remplacées par des villes modernes. Enfin et surtout les renseignements fournis par les auteurs arabes ont été confrontés et discutés avec la plus scrupuleuse attention. M. B. a donné dans son introduction, une bibliographie complète et critique des sources, qu'il a utilisées pour cette période de l'histoire maghrebine. Cette partie de son travail rendra, nous n'en doutons pas, les plus grands services.

Parmi les documents, dont M. B. a fait le plus souvent usage, il convient de citer la Rihla d'Et-Tidjani. C'est le récit d'un voyage de Tunis à Djerba, au Djérid, à Tripoli et en Tripolitaine, entrepris par ce cheikh en 1306-1307. Cette relation renferme des indications de toutes sortes provenant d'informations orales, ou de documents officiels sur les régions traversées par le voyageur. Elle présente un grand intérêt pour l'histoire, la géographie, l'ethnographie de cette partie de l'Afrique

M. Rousseau en avait donné une traduction abrégée dans le *Journal asiatique* (1852-1853), mais il ne s'était servi que d'un seul des trois manuscrits, que nous possédons. M. Bel a publié dans un appendice, le texte établi d'après la collation de ces trois manuscrits; il y a joint une traduction complète et a indiqué les lacunes et les inexactitudes de son prédécesseur.

Au cours des guerres, qui désolèrent le Maghreb, à partir du XIIIe siècle, les souverains musulmans adoptèrent l'habitude de recourir aux services de mercenaires chrétiens (1). Mieux équipées, mieux exercées, mieux disciplinées que les indigènes, les troupes franques leur furent d'une grande utilité. Ils évitèrent toutefois de les employer contre leurs coreligionnaires chrétiens. Mas-Latrie avait déjà donné, d'après Ibn-Khaldoûn et les auteurs occidentaux quelques détails sur le recrutement et les privilèges des chrétiens à la solde des princes mahométans. Il avait notamment montré comment les papes, loin de condamner cette dérogation aux règles ordinaires régissant les rapports des chrétiens et des infidèles, avaient, au contraire, profité de cette innovation pour nouer des rapports assez intimes avec les monarques africains. M. Alemany a repris a repris à son tour cette question et a complété l'esquisse ébauchée par Mas-Latrie. Il a recueilli et rassemblé les textes épars dans les chroniqueurs arabes et dans les ouvrages espagnols et a réussi à constituer l'histoire de ces milices franques. Elles apparurent dès l'époque Almoravide ; l'emploi s'en généralisa sous les Almohades; elles survécurent au démembrement de l'empire d'Abd el Moumen. Les Mérinides, les Hafsides, les Zeyanides, imitèrent en effet l'exemple de leurs prédécesseurs et s'entourèrent d'une garde formée de chrétiens. Les princes espagnols, en particulier les rois d'Aragon, autorisèrent volontiers leur sujets à s'enrôler dans les armées musulmanes ; ils se réservèrent seulement le choix du chef, ou « caïd » de la milice et cherchèrent à se faire payer leur condescendance par des concessions pécuniaires ou politiques.

Ces troupes franques prirent une part active aux guerres et aux révolutions, dont l'Afrique fut le théâtre de la fin du XIIe au commencement du XIIIe siècle. D'une bravoure indiscutable, les milices chrétiennes, ne se piquaient pas en revanche d'une fidélité à toute épreuve; elles abandonnaient volontiers les maîtres, qu'elles s'étaient engagées à servir, pour se mettre à la disposition de compétiteurs plus généreux. Leur concours assura plus d'une fois le succès des usurpateurs qui se disputèrent les trônes de Fâs ou de Tlemcen. Quelques-uns de leurs chefs, eurent, en dépit de l'hostilité déclarée des musulmans attachés aux vieilles traditions, une fortune brillante. Témoins, D. Alfonse Perez de Guzman, qui devint le favori de Abou Yousoûf, et Gonzalo Sanchez de Troncoso, qui joua le rôle d'un véritable maire du palais sous les règnes d'Abou Yacoub et de ses successeurs.

Durant cette période si troublée Tlemcen atteignit pourtant un haut

(1) Alemany (D. José). *Milicias cristianas al servicio de los sultanos musulmanos de Almagreb*. Dans Homenoje a D. Francisco Codera. *Estudios de erudicion oriental*, Zaragoza, 1904, in-4°, p. 134-169.

degré de prospérité(1). Les monuments aussi bien que le texte des chroniqueurs en témoignent. Malgré les actes de vandalisme, qui ont fait disparaître, au cours des trois derniers siècles une partie des merveilles décrites avec complaisance au XVIe siècle par Léon l'Africain, les édifices qui subsistent suffisent à donner une idée de la richesse et de la magnificence de la ville au temps de sa splendeur. Ils forment, encore aujourd'hui, un ensemble unique, le seul qu'il soit possible d'étudier avec méthode, jusqu'au jour où les monuments de Fâs et de Marrakech seront accessibles aux Européens. Cette étude avait déjà tenté plusieurs érudits, entre autres l'abbé Bargès et Ch. Brosselard. Elle vient d'être reprise par MM. Marçais, qui ont, sur tous les points, coordonné, rectifié, renouvelé même les travaux antérieurs. L'examen des matériaux et du mode de construction, et surtout l'analyse des formes ornementales et des procédés de décoration leur ont permis d'assigner à l'art tlemcenien sa véritable filiation. Il faut en chercher les origines en Espagne. C'est l'art hispano-mauresque, et non les influences égyptiennes ou orientales, qui a laissé son empreinte sur les monuments de la « grande et royale cité du Maghreb ». Contemporains des monuments de Grenade, les édifices tlemcéniens constituent un groupe, qui se rattache au plein épanouissement du style andalou lui-même rejeton vigoureux de l'art arabe. L'abondance et la rigueur des démonstrations apportées par les auteurs à l'appui de cette thèse, permettent, semble-t-il, de la considérer, comme acquise.

Les historiens trouveront autant de profit que les archéologues à consulter ce livre. L'histoire de Tlemcen est, en effet, liée de la façon la plus intime à celle de l'Afrique musulmane. Par sa position même aux confins du Maghreb central et du Maghreb extrême, la ville fut, avant de devenir la capitale d'un royaume indépendant, l'objet des convoitises de tous les conquérants qui s'établirent en Barbarie. Presque tous y ont laissé des traces de leur passage et de leur domination. Idris construisit une mosquée à Agadir. L'Almoravide Yoûsof ibn Tâchefine, bâtit, à l'E. d'Agadir, Tagrârt sur l'emplacement de la Tlemcen actuelle ; il y édifia un château fort et commença la grande mosquée. Les Almohades l'entourèrent de fortifications, poursuivirent la construction de la mosquée, élevèrent la première coupole de Sidi-Bou-Medyen. Mais c'est surtout aux Abd-el-Wadites et à leurs adversaires les Mérinides, que Tlemcen est redevable de ses plus somptueux monuments. Le fondateur de la dynastie Abd-el-Wadite, Yamorâsen dresse le minaret de la grande mosquée, et jette les fondements de Méchouar. Ses successeurs, malgré des guerres continuelles, qui mettent en péril l'existence même de la dynastie, continuent son œuvre. Les édifices religieux et civils (oratoire de Bel-Hassen, mosquées d'Oulâd-el-Imâm, du Méchouar, etc., medersa Tachfiniya, grand bassin, etc.) surgissent à l'envi. La conquête de la ville par les Mérinides ne lui porta pas préjudice. Les conquérants la dotèrent au contraire de nouveaux monuments, et poursuivirent les constructions de Mansourah, dont l'édification avait commencé lors du siège de 1299-1302, de Sidi-Bou-Medyen, et de Sidi l'Halwi. Après un

(1) Marçais W. et G. *Les Monuments arabes de Tlemcen*, Paris (Fontemoing, 1903, 8°, 112 gr. — 358 p.

interrègne de vingt-vinq ans, les princes de la branche cadette des Abd-el-Wadites, les Zeyanides reutrèrent en possession de leur capitale. Sans égaler en puissance et en richesse leurs aînés, tiraillés d'ailleurs entre les Mérinides et les Hafsides, ils conservèrent pourtant leurs goûts et leurs traditions artistiques. L'établissement des Turcs marqua, au contraire le commencement d'une décadence, dont Tlemcen ne s'est jamais relevée.

III. — Maroc

Au commencement du xvie siècle, le Maroc était en pleine fermentation religieuse. Les attaques des chrétiens de Portugal et d'Espagne, l'arrivée des Maures andalous chassés de la péninsule ibérique avaient excité au plus haut degré le fanatisme musulman. Les marabouts et les chefs de confréries, dont l'action n'avait cessé de grandir sous les Mérinides, inspirent et exploitent à la fois l'exaltation populaire. Ils prêchent la guerre sainte contre les chrétiens, combattent les musulmans, dont la ferveur leur semble douteuse, enrichissent leurs zaouias du produit des quêtes destinées au rachat des captifs ou à l'armement des corsaires. Pendant un siècle ils sont les véritables maîtres du Maghreb extrême, et c'est grâce à leur concours que la dynastie des chérifs saadiens réussit à se substituer à celle des Mérinides et à se maintenir au pouvoir. Les saints pullulent dans toutes les localités du Maghreb ; ils entraînent les foules par la fougue de leur éloquence ou par la séduction de leurs prestiges. Des biographes dévots recueillent leurs dits et gestes pour l'édification du public. Telle est l'époque que M. Weir a tenté de faire revivre(1). Son ouvrage, il l'indique lui-même dans son Introduction, doit donc être considéré comme un tableau de mœurs plutôt que comme une histoire composée selon les règles de la méthode critique.

Pour donner à son récit un accent de sincérité indiscutable, M. Weir s'est modestement effacé derrière un écrivain contemporain, un de ces hagiographes musulmans, si nombreux alors, Ibn Asker. Ce choix était habile Ibn Asker est, en effet, un personnage des plus représentatifs. Descendant d'une ancienne famille des environs de Tanger, il exerça les fonctions de caïd de Kçar-el-Kebir sous le sultan Mohammed-el-Motawakkel, suivit son maître en Portugal, lorsqu'il alla demander secours aux chrétiens contre son compétiteur, et fut tué à ses côtés, dans la bataille de l'O. Mekhazen. Affilié à la confrérie des Chadelia, il fut en relation avec les mystiques et les marabouts les plus fameux de son temps Les renseignements, qu'il avait recueillis auprès d'eux, lui servirent à composer, probablement dans les deux ou trois dernières années de sa vie, le « Douhat en Nachir », dictionnaire des principaux personnages religieux du xe siècle de l'Hégire. M. Weir ne se fait aucune illusion sur le degré de créance qu'il convient d'accorder à une compide ce genre. Il n'en est que plus à l'aise pour louer la sincérité du narrateur « crédule et consciencieux, toujours prêt à exalter ses héros,

(1) T.-H. Weir, *The shaikhs of Morocco*, Edimbourg et Londres, 1904, 8° 316 p.

fût-ce à ses propres dépens. » Mais quelqu'intérêt que présente le Douhat en Nachir, M. Weir a peut être eu tort de négliger d'autres recueils biographiques également inédits et dont M. Cour a tiré grand parti dans son *Histoire de l'établissement des Chérifs*.

L'ouvrage d'Ibn-el-Asker est la source, à peu près unique dont se soit servi M. Weir. Le procédé qu'il a employé est fort simple. Il consiste à résumer les biographies contenues dans le *Douhat-en-Nachir*, en traduisant textuellement les passages les plus caractéristiques. C'est, appliqué à l'étude de la civilisation marocaine, le procédé adopté par M. Langlois dans sa *Civilisation française au XIIIe siècle, d'après dix romans d'aventures*. Une introduction, dans laquelle M. Weir esquisse de grands traits la succession des dynasties marocaines, indique les sources de la théologie musulmane, les règles d'interprétation du Coran, l'origine et le développement des doctrines et des pratiques mystiques, la naissance et le progrès des ordres religieux, prépare le lecteur à l'intelligence du volume lui-même.

Afin de mettre un peu d'ordre dans la confusion des noms et des faits, M. Weir a partagé son ouvrage en cinq chapitres correspondant aux grandes périodes de l'histoire marocaine de 1509 à 1578 [Chap. I. Les chérifs saadiens, jusqu'à la mort de Mohammed el Kaïm (1517). — Chap. II. Le règne du chérif Ahmed el Aredj, jusqu'à sa déposition et sa mort (1539). — Chap. III. Règne de Mohammed el Mehdi. — Chap. IV. Règne de Abou Mohammed Abdallah el Ghaleb (1557-1574). Rivalité de Mohammed ben Abdallah et de Abd el Melek, jusqu'à la bataille de l'Oued Mekhazen (1578)]. Pour chaque période il a énuméré les événements les plus importants d'après l'historien musulman El Oufrani. Toutes les fois qu'entre en scène un personnage dont Ibn Asker a écrit la biographie, le récit des événements historiques est interrompu et fait place aux miracles, aux prophéties, aux prédications du saint. Mais souvent celui-ci appartient à une famille déjà illustre; il a été en rapport avec d'autres marabouts ; il a eu des disciples ou des rivaux ; il a suscité la jalousie des lettrés et des juristes. De là des digressions qui s'enchaînent les unes aux autres et conduisent le lecteur bien loin de son point de départ. Puis, quand la série des personnages illustres correspondant à une période déterminée est épuisée, M. Weir passe à la période suivante. A sa suite, ou plutôt à la suite d'Ibn Asker, on erre à l'aventure, à travers un monde bizarre de marabouts, de tolba, de chorfa, qui se révèlent à nous sous les aspects les plus variés. Quelques-uns ont consumé leur vie à pénétrer les arcanes de la théologie et de la mystique, mais la plupart se soucient peu de la culture intellectuelle. Certains entraînent les foules par l'autorité de leurs prédications ; d'autres préfèrent recourir aux jongleries et aux miracles ; ils pratiquent la magie et l'alchimie, connaissent l'art de se rendre lumineux pendant la nuit, ou de se débarrasser des chaînes, dont ils ont été chargés ; ils savent asservir les djinns, ou restituer à leurs propriétaires les bestiaux égarés ou volés. Il en est qui imposent l'admiration par l'hospitalité fastueuse, qu'ils offrent à leurs hôtes, d'autres qui forcent l'attention du vulgaire par leur affectation de pauvreté et l'étrangeté de leurs pratiques. Ils sont en contact avec toutes les classes de la société marocaine, avec les « faquig » de Fas ou de Marrakech, comme avec les montagnards sauvages de l'Atlas ou du Rif; ils pénètrent par-

tout, dans les gourbis de branchage des cultivateurs aussi bien que dans le palais des sultans. Le récit de leurs pieuses aventures laisse entrevoir maint détail caractéristique de la vie marocaine, que des historiens de profession se seraient bien gardés de rapporter.

L'ouvrage de M. Weir est donc, avant tout, un ouvrage littéraire. L'auteur a été séduit par l'élément pittoresque ; il s'est laissé aller au plaisir de composer un tableau de mœurs, mais il n'a pas cherché à grouper et à interpréter les renseignements historiques épars dans le fatras mystico-biographique d'Ibn Asker. Il a mis ainsi à la disposition du public un livre agréable, utile même à consulter par les lecteurs curieux de mœurs exotiques et de manifestations religieuses ; il n'a, en somme, fourni qu'une contribution de médiocre importance à l'histoire marocaine du xvie siècle.

Le livre de M. Cour est conçu dans un esprit très différent (1). C'est peut-être le premier travail véritablement critique, qui ait été composé sur cette partie de l'histoire marocaine L'auteur s'est proposé d'exposer les relations des chérifs avec les Turcs d'Alger, et il a été tout naturellement amené à rechercher les causes et les conditions de l'avènement de la dynastie chérifienne, événement qui s'est produit, à l'époque même où les Turcs s'installaient dans la Régence. De là le double titre donné à l'ouvrage ; de là aussi un défaut d'unité, dont M. Cour ne saurait être rendu responsable. Les documents, dont il disposait, ne sont pas également répartis entre les diverses périodes : très abondants pour le xvie siècle, ils sont beaucoup plus rares pour le xviie et pour le xviiie.

M. Cour n'a cependant négligé aucun élément d'information. Historiens, voyageurs et diplomates européens, chroniqueurs et biographes arabes ont été mis à contribution. Deux séries de documents, jusqu'ici assez négligés, ont attiré l'attention de l'auteur, qui les a dépouillés avec un zèle méritoire : les collections de relations et de chroniques portugaises d'une part ; les dictionnaires biographiques et les recueils de généalogies rédigés au Maroc même, d'autre part. Quelques-uns de ces écrits hagiographiques sont assez étendus pour être mis au rang de véritables chroniques. M. Cour signale dans sa bibliographie (sect. IV), 15 recueils de ce genre, les uns encore inédits et conservés manuscris à la Bibliothèque Nationale d'Alger ; les autres autographiés à Fàs, mais inutilisés jusqu'à présent par les historiens européens. Si insipides et si monotones, que puissent paraître les productions de ce genre, elles renferment pourtant des renseignements, qu'un érudit consciencieux n'a pas le droit de négliger.

C'est dans les documents de cet ordre, qu'il convient de chercher la véritable explication de l'avènement des chérifs. La révolution, qui porta au pouvoir les Saadiens, fut, en effet, la conséquence de l'effervescence religieuse, qui se manifestait au Maghreb depuis le milieu du xve siècle. Dans l'anarchie générale, où allait s'effondrer la puissance des Mérinides, les marabouts apparaissaient comme les véritables maîtres du pays. Les

(1) Auguste Cour, *L'établissement des chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la Régence d'Alger*. 1509-1830. Paris (Leroux) 1904, in-8° 255 p. ; publications de l'École des Lettres d'Alger, *Bulletin de correspondance africaine*, tome xxix.

zaouïas fondées par les diverses confréries religieuses étaient devenues des centres de culture intellectuelle où les tolba, désertant l'enseignement officiel, se pénétraient des doctrines mystiques du soufisme, et plus encore, des foyers d'intrigues, où des chefs ambitieux ourdissaient des complots contre les Mérinides. Marabouts et confréries fournirent aux Saadiens les secours matériels et l'appui moral, qui assurèrent leur triomphe définitif. « Ils furent, pour employer l'expression même de l'un des plus célèbres d'entre eux, Abou Rawain, le couteau qui coupa le fil de la dynastie des Beni Wattas » Les pages où M. Cour expose l'action de ces confréries, en particulier de celle des Chadelia toute dévouée aux intérêts des Saadiens, comptent parmi les meilleures et les plus neuves de son livre.

Les Mérinides et leurs partisans, qui se recrutaient parmi les gens de loi, les lettrés et l'aristocratie religieuse des Chorfa, qu'indisposait la fortune croissante des marabouts, essayèrent, il est vrai, de reprendre l'avantage, grâce au concours des Turcs. Kheireddine et ses successeurs immédiats nourrissaient l'ambition de soumettre à leur tour le Maghreb tout entier ; ils accueillirent donc volontiers les ouvertures, qui leur furent faites par les mécontents de l'Ouest. De là des hostilités qui, en 1553, provoquèrent le renversement momentané des Saadiens. Salah Reïs pénétra jusqu'à Fàs et restaura la dynastie mérinide en la personne de Bou Hassoun. Mais l'éclipse de la puissance chérifienne ne fut que passagère. Incapables de prolonger l'offensive militaire, les Turcs recoururent alors aux moyens, qui avaient assuré le succès de leurs adversaires. Ils gagnèrent à leur cause un certain nombre de marabouts. Les khouan de la confrérie des Quadria devinrent au Maroc les agents les plus actifs de la politique turque. Aussi l'intervention des Algériens et de leurs alliés religieux se retrouve-t-elle dans les soulèvements, qui désolent le Maroc à la fin du xvie et dans la première moitié du xviie siècle et qui aboutissent à l'anéantissement de la dynastie saadienne.

Les chérifs du Tafilelt, qui se substituèrent à elle, durent leur élévation non plus à une réaction religieuse, mais à leur puissance militaire. Aventuriers heureux et bien armés, ils profitèrent de l'anarchie pour se tailler un fief d'abord, une principauté et un royaume ensuite. Ils n'eurent donc aucun égard pour les marabouts restés étrangers à leur avènement; ils s'appuyèrent au contraire sur les Chorfa, adversaires des marabouts. Ceux-ci, pour résister à leurs rivaux, se rangèrent à leur tour du côté des Turcs. Aussi les luttes entre la Régence et l'empire Chérifien reprirent plus acharnées que jamais. L'anéantissement de la puissance algérienne fut la préoccupation dominante du plus illustre des chérifs alides, Moulay Ismaïl (1672-1727): Non content d'essayer d'écraser les Algériens par les armes, il chercha à les isoler par des alliances avec leurs ennemis naturels : la France et l'Angleterre, qui avaient à se plaindre de la course; le bey de Tunis menacé par les incursions des beys de Constantine ; la Porte enfin, dont les deys méconnaissaient la suzeraineté. Il inaugura ainsi un système de politique étrangère auquel ses successeurs restèrent fidèles pendant tout le xviiie siècle. D'autre part, bien que le pouvoir des Alides fût d'origine militaire, et ne se maintint que grâce à l'organisation d'une armée permanente, Moulay Ismaïl et ses successeurs ne négligèrent pas les ressources, que pouvaient

offrir à leurs desseins l'influence et l'action des Confréries. Ils aidèrent donc les Chorfa à enlever aux marabouts la direction des ordres anciens et favorisèrent la création de confréries nouvelles, telles que celles des Derqaoua, qui se répandit rapidement à travers le Maghreb. A la fin du XVIIIe siècle et dans les premières années du XIXe l'offensive marocaine contre les Turcs fut à la fois militaire et religieuse. Les Derqaoua étendant le réseau de leurs zaouias sur tout l'Ouest algérien et sur les oasis du Sud oranais formaient, pour ainsi dire, l'avant-garde des armées chérifiennes. A leur appel les populations se soulevèrent contre les Turcs dans l'Oranie et même en Kabylie, tandis que Moulay Sliman faisait reconnaître son autorité par les gens du Figuig, du Gourara et du Touat. Puis, lorsque le prestige des Derqaoua commença à baisser, une autre confrérie, celle des Tidjania, se mit au service des intérêts marocains. La puissance turque allait s'affaiblissant de jour en jour, et les Chérifs semblaient appelés à recueillir la succession des Algériens, lorsque l'expédition de 1830, qui tout d'abord n'avait pas excité leur défiance, arrêta net les ambitions marocaines.

Il existe aux archives du Ministère des Affaires Étrangères deux lettres de Moulay Ismaïl à Jacques II alors réfugié à Saint-Germain (25 février 1698(1)). L'une est rédigée en arabe, l'autre en espagnol et n'est d'ailleurs qu'un résumé de la première. Le sujet de ces missives est à la fois politique et religieux. Le Chérif invite l'ex-roi d'Angleterre à se convertir à l'Islam, et lui montre par les arguments théologiques et historiques usités en pareille occurence la supériorité de cette religion sur toutes les autres. Il reproche ensuite à Jacques II d'avoir abandonné la religion de ses sujets et lui conseille de revenir « à la secte d'Henric », c'est-à-dire au protestantisme. Enfin il lui déclare qu'il serait tout disposé à contribuer au renversement de Guillaume d'Orange, et l'engage à quitter en secret la France pour se réfugier à Lisbonne. M. de Castries a publié cette curieuse lettre, accompagnée d'une traduction contemporaine dûe à Pétis de la Croix, dont il a corrigé les inexactitudes.

En appendice, M. de Castries a reproduit un extrait de la relation d'un envoyé marocain en Espagne, relatif à la révolution d'Angleterre. Cette relation a d'ailleurs été traduite en 1884, par M. Sauvaire, sous le titre de : « Voyage en Espagne d'un ambassadeur marocain ».

Dans un second appendice, M. de Castries fait connaître une lettre de Moulay el Walid à Charles I. Le Chérif reconnaissant du concours prêté par l'amiral Rainsborough au marabout El Ayachi contre les gens de R'bat, propose au roi d'Angleterre une action commune contre Tunis, Alger et les autres villes barbaresques, « qui sont, en quelque sorte des antres et des refuges pour les monstres inhumains, qui refusent d'accepter une loi et un gouvernement ».

Dans une introduction assez étendue, M. de Castries a résumé le règne et et examiné la personnalité de Moulay Ismaïl. Il voit en lui « la personnification la plus complète, dans ce qu'elle a de meilleur et dans ce qu'elle a de pire, de la théocratie chérifienne, le type le plus achevé de ces tyrans de droit divin, dont les races sémitiques nous présentent seules quelques

(1) Castries (Cte Henri de) Moulay Ismaïl et Jacques II. — *Une apologie de l'Islam, par un sultan du Maroc.* — Paris 1903, in-8°, 120 p.

exemplaires. » Une bibliographie des sources anglaises, françaises, portugaises, espagnoles et arabes, relatives à Moulay Ismaïl, donne à ces quelques pages le caractère d'une étude historique du meilleur aloi.

C'est à l'histoire des relations diplomatiques du Maroc et de la Porte ottomane, que se rattache le travail publié par M. Barbier de Meynard à l'occasion du XIVe Congrès international des Orientalistes (1). Il a, en effet, traduit un fragment de l'historien turc Djevdet Pacha, sur une ambassade marocaine envoyée à Constantinople par Moulay Mohammed, en 1197 de l'Hég. (1782-83). Cette relation, dont les éléments sont empruntés aux « Mazbata », c'est-à-dire aux procès-verbaux des Conférences diplomatiques, conservés dans les archives ottomanes, offre des garanties d'authenticité indiscutables. L'envoyé chérifien, Molla Saïd Taher, avait mission non seulement d'offrir des cadeaux au Sultan et de lui remettre une lettre conçue en termes amicaux, mais encore de proposer à la Turquie, qui se préparait à résister à l'Autriche et à la Russie, l'appui pécuniaire du Maroc. L'ambassade fut reçue par le Sultan, le 29 juillet 1783 ; puis le grand vizir, dans une audience particulière accordée aux envoyés, leur demanda des éclaircissements sur les propositions de Moulay Mohammed. Enfin l'ambassadeur repartit pour Fas, porteur de présents et d'une lettre du Grand Seigneur.

Le fragment de Djevdet Pacha, n'a, selon M. B. de M. d'autre intérêt, que « de mettre en lumière l'orgueil osmanli, et, d'autre part, sous l'apparente obséquiosité du bachadour maghrebin, le sentiment inné de la supériorité du Chérif sur le Padicha, issu d'une obscure tribu nomade des bords de l'Oxus. » Ce document a pourtant une valeur historique. L'ambassade de 1783 est, en effet, l'une des manifestations de la politique de rapprochement et de conciliation adoptée et suivie avec persévérance par Moulay Mohammed à l'égard de la Porte. Déjà en 1179 et en 1181 Hég. deux ambassades analogues avaient été envoyées à Constantinople. Une quatrième mission y fut encore conduite en 1200 Hég. par l'historien Ez-Zyani, l'auteur du « Terdjoman ». Nous connaissons mal ces négociations, sur lesquelles les auteurs arabes ne donnent que des indications insuffisantes. Aussi n'est-il pas douteux, que la publication de l'histoire inédite encore de Djevdet Pacha, jetterait quelque clarté sur ces questions obscures de l'histoire marocaine.

Depuis que le problème marocain est passé au premier plan de l'actualité, il s'est développé sur ce sujet une « littérature » très touffue. Nous ne pouvons, dans cette revue réservée aux ouvrages d'histoire, aborder l'examen des écrits de tous genres inspirés par les préoccupations de l'heure présente. Quelques-unes de ces publications ne sont pourtant pas des œuvres de polémique pure et ont une valeur documentaire qu'on ne saurait dénier. Il sera sans doute difficile aux historiens futurs de se représenter l'organisation du maghzen et le système administratif chérifien au début du XXe siècle, sans consulter le *Maroc d'aujourd'hui*, de

(1) Barbier de Meynard : *Une ambassade marocaine à Constantinople.* — *Recueil de Mémoires orientaux...*, publiés par l'École spéciale des Langues orientales vivantes, à l'occasion du XIVe Congrès des Orientalistes — Paris, Imprimerie nationale, 1905, in-4°, p. 1-29.

M. Aubin (1); on ne pourra se rendre compte de l'état de l'opinion publique en Espagne, à la veille de la Conférence d'Algésiras, sans étudier la *Cuestion de Marueccos*, de M. Maura Gamazo (2). Il est en revanche d'autres ouvrages, qui, malgré l'apparence de travaux historiques, se rapprochent singulièrement des ouvrages de polémique. Cette impression, on ne peut manquer de l'éprouver en parcourant le livre de M. H. Becker, *Espana y Marueccos* (3). Hâtons-nous toutefois de le reconnaître, cet exposé des relations diplomatiques de l'Espagne et de l'empire chérifien au XIXe siècle repose sur une documentation très solide. La situation même de l'auteur lui a ouvert des archives fermées aux profanes, et lui a permis, par exemple, de mettre à profit la correspondance des agents espagnols à Tanger avec le Gouvernement de Madrid. M. Becker a multiplié les citations et les textes. Il a voulu en effet, ainsi qu'il le déclare dans sa préface, non pas composer une histoire, mais grouper des éléments d'information assez nombreux et assez précis, pour que le public espagnol fût en état de se former une opinion raisonnée sur le rôle que l'Espagne doit jouer dans le règlement de la question marocaine. Jusqu'à ce jour, en effet, la politique suivie par l'Espagne à l'égard de l'empire chérifien n'a été caractérisée ni par l'esprit de suite, ni par le sentiment bien net du résultat à obtenir. Telle est du moins la conclusion de M. Becker. Dans la période qui s'étend du traité de 1799 à la guerre de 1860, les difficultés intérieures, les querelles de parti, les guerres civiles, ont détourné du Maghreb l'attention des hommes d'État, et cela, au moment même où la France, par la conquête de l'Algérie, l'Angleterre, par l'habileté persévérante de ses diplomates, établissaient solidement leur influence dans ce pays. La victoire des Espagnols et le traité de Tétuan relevèrent quelque peu le prestige de l'Espagne, et le Cabinet de Madrid parut, pendant quelques années, l'arbitre des destinées marocaines. La révolution de 1868 et les troubles qui la suivirent, déterminèrent une nouvelle éclipse de l'influence espagnole. La Conférence de Madrid, destinée, dans la pensée des diplomates madrilènes, à restaurer l'autorité du Sultan et à resserrer l'intimité des deux États, n'atteignit qu'en partie ce résultat. Si l'Espagne parvint à régler à son avantage les incidents de Melilla en 1891, elle dut au contraire, en 1894, recourir à l'intervention des puissances étrangères pour imposer au Chérif les conditions du traité présenté par Martinez Campos. La mort imprévue de Moulay-Hassan, puis les désastres de la guerre hispano-américaine, achevèrent d'ébranler le prestige espagnol. Aujourd'hui l'Espagne se trouve hors d'état d'obtenir tous les avantages auxquels elle aurait le droit de prétendre. Ses intérêts incontestables ne peuvent, selon M. Becker, être sauvegardés que par la conservation du *statu quo*. Aussi, dans la crise actuelle, convient-il que l'Espagne se range du côté de la puissance, ou des puissances décidées à maintenir l'intégrité de l'empire

(1) Aubin (Eugène), *Le Maroc d'aujourd'hui*. Paris, Armand Colin, 1904, in-8°.

(2) Maura Gamazo, *La cuestion de Marruecos desde el punto de vista espanol*. Madrid, Romero, 1905, in-8°, 308 p.

(3) Becker (Jéronimo), *Espana y Marruecos ; sus relaciones diplomaticas durante el siglo XIX*, Madrid, Tipolitografia Raoul Péant, 1903, in-8°, 319 p.

chérifien. Cette nécessité n'exclut d'ailleurs nullement l'action d'une diplomatie active et intelligente ; elle se concilie, au contraire, fort bien avec une pénétration pacifique dont l'Espagne retirerait d'indiscutables bénéfices.

Toutes les fois qu'a été posé devant l'Europe le problème marocain, l'Espagne a invoqué les « droits historiques », qu'elle prétend exercer sur l'empire chérifien. La convention du 3 avril 1904 a reconnu, qu'il convenait de prendre en considération les intérêts que l'Espagne tenait de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine. « Quelle est l'origine de ces droits et l'importance de ces intérêts ? » Telle est la double question à laquelle répond l'ouvrage de M. Rouard de Card sur les relations de l'Espagne et du Maroc au XVIIIe et XIX siècle (1).

M. Rouard de Card ne remonte pas à une époque très ancienne, car du règne d'Isabelle la Catholique au traité de Ceuta (1721 , l'état de guerre fut l'état normal entre l'Espagne et les Chérifs. Au XVIIIe siècle seulement des négociations furent engagées, à l'effet d'établir un « modus vivendi » plus acceptable. Le traité de paix et de commerce de Marrakech (30 mai 1760) complété et corrigé par des conventions de mai 1780 et de mars 1799, posa les bases d'une réglementation consulaire, maritime et commerciale. Le traité du 1er mars 1799, très clair et très précis, supérieur à tous égards aux accords analogues conclus entre les puissances Européennes et le Maroc, assura la bonne entente hispano-marocaine pendant un demi-siècle. Le gouvernement chérifien reconnut même l'occupation des îles Zaffarines, accorda l'extension des limites du territoire de Melilla, accepta les mesures prises pour garantir la sécurité des Présides mineurs. Seules les attaques des Andjera contre Ceuta et l'impossibilité pour l'Espagne d'obtenir une réparation satisfaisante provoquèrent une rupture. Les succès militaires remportés par l'Espagne obligèrent le Maroc à signer le traité de Tétouan (24 août 1859) et à concéder à l'Espagne des avantages considérables (indemnité de guerre, cession du territoire de Santa-Cruz, de Mar Pequena, autorisation d'entretenir une mission franciscaine à Fas). Des conventions additionnelles, notamment le traité de commerce de 1861, déterminèrent l'étendue et les limites de la juridiction consulaire. Toutefois la conférence internationale de Madrid (1880) restreignit, dans une certaine mesure, les privilèges concédés aux Espagnols. Enfin, à la suite des attaques dirigées par les Riffains contre Melilla et des opérations militaires, qui en furent la conséquence, un nouveau traité fut conclu à Marrakech en mars 1894 et modifié par une convention additionnelle du 24 février 1895. M. R. de C. a analysé avec soin ces 11 traités et conventions, et il en a donné le texte dans un appendice.

Ni les négociations ni les guerres n'ont, depuis deux cents ans sensiblement modifié la situation de l'Espagne vis à vis du Maroc. Elle a conservé les quatre Présides conquis à une époque antérieure, mais elle n'a pas réussi à en faire les bases d'une pénétration politique ou com[illegible]

(1) Rouard de Card. *Les Relations de l'Espagne et du Maroc au XVIIIe et XIXe siècle*, Paris (Pedone) 1905. 8° 231 p. (Bibliothèque internationale et diplomatique, XI.

ciale. Elle n'a pas su tirer parti des ports de Ceuta et de Melilla, et ne vient qu'au troisième rang, après la France et l'Angleterre, pour le chiffre des importations et des exportations. Elle n'a pas profité pour développer son influence morale, du privilège d'entretenir des missionnaires et des écoles. « En somme conclut M. R. de C., il convient de ramener à de justes proportions les droits historiques sans cesse appelés par les Espagnols. En toute sincérité, nous ne les croyons pas suffisants pour justifier les prétentions excessives, que les publicistes et les diplomates de la Péninsule veulent faire reconnaître par la France, lors du réglement définitif de la question marocaine. » Cettte appréciation de M. R. de C. est peut-être trop sévère. Car, à défaut des droits historiques, dont les publicistes tels que M. Maura reconnaissent la fragilité, l'Espagne peut invoquer en sa faveur des arguments plus sérieux. L'établissement d'une puissance européenne sur la côte méditerranéenne du Maroc, a de tout temps été considéré comme incompatible avec la sécurité de la Péninsule. L'opinion publique espagnole est unanime sur ce point. Il n'en faut pas davantage pour expliquer l'intérêt un peu inquiet, mais somme toute fort légitime, nos voisins portent aux destinées de l'empire chérifien.

M. Gaillard, vice-consul de France à Fas, a profité d'un séjour de plusieurs années dans cette ville pour rassembler les éléments d'une description de la capitale chérifienne (1). Cette description est précédée d'une introduction historique, où l'auteur se propose de suivre « la capitale du Maroc à travers les siècles de son histoire, d'après les chroniques arabes, en faisant une large place aux citations et en recherchant les souvenirs du passé. » Il a mis à contribution Ibn-Khaldoûn, le Cartâs malheureusement en se servant de la traduction de Beaumier, les chroniques d'El-Oufrani et de Ez-Ziani, les descriptions laissées par Léon l'Africain et par les voyageurs et diplomates chrétiens du XVIIe et du XVIIIe siècle. Il a enfin tiré grand parti du Djedzouat el Iqtibâs et de la Salouat el Anfâs. Ces deux ouvrages consacrés aux saints personnages qui ont illustré Fas et dont le tombeau se trouve dans cette ville, lui ont fourni d'utiles renseignements sur l'édification des mosquées et des autres édifices religieux. Il est fâcheux que M. G. n'ait pas songé à consulter les autres écrits hagiographiques autographiés à Fas ; il y eût recueilli, à coup sûr, de nombreux détails inédits. Malgré cette lacune, l'ouvrage rendra des services. Il est d'une lecture facile et les photographies, dont il est illustré, choisies avec goût et reproduites avec soin, lui donnent une réelle valeur documentaire.

IV. ALGÉRIE

Pendant le siège d'Oran par les Turcs, le bey de Mascara imagina, afin d'exciter le zèle de ses troupes, d'y incorporer des tolba, qui, partageant leur temps entre les exercices militaires, l'étude et la prédication jouaient à la fois le rôle d'aumôniers et de soldats (1). Cette innovation n'obtint qu'un médiocre succès. Cette pieuse milice se distingua surtout par son indiscipline. Il fallut même, en raison des querelles, qui surgissaient entre elle et les autres corps de l'armée, la licencier avant la fin du siège et renvoyer les tolba à leurs études. L'un d'entre eux, Ibn-Zerfa avait été chargé par le bey de Mascara d'écrire au jour le jour le récit du siège. Cette chronique, qui s'étend du mois de safar 1205 au mois de moharrem 1207 (octobre 1790, septembre 1791), était restée inédite. M. Houdas l'a analysée mois par mois ; il en a même publié quelques extraits traduits in-extenso, ainsi qu'une lettre du dey d'Alger au bey de Mascara, relative aux conditions de la capitulation d'Oran. La valeur historique de cette chronique est assez faible. L'auteur, pieux érudit plutôt que soldat, a encombré son ouvrage de digressions édifiantes tout à fait étrangères au sujet. « Il a, écrit M. Houdas, porté toute son attention sur la milice des tolba ; tous les faits auxquels ils n'étaient pas mêlés lui ont paru d'ordre secondaire, quand encore il ne les laisse pas complètement de côté. Cela est fâcheux au point de vue des opérations militaires auxquelles les « tolba » n'ont pris qu'une part assez médiocre. En revanche, Ibn-Zerfa donne une idée très exacte de l'état d'âme de ces guerriers improvisés; et, s'il rend hommage à leur zèle religieux, il fait d'eux, somme toute, un portrait peu flatteur ».

L'heure n'est pas encore venue d'entreprendre un travail d'ensemble sur l'histoire contemporaine de l'Algérie. L'histoire militaire a, jusqu'ici, à peu près seule fait l'objet de publications de quelque importance. Encore les ouvrages les plus réputés, ceux de Rousset, par exemple, ne doivent être consultés qu'avec précaution, et attestent, chez leurs auteurs une insouciance regrettable des règles les plus élémentaires de la méthode critique. L'histoire civile, d'autre part, est à peine ébauchée. Cependant les archives administratives, tant à Paris qu'en Algérie, les innombrables brochures éditées dans la métropole et dans la colonie, les collections de journaux et de revues, renferment des matériaux de toute espèce, et méritent d'attirer l'attention des travailleurs. L'étude approfondie de questions ou d'épisodes choisis avec soin et nettement circonscrits, des monographies appuyées sur l'examen minutieux des documents tels sont les éléments indispensables à l'édification future d'une histoire de l'Algérie. Les recherches entreprises dans ce sens, ont déjà été, et seront de plus en plus fécondes en heureux résultats.

La conquête d'Alger a été l'œuvre des diplomates presque autant que celle des militaires (2). La tâche des seconds n'a pas été moins difficile que celle des premiers Si les uns ont eu à combattre les bandes vaillantes, mais mal organisées des Turcs, les autres ont eu à déjouer les intrigues et la méfiance de l'Angleterre. Il leur a fallu une habileté extrême

(1) Gaillard (Henri). *Une Ville de l'Islam. Fès ;* esquisse historique et sociale. Paris (André) 1905, in-12, 191, p. 5 plans, 142 photographies.

(1) Houdas (O). — *Notice sur un document arabe inédit relatif à l'évacuation d'Oran par les Espagnols en 1792,* dans *Recueil de mémoires orientaux,* publié par les professeurs de l'École des langues orientales vivantes à l'occasion du XIVe Congrès International des Orientalistes. Paris (Leroux, 1905, in-8°, pp. 40-83.

(2) Jean Darcy, *France et Angleterre,* Cent années de rivalité coloniale, L'Afrique. Paris (Perrin) 1904. In-8°, 481 p.

pour résister aux injonctions britanniques sans compromettre les intérêts français et sans risquer une guerre, dont l'issue eût été probablement funeste à la France. Cet aspect de l'affaire algérienne, négligé par la plupart des historiens, à l'exception pourtant de Nettement, a été exposé par M. Darcy, dans son volume intitulé *Cent ans de rivalité coloniale*. Les deux chapitres, où il montre les origines, le développement et la solution de l'affaire d'Alger, sont peut-être les plus attachants de son livre. On ne saurait affirmer que l'auteur y fait preuve de cette stricte impartialité, qui doit être la première qualité d'une histoire objective. Le titre même et plus encore l'introduction de l'ouvrage rendent quelque peu suspectes les conclusions de M. D. La passion anglophobe qui l'anime, et qu'il ne dissimule guère, donne sans doute une vie intense à l'ouvrage, mais elle met le lecteur en garde contre les jugements de l'écrivain. Il faut toutefois reconnaître que M. D. s'est efforcé de puiser aux bonnes sources. Il a, semble-t-il, dépouillé avec soin les documents conservés dans les archives des Affaires Étrangères, en particulier les correspondances des agents français à Londres, à Saint-Pétersbourg, à Berlin et à Constantinople. Il a, après Nettement, fait de larges emprunts au « Mémoire sur Alger » rédigé par M. de Bois Lecomte, directeur des affaires politiques, à la demande du duc de Broglie, document du plus haut intérêt, et qu'on pourrait peut-être, sans inconvénient, livrer aujourd'hui au public. Il s'est aussi donné la peine de compulser les papiers du Record Office, et y a découvert des indications qui ne manquent ni d'imprévu, ni de piquant : telle la correspondance secrète du consul britannique Sanit-John. Qu'il nous soit pourtant permis de regretter que M. D. n'ait pas cru devoir donner de références précises, et qu'il ait négligé d'indiquer les cotes des documents consultés. Une semblable discrétion est, sans doute, diplomatique, mais elle rend tout contrôle à peu près impossible.

Les recherches de M. D. aboutissent à une glorification peut-être exagérée de la diplomatie du prince de Polignac. La politique du premier ministre de Charles X méritait une réhabilitation ; elle ne justifie pas un panégyrique. Polignac se tira avec tact d'une situation délicate ; il sut concilier dans une juste mesure la fermeté et la souplesse ; mais il n'est pas démontré qu'il envisagea dès le début toutes les conséquences de l'expédition préparée contre Alger, et qu'il se résolut à la fondation d'un établissement colonial en Afrique. Ses idées sur ce point, furent toujours indécises. Les négociations engagées avec Méhémet-Ali, dont l'exposé constitue la partie la plus neuve du livre, en fournissent une preuve indéniable. Le dessein de maintenir la domination française en Afrique semble lui avoir été imposé par les circonstances plutôt que délibérément voulu. Cette solution contrariait, d'ailleurs, les projets de remaniement européen, qu'il méditait d'accomplir avec le concours de la Russie. La conquête de la rive gauche du Rhin ou de la Belgique eussent beaucoup mieux satisfait son ambition, et aussi le sentiment national français, que l'acquisition d'un empire au sud de la Méditerranée. Il nous semble aussi, que M. D. accepte trop volontiers l'opinion courante, que l'Angleterre était disposée à prendre les armes pour empêcher la France de s'établir à Alger. Le cabinet et la presse britannique firent entendre des récriminations violentes et se laissèrent aller à des menaces. Il resterait à examiner jusqu'à quel point le ministère anglais était décidé à employer d'autres arguments que des notes diplomatiques ou des articles de journaux. Aussi bien l'Angleterre semble-t-elle s'être résignée assez vite à accepter ce qu'elle n'avait pu empêcher. Les protestations qu'elle souleva après 1830, ne furent guère que des protestations de pure forme.

L'établissement du protectorat français sur la Tunisie fait l'objet d'un chapitre assez bref. M. D. n'a pas cherché, en effet, à exposer l'ensemble de cette affaire ; il s'est borné à montrer quelle fut, lors du règlement de cette question, la conduite de l'Angleterre. Après avoir essayé, pendant un demi-siècle, de contrecarrer en Tunisie l'influence française, le cabinet britannique changea d'attitude au Congrès de Berlin. Pour obtenir Chypre, les Anglais permirent à la France d'achever son œuvre dans les pays barbaresques. Les documents officiels publiés sur ce Congrès ne contenant pas trace de cet incident, M. D. l'a reconstitué au moyen de correspondances échangées ultérieurement entre les cabinets de Londres et de Paris, et grâce aux récits « de contemporains bien informés ».

Alger, a-t-on dit non sans raison, fut un legs embarrassant des Bourbons à la monarchie de Juillet (1). Louis-Philippe dut, en effet, au lendemain même de son avènement, chercher une solution au problème algérien. La méfiance de l'Angleterre, dont l'appui lui était indispensable en face de l'Europe alarmée par la révolution de Juillet ; l'ignorance où l'on était en France des conditions géographiques, économiques, ethnographiques de l'ex-Régence rendaient la question très délicate. Il se trouva pourtant un homme qui, dès le premier jour, eut foi dans l'avenir de l'Algérie, montra les avantages que la possession de cette contrée réservait à la France, indiqua les moyens d'en tirer parti. Telles sont les conclusions qui se dégagent des pages, où M. Demontès a étudié le premier gouvernement de Clauzel (septembre 1830-février 1831). Envoyé en Afrique pour informer l'armée des évènements qui venaient de s'accomplir à Paris, Clauzel ne crut pas sa tâche terminée, lorsqu'il eut assuré la fidélité des troupes au régime nouveau, réorganisé les cadres, rétabli la discipline ébranlée. Convaincu, que le gouvernement avait l'intention de conserver l'Afrique et d'y établir une « importante colonie », il se proposa de soumettre à l'autorité française la Régence tout entière.

La nécessité de ménager les ressources pécuniaires et militaires de la métropole le détermina toutefois à n'opérer que progressivement. Limitant l'administration directe à la Mitidja, champ d'expériences réservé à la colonisation européenne, il voulait gouverner le reste du pays par l'intermédiaire de princes musulmans, vassaux de la France. De cette conception découlent les principales mesures prises par Clauzel : organisation de troupes indigènes, expédition de Médéa, négociations avec le bey de Tunis afin de placer, en qualité de beys à Constantine et à Oran, des membres de la famille hosseïnite. La guerre et la diplomatie n'absorbèrent pas cependant toute l'activité du général en chef. Il trouva le temps de jeter les bases de l'organisation administrative, judiciaire financière. Il s'attacha enfin à développer la colonisation. La création

(1) V. Demontès : *Le général Clauzel (Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, année 1904, p. 91-151 et 353-423).

d'une ferme modèle, les appels adressés aux capitalistes, les efforts tentés pour attirer les cultivateurs français et étrangers, les plans de dessèchement et de protection de la Mitidja, attestent l'importance que Clauzel attachait à la mise en valeur du pays. Sans doute les mesures prises par le général ne furent pas toutes également heureuses ; quelques-unes, le séquestre des biens des Turcs, en particulier, soulevèrent de légitimes protestations. Il n'en reste pas moins vrai que, sur la plupart des questions, Clauzel eut le sentiment très net des solutions qu'il convenait d'adopter. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que la brièveté de son séjour à Alger ne lui permit pas de mener à bonne fin toutes ses entreprises. L'exécution des plans, qu'il avait conçus, passa à des hommes qui n'avaient ni sa clairvoyance ni sa largeur de vues. Il convient donc de le juger sur ses intentions plutôt que sur ses actes. Il fut un précurseur ; c'est là son plus grand mérite. M. D. en est persuadé et s'efforce de faire partager sa conviction au lecteur ; il ne dissimule pas ses sympathies pour Clauzel et néglige même de signaler les imperfections de son héros. On ne saurait cependant passer sous silence son amour immodéré de la réclame, dont témoignent les « correspondances » insérées dans les journaux parisiens de cette époque. Il ne lui répugnait pas d'entendre célébrer ses louanges en termes dithyrambiques, et il ne lui déplaisait pas de passer pour l'homme nécessaire. Aussi bien M. D. s'est-il documenté avec soin. Il a tiré parti des écrits de Clauzel lui-même, des opuscules de ses partisans ou de ses adversaires ; enfin il a exploré avec sagacité et succès les archives du gouvernement général de l'Algérie. Son travail apporte une contribution importante à l'histoire de l'Algérie contemporaine.

Au cours de ses recherches sur Clauzel, M. Demontès a découvert dans les papiers du général Berthezène divers documents relatifs aux négociations engagées entre le gouvernement français et le gouvernement tunisien en 1831. Il s'agissait de reprendre sur des bases nouvelles le projet d'installation, à Constantine, d'un prince tunisien. Le commandant Huder envoyé à Tunis ne put s'entendre avec le bey et le projet fut définitivement abandonné. Le récit de cette négociation et l'exposé des causes, qui en déterminèrent l'échec, ont fait l'objet d'une communication de M. Demontès au Congrès des Sociétés Savantes tenu à Alger en avril 1905.

L'incertitude qui régnait en France sur le sort réservé à l'Algérie émut vivement l'opinion publique en 1831, 1832, 1833, suscita d'ardentes polémiques de presse et provoqua des discussions passionnées à la tribune des Chambres. A la fin de la session parlementaire de 1833, le ministère Soult décida d'envoyer en Afrique une Commission d'enquête (1) chargée de recueillir sur les lieux tous les faits propres à éclairer le gouvernement sur l'état des possessions françaises en Afrique et sur les mesures à prendre pour en assurer l'avenir. Partis de France à la fin d'août 1833, les commissaires visitèrent Alger, Oran, Bône ; ils parcoururent la Mitidja, poussèrent jusqu'à Blida et recueillirent auprès des fonctionnaires et des particuliers tous les renseignements susceptibles d'éclairer leur religion. Ils estimèrent que l'honneur national ne permettait pas d'évacuer Alger et que la conservation de l'Afrique s'imposait. Ils constatèrent les fâcheux effets du système suivi depuis les débuts de l'occupation, proposèrent la création d'un gouvernement général, élaborèrent un programme de mesures administratives, judiciaires et économiques. Ils insistèrent avec énergie sur la nécessité de développer la colonisation autour d'Alger et de Bône. La Commission rentra en France au mois de décembre, rapportant des documents de toute espèce, qui furent discutés par une Commission supérieure siégeant à Paris. Le rapport de cette Commission, qui fut soumis aux Chambres, reproduisait, en les atténuant seulement sur quelques points, les conclusions de la Commission d'Afrique. Les procès-verbaux imprimés et les papiers inédits conservés aux Archives nationales et aux Archives du Gouvernement général de l'Algérie ont fourni à M. Yver les élément d'une étude sur cette Commission d'Afrique, dont les travaux ont exercé une influence décisive sur les destinées de la colonie.

(1) G. Yver. *La Commission d'Afrique* (7 juillet-12 décembre 1833). Recueil de mémoires et de textes publiés en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes par les Professeurs de l'école des Lettres et des Medersas. — Alger, Fontana[, 1905, in-8°, pp. 547-608.

L'histoire de l'armée d'Afrique s'est enrichie d'une étude sur « l'Origine des Zouaves », rédigée par M. Demontès, d'après des documents en grande partie inédits (1). L'organisation de troupes indigènes se rattache, M. D. ne l'a peut-être pas suffisamment indiqué, au système imaginé par Clauzel, pour assurer, à peu de frais, la domination française dans toute l'étendue de la Régence. Il espérait pouvoir ainsi renvoyer en France les deux tiers du corps expéditionnaire, et répondre aux objections des adversaires de l'occupation, qui jugeaient dangereux d'immobiliser une portion trop considérable de notre armée en Afrique. M. D. expose les procédés employés pour recruter les nouvelles troupes et les mécomptes auxquels cette organisation donna lieu. Il signale enfin la brillante conduite des zouaves au combat de l'Oued-Kerma, et au cours de l'expédition de Médéa.

C'est aussi à l'histoire militaire, que se rapporte le travail de M. le lieutenant Mougenot sur les *Smalas de l'Est* (2). En dépit de quelques formules littéraires dépourvues de simplicité, et dues peut-être à ce que cette étude a d'abord été présentée au public sous forme de conférence, ces quelques pages renferment des indications très précises sur le recrutement et l'organisation des smalas du Tarf, d'Aïn-Guettar, de Bou-Hadjar et de El-Meridj. Les services rendus par ces colonies militaires dans les régions récemment conquises méritaient d'être rappelés.

L'histoire tient une large place dans la monographie de l'Aurès du colonel de Lartigues (3). Dix chapitres sont, en effet, occupés par le récit des événements qui se sont passsé dans cette région, depuis les origines jusqu'à l'occupation française. Un chapitre renferme les principaux épisodes de la conquête. Enfin dans une dernière partie l'auteur esquisse

(1) V. Demontès, *L'Origine des Zouaves*, *Revue Nord Africaine*, février 1904.

(2) Mougenot, *Les Smalas de l'Est. (Bullet. Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1903, p. 97-30.

(3) Lieutenant-Colonel de Lartigue, *Monographie de l'Aurès*. (Constantine, [imprimerie Marle-Audri], n° 1904. In-8°, 491 p.

l'histoire particulière des principales tribus de l'Aurès et celle des familles qui y ont exercé ou y exercent encore une influence politique ou religieuse. La première partie gagnerait à être abrégée. Les évènements auxquels ont été mélés les tribus de l'Aurès se rattachent en effet de la façon la plus intime à l'histoire générale de l'Afrique du Nord. L'auteur paraît s'être borné à compiler les ouvrages de ses prédécesseurs sans beaucoup de méthode ni de critique. Il a même laissé échapper des erreurs regrettables. Les pages consacrées à l'occupation française et à l'état actuel des populations ont une toute autre valeur, grâce à l'emploi de documents inédits provenant des Archives des affaires indigènes de la division de Constantine, des Archives militaires de cette division, des archives de la Préfecture, et de la commune mixte de l'Aurès. M. de Lartigues a raconté avec précision les expéditions de Canrobert, Carbuccia, Bedeau, Devaux. Il a recueilli et mis en ordre des renseignements fort intéressants sur les origines et la répression des insurrections de 1871 et de 1879 ; il a, enfin extrait des rapports des officiers et des administrateurs, sur les traditions, les tendances, le rôle politique et religieux des tribus et de leurs chefs des indications qui seraient sans doute restées ensevelies longtemps encore dans les cartons administratifs.

La *Monographie de la commune mixte de Souk-Ahras*, de M. le Dr Rouquette (1), est un travail fort estimable. Occupée au Moyen-Age et à l'époque moderne par la confédération des Hanencha, la région de Souk-Ahras tomba au pouvoir des Français à la suite de la prise de Constantine. Notre intervention fut, du reste, facilitée par les querelles de deux grandes familles, celle de Resgui et celle de El-Hassenaoui. La soumission put être considérée comme complète après les campagnes de 1842-1844 et l'édification d'un bordj sur l'emplacement actuel de Souk-Ahras. Le pays fut cependant encore troublé en 1852 et eut beaucoup à souffrir de l'insurrection de 1871. Quant à la ville elle-même, créée en 1852, elle a rapidement prospéré et comptait en 1900 8,275 habitants. Le dépouillement des archives de la commune mixte, et aussi les renseignements recueillis auprès de témoins oculaires français ou indigènes, donnent à la monographie de M. le Dr Rouquette une réelle valeur. Signalons, en particulier, le récit de la révolte de 1852 et celui de la défense de Soukh-Ahras contre les insurgés de 1871. L'étude de M. Rouquette est divisée en 3 parties : 1° Historique des Hanencha (d'après les travaux de Féraud) ; 2° Opérations militaires nécessités par la conquête et la répression des insurrections de 1853 et 1871 ; organisation en cercle, puis en commune mixte des pays conquis ; 3° Géographie économique de la région.

A côté des recherches historiques, des travaux d'un autre ordre sollicitent l'attention des érudits. Bien que la démographie ne rentre pas dans le cadre de cette revue, nous ne pouvons nous dispenser de mentionner les publications de M. Demontès sur Guyotville (2) et sur

(1) Dr Rouquette, *Monographie de la commune mixte de Soukh-Ahras*. (*Bullet. Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1904, pp. 170-193-247-282).

(2) V. Demontès : Guyotville. *Bull. Société de Géographique d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1903, pp. 130-160 + 261-318.

Vesoul-Benian (1), non plus que le livre récent de M. G. Loth sur le peuplement italien de la Tunisie (2). Nous laissons aux spécialistes le soin d'en apprécier la valeur, mais nous devons constater, que l'historien, qui se proposera, dans un avenir plus ou moins éloigné, d'étudier les vicissitudes de la colonisation et la formation des groupements européens de l'Afrique du Nord, ne pourra se dispenser de les consulter.

GEORGES YVER,

Professeur à l'École Supérieure des Lettres d'Alger.

(1) V. Demontès : *Vesoul-Benian (Ibid.)*, pp. 365-428.

(2) Gaston Loth : *Le peuplement italien de la Tunisie*, Paris [Armand Colin], 8°, 503 p.

CORRESPONDANCE

A PROPOS DU CORPUS

Dans l'un des derniers numéros de la *Revue Africaine*, M. Max van Berchem, le savant orientaliste genevois, a bien voulu consacrer aux fascicules déjà parus du *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie* un article du plus haut intérêt. Parmi les remarques que lui a suggérées la lecture du volume relatif au département d'Alger, il en est auxquelles je désire présenter quelques réponses ; je suis convaincu que mon éminent critique ne verra dans ce souci de lui soumettre mes justifications qu'une marque de ma haute estime pour son talent incontesté, et de ma gratitude pour les précieux conseils qu'il m'adresse avec autant de sympathique bienveillance que de réelle autorité.

En plusieurs occasions, M. van Berchem exprime le regret de ne pas voir indiqués les points où l'on pourrait espérer découvrir, par des recherches ou par des fouilles, de nouvelles et intéressantes épigraphes, et de constater l'absence de certains rapprochements philologiques, ou de certaines comparaisons entre le style des inscriptions occidentales et celui des inscriptions d'Orient. Cette réserve tient à la nécessité où j'étais de me renfermer dans un cadre restreint. En m'engageant à entreprendre la publication d'une partie du Corpus, on m'avait bien promis un concours officiel ; mais on m'avait recommandé d'être ménager de mes pages, et on m'avait averti que la place me serait mesurée. Force me fut donc d'élaguer tout ce qui n'était pas essentiel, tout ce qui était, pour ainsi dire, étranger à la matérialité même des épigraphes. On conçoit aussi que je me sois abstenu, dans ces conditions, de donner à l'index l'ampleur qu'il aurait pu prendre ; par exemple, les termes techniques, qui figurent en assez grand nombre dans les textes, ont dû être exclus de ce répertoire.

C'est à la même cause qu'il convient d'attribuer le défaut total de fac-similé. Je ne me dissimule pas l'importance primordiale des planches dans un ouvrage de ce genre : elles ornent et éclairent le texte, elles dispensent d'un effort souvent pénible le lecteur désireux de suivre la marche d'un déchiffrement laborieux ou contestable. Malheureusement elles coûtent cher, et les budgets officiels eux-mêmes sont parfois enserrés dans des limites trop étroites.

Mais il sied, sans doute, de ne point insister sur ces considérations, et de quitter le domaine de la comptabilité pour aborder celui de l'orientalisme.

N° 4. — Cette épigraphe qui célèbre la construction du minaret de la grande mosquée d'Alger contient un passage ainsi conçu : « La lune du firmament me fit face et me dit : Salut à toi, seconde lune ! » Comme cette phrase vient après la mention des pommes de métal qui surmontent le minaret, M. Van Berchem fait la remarque suivante : « Peut-être ces mots font-ils allusion au croissant de métal qui formait souvent, avec les pommes, le couronnement des minarets, du moins en Égypte ; il serait intéressant de savoir si ces accessoires existent encore. » Cette explication est séduisante et je déclare qu'elle m'était venue un moment à l'esprit : mais elle doit rester à l'état d'hypothèse. Plusieurs constructions musulmanes d'Alger sont ornées des trois pommes traditionnelles traversées par une tige verticale qui supporte un croissant ; mais cet emblème terminal fait précisément défaut à la Grande Mosquée. En a-t-il toujours été ainsi ? La chose est vraisemblable, car des réparations autrement coûteuses que le remplacement d'un si petit accessoire ont été plusieurs fois effectuées dans ce monument, et il est difficile d'admettre que le personnel religieux n'ait pas réclamé le rétablissement d'un symbole qu'on trouve tout préparé chez les ferblantiers de la ville. On pourrait encore supposer que le texte fait allusion à la lanterne monumentale placée sur le minaret pour signaler l'heure de la prière lorsque l'obscurité empêche les fidèles d'apercevoir le drapeau nommé *'alâm*. Mais n'est-il pas plus simple et aussi naturel d'admettre que le rédacteur a employé une figure familière aux écrivains orientaux, pour qui l'astre des nuits est le type de la beauté accomplie ?

N° 6. — Le commentaire de cette inscription indique incidemment les dates auxquelles apparaissent dans l'histoire de la piraterie barbaresque les reïs Mâmy Corso et Mâmy Arnawt. Or, M. Van Berchem relève fort à propos l'erreur que j'ai commise en donnant les années 996 et 1009 de l'Hégire comme équivalant respectivement aux années 1569 et 1582 de l'ère chrétienne ; il ajoute aussitôt que ce sont apparemment les dates chrétiennes 1569 et 1582 qui sont exactes, car elles figurent dans l'Histoire de l'Afrique septentrionale de M. E. Mercier (1). Ce sont, en effet, ces derniers chiffres que le lecteur doit retenir : les dates hégiriennes correspondantes sont pour 1569 les années 976-977, et pour 1582 l'année 990 (2).

Il n'est pas inutile d'expliquer en quelques mots l'origine de cette erreur, bien qu'elle ne porte que sur un détail du commentaire. Lorsqu'il s'est agi d'établir la concordance des dates inscrites sur les épigraphes, j'ai toujours employé les tables de Wüstenfeld comme moyen d'information ou de vérification Mais, au moment où j'ai rédigé le commentaire de l'inscription n° 6, je n'avais pas ces tables sous la main, et j'ai été réduit à calculer la date de l'ère hégirienne en appliquant une formule donnée par Bensedira (3) qui l'avait, sans doute, établie d'après Bres-

(1) T. III, p. 111 et 160.

(2) Ou plus exactement, les années 989-990-991 ; l'année mahométane ne comptant que 354 jours, il arrive parfois qu'une année chrétienne chevauche sur trois années hégiriennes.

(3) *Manuel épistolaire de langue arabe* (Alger, Jourdan, 1894), p. 132-133.

nier (1). Malheureusement, Bensedira avait mal compris la seconde partie de la règle énoncée par Bresnier, de sorte que la double formule par laquelle il la résume, exacte en ce qui concerne le passage d'une date hégirienne à une date chrétienne, est absolument fausse en ce qui concerne l'opération inverse. L'observation judicieuse de M. Van Berchem fournit donc l'occasion de rectifier la formule de Bensedira, qui doit être lue :

$$H = C - 622 + \frac{C - 622}{32} \quad (2)$$

N° 16. — Ce texte inspire à M. van Berchem des réflexions qu'il est utile de reproduire entièrement pour rendre plus claire la réponse qui y sera faite. « Cette épigraphe datée de 1005 (1596-7) proviendrait de la » caserne des janissaires dite *supérieure*. Or celle-ci, d'après le n° 23, a » été bâtie en 1047 (1637), soit dix ans après la caserne des janissaires » dite *inférieure* (n° 20), et l'auteur observe, p. 43, que les inscriptions » fixent bien les dates respectives des deux monuments. Mais alors, » comment un texte daté de 1596 peut-il provenir d'un édifice bâti en » 1637 ? En réalité la *fondation* de la caserne supérieure doit être anté- » rieure, non seulement à l'année 1637, mais même à l'année 1596, puisque » l'épigraphe datée de cette année ne concerne qu'une porte. C'est ainsi » du moins que l'entend Devoulx et quelques mots d'explicalion sur ce » point auraient donné plus de clarté au commentaire de ces textes. »

Je ne répéterai pas ici les raisons qui m'ont condamné à une grande sobriété dans les développements de cette nature. Mais puisque l'occasion se présente à moi de m'expliquer plus complètement sur ce point, je la saisis très volontiers. L'inscription n° 16, datée de 1005 (1596-7) provient de la porte de la caserne Médée *supérieure*, fondée à une époque indéterminée. En 1627-28, une autre caserne fut construite dans une partie plus déclive de la rue Médée ; sa table de fondation, encore en place aujourd'hui, est reproduite au n° 20. Cette seconde caserne prit naturellement le nom d'*inférieure* à cause de sa position, et celui de *neuve* en raison de son âge. Mais la caserne *supérieure* ou *vieille* fut bientôt elle-même remplacée par un bâtiment plus nouveau, en 1637-38, comme en fait foi la table de fondation encore fixée au-dessus du portail et reproduite au n° 23. Il en résulta qu'elle prit les noms de caserne *supérieure* ou *neuve*, tandis que l'autre s'appela désormais caserne *inférieure* ou *vieille*. Ainsi s'expliquent, à mon sens, les contradictions apparentes relevées par M. van Berchem dans la toponymie de cette partie de la ville. Comme je l'ai dit dans le commentaire, les inscriptions sont encore en place ; aucune erreur n'est donc possible en ce qui concerne le monument auquel chacune d'elles s'applique. De plus, il est de toute évidence que, dans le dernier état de ces constructions, la caserne *supérieure* est la plus neuve, et l'*inférieure*, la plus ancienne.

(1) *Cours pratique et théorique de langue arabe* (Alger, Bastide, 1855), p. 331-332, et *Chrestomathie arabe* (Alger, Bastide, 1857) p. 25.

(2) La formule qui permet de calculer l'année chrétienne en fonction de l'année hégirienne reste exacte ; c'est bien $C = H - \frac{H}{33} + 622$.

N° 23. — Pour ce qui est de l'orthographe *bâdichâh* (au lieu de *pâdichâh*), je persiste à croire qu'elle est due à l'ignorance du rédacteur plutôt qu'aux nécessités de la rime, bien qu'elle serve heureusement celle-ci. Une déformation identique se rencontre dans plusieurs mots que le dialecte algérien a empruntés indirectement à la langue persane. C'est ainsi qu'on écrit et qu'on prononce *kelah'* (1) (de *koulâh*), et *sbâïh'i* (2) (de *sibâhi*). Dans ces exemples et dans plusieurs autres qu'on pourrait aisément citer, le *hâ* a été changé en *hâ* sans que les exigences de la poésie puissent être invoquées comme excuse.

N°s 23, 26, 39, 48. — Sur la valeur des mots *mans'oûr*, *mah'roûsâ*, etc., je suis absolument d'accord avec M. Van Berchem : ces épithètes ont bien un sens précatif. Si je ne l'ai pas indiqué dans le commentaire, c'est que, les arabisants étant d'accord sur ce point, j'ai considéré cette vérité comme acquise ; mais, d'autre part, je n'ai pas cherché à marquer cette nuance dans la traduction, parce que ce souci de la précision a pour résultat d'alourdir la phrase de la façon la plus disgracieuse, la langue française manquant d'adjectifs précatifs. C'est pour éviter cet inconvénient que les traducteurs les mieux avertis rendent couramment le précatif *ta'âla*, si fréquent après le nom de Dieu, par « le Très-Haut », qui est une épithète affirmative et non précative, au lieu de lui donner son sens exact « qu'il soit considéré comme élevé » ou « que son élévation soit proclamée ». Mais cette traduction se justifie par la faculté qu'elle laisse au rédacteur de ne pas interrompre le cours de sa phrase par des parenthèses qui formeraient un véritable chapelet litanique dans les cas où les précatifs se succèdent en nombre surabondant.

N° 41. — Dans le commentaire de cette inscription figure la phrase suivante : « Il n'est pas inutile d'observer que *mah'roûsèt* est écrit avec » un *tâ*, et non avec un *tâ merboût'a* comme l'indique Devoulx qui le fait » précéder, également à tort, de la préposition *bi* ; l'orthographe de ce » mot, non moins que la construction de la phrase qui le renferme, » semble révéler l'origine turque du rédacteur ». M. Van Berchem, faisant allusion à ce passage, reconnaît avec moi que l'auteur de l'épigraphe n'était probablement pas arabe ; mais il se méprend en voyant dans les mots « *non moins que la construction de la phrase qui le renferme* » une critique de la tournure *mah'roûsèti 'l-Jezaïr* que je n'attaque en aucune façon et que je trouve correcte pour les raisons qu'il indique lui-même. La construction fautive que j'entendais signaler est non pas celle qui suit, mais celle qui précède *mah'roûsèt*. Le texte porte, en effet, *El-Hâjj Cha'bân dâ'i baqâ'i 'd-dawlèti mah'roûsèti 'l-Jezaïr*. Or *dawlà* a pour complément annexif *mah'roûsèti 'l-Jezaïr* et devrait, en conséquence, être dépourvu d'article : c'est là qu'est la faute. Devoulx en avait évidemment été choqué et, prenant son désir de correction pour une réalité, il avait cru voir, devant *mah'roûsèti*, la préposition *bi* qui rétablissait l'équilibre de la phrase.

Puisque l'occasion se présente de revenir sur ce passage, qu'il me soit permis d'en profiter pour montrer combien il est impossible parfois de

(1) Épaisse calotte de feutre.

(2) Spahi.

maintenir dans la traduction la valeur précative de certains termes, sur laquelle M. Van Berchem insiste dans une partie de sa critique. Le mot *baqâ'* a ici une valeur précative, en sorte que *dâ'i baqâ'i'd-dawlà* équivaut à l'eulogie *dâ'i abqa 'llahou dawlatahou*. Pourtant je me suis borné à traduire par « Dey du pouvoir durable dans la ville bien gardée d'Alger ». Au surplus, les mots *mah'roûsèti 'l-Jezaïr* ont également un sens précatif, de telle manière que, pour rendre exactement ces nuances, il eût fallu écrire : « El-Hâjî Cha'bân, dey (que Dieu fasse durer son pouvoir !) d'Alger (que Dieu la garde !)... » La phrase eût alors été disloquée par des exclamations optatives dont la fréquence eût fatigué le lecteur.

N° 135. — Cette épigraphe turque concerne la porte sultane qui fermait l'ancien palais de la Jenînâ. Le nom de 'Aly-Pacha, qui la fit restaurer *(qalde mujedded)*, est, en effet, indiqué au premier vers ; mais le nom du fondateur primitif a été passé sous silence, et c'est ce détail que j'ai souligné. Plusieurs inscriptions font mention du fondateur en même temps qu'elles nomment le réparateur. De même, quand une construction entreprise sous un dey ou un pacha n'était achevée que pendant le règne de son successeur, on citait parfois les deux noms. (Cf. n° 38).

Telles sont les réponses que je soumets à l'appréciation de M. van Berchem. En terminant je tiens à le remercier du soin avec lequel il a bien voulu examiner la partie du Corpus à laquelle j'ai appliqué mes efforts : la compétence qu'il a acquise en cette matière lui a permis de tracer de main de maître le plan du travail d'ensemble qui pourra être tenté sur l'épigraphie arabe quand toutes les collections régionales auront vu le jour. Nul n'est mieux que lui préparé pour une pareille entreprise ; je n'en veux pour preuve que les réflexions si intéressantes dont il a émaillé sa critique. Pour ma part, j'ai puisé dans les pages qu'il m'a consacrées des enseignements d'autant plus précieux qu'il a su les revêtir d'une forme à la fois aimable et élégante.

Docteur GABRIEL COLIN.

Le Gérant.
J. BEVIA

CHRONIQUE

Bulletin d'Alger

Alger, 20 avril 1906.

Par arrêté du 13 mai 1905, M. le Gouverneur Général de l'Algérie a prononcé le classement parmi les monuments historiques de l'Algérie :

1° Du marabout à coupole Hassen-Pacha, dit Ben-Ali, situé rue du même nom, d'Alger ;
2° Du marabout situé dans le Jardin Marengo, à Alger, et connu sous le nom de *Tombeau de la Reine ;*
3° De la fontaine de la Cale aux Vins, à Alger ;
4° De la fontaine de l'Amirauté, à Alger ;
5° De la mosquée Djama Safir, rue Kléber, à Alger ;
6° De la mosquée Mohamed Chérif, située dans la même rue.

Une récente circulaire adressée par M. le Gouverneur Général aux trois préfets rappelle les instructions qu'une circulaire antérieure, datée du 2 décembre 1904 et adressée aux maires et administrateurs, avait formulées au sujet de la construction des bâtiments scolaires ; cette circulaire disait :

L'architecture de chaque pays a son caractère propre résultant à la fois des nécessités locales et des traditions historiques laissées par les divers peuples qui y ont marqué l'empreinte de leur civilisation. Tout en tenant compte des conditions spéciales auxquelles doivent répondre les

locaux scolaires, il est possible, sans dépenser un centime de plus, de donner extérieurement un cachet artistique aux écoles de ce pays en se rapprochant des styles mauresques et byzantin dont il reste encore aujourd'hui de si intéressants spécimens.

Dans ce but j'ai constitué une Commission chargée d'étudier et de préparer un certain nombre de projets types qui seraient proposés aux municipalités pour les guider dans l'élaboration de leurs devis. Mais dès maintenant, je serais désireux de les voir recommander à leurs architectes de s'inspirer des idées qui précèdent. Il est bien entendu, d'ailleurs, que ces préoccupations d'ordre esthétique ne constituent pas une règle rigoureuse dont on ne puisse s'écarter lorsque pour des cas particuliers son application présenterait des inconvénients. On ne devra pas perdre de vue, également, qu'elles ne doivent plus être une cause de dépense supplémentaire. Mais dans la plupart des cas, je suis persuadé qu'on pourra concilier sans difficulté les nécessités d'ordre purement utilitaire avec les considérations d'ordre artistique et les municipalités voudront certainement s'associer à cette tentative qui a pour objet de maintenir dans la Colonie ce cachet oriental qui constitue son principal attrait.

La circulaire du 16 décembre 1905 ajoute :

Comme je l'ai déjà fait remarquer, en vous adressant ces projets-type je n'ai pas l'intention d'imposer un modèle uniforme qui doive être invariablement suivi, ni prescrire l'exécution de modèles du plus pur style mauresque aux dépens de la commodité et de la salubrité des édifices à construire. Mais je considère comme possible, sans augmenter la dépense, de donner aux édifices à construire, un aspect moins sévère et plus gracieux que celui de leurs devanciers. L'architecture arabe se distingue précisément par sa variété de formes et tous les architectes pourront s'inspirer heureusement des nombreux exemples qu'ils trouvent dans le pays.

Le Comité du Vieil Alger a montré cet hiver une grande activité. Pour donner une idée de l'esprit qui anime cet intéressant groupement, mentionnons les vœux suivants émis par lui et présentés aux autorités. Ces vœux concernent :

1° L'interdiction de l'affichage sur les mosquées et sur les fontaines arabes (Fontaine du Hamma) ;

2° La suppression, après expiration du bail, de la construction en bois élevée en face de la mosquée de la Pêcherie, dont une partie de la façade se trouve ainsi masquée. (Satisfaction vient d'être donnée à ce sujet au Comité par la Municipalité) ;

3° La restauration de la Fontaine-Bleue qui, bien qu'ayant donné son nom à un de nos plus jolis quartiers, est laissée dans un état de complet abandon ;

4° Le nettoyage de la fontaine de marbre placée au bas de l'escalier descendant à l'Amirauté et dont les ciselures disparaissent sous un affreux badigeonnage ;

5° La préservation de la Grotte de Cervantès, menacée par la création prochaine d'une voie dans le voisinage ;

6° Le classement des chemins pittoresques de notre banlieue, dont on détruit inconsidérément les vieux oliviers ou les bordures d'aloès ;

7° L'établissement dans la Casbah, de zones où le caractère indigène des maisons devra être conservé ;

8° Des encouragements divers à donner aux boutiquiers arabes de la Casbah qui, à l'exemple de ceux de Tunis, décoreraient leurs devantures d'auvents, de faïences, de bois découpés, suivant les traditions orientales et conformément à des modèles artistiques fournis gratuitement ;

9° L'apposition, sur certains échantillons d'architecture mauresque, de plaques portant la mention : *Comité du Vieil Alger*, et recommandant ceux-ci à la sollicitude des propriétaires ou du public.

La conférence a fortement sévi sur Alger cet hiver ; la Société de Géographie a continué ses brillantes séries de causeries à peu près hebdomadaires ; la Société des Amis de l'Université, dans de nombreuses conférences populaires, a abordé les sujets les plus variés ; le Comité du Vieil Alger a commencé une série de conférences sur l'Art musulman ; enfin, l'Union des Femmes de France a donné quatre conférences publiques.

Si l'on songe qu'en même temps, une vingtaine de cours publics étaient ouverts aux Écoles supérieures, on jugera sans doute que le public instruit d'Alger est favorisé sur ce

rapport. On trouvera plus loin, dans la *Lettre de Tunis* de notre distingué collaborateur, un intéressant exposé de l'enseignement de l'arabe à Tunis. Nous croyons utile, à cette occasion, de donner ici le programme des cours intéressant les études orientalistes et africaines qui ont été professées cet hiver aux Écoles Supérieures :

Philosophie et histoire de la philosophie musulmane (M. Léon Gauthier). — Cours public : Exposé général des doctrines de la philosophie musulmane. — Conférences : *a)* Explication du traité d'Averroès, intitulé *Façl el Mâgal* (accord de la religion et de la philosophie) ; *b)* La logique en Europe et chez les Musulmans.

Langues et littérature anciennes (M. Fournier). — Cours public : Faits historiques et légendaires concernant l'Afrique dans la chronique d'Eusèbe.

Antiquités de l'Afrique (M. Gsell). — Cours public : Économie politique et rurale des Romains dans l'Afrique du Nord. — Conférences : *a)* Épigraphie et antiquités romaines de l'Afrique ; *b)* Histoire ancienne de l'Afrique.

Histoire de l'Afrique moderne (M. Yver). — Cours public : Le problème algérien de 1830 à 1840. — Conférence : Histoire moderne de l'Afrique Mineure.

Géographie de l'Afrique (M. E. F. Gauthier). — Cours public : Le Niger et le Sahara algérien. — Conférence : Géographie des Pays musulmans.

Langue et littérature arabes (M. René Basset). — Cours public : Les *Mille et une nuits* (suite) : composition du livre ; explication des morceaux tirés des éditions de Bombay, Beyrout et Boulaq. — Conférences : *a)* Le divan de Nabighah Dzobyâni, d'après les éditions d'Ahlwardt, de H. Derenbourg et du Caire ; *b)* Ibn Ali Zar'a, *Roudh el Qartas* (Histoire du Maroc), d'après les éditions d'Upsal et de Fez.

Langue et littérature arabe et persane (M. Fagnan). Cours public : *La Risalah d'Ibn Abi Zeïd de Qairouan* avec le commentaire d'*Abou l'H'asan*, p. 183 et suiv. Conférences : *a)* Le Coran à partir de la sourate XXXVII, avec commentaires de *Beïdhaoui* et de *H'aggi*. *b)* Grammaire persane, métrique ; Mirkhond, *Histoire du Kharezm*.

Égyptologie (M. Lefébure) : Cours public : Le Culte du Crocodile en Égypte. Conférences : *a)* Mœurs et coutumes de l'Égypte ancienne ; *b)* Explication de textes hiéroglyphiques.

Histoire de la civilisation musulmane (M. Edmond Doutté). Cours public : Origine des institutions sociales chez les musulmans de l'Afrique du Nord. Conférences : *a)* Histoire des musulmans ; *b)* Le style et le protocole de la chancellerie marocaine d'après les *Correspondances* de Fumey.

Arabe vulgaire (M. Colin) : Trois leçons par semaine.

Arabe vulgaire (M. Ben Cheneb) : Deux leçons par semaine.

Il convient de mentionner en outre les chaires d'arabe de Constantine et d'Oran qui donnent chacune cinq leçons hebdomadaires d'arabe littéral et d'arabe vulgaire.

Sur la demande des Délégations financières, M. le Ministre de l'instruction publique a désigné M. le Dr Bouchard et M. Moissan, membre de l'Institut, pour une inspection des Écoles supérieures d'Alger qui aura lieu incessamment.

E. D.

Lettre de Paris

Paris, 1er juin 1906.

Le dernier semestre de 1905 a vu mourir un homme qui avait tenu une place considérable dans les études sémitiques, Jules Oppert. Né à Hambourg le 9 juillet 1825, Oppert fit ses études à Heidelberg, à Bonn, où il eut pour maîtres Freytag et Lassen, à Berlin et à Kiel ; après avoir soutenu une thèse « de jure Indorum criminali », et publié un important ouvrage « Lautsystem des Altpersischen » (Berlin, 1847), il quitta l'Allemagne où son origine juive eut été alors un obstacle à sa carrière scientifique. Il vint à Paris, où il fut bien accueilli par Letronne, Burnouf et Longpérier ; professeur d'allemand au lycée de Laval en 1848 et au lycée de Reims en 1850, il fut désigné, grâce à ses patrons scientifiques, pour faire partie de l'expédition qui, en 1851, était chargée, sous la direction de Fulgence Fresnel et de Félix Thomas, d'explorer la Médie

et la Mésopotamie, et de celle qui, en 1854, entreprit un second voyage dans le même but. L'ouvrage dans lequel il publia en 1857-1864 le résultat de ses recherches, lui valut le grand prix de vingt mille francs décerné par l'Institut. Cependant les études assyriennes ne l'éloignaient pas entièrement de l'indianisme, et nommé en 1857 professeur de la chaire de sanscrit de la Bibliothèque Nationale, il publiait en 1859 sa grammaire sanscrite et divers autres travaux du même ordre.

Chargé d'un cours d'assyrien au Collège de France en 1869, il était nommé en 1874 titulaire de la chaire de langue et d'archéologie assyriennes. En 1881, il entrait à l'Académie des Inscriptions, où il succédait à l'égyptologue Mariette.

On ne saurait énumérer ici les travaux qu'Oppert a publiés depuis 1855 ; si l'on excepte quelques articles d'exégèse et de chronologie bibliques, on peut dire que son effort fut surtout dirigé vers deux genres d'études : l'épigraphie assyrienne et le sumérisme. Initiateur pour le déchiffrement des inscriptions astronomiques et astrologiques, il apportait en outre des documents nouveaux à l'histoire du droit et des dynasties de Babylone. Parmi les incriptions qu'il avait découvertes dans ses voyages, il en distingua quelques-unes qui lui parurent appartenir à une langue nouvelle, d'origne ouralo-altaïque, à laquelle il donna le nom de sumérien. Ses études en cette matière, ses communications à l'Académie et dans diverses Sociétés savantes, particulièrement à la Société Asiatique dont il fut, jusqu'à la veille de sa mort, l'un des membres les plus assidus, furent très discutées, et dans cette querelle il trouva en Joseph Halévy un adversaire également passionné.

Malgré un labeur considérable, Oppert doué d'une vigueur de corps et d'esprit peu commune, fut l'un des vrais savants les plus répandus dans le monde parisien, où il s'imposait par son savoir encyclopédique et par l'originalité mordante de sa verve.

Il avait fréquenté la Cour de Compiègne, et sous la République il ne manquait aucune des réceptions et des soirées officielles, où il était le centre d'un cercle nombreux d'auditeurs et de causeurs ; il ne fut jamais du « monde où l'on s'ennuie ». Petit, trapu, la tête énorme, grossie encore par

une chevelure abondante et désordonnée qu'il secouait d'un geste de défi au feu des controverses, Oppert frappait d'une voix forte, au lourd accent germanique ; ses mots couraient le monde. Il inspirait l'estime générale par l'indépendance de caractère qu'il avait su garder parmi ses relations mondaines ; il s'en divertissait, mais il ne s'en servait pas plus qu'il ne les servait.

Après une si longue carrière, on eut pu croire qu'Oppert laissait, parmi un groupe compact d'élèves, un successeur incontesté ; il l'aurait trouvé en Stanislas Guiard, si tristement mort en 1884. Parmi les assyriologues français, certains, tel que les Pognon, vivent trop loin des milieux universitaires pour être prêts à une candidature ; la lutte fut donc restreinte entre trois candidats : l'ex-dominicain Scheil, MM. Fossey et Thureau-Dangin ; le premier fut présenté en première ligne par le Collège de France et par l'Académie des Inscriptions, tandis que les deux autres arrivaient seconds, l'un au Collège de France, le second à l'Institut ; M. Fossey fut choisi par le Ministre de l'Instruction publique.

En même temps, une autre chaire du Collège de France, celle de grammaire comparée, s'est trouvée vacante par la retraite volontaire de M. Bréal. Après trente années d'enseignement, durant lesquelles s'est formée autour de lui toute une phalange de linguistes, le maître a déclaré qu'il était bon qu'une voix plus jeune et qu'une méthode nouvelle fussent entendues dans sa chaire, et d'un très noble geste il en est descendu. Il ne renonçait point par là à ses travaux ; la semaine même où son successeur était nommé, il présentait d'importantes communications à l'Académie des Inscriptions et à la Société de linguistique. On me permettra de rappeler ici l'intérêt qu'il a pris dès leurs débuts aux deux grandes institutions d'enseignement de l'Algérie, aux Écoles Supérieures d'Alger et particulièrement à l'École des Lettres, et aux Médersas. Son successeur, M. Meillet, est entré au Collège par la grande porte, après des présentations unanimes. Le nouveau professeur est l'un des esprits les plus ouverts, les plus précis, les plus fermes du monde universitaire français : il a touché avec une égale maîtrise à des questions très diverses, et par ses études arméniennes, il appartient à

l'orientalisme. En ouvrant son cours sur les faits sociaux en linguistique, il a indiqué comment cette science avait vu ses méthodes se modifier sous l'influence de l'histoire, de la psychologie individuelle, tout en restant elle-même ; mais on a négligé jusqu'ici de reconnaître dans la langue un phénomène social et d'étudier les conséquences qui résultent de ce fait. C'est cette idée toute nouvelle qui inspirera l'un de ses cours de cette année : appliquée à l'étude de la linguistique maghrébine, elle conduirait certainement à des résultats du plus haut intérêt.

Ce sont des sujets moins actuels, que les traditions de l'enseignement de l'arabe au Collège de France ont imposés à M. Marçais, directeur de la Médersa d'Alger, auquel M. Barbier de Meynard a confié son cours durant le premier semestre de l'année scolaire. Il a consacré à l'étude du djihad suivant le Çahih de Bokhari, et au Kitab ech Choûara d'Ibn Qoteiba, des leçons nourries d'observations et d'idées, qui ont été très suivies.

L'exposition des peintres orientalistes vient d'ouvrir ses portes : l'Afrique du Nord y est largement représentée, bien que Venise tienne une grande place avec Bompard, d'Estienne, etc. ; Paul Leroy, Dinet, Girardot, Dagnac-Rivière, d'autres encore, ont envoyé des toiles très variées, des oasis de Biskra aux cimetières de Tétouan.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES,
Secrétaire de l'École des Langues Orientales Vivantes.

Lettre de Tunis

Tunis, 1er avril 1906.

Les évènements concernant l'orientalisme et qui mériteraient d'être relevés au passage ont été bien rares à Tunis au cours de l'année 1905. Le Congrès des Orientalistes d'Alger a sans doute attiré tout vers cette dernière ville, faisant le vide à distance. Ce congrès n'a pas eu de répercussion notable à Tunis, où les congressistes venus à l'issue des travaux

n'étaient plus que des touristes isolés. Nous avons eu cependant le plaisir de recevoir, à cette occasion, parmi nous, un ancien tunisien, M. Jean Spiro, autrefois professeur au Collège Sadiki et actuellement professeur de langues sémitiques à l'Université de Lausanne.

Nous profiterons de ce manque de matériaux concernant la Chronique Orientaliste pour donner sur l'organisation de l'enseignement de l'arabe en Tunisie quelques indications qui serviront de point de repère ou de comparaison pour les chroniques ultérieures.

L'enseignement de l'arabe destiné aux étudiants autres que les élèves du Lycée et des écoles, c'est-à-dire ce que l'on pourrait appeler l'enseignement supérieur, est représenté à Tunis par des cours publics faits au début par un seul professeur, M. Delmas, directeur du Collège Sadiki, à qui l'on a adjoint depuis deux autres professeurs, un français et un indigène.

Ces cours ont pour objet l'étude de l'arabe parlé et de l'arabe écrit. L'arabe parlé comporte trois années d'étude, la dernière constituant la préparation au certificat de connaissance d'arabe parlé.

Les cours d'arabe écrit ont pour objet la préparation au brevet élémentaire et au diplôme supérieur. Pour obtenir le brevet, il faut être en état de lire à peu près courammant une lettre administrative ou d'affaires ordinaire, ou un texte facile comme les *Mille et une nuits*, le *Mostatraf*, etc. Le programme des cours où l'on prépare le brevet n'offre donc rien de particulier.

Quant au diplôme supérieur, qui suppose une connaissance très approfondie de la langue et de la littérature arabes, il est préparé dans des cours qui constituent réellement un enseignement supérieur. Ces cours portent sur le droit musulman, la rédaction arabe et la rhétorique arabe. En dehors des exercices écrits ou oraux exigés des étudiants et des traductions de lettres ou rapports difficiles, d'actes notariés, de fetouas, mraslats, marouds etc., ils comportent l'explication d'auteurs dont l'énumération pourra servir d'appréciation sur le degré particulièrement relevé de cet enseignement.

Pour la grammaire, les ouvrages expliqués au cours de

l'année courante ou des dernières années sont: le *Bahts-el-méthaleb* de Germanos Farhate; le *Qatr* d'Ibn Hicham, avec commentaire; l'*Alfya* d'Ibn Malek, avec le commentaire de Makkoudi; la *Métrique* d'Ismaël Ahmed Es-Stambouli.

Pour la littérature proprement dite, on peut citer : les *Séances de Hariri* (dix séances), avec le commentaire de Sacy et le grand commentaire de Cherichi; les sept *Moallakats*, avec le commentaire de Zouzeni; la *Lamiet-el-Arab* de Chanfara, avec le commentaire de Zamakhchari; la *Lamiet-el-Adjem* de Toghraï, avec commentaire; la *Lamiet d'Ibn-el-Ouardi*, avec commentaire; les *Séances de Hamadani;* les *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun* (le chapitre relatif à la langue de Modhar).

Ces divers cours ont un auditoire régulier et nombreux. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en Tunisie, en dehors des motifs d'ordre général que l'on peut avoir d'étudier la langue arabe et qui se retrouvent dans toute l'Afrique du Nord, plusieurs catégories de fonctionnaires doivent se livrer à cette étude d'une façon tout spécialement approfondie par suite de l'existence d'un Ministère d'État tunisien, appelé couramment le Dar-el-Bey, où tous les dossiers sont en langue arabe, et où cependant le Gouvernement du Protectorat a des représentants dans les hauts emplois. De ce Ministère tunisien dépendent les services judiciaires musulmans, dont font partie les tribunaux musulmans de Tunis et des provinces. Tous les dossiers judiciaires de ces tribunaux, comme les dossiers administratifs du Dar-el-Bey, sont naturellement en langue arabe, les magistrats musulmans n'étant pas tenus de connaître la langue française. Or, pour compléter le fonctionnement de ces organes judiciaires, et pour assurer aux israélites sujets de Bey, et par conséquent soumis aux juges musulmans de ses tribunaux, une équitable application des lois et toutes les garanties désirables, il a été décidé que l'on adjoindrait à chacun de ces tribunaux un commissaire du Gouvernement de nationalité française, et qui remplirait, avec la mission ci-dessus indiquée, les fonctions de Ministère public. Ces commissaires, qui auront à discuter en langue arabe à l'audience, sur des dossiers écrits en langue arabe,

devront avoir une connaissance très solide et très étendue de cette langue.

La nécessité de pouvoir à ces emplois ne manquera pas d'amener un nouveau contingent d'étudiants aux cours supérieurs d'arabe.

A côté de ces cours destinés aux étudiants français, il serait intéressant de passer en revue l'enseignement destiné seulement aux indigènes, et qui comporte des institutions très importantes. L'enseignement supérieur arabe est donné à la Djemaâ-Zitouna, ou « Grande Mosquée de l'Olivier ». Une société libre d'enseignement, la *Khaldounia*, donne des cours publics sur les matières qui ne sont pas enseignées à la Grande Mosquée, comme l'Histoire et la Géographie, les sciences, etc. Au dessous de ces établissements viennent les diverses écoles normales primaires indigènes, et enfin les écoles coraniques. Tout cet enseignement, à tous ses degrés, mérite une étude spéciale qui pourra faire l'objet d'une autre lettre. Il comporte, comme toute institution, des perfectionnements qui donnent lieu en ce moment à des discussions très nourries dans la Presse indigène; on demande notamment d'intéressantes modifications dans le programme un peu primitif des écoles coraniques. Ces questions, qui donneraient un développement excessif à la présente lettre, méritent d'être traitées à part et nous comptons bien y revenir.

Enfin, l'enseignement des jeunes filles de la société indigène, qui est une matière particulièrement délicate puisqu'il s'agit de façonner des intelligences en vue d'une société et d'un milieu qui nous sont à peu près impénétrables, a fait aussi l'objet des préoccupations du Gouvernement et a donné lieu à une expérience intéressante.

Après avoir discuté pendant quelque temps dans la Presse à ce sujet, on a tenté un essai. Une école pour les jeunes filles indigènes a été ouverte au centre de la ville arabe et placée sous la direction d'une dame française, veuve d'un haut fonctionnaire du gouvernement. L'école est fréquentée: ouverte en 1900 avec 8 élèves, elle en compte aujourd'hui plus de 50, âgées de 5 à 13 ans. Donc, on peut dire qu'elle a réussi auprès des pères de famille. Voici comment l'appré-

cie (1) un des représentants les plus autorisés de la population indigène, M. Abdel-Djelil Zaouche, licencié en droit, industriel à Tunis et conseiller municipal de cette ville :

« Les élèves qui comptent un séjour de trois et quatre ans à l'école ont singulièrement profité de l'enseignement et de l'éducation. Elles parlent et écrivent le français et l'arabe et calculent facilement. Elles possèdent des aperçus très variés résultant des leçons de choses qui leur sont données. De sérieux éléments d'hygiène et les soins à donner aux enfants en bas âge font l'objet de cours spéciaux.

» Un moueddeb leur enseigne le Coran.

» Par le contact entre elles et grâce aux fréquentes leçons de morale du moueddeb et des institutrices, leur caractère s'est adouci : elles se jalousent moins entre elles, s'entr'aident et se lient d'amitié.

» Leurs progrès dans les travaux de couture sont étonnants. Entrées sans savoir tenir une aiguille, elles font maintenant de la lingerie, des broderies, des dentelles et elles apportent un tel goût à ce genre d'occupation que souvent d'elle-mêmes elles reprenneut leurs ouvrages à l'heure des récréations.

» Elles aiment toutes l'école et quelques-unes d'entre elles, qui devaient être rendues à leur famille en raison de leur âge, ont tant supplié qu'on a consenti à les garder un an encore.

» Ces jeunes filles appartiennent aux différentes classes de la société musulmane ; elles sont toujours accompagnées, à l'aller et au retour de l'école, par leurs parents ou par des domestiques.

» Le programme de l'école n'est pas trop développé, car le but poursuivi n'est pas l'émancipation de la femme musulmane ni son assimilation à la femme européenne, mais bien de l'encourager à s'occuper chez elle intellectuellement et manuellement, de la mettre à même de compter avec ses ressources sans les dépasser, enfin de lui meubler l'esprit de pensées moins futiles. »

D'autres écoles du même genre sont demandées dans d'autres quartiers : plusieurs familles ayant changé de logement pour venir habiter loin de l'école, n'ont pu continuer à y envoyer leurs enfants et le regrettent. On s'en préoccupe en haut lieu.

(1) Dans *Le Libéral de Tunis* du 24 avril 1905.

D'une façon générale, toutes les questions intéressant l'enseignement des indigènes sont actuellement mises sur le tapis et discutées avec beaucoup d'ardeur par les intéressés. Le mouvement est mené par un groupe d'indigènes éclairés qui, généralement, ont fait à Tunis des études secondaires complètes, terminées par des études supérieures en France, et qui occupent maintenant de très hautes situations dans l'administration, les professions libérales, le commerce ou l'industrie. Ayant profité eux-mêmes d'une façon complète de cet enseignement intégral, ils traitent la question en connaissance de cause et peuvent envisager les conséquences pratiques de ces théories sur l'enseignement, qui sont trop souvent trompeuses quand on ne sort pas du domaine de l'abstraction.

Ce mouvement mérite d'être suivi de près, et l'on peut espérer avec ses promoteurs qu'il aura pour effet de doter la Régence d'un programme d'éducation pour les indigènes aussi complet que bien approprié aux besoins réels du pays.

VICTOR SERRES

Contrôleur civil, attaché à la Résidence générale.

THÉODORE NOELDEKE

Au lendemain du jour, où M. Noeldeke, le coryphée et le nestor de l'orientalisme allemand, devient septuagénaire, nous sommes heureux de donner au public savant de l'Afrique française quelques renseignements sur la vie et les ouvrages de cet illustre savant.

M. Théodore Noeldeke est né à Harbourg (Hanovre), le 2 mars 1836. Après avoir achevé ses années de lycée, il alla étudier les langues sémitiques à l'Université de Goettingen, sous la direction du maître le plus brillant de ce temps là, M. H. Ewald (mort en 1875). C'est pendant ses années d'études universitaires, qu'il publia, en 1856, la thèse ou dissertation inaugurale intitulée : *De origine et compositione Surarum Qoranicarum ipsiusque Qorani*, qui jeta les fondements de sa gloire. Trois ans plus tard, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de Paris mit au concours le sujet suivant : « Faire l'histoire critique du texte du Coran, rechercher la division primitive et le caractère des différents morceaux qui le composent ; déterminer autant qu'il est possible, avec l'aide des historiens arabes et des commentaires et d'après l'examen des morceaux eux-mêmes, les moments de la vie de Mahomet auxquels ils se rapportent ; exposer les vicissitudes que traversa le texte du Coran, depuis les récitations de Mahomet jusqu'à la recension définitive qui lui donna la forme où nous le voyons ; déterminer, d'après l'examen des plus anciens manuscrits, la nature des variantes qui ont survécu aux recensions. » M. Noeldeke reprit à cette occasion sa dissertation inaugurale, il la refondit à l'aide d'une foule de manuscrits, et la présenta à l'Académie. Il eut pour concurrents M. Al. Sprenger et M. Amari.

L'ouvrage de M. Noeldeke fut couronné par l'Académie et l'auteur, après l'avoir revisé une seconde fois, le publia en allemand sous le titre : *Geschichte des Qorans. Eine von der Pariser Akademie gekroente Preisschrift*, Goettingen 1860, in-8°, XXXIII, 358 p.

Quelques années plus tard, M. Noeldeke fut nommé professeur chargé de cours des langues sémitiques à l'Université de Kiel, où il se lia d'une amitié durable avec MM. Gutschmid, historien, mort en 1889 ; Ribbeck, latiniste, et R. Lipsius, théologien. En 1872, M. Noeldeke accepta la chaire

de professeur titulaire à l'Université de Strasbourg, où il est resté jusqu'à présent. C'est en vain qu'à deux reprises, l'Université de Vienne essaya d'attirer à elle ce savant éminent ; il résista de même aux offres flatteuses qui lui furent faites par les Universités de Berlin et de Gœttingen.

M. Noeldeke a rarement visité l'étranger, il n'a jamais vu l'Orient. Sa vie privée a été remplie de joie, mais aussi de deuils cruels. Les regrets sont du moins adoucis par la satisfaction de compter de nombreux amis parmi ses élèves et ses collègues, qui, en ce jour, où il franchit le seuil de l'âge biblique, lui souhaitent respectueusement une fin de vie tranquille et paisible.

M. Noeldeke n'a jamais provoqué ni cherché de querelles littéraires, mais dans les cas assez rares où il n'a pu les éviter, par exemple en 1881, il a su montrer qu'il était en mesure de relever tous les défis.

Résumons maintenant sa carrière scientifique. Initié aux études sémitiques par M. Henri Ewald, il s'attacha tout d'abord à la philologie arabe, aborda la critique de l'Ancien Testament, parcourut le domaine, jusque là peu exploré, de la philologie araméenne. Peu de savants, aucun peut-être, n'a contribué plus autant que M. Noeldeke à montrer toute la portée des études araméennes et à indiquer les rapports de ces dialectes avec les autres langues sémitiques. La grammaire mandaïte, publiée en 1875, résume et coordonne les idées de M. Noeldeke sur ces questions ardues. M. Noeldeke se consacra alors de plus en plus aux études abyssiniennes, tant à la langue classique du Geez qu'aux dialectes vulgaires de l'Amarinna, du Tigré, etc. Puis, lorsque l'étude méthodique des dialectes arabes vulgaires se développa en Allemagne, M. Noeldeke, plus d'un bel article en fait preuve, se familiarisa bien vite avec ce genre de recherches. Rappelons aussi que M. Noeldeke ne se désintéressa jamais des études épigraphiques. C'est ainsi qu'il réussit à donner des explications lumineuses et parfois définitives de diverses inscriptions phéniciennes et araméennes, en particulier de la stèle de Mesha. Malgré l'universalité de ses connaissances, M. Noeldeke regardait cependant le projet d'une grammaire comparée des langues sémitiques, tel que l'avait conçu Renan, comme quelque peu prématuré. Mais s'il n'osait se hasarder à entreprendre une tâche aussi délicate, il n'en donna pas moins une esquisse très poussée des questions qui se rattachent à ce grand travail et l'indication des matériaux qui permettront peut-être un jour de le mener à bonne fin.

En dehors de la philologie sémitique, M. Noeldeke n'a point négligé les études iraniennes ; il s'est attaché, en particulier, au persan et à l'histoire de l'époque si brillante des Sassanides. Ses recherches ont élucidé mainte question de folk-lore, de topographie, d'archéologie. En revanche, il ne s'est que rarement occupé du turc, et il n'a jamais abordé les études

assyro-babyloniennes, introduites en Allemagne par M. Schrader, élève lui aussi de M. Ewald, mais qui ne se sont véritablement développées chez nous que dans les vingt dernières années du XIXe siècle.

Ce qui fait l'originalité de M. Noeldeke, c'est moins son érudition profonde (plusieurs savants de pays différents l'égaleraient peut-être à cet égard), que son instinct historique: un réalisme ennemi de toute imagination, de toute obscurité, une critique sobre, un rationalisme austère, caractérisent les travaux de ce savant et lui ont permis de trancher de façon définitive bien des questions douteuses ou controversées.

On ne peut mieux apprécier ses mérites de savant qu'en passant en revue ses nombreuses publications.

C'est à bon droit que nous commençons par la vie du Prophète, point de départ de ses travaux littéraires. Sa dissertation ou thèse et l'édition allemande de son ouvrage traitant l'histoire du Koran furent bientôt suivies par une vie de Mahomet (1863), basée notamment sur l'édition du texte arabe de la Sira de Ibn Hichâm, que M. Wuestenfeld fit paraître en 1858-60. Depuis ce temps, M. Noeldeke n'a jamais cessé de donner une appréciation publique des ouvrages qui ont paru sur ce sujet.

A la même époque, M. Noeldeke enrichit la littérature arabisante d'une série de belles publications : en 1864, les Beitraege zur Kentniss der Poesie der alten Araber (comprenant les principes de la critique de la poésie préislamique arabe) ; la traduction de l'ouvrage de Ibn Kotaiba sur la poésie arabe, que M. de Goeje publia en 1904 ; des poésies juives ; les poésies de Mutammim et de son frère Mâlik, d'al Khansâ et d'ach Chanfarâ) ; le divan d'Urwa ibn al Ward (1863) ; les poésies de Laqit al Iyadi (1862) ; un article remarquable sur un bijou de la collection de Leipzig, Réfaïya, no 33 (Vollers no. 505) comprenant les poésies de Abou Talib, d'Aboulaswad ad Douali et de l'esclave Soheim (Z D M G 18, 220 ss) et un autre sur un manuscrit précieux de Leide, le Kitab al ifs'âh' d'Ibn Asad a Kâtib, contenant l'explication de poésies anciennes difficiles à comprendre (Z D M G 16, 742 ss ; 18, 334 ss, 618 ss ; 19, 310 ss). En 1890, il publia une belle anthologie intitulée « Delectus veterum carminum arabicorum » à la portée des débutants avec notes (et glossaire par A. Mueller). Outre cela, bon nombre de comptes-rendus par exemple sur l'art poétique de Tsa'lab (Z D M G 44, 711 ss), sur la H'amâsa de Bochtori (ib. 47, 715 ss), sur la Djamhara publiée à Boulac (ib. 49, 290 ss), sur les Naouâdir d'Abou Zeid (ib. 49, 318 ss), sur un poème d'Adjdjâdj (ib. 50, 524 ss), sur le divan de Tarafa (ib. 56, 160 ss), sur les Asmâ'iyat (ib. 57, 203 ss), et sur les Hâchimiyât de Komeit (ib. 58, 888 ss). De plus un inventaire raisonné des manuscrits de feu M. Spitta collectionnés au Caire (ib. 40, 305 ss). Enfin, en 1899-1901, les cinq moallacât de 'Amr, H'arith, 'Antara, Lebid, Zohair, traduites et annotées. C'est seulement en 1896, que M. Noeldeke publia une collection de remarques très judicieuses sur la grammaire

arabe dite classique (Zur Grammatik des class. Arabisch, faisant partie des Denkschrifen de l'Académie de Vienne). La critique de M. Vollers fut suivie par une réplique de M. Noeldeke (Zeitschr. Assyr. 12, 125 ss ; 12, 171 ss, et les Beitrâge (1904), qui vont être mentionnés.

Parmi les articles que M. Noeldeke consacra aux *dialectes arabes*, je ne veux relever que les comptes-rendus des publications de M. Reinhardt sur Zanzibar et Omân (W Z K M 9, 1-25) ; de M. Stumme sur la langue de Malte (Z D M G 58, 903 ss) ; de M. Marçais sur le dialecte de Tlemcen (L C B 1904, 267 ss), et de M. le comte de Landberg sur la langue littéraire et les dialectes (Z D M G 59, 412 ss).

J'ai déjà signalé l'instinct historique comme un trait caractéristique de ce savant. Inutile donc de dire que les articles et les essais de M. Noeldeke relatifs aux questions *historiques* sont remarquables, quelques-uns admirables. Ainsi par exemple la critique du 5e volume de l'histoire romaine de feu Mommsem traitant les provinces orientales de l'empire (Z D M G 39, 331 ss). Tandis que l'histoire des Sassanides (voir plus bas) comprenait aussi le royaume d'al H'ira, M. Noeldeke consacra un mémoire spécial à la dynastie des Ghassanides ou Djafnides (1887). La chronologie de cette maison fut heureusement rétablie et débrouillée à l'aide des auteurs syriens et byzantins.

La première époque de l'histoire islamique fut traitée par lui dans trois articles (Z D M G 29, 76 ss ; 52, 16 ss ; 55, 683 ss.). En 1892 M. Noeldeke réunit une série d'essais portant sur des questions historiques très diverses dans un volume intitulé *Esquisses orientales* (traduction anglaise de 1892). L'auteur eut l'honneur de dédier le volume à Oscar II, roi de Suède et de Norvège. Il étudie dans les divers chapitres de cet ouvrage les traits caractéristiques des Sémites ; le Koran ; l'islamisme ; un Khalife abbaside ; la guerre des esclaves ; Ya'coub le fondateur des Saffarides ; le culte des saints chez les Syriens ; Barhébréu ou Aboulfaradj et Théodore, roi d'Abyssinie, détrôné et mort en 1868. Plusieurs articles ou comptes-rendus s'étendent sur la civilisation arabe par exemple sur les chameaux comme dons *ex-voto* (Z D M G 38, 143 ss), sur l'ouvrage de W. R. Smith, traitant du totémisme et du mariage primitif des Arabes (ib. 40, 187 ss), sur le paganisme arabe par M. Wellhausen (ib. 41, 707 ss) et sur l'ancienne vie des Bédouins par M. Jacob (ib. 49, 710 ss).

Les publications de M. Noeldeke sur les *dialectes araméens* demanderaient une bibliothèque spéciale pour être complète. Ainsi je dois me borner à enregistrer ici les publications les plus importantes. Dès 1868 il publia une grammaire de la langue néo-syriaque, qui fut complétée, longtemps après, mais non pas dépassée, par l'ouvrage anglais de M. A.-J.-Maclean (1896). C'est seulement en 1880, que M. Noeldeke publia une magistrale esquisse sur la langue syriaque classique. Cet ouvrage purement scientifique eut le succès d'une seconde édition en 1898 et d'une traduction

anglaise par les soins de M. Crichton (1904). En 1872 il publia une septaine de chants d'église nestoriens et en 1893 il donna la traduction allemande d'une chronique, dont le texte avait été publié par M. Guidi en 1889. Du reste presque toutes les publications de ce domaine (par MM. Bickell, Zotenberg, Hoffmann. Cardahi, Baethgen, Martin, Wright, Duval, Gismondi, Abbeloos, Ahrens, Budge, Sachau, Socin, Nestle, Chwolsohn, Schulthess, Hilgenfeld) furent discutés et critiqués par M. Noeldeke. Parmi ces innombrables articles, on en chercherait en vain un seul, qui ne soit pas nourri d'éclaircissements précieux philologiques et historiques. En dehors de la langue syriaque M. Noeldeke s'efforça d'élucider tous les points obscurs relatifs aux dialectes secondaires du Liban, de la Palestine, de Palmyre et de la Babylonie (Z D M G 21, 183 ss ; 22, 443 ss ; 24, 85 ss ; 32, 199 ss ; 35, 218 ss ; 36, 664 ss ; 36, 669 ss ; 50, 302 ss). Le dialecte des Mandaïtes fut étudié par lui en 1862 ; cette esquisse fut suivie en 1875 par une grammaire raisonnée de cet idiome, ouvrage qui peut, dans une certaine mesure, servir de base à une grammaire araméenne comparée.

Il convient de réunir ici les travaux de M. Noeldeke sur le domaine *épigraphique*, son domaine de prédilection. L'inscription de Mécha (la stèle de Diban) fut examinée par lui aussitôt après qu'elle fut parvenue à la connaissance des orientalistes d'Europe (1870). Nous sommes encore redevable à M. Noeldeke de travaux nourris d'érudition et de sagacité sur l'inscription de Teïma (1884), de Sendjirli (Z D M G 47, 96 ss ; 52, 321 ss), de Petra (Zeitschr. Assyr. 12, 1 ss) et la pierre phénicienne de Puteoli (Z D M G 33, 654). La collection des inscriptions nabatéennes, que M. Euting avait rapportées de son voyage d'Arabie, fut enrichie par M. Noeldeke de notes philologiques très précieuses (1885 pp. 73-80 ; v. aussi ses remarques sur les inscriptions de M. le comte de Vogué, Z D M G 19, 637 ss.).

Depuis vingt ans et plus, M. Noeldeke n'a laissé passer sans l'apprécier aucun travail relatif à l'Abyssinie ancienne et moderne. Les comptes-rendus des publications de MM. Pereira, D.-H. Müller, Basset, Prœtorius, Guidi, etc. témoignent de sa connaissance profonde de ces matières. Des textes de la langue tigré ont été publiés par lui dans la Zeitschr. Ass. 16, 65 ss. et W Z K. M 4, 289 ss.

Au temps où M. Noeldeke faisait ses études d'université, M. Ewald, son maître, régnait pour ainsi dire en souverain sur le domaine de l'*Ancien Testament*. Aussi ne faut-il pas s'étonner que M. Noeldeke ait suivi les traces de ce maître et se soit sérieusement occupé de la langue et de l'histoire hébraïques. En 1869 il publia une série de recherches (*Untersuchungen*) sur l'Ancien Testament : comprenant la source la plus ancienne du Pentateuque ; le patriarche Noé ; le chapitre tant discuté Gen. 14 et la chronologie du temps des Juges. Son ouvrage sur l'histoire littéraire de l'Ancien Testament (1868) à la portée de tous les esprits cultivés fut

traduit en français par MM. H. Derenbourg et J. Soury (1873). En 1864 il réduisit les récits des Arabes sur les Amâlika ou Amalékites à leur véritable noyau historique. Ses essais sur les patriarches (1871), sur la Mer Morte (1871), sur le déluge (1872) sont sans exception des spécimens d'une critique historique absolument sincère. Dans la Z D M G 40, 718 ss, il donna ses avis sur la lexicographie de l'A. F., dans la Zeitschr. Ass. 1, 414, il publia des remarques supplémentaires à l'opinion de M. Clermont-Ganneau sur la formule Mené, Tekel upharsin de Dan. 5, 25 s.

M. Noeldeke témoigna, pendant fort longtemps un certain scepticisme à l'égard des études assyro-babyloniennes. Il faut en tenir compte en lisant ses articles critiques de l'ouvrage bien connu de M. Schrader « sur les lettres cunéiformes et leur rapport avec l'Ancien Testament » (Z D M G 33, 320 ss) et sur « la situation du Paradis » par M. Deliztsch (ib. 36, 173 ss).

Tout en jugeant la grammaire comparée des langues *sémitiques* un peu prématurée, M. Noeldeke n'a jamais manqué de rechercher et de signaler les grands traits qui réunissent les Arabes, les Hébreux, les Araméens, les Assyriens, les Babyloniens, les Sabéens, les Éthiopiens en matière de langue, de religion, de civilisation. En 1872 il publia un article peu connu sur les aptitudes (die Begabung) des Sémites en général. Dans la Z D M G 37, 525 ss ; 38, 407 ss, il donna des spécimens d'études comparées sur les racines mediœ y ; sur la composition du parfait).

Sur la demande de son ami anglais, le regretté W. R. Smith, il composa l'article : *Semitic Laenguages* pour l'*Encyclopedia Britannica* (9e édit.). En 1887, il le publia en allemand : *Die Semitische Sprrachen*, comme prolégomènes à une grammaire comparée. Le petit ouvrage — صغير الحجم كبير الفوايد — fut réédité. en 1899, avec un bon nombre d'additions et de corrections. L'année dernière, M. Noeldeke publia un autre recueil sur la philologie sémitique comparée (*Beitraege zur Semit. Sprachwissenschaft*). Dans ce volume si riche en faits et en idées, je ne veux relever ici que quelques articles, par exemple sur la forme *fo'âl*, sur quelques pluriels, sur les préformatifs des dialectes arabes, *ammâl*, *bi*, etc,, et sur quelques noms propres des Sémites. Dans cet ordre d'idées, mentionnons encore l'article de M. Noeldeke sur le manichéïsme, spécimen du syncrétisme religieux, principalement des Sémites (Z D M G 43. 535 ss ; 44, 399).

Après avoir parcouru l'Asie intérieure, passons un peu à l'Est, au pays des *Iraniens*, autre domaine de prédilection de M. Noeldeke. Quatre publications surtout l'ont placé au premier rang des Iranistes. D'abord l'*Histoire des Persans et des Arabes*, à l'époque sasanide (1879), traduction de la chronique de Tabari (édition de Leide) relative à cette époque, munie de notes et éclaircissements très riches. Puis, les *Études persanes*

(1888) ; les *Études historiques sur la Perse ancienne* (1887), traduites en français par M. O. Wirth (1896) ; l'*Épopée nationale persane* (1896), qui fait partie du précis (Grundriss) de la *Philologie iranienne*, rédigée par MM. Geiger et Kuhn. Ajoutons-y un nombre considérable de comptes rendus et d'essais concernant l'histoire, la numismatique, la topographie, la philologie, la religion, la chronologie des iraniens, en particulier des Iraniens préislamiques.

Quant à l'histoire des ottomans, M. Noeldeke n'a fait que l'effleurer en publiant des extraits de manuscrits de Vienne (Z D M G 12, 220 ss ; 13, 176 ss ; 15, 333 ss ; 15, 811 ss).

L'éclaircissement de questions *topographiques* fait l'objet de plusieurs articles de M. Noeldeke. Quelques-uns viennent d'être mentionnés. J'appelle encore l'attention des orientalistes sur Z D M G 28, 93 ss ; 27, 196 ss ; 29, 419 ss (Damas et le Haouran) ; 34, 629 (Atropatene) ; 44, 699 s, et 45, 160 (le fleuve du paradis du Djihon, en Arabie), et Palestina salutaris et l'Arabie (Hermes, 1876).

Parmi les articles nombreux et dispersés, que M. Noeldeke a consacrés au *folklore* et aux récits de fictions romanesques peu accessibles des peuples orientaux, je voudrais relever son traité sur le roman d'Alexandre (1890), sur la légende d'Alexius chez les Éthiopiens (Z D M G 53, 256 s) ; sur le conte pehlevi du roi des souris, sur les dix visirs (ib. 45, 97 ss), sur as Sabti (ib. 43, 327 ss), et sur quelques contes égyptiens (ib. 42, 68 ss).

Je terminerai par quelques articles *biographiques*. Ce sont les nécrologies, que M. Noeldeke a consacrées à M. A. Mueller, savant bien connu (Z D M G 46, 775 ss) et à un jeune orientaliste, qui promit beaucoup, M. Vogelreuter (ib. 48, 703 ss), tous les deux enlevés prématurément aux lettres orientales.

Je suis heureux de pouvoir ajouter qu'un comité composé de savants a présenté à M. Noeldeke, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, un recueil d'hommage (Festschrift), qui restera une preuve du respect et de l'amour que professaient pour lui ses élèves et ses amis (1).

K. VOLLERS,
Professeur à l'Université d'Iéna.

(1) Ce *Festschrift* vient de paraître : il en sera rendu compte daus la *Revue Africaine*. N. D. L. R.

LES DOCUMENTS DE L'ALGÉRIE

CONSERVÉS

AUX ARCHIVES NATIONALES

La série F des Archives nationales renferme les documents qui concernent l'Administration générale de la France, répartis en un certain nombre de divisions (1). L'une de ces divisions, est constituée par les papiers de l'Algérie, dont il faut établir l'origine tout d'abord.

Par ordonnance du 1er décembre 1831, la direction et la surveillance de tous les services civils de l'Algérie furent confiées à un intendant civil placé sous les ordres des divers ministres (2). Cette ordonnance fut abrogée par celle du 12 mai 1832 (3), dont la conséquence fut la création, attestée par l'*Almanach* de 1832, d'un bureau d'Alger appartenant à la Direction du dépôt de la guerre au Ministère de la Guerre. Voici, avec leurs dates, la liste des transformations subies, dans son titre, par le service algérien :

3 décembre 1832.....	Min. de la Guerre. Direction des Fonds et de la Comptabilité générale [et des pensions, 1835]. Bureau d'Alger.
19 et 21 septembre 1836.	Min. de la Guerre. Direction générale du Personnel et des opérations militaires. Bureau d'Alger.
28 février 1837.....	Min. de la Guerre. Division d'Alger.
23 juillet 1837.....	Min. de la Guerre. Direction des Affaires d'Afrique.
4 novembre 1840.....	Min. de la Guerre. Direction des Affaires d'Algérie.

(1) *État sommaire par séries des documents conservés aux Arch. nat.*, Paris, 1891, in-4, col. 53 sq.
(2) *Bull. des Lois*, 126, n° 3607.
(3) *Ibid.*, 159, n° 4185.

8 février 1842.....	Min. de la Guerre. Division des Affaires d'Algérie.
20 avril 1850.....	Min. de la Guerre. Service de l'Algérie.
7 janvier 1852.....	Min. de la Guerre. Cinquième division.

Ce sont les papiers de ce service, qui constituent l'essentiel de la sous-série F80 des Archives nationales.

Ce n'est pas tout. Le 24 juin 1858, fut créé le Ministère de l'Algérie et des Colonies (1), dont les papiers, en ce qui concerne l'Algérie, se trouvent également dans la sous-série F80. Il y a plus. On s'est aperçu que, parmi les cartons comme parmi les registres, beaucoup ne proviennent pas de l'Administration métropolitaine, mais bien de l'Administration coloniale, constituant en quelque sorte les archives du Secrétariat général du gouvernement : deux exemples suffiront, celui des papiers du Conseil supérieur d'administration, F80 16-28 , pour les cartons, celui des registres d'ordres 1685* et 1686*, pour les registres, dont beaucoup, — des marques en font foi, ont été achetés, et utilisés, en Algérie même. Il est donc inexact, *a priori*, de croire que les documents actuellement conservés en Algérie soient la contrepartie de ceux que possèdent les Archives nationales : nécessairement, les Archives nationales sont plus riches que les dépôts Algériens. La présence des documents d'origine algérienne dans la série F80 s'explique peut-être par le fait même de la création du Ministère de l'Algérie et des Colonies, pour l'organisation duquel on a eu recours à tous les papiers provenant de l'ancien service ; l'on sait, d'ailleurs, que les colonies ne gardent, en général, presque pas d'archives, de sorte que le Gouvernement algérien a pu, à cette date, se dépouiller des papiers qui ont pu lui sembler inutiles.

Mais, dès la fin de 1860 (2), le service métropolitain de l'Algérie passa à nouveau à la Guerre, puis à l'Intérieur :

24 novembre 1860...	Min. de la Guerre. Service de l'Algérie.
6 mai 1871.....	Min. de l'Intérieur. Direction de l'Algérie.
29 janvier 1874.....	Min. de l'Intérieur. Service de l'Algérie.

Le service resta à l'Intérieur jusque dans le second semestre de 1881. A cette date, il fut en principe supprimé, et ses attributions furent partagées entre les divers ministères, auxquels passèrent, par la même occasion, les papiers les plus récents nécessaires pour suivre les affaires courantes dans chacune de leurs sphères (3). Quant aux papiers les plus

(1) *Bull. des Lois*, 614, n° 5694.

(2) *Ibid.*, 878, n° 8453 (24 nov. 1860). Cf. *ibid.*, 881, n° 8488.

(3) *Ibid.*, 654, n° 11036 (26 août 1881).

anciens, ils pouvaient être sans inconvénient distraits de l'Administration active, et versés aux Archives nationales.

Telle est, finalement, l'origine du versement des documents de la sous-série F80, opéré le 12 août 1881 (1). On comprend par là-même que ces documents ne dépassent pas l'année 1878, qu'ils l'atteignent même rarement, et qu'il concernent avant tout l'Algérie sous la Monarchie de juillet, la seconde République et le second Empire. On voit aussi que, postérieurement à 1878, les documents qui ont trait à l'Administration métropolitaine de l'Algérie doivent être recherchés dans les différents ministères, où les affaires algériennes sont traitées comme de simples affaires départementales. Pour deux de ces ministères, la preuve est certaine. Le 27 octobre 1882, en effet, le Ministère de l'Instruction publique se débarrassa de quinze liasses de papiers jugés inutiles et ne dépassant pas la date de 1860 : j'en donne l'état sommaire à la fin de cet article (2). D'autre part, dans les Archives modernes de la Marine, déposées, depuis 1899, aux Archives nationales, figure, sous la cote BB8 109, un registre qui contient les procès-verbaux du Conseil supérieur de l'Algérie pour les années 1858-1860.

Bien plus, au Ministère de l'Intérieur, depuis 1885, s'est reconstitué un service de l'Algérie, sous le titre de Bureau des Services de l'Algérie, faisant partie de la Direction de l'Administration du personnel et du cabinet, puis départementale et communale (3). Ainsi, la fusion de l'ancien service de l'Algérie n'est pas faite, et c'est dans ce bureau qu'on trouvera la véritable continuation de la sous-série F80.

***

Des cartons de cette sous-série, mon confrère M. Laudy, ancien archiviste du département de Constantine, dressa, en 1883, un état sommaire commode sur registre, où l'on regrettera seulement l'absence de précisions chronologiques (4). C'est cet inventaire que, avec l'autorisation de M. le Directeur des Archives, j'ai résumé ici, sans chercher à réaliser ces précisions, pour lesquelles un dépouillement complet des cartons eût été nécessaire (5). En revanche, M. Laudy ayant négligé de dresser l'état des registres, j'ai dû le faire, et j'ai ainsi pu constater la présence, à côté

(1) Cf. *Registre des nouveaux versements*, t. II, f° 106 sq.

(2) P. 183. Voy. de plus l'*Appendice*.

(3) *Almanach national*, 1885-1886, p. 160 ; 1887-1888, p. 169.

(4) C'est ce qui explique, dans la colonne des dates, la fréquente mention *s. d.* (= sans date). Il semble que, dans beaucoup de cas, M. Laudy ait simplement transcrit les titres portés aux dos des cartons.

(5) L'inventaire de M. Laudy n'est pas à la disposition du public.

de simples registres d'ordres et d'analyses, de registres de procès-verbaux et de correspondance, qui sont du plus vif intérêt (1). M. Laudy avait complété son travail par l'établissement de deux tables, l'une sur fiches, l'autre à la suite de son inventaire manuscrit de la sous-série F80. J'ai négligé de reproduire ces tables, ou d'en constituer une, l'état que je donne étant à la fois assez court et assez synthétique, pour permettre un aperçu à la fois rapide et méthodique des documents qu'il concerne.

Aussi bien le présent travail ne peut être qu'une vue d'ensemble de la sous-série F80, à l'usage des travailleurs lointains, des travailleurs algériens en particulier (2). Pour ceux qui peuvent dès maintenant utiliser cette sous-série (3), l'inventaire et les tables Laudy, commentés par l'archiviste chargé de répondre à leurs demandes, pourront rendre de grands services, et ils en rendront, jusqu'au jour, prochain sans doute, où le signataire de cet article, appelé par la bienveillance de M. le Directeur des Archives, à entreprendre de l'inventaire détaillé de cette sous-série, pourra, tout en respectant les cotes actuelles, arriver à des précisions de dates et de rubriques qui font encore défaut. Cet inventaire détaillé, joint aux travaux d'archives dont M. Jonnart, Gouverneur général de l'Algérie, a conçu le plan, pourra alors servir de point de départ précis à des études approfondies sur l'histoire moderne de notre belle colonie africaine.

***

SOUS-SÉRIE F80 (CARTONS)

Analyse des Documents

Numéros		Dates
1	Gouvernement de l'Algérie. Organisation.....	1834-1850
2	Nomination de gouverneurs généraux. Ordres généraux de l'armée. Proclamations.....	1845-1858
3-8	Organisation administrative	1830-1858
9-10	Commission d'Afrique.....	1833-1834
11	Province de Constantine. Organisation des pouvoirs. Rapports d'ensemble. Transactions....	1842-1847

(1) A signaler en particulier : F80 1795*, 2003*, 2007*-2008*.

(2) Ils ne peuvent avoir à leur disposition, que les indications, beaucoup trop générales de l'*État sommaire* de 1891, col. 104-106.

(3) La seule limite apportée aux communications est celle de la règle cinquantenaire et aussi celle des réserves naturelles en ce qui concerne les dossiers du personnel. On répondra par écrit à toute demande adressée au Secrétariat des Archives Nationales, Paris, 60, rue des Francs-Bourgeois.

Numéros		Dates
12-15	Circonscriptions territoriales. Délimitations : affaires générales ; Alger, Oran, Constantine.	s. d.
16-28	Archives du conseil supérieur d'administration.	s. d.
29-31	Conseil supérieur d'administration.....	1837-1848
32	Conseil supérieur d'administration jugeant au contentieux	s. d.
33	Conseil supérieur d'administr. Procès-verbaux.	1834-1836
34-35	Conseil de gouvernement : organisation ; travaux.	1837-1858
36	Dossiers divers	1851-1858
37	Conseil de gouvernement : secrétariat général ; bureaux civils et divisions ; personnel.....	s. d.
38	Conseil de gouvernement. Ordres du jour des séances.....	1857-1858
39-60	Conseil de gouvernement. Dossiers classés par ordre des numéros 1 à 1899.....	1847-1869
61-110	Conseil de gouvernement. Id. 1 à 3817.....	1848-1855
111	— Procès-verbaux.....	1852-1854
112	— *Déficits*.....	1855-1857
113	Conseil du contentieux	1835-1847
114-115	Contentieux. Affaires soumises au Conseil d'administration	1834-1848
116	Contentieux. Affaires soumises à M. Urtis, avocat consultant du ministre.....	s. d.
117-118	Pourvois au Conseil d'État.....	1860-1870
119	Secrétariat du Conseil supérieur	1850-1860
120-122	Comité consultatif.....	1852
123	Gouvernement général. Affaires diverses.....	s. d.
124	Promulgations ; visas et légalisations ; divers..	s. d.
125	Auditeurs au Conseil d'État ; promulgations de lois et règlements ; naturalisations ; serment.	s. d.
126	Examens du personnel	1854-1858
127-384	Personnel. Dossiers classés par ordre alphabétique	»
385-396	Services administratifs. Personnel	1831-1860
397	Personnel. Actes de naissance.....	s. d.
398	Pensions de retraites.....	»
399-408	Personnel et documents divers.....	»
409	Logements et indemnités aux fonctionnaires...	»
410	Affaires administratives :	
	Recrutement.....	1848-1858
	État des affaires en retard	1851-1854
	Responsabilité des préfets.....	1852-1854
	Costumes.....	1846-1854

Numéros		Dates
	Achats de fourrages pour la population civile.	1841
	Frais de bureau : chauffage.....	1853
411	Attributions ; conflits ; commissions d'enquête.	s. d.
412	Affaires administratives :	
	Poursuites contre les fonctionnaires.....	1853-1858
	Cumul.....	1853
	Congés.....	1848 sq.
	Logements militaires.....	1846
413	Frais de traitement dans les hôpitaux ; oppositions ; retenues.....	s. d.
414	Conférences administratives pour les surnuméraires.....	s. d.
415	Légion d'honneur. Médailles d'honneur avant 1861.....	»
416-418	— Dossiers classés par ordre alphabétique.....	»
419	— Récompenses pour belles actions.....	»
420-425	Récompenses pour belles actions.....	1832-1858
426-427	Fêtes ; cérémonies ; préséances.....	s. d.
428-429	Fêtes et cérémonies publiques.....	s. d.
430	Prairies domaniales ; rapports trimestriels des inspecteurs de colonisation ; projets d'asiles agricoles dans la province de Constantine ; tournées préfectorales.....	s. d.
431-432	Rapports trimestriels des préfets..... ...	1849-1856
433-434	Rapports périodiques des préfets.....	1847-1857
435-436	Analyse de la correspondance des préfets	1848-1857
437 440	Affaires arabes. Divers.....	s. d.
441	— Organisation des territoires...	s. d.
442	Bureaux arabes : personnel ; instructions ; organisation des trois provinces. Conflits entre les bureaux arabes et la justice : cheiks ; état civil arabe ; milice indigène ; affaires arabes diverses ; passage des tribus sous l'autorité civile ; fabrication de poudre dans les tribus ; caïds et cheiks ; défenseurs des indigènes.....	s. d.
443	Rapports commerciaux entre les indigènes et les Européens ; commerce en pays arabe ; police ; hakems de Beïda, de Mostaganem, Coléa ; présents aux chefs indigènes ; organisation politique des tribus ; réquisitions ;	

Numéros		Dates
	arrestations ; cimetières musulmans ; police des routes : postes de nuit ; postes arabes ; police ; indigènes mis à la disposition des mairies ; chaouchs ; dellals ; villages et constructions arabes.....	s. d.
444	Bureaux arabes : immeubles, maisons de commandement.....	s. d.
445	Tournées administratives des généraux ; rapports.....	s. d.
446	Inspection des bureaux arabes : subdivisions d'Alger, Blidah et Aumale.....	1852
447	Inspection des bureaux arabes : subdivisions d'Orléansville, Milianah et Médéah.....	1852
448-450	Inspection des bureaux arabes : province d'Alger.	1853-1854
451-456	Inspection des bureaux arabes : province d'Oran.	1852-1854
457	Inspection des bureaux arabes : provinces de Constantine et d'Alger.....	1851
458-460	Inspection des bureaux arabes : province de Constantine.....	1852-1854
461-476	Bureaux arabes. Rapports. Alger.....	1846-1857
477-491	— — Oran.....	1846-1857
492-506	— — Constantine.....	1844-1856
507-509	Bureaux arabes départementaux. Rapports. Constantine.....	1849-1856
510-511	Bureaux arabes. Résumés des rapports. Alger, Oran, Constantine.....	1847-1853
512-513	Bureaux arabes. Résumés des rapports. Oran..	1846-1854
514-518	Bur. arab. départementx. Rapports. Alger.....	1849-1856
519-520	— — Oran.....	1853-1857
521	— — Constantine.	1857-1858
522	Propriété indigène et propriété de l'État dans la province de Constantine.....	s. d.
523	Cantonnement des indigènes.....	s. d.
524	Sénatus-consulte sur la propriété arabe. Généralités.....	s. d.
525-537	Sénatus-consulte sur la propriété arabe : décrets fixant les territoires, plans annexés.....	1864-1870
538	Documents sur la province de Constantine : tribus, états et cartes ; statistique générale des tribus.....	s. d.
539-543	Statistique des tribus : Alger.....	1848-1855
544-547	— Oran.	1848-1855
548-555	— Constantine.....	1848-1855

Numéros		Dates
556	Corporation des Berranis	1850-1856
557	Corporation des Berranis : Biskris, Kabyles, Nègres	1832-1841 s. d.
558	Marchés arabes	1836-1848
559-560	Contribution de guerre	1840-1850
561	Prises sur l'ennemi : razzias	1837-1847
562	Prisonniers de guerre français et arabes	1842-1850
563-568	Prisonniers arabes à l'île Sainte-Marguerite	1845-1849
569	— à Cette, la Malgue, Aix et Ré.	
570	— au fort Brescon : organisation ; renseignements ; élargissements	1844-1848
	— Réclamations	1841-1852
571	— Décès	1847-1851
572	Indigènes détenus en Algérie	1846-1852
573	Prisonniers arabes : correspondance avec leurs familles	1841-1856
574-575	Police : organisation et instructions générales	1837-1858
576-577	Police : commissariat général devenu commissariat central	1850-1854
578	Police : personnel	1842-1858
579-582	Dépenses secrètes	1831-1840
583	Police générale : rapports	1851-1858
584-585	Police générale : surveillance	1837-1858
586-587	Transportés de Juin 1848 ; transportés à la Guyane	1848 1850
588	Police générale : politique ; complot d'Oran	1848-1851
589	Affaires politiques	
590	Élections, 1847-1849 ; adhésions, 1848 ; élection du Président, 1848 ; état de siège ; élections de 1841 à 1850	1841-1851
591	Police générale : événements du 2 Décembre	1851
592	Adhésions au 2 Décembre	1851
593	Affaires politiques	1852
594	Police : affaires diverses	»
595-597	Police judiciaire : crimes, délits, recherche des malfaiteurs	s. d.
598	Extraditions demandées par les gouvernements étrangers	s. d.
599-600	Réfugiés étrangers	1831-1858
601-604	— italiens	s. d.
605	— espagnols	s. d.
606	— polonais	s. d.
607-611		

Numéros		Dates
612-614	Expulsions	1831-1858
615	Police : feuilles de recherches ; voyageurs	s. d.
616-617	Passeports à l'étranger : documents généraux	s. d.
618	Passeports : instructions, divers	s. d.
619-629	Recherches dans l'intérêt des familles, classées par ordre alphabétique. Le dernier = divers.	s. d.
630	Mesures de sûreté générale ; fausses nouvelles ; cris séditieux ; étrangers dangereux ; fausse monnaie ; embarquements clandestins	s. d.
631	Clubs ; sociétés secrètes ; associations ; loges ; mendicité ; vagabondage ; jeux de hasard	s. d.
632	Halles ; marchés ; abattoirs ; loteries ; maisons de jeu	s. d.
633	Cimetières ; inhumations ; exhumations ; pompes funèbres	s. d.
634-637	Imprimerie du gouvernement	s. d.
638	Impressions autorisées et subventionnées	s. d.
639-640	Imprimerie et librairie ; brevets	1854-1855
641-643	Presse : journaux	s. d.
644-646	Presse : divers	s. d.
647	Affaires générales. — Journaux étrangers	s. d.
648-649	Police municipale (incendies, nettoiements, arrosage, balayage)	s. d.
650	Boucheries et abattoirs	s. d.
651-652	Boulangerie	s. d.
653	Livrets d'ouvriers ; éclairage ; cafés ; débits de boissons ; horloges publiques ; parcs à fourrages ; voitures publiques	s. d.
654-656	Poids et mesures	s. d.
657	Police sanitaire ; épidémies ; divers	s. d.
658-661	Choléra	s. d.
662-667	Service sanitaire maritime : quarantaines, lazarets, personnel, commission de santé à Marseille	s. d.
668	Filles soumises ; dispensaires,	s. d.
669-670	Police médicale	s. d.
671	Vaccination	s. d.
672-673	Hygiène et salubrité : établissements insalubres	s. d.
674	Commissions permanentes de santé ; denrées alimentaires ; boissons	s. d.
675-677	Service médical : organisation et personnel	1848-1853
678	Service médical : société de médecine ; école	

Numéros		Dates
	préparatoire ; sages-femmes ; missions ; jurys médicaux ; pharmaciens ; inspections.....	s. d.
679	Médecins de colonisation ; instructions générales.....	1854-1858
680	Plans des circonscriptions médicales [Atlas]....	s. d.
681	Statistique médicale ; règlements.....	s. d.
682-691	— en général.....	1846-1858
692-694	— Alger.....	1845-1858
695-696	— Oran.....	1848-1858
697-700	— Constantine.....	1845-1858
701-706	Population.....	1843-1857
707	— états généraux.....	1853-1858
708-709	— recensements quinquennaux.....	1852-1856
710	État civil : affaires générales.....	s. d.
711	Naissances et décès : affaires diverses.....	s. d.
712	Décès : européens, français, indigènes.....	s. d.
713-717	Décès d'européens.....	1847-1859
718-719	État civil : décès. — Alger.....	1847
720	État civil : décès. — Constantine.....	1847
721-722	Décès.....	1851-1857
723-724	Décès d'étrangers.....	s. d.
725-727	Statistique générale.....	1831-1851
728	Esclavage.....	s. d
729	Sinistres ; tremblements de terre ; inondations ; incendies ; accidents divers.....	s. d.
730	Agriculture ; labours ; semences ; bêtes bovines et ovines ; laines.....	s. d.
731	Fermes-écoles : placement des récoltes ; prêts de bestiaux ; primes ; secours.....	s. d.
732-736	Pépinières : généralités ; Alger ; Oran ; Constantine.....	s. d.
737	Coton.....	»
738-740	Cultures industrielles ; mûrier ; soie.....	s. d.
741-743	Dépôts d'étalons : généralités ; l'Alelick ; Boufarik et Mostaganem.....	s. d.
744	Courses de chevaux.....	s. d.
745	Chambres consultatives d'agriculture.....	1852-1857
746	Chambres consultatives d'agriculture ; session de 1854 [registre].....	1854
747-750	Sauterelles.....	s. d.
751	Expositions étrangères.....	s. d.
752	Exposition de Paris ; expositions françaises....	s. d.
753	Commerce et industrie.....	s. d.

Numéros		Dates
754-756	Commerce.....	s. d.
757-758	Chambres de commerce.....	s. d.
759-760	Courtiers de commerce.....	s. d.
761-762	Consuls étrangers.....	s. d.
763	Communes : organisation et législation.....	1847-1856
764	Communes : affaires générales et collectives ; personnel et organisation.....	1847-1850
765	Communes : organisation et personnel.....	1851-1858
766-773	Commissions administratives et consultatives : généralités.....	s. d.
774	C. a. et c. Bône et Oran.....	1834-1835
775	— Documents généraux.....	1842-1851
776	— Blidah, Cherchel, Dellys.....	s. d.
777-778	— Médéah.....	s. d.
779-780	— Milianah.....	s. d.
781	— Orléansville.....	s. d.
782	— Ténès.....	s. d.
783	— Oran.....	s. d.
784	— Saint-Denis-du-Sig, Nemours, Sidi-bel-Abbès, Tiaret, Mostaganem, Mascara.....	s. d.
785	— Mascara.....	s. d.
786	— Tlemcen.....	s. d.
787-789	— Constantine.....	s. d.
790	— Batna.....	s. d.
791	— Bône.....	s. d.
792	— Bougie, la Calle.....	s. d.
793	— Djijelli, Guelma.....	s. d.
794	— Philippeville, Biskra.....	s. d.
795	— Sétif.....	s. d.
796	Receveurs municipaux.....	s. d.
797	Gardes champêtres.....	s. d.
798	Communes : affaires générales.....	1847-1858
799-801	— affaires diverses.....	s. d.
802-803	— département d'Alger.....	s. d.
804-805	— — d'Oran.....	s. d.
806-807	— — de Constantine.....	s. d.
808-810	Voirie : généralités.....	s. d.
811-815	— Alger.....	s. d.
816-818	— Oran.....	s. d.
819-823	— Constantine.....	s. d.
824	Plan en relief de Constantine.....	s. d.
825	Cimetières.....	s. d.

Numéros		Dates
826-827	Constitution du domaine des communes.	1848
828-830	Concessions aux communes.....	1860-1870
831-832	Communes : budgets ; affaires générales	s. d.
833-834	Commune d'Alger : budget	1838-1858
835	Communes : budgets. Blidah.....	s. d.
836-837	— — Oran.....	s. d.
838	— — Mostaganem	s. d.
839	— — Mascara, Tlemcen.....	s. d.
840	— — Constantine, Sétif, Guelma.....	s. d.
	— — Bône	s. d.
841	— — Philippeville, Bougie ...	s. d.
842	.....	s. d.
843-845	Revenus communaux.....	1830-1856
846-902	Budgets et comptes	s. d.
903	Budgets antérieurs à 1869.....	1864-1868
904	Budgets, virements, etc.	1831-1858
905-915	Services financiers.....	1834-1850
916-921	— Personnel.....	1865-1866
922-923	Budgets.....	s. d.
924-926	Inspection des finances	s. d.
927-928	Trésor et postes	s. d.
929-930	Postes	s. d.
931-932	Télégraphie.....	s. d.
933	Impôts arabes : mémoires et projets.....	1838-1853
934-936	—	s. d.
937	Contributions diverses : organisation ; personnel.	s. d.
938-942	— documents divers	s. d.
943	— poudres à feu.....	s. d.
944	— patentes ; licences.....	s. d.
945	Contrib. div. : marchés, taxes : Alger	1852-1857
946	— — Constantine ..	1852-1858
947	— — Oran.....	1845-1858
948	Service des tabacs	s. d.
949-950	Douanes ; législation ; principes, instructions.	s. d.
951	— remises aux finances ; contrebande ; personnel ; entrepôts.....	s. d.
		s. d.
952-953	— divers	s. d.
954	— tarifs.....	
955	— tarifs ; projets 1848-1849 ; cabotage ; entrepôts.....	s. d.
		1844-1848
956	— frontières de Tunis et du Maroc....	s. d.
957	— navigation	1835-1858
958	— statistique.....	

Numéros		Dates
959	Douanes : statistique : police des frontières ; matériel, etc.....	s. d.
960	— soufre ; salpêtre ; exportations ; matériel.....	s. d.
961-962	Service topographique : organisation	s. d.
963	— personnel.....	s. d.
964	— divers.....	s. d.
965-966	— travaux.....	s. d.
967	Produits et revenus du Trésor.....	s. d.
968	Octrois de mer et divers ; produits coloniaux..	s. d.
969	Octroi de mer.....	s. d.
970	Crédit foncier ; banques ; foires.....	s. d.
971	Forêts : législation ; incendies ; budgets ; statistique	s. d.
972-974	— personnel.....	s. d.
975	— planteurs ; bûcherons.....	s. d.
976-977	— affaires diverses	s. d.
978	— routes ; bâtiments ; lacs ; cours d'eau ; chasse ; pêche.....	s. d.
979	Chasse ; animaux nuisibles.....	s. d.
980	Forêts : livraison de produits.....	s. d.
981	— affaires diverses	s. d.
982	— instructions.....	s. d.
983-984	— Alger	s. d.
985	— Oran	s. d.
986-989	— Constantine.....	s. d.
990	— Rapports	s. d.
991	Enregistrement et Domaines : organisation ...	1833-1848
992	Gestion du Domaine : affaires générales ; principes	s. d.
993	Domaines : instructions et circulaires.....	1840-1856
994-997	Enregistrement et Domaines : personnel.....	s. d.
998	— bureaux ; logements ; cautionnements ; costumes ; sommiers ; poursuites contre les agents ; comptes de gestion ; avances de fonds ; documents périodiques.....	s. d.
999-1056	Domaines : affaires diverses.....	s. d.
1057-1059	— correspondance	s. d.
1060	Enregistrement et Domaines : correspondances diverses.....	s. d.
1061-1063	Domaines : affaires antérieures à 1846.....	s. d.
1064-1067	— affaires courantes depuis 1846	s. d.

Numéros		Dates
1068	Enregistrement et Domaines : rapports trimestriels	1850-1853
		s. d.
1069-1070	Timbre	s. d.
1071	Droits d'enregistrement et d'hypothèque	
1072	Actions judiciaires ; domaine militaire ; comptes de gestion ; locations	s. d.
1073-1078	Domaines : amendes	1839-1854
1879	— produits divers ; successions vacantes ; épaves ; amendes ; consignations, etc.	s. d.
1080-1081	Successions vacantes	s. d.
1082	Beit-el-mal ; Amin-Sekka ; cantonnement des tribus	s. d.
		s. d.
1083-1086	Séquestre	
1087	Établissements religieux musulmans réunis au domaine de l'État ; recherches de propriétés domaniales en territoire militaire	1851
		1835-1843
1088	Domaines : restitution d'immeubles	1846
1089-1091	État général des immeubles appartenant à l'État.	1833-1854
1092-1095	Immeubles affectés à des services publics	s. d.
1096	Mobilier de l'État	
1097	Biens indivis ; interdiction aux fonctionnaires d'acquérir ; ventes ; instructions ; cahiers des charges	s. d.
1098-1100	Commission des transactions et partages : principes	s. d.
		s. d.
1101	Commission des transact. et partages : Coléah	1835-1858
1102-1106	Aliénations	1843
1107	Ventes de gré à gré	s. d.
1108	Expropriations : affaires diverses	1839-1857
1109-1125	—	1835-1844
1126	Rentes sur l'État : projet de règlements	1850
1127	Domaines : réduction de rentes	1842-1843
1128-1130	Commission de colonisation	s. d.
1131	Plans de colonisation	1841-1844
1132	Obstacle continu : projet général Berthois	s. d.
1133	Ventes de terres en vue de la colonisation	1856-1858
1134	—	s. d.
1135-1149	Villes et villages	
1150	Colonisation : projets de centres ; Union agricole du Sig ; villages et cultures arabes	s. d.
		s. d.
1151-1155	Centres	s. d.
1156-1160	Colonisation. Généralités	1830-1858
1161-1168	—	

Numéros		Dates
1169	Inspecteurs de colonisation	s. d.
1170-1175	Colonisation : rapports des inspecteurs	s. d.
1176	— émigration allemande	s. d.
1177	— émigration ; cultures militaires.	s. d.
1178	— militaires libérés	s. d.
1179	Subventions aux colons	s. d.
1180-1181	Demandes de concessions, par ordre alphabétiq.	s. d.
1182-1183	— lettres diverses	s. d.
1184	— Oran	s. d.
1185-1204	Concessions	1835-1858
1205-1223	— titres définitifs ; contrats	1844-1851
1224-1225	— par ordre alphabétique	1858-1863
1226	— définitives [Répertoire]	1845-1851
1227	— autorisations aux fonctionnaires ; ampliations de décrets de concessions définitives	s. d.
1228	Compagnie génevoise de Sétif	s. d.
1229	Concessions ; évictions ; radiations	s. d.
1230	— prorogations et déchéances ; états statistiques	s. d.
1231-1233	Concessions : substitutions et hypothèques	1845-1850
1234	— affaires diverses. A.-Z	s. d.
1235	— à vérifier	1856-1857
1236	— accordées : états trimestriels	1854-1858
1237-1252	Passages	1858-1861
1253	Dépôts d'ouvriers	s. d.
1254	Bâtiments civils : organisation du personnel	s. d.
1255-1256	— généralités	s. d.
1257	— commission centrale ; inspection	s. d.
1258-1259	— bustes de l'empereur ; statue du maréchal Bugeaud	s. d.
1260-1277	Bâtiments civils : Alger	s. d.
1278-1289	— Oran	s. d.
1290-1302	— Constantine	s. d.
1303	Secrétariat général. Colonies agricoles : organisation ; principes ; instructions	s. d.
1304-1305	Secrétariat général. Colonies agricoles : directeurs ; greffiers ; inspecteurs ; installation des services publics	s. d.
1306	Secrétariat général. Colonies agricoles : mutations : demandes d'admissions ; envois de dossiers de colons ; émigration allemande	s. d.

Numéros		Dates
1307	Secrétariat général. Colonies agricoles : admissions ; renonciations ; évictions.....	s. d.
1308-1309	Secrétariat général. Colonies agricoles : renonciations.....	s. d.
1310	Secrétariat général. Colonies agricoles : convois de 1849 ; projets de centres ; anciens militaires.	s. d.
1311	Secrétariat général. Colonies agricoles : admissions ; villages de 1849 ; revenus communaux ; délimitations.....	s. d.
1312	Secrétariat général. Colonies agricoles : débarquements ; installation des services ; indemnités aux Arabes dépossédés ; échanges ; colons non subventionnés ; vivres.....	s. d.
1313	Colonies agricoles ; commission des colonies ; constructions ; rations de vivres ; centimes de poche ; hautes paies ; primes ; secours.....	s. d.
1314-1331	Colonies agricoles.....	s. d.
1332-1367	— colons.....	s. d.
1368	— — répertoire des dossiers.	s. d.
1369	— état civil.....	s. d.
1370-1371	— travaux publics.....	s. d.
1372	Secrétariat général. Colonies agricoles : détachements militaires ; gendarmerie ; agrandissement de territoire ; instructions générales ; noms donnés aux colonies ; emploi des troupes ; bouchers ; boulangers ; débits ; nourrices.	s. d.
1373	— plantations : semis ; pépinières.....	s. d.
1374	— plantations.....	s. d.
1375	— greffage d'oliviers ; cultures industrielles ; défrichements ; récoltes ; lotissements ; service topographique.....	s. d.
1376	— animaux ; cheptel ; semences ; foins ; vétérinaires ; transports.....	s. d.
1377	— agrandissement des centres ; orphelins ; veuves ; prestations ; sauterelles ; veuves ; prestations ; sauterelles ; secours ; sous-directeurs ; moniteurs, etc.....	s. d.
1378	— orphelins ; police ; plaintes ; réclamations ; instruments et outils ; fournitures diverses.....	s. d.
1379	— prestations ; dettes ; avances de grains ; transports ; pompes ; incendies ; secours.....	s. d.

Numéros		Dates
1380	Secrétariat général : instruments aratoires ; prestations remboursables ; infirmeries ; sœurs ; sagesfemmes ; inspections médicales ; état civil ; notaires..	s. d.
1381	— successions vacantes ; service médical ; aliénés ; vaccinations.....	s. d.
1382	— gardes-champêtres ; clôtures ; hangars ; étables ; service postal ; vaguemestres ; agriculture ; tabacs ; police ; plaintes ; réclamations ; secours.....	s. d.
1383	— instruction primaire.....	s. d.
1384	— remises à l'administration civile ; organisation municipale ; culte.....	s. d.
1385	— bibliothèques ; rapports périodiques ; Moniteur d'agriculture ; armement de colons ; milices ; douanes ; justices de paix.	s. d.
1386	— sœurs de charité ; commission consultative ; statistique ; population.....	s. d.
1387	Colonies agricoles : affaires Gestin, fournisseur à Bône.....	s. d.
1388-1389	Secrétariat général. Colonies agricoles : budgets et dépenses.....	s. d.
1390	— de l'avenir des colonies ; soldats moniteurs ; agriculteurs adjoints ; projets de centres ; rapports sanitaires.....	s. d.
1391	Ministère. Colonies agricoles : formation de convois ; transport de colons ; émigration suisse sur Armeur el Aïn.....	s. d.
1392	— incidents de voyage : plaintes ; réclamations.....	s. d.
1393	— indemnités pour acquisition de terrains affectés aux colonies ; échanges.....	s. d.
1394	— installations. Dépenses.....	1848-1849
1395	— emploi du crédit de 5 millions ; lois des 19 mai 1849 et 20 juillet 1850 ; crédit de 1.200.000 fr. (1852).....	1849-1852
1396	Ministère. Colonies agricoles : construction de villages.....	s. d.
1397	— pouvoirs des directeurs ; régime judiciaire ; culte ; instruction primaire ; mauvais choix des colons en 1849, leur manque de ressources ; affaires diverses ; impressions pour le service...	s. d.

Numéros			Dates
1398	Ministère :	évictions ; interpellation à ce sujet à l'Assemblée nationale	s. d.
1399	—	commissions consultatives (loi du 20 juillet 1850)	1850
1400	—	peuplement ; loi du 20 juillet 1850 ; fournitures ; transports ; prestations diverses ; graines distribuées ; avances diverses	s. d.
1401	—	placement de colons dans les lots vacants ; demandes de changement de colonie	s. d.
1402	—	service des vivres	s. d.
1403	—	secours	s. d.
1404	—	routes ; pépinières ; réserves forestières ; foins ; indemnités diverses ; lotissements ; bétail ; labours ; délimitations ; matériel de culture ; machines	s. d.
1405	—	usines ; défrichements ; encouragements aux cultures ; peuplement ; projets divers ; passages ; armements ; gardes champêtres ; gendarmerie ; pompes ; postes	s. d.
1406	—	écoles ; asiles ; concessions particulières ; maisons doubles ; ventes et locations ; marchés de 50.000 fr. ; service des eaux.	s. d.
1407	—	service sanitaire ; service médical ; vaccination	s. d.
1408	—	régime municipal ; communes	s. d.
1409	—	ouvriers d'art ; retours en France ; communaux ; réserves domaniales ; substitutions ; emplois divers	s. d.
1410	—	congés aux colons	s. d.
1411	—	renseignements statistiques ; rapports des inspecteurs de colonisation	s. d.
1412	—	rapports trimestriels des trois provinces.	s. d.
1413-1421	Secrétariat général. Colonies agricoles :	rapports périodiques	s. d.
1422-1424	Ministère. Colonies agricoles :	rapports mensuels (Alger, Oran, Constantine)	s. d.
1425	—	Petit-Bourg ; Mettray ; orphelins ; aliénés ; nourrices ; sages-femmes ; colons non subventionnés ; anciens militaires.	s. d.
1426	Armes et munitions de guerre		s. d.
1427	Milices :	documents généraux	1830-1858

Numéros			Dates
1428-1431	Milices :	généralités	s. d.
1432-1436	—	Alger	1832-1858
1437-1438	—	Oran	1833-1858
1439-1440	—	Constantine	1836-1858
1441	—	sapeurs-pompiers ; pompes à incendie.	s. d.
1442	—	inspecteurs	s. d.
1443	—	licenciements ; désarmements ; statistique ; matériel	s. d.
1444	Gendarmerie :	affaires générales	s. d.
1445	—	localités	s. d.
1446	Marchés généraux de l'armée ;	secours	s. d.
1447-1450	Ponts et chaussées :	organisation ; personnel	1831-1858
1451	Régisseurs ; comptables ; piqueurs ; cantonniers ; ouvriers ; routes ; Commission supérieure des teintes des plans ; classement de routes ; cartes routières		s. d.
1452	Ponts et chaussées :	conducteurs	s. d.
1453-1456	—		s. d.
1457	Travaux publics :	généralités ; budgets	s. d.
1458	Ponts et chaussées :	bâtiments ; outils ; divers : chemins vicinaux	s. d.
1459-1460	Routes ;	marchés ; devis	s. d.
1461-1468	Routes et ponts :	Alger	s. d.
1469-1474	—	Oran	s. d.
1475-1482	—	Constantine	s. d.
1483-1485	Chemins de fer		s. d.
1486	Mines :	organisation ; personnel	s. d.
1487	Mines et carrières :	généralités	s. d.
1488	Mines		s. d.
1489-1492	Mines et carrières :	Alger	s. d.
1493	—	Oran	s. d.
1494-1499	—	Constantine	s. d.
1500	Service des eaux		s. d.
1501	Eaux :	barrages ; irrigations ; desséchements	s. d.
1502-1506	Eaux :	Alger	s. d.
1507-1509	—	Oran	s. d.
1510-1513	—	Constantine	s. d.
1514-1517	Chutes d'eau. Usines :	généralités ; Alger, Oran, Constantine	s. d.
1518	Puits artésiens		s. d.
1519	Travaux maritimes		s. d.
1520-1546	Port d'Alger		s. d.
1547-1548	—	d'Oran	s. d

Numéros		Dates
1549-1550	Ports : Constantine	s. d.
1551	Travaux maritimes : généralités	s. d.
1552-1553	Service des ports	s. d.
1554	Marine ; navigation	s. d.
1555-1557	Navigation commerciale	1831-1858
1558	Pêche du corail	1842-1858
1559	Pêche maritime	s. d.
1560	Naufrages	
1561-1562	Instruction publique : organisation ; personnel ; inspections ; cours publics ; écoles spéciales ; établissements privés ; congrégations enseignantes ; salles d'asile	s. d.
1563-1564	Instruction primaire : affaires générales ; matériel ; locaux	s. d.
1565-1567	Écoles primaires : Alger, Oran, Constantine	s. d.
1568-1569	Lycée d'Alger	s. d.
1570	École d'arts et métiers	1846-1858
1571	Éducation de jeunes Arabes en France	1839-1847
1572-1573	Écoles arabes-françaises et écoles musulmanes	s. d.
1574-1583	Bibliothèques	s. d.
1584-1585	Souscriptions diverses	s. d.
1586	Sciences et arts. Archéologie histoire ; musées ; voyages	s. d.
1587	Sciences et arts. Archéologie ; histoire ; musées ; voyages ; bibliothèque d'Alger	s. d.
1588	Sciences et arts. Archéologie ; histoire ; musées ; voyages	s. d.
1589	Sciences et arts. Archéologie ; histoire ; musées ; voyages	s. d.
1590-1599	Commission scientifique	s. d.
1600-1601	Théâtres	s. d.
1602	Observations météorologiques	s. d.
1603	Étude de la langue arabe ; orthographe des noms arabes ; interprètes	s. d.
1604	Justice : organisation ; affaires générales	s. d.
1605-1607	— territoires mixtes et territoires militaires	s. d.
1608	Créations de juridictions et ressorts ; matériel	s. d.
1609-1610	Justice : personnel	s. d.
1611-1614	— affaires diverses	s. d.
1615-1616	Tribunaux de commerce ; serment *more judaico* ; recours en grâce ; exécution des arrêts criminels	s. d.

Numéros		Dates
1617	Enregistrement ; amendes ; timbre ; patentes ; licences ; octrois ; poids et mesures ; poudres	s. d.
1618	Officiers ministériels : documents généraux. — Commissaires-priseurs	s. d.
1619	Défenseurs. — Huissiers	s. d.
1620	Notaires. — Interprètes	s. d.
1621-1624	Justice musulmane	1833-1858
1625-1628	Culte catholique	s. d.
1629	— — congrégations	s. d.
1630	— protestant	s. d.
1631	— israélite	s. d.
1632-1634	— musulman et corporations religieuses	s. d.
1635	Corporations religieuses musulmanes	s. d.
1636	Pèlerinage à la Mecque	1842-1858
1637	Caisses d'épargne	s. d.
1638	Sociétés de secours mutuels	1853-1858
1639-1641	Orphelinats : règlements ; projets divers ; admissions ; sorties	s. d.
1642	— Alger ; Ben-Aknoun ; Bouffarik ; Bône ; Dély-Ibrahim	s. d.
1643-1644	— Medjez-Amar	s. d.
1645	— Kouba ; Mostapha ; Blidah ; Misserguin	s. d.
1646	Hôpitaux : règlements	s. d.
1647	Hôpitaux et hospices : dossiers locaux	s. d.
1648-1649	Hôpital d'Alger	s. d.
1650	Incurables. — Aliénés. — Aveugles. — Sourds-Muets. — Bureaux de bienfaisance. — Ateliers de charité. — Sociétés diverses. — Cessions d'effets	s. d.
1651-1652	Monts-de-Piété	s. d.
1653	Établissements de bienfaisance : inspection	s. d.
1654	Prisons : organisation	1847-1858
1655	Établissements pénitentiaires de jeunes libérés ; règlements des bagnes et chiourmes	s. d.
1656-1660	Établissement des fers de Bône	s. d.
1661	Prisons : jeunes détenus transférés en France	s. d.
1662	— Alger, Oran, Constantine	s. d.
1663	— translations de détenus en France	1831-1854
1664	— condamnés à long terme envoyés en France ou maintenus en Algérie	s. d.
1665	— condamnés à long terme transférés en France	s. d.

Numéros		Dates
1666	Condamnés étrangers ; explusés de France et Algérie ou expulsés d'Algérie.	s. d.
1667	Prisons : inspections	s. d.
1668-1669	Commission permanents de travaux publics....	s. d.

(REGISTRES)

1670*	Enregistrement. Service des affaires militaires et maritimes s. d. (second Empire)	
1671*	Arrivée, 2e bureau. — Enregistrement.....	s. d.
1672*	Répertoire des dépêches. Arrivée, n° 1.....	1842
1673*	— — n° 2.....	1843
1674*	— — n° 1.....	1844
1675*	— — n° 2.....	1844-1845
1676*	— — n° 2.....	1845
1677*	— — n° 2.....	1845-1846
1678*	— — n° 1.....	1846-1847
1679*	— — n° 2.....	1846-1847
1680*	— — n° 1.....	1847
1681*	— — n° 2.....	1847
1682*	— Départ, n° 1.....	1843
1683*	— — n° 2.....	1843
1684*	— — n° 1.....	1845
1685*	Registre d'ordre du 2e bureau.....	1843-1847
1686*	Ordres de service (contenant un certain nombre de minutes pour 1848-1851).....	1845-1849
1687*	Répertoire des dépêches. Départ, n° 1.....	1846-1847
1688*	— — n° 2.....	1846-1847
1689*	— — n° 1.....	1847
1690*	— — n° 2.....	1847
1691*-1693*	Communications avec les bureaux. Arrivée (décisions).....	1843-1845
1694*-1696*	Communications avec les bureaux du ministère. Arrivée.....	1846-1847
1697*-1702*	Communications avec les bureaux du ministère. Départ	1843-1847
1703*-1704*	Rapports au ministre. Répertoire.....	1846-1848
1705*	— —	1848
1706*-1707*	— —	1849-1852
1708*	Arrivée, n° 1.	1846
1709*	Algérie, affaires civiles. Arrivée.....	1847
1710*	Correspondance du directeur des affaires de l'Algérie....	1846-1847

Numéros		Dates
1711*	Direction générale. Lettres reçues au 3e bureau.	1848
1712*	Arrivée des courriers. Demandes d'emplois, n° 7.	1845
1713*	— Divers.....	1849
1714*-1715*	Enregistrement. Sans titre.....	s. d.
1716*	Arrivée. Notes.....	1848
1717*	Départ. —	1848
1718*	Arrivée. —	1848
1719*	Départ. —	1849
1720*	Arrivée. —	1849
1721*	Arrivée. —	1850
1722*	Départ. —	1850
1723*	Départ. —	1851
1724*	Arrivée. —	1851
1725*-1727*	Arrivée. Ministre. Intendant militaire de la septième division. Consul de France à Civitâ-Vecchia.....	1848-1850
1728*	Arrivée. Ministres. Conseil d'État. Représentants. Fonctionnaires et divers.....	1851
1729*	Arrivée. Ministres et fonctionnaires en France. Divers.....	1852
1730*-1732*	Départ. Ministre. Intendant militaire de la septième division. Consul de France à Civitâ-Vecchia.....	1848-1850
1733*	Départ. Ministres. Conseil d'État. Représentants. Fonctionnaires et divers.....	1851
1734*	Départ. Ministres et fonctionnaires en France. Divers.....	1852
1735*	Arrivée. Gouverneur général. Directeur des Affaires civiles. Généraux commandant les provinces. Directeur des fortifications. Divers fonctionnaires	1848
1736*	Arrivée. Gouverneur général. Préfets des départements. Généraux commandant les provinces. Directeur des fortifications. Divers fonctionnaires en Algérie.....	1849
1737*-1739*	Arrivée. Gouverneur général. Préfets des départements. Divers fonctionnaires en Algérie...	1850-1852
1740*	Départ. Gouverneur général. Préfets des départements. Généraux commandant les provinces. Directeur des fortifications. Divers fonctionnaires en Algérie.....	1849
1741*-1743*	Comité consultatif de l'Algérie. Procès-verbaux	1850-1852

Numéros		Dates
1744*-1745*	Départ. Gouverneur général. Préfets des départements. Divers fonctionnaires en Algérie...	1851-1852
1746*	Arrivée, n° 1 (ministres et divers).....	s. d.
1747*	Départ. Ministre [de la guerre], n° 3. — En tête feuilles volantes pour les autres ministres...	1854-1855
1748*-1758*	Arrivée. Autorités	1849-1854
1759*-1762*	Arrivée.....	1850-1851
1763*	Lettres reçues au 3e bureau.....	1848
1764*	Arrivée. Algérie.....	1850
1765*	Ministères. Arrivée.....	1850
1766*	—	1852-1853
1767*	—	1849-1850
1768*-1770*	—	1850-1853
1771*-1772*	Ministères. Départ.....	1849-1852
1773*-1779*	Autorités. Départ.....	1849-1851
1780*	— et particuliers.....	1852-1853
1781*	— Départ.....	1853-1854
1782*-1784*	Algérie. Arrivée.....	1852-1854
1785*-1786*	Arrivée.....	1853-1856
1787*-1790*	Départ. Arrivée.....	1854-1857
1791*-1792*	Arrivée.....	1857-1858
1793*-1794*	Ministère de l'Algérie et des Colonies. Conseil supérieur. Registre d'ordre des affaires soumises (91 * non relié).....	1858-1859
1795*	Affaires soumises au Conseil d'État (important).	1858-1860
1796*-1797*	Ministère de l'Algérie et des Colonies. Bulletin officiel. Promulgation. [Minutes authentiques du Bull. officiel de l'A. et des C.].....	1858-1860
1798*-1799*	Conseil supérieur. Enregistrement des dépêches	1860
1800*-1803*	Secrétariat général. Enregistrement. 2e bureau. Départ	1856-1858
1804*	— Arrivée.....	1860-1861
1805*-1806*	— Départ	1860-1864
1807*	Secrétariat général Enregistrement. 3e bureau. Arrivée.....	1864-1865
1808*	— 1er bureau. Arrivée.....	1865-1866
1809*	Personnel des services civils de l'Algérie. — Notices individuelles avec table alphabétique.	s. d.
1810*	Secrétariat général. Catalogue des ouvrages composant les diverses bibliothèques d'Administrations civiles et militaires. En tête, liste de ces bibliothèques.....	s. d.

Numéros		Dates
1811*	Mobilier de l'Hôtel du gouvernement. Registre des entrées et sorties..	1845
1812*	Algérie. Affaires arabes. Arrivée.....	1847-1849
1813*	Services municipaux. Budget de l'exercice 1839.	1839
1814*	Commission [des concessions ?].....	1849
1815*	Direction des finances et du commerce. 2e bureau. Enregistrement des dossiers.....	1846-1847
1816*-1817*	Administration des douanes. Arrivée et départ.	1846-1847
1818*	Contributions diverses, n° 1 (service du personnel).....	s. d.
1819*-1824*	Registres des mandats (manquent 1847 et 1848).	1846-1851
1825*	Exercice 1844. Registre des mandats.....	1844
1826*-1827*	Mobilier de l'État. Entrées et sorties.....	1840
1828*-1829*	Personnel du cadastre.....	s. d.
1830*-1833*	— des finances.....	s. d.
1834*-1835*	— de l'enregistrement et des domaines.	s. d.
1836*	— des forêts.....	s. d.
1837*-1867*	Sommiers de consistance n° 2 : immeubles affectés. — Un registre par bureau : Alger, Aumale, Blidah, Cherchell, Coléah, Dellys, Douéra, Laghouat, Médéah, Milianah, Orléansville, Ténès, Mascara, Mostaganem, Nemours, Oran, Saint-Cloud, Sidi-bel-Abbès, Saint-Denis du Sig, Tiaret, Tlemcen, Batna, Biskara, Bône, Bougie, Constantine, Djidjelli, Guelma, La Calle, Philippeville, Sétif.....	1852
1868*-1885*	Sommiers de consistance n° 1 : immeubles non affectés à des services publics. — Alger, Aumale, Blidah (2), Cherchell, Coléah, Dellys (2), Douéra, Laghouat (2), Médéah (2), Milianah (2), Orléansville, Ténès, Constantine.....	1852
1886*	[*Déficit.*]	
1887*-1908*	Sommiers de consistance n° 2 : immeubles affectés. — Batna, Biskra, Bône, Bougie, Constantine, Djidjelli, Guelma, Philippeville, La Calle, Mascara (2), Mostaganem (2), Nemours, Oran, Saint-Cloud, Saint-Denis-du-Sig, Sidi-bel-Abbès, Tiaret, Tlemcen (2).....	1872
1909*-1924*	Eaux et forêts. — Alger, Aumale, Coléah, Dellys, Douéra, Médéah, Milianah, Orléansville, Ténès, Tiaret, Oran, Nemours, Sidi-bel-Abbès, Mascara, Mostaganem, Tlemcen.....	s. d.
1925*-1954*	Sommiers de consistance n° 4 : immeubles sé-	

Numéros		Dates
	questrés. — Alger, Aumale, Blidah, Cherchell, Coléah, Dellys, Douéra, Médéah, Milianah, Nemours, Oran, Saint-Cloud, Saint-Denis-du-Sig, Sidi-bel-Abbès, Tiaret, Tlemcen, Batna, Biskra, La Calle, Bône, Bougie, Constantine, Djidjelli, Guelma, Philippeville, Sétif.....	s. d.
1955*-1964*	Bordereaux récapitulatifs des comptes des receveurs de l'Enregistrement et des Domaines. Département de Constantine.....	1849-1855
1965*-1995*	Sommiers de consistance n° 3 : biens remis à la colonisation. — Alger, Aumale, Blidah, Cherchell, Coléah, Dellys, Douéra, Médéah, Milianah, Orléansville, Ténès, Mascara (2), Mostaganem, Nemours, Oran, Saint-Cloud, Saint-Denis-du-Sig, Sidi-bel-Abbès, Tlemcen, Tiaret, Batna, Biskra, Bône, Bougie, Constantine, Djidjelli, Guelma, La Calle, Sétif, Philippeville.....	1852
1996*-1998*	Passages ; demandes d'autorisation.....	1841-1843
1999*-2000*	Passages permis.....	1843-1844
2001*	Enregistrement de lettres adressées au secrétariat du ministre.....	s. d.
2002*	Colonies agricoles. 2e bureau. Enregistrement..	1850
2003*	— Registres des copies des lettres envoyées par le 2e bureau (important..	1848-1849
2004*	Registre d'arrêtés de concession, par ordre chronologique.....	1851-1858
2005*	Enregistrement des lettres reçues par le bureau de la colonisation et des travaux publics.....	1847-1848
2006*	Ministère de l'Algérie et des colonies. Commission permanente des travaux publics. Enregistrement des affaires soumises.....	1858-1859
2007*-2008*	Procès-verbaux de la Commission permanente des travaux publics (important).....	1859-1860
2009*	Instruction publique. Administration municipale. Culte. Arrivée. Enregistrement.....	1847
2010*	Registre d'analyses d'affaires	1848-1849
2011*	Arrivée, n° 2.....	s. d.
2012*	Contrôle des condamnés aux fers, à l'établissement central de Bône.....	s. d.
2013*	Justice musulmane. Personnel, réparti par provinces.....	s. d.

D'autres séries que la série F 80 doivent être encore consultées aux Archives Nationales, par l'historien de l'Algérie moderne.

***

Le 27 octobre 1882, le Ministère de l'Instruction publique fit un versement de documents provenant du Ministère de la guerre et de l'ancien Ministère de l'Algérie et des Colonies, attribués au Ministère de l'Instruction publique au moment de la disparition de ce dernier Ministère (1).

Ces documents figurent aujourd'hui sous la cote F 17 (2).

SÉRIE F 17 (LIASSES)

Analyses

Numéros		Dates
80736	Organisation de l'Instruction publique (inspection et rapports).....	1831-1849
80737	Rapports mensuels.....	1858-1860
80738	Bibliothèque d'Alger et dépenses.....	1849-1852
80739	Exercice de la médecine (médecins, pharmaciens, sages-femmes).....	1847-1860
80740	Police médicale.....	1851-1853
80741	—	1854-1860
80742	Collège (lycée) d'Alger. Organisation et personnel.....	1839-1848
80743	Lycée d'Alger.....	1856-1858
80744	Cours d'arabe. Écoles diverses. Affaires générales.....	s. d.
80745	Création et organisation d'écoles. Affaires diverses.....	1850-1860
80746	Instituteurs publics (personnel).....	s. d.
80747	Inspection primaire ; instituteurs publics et privés ; salles d'asile ; dépenses des droits de patente.....	1848-1860
80748	Ancien personnel des diverses services de l'Instruction publique.....	s. d.
80749	Demandes d'emplois.....	s. d.
80750	Dépenses générales.....	1846-1857

***

Je rappelle, pour mémoire, la présence dans les Archives modernes de la Marine déposées aux Archives nationales, d'un registre provenant du service de l'Algérie :

(1) V. *Registre des nouveaux versements*, t. III, f° 12-13. Cf. p. 159.

(2) V. également l'*Appendice*.

SÉRIE BB[8]

190 Procès-verbaux du Conseil supérieur (9 déc. 1858; 21 avril 1860). — Ministère de l'Algérie et des Colonies.

***

Enfin dans la Bibliothèque Administrative, on trouvera, sous les diverses rubriques (AD XIX O, etc.), un certain nombre de publications officielles ou semi-officielles, qui offrent un intérêt évident pour l'histoire civile de l'Algérie moderne.

***

A la fin de cette revue des documents algériens conservés aux Archives nationales, on peut dégager leur caractère général. Ils ont trait uniquement à l'histoire civile de notre colonie : services et personnel administratif dans toutes les branches, colonisation, rapports pacifiques avec les indigènes. L'ethnographie, l'histoire de la civilisation musulmane auront elles-mêmes à puiser parmi ces documents. Quant à l'histoire militaire, celle de la conquête, de la défense, des insurrections, les sources n'en sont pas aux Archives nationales, — sinon en ce qui concerne la coopération de la Marine, dont les Archives modernes, comme je l'ai dit à diverses reprises, sont pour le moment déposées à l'Hôtel Soubise, et dont les papiers historiques utiles à l'histoire de l'Algérie pourront être un jour présentés aux lecteurs de cette Revue.

L'histoire militaire de l'Algérie, pas plus que l'histoire civile, n'est faite en son ensemble, ni dans ses détails (1). C'est dire que dans les différents dépôts de Paris existent des matériaux innombrables et de tout premier ordre pour les travailleurs que tenteront ces sujets. Je serai heureux si certains d'entre eux, après la lecture de ces pages, veulent bien aiguiller leurs recherches de ce côté-là, et je me féliciterai de pouvoir leur être plus directement utile (2).

GEORGES BOURGIN,
Archiviste aux Archives nationales.

(1) *Le Répertoire méthodique d'histoire moderne et contemporaine* publié annuellement, depuis 1899, par MM. G. Brière et P. Caron, contient la bibliographie historique de l'Algérie (livres et périodiques).

(2) Je prie ici M. G. Yver, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, sur la demande de qui j'ai rédigé ces notes, de vouloir bien recevoir mes remerciements pour son aimable entremise, ainsi que mon collègue M. P. Marichal, pour son obligeant concours.

SENS DU MOT TEHÂFOT

DANS LES ŒUVRES D'EL-GHAZÂLI ET D'AVERROÈS

Bien connue est la longue discussion des Orientalistes sur le sens exact qu'El-Ghazâli a voulu donner au mot *Tehâfot*, quand il l'a employé comme titre d'une de ses œuvres les plus célèbres : *Tehâfot el-falâcifa* (1). Cette discussion a été soulevée par Hammer-Purgstall alors que le livre d'El-Ghazâli n'était pas connu dans son texte original, mais uniquement dans la traduction latine de sa réfutation par Averroès, et tous ceux qui dans la suite sont intervenus dans ce débat ont essayé, mais en vain, de résoudre la question, ayant recours pour cela soit à des subtilités grammaticales, soit à des conjectures sur le but que s'est proposé El-Ghazâli, conjectures fondées sur le texte d'Averroès, son adversaire, lequel texte a été grossièrement défiguré par son traducteur latin Calo-Calonimos.

Au lieu du titre que celui-ci avait adopté : *Destructio philosophorum* (2), Hammer-Purgstall (3) a proposé : *Attaque, Combat mutuel*, et Schmoelders (4) *Réfutation mutuelle des philosophes*, ces deux derniers se basant sur la signification de réciprocité que les grammairiens donnent à la 6e forme du verbe. Gosche (5) ne fit qu'adapter à l'allemand (Gegenseitige Widerlegung) la traduction de Schmoelders. La légende du scepticisme pyrrhonien d'El-Ghazâli n'eut d'autre origine que cette subtilité grammaticale. Le *Tehâfot* ne serait autre chose qu'une reproduction des *Hypotyposes pyrrhonicae* de Sextus Empiricus, dont le troisième livre est une réfutation de toutes les écoles dogmatiques, fondée sur le fait que toutes se contredisent mutuellement dans la résolution et la démonstra-

(1) Édit. collect. du Caire, année 1303 hég.

(2) *Averrois Cordubensis Destructio destructionum philosophiæ Algazelis.* Édit. de Venise, année 1552.

(3) *O Kind.* Vienne, 1838, préf. XIV.

(4) *Essai sur les écoles philosophiques chez les Arabes.* Paris, 1842, p. 215.

(5) *Über Ghazzâlis Leben und Werke.* Berlin, 1859, p. 268.

tion des différents problèmes de la métaphysique, de la physique et de la morale.

Munk (1), mieux documenté, put détruire facilement l'erreur de ses prédécesseurs : s'appuyant sur la version hébraïque du livre discuté, il montra que le but d'El-Ghazâli n'était pas celui d'un sceptique nihiliste, mais simplement celui d'un apologiste de l'orthodoxie qui se borne à faire une critique négative du système péripatéticien. Pour cela, faisant abstraction d'exégèses grammaticales, il préféra conserver au livre son titre traditionnel de *Destructio*, qu'il traduisit par celui de *Renversement des philosophes*, estimant sans doute que le *masdar* تهافت avait dans l'esprit d'El-Ghazâli un sens actif dont le complément direct ou l'objet serait فلاسفة, les péripatéticiens.

Dès lors la question parut définitivement résolue. La très grande, mais juste autorité du traducteur de Maimonide décida presque tous à faire ce saut en arrière, acceptant le titre latin : Renan, Barbier de Meynard et Dugat le laissent intact, ils se permettent seulement de hasarder de légères modifications de la nuance qu'ils croient devoir être donnée au mot تهافت. Pour le premier (2) il signifie « *tomber* les uns sur les autres », c'est-à-dire que « tous les systèmes *croulent* comme un château de cartes ». Pour le second (3), تهافت « s'applique aux différentes parties d'un édifice qui s'*écroule* ». Pour le dernier (4), *Tehâfot* veut dire : démolition, renversement, comme pour Munk.

En 1885 parut au Caire le texte arabe du livre d'El-Ghazâli en même temps que ses homonymes d'Averroès et de Khodjah Zâdeh. Cependant, jusqu'à cette époque, les arabisants qui directement ou incidemment l'ont étudié, ont laissé intacte la question de son titre.

Carra de Vaux (5) essaya seulement de rectifier l'erreur supposée de Munk dans l'interprétation du mot فلاسفة. Macdonald (6) conserve le mot arabe sans le traduire. T. de Boer (7) juge ce mot équivalant au mot allemand *Widersprüche*, réfutation ou contradiction. Récemment Gau-

(1) *Mélanges de philosophie juive et arabe*. Paris, 1859, p. 369.

(2) *Averroès et l'averroïsme*. Paris, 1866, p. 65.

(3) *Traduction nouvelle du traité de Ghazzali, intitulé le préservatif de l'erreur*, etc. Paris, 1877, p. 32.

(4) *Histoire des philosophes et des théologiens musulmans*. Paris, 1878, p. 226.

(5) *Gazali, Le traité de la rénovation*, etc., apud *Congrès scientifique international des catholiques*. Paris, 1891, IIe section, p. 233.

(6) *The life of Al-Ghazzâli*, apud *Journal of the American oriental Society* 1899, xx, p. 71-132, *passim*.

(7) *Die Widersprüche der Philosophie*, Strasbourg, 1894.

thier (1) a proposé une traduction très analogue à celle de Renan : « L'effondrement des falâcifa », et pour cela il se fonde sur ce que El-Ghazâli et Averroès donnent تناقض comme synonyme de تهافت ; ce verbe signifierait que les différentes parties du système péripatéticien se contredisent mutuellement de telle façon que le système entier ne peut tenir debout, qu'il tombe de lui-même.

***

Je crois, pour moi, que ce petit problème ne doit pas être discuté grammaticalement. Les nuances de sens que les grammairiens donnent à la 6me forme ont été tirées d'un grand nombre de cas réels ; mais elles ne peuvent exclure quelqu'autre nouvelle nuance qui résultera très certainement de l'examen attentif d'autres textes. D'autre part, quelle que soit la nuance qu'on adoptera pour la 6me forme — réciprocité, répétition consécutive, passivité, énergie ou fiction (2) – , on ne doit jamais oublier le sens primitif et original que les lexiques donneront à la racine dans la 1re forme dont dérive la 6me. Or, toutes les solutions proposées jusqu'à ce jour pour interpréter le mot تهافت supposent implicitement à sa 1re forme le sens de tomber et de contredire. Et cependant personne ne s'est préoccupé de beaucoup d'autres sens qu'on lui attribue même dans les dictionnaires arabes européens copiés, comme il est naturel, des grands lexiques orientaux. Étudiant le *Tâdj-el-'Aroûs* (3), commentaire de Séyyid Mortadâ au *Qâmoûs*, j'ai pu me convaincre que le sens fondamental de la racine هفت est assez différent de celui qu'on a supposé. Voici quelques extraits de l'article consacré à cette racine par ce dictionnaire monumental :

(1) *Accord de la religion et de la philosophie*, apud *Recueil de mémoires et de textes publié en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes*, etc. Alger, 1905, p. 295, n. 3.

(2) Cf. *Gramm. arabe* de Sylvestre de Sacy, I, p. 135.

(3) Édit. Boulac, année 1307 h., I, p. 596 : هفت الرجل تكلم كثيرا بلا رؤية ولا اعمال فكر فيه وكلام هفت اذا كثر بلا رؤية فيه.... والهفت ايضا مطر يسرع انهلاله وقد هفت الثلج والبرذاذ ونحوهما.... والهفت الحمق الوافر.... الجيد والمهفوت المتحير كالمهبوت.... والهفت تساقط الشيء قطعة بعد قطعة كما يهفت الثلج والبرذاذ وفي الحديث يتهافتون في النار لتهافت التساقط قطعة قطعة من الهفت وهو السقوط واكثر ما يستعمل التهافت في الشر وتهافت الفراش على النار تساقط وتهافت القوم تهافتوا اذا تساقطوا موتا وتهافتوا عليه

« l'*homme* هفت [signifie] qu'il parle beaucoup sans faire attention ni réfléchir à ce qu'il dit. Le *discours* هفت, quand il est prolixe et irréfléchi..... الهفت est aussi la pluie torrentielle qui tombe précipitamment; [se dit également] de la neige, de la bruine, etc..... الهفت [signifie aussi] la stupidité abondante et complète, et المهفوت est celui qui reste stupéfait [sans savoir que faire, comme qui a perdu le chemin], comme qui est violemment troublé..... الهفت est [aussi] la chute d'une chose, morceau par morceau, comme la chute de la neige et de la bruine. Dans le *hadith* [on dit]: ils se précipitent à l'enfer. Le mot التهافت [signifie] la chute [d'une chose], morceau par morceau, [dérivé] de الهفت, qui est la chute. Dans la plupart des cas on emploie التهافت dans un mauvais sens. Le papillon تهافت dans le feu [veut dire]: se précipite. [On dit que] les gens تهافت تهافتا, quand ils se lancent à la mort et qu'ils s'y précipitent.»

La simple lecture de cet article autorise à supposer que l'idée primitive de la racine هفت, quand elle s'applique dans la 6e forme aux hommes ou aux animaux, n'est pas précisément celle de *tomber* dans son acception passive, mais celle réfléchie de se *lancer*, se *jeter*, se *précipiter*, à dire ou à faire quelque chose qui contient un danger physique ou moral pour le sujet, à la suite de son défaut d'attention, de sa précipitation irréfléchie dans le jugement des moyens en vue de la fin (1).

Il est évident que la vérification la plus digne de foi de cette supposition doit se chercher dans les œuvres d'El-Ghazâli et surtout dans le *Tehâfot* lui-même. On connaît la coutume imposée chez les Arabes par les préceptes littéraires, à savoir que tout auteur raisonne dans le prologue le titre qu'il a donné à son ouvrage. Mais, malheureusement, l'indépendance d'esprit d'El-Ghazâli, en tout ce qui ne touche pas à l'orthodoxie, nous prive de cette source d'information : le prologue du *Tehâfot* ne contient pas l'explication précise de son titre. Il faut donc renoncer à l'interprétation authentique par El-Ghazâli du mot que nous discutons. Mais il reste encore le recours de rechercher si El-Ghazâli dans ses autres œuvres a employé ce même mot et de déduire par analogie le sens qu'il a essayé de lui donner dans le *Tehâfot*. Une étude attentive de l'*Ihya* (2) nous a permis de rencontrer trois passages qui jettent assez de lumière sur l'acception du mot تهافت dans l'esprit d'El-Ghazâli, passages interprétés surtout à l'aide du commentaire du même Séyyid Mortadâ, intitulé *Ithâf al-Sâdat* (3).

(1) Les textes cités par Dozy dans son *Supplément*, s. v. هفت, s'expliquent parfaitement avec ce sens, et même mieux qu'avec celui d'*ambitionner* que leur suppose l'orientaliste hollandais.

(2) Édit. du Caire, année 1312 h.

(3) Édit. du Caire, année 1311 h.

I. — Le premier passage est tiré du chapitre 7e, du livre Ier de la première partie de l'*Ihya*, dans lequel El-Ghazâli explique les maux que peut produire la science et où il analyse les caractères qui distinguent les sages suivant Dieu des sages suivant le monde. L'idée capitale d'El-Ghazâli dans ce chapitre est inspirée de son mysticisme pratique. Pour lui, comme pour tous les soufis antérieurs (spécialement El-Tostéri et Abou-Tâlib El-Maki, qu'il suit parfois textuellement) la science religieuse sans la pratique est quelque chose de mort qui ne peut pas produire des fruits éternels. Les fouqaha et les théologiens moutakallimoun, dépourvus de la foi vivifiée par les œuvres, occupent dans la hiérarchie mystique de l'église musulmane un rang inférieur à celui des simples fidèles qui pratiquent avec intention surnaturelle, parce que leur foi est beaucoup plus faible. Et pour le prouver, El-Ghazâli développe sa théorie de la *certitude* considérée comme élément psychologique de la foi.

La certitude, comme pure exclusion du doute, c'est-à-dire, comme acte purement intellectuel, n'admet pas de degrés, elle ne peut pas être faible ou énergique. Mais El-Ghazâli ne veut pas employer le mot *certitude* dans ce sens technique que lui donnent les logiciens et les théologiens, mais dans son acception mystique : pour les soufis, la certitude est cet état de l'âme dans lequel une idée religieuse quelconque, celle de la mort, par exemple, domine le cœur de telle façon, que celui-ci n'a pas d'autre pensée, qu'il se préoccupe constamment d'elle et de tout ce qui peut lui servir de préparation pour l'au-delà.

Les idées qui inspirent au mystique cette certitude énergique, cette foi vive, sont nombreuses. El-Ghazâli en donne quelques exemples et signale habilement les symptômes qui peuvent servir d'indice infaillible pour vérifier si le cœur possède en chaque cas cette foi vive ou certitude énergique. Un de ces exemples est la foi en la présence et en l'omniscience de Dieu. Le symptôme qui permet de reconnaître si le cœur a la foi vive en ce dogme, est que l'homme vit et agit quand il est seul, comme si Dieu le regardait. D'un tel état de conscience résultent la honte, la crainte, l'abattement, la soumission, le calme, l'humilité et le silence. Les sages selon Dieu révèlent toutes ces vertus intérieures dans tout leur extérieur : dans l'aspect, la contenance, le costume, la démarche, le mouvement et le repos, dans les paroles et dans le silence. La tranquillité d'esprit est la caractéristique des prophètes, des saints et des vrais sages.

Par ces données, le lecteur pourra apprécier maintenant la nuance qu'El-Ghazâli et son commentateur Mortadâ donnent au mot تهافت dans le texte auquel je me rapporte et qui est le suivant (1) :

(1) *Ihya*, édit. cit., I, p. 57, l. 9. Cf. *Ithâf*, édit. cit., I, p. 419, l. 15. Pour plus de clarté dans la version de ce passage et des suivants, je mets en lettres italiques le commentaire de Mortadâ intercalé dans le texte d'El-Ghazâli.

« Au contraire, la précipitation irréfléchie (التهافت) dans les paroles, *c'est à dire, se lancer et s'empresser tumultueusement à parler* (1), l'excessive loquacité (الشدق), *c'est à dire [le fait] de donner aux commissures labiales une position oblique, en parlant d'une façon affectée* (2), l'exagération dans le rire *ou la pléthore du rire*, et l'impétuosité (الحدة), *c'est à dire l'empressement* à se mouvoir ou à parler, *commençant le discours avant son interlocuteur et le devançant avec rapidité* (يبادر), sont des symptômes de pétulance (البطر), de témérité (الامن) et d'insouciance à l'égard des châtiments de Dieu et de sa terrible colère. Telle est la façon d'agir des fils du monde qui ne se soucient pas de Dieu. »

De l'analyse de ce passage, après avoir tenu compte du contexte et du commentaire de Mortadâ, il résulte que l'idée essentielle de تهافت est celle-là même que nous avions supposée en examinant le dictionnaire *Tâdj-el-'Aroûs* : la *précipitation irréfléchie*. Faisant abstraction de longs raisonnements, il suffit, pour se convaincre de cela, d'observer que les synonymes de تهافت employés dans le texte antérieur :

غفلة et امن, بطر, يبادر, عجلة, حدة, تزاحم, تساقط

sont des nuances diverses de cette même idée.

II. — Le second passage appartient au livre 2e de la 4e partie de l'*Ihya*, lequel traite de la patience dans l'adversité et de la reconnaissance pour les bienfaits divins.

El-Ghazâli, dans un des plus intéressants chapitres de ce livre, étudie l'essence du bienfait et esquisse une classification des grâces, aussi bien naturelles que surnaturelles, que Dieu accorde avec largesse à l'homme comme moyens pour obtenir son but final. Parmi les grâces naturelles et extérieures au corps et à l'âme, El-Ghazâli comprend les richesses, les honneurs, la noblesse d'origine et les fils. Mais comme toutes ces choses sont blâmables, ainsi que l'affirment d'un commun accord le Koran et les hadiths du Prophète, El-Ghazâli se voit obligé de mettre en harmonie sa doctrine avec ces autorités qui semblent la contredire. Il se sert pour cela d'images suggestives. Les richesses sont comme le serpent qui porte en lui le venin mortel et l'antidote (thériaque) qui guérit. Tout consiste donc dans la science et la discrétion de celui qui en use. Elles sont aussi comme l'océan orageux qui renferme en son sein des perles précieuses. Celui qui sait nager et plonger, les recueille ; en revanche, celui qui ne sait pas, se noie et périt.

(1) التساقط فيه والتزاحم عليه sont les synonymes que donne Mortadâ التهافت. Cf. *Kazimirski*, sub زحم.

(2) ادارة الشدقين فيه بالفصاحة. Cf. Dozy, *Suppl.*, sub شدق.

Dieu a multiplié ses reproches contre les richesses et les honneurs (bien qu'ils soient des bienfaits utiles pour la vie éternelle), car il sait très bien que la plupart des hommes ignorent l'art d'en user discrètement et ainsi il éloigne les dangers auxquels s'exposent les hommes. Le nageur habile et expérimenté, soupçonnant que, s'il plonge dans la mer sous les yeux de son fils, celui-ci le suivra et se noiera, se voit dans l'obligation de défendre à l'enfant d'approcher de la rive et si celui-ci ne tient pas compte de ses recommandations, le père doit s'éloigner de la plage avec son fils (1).

Relativement aux défenses des prophètes, les peuples sont comme les enfants et les sots, et c'est pourquoi aussi le prophète dit : « Moi, je ne suis pour vous que comme le père pour son fils », et plus loin : « En vérité vous vous précipitez sottement (تتهافتون) dans le feu [de l'enfer], comme se précipitent تهافت les papillons, tandis que j'essaie de vous retenir ».

Bien que le contexte du passage indique suffisamment l'acception de تهافت dans le hadith cité par El-Ghazâli, celle-ci se confirmera encore davantage par le commentaire de ce hadith d'après les auteurs des collections authentiques (2).

« El-Iràqui dit que ce hadith est admis par Bokhari et Moslim (3); mais le texte transmis par Abou-Horeira commence ainsi : « La relation qui existe entre les hommes et moi ressemble .. », et le texte de Moslim dit : « La relation entre mon peuple et moi est semblable à celle existant entre un homme qui allume du feu et les insectes et papillons qui commencent à y tomber. J'essaie aussi de vous retenir, mais vous vous y précipitez aveuglément et témérairement » (4). Moslim termine le hadith d'après la variante de Djâbir : « Mais vous vous échappez (5) de mes mains ». Le hadith d'Abou-Horeira est aussi rapporté par Ahmed et El-Termidhi et l'un des deux le présente en ces termes : « Je suis, moi, comme un homme qui allume un feu et quand celui-ci répand la lumière tout autour de lui, les papillons et ces insectes qui se précipitent dans le feu commencent à y tomber, tandis que [l'homme] se met à les retenir, mais ceux-ci l'emportant se jettent au feu aveuglément et témérairement (فيقتحمن) ». Le hadith de Djâbir est aussi rapporté par El-Teyalesi [Abou Dâoud] et Ahmed et commence ainsi : « La relation qui existe

(1) *Ihya*, IV, p. 78, l. 16 inf. Cfr. *Ithâf*, IX, p. 94, l. 7.

(2) *Ithâf*, IX, p. 94, l. 9.

(3) متفق عليه. Cf. *Prolég.* d'Ibn Khaldoun, trad. de Slane, II, 484.

(4) وانتم تقحمون فيه. Cf. *Kazimirski*, sub قحم.

(5) وانتم تفلتون. Cf. *Kazimirski*, sub فلت, VIII; item Dozy, *Suppl.*, et on remarquera que cette racine a aussi un sens péjoratif, celui d'agir subitement, imprudemment, sottement.

entre moi et vous ressemble à celle qui existe entre un homme qui allume un feu et les papillons et sauterelles qui commencent à y tomber, tandis que [l'homme] les en écarte ».

III. — Le troisième passage correspond au livre 7e de la 4e partie de l'*Ihya* qui traite de l'amour divin. Étudiant les causes qui enracinent dans le cœur de l'homme la force de cet amour, El-Ghazâli les réduit à deux : l'exclusion de l'amour du monde et la connaissance des perfections de Dieu. Mais cette connaissance peut s'acquérir de deux façons. Les esprits supérieurs suivent la méthode a priori : ils connaissent d'abord Dieu et ensuite la perfection de ses œuvres. Les intelligences faibles, au contraire, induisent des merveilles de la nature la sublime perfection du Créateur (1). Et El-Ghazâli, toujours condescendant pour la basse mentalité du vulgaire, s'arrête à développer ce raisonnement inductif, examinant de près quelques unes des merveilles du Cosmos, et surtout celles que renferme le monde presque microscopique des insectes. Le moustique excite son admiration d'une façon extraordinaire : l'organisation microscopique de tous ses membres, analogue à celle du gigantesque éléphant, son instinct très développé pour chercher son aliment dans les veines des autres animaux, la très grande sensibilité de son ouïe pour percevoir la proximité du danger qui le menace, etc., etc., tout cela démontre la sagesse infinie de son Créateur. Mais en examinant les yeux du moustique, il reconnaît qu'ils sont plus faibles et moins parfaits que ceux de l'homme et des grands animaux. Il s'exprime ainsi (2) :

« En revanche, les moustiques (البعوض) ont été créés avec deux pupilles luisantes [mais] sans paupières, et [Dieu] leur a enseigné la manière de les faire luire avec les deux pattes de devant ; et à cause de la faiblesse de leurs yeux, tu les vois se lancer (تتهافت) (3) sur la lampe ; parce que leur vue est faible, et ils cherchent l'éclat du jour, et ainsi, quand le pauvre petit insecte voit dans la nuit la lumière de la lampe, il croit (ظنّ) se trouver dans une pièce obscure et se figure que la lampe est une fenêtre qui fait communiquer cette pièce obscure avec une autre salle éclairée ; c'est pourquoi il ne cesse de chercher (يطلب) la lumière et de s'y précipiter (ويرمي بنفسه اليه) ; mais après qu'il a traversé [la flamme] et qu'il voit [de l'autre côté] les ténèbres, il croit (ظنّ) qu'il a manqué la fenêtre, qu'il ne s'y est pas dirigé en droite

(1) A ce sujet El-Ghazâli a écrit, après l'*Ihya*, un joli opuscule كتاب الحكمة فى مخلوقات الله عز وجل qui a été récemment édité au Caire (édit. de M. Kabbani de Damas, année 1321 h.).

(2) *Ihya*, IV, p. 227, l. 5 inf. Cf. *Ithâf*, IX, p. 590, l 9 inf.

(3) *Ithâf*, loc. cit. وتتساقط.

ligne, et il revient de nouveau à la flamme jusqu'à ce qu'il se brûle (1). »

Ce dernier passage, comme le précédent, prouve bien nettement que le mot تهافت a, non le sens de passivité et d'inertie *(tomber)*, mais celui d'activité inquiète *(se lancer, se jeter, se précipiter)* que lui donnent évidemment les synonymes رمى بنفسه, القى نفسه, اقتحم et les verbes طلب et قصد dont le sens d'action éminemment volitive est attribué par El-Ghazâli à ces insectes ailés. Mais de plus, apparaît maintenant bien clairement cette nuance d'*irréflexion*, de *stupidité*, d'*imprudence*, que le *Tâdj-el-'Arous* semblait donner à هفت. El-Ghazâli, en effet, explique la précipitation des papillons et des moustiques se lançant sur la flamme, par la faiblesse de la vue, par le défaut de mémoire, par l'ignorance du danger, par la sotte confiance dans les apparences.

Je crois, pour moi, que ces deux idées combinées influèrent beaucoup sur l'esprit d'El-Ghazâli, quand il se décida à intituler son livre تهافت الفلاسفة. Mon opinion se fonde sur ce qu'El-Ghazâli, comme nous allons voir, se sert de la précipitation irréfléchie des papillons comme d'un exemple qui mettra en relief la sotte précipitation avec laquelle les hommes se jettent dans les voluptés, trouvant la mort éternelle là où ils croyaient trouver la félicité. Voici le texte (2) :

« Tu croiras peut-être que [les moustiques agissent] ainsi parce qu'ils sont imparfaits et ignorants, mais tu dois tenir compte que l'ignorance de l'homme est encore plus grande. Les hommes se lancent inconsidérément (لاكباب) à [satisfaire] les concupiscences mondaines, de la même façon que les papillons se jettent (التهافت) au feu. Aux yeux de l'homme ces délices ont un certain éclat, bien qu'extérieur et seulement apparent ; il ignore qu'en elles [se cache] le venin actif et mortel. C'est pourquoi il ne cesse de s'y lancer (يرمى نفسه عليها) jusqu'à ce qu'il

(1) Cette même explication est donnée littéralement par Qazwini dans sa *Cosmographie* (édit. Wustenfeld, I, 443). Cependant, dans un autre endroit, El-Ghazâli l'attribue au manque de mémoire. Énumérant dans son مشكاة الانوار (apud Sprenger, *Dictionary of the technical terms*, p. 543-4, sub الروح) les facultés de la connaissance, il dit que la mémoire (الروح الحافظ) n'existe chez quelques uns des animaux : « Elle n'existe pas chez le papillon qui se lance (المتهافت) sur le feu ; en effet, il se dirige (يقصد) au feu parce qu'il a de la passion pour sa lumière et croit (فيظن) que la lampe est une fenêtre ouverte vers un lieu d'où vient la lumière, et il se précipite sur elle (فيلقى نفسه عليها) et se fait mal ; mais malgré cela, après qu'il a traversé [la flamme] et qu'il se trouve dans l'obscurité, il y revient encore. S'il avait donc la mémoire reproductive de la douleur qu'il a ressentie, sûrement il ne reviendrait pas à la flamme... ». Cf. *Ithâf*, IX, p. 591, l. 4. Cfr. Lammens فرائد اللغة فى الفروق, n° 1407.

(2) *Ihya* et *Ithâf*, loc. cit.

y reste englouti et périsse d'une mort terrible. Plût au ciel que l'ignorance de l'homme fût comme celle des papillons ! puisque ceux-ci, s'il est vrai qu'hallucinés par l'éclat extérieur de la lumière ils se brûlent, s'affranchissent aussi, sur le moment, [de la douleur du feu] ; en revanche, l'homme restera en enfer pendant l'éternité ou pendant longtemps. Et voilà pourquoi le Prophète de Dieu s'écriait : « Moi, j'essaie de vous retenir pour vous éviter de tomber dans le feu, mais vous vous y précipitez (تتهافتون) comme se précipitent les papillons. »

Sêyyid Mortadâ essaie de démontrer, dans son commentaire de ce passage, que l'explication donnée par El-Ghazâli au hadith du Prophète est exacte. Il accumule pour cela des textes des commentateurs du *Çahih*, parmi lesquels mérite d'être consigné celui du Kâdi Abou-Bekr Ibn el-'Arabi, puisque sa condition de disciple personnel d'El-Ghazâli donne à ses paroles une autorité indiscutable (1) :

« Cette image est singulière, inusitée et susceptible d'être interprétée de beaucoup de façons ; mais il se propose de donner un exemple allégorique de l'enfer, des passions qui invitent l'homme à y entrer et des [motifs] qui le retiennent : la remontrance et la menace du châtiment. Il est fait allusion [dans le hadith] à l'empire des passions qui poussent l'homme à se lancer aveuglement et témérairement (التقحم) croyant que ce sont des choses utiles et permises. Et c'est là le fondement du « quid » de l'allégorie : les hommes en effet ne se livrent pas aux passions dans le but de se perdre, mais dans celui d'y trouver leur profit, leur salut ; ils agissent comme les papillons qui se jettent témérairement (تقتحم) au feu, non parce qu'ils veulent mourir, mais parce que, habitués à la lumière, il arrive un moment où ils ne voient pas, où ils se trouvent au milieu de l'obscurité et, croyant que cette lueur est une fenêtre par laquelle pénètre la lumière, ils s'y dirigent et se brûlent sans s'en rendre compte. Telle est la condition propre de la majorité des hommes si ce n'est de tous. »

***

Nous possédons maintenant les éléments nécessaires pour déduire par analogie le sens que, dans l'esprit d'El-Ghazâli, dut avoir le titre

(1) *Ithâf*, loc. cit., ligne 22. — Abou-Bekr Ibn el-'Arabi, de Séville, a visité l'Orient en compagnie de son père ; dès l'année 485 il a voyagé en Irâq, en Syrie et en Égypte, écoutant les plus remarquables maîtres de théologie et de droit, parmi eux El-Ghazâli, dont il a divulgué les doctrines en Espagne à son retour, en 493 ou 512, à l'aide de l'enseignement oral et dans beaucoup d'ouvrages. Il est mort aux environs de Fez, en 543, à l'âge de 75 ans. (*Bibl. arabico-hisp.*, de Codéra et Ribéra, t. III, p. 82, biog. 179 ; item, Ibn Farhoun, *Kitâb-el-Dibâdj*, éd. lith. de Fas, 1316 h., p. 254).

تهافت الفلاسفة. Il n'est, en effet, nullement invraisemblable de supposer dans son esprit une métaphore ou un exemple analogue à celui que nous venons d'analyser et qui pourrait se développer en ces termes : L'intelligence humaine cherche et désire la lumière de la vérité réelle avec la même nécessité, la même impétuosité que le papillon cherche la lumière du jour. Pour cela, dès qu'elle perçoit quelque lueur semblable à celle qui appartient à la vérité réelle, elle se lance instinctivement vers elle comme vers sa fin, en la possession de laquelle elle doit trouver le bonheur. Mais dans la recherche des problèmes théologiques, l'intelligence, dépourvue du secours de la révélation divine, se trompe, hallucinée par le faux éclat des raisonnements péripatéticiens, qui, si en apparence ils sont concluants, au fond et analysés avec soin, sont vains, manquent de toute rigueur logique. De même que le papillon agit sottement et inconsidérément en se précipitant sur la flamme de la lampe, qu'il croit la lumière du jour, et dans laquelle il se brûle et périt, y trouvant la mort au lieu de la liberté, de même aussi les péripatéticiens méritent d'être taxés de sots, étourdis et irréfléchis quand ils s'empressent à accepter comme raisons démonstratives et apodictiques de la vérité réelle les arguments sophistiques, contradictoires et vains ou seulement discutables, que leur école leur propose et parmi lesquels ils rencontrent l'erreur. Tout celà, à mon avis, est renfermé dans le titre du livre d'El-Ghazâli, qui pourrait se commenter en ces termes : *La précipitation irréfléchie des péripatéticiens* (1). Une légère analyse des passages du *Tehâfot* d'El-Ghazâli qui confirment cette hypothèse achèvera de donner de la clarté à mes raisonnements.

I. — Comme épilogue de la première *maçala*, qui est une réfutation de l'éternité du monde *a parte ante*, El-Ghazâli met dans la bouche des péripatéticiens cette objection finale (2) : « Dans toutes les réfutations, vous n'a-

(1) Pour que le lecteur puisse se convaincre de la vraisemblance de ma supposition, je traduis ici le passage suivant du livre d'El-Ghazâli محك النظر فى المنطق (édit. de M. Kabbani de Damas ; Caire, p. 83-6), dans lequel il fait allusion à ce vice mental des péripatéticiens : « Tu dois savoir que la vérité est chose de grande valeur ; le chemin pour l'atteindre est pénible et difficile ; les obstacles qui surgissent sont nombreux ; les vices qui altèrent la régularité de la vision rationnelle, personne ne les ignore. Aussi remarqueras-tu que les gens se heurtent les uns aux autres comme des aveugles. Ils se divisent en deux catégories opposées. L'une est celle de *ceux dont l'esprit s'empresse d'accepter a priori une thèse quelconque, l'estimant comme chose certaine et considérant comme démonstration apodictique le sophisme ou le pur indice* ; comme dit le proverbe, ceux-ci croient voir des dattes dans tout ce qui est noir. Cette catégorie d'hommes se croit en possession de la connaissance scientifique de l'essence réelle de tout et taxe d'aveugles ses adversaires. »

(2) *Tehâfot*, édit. cit., 21, 4.

vez recours qu'à l'expédient d'opposer des motifs de doute [contre notre thèse de l'éternité du monde], mais vous n'avez pas détruit les objections que nous faisons [contre sa création dans le temps] ». A celà El-Ghazâli répond : « Nous ne nous engageons, nous, dans ce livre, qu'à démentir [les prétentions du] système des péripatéticiens (تكذيب مذهبهم) et qu'à enlever leur éclat apparent aux preuves sur lesquelles ils s'appuient (1), mettant ainsi en évidence leur précipitation irréfléchie (تهافتهم). Nous ne prétendons nullement manifester de l'opposition à une école déterminée. C'est pourquoi nous ne nous écarterons pas du but du livre, nous ne nous efforcerons pas non plus à exposer les arguments probants en faveur de la création [du monde] dans le temps, puisque notre objet est [exclusivement] de démontrer combien est vaine la prétention qu'ont les philosophes de connaître scientifiquement l'éternité de son existence (ابطال دعواهم معرفة القدم). Quant à démontrer d'une façon positive la véritable doctrine, nous écrirons un livre sur ce sujet après avoir achevé celui-ci, si Dieu nous prête son aide. Et nous l'appellerons *Fondements des Dogmes*, parce que dans ce livre nous nous consacrerons à édifier, comme dans celui-ci nous nous attachons à détruire. »

II. — Dans la troisième *maçala*, El-Ghazâli se consacre à critiquer le sophisme dont les péripatéticiens se servent quand ils disent que Dieu est l'artisan du monde et que celui-ci est son œuvre. Il les accuse, dès le prologue déjà, d'employer des phrases au sens ambigu et des métaphores inusitées et impropres qui supposent chez ceux qui les emploient une logique peu précise, indigne de philosophes; parler ainsi, dit-il, est parler à la légère. Et presque à la fin de sa critique, dans une exposition des absurdités auxquelles conduit la conception néoplatonicienne de Dieu, il s'exprime ainsi (2) : « C'est ainsi que Dieu traite ceux qui s'égarent de son chemin, ceux qui s'éloignent de la bonne voie, ceux qui renient le texte sacré qui dit : « Je ne les ai pas pris pour témoins quand j'ai créé les cieux et la terre, ni quand je les ai créés eux-mêmes » (Koran, xviii, 49), ceux qui se font de Dieu des opinions indignes, ceux qui croient que les choses divines sont soumises, quant à leur essence, à la perception des facultés humaines, ceux qui se sont laissé égarer par leur propre intelligence, présumant qu'elle seule leur suffirait sans qu'ils aient besoin de se soumettre ni d'obéir à l'autorité des prophètes ! Il leur faut bien reconnaître que la moelle de toutes leurs élucubra-

(1) والتغبير فى وجوه ادلتهم « et à mettre des flétrissures sur les apparences de ses preuves ».

(2) *Tehâfot*, p. 31, l. 3.

tions métaphysiques se réduit à une [thèse si absurde], que si elle nous était proposée en rêve nous nous pâmerions d'étonnement ! »

Après celà, dans l'épilogue de cette *maçala*, El Ghazâli s'efforce de bien fixer le point de vue auquel il s'est placé quand il a écrit son livre, disant (1) : « Nous ne nous engageons pas, nous, dans ce livre, à faire des efforts pour mettre en bon ordre les [opinions des uns ou des autres] ; notre seul but est de démontrer le tumultueux désordre et la confusion qui règnent dans les prétentions des péripatéticiens (وانما غرضنا ان نشوّش دعاويهم). Et il termine sa péroraison en qualifiant ces prétentions de connaître l'essence divine, de stupidité (حماقة), curiosité indiscrète (فضول) et excessive ambition d'obtenir ce qui est inaccessible (طمع فى غير مطمع).

III. — Très analogue aux deux passages précédents est cet autre plus étendu qui se trouve vers la fin de la sixième *maçala*, dans laquelle El-Ghazâli réfute la doctrine péripatéticienne d'après laquelle Dieu est exempt d'attributs (2) : « Nous n'avons pas pris dans ce livre le rôle de défenseurs, mais celui de destructeurs et de créateurs d'obstacles. Et c'est pourquoi nous avons appelé ce livre *Précipitation des Péripatéticiens* [dans l'abîme de l'erreur] et non éclaircissement de la vérité. Mon but a été de vous accuser d'incapacité de connaître scientifiquement, comme vous le prétendez la vérité réelle des choses par des raisons apodictiques et décisives, de semer le doute [dans vos esprits] sur votre thèse... Bien évidents sont donc votre incapacité et la précipitation irréfléchie de vos méthodes (وتهافت مسالككم) et le mépris [sous lequel tombent] vos prétentions de connaître [la vérité] scientifiquement : voilà ce que je voulais montrer. »

IV. — A la fin de la xiie *maçala*, dans laquelle El-Ghazâli essaie de démontrer que les péripatéticiens ne peuvent pas prouver scientifiquement que Dieu connaît sa propre essence, il s'écrie (3) : « Tout ce que les péripatéticiens affirment ou nient relativement aux attributs de Dieu, ne se fonde sur d'autres arguments que sur de pures *conjectures* et *opinions* que même les fouqaha n'admettraient pas en matière de pure probabilité. Et il n'y a pas à s'étonner, ni à être surpris que l'intelligence soit perplexe et comme stupéfaite devant les attributs divins (ولا غرو لو حار العقل فى الصفات). Ce qui doit nous étonner, c'est l'infatuation que les péripatéticiens ont d'eux-mêmes et de leurs preuves, et

(1) *Tehâfot*, p. 33, l. 17.

(2) *Tehâfot*, p. 45, l. 13. Cf. *Algazel, Dogmatica, moral. ascetica*, p. 735-773, où nous avons traduit intégralement cette *maçala*.

(3) *Tehâfot*, p. 54, l. 1 inf.

leur conviction de connaître ces d'une choses d'une science certaine, bien que [dans tous leurs raisonnements] il y ait tant d'affirmations faites à *l'aveuglette* et dictées par une *imagination* mal dirigée qui se laisse prendre aux apparences (1) ».

V. — Dans le très grave problème théologique de la providence divine à l'égard des individus, El-Ghazâli insiste de nouveau sur ses épithètes despectueuses contre le raisonnement péripatéticien. C'est dans la XIIIe *maçala*. Son prologue se termine par ce paragraphe (2) : « C'est ce que nous voulions rappeler pour *établir* d'abord l'opinion des péripatéticiens, pour *l'expliquer* en second lieu, et pour *déduire* enfin, en troisième lieu, les absurdités qui en découlent. Et maintenant, mettons en évidence l'étourderie des péripatéticiens et le vide de leur système » (3).

***

L'attitude adoptée par Averroès, en entreprenant dans son *Tehâfot* la critique de celui d'El-Ghazâli, vient confirmer pleinement mon hypothèse en ses parties fondamentales. Cette attitude ne peut être plus explicite : dans son *Tehâfot* se trouvent plus de huit passages où, avec une insistance accablante, il répète quel a été l'objet qu'il s'est proposé en l'écrivant (4).

La certitude absolue et métaphysique (اليقيني), dans les questions purement philosophiques, s'obtient seulement par la démonstration qu'Aristote a appelée apodictique (البرهان) et qui se fonde sur des prémisses d'une évidence immédiate. Les arguments *dialectiques* (الجدل) qui s'appuient seulement sur des prémisses de sens commun ou sur l'autorité des savants,

(1) J'ai traduit par cette longue périphrase la dernière phrase (مع ما فيها من الخبط والخيال) parce qu'il n'y a pas de mots précis qui correspondent aux sens des deux *masdar* الخبط والخيال. Quant au premier, le dictionnaire de Kazimirski donne à sa racine خبط le sens de « se mettre en route de nuit, sans guide » et celui de « nuire, jouer un tour à quelqu'un (se dit du diable) » ; dans les deux cas, on voit clairement l'intention d'El-Ghazâli, observant surtout que la Ve forme signifie « rendre fou, priver quelqu'un de la raison ». Pour ce qui est de الخيال, le même dictionnaire le traduit par « fantôme » et donne à la racine خال le sens de « croire vrai ce qui ne l'est pas », et à la IIe forme celui de « s'imaginer quelque chose à tort et se laisser tromper par les apparences ».

(2) *Tehâfot*, p. 56, l. 16.

(3) فلنذكر الان خبالهم ووجه بطلانه. Le sens de خبل, d'après Kazimirski, est : « avoir la tête dérangée » et à la Ve forme, d'après Dozy, « se troubler, se confondre, se brouiller, se déconcerter, être étourdi ».

(4) *Tehâfot*, p. 2, l. 1 ; p. 9, l. 1 ; p. 54, l. 8 ; p. 87, l. 16 ; p. 92-93 ; p. 104, l. 7 ; p. 110, l. 14 ; p. 134, l. 8.

manquent de cette force décisive qui engendre la certitude : une probabilité plus grande ou plus petite, voilà tout le fruit qu'ils peuvent produire.

Or, d'après Averroès, la majorité des raisonnements qu'El-Ghazâli emploie dans ses attaques contre les péripatéticiens, manquent de la force convaincante de la démonstration apodictique et ne sont que des arguments dialectiques. Il y a plus : de l'avis d'Averroès, on doit en dire autant des arguments qu'El-Ghazâli met dans la bouche des péripatéticiens. De sorte que théologiens et péripatéticiens tombent, pour Averroès, sous la même accusation : leurs démonstrations n'engendrent pas une science certaine, elles n'engendrent qu'une opinion plus ou moins probable. Mais ce qui étonne réellement, c'est la confession qu'Averroès fait, en toute sincérité, que ses propres raisonnements dans ce livre ne sortent pas non plus de la catégorie des raisonnements dialectiques.

Et la raison en est palpable : les problèmes discutés dans les deux livres appartiennent au fond des sciences physique et métaphysique ; mais toute science est un organisme complexe d'idées explicatives de la réalité, organisme qui présuppose, pour être bien compris, une longue préparation et un long exercice dans d'autres sciences et spéculations auxiliaires ; par conséquent les problèmes métaphysiques et physiques, si on les transporte hors des livres où ils sont organiquement posés et résolus, doivent perdre nécessairement leur valeur scientifique et ne peuvent pas produire la conviction de la certitude dans des cerveaux inexpérimentés ou peu préparés (1).

C'est à ce défaut de valeur apodictique dans les arguments des moutakallimoun, d'El-Ghazâli, des péripatéticiens et de lui-même, qu'Averroès donne à plusieurs reprises dans son livre le nom de تهافت. Ce mot a donc pour Averroès le sens fondamental de *solution prématurée et précipitée des problèmes philosophico-théologiques* et les nuances qui dérivent logiquement de ce sens. Je grouperai ces nuances secondaires sous deux titres principaux, selon que la précipitation dans la résolution se fera *consciemment* ou *inconsciemment*. Dans ce dernier cas, l'état mental du sujet est l'*erreur* (الخطاء) ; dans le premier, le *mensonge* (الكذب).

Et en effet, Averroès emploie, pour qualifier les affirmations d'El-Ghazâli et, en général, de tous ceux qui interviennent dans la polémique, les épithètes qui se rapprochent de ces deux idées fondamentales (2). A

(1) *Tehâfot*, p. 110, l. 4. Cf. 93, 9.

(2) Comme les passages dans lesquels sont répétées ces épithètes sont nombreux, je consignerai seulement ici une citation pour chacun d'eux, suivant l'ordre dans lequel ils sont dans le texte. *Tehâfot*, p. 44, l. 1 *inf.* ; p. 43, l. 18 ; p. 35, l. 12 ; p. 47, l. 1 *inf.* ; *ibid.* ; p. 134, l. 11 ; p. 41, l. 15 ; p. 103, l. 16 ; p. 70, l. 2 ; p. 34, l. 12 *inf.* ; p. 40, l. 9 *inf.* ; p. 116, l. 9 *inf.* ; p. 43, l. 10 ; p. 136, l. 2 ; p. 69, l. 12 *inf.* ; p. 136, l. 2.

l'erreur inconsciente peuvent s'assimiler la légèreté (السخافة), l'étourderie (الهوس), la confusion (التخليط), l'incohérence ou contradiction (التناقض), le délire (الهذيان), l'ignorance (الجهالة), le lapsus (الهفوة), le bronchement ou faux pas (الكبوة) et la chute (السقوط). A l'erreur consciente correspondent, par contre, les idées de simulation (تمويه), d'altération (تلبيس) et d'escamotage (شعوذة) de la vérité, comme celles de tromperie (مغالطة) et de sophisme (سفسطة). Il est à remarquer en effet qu'Averroès ne s'explique les critiques d'El-Ghazâli contre les péripatéticiens que de deux manières : ou par l'ignorance, ou par la mauvaise foi.

Par l'*ignorance*, en ce sens qu'El-Ghazâli avait pris les doctrines d'El-Fârâbi et d'Avicenne comme la plus fidèle expression de l'école péripatéticienne, tandis qu'Averroes s'efforce toujours de démontrer que ces deux philosophes ne méritaient pas le nom de péripatéticiens, parce qu'ils avaient altéré le système d'Aristote et de ses premiers disciples.

Par la *mauvaise foi*, en tant que, de l'avis d'Averroès, El-Ghazâli était, dans le fond, partisan des doctrines des philosophes, qu'il voulut cependant renier publiquement pour échapper aux persécutions et même aux excommunications de la part des fanatiques orthodoxes (1).

On connaît maintenant l'attitude d'Averroès quand il écrit son *Tehâfot;* il ne sera pas difficile alors de voir mon hypothèse confirmée dans les passages où lui-même interprète le titre du livre d'El-Ghazâli et du sien.

I. — Le passage le plus clair pour mon but est celui où Averroès se prépare à discuter avec El-Ghazâli sur la force des arguments peripatéticiens en faveur de la science divine. S'inspirant de la doctrine logique, que nous avons exposée précédemment, sur la démonstration apodictique (البرهان) comme source unique de la certitude absolue et de la science, Averroès ne se cache pas pour avouer que mêmes les arguments des péripatéticiens en la matière discutée doivent manquer ici de valeur

(1) *Tehâfot*, p. 34, l. 18. « L'opposition qu'Abou-Hâmid fait contre des thèses comme celle-ci [l'éternité du monde] et la forme dans laquelle il la fait ne conviennent pas à un homme comme lui. Parce que de deux choses l'une : ou Abou-Hâmid comprenait ces thèses dans leur véritable sens et il les a ensuite exposées ici dans un sens différent, ce qui est le propre d'une personne malveillante, ou bien il ne comprenait pas leur véritable sens et il s'est mis à contredire ce qu'il ne comprenait pas, ce qui est le propre des sots. Cet homme, à mon avis, a été cependant assez grand pour être exempt de ces deux qualificatifs ; mais même le meilleur cheval n'est pas exempt d'un faux pas, et le faux pas d'Abou-Hâmid a été de publier ce livre, bien qu'il ait pu arriver qu'il ait été amené à cela par des raisons particulières à son pays et à son temps. » Cf. p. 11, l. 18 ; p. 45, l. 13 *inf.* ; p. 69, l. 12 *inf.* ; p. 103. l. 16 ; p. 121, l. 9.

apodictique, parce qu'ils sont dépourvus de la préparation technique qui est indispensable. Et il ajoute (1) : « C'est pourquoi aucune des affirmations que nous introduisons dans ce livre n'arrive à être une thèse scientifique et apodictique ; la seule chose à laquelle elle arrive est de persuader plus ou moins, mais sans la rigueur qui est le propre des opérations de la science. Il convient donc de comprendre dans ce sens tout ce que nous avons écrit ici, et c'est pourquoi le mot qui s'applique le mieux à ce livre est *la précipitation* [*dans le raisonnement*] *des deux écoles ensemble* » (2).

II. — Dans le même sens fondamental peut, je crois, être traduit le passage suivant (3) : « Les arguments des péripatéticiens, quand on les transporte hors de la science à laquelle ils appartiennent, dégénèrent [de leur nature apodictique] pour se changer tout au plus en purs arguments dialectiques. C'est pourquoi l'unique but de notre livre a été de discuter la valeur des thèses qu'il renferme comme propres aux deux écoles [des moutakallimoun et des péripatéticiens] et de mettre en évidence quel est celui des deux systèmes qui mérite le plus que ses partisans soient accusés de précipitation et de contradiction [dans leurs raisonnements] » (4).

III. — Dans ce troisième passage, comme dans les autres que je dois consigner, n'apparaît plus aussi clairement par le contexte le sens fondamental *de solution prématurée des problèmes;* mais ce sens est toujours implicite dans quelques unes de ses nuances secondaires, indiquées plus haut, et spécialement celle d'*erreur* ou celle de *confusion incohérente*, qui sont deux conséquences auxquelles s'expose celui qui se précipite dans le raisonnement. C'est cette dernière nuance que semble avoir تهافت dans le passage suivant (5), où Averroès fait remarquer que,

(1) *Tehâfot*, p. 110, l. 14.

(2) ولذلك كان هذا الكتاب احق باسم التهافت من الفرقتين جميعا.
Les deux écoles (cela va sans dire) sont les moutakallimoun et les péripatéticiens.

(3) *Tehâfot*, p. 134, l. 8.

(4) واظهار اى القولين احق بان ينسب صاحبه الى التهافت والتناقض
Cf. *Ithâf*, IX, p. 447, l. 5 *inf.*, où se trouve un texte dans lequel تهافت et تناقض sont synonymes.

(5) *Tehâfot*, p. 18, l. 15. Cf. p. 17, l. 13 *inf.* « Toutes ces [affirmations d'El-Ghazâli] sont de pures conjectures (ظنون) qui paraissent des preuves au premier coup d'œil (فى بادى الراى). Convaincs-toi donc bien de ce principe et ne te précipite pas (لا تعجل) à formuler des jugements relativement aux êtres créés par

d'après les moutakallimoun, le temps n'exista pas avant le monde, et que par conséquent ils ne peuvent invoquer, contre son éternité la raison de la contingence dans la durée, puisqu'on ne conçoit ni un *avant* ni un *après* sans concevoir le monde comme déjà existant. « Et pour ces raisons, [le titre] qui conviendrait le mieux à ce livre serait : *L'incohérence* d'une façon absolue et non *l'incohérence des péripatéticiens*, puisque [la seule chose] qu'en tire clairement celui qui l'examine est que [tout] lui est incohérence (2) ».

IV. — Il s'agit, dans ce passage, de la possibilité de l'annihilation, qu'Averroès repousse, avec les péripatéticiens, parce qu'il répugne que le résultat essentiel de l'énergie d'une cause efficiente soit le néant. Il admet cependant que *per accidens* (بالعرض) peut survenir l'annihilation de la forme actuelle d'un être, comme conséquence (تابعا) de la production d'une nouvelle forme. Il accuse, après cela, El-Ghazâli d'argumenter contre les péripatéticiens, comme si ceux-ci admettaient la possibilité de l'annihilation *per se* (بالذات), quand ils l'admettent seulement *per accidens*. Le défaut donc qu'Averroès impute ici à El-Ghazâli est celui d'user de bonne foi de paralogismes, dans lesquels on passe du *dictum secundum quid* au *dictum simpliciter*. Et il ajoute (3) : « Et c'est pourquoi le nom qui convient le mieux à ce livre est: *Livre de la confusion absolue*, ou *de la confusion d'Abou-Hâmid*, et non *de la confusion des pépipatéticiens*. [Cependant] le nom qui conviendrait le mieux à ce livre serait : *Livre de la distinction entre la vérité scientifiquement démontrée et les affirmations prématurées* ».

V. — Dans la question des attributs divins, que les péripatéticiens identifiaient à l'essence divine, El-Ghazâli abuse de la plus grande ironie, déduisant de cette thèse que Dieu reste réduit à la catégorie de pur attribut ou accident, à savoir, l'attribut de la science, qui, en outre, ne subsiste en aucun sujet. Averroès s'indigne contre cette moquerie, parce que, à son avis, c'est une légèreté (سخف) bien répréhensible que

Dieu [te basant seulement sur ce qui t'apparaîtra] au premier coup d'œil. Agissant ainsi tu seras de ceux auxquels Dieu fait allusion dans ces mots (Koran, XVIII, 103) : « Aurai-je besoin de vous dire quels sont ceux qui agissent le plus vainement ? C'est-à-dire ceux qui s'égarèrent dans cette vie et qui cependant présumaient avoir raison ? » Plût à Dieu que nous puissions figurer parmi ceux qui possèdent la vue intérieure et qu'il arrache de nos yeux le voile de l'ignorance! »

(2) *Tehâfot*, p. 18, l. 11 inf. : فلذلك كان هذا الكتاب لاليق به كتاب التهافت باطلاق لا تهافت الفلاسفة لان الذى يفيد الناظر هو انه تهافت

(3) *Tehâfot*, p. 42, l. 12 inf. : ولذلك كان احق الاسماء بهذا الكتاب كتاب التهافت المطلق او تهافت ابى حامد لا تهافت الفلاسفة وكان احق الاسماء بهذا الكتاب كتاب التفرقة بين الحق والتهافت من الاقاويل

d'assimiler la science divine à un accident créé (1) : « Et cela suffit (dit-il), pour mettre en évidence la *précipitation* et la *légèreté* de tout ce raisonnement. Appelons donc ce livre : *La précipitation* d'une façon absolue et non *La précipitation des péripatéticiens* ».

VI. — El-Ghazâli, dans la XIIe *maçala* de son *Tehâfot*, essaie de relever l'incapacité des péripatéticiens à démontrer, par la raison naturelle, que Dieu connaît sa propre essence. Son attitude dans cette *maçala* est celle d'un sceptique de mauvaise foi ; s'abritant derrière le *tadjrîz* de l'école des moutakallimoun, on ne peut point trouver de raison qui conclue apodictiquement : les relations de nécessité absolue, que la raison naturelle estime évidentes, se transforment en relations contingentes, devant le soupçon, admissible, d'imaginer ou de concevoir d'autres hypothèses possibles. Averroès se soulève en présence de ce scepticisme, propre seulement aux sophistes, et s'écrie (2) : « Tout ce que contient ce chapitre est *mystification* et *erreur* de la part d'Abou-Hâmid ».

***

Cette étude resterait incomplète, si je ne déclarais pas ici en toute sincérité que le point de départ de toutes mes recherches a été l'autorité d'un orientaliste du Moyen-Age, dont la connaissance de l'arabe allait de pair avec ses connaissances philosophico-théologiques. Je fais allusion au dominicain espagnol Raimundo Martin, qui dans son *Pugio Fidei*, en citant le *Tehâfot* d'El-Ghazâli, l'intitule toujours *Ruina seu Præcipitium philosophorum* (3).

Madrid, juin 1905.

MIGUEL ASIN PALACIOS,
Professeur de Langue arabe à l'Université Centrale de Madrid.

Traduit de l'Espagnol par J. ROBERT, *interprète*,
Professeur d'Espagnol au Lycée d'Alger.

(1) *Tehâfot*, p. 95, l. 13 inf. : وهذا كاف فى تهافت هذا القول كله وسخفه فلنسم هذا الكتاب التهافت باطلاق لا تهافت الفلاسفة

(2) *Tehâfot*, p. 116, l. 9 inf. : فجميع ما تضمن هذا الفصل تمويه وتهافت من ابى حامد

(3) *Pugio Fidei adversus mauros et judæos*, édit. lips., part. I, cap. V, p. 210 *Item*, cap. XXV, p. 250.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

LE PRÉHISTORIQUE DANS LE SAHARA

ET DANS LE HAUT-PAYS ORANAIS

Dans la présente note, nous allons seulement tenter de donner un résumé très succinct de nos recherches sur le Préhistorique dans le Sahara et le Sud-Oranais, — pour cela, nous prendrons pour guide la collection que nous avons exposée lors de la réunion à Alger, du *Congrès des Sociétés Savantes* (Alger, avril 1905), avec l'aide de M. le capitaine de vaisseau A. Martin, et, grâce à la large hospitalité qui nous a été offerte par M. Steph. Gsell, le savant directeur du Musée des Antiquités algériennes de Mustapha (1).

Les éléments de cette collection ont été recueillis au cours de nos missions respectives militaires ou scientifiques, poursuivies depuis près de quinze années dans le Haut-Pays oranais [Hauts-Plateaux vrais. — steppes, — dépression des chotts et chaînes atlantiques (hautes plaines et reliefs)], et plus au Sud, dans le Sahara central [Méguiden, Tadmaït, Tidikelt, Oued Ighaghar, les Gassi, etc.], jusqu'aux premiers contreforts et plateaux du Pays des Touareg [Oued Botha, Mouydir].

Nous sommes heureux d'adresser ici, tout d'abord, tous nos remerciements à ceux qui ont bien voulu collaborer à nos recherches ou à nos récoltes, c'est-à-dire aux officiers des postes du Sud, grâce auxquels, il nous a été possible de réunir un ensemble très important et surtout nouveau ; nous exprimons en particulier toute notre reconnaissance à

(1) Une série très complète de gravures rupestres, ou **Pierres Écrites,** *néolithiques* et *libyco-berbères* du Haut-Pays de la Berbérie et du Sahara relevées par l'un de nous, complétaient un ensemble réuni et soumis ici au public, pour la première fois.

M. le lieutenant-colonel Calley-Saint-Paul à MM. les commandants Cauvet, Deleuze, Dupuis d'Uby, Fariau, Marignac, Pierron, Rédier, Royer de Saint-Julien, Rigal, aux capitaines Almand, Boulle, Falconetti, de la Gardette de Favier, Sarton du Jonchay, Touchard, à l'officier-interprète Pozzo di Borgo.

Pour la classification de cette collection nous n'avons pas suivi, ainsi que cela se fait le plus ordinairement en Europe, l'ordre des *époques* auxquelles appartiennent ou paraissent appartenir les objets considérés ; de tels groupements, qui impliqueraient une certitude dans la répartition des modes de tailles respectives dans les temps, ne répondraient pas (pour les territoires et les stations que nous étudions) à une *vérité scientifique* (1). Déjà pour beaucoup de gisements du Nord de la Berbérie (Tunisie-Algérie-Maroc) il règne à ce sujet une grande confusion ; — et, l'on sait que les stations d'âge relatif bien déterminé sont en bien petit nombre, (Ouzidan, Ternifine-Palikao, Lac-Karar pour le quaternaire ancien).

Dans l'Extrême-Sud, qui paléoethnologiquement est encore peu étudié, malgré les nombreuses missions et colonnes qui l'ont parcouru, les récoltes faites autour des postes, et les travaux déjà publiés auxquels celles-ci ont donné lieu (2), c'est à la surface qu'ont été, jusqu'à ce jour, rencontrés les gisements reconnus, un peu au hasard des itinéraires suivis, sans que des fouilles soient venues établir, pour des tailles différentes, des superpositions nettement constatées. Une seule exception est à citer, l'Hadjar Mahisserat au voisinage d'Aïn-Sefra, qui montre en surface, du *néolithique* avec fragments de poteries, sur un substratum épais contenant des outils à taille chelléo-moustérienne (3).

***

Nous croyons nécessaire, pour bien fixer les idées, pour montrer la diversité des modes des gisements préhistoriques relevés à ce jour, dans le Sahara et le Haut-Pays, et, pour faire ressortir la physionomie particulière à quelques uns, d'en faire la description succincte, avant que de

(1) Cf. à ce sujet les deux mémoires de M. le Dr E. T. Hamy et de M. le Dr R. Verneau publiés comme « considérations générales » sur les collections recueillies par M. F. Foureau, *Documents scientifiques de la Mission saharienne* (Mission Foureau-Lamy), p. 1096-1105, et 1106-1123, 3e fascicule. Paris, 1905.

(2) Voir ci-après l'appendice.

(3) Cf. G. B. M. Flamand, *Anthropologie*, p. 145, mars-avril 1892. — *Bulletin Soc. Anthrop. Lyon*, 2, juin 1901. — *Congrès Association pour l'avancement des Sciences*. — Session de Paris 1900, p. 210 à 213. 1re partie. — Session de Bordeaux, p. 318. 1re partie 1895.

donner la nomenclature des formes d'objets, nouvelles ou peu connues ou non encore signalées en Afrique, qui constituent notre collection.

Les gisements du Haut-Pays oranais et du Sahara appartiennent aux groupes principaux suivants :

1° *Gisements sporadiques :* Les pièces isolées se rencontrent plus particulièrement dans les parties basses, le long des voies naturelles d'accès, assez souvent près des cols, sur des rochers ; sans gangue, libres, dispersées sur des aires étendues, rarement en montagne.

2° *Sur les plateaux* : Pièces à la surface, à l'air, parfois en nombre vraiment considérable (M'zguillem, S. E. de Djenien Bou-Resk), ordinairement sur les corniches et terrasses du terrain quarternaire ancien (Oued Mya, Inifel), quelque fois aussi, sur les terrasses supérieures (Hammad).

Souvent ces gisements sont très pauvres en objets bien définis, ou à taille manifeste avec retouches, etc., les pièces caractérisées gisant au milieu de centaines d'ébauches informes.

Parfois même, les premières manquent, et le gisement pourrait paraître des plus douteux, si l'on n'avait une preuve certaine de son existence, dans le fait même de l'accumulation de matériaux ébauchés (silex, calcaires siliceux, calcédoines, ménilites, etc.), étalés sur des surfaces de plateaux de grés, de calcaires ou sur des terrasses d'alluvions d'une nature lithologique bien différente de celles des roches siliceuses ci-dessus énumérées, et, bien souvent fort éloignés (10, 20, 50 kil[s]) des assises d'où ces matériaux auraient pu être extraits (assises *d'origine*, alluvions et poudingues où ils *peuvent exister* à l'état de cailloux roulés). C'est là un fait sur lequel nous insistons, il est des plus fréquents dans le Haut-Pays oranais (M'zguillem déjà nommé, Noukhila au sud de Bou-Semghoun, steppes de l'est d'Aïn-Ben-Khellil, Magroun, Ksar el-Ahmar), et dans le Sahara (Méguiden, Sidi-Moulay-Gandouz, etc.).

3° *Abris sous roches.* — On les observe particulièrement dans la région montagneuse (Haut-Pays) et, quelquefois dans le Sahara, ghiran (grottes), ou kheloua (refuges) du par exemple : Aïn-Ed-Douis, Aïn-Lahag, Mahisserat, Ksar el-Ahmar. Ces *abris sous roches* existent assez ordinairement dans le voisinage des stations de *Pierres-Écrites* (Hadjrat-Mektoubat) *néolithiques* (localités ci-dessus citées).

4° *Dans les Thalwegs des Oueds* (cours d'eau). — Les instruments y sont ou entraînés par les eaux de ruissellement, ou *in situ*, nombreux exemples pour *Ouargla*, l'*Oued Mya*, *Haci-Inifel*, etc. ; mais, même pour ces gisements si remarquables, ou trouve simultanément un grand nombre d'objets, sur les plateaux (terrasses et seuils) élevés de quelques mètres,

et *dominant* cependant les bas-fonds des digitations des anciens marigots de l'Igharghar ou des Oueds du Sahara oranais.

A Haci-Cheikh (zone d'épandage de l'Oued Gharbi) un silex (flèche imparfaite), a été trouvé par l'un de nous dans les couches de calcaire farineux à *planorbes* et à *physes* du quaternaire très récent.

5° *Près des sources* et près de *quelques* puits, près de certains réservoirs naturels, R'dirs, Tilmassin, Aguelmann ; preuve, ainsi qu'on l'a antérieurement indiqué (1), de l'utilisation possible quelquefois, de ces diverses ressources en eau vers la fin de l'époque néolithique, lors de l'installation sur ces régions, d'un nouveau climat.

6° Enfin, il est un dernier mode de gisement de quelques stations préhistoriques sahariennes, qu'il est très intéressant de signaler. Ce sont les *enceintes retranchées naturelles.* Elles sont constituées par des *alignements* de longues bandes rocheuses faisant partie de séries d'assises très fortement relevées et quelquefois verticales (*delad*), dont l'ensemble, à l'exception de l'alignement considéré, a été *arasé* à une faible hauteur du sol. Lorsque deux alignements semblables quelque peu distants, sont reliés grâce aux *diaclases,* par d'autres lignes de roches orthogonalement placées, ils délimitent des espaces sub-rectangulaires qui, ainsi protégés par l'exhaussement de ces murailles naturelles, constituent les *enceintes retranchées naturelles.* La disposition de ces dernières rappelle d'assez près celle des constructions cyclopéennes des palais de Tyrinthe et de Mycènes, et, la comparaison peut être poussée assez loin, car verticalement, les diaclases secondaires séparent dans la masse, des blocs énormes, à formes géométriques, *restés en place*, comme *dressés* sur les assises inférieures. Quelquefois aussi à deux alignements *naturels* de roches (strates redressées) parallèles s'ajoutent transversalement des murs de pierres sèches et plus généralement des blocs d'un fort volume, limitant ainsi des espaces plus ou moins rectangulaires. C'est ici un type intermédiaire entre l'*enceinte retranchée naturelle* et l'*enceinte* entièrement *édifiée* par l'homme. Des abrupts limitent souvent sur un ou plusieurs côtés les unes et les autres. Ce sont des grès qui constituent les roches de ces assises ainsi utilisées.

On les observe dans l'Oudj méridional de l'Erg occidental, sur la piste qui va d'Haci-Moulay-Gandouz à Fort Mac-Mahon en se maintenant sur la limite des dunes (Méguiden). Il en existe de semblables mais moins importantes au nord-est et au nord-ouest de Géryville, à l'est du Djebel Malah' (Méchéria). Comme gisement présentant une certaine analogie,

(1) G.-B.-M. Flamand, *Association française pour l'avancement des Science* Bordeaux, p. 318, 1re Partie, 1896 (Oueds R'arbi, Seggeur, Namous, etc.).

on peut rapprocher des *enceintes retranchées naturelles* quelques citadelles (?) berbères du Sahara (promontoires des hammad sur les Oueds, les Gour vers Kef-el-Fokra, Benoud, etc., dans l'Oued R'arbi) ; dans le Haut-Pays, dans les cercles de Méchéria, Géryville, Djelfa, on observe sur ces emplacements des superpositions de constructions berbères anciennes et modernes. Des stations de silex taillés se rencontrent dans les environs immédiats, et dans les enceintes elles-mêmes.

***

Une remarque qui s'applique à tous ces modes de gisements (à l'exception du dernier), c'est, et nous y insistons, le *mélange des formes de taille* et des *types* qui en Europe sont considérés comme *caractéristiques* des diverses phases des époques du paléolithique et du néolithique; ce qui par manque de tout gisement en place, laisse planer, ici, le plus grand doute sur leur détermination. Ce que M. le Dr Verneau disait à ce sujet à propos des récoltes de la *Mission Saharienne* s'applique à nos gisements, une forme ancienne peut fort bien avoir été produite et utilisée à une époque plus récente que celle qu'elle caractérise habituellement (1).

***

Pour compléter ces notions sommaires sur les différents types de stations ou ateliers préhistoriques que nous avons rencontrés, nous allons maintenant donner, très brièvement, un aperçu des *gisements géologiques* (2) qui ont pu fournir les matériaux de taille, des objets et des armes, pour les deux grandes régions considérées ; ils appartiennent aux séries suivantes :

1° Silex, francs, blonds, blancs (cacholonnés), bruns, gris, rouges et noirs ;

2° Silex calcédonieux de teintes variées ;

3° Calcédoines ;

4° Calcaires siliceux, à divers degrés (matière des hachettes néolitiques du Sahara).

(1) « Les ouvriers qui ont fabriqué les pièces les plus remarquables au point « de vue du travail ont fort bien pu fabriquer des instruments plus grossiers « lorsque ceux-ci répondaient à leurs besoins. »
Cf. Dr Verneau, *loc. cit.*, p. 1121.

(2) Cf. G.-B.-M. Flamand, *Anthropologie*, mars-avril 1902.— Id. *A. F. A. S.*, 1re partie, p. 168, 210-212. Paris 1900. — *Bull. Soc. Anthropologie, Lyon*, juin 1901, etc.

Les premiers se rencontrent pour le Haut-Pays, dans les assises crétacées calcaires de toutes les chaînes *cénomano-turoniennes*, telles que les Milok, les Dakla, les Ghoundjaïa, les M'daouer, la Ghelida, etc., qui forment en général des cuvettes immenses, de longs alignements synclinaux.

Là se montrent dans les couches calcaires des zones à *rognons siliceux* pouvant atteindre un très fort volume ; à certains niveaux s'intercalent en outre des *calcaires siliceux*, en plaquettes d'épaisseur variable, quelquefois un peu schistoïdes, formant des bancs d'une grande étendue. Toutes ces assises à *silex* ou *calcaire siliceux affleurent* sur des surfaces considérables (la chaîne de la Ghelida, de Haouïta à la Chebkha Tamednaïa, a plus de 600 kilomètres), elles sont partout facilement accessibles.

Les *silex calcédonieux* ne sont pas rares dans ces formations, les *calcédoines* s'y montrent moins fréquentes ; toutefois, en certains points de ces mêmes couches elles donnent naissance à de véritables bancs assez puissants comme sur le flanc nord du Kheneg-Arouïa.

Les mêmes roches siliceuses se rencontrent aussi dans l'ensemble des calcaires dolomitiques turoniens, mais en général elles y sont bien moins développées.

Tout au contraire elles abondent dans la formation tout-à-fait supérieure du crétacé, le sénonien, où particulièrement les silex *noircis* et les *calcédoines* forment des couches continues, répétées à plusieurs niveaux, et se maintenant en plateaux ondulés constituant une partie des plateaux des Chebak, du M'zab, du Tadmaït et du Tinghert.

On doit ajouter qu'à ces formations crétacées succèdent dans le Tadmaït au Nord-Ouest, et dans le haut Oued-Mya (Haci-Djemel, Haci-Inifel) des terrains tertiaires (Suessonien) qui montrent également de nombreux rognons siliceux noirs (calcaires à silex) ; dans le Sud-Constantinois ces mêmes assises se développent sur tout le flanc Sud de l'Aurès, dans l'Est au delà de la frontière tunisienne (couches à phosphates), dans l'Ouest jusqu'au delà du Zab occidental.

Tout au Nord du Haut-Pays, dans les Hauts-Plateaux vrais (Tidernatin, Hassasna, El Oussekh), de même que dans les axes des chaînes du Djebel Amour, des Ksour, etc, des massifs de Figuig, on retrouve des niveaux à rognons siliceux abondants, gris et noirs (polypiers fossiles), dans les assises, liasiques, médio et supra-jurassiques, calcaires ou argilo-calcaires.

5° Grès quartziteux.

6° Quartzites.

Ces deux roches se rencontrent dans les formations gréseuses des terrains primaires (Dévonien) et secondaires (Crétacé). Ces derniers

sont surtout développés dans le Haut-Pays (chaînes précitées), où ils constituent les puissantes assises de deux étages du Crétacé, le Néocomien et l'Albien ; mais c'est surtout dans le Néocomien que se montrent *les grès quartziteux* ; les grès albiens ne sont ordinairement bien cohérents que vers les axes des chaînes ou au contact des failles, — par métamorphisme ; les mêmes terrains se montrent dans toute la dépression du Méguidem et sur le flanc sud du Tadmaït.

Les petits cailloux roulés de quartz gras qui constituent les éléments des *grès à dragées* de l'Albien sont, le plus généralement, de trop faible volume pour avoir été utilisés pour la taille d'objets, au moins en ce qui concerne le matériel des stations du Haut-Pays, ils ne s'y rencontrent, taillés, en aucune station (1).

Les grès franchement quartziteux et les quartzites se développent surtout dans les divers étages du Dévonien ; ils forment tous les abrupts et les surfaces des tassilis des Azdjer, du Mouydir, de l'Adrâr-Ahenet, faisant face au Tinghert et au Tadmaït crétacés. D'abatage assez difficile et à grands éclats, les pièces taillées dans ces roches quartziteuses sont le plus ordinairement d'assez grandes dimensions.

7° Quartz et variétés de quartz gras.

Le quartz hyalin (cristal de roche) limpide ou coloré existe en cristaux bipyramidés, purs ou avec inclusions, dans tous les pointements triasiques du Haut-Pays (Rochers-de-Sel, désignés sous les noms de djebels Malah, Mouïlah, etc.) ; il s'y montre soit en géodes soit en cristaux isolés, très abondants dans les argiles bariolées.

On rencontre dans ces mêmes gisements, des calcédoines à colorations variées, des silicates : amphiboles, chlorites, prenhite, micas, et du fer oligiste en paillettes (2).

8° Bois silicifiés.

Cette variété d'opale, parfois entièrement épigénisée et transformée en véritable minerai de fer, se rencontre assez abondamment dans les régions à affleurements de grés albiens, néocomiens, dévoniens. Dans le Haut-Pays, c'est vers Kralfallah, puis au Djebel Amour (Gadas), chez les Laghouat-Ksel, près Figuig (El Menasseub) que se rencontrent sur

(1) Contrairement à l'opinion émise par M. P. Pallary. Cf. L'*Homme Préhistorique*, p. 158 1904.

(2) Cf. J. Curie et G. B. M. Flamand. — Étude succincte sur les roches éruptives de l'Algérie; *Stratigraphie générale*, etc. in-8°, p. 7, 8, 13, 16, 59, 61, 63, 74, 79, 1889; et in-4° *passim* 1890. Alger (Publication du Service géologique du Gouvernement Général de l'Algérie); G. B. M. Flamand, A. F. A. S., 1re partie, p. 166-168, Paris, 1900.

les plateaux ou dans les pénéplaines, de véritables petites forêts abattues de bois silicifiés. Au Sud, c'est dans le Tidikelt et vers les contreforts du Mouydir (El Khenig, Rhâba d'In-Salah, etc.) que nous en avons relevé des gisements très abondants, comprenant des troncs d'arbres entiers.

9° Roches vertes.

Les roches vertes dans lesquelles sont taillées, les haches néolithiques polies, appartiennent soit : *a)* à des *roches* ou *tufs ophitiques* des gisements triasiques ci-dessus signalés ; soit : *b)* à des *diorites* ou à des *amphibolites*, gneiss amphiboliques ; soit : *c)* à des *diabases* ou à des *pyroxénites*, gneiss pyroxéniques ; ces deux dernières séries constituées par des éléments *sporadiques* parfois volumineux amenés au jour dans le magma gypso-salin-ophitique. — Les pointements de ces roches sont nombreux dans le Haut-Pays, l'un de nous a recueilli sur place une ébauche d'arme polie laissée sur la roche même d'où elle avait été extraite. — Au-delà de la chaîne atlantique sud, à ce jour, on n'en connaît pas de gisements, mais, çà et là (au moins pour le Sud-Oranais) on trouve des roches ophitiques à l'état de cailloux roulés dans les poudingues quaternaires des hammad et des terrasses des oueds (1).

Les échantillons lithologiques rapportés par les diverses missions qui ont parcouru le Pays des Touareg Ahoggar, F. Foureau, Laperrine, Guillo-Lohan, Besset, etc., indiquent de grands développements de roches gneissiques à bisilicates, qui ici sont *in situ*.

Dans ces massifs cristallins, le quartz gras en filon ou substratifié abonde.

A ces gisements - origines de roches et de minéraux utilisés, quelquefois très éloignés des stations de taille ou d'habitation, il faut ajouter les blocs et cailloux roulés des mêmes substances, transportés au loin, par les crues des cours d'eau aux époques antérieures, et formant aujourd'hui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des poudingues plus ou moins cohérents, ou des amoncellements cahotiques dans le lit desséché des oueds.

On voit que contrairement à l'opinion, la plus ordinairement répandue au sujet des *gisements* des matériaux lithologiques utilisables (roches siliceuses et minéraux divers) (2), le Haut-Pays et le Sahara présentaient, des ressources inépuisables, qui pour beaucoup de régions étaient, on peut dire, à pied d'œuvre ; bien découverts en des affleurements très

(1) Cf. G. Rolland. — *Géographie du Sahara algérien*. Dolérite andésitique à structure ophitique, p. 245. — 1890.

(2) Cf. Rabourdin, *loc. cit.* — Dr Lenez, *L'homme préhistorique*, p. 99, n° 4, 1904.

accessibles, ces matériaux variés ont dû être partout ici facilement exploités.

***

Laissant de côté, les formes déjà citées, plus particulièrement dans les mémoires de Rabourdin, de MM. le Dr Weïsgerber, Foureau, le Dr E.-T. Hamy et le Dr R. Verneau, — et publiés par eux dans les *Documents* des célèbres missions Flatters, Choisy et Foureau-Lamy,

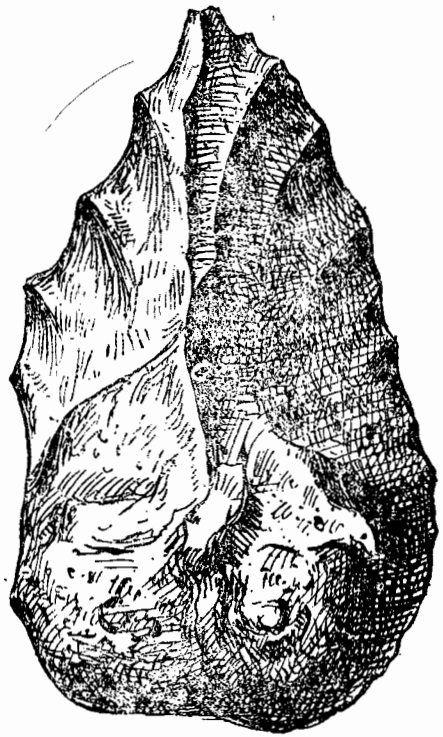

Fig. 1. — Hache a taille chelléenne à grands éclats, à talon réservé (2/3 gr. nat.). Gassi-Touil (Sahara constantinois).

M. Ferrand, *ad. nat. del*t. Collection L.

— ou, qui existent dans quelques collections françaises, — nous allons maintenant brièvement indiquer les types les plus remarquables que nous possédons, ceux qui présentent des formes nouvelles, peu connues encore, ou peu répandues. Voir Appendice B. la nomenclature des stations où ont été recueillis les éléments de nos collections.

Patine désertique. — Le mode de la plupart de ces gisements explique la patine désertique caractéristique qui recouvre la plupart des outils des stations sahariennes, et qui est due aux actions éoliennes.

Haches dites coups de poing (de taille chelléenne et acheuléenne). On ne connaissait à ce jour qu'un nombre très restreint de ces instruments de provenance saharienne ou du Haut-Pays. (Rabourdin, *loc. cit.*, pl. vii ; Foureau, *loc. cit.*), nous en avons recueilli quelques-unes de formes

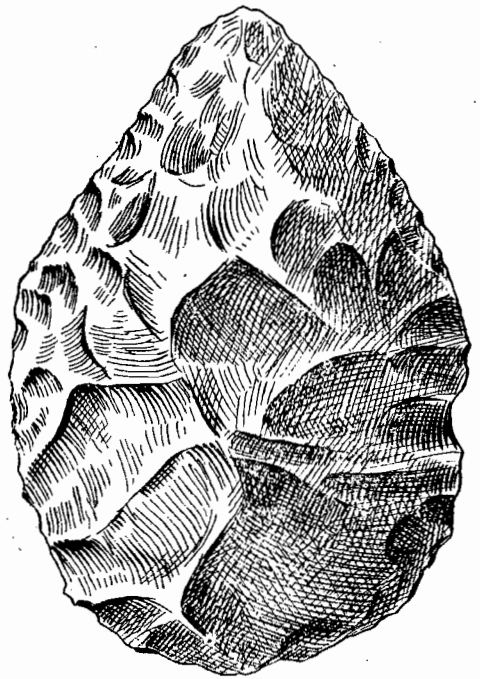

Fig. 2. — Hache a taille acheuléenne (2/3 gr. nat.), en silex gris foncé, du Gassi-Touil (Sahara constantinois).

M. Ferrand, *ad. nat. et phot. del*t. Collection L.

variées depuis la plus fruste éclatée dans un *grès* quartziteux très dur (Gassi-Touil), dans un porphyre pétro-siliceux (limite nord des Hauts-Plateaux, Aïn-Sultan, Saïda), jusqu'à l'amygdaloïde de type classique. L'une d'elle (Gassi-Touil) est une véritable massue à extrémité sub-aigue, du type classique *à talon réservé* des gisements de l'Ile-de-France et de la Somme. *(Fig. 1)*.

De la même région une magnifique hache taillée et retouchée sur les deux faces, dans un silex gris foncé, forme amygdaloïde des plus régulières.

Les localités où ont été trouvées ces remarquables armes sont plus particulièrement: Temassinin, Gassi-Touil (haches acheuléennes), Méguiden, Haci-Farèz-Oum-el-Lill, In-Salah, pour le Sahara; — Aïn-Sultan, Tifrit (Saïda), pour le Haut-Pays.

Dans la dépression du Meguiden, à Haci-el-Ahmeur, se montre un remarquable gisement d'outils en grès quartziteux rouge, dont la taille à grands éclats est très particulière, et dont les formes se rapprochent des chélléennes de grandeur moyenne (haches, éclats Levallois, etc.), signalées aussi dans le Sud-Ouest de la France; mais également sur place et associés, se montrent des instruments certainement néolithiques, sur lesquels nous allons revenir.

2° Nous ne saurions d'autre part séparer et grouper raisonnablement des formes qui, rencontrées çà et là, au milieu des ensembles ci-dessus désignés, pourraient être considérées comme caractéristiques soit du *moustérien* (quelques exemplaires), soit du *solutréen* (considéré dans l'acceptation de De Mortillet); il faut dans ces questions, être ici dans les conditions de gisement les plus habituelles, très réservé, et. ne déterminer comme appartenant à telle ou telle phase du paléolithique que les objets trouvés manifestement dans des assises d'âge géologique déterminables *in situ*, non remaniées. Or, de pareils gisements ne se sont pas encore rencontrés dans le Sahara; pour le Haut-Pays sud-oranais il faut faire exception pour l'abri sous roches de l'Hadjar-Mahisserat (moustérien et néolithique en place) (1); dans le nord de la Berbérie, ils sont en nombre très restreints: Ouzidan (Tlemcen), Ternifine (Mascara), Lac Karar (Remchi) et stations troglodytiques des environs d'Oran.

Nous définirons donc très rapidement maintenant les formes les plus remarquables de nos gisements *néolithiques*.

II. Haches polies. — Hachettes en calcaire siliceux ou en silex blanc ou rosé, de forme spéciale, aplaties ou sub-triangulaires, parfois un peu bombée, présentant quelques formes aberrantes. On peut observer que tous les termes de passage existent entre la forme définitive et l'ébauche à peine indiquée; les pièces en préparation sont parfois comparables à certains *retouchoirs* du camp de Catenoy, et présentent encore toutes les surfaces éclatées, presque jusque sur l'arête destinée à devenir le côté coupant; le grand nombre de ces très belles pièces de notre collection est important à signaler (2) et paraît un peu en opposi-

(1) Cf. *Antropologie*, p. 148, 1892. — *A. F. A. S.* C, R. Congrès de Paris, p. 213. 1900

(2) Cf Dr Verneau, *apud*; F. Foureau, *loc. cit.*, p. 114-115, fig. 401 et pl.; M. F. Foureau, *Documents* (3e fasc.).

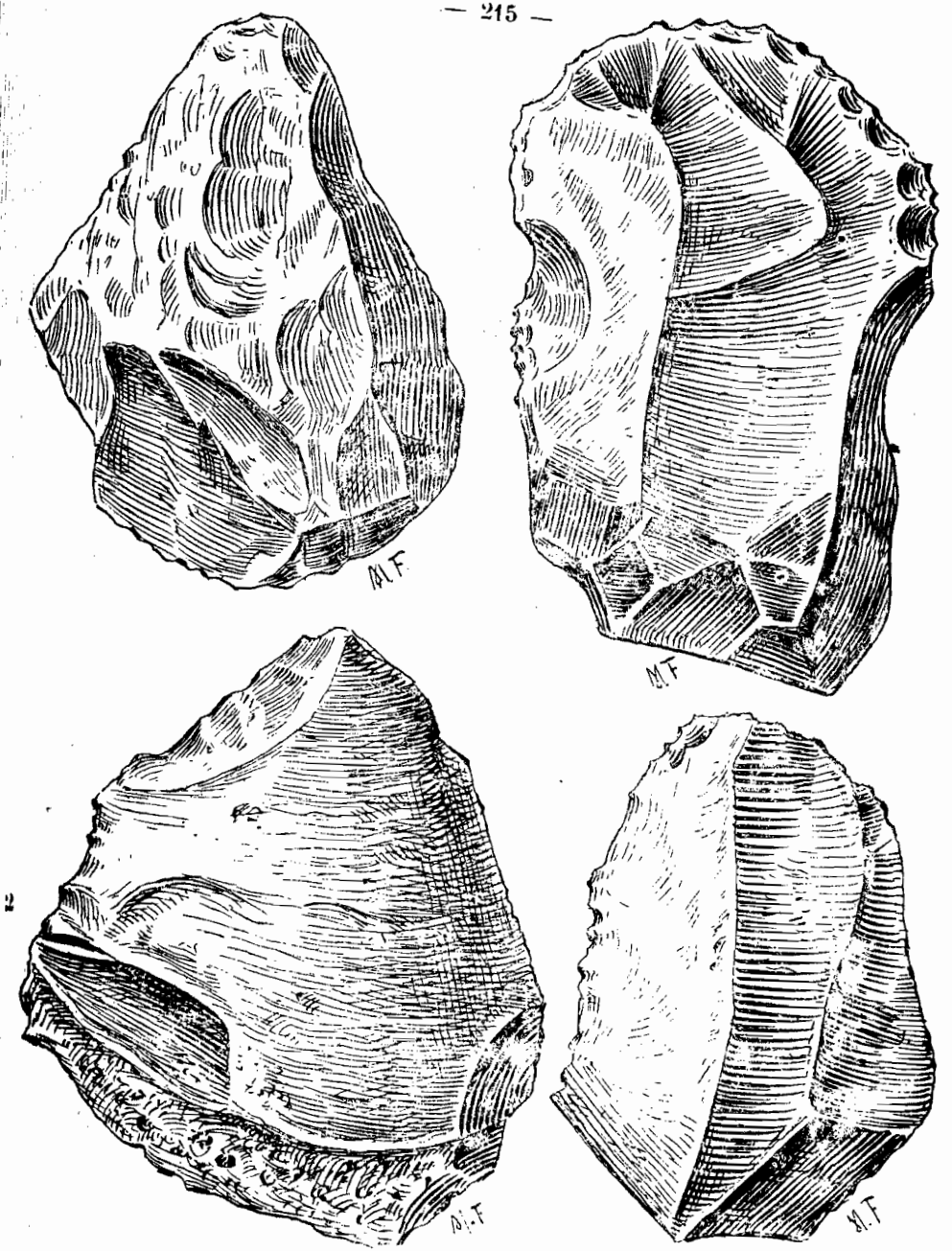

Fig. 3. — Moustérien en place de l'abri sous roche de l'Hadjar Mahisserat (Rocher Carmillé) Cercle d'Aïn-Sefra. Sud-Oranais.

1.-2 — Grandes pointes portant des retouches sur une seule face (gr. nat.) silex gris.

3.-4. — Grattoirs, id. (gr. nat.) silex calcédonieux.

M. Ferrand, *ad nat. del*. Collection F.

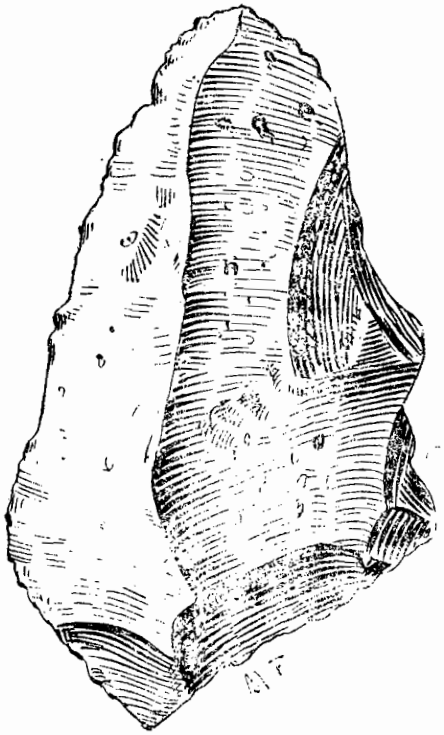

1

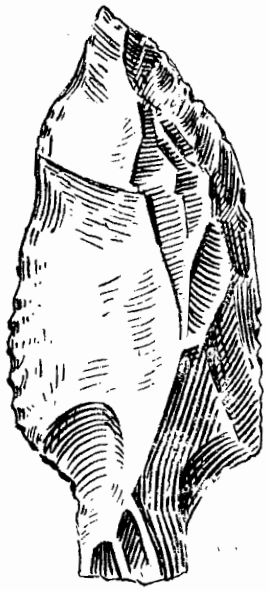

4

2

3

Fig. 4.

N°1. Hache grossière taillée à grands éclats (taille chelléenne) sur une seule face, dans une roche ophitique siliceuse verte, trouvée dans le voisinage immédiat du pointement triasique de Zrigat-El-Malah (cercle de Méchéria), Sud-Oranais ; c'est le seul exemple connu à ce jour d'une pièce *taillée* dans cette substance, qui constitue exclusivement les *haches polies*, en boudin, de cette région : grandeur nature.

N°s 2.-3. Petite pointe de flèche en *feuille de laurier* (solutréen ?) en silex blond, de l'Aïn-Raïmin, cercle de Géryville, Sud-Oranais, vue sur ses deux faces : grandeur nature.

N° 4. Pointe de sagaie à profil triangulaire et à face inférieure plane : retouches sur la face supérieure ; en calcaire siliceux blanc roche de passage. — Environs de Ghassoul, au Nord Est de la plaine, cercle de Géryville, Sud-Oranais.

M. Ferrand, *ad nat. et phot. del.* — Collection F.

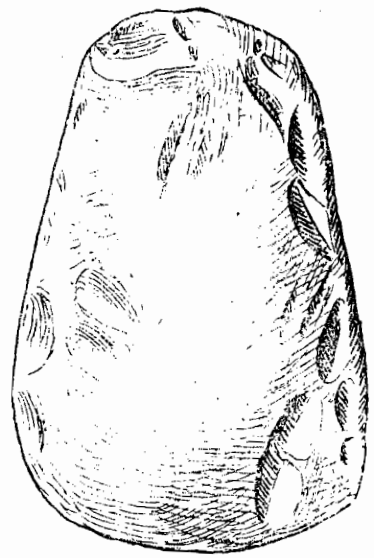

1

Fig. 5. — Hachettes néolithiques polies du Sud d'Ouargla, Sahara constantinois (hauteur réduite de 4m/m.

N° 1. Calcaire siliceux rosé — de Khecheba.

N° 2. Calcaire plus grossier — de Haci-Djedid.

N° 3. Calcaire jaune pâle ; hachette formée d'un fragment d'une strate mince de la roche simplement aiguisée sur son bord tranchant, porte quelques retouches sur le bord supérieur gauche.

M. Ferrand, *ad nat. et phot. del.* Collection L.

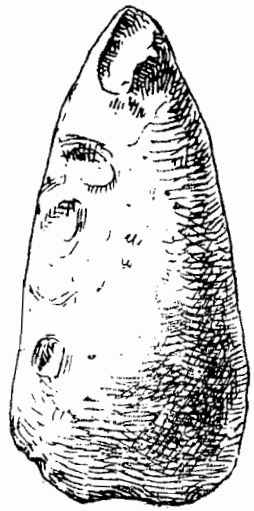

2

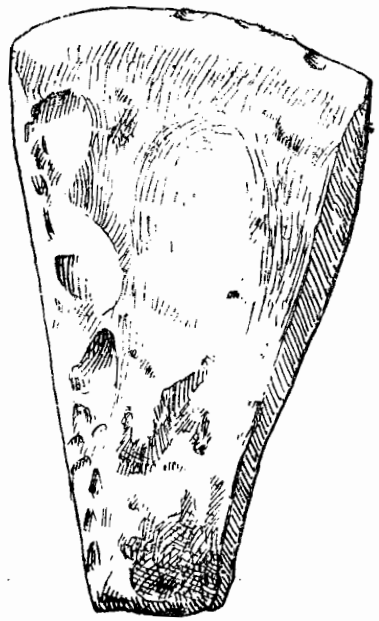

3

1

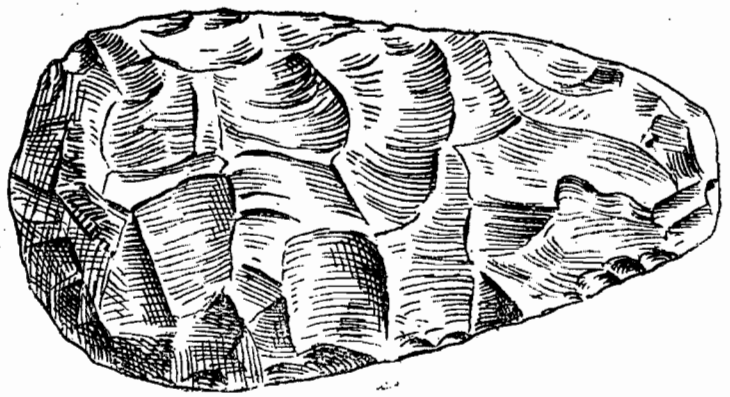

2

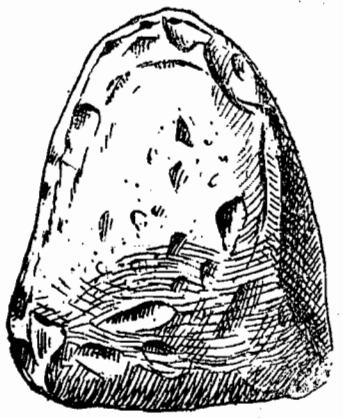

3

tion avec les précédentes observations. Elles sont représentées en bon nombre d'exemplaires également dans les collections des Pères Blancs à Alger et à Ouargla, et sont tout à fait comparables aux hachettes qui ont été antérieurement trouvées dans la vallée du Nil (De Morgan, *Les Origines de l'Égypte.* L'âge de la pierre et les métaux, p. 92, 93, 94, 95, 96, 97, etc., 1896).

Ce qui est remarquable, c'est que la substance de ces haches est, pour

Fig. 6. — Hachettes néolithiques du Sahara constantinois (hauteur réduite de 10 m/m. N° 1. Calcaire siliceux rosé à patine jaunâtre de Haci-Chambi. — N° 2. Calcaire jaunâtre très siliceux avec veines de silex calcédonieux blond de Beni-Khalifa ; pièce ne présentant aucune région ayant subi l'action du polissage. — N° 3. Calcaire jaunâtre, hachette fortement patinée et usée de Haci-Hadjar. — M. Ferrand *ad nat. et phot. del.* Collection L.

toutes celles que nous avons examinées, toujours le même silex passant à un calcaire siliceux (quelquefois argilo-siliceux), blanchâtre, jaunâtre ou rose, qui appartient aux couches crétacées cénomaniennes et turoniennes des Chebak, du Mzab, du Tadmaït et du Tinghert. Nous avons ici une forme saharienne à opposer à la *hache en boudin* néolithique du nord (1).

Il est bon de rappeler à ce propos, que cependant, la *hache en boudin* (roche ophitique ou dioritique) (2) se montre aussi dans le Sahara ; l'un de nous l'a récoltée à Haci-Inifel (fragment). L'ingénieur G. Rolland (mission Choisy) l'a signalée près d'El-Goléah, et bien plus au Sud, on connaît celle que le Dr Osc. Lenz a signalée et figurée comme provenant de Taodenni, gisement de sel qui alimente Tombouctou ; et, en ces derniers temps M. le lieutenant Desplagnes a rapporté du plateau Nigérien quelques exemplaires également de formes très voisines. (Exposition coloniale de Marseille, section soudanaise). La hache

(1) On rencontre ces dernières dans le Haut-Pays oranais : aux abris sous-roches d'Aïn-ed-Douis, sur les Hauts-Plateaux de Cacherou, à l'Aïn-Sultan, etc., et dans tout le Tell. (Collections de l'École Supérieure des Sciences d'Alger, Géologie et Géographie physique, Musée des antiquités algériennes, Collections Debruge, G.-B.-M. Flamand, Pallary.

(2) On connaît dans le Tell quelques rares échantillons de ces haches dont la roche constituante est un grès quartziteux ou un quartzite vrai ; Ex : fragment de hache en quartzite de l'albien de l'Atlas de Blida (Collection de géologie de l'École des Sciences d'Alger).

Fig. 7. — Fragments (grandeur naturelle) de haches polies *en boudin.* (Roche verte ophitique) trouvés dans les abris-sous-roche d'Aïn-ed-Deis (cercle de Géryville, Sud-Oranais).

Ferrand *ad. phot. del.* Collection L.

néolithique siliceuse ou calcaréo-siliceuse plate, par contre, remonte au Nord, jusque dans la chaîne des Ksour.

Nous ne parlerons que pour mémoire des lames du Gassi-Touil : *couteaux* et *scies*, qui se rencontrent dans plusieurs de nos gisements sahariens (Inifel, Gassi-Touil, Temassinin, etc.), nous ferons remarquer que *rares* sont les *grattoirs*, et qu'en exceptant, pour quelques localités, les précédentes lames, ce sont les *pointes qui dominent* : poinçons, pointes de formes variées, quelquefois un peu aberrantes (tête de perroquet, etc.), pointes de lance, de sagaies, de javelots, etc. ; mais la note tout à fait dominante est, parmi ces dernières, la *pointe de flèche*.

Dans le Sud-Oranais il n'en est point ainsi, et pour l'ensemble des stations du Haut-Pays étudiées par nous, c'est plutôt la *lame* relativement courte, le couteau, auquel se joint (rarement) le grattoir et enfin la lame sub-aiguë, qui semblent bien dominer sur la pointe. Les formes sont d'ailleurs ici frustes, lourdes et contrastent avec celles, si finies, si gracieuses, de la plupart des stations sahariennes.

Parmi les pointes de flèche, nous citerons comme très particulières, les *formes pédonculées du Meguiden* et des *tassilis* (Mouydir, Ahenet, Tidikelt), avec ou sans barbelures, de grande taille et pour beaucoup d'une élégance rare, surtout en considération des matériaux employés (grès quartziteux dont l'éclatement par le choc est si pénible).

Celles-ci se rencontrent précisément dans les stations les plus extrêmes, sur les premiers gradins du plateau central des Touareg, dans le Mouydir et aussi dans le Tidikelt. Pour ces deux régions, elles sont parfois taillées dans des roches d'une dureté extrême, et d'une grande ténacité (bois silicifiés très abondants dans toutes les formations gréseuses du Sud). Dans le Meguiden, ces flèches sont associées aux haches à grands éclats, rappelant les chelléennes (1).

III. Pointes (de flèche) a écusson. — Parmi les très nombreuses formes de pointes que nous avons pu réunir, pointes de flèches à barbelures, denticulées, pédonculées, apédonculées, longues, courtes, larges, triangulaires, ogivales, ankyroïdes, etc., si répandues dans les gisements de *Ouargla*, aujourd'hui classique, de *Haci-Inifel*, de l'*Oued-Mya* (bas), de *Temassinin*, etc., il est une forme des plus remarquables, encore à peine décrite, et que nous avons désigné sous le nom de *pointe (de flèche) pédonculée à écusson* (1). Elle est assez abondante à Haci-Inifel,

(1) G. B. M. Flamand et Commandant E. Laquière. *Bull. géog. histor. et descrip.*, p. 273, n° 2 (Congrès d'Alger) 1905.
Cf. P. Pallary. « Classification industrielle des flèches néolithiques du Sahara ». *L'Homme préhistorique*, n° 6, p. 169, fig. 16, 1, 2, 3 (?). 1906.

au Gassi-Touil, à Bir-es-Sof (confins de la Tripolitaine), dans l'Oued-Mya, elle remonte même dans le Haut-Pays algérien, jusqu'à Messad (carton Hartmayer, Collection de l'École des Sciences d'Alger).

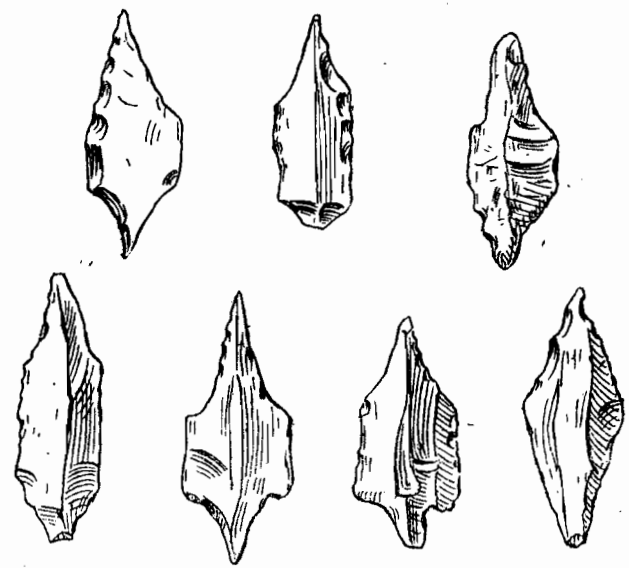

Fig. 8. — Pointes (de flèche) a écusson

En silex, grandeur naturelle, de Bir-es-Sof (Souf sud-oriental).

L'exemplaire à gauche en haut de la figure présente sa face plane sans retouches, tous les autres présentent leur face retouchée portant deux ou trois pans. — La seconde à droite du rang inférieur porte une légère encoche qui donne à l'extrémité du pan de droite l'apparence d'une barbelure ; — par exagération de cette disposition, répétée sur les deux côtés de la partie inférieure, on obtient une pointe à écusson barbelée (Gassi-Touil).

M. Ferrand, *ad. nat. et phot. del'.* Collection L.

De petites dimensions ne dépassant pas trente millimètres, elle se termine à ses deux extrémités par deux pointes aigues dont l'inférieure s'allonge en pédoncule ; taillée sur une seule face qui présente deux (plus fréquents) ou trois pans, elle porte parfois quelques retouches latérales et particulièrement sur la pointe et sur le pédoncule. L'écusson qui constitue le corps de la pièce, se relie à la pointe par deux lignes ascendantes (bords), et par deux lignes descendantes à la région du pédoncule.

Cette pointe de flèche varie de dimensions relatives, et l'écusson toujours rectangulaire, peut être plus ou moins large, plus ou moins étroit.

La *pointe à écusson* se rencontre, mais alors légèrement différente (réunion de l'écusson et de l'axe par une ligne très oblique vers le haut), quoique bien reconnaissable encore, dans certains gisements du Mouydir.

On peut citer comme comparable à ces formes intermédiaires, à *écusson irrégulier*, la fig. 403. Collection F. Foureau, n° 52602, grandeur naturelle. *Documents* de la mission saharienne, les figures, 1, 2, 3 (?), Pallary, *loc. cit.*

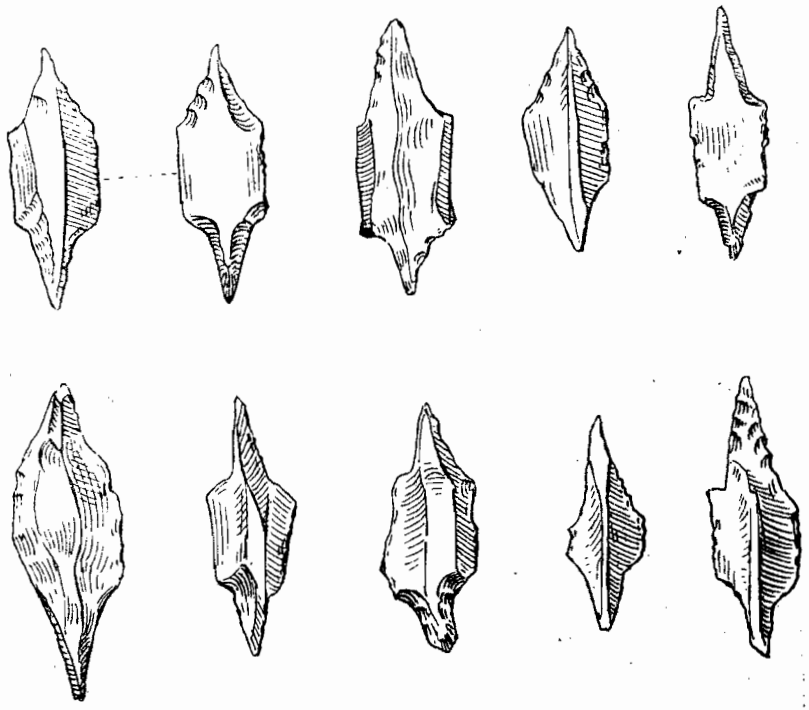

Fig. 9. — Pointes (de flèche) a écusson, en silex, gr. nat., de Haci-Inifel (Sud-Algérien),

La seconde figure de la ligne du haut à gauche et la première figure de droite de la même rangée présentent sur leurs faces planes quelques légères retouches.

M. Ferrand, *ad nat. et phot. del*ᵗ. Collection F.

IV. Flèches a tranchant transversal (?). — A ces principaux gisements du bassin de l'Oued Igharghar, appartient encore la flèche (?) à tranchant transversal, à un ou deux pans coupés avec ou sans retouches latérales (le second cas le plus constant), que nous écartons des tranchets, et qui présente une si grande analogie de forme avec la pointe de flèche à tranchant de l'industrie dite tardenoisienne [*Industrie des fonds de cabanes d'Italie* (M. Cartailhac)]. Ici les objets sont, le plus généralement, petits et plus développés dans le sens longitudinal du tranchant

que dans le sens de la hauteur, dans une proportion atteignant quelquefois 3 : 1 (1).

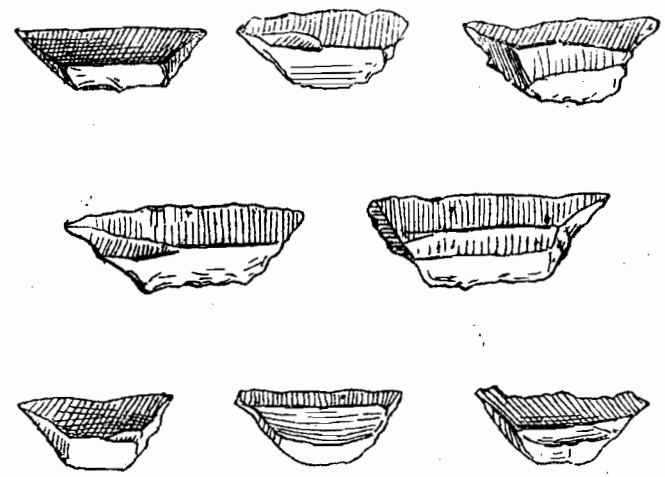

Fig. 10. — Flèches a tranchant transversal (?) (Industrie des fonds de cabanes d'Italie), silex, gr. nat., Oued-Mya (Sud-Algérien).

M. Ferrand, *ad nat. del*ᵗ. Collection L.

(1) J. de Baye. — La balistique préhistorique. *Matériaux*, p. 26 et pl. II, 1873.
A. Doigneau. — Sur les silex dits pointes à tranchant transversal. *Matériaux*, p. 22 et pl. II, 1873.
Baron de Baye. — Flèches à tranchant transversal. *Bull. Soc. Anthrop. Paris*, 1874.
Dépôt de flèches à tranchant transversal dans les stations du Petit-Morin p. 202. *Bull. Soc. Anthrop. Paris*, 1883.
Philippe Salmon. — *L'âge de la pierre*. Division industrielle. Paris, 1891.
P. Salmon, d'Ault du Mesnil, Dr Capitan. — Le Campiguyien, fouill d'un fond de cabane au Campigny (Seine-Inférieure). *Rev. Écol. Anthrop. Paris*, p. 365. Paris, 1898.
A. de Mortillet. — *Bull. Soc. Anthrop. Paris*, p. 36. Paris, 1899.
Dr L. Capitan. — Passage du *Paléolithique* au *Néolithique*, etc. *C. R. Congrès internat. d'Anthrop. et d'Archéol. préhistoriques*, XIIe session, p. 206, discussion 215. Paris. 1900-1902, etc.
Ces termes se rencontrent en différentes contrées de l'Europe : Italie, Danemark, Suède, Belgique, Pologne, etc.
Les *flèches à tranchant transversal* ne sont pas signalées ni figurées parmi les pièces récoltées par M. F. Foureau ; mais elles sont représentées par de nombreux échantillons sur des photographies d'une collection de *silex des stations de l'Oued-R'ir* de M. H. Jus, à Batna, qui m'ont été obligeamment communiquées ; ce sont elles qui sont désignées comme industrie tardenoisienne par le P. Comte, *Bull. Soc. géog. Alger*, octobre 1905.

V. La flèche a cran unilatéral (harpon?) dont on retrouve un exemple dans la forme d'une hache grossière du Méguiden, se présente

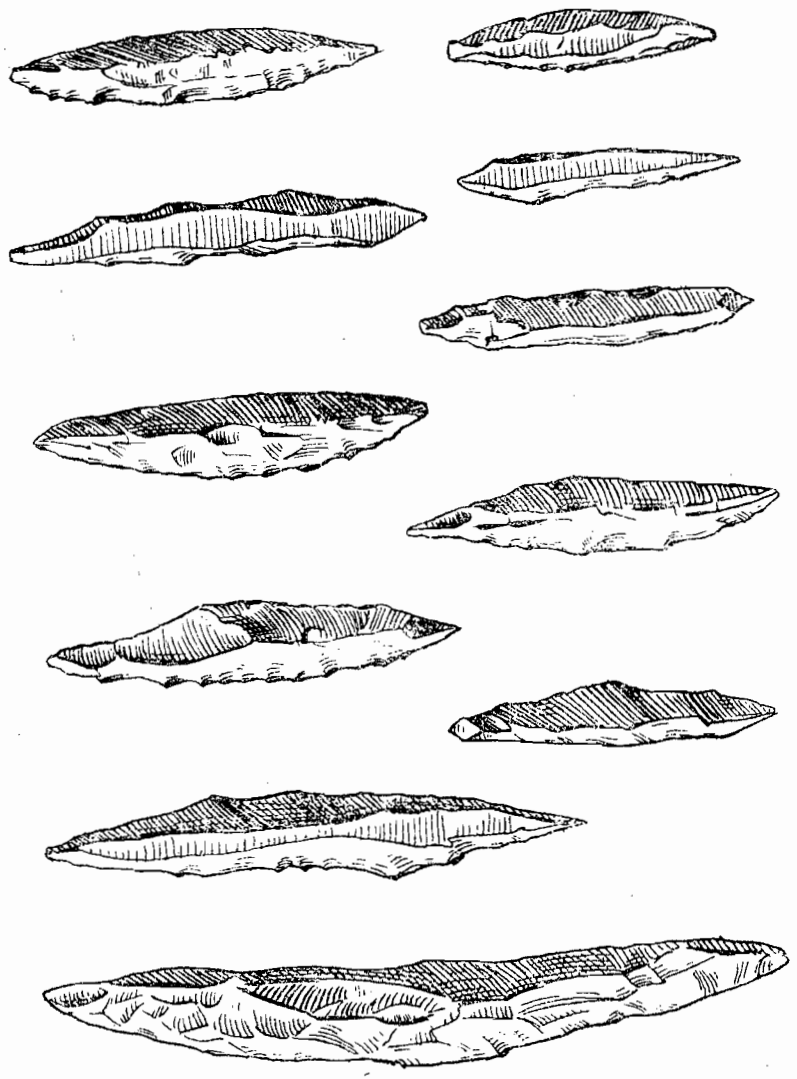

Fig. 11. — Hameçons doubles en silex et calcaire siliceux, gr. nat. de Bir-es-Sof (Bir-Djedid), Souf sud-oriental.
Ferrand, *ad nat. ad phot. del'.* Collection L.

un certain nombre d'exemplaires de petite taille dans les stations précitées.

Toutes les formes de pointes de flèches de petites dimensions nous semblent avoir dû être utilisées pour la chasse des oiseaux dans les marais et les estuaires des cours d'eau, ou pour celle de quelques mammifères, et peut-être aussi pour la chasse sous l'eau, de poissons, comme la pratiquent encore certaines peuplades sauvages de la Guyane.

Les dépôts végétaux à *planorbes* et à *physes* dans le voisinage de quelques gisements de l'Erg et de l'Oued Mya appuieraient cette hypothèse, ainsi que bien d'autres considérations, déduites de l'étude faite par l'un de nous sur la géologie de ces régions, et sur les *Pierres écrites* du Nord-Afrique.

Parmi les pointes délicates symétriques, à partie médiane renflée, portant des crans à retouches développées sur les deux faces, nous signalerons quelques pièces de Bir-es-Sof (Bir-Djedid), rappelant d'après M. Cartailhac (communication verbale) celles du tombeau dit d'Osiris recueillies par M. Amélineau.

VI. Hameçons doubles. — A côté de ces très nombreuses flèches, et relativement abondants dans leurs gisements, nous avons trouvé, dans l'Oued Mya, à Haci-Inifel, à Temassinin, à Bir-es-Sof, une série d'instruments se rapportant au groupe des pointes, de dimensions très variables, de 100 à 25 millimètres, et présentant des retouches qui peuvent affecter toute la longueur de l'objet: celui-ci fusiforme, à masse épaissie vers la partie centrale, de section subtriangulaire, parfois trapézoïdale se termine aux deux extrémités par des pointes plus ou moins aigues; nous le considérons, avec M. le commandant A. Martin, comme une sorte de *hameçon double*, probablement à lien médian, pouvant peut-être servir aussi comme attache (?), mais dont l'usage, en somme, reste tout à fait hypothétique. (Les fig. 396, n° 37357, le premier à gauche, le n° 37389, pl. xxii des récoltes F. Foureau. Cf. Dr Verneau. *Documents*, p. 1109 et 1110. Id. pl. xii, 120 et 121), qui représentent des « *silex à dos abattus* » se rapprocheraient de ces formes (1).

VII. Armures de javelots a crans très développés arrondis. — Nous signalerons encore les armures de javelots, d'épieux, de sagaies, ou

(1) Il a été donné tout dernièrement à l'un de nous, de rencontrer dans la collection si remarquable de M. Allen Struge à Nice, des formes *identiquement* comparables provenant du néolithique d'Égypte (Fayoun) recueillis par M. Séton Karr, et du nord de l'Europe (Danemark). Cf. *Catalogue descriptif des objets exposés* (collection préhistorique) du Dr Allen Struge, vitrine 4, 1906.

grosses flèches (?) à *crans bilatéraux*, bien développés, qui se rencontrent dans quelques-uns des gisements des zones sahariennes et du Haut-Pays.

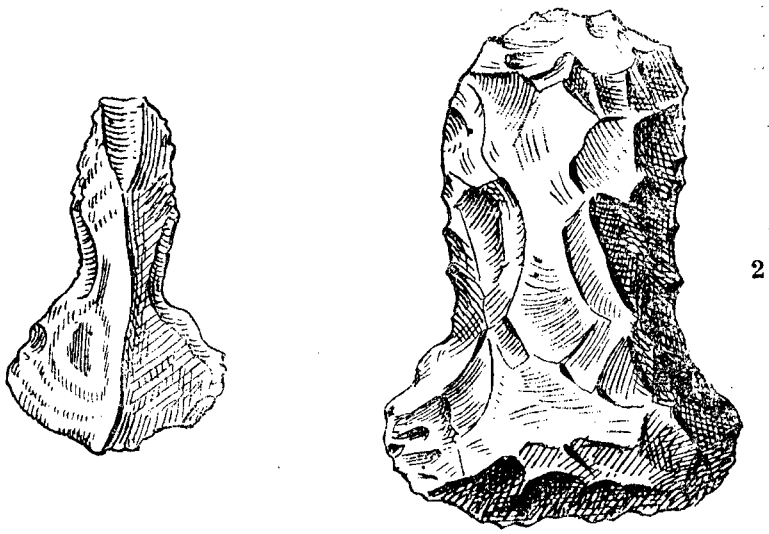

Fig. 12. — Armures de javelots, d'épieux a crans (?) (grandeur naturelle)
N° 1. — Silex zoné de Nakhelet-bel-Brahimi (région sud de Figuig)
N° 2. — Silex gris de Temassinin (Sahara Constantinois)
M. Ferrand, *ad nat. del'*. Collections F. et L.

VIII. Objets de parure. — Ustensiles. — Des objets de parure, des perles d'œufs d'autruche ou de simples fragments perforés, ornés ou non de gravures à dessins géométriques, des tronçons de tiges *d'encrines fossiles* carbonifériennes en calcaire, très abondants en certains

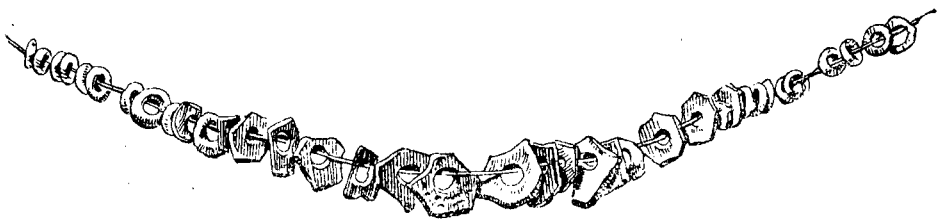

Fig. 13. — Perles en coquilles d'œufs d'Autruche de l'Oued Mya, Haci-Inifel (Sud algérien).
Parmi ces perles, les unes sont en forme de tores, d'autres constituées par des fragments triangulaires, polygonaux assez irréguliers ; — le lien qui les unit est moderne.
M. Ferrand, *ad nat. del'* Collection F.

gisements néolithiques, et ayant dû, les uns et les autres, être utilisés pour la confection de colliers ou d'autres ornements, se rencontrent en plusieurs des stations du Sud précitées (Tidikelt) (1); les dernières

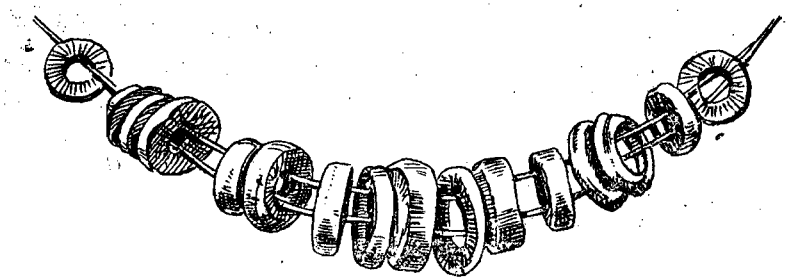

Fig. 14. — Perles formées d'articles de tiges d'encrines fossiles (carbonifériennes) très vraisemblablement utilisées comme parure à l'époque néolithique; elles sont très fréquentes dans certaines stations préhistoriques du Sahara central, Tidikelt, Mouydir. — Vallée de l'Oued-Botha (Tidikelt), gr. nat.
M. Ferrand, *ad. nat. del'*, Collection F.

rappellent comme dimensions, les rondelles de colliers en terre cuite des Canaries (Sabin Berthelot. *Antiq. canariennes*, pl. 10, fig. 3; pl. 11, fig. 3 et pl. 13, fig. K, K, K, K, K. — Paris 1879.

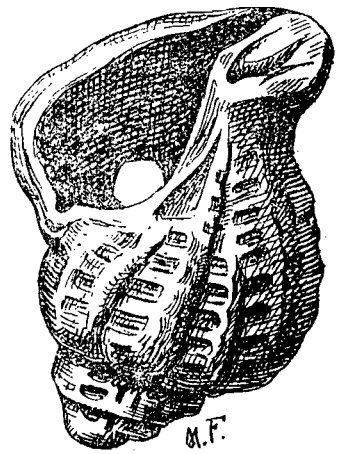

Fig. 15. — Murex Trunculus (L.), perforé (néolithique).
De l'abri sous roches de l'Hadjar-Mahisserat (Rocher Carmillé) cercle d'Aïn-Sefra, Sud-Oranais.

(1) Cf. A. Debruge. « Laparure dans l'Extrême Sud » *L'Homme préhistorique*, p. 65, n° 3, 1905.

Pour le Haut-Pays, l'un de nous a déjà signalé la présence d'un *murex trunculus*, perforé, dans la station de l'Hadjar Mahisserat près d'Aïn-Sefra, où, il a été trouvé en place, *en profondeur*, au-dessous du sol,

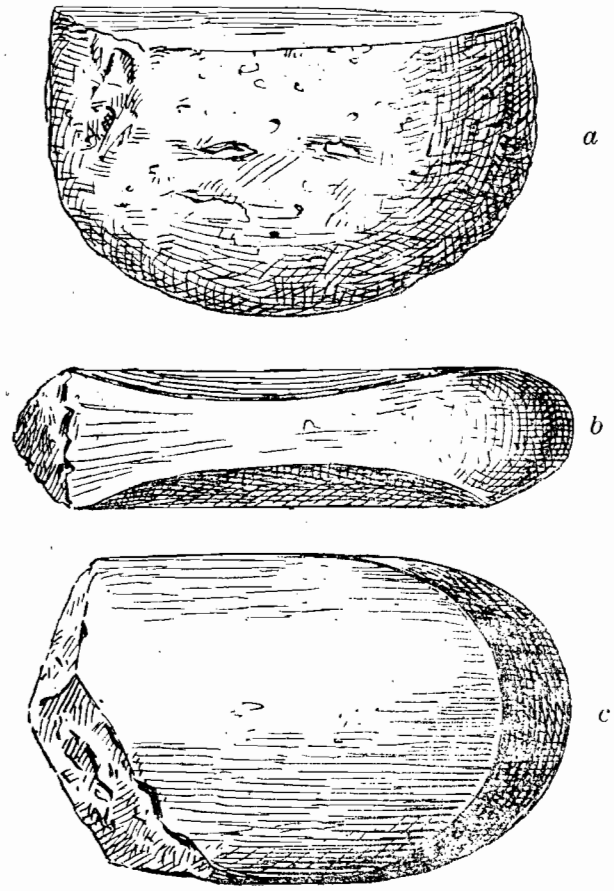

Fig. 16. — Molettes (2/3 gr. nat.) des abris sous roches d'Aïn-el-Douïs (Cercle de Géryville, Sud-Oranais).

a) Exemplaire vu de profil.
b) Autre exemplaire vu du dessus.
c) Même — vu de profil.

Ferrand, *ad. phot. del*. Collection F.

actuel de l'abri sous roches constitué par la Pierre-Écrite connu sous le nom de « Rocher Carmillé » (1) ; cette trouvaille donnant ainsi la preuve

(1) A 2m50 de profondeur, ce gastropode était associé à des débris de foyer : charbon, ossements, fragments de poterie ornée, etc.

des relations existant déjà à cette époque reculée, entre le littoral méditerranéen et l'Atlas du Sud (1).

Pilons et Molettes. — On trouve également associées aux haches polies en roches apthitiques des abris sous roches (Aïn ed Douïs), et des rochers de sel (Mouïlah, Dj. Zrigat el Malah) — des molettes et des pilons en grés et en quartzite.

Œufs d'autruche. — Du Gassi-Touil proviennent des œufs d'autruche entiers (2), perforés très régulièrement à l'une de leurs extrémités et utilisés comme vaiselle domestique (3) ; il est probable que les fragments, en grand nombre et de grandes dimensions, que l'on trouve associés aux silex taillés, en maints gisements, ont la même origine. Leur utilisation comme vaisseaux pour l'alimentation en eau serait comparable à ce que l'on voit de nos jours chez les indigènes sud-africains (Bakalahari-Hottentots), chez lesquels, les femmes puisent l'eau à l'aide d'un roseau, dans les délaissés des *Wleys* boueux de la région du Kalahari, et la versent dans des œufs d'autruche qu'elles bouchent ensuite avec soin, à l'aide d'un tampon d'argile ou d'herbe (4). Nous avions disposé, dans une vitrine de notre exposition à côté de trois coquilles entières, à test fossilisé, la

(1) Le *Murex trunculus* (Lin.) dont les caractères extérieurs sont un peu atténués par l'usure, paraît bien être, d'après M. Depéret, auquel il a été soumis, méditerranéen et non atlantique.

Cf. A. F. A. S. Congrès de Paris, 1er partie, page 213, 1900.

(2) Le premier œuf d'autruche entier trouvé dans le Sahara fut signalé par Rabourdin (*loc. cit.*, p. 104. 1882), depuis M. F. Foureau en a recueilli d'autres exemplaires dans le Grand Erg, de tailles plutôt petites. F. Foureau, *Documents* 3e fasc., p. 1875, 1905.

(3) Sans doute après les avoir mangés comme le faisaient les Hottentots, en enlevant la calotte des œufs, — et en les brouillant, — quelquefois après les avoir couvés. Cf. Levaillant, *Voyage à l'intérieur de l'Afrique* pendant l'année 1780-1785, t. II, p. 244-247, Paris 1790.

(4) Cf. David Liwingstone, *Missionary travels and researches in South Africa*, fig. p. 50-51. « Bakalahari, Women filling their egg-shells and water-skings at à pool in the desert » et fig. p. 56-57, « Hottentots. — Women returning from the water, and men around a dead harte-beest », London 1857.

Dr E. Holub, *apud*, Dr E. T. Hamy, *Ethnographie*, vol. VIII, p. 284, 1889. Dr E. T. Hamy, Note sur les œufs d'autruche provenant des stat. préhist. du Grand-Erg. *Bull. du Museum*, p. 251-253, t. IV, 1898.

Dr Emil. Holub, *Sieben Jhare in Süd-Africa*, 1880-81, Wien. — Cf. Éd. française, *Dans l'intérieur de l'Afrique australe*, Paris (Hachette).

Dr R. Verneau, *apud.*, F. Foureau. *Documents scientifiques de la Mission saharienne*, 3e fasc., p. 1128, 1905, Paris.

reproduction photographique des planches extraites du livre de Livingstone montrant cette utilisation.

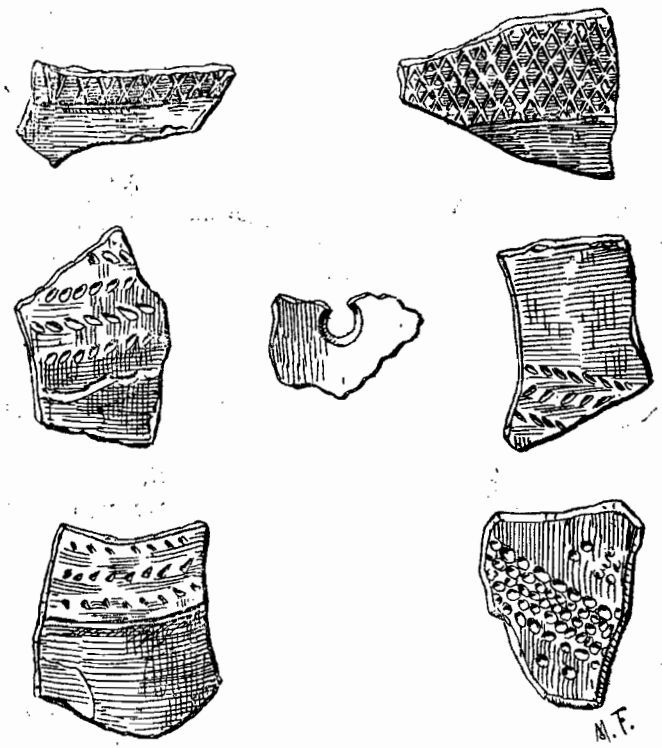

Fig. 17. — Fragments de coquilles d'œufs d'autruche ornementées a dessins géométriques (1).

Sculptures de lignes, croisillons, quadrillage losangique, palmettes par points sub-elliptiques, palmettes par ponctuation cunéiforme — lignes superposées de points.
Stations de l'Oued Mya (En amont d'Haci-Inifel, récoltes L. Peltier).

M. Ferrand, *ad nat. del*' Collection F.

Plats en grès. — De magnifiques plats en grès, discoïdes un peu concaves, ainsi que deux autres, avec rebords obliques de trois centimètres environ, d'un diamètre moyen de 60 centimètres ont été respectivement trouvés par MM. les commandants Cauvet et Pujat, associés aux outils et instruments qui proviennent des gisements du Gassi-Touil dans le Sud constantinois.

(1) Cf. A. Debruge. *loc. cit.*, fig. 36 p. 66.

En résumé :

Contrairement à l'opinion courante (1), basée sur les trop rares observations faites jusqu'ici dans ces régions éloignées, les nouveaux documents que nous venons de décrire rapidement, répartis sur des aires vraiment considérables nous montrent, correspondant au néolithique, des *formes très finies* et d'une taille des plus délicates, jusque dans les gisements très lointains de Bir-es-Sof, de Temassinin, d'Aïn-el-Hadjadj, du Tidikelt et du Mouydir (Pays des Touareg) — alors que précisément, dans les stations de la chaîne atlantique du Sud et dans celles des steppes, c'est-à-dire au Nord, ce sont dans la plupart des gisements, les *formes frustes* qui dominent.

Pour les stations que nous envisageons ici dans la première de ces régions, Haut-Pays, nous concluons, avec M. le commandant A. Martin, que c'est le type de la *lame* et de ses dérivés qui se rencontre le plus ; dans la seconde, le Sahara se montre au contraire, surtout la *pointe*, avec ses variétés. Mais on sait que les lames sont toutefois très répandues dans certaines stations sahariennes (Cf. Dr E.-T. Hamy, Dr Verneau, *apud*, F. Foureau (*Documents scient.* etc., *loc. cit.*), et que parmi celles-ci, les *lames à bords retouchés* et les *lames à encoches* sont *une caractéristique de l'industrie lithique au Sahara* (Dr Verneau, *loc. cit.*, p. 1048). Mais les deux types de formes qui paraissent bien aussi être propres au néolithique saharien, par opposition aux régions plus septentrionales de la Berbérie, c'est d'une part ces formes, dont l'usage reste jusqu'à ce jour peu précis et que nous avons appelé des « hameçons doubles ? » ou « attaches ? », et aussi la *pointe à écusson*, qui se rencontrent dans toute la région sud orientale, et qui remontent jusqu'aux environs de Laghouat ; nous n'insistons pas sur les *armures* (?) *de javelots à crans arrondis*, très remarquables mais trop peu nombreuses.

D'autre part, si nous comparions les armes ou outils *néolithiques*, provenant de nos récoltes des stations franchement *sahariennes*, à ceux de régions voisines du Nord-Afrique, c'est avec l'*Égypte* (2) que nous pourrions

(1) Cfr. L. Rabourdin, *Bull. Soc. Anthrop. Paris*, p. 157, 1881.
M. le Dr E.-T. Hamy a écrit, *Documents*, *loc. cit.*, p. 1101, à propos des régions orientales parcourues par F. Foureau : « Plusieurs spécialistes, » comparant de plus près ces instruments de pierre d'origine assez espacée, » étaient disposés à accepter la réalité d'un développement du Sud au Nord . »

(2) De Morgan, *Les Origines de l'Égypte* : l'âge de la pierre et des métaux. p. 97, fig. 78 à 82. — p. 126, 127, 128, 129, 135, etc. ;
De Morgan, *Les Origines de l'Égypte : L'âge de la pierre et des métaux. Ethnographie préhistorique et tombeau royal de Négadah*, p. 74, fig. 171-172 et *passim*. — Cf. particulièrement le premier de ces ouvrages où M. De Morgan (Chap. III, p. 47-54 ; Chap. IV, p. 55-66 ; Chap. V, p. 67-167) donne une

établir les plus nombreuses comparaisons, confirmant ainsi et étendant les observations de nos prédécesseurs. Dans cet ordre d'idées nous insisterons sur le développement remarquable dans le Sud-Est de nos possessions, des *hachettes polies* en calcaire siliceux, qui se montrent presque absolument identiques aux exemplaires nilotiques ; si l'on retrouve toutes les formes similaires en Europe, on peut faire ressortir qu'il n'en est pas de même pour le Nord de l'Afrique, et qu'elles sont par opposition, à ce titre des formes *sahariennes* ; quant aux formes si variées de *pointes de flèches* elles se retrouvent également semblables dans les deux contrées africaines.

Les découvertes récentes faites, dans le domaine de la préhistoire vers les limites de nos possessions soudanaises laissent à penser que la région méridionale du Pays des Touareg ne sera pas une exception à ce que l'on sait aujourd'hui, soit par l'œuvre considérable de F. Foureau, et de ses devanciers, soit par nos observations plus restreintes, pour ce grand ensemble qu'est le Sahara.

El-Biar d'Alger, 13 juillet 1906.

G.-B.-M. FLAMAND,
Chargé de Cours à l'École Supérieure des Sciences d'Alger.

Lieutenant-Colonel E. LAQUIÈRE,
des Affaires Indigènes du XIXe Corps d'armée.

bibliographie importante de la question, depuis ses débuts (Dr E.-T.-Hamy et Lenormant, *C. R. Acad. des Sciences*, 1869, etc. etc., Salomon Reinach. *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain*, t. I. (Bibliographie).

Consulter : Flinders-Pétrie, Quibell, Green, *Exploration Fund: Nagada and Ballas, Diospolis Parva, Hierakonpolis* I. II. *Royal Tombs*, etc. Amelineau. Fouilles d'Abydos, Schweinfurth, *Zeitschrift fur Ethnographie*, 35me vol. 1903. — Ernest Chantre, *Bull. Soc. Anthrop. Lyon* (*passim*) etc.

Cf. L'*Anthropologie*, 1892-1894-1897-1898-1903-1904. Articles concernant l'Égypte préhistorique et les découvertes récentes par MM. Boule, Bissing, Cartailhac, Flinders-Pétrie, Dr E.-T. Hamy, Salomon Reinach, Dr Verneau, etc. — J'ai déjà indiqué le catalogue de la collection du Dr Allen Sturge. (Récoltes de M. Seton-Karr au Fayoun), vitrines I. II. III. IV. V. Nice, 1906.

Appendice A

Il n'est pas dans notre pensée, après le si remarquable exposé de l'historique des recherches sur les *Antiquités sahariennes*, que le savant professeur du Museum, M. le Dr E. T. Hamy, vient de publier (*Documents scientifiques de la mission saharienne*, p. 1097-1105) (1), de donner maintenant, même un simple résumé de cette question; cependant comme nos recherches personnelles comprennent, en dehors de quelques points communs aux itinéraires du célèbre explorateur F. Foureau, des régions plus septentrionales (Haut-Pays oranais et algérien) et aussi plus occidentale (Sahara oranais, Gourara, Tidikelt, Mouydir), il ne sera peut être pas sans intérêt d'indiquer quelques références auxquelles on pourrait se reporter pour l'étude du préhistorique du Sahara ainsi compris. Les indications bibliographiques déjà signalées dans le mémoire cité de M. le Dr E. T. Hamy sont précédées d'une astérique *.

Sahara, Haut-Pays oranais et algérien.

Abbé Richard. — * *C. R. Acad. des Sc.*. t. LXVI, p. 1057. Séance 25 mai 1868.

ibid., t. LXVIII, p. 196. Séance du 25 janvier 1869. — Cf. *Bull. Soc. climat. Alg.*, p. 71, 73-74 (1868), n° 1, 1869. — Cf. *Matériaux*, p. 74, 18 (El-Assafia, Mocta-el-Oust, Aïn-In-Ibel, Aïn-Oussera).

Cf. P. Thomas, *Bull. Soc. climat. Alg.*, p. 83, 1875.

L. Ch. Feraud. — * *Le Sahara de Constantine*. Alger, in-8°, p. 5 *1887* (découverte datant de 1871). (Sud constantinois).

Choppin d'Arnouville. — Cf. de Mortillet, in *Bull. soc climat. A* p. 285-86, nos 4, 5. 6, 1869; *ibid.*, p. 291-92, 1869. (Les chotts oranais).

Id. C. R. Acad. des Sc., t. LXVIII, 17 fév. 1859. — *Matériaux*, p. 75, 18 (Les chotts oranais).

Cap. Bruneau. — *Bull. Soc. géog. Oran*, 1883-84. (Région de Géryvil

Ph. Thomas. — Recherches sur un atelier de silex taillés à Ouar *Bull. Soc. climat. Alg.*, 1er trim., p. 82, 1875.

Cl Lucas in Dr Reboud. — *Bull. Soc. climat. Alg.*, p. 130, 2e trim. 18 — Cf. p. 46, *Matériaux*, 1876.

(1) Dr E. T. Hamy. — *Considérations générales sur les collections archéologiques recueillies par M. Foureau dans le Sahara* (*loc. cit.*, Paris, 1905).

Dr Warion (sic) in Dr Bleicher. — *Bull. Soc. climat. Alg.*, p. 63, 1er trim., 1875. (Environs d'El-Aricha).

Cf. Dr Varion (sic) in Bleicher, p. 201. *Matériaux*, fig. 83 et 84, mai 1875.

* Ph. Thomas, *Matériaux*, t. xii, p. 71-75, 1876.

Id. * Note sur l'atelier préhistorique d'Hassi-el-M'khaddem, à 8 kil. nord de l'oasis d'Ouargla, p. 266-269, *Matériaux*, 1876. * *In Documents scient.*, mission saharienne, p. 1101, note 1 ; non *Bledeher*, lire Dr *Bleicher*.

F. Foureau. — *Bull. Soc Anthrop. Paris*, 2e sérte, t. xii, p. 564, 5 fig., 1877 (Région de Ouargla).

Largeau. — * *Le pays de Rhira, Ouargla, Voyage à Ghadamès*, p. 32. 185, 327, etc., avec fig. p. 313, 329. Paris, 1879.

G. Rolland. — Note sur le gisement de silex taillés d'El-Hassi (Sahara algérien), *C. R. Acad. des sciences*, 26 juillet 1880. (De Laghouat à El-Goléa).

Dr Weisgerber. — * Excursion anthropologique au Sahara, *Revue d'Anthropologie*, 2e série, 15 octobre, p. 656, 1880.

Cf. *Matériaux*, p. 425, 1880.

Cf. *C. R. Assoc. française pour l'Avancement des Sciences*. Reims, *1880*.

Note sur quelques monuments archéologiques du Sahara, *Revue archéologique*, p. 1-8, pl. xii et xiii, 1881.

Commandant Roudaire. — *Rapport sur la dernière expédition des chotts*, p. 55 et note 2, 1881. Paris. (Région des chotts, Gabès).

Lucien Rabourdin. — * *Bull. Soc. Anthrop. Paris*, p. 589, t. iii, 1880. — * Les âges de pierre du Sahara central, *Bull. Soc. Anthrop.* Paris. p. 125-162, 7 février, 3e série, t. iv, carte 1881.

Id., Reédition, texte un peu différent de celui des *Documents*, p. 21, avec titre *Algérie et Sahara*, 1 carte (Challamel), Paris, 1882. (Itinéraire de la première *Mission Flatters*).

H. du Coudray de la Blanchère. — Voyage d'étude dans une partie de la Maurétanie césarienne. *Archives des Missions*, p. 16-18, 32, 43-45, 53-59, 71, 72. Paris, 1883 (Haut-Pays oranais).

F. Foureau. — * *Excursion dans le Sahara algérien* Extrait du carnet de route. Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique (*autographié*). In-4° de 34 p. avec 2 cartes et un album de 19 pl. photogr. 1883.

Lucien Rabourdin. — Les âges de la pierre, etc. (Préhistoire et Ethnographie). Première expédition : p. 237 in *Documents relatifs aux deux missions dirigées au Sud de l'Algérie* par M. le lieutenant-colonel Flatters. pl. vii *a*, vii *b*, vii *c*, Paris, 1884.

Ch. Grad. — * *Apud* Virchow. Pfeilspitzen and Messer aùs Feuerstein aùs der Algerischen Sahara (*Verhandl. der Berlin. Gesellsch. für Anthrop.*, p. 92, fig. 1885.

Dr Oscar Lenz. — *Timbùktù*, Band ii. p. 70-73, fig. 3, 4, 5. Leipzig, 1884. *Tombouctou*, éd. franç., vol. ii, p. 76, avec fig. Paris, 1886.

Lieut.-Colonel Bernard. — Observ. archéol. faites dans la Prov. d'Alger pendant l'année 1884. *Revue d'Etnographie*. 7e vol. Paris, 1887.

Ingénieur Jus. — Station préhistorique de l'Oued R'ir. *Revue d'Ethnographie*, 7e vol. Paris, 1887.

L. Ch. Féraud. — Cf. ci-dessus Ph. Thomas. 1875.

Dr E. T. Hamy. — Nouveaux ateliers de silex du Sahara. *Revue d'Ethnographie*, p. 284. 8e vol. 1889 (région orientale).

Dr E. Bonnet. — Les gravures sur roches du Sud-Oranais *Revue d'Ethnographie*, p. 149-158, 8e vol. 1889 (cercle d'Aïn-Sefra).

F. Foureau. — *Le Tadmayt* (territoire d'In-Salah). *Rapport de Mission*, p. 105-114, 1 pl. photog. 1890.

G. B. M. Flamand. — Note sur les stations nouvelles ou peu connues de Pierres Écrites, etc *L'Anthropologie*, p. 145 et suiv. 1892.

Dr Weisgerber. — * Rapport sur les faits anthropologiques observés pendant la Mission. *Documents relatifs à la Mission dirigée au Sud de l'Algérie par M. Choisy*, t. ii, pl. xxxii et xxxiii, légende de l'explication p. 455 ; t. iii, p. 423, 421. Paris, 1895.

Dr E. T. Hamy. — * Principaux résultats de la dernière Mission de M. Foureau dans le Sahara *Bull. du Museum d'Histoire naturelle de Paris*, t. i, p. 43-45. 1895.

G. B. M. Flamand. — *Recherches préhistoriques dans le Sud Oranais. C. R. Assoc. franç. pour l'avancement des Sciences*, 1re partie, p. 318. Bordeaux. 1895.

F. Doumergue. — *C. R. Congrès Assoc. franç. pour l'avancement des Sciences*, t. ii, p. 577-580-583 (Haut-Pays oranais, steppes, Hauts-Plateaux. 1898.

Doumergue et Poirier. — *Bull. Soc. géog. et archéol. d'Oran* (Sud-Oranais, p. 105. Janvier-mars 1894).

Dr E. T. Hamy. — Note sur les instruments de pierre taillée provenant du Bordj-Inifel (Sahara algérien), fig. *Bull. du Museum d'histoire naturelle de Paris*. 1889.

G. B. M. Flamand. — Note sur les outils et objets préhistoriques et leur figuration sur les Hadjrat Mektoubat (Pierres-Écrites) du Sud de l'Algérie et du Sahara, leur nature, leurs gisements-origines. Discussion.

C. R. Congrès Assoc. franç. pour l'Avancement des Sciences, 1re partie, p. 210-212-213. 1900, Paris. Cf. *Bull. Soc. Anthrop. Lyon*, juin 1901.

Dr A. Chipault. — Sahara préhistorique. *Revue des Revues*; 3 fig., p. 622-632. Paris, 1900.

Dr Lénez. — Notice sur la station préhistorique d'Aïn-Sefra (Sud-Oranais). *L'homme préhistorique*, n° 4, p. 97-115, 39 fig. 1er avril 1904.

E. F. Gautier. — Gravures rupestres sud-oranaises et sahariennes, p. 516. *L'Anthropologie*. Paris, 1904. Récoltes de MM. le Capitaine Fly-Ste-Marie, Capitaine Barthaud, Lieut[t] Tellier, Lieut[t] Bacquey (régions d'Iguidi, de la Zousfana).

P. Pallary. — Caractères généraux des industries de la Pierre dans l'Algérie occidentale. *L'homme préhistorique*, n° 2, p. 33, 1905.

A. Debruge. — La parure dans l'Extrême Sud sur les Hauts-Plateaux de l'Atlas et sur le littoral algérien à l'époque préhistorique. *L'homme préhistorique*, n° 3, 1905.

G. B. M. Flamand et Lieut[t]-Colonel E. Laquière. — Nouvelles Recherches sur le Préhistorique dans le Sahara. *Bull. Géog. hist. et descrip.*, n° 2, p. 267, 274, 1902.

S. M. Comte. — Les silex taillés de la collection des Pères Blancs. *Bull. Soc. Géog. Alger*. Octobre 1905.

F. Foureau. — * Chap. xi « Préhistorique » in *Documents scientifiques de la Mission Saharienne*, fascicule iii, p. 1063-1096, nombreuses figures, pl. xx, xxvi. Paris, 1905.

Dr E. T. Hamy. — Considérations générales sur les collections archéologiques recueillies par M. F. Foureau dans le Sahara. In *Documents*, etc., cités p. 1097-1105. Paris, 1905.

Dr R. Verneau. — Les Industries de l'âge de pierre saharien, d'après les collections de M. F. Foureau. In *Documents*, etc., cités p. 1106-1123, avec nombreuses fig. Paris, 1905.

P. Pallary. — Sur une coquille nilotique utilisée comme pendentif dans le Sahara à l'époque néolithique. *L'Homme préhistorique*, n° 5, p. 141. Mai 1906.

Id. — Classification industrielle des flèches néolithiques du Sahara. *L'homme préhistorique*, n° 6, p. 168, Juin 1906.

***

Consulter : Letourneux. Catalogue des monuments préhistoriques de l'Algérie, *Bull. Soc. climat. Alg.*, n° 1, p. 67-73 (session septembre-octobre 1868). Cf. *Matériaux*, p. 427. 1889 — Bibliographie préhistorique de l'Algérie et environs. *Matériaux*, p. 204-208. 1881 (sans nom d'auteur). *Revue de l'Ecole d'Anthropologie*, p. 42. 1860. — p. 286. 1900, etc.

P. Pallary. — État du préhistorique dans le département d'Oran, (*Assoc. franc. pour l'Avancement des Sciences*, p. 607-613. 2e partie, *Congrès de Marseille* 1891.

Ibid., p. 682, 692, 2e catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran. *Congrès de Besançon*. 1893.

Ibid., *L'homme préhistorique*, n° 5. 1904. Réponse à M. le Dr Lénez. — n° 5, p. 141. 1906.

Ibid., n[e] partie, 3e catalogue, p. 494. *Congrès de Carthage*, 1896.

Ibid., n[e] partie, 4e catalogue, p 170-199. *Congrès de Paris*, 1900.

Collections renfermant des séries préhistoriques sahariennes : Musée national de Saint-Germain; Musée d'ethnographie (Trocadéro), Paris; Museum d'histoire naturelle de Paris; Musée de Toulouse; Musée des Antiquités algériennes de Mustapha-Alger; Musée d'Oran; Musée de Constantine; Collections de l'École supérieure des Sciences d'Alger; Collection des Pères Blancs, Ouargla et Alger (Maison-Carrée); Collection Jus à Batna, etc.

APPENDICE B

Nomenclature des stations préhistoriques d'où proviennent les échantillons de nos collections (Haut-Pays et Sahara)

(1) 1	Tagremaret	F.
2	Tagouraïa	—
3	Tircine	—
4	Nazereg	—
5	Saïda	—
6	Aïn-el-Hadjar	—
7	Tafaroua	—
8	Oued-Hallouf	—
9	Hadjar ala Hadjar (Hassasna)	—
10	Kralfallah	—
11	Haci-el-Barour	—
12	Sfid	—
13	Oum-ed-Doud	—
14	Mahroum	—
15	Aïn-Takerkaza	—
16	Daïa	—
17	Ras-el-Ma	—
18	El-Hammam	—
19	El-Aricha	—
20	Méchera-el-Konak	—
21	El-Habbara	—
22	El-Mengoub	—
23	El-Hamra	—
24	El-Kasdir	—
25	Bouïb-er-Rahil	—
26	Oglat-el-Arich	—
27	Oglat-Morra	—
28	Oglat-Hadjar	—
29	Guethob-el-Hamara	—
30	Er-Raha-Zerga	—
31	Forthassa-Cherguia	F.
32	Hadjar-ala-Hadjar (Ilamyan)	—
33	Rouisset-Halima	—
34	Oulakak	—
35	Tachtoufelt	—
36	Oued-Dermel	—
37	Djerman-Tahtani	—
38	Duveyrier	—
39	Nakhelet-bel-Brahimi	—
40	El-Hadj-Mimoum	—
41	Djenien-bou-Rerg	—
42	M'zguillem	—
43	El-Outidat	—
44	Kheneg-Namous	—
45	Si-Brahim	—
46	Moghar	—
47	Aïn-el-Hadjadj	—
48	El-Bridj	—
49	Teniet-ed-Defla	—
50	Aïn-Sefra	—
51	Tirkount	—
52	El-Anbâa	—
53	Dj.-Gharnoug	—
54	Taoussera	—
55	Hadjar-Thoual	—
56	El-Magroun	—
57	Binn-et-Touaref	—
58	Teniet-el-Klab	—
59	Mekalis	—
60	Aïn-Aïssa (1°)	—

(1) Les numéros des gisements correspondent à ceux de la carte que nous avions dressée d'après celle au 1/2,000,000e du Service Géographique de l'Armée (feuilles, Alger, In-Salah, Tripoli, Mourzouk), et qui fut exposée au Musée des Antiquités Algériennes ; elle sera publiée ultérieurement. — F. collection Flamand ; — L. collection Laquière ; — F. L. gisements représentés dans les deux collections.

61	Aïn-Aïssa (2°)	F.
62	Delâa-mta-Thyout	—
63	Aïn-Tiourtelt	—
64	El-Melabet	—
65	El-Ghar	—
66	Djebel-Md'aouer	—
67	Noukhaïla	—
68	El-Ghar (Oued-Rarbi)	—
69	El-Brinis	—
70	Bet-Touham	—
71	Kheneg Taferhaït	—
72	Bou-Semghoum	—
73	Kheneg-Taïeb	—
74	Asla	—
75	En-Nefich	—
76	Aïn-el-Malah	—
77	Zrigat-el-Malah	—
78	Djebel-Antar	—
79	Mécheria	—
80	Teniet-el-Djemel	—
81	Nebch	—
82	Bon-Guern	—
83	Haci-el-Kelba	—
84	Garet-el-Moula	—
85	Foum-el-May	—
86	Haci-el-Hadri	—
87	Bab-el-Guefoul	—
88	Thollat (Ouled Sidi-Ali)	—
89	Ech-Chaba	—
90	Djebel-Fessiou	—
91	Tismoulin	—
92	Namoussa-Cherguia	—
93	El-Khoder	—
94	El-Mehara	—
95	Daïet-Touïdjin	—
96	Golib-et-Tour	—
97	Mouchegueug	—
98	Aïn-et-Douïss	—
99	Djebel-Mouïlah	—
100	El-Abiod (Sidi-Cheikh)	—
101	Arbaouat	F.
102	Kerakda	—
103	Djebel-Haïmer	—
104	El-Ghar (Brezina)	—
105	Bent-el-Khass	—
106	Gour (Sidi-el-Hadj-bou-Hafs)	—
107	Djebel-el-Koheul	—
108	Brézina	—
109	Kheneg-el-Arouïa	—
110	Guebar-el-Khechim	—
111	El-Melah	—
112	Hadjar-el-Leham	—
113	El-Mektouba	—
114	Sidi-el-Hadj-ben-Amar	—
115	Aïn-el-Orak	—
116	Ben-Ahmer	—
117	Ghassoul	—
118	Aïn-el-Maghsel	—
119	Mécheria (Géryville)	—
120	Aïn-Mrirès	—
121	Géryville	—
122	Ridjell-el-Brida	—
123	Kheneg-Azir	—
124	Es-Sekkin	—
125	El-Abbad	—
126	Tlesïet	—
127	Stitten	—
128	Aïn-Ferch	—
129	Sidi-Nasser	—
130	Tadjerouna	—
131	Oued-el-Malah	—
132	Sidi-Brahim	—
133	Bou-Alem	—
134	Sidi-Tifour	—
135	Taouïala	—
136	Khadra	—
137	Ennfouss	—
138	El-Richa	—
139	Tadjemout	—

140	Aflou	F.
141	Charef	—
142	Sidi-Bou-Zid	—
143	Zenina	—
144	El-Beïda	—
145	Oued-Touïl	—
146	Charef (2)	—
147	Taguin	—
148	Chellala	—
149	Oussekh	—
151	Ghardaïa	—
152	Benoud	—
153	Melk-Sliman	—
154	El Mengoub	—
155	Kef-el-Fokra	—
156	Bou-Aroua	—
157	Raknet-el-Halib	—
158	Chebiket Meriem	—
159	Id.	—
160	Haci-Cheikh	—
161	Haci-Gour-Raoua	—
162	Haci-el-Azz	—
163	El-Oued	L.
164	Touggourt	F. L.
165	Chott. Baghdad	—
166	El-Hadjira	F.
167	Haci-Mamar	F. L.
168	Sebkha-Safioun	—
169	N'goussa	L.
170	Ba-Mendil	—
171	Ouargla	—
172	Gara-Krima	—
173	Haci-el-Hadjar	—
174	Haci-el-Aïcha	—
175	Haci-bou-Khechba	—
176	Haci-Djemel	F. L.
177	Haci-Achoual	L.
178	Haci-Tamesguida	—
179	Siab (Seïbat)	F. L.
180	Haci-ben-Abd-el-Kader	L.
181	Oued-Mya	F. L.
182	Meksem	F.
183	Haci-Inifel	F. L.
184	Oued-Mesedli	—
185	Kef-el-Ouar	F.
186	Oued-Megraoun	—
187	Tismnaïa	—
188	Haci-Insokki	—
189	Mguisem	—
190	Haci-Farez Oum-el-Lill (Ersmellel)	F. L
191	Aïn-el-Kahela	L.
192	Ain-Tioudjiguine	—
193	Haci-el-Khenig	—
194	Haci-Hadj-Mamar	—
195	Khanguet-el-Hadid	—
196	Aïn Tikedebatine	—
197	Aïn-Tirechoumine	—
198	Aïn-Cheikh-Ali	F. L.
199	Aïn-el-Guettara	—
200	Tilmas-Ferkla	F.
201	Fort-Miribel	F. L.
202	Haci-el-Meksa	—
203	Haci-Mechgarden	L.
204	Erg-Sedra	L.
205	Haci-Yekna	F. L.
206	Haci El-Homeur	F.
207	Fort-Mac-Mahon	F. L.
208	Koubba-Mouley-Gandouz (Hacian Agouïnin)	—
209	Haci-el-Ahmar	—
210	Haci-Souinat	L
211	Haci-Ras-er-Reg	F.
212	Tabelkoza	—
213	Haci-Targui	F. L.
214	Haci-Lefaïa	L.
215	Oued-Meguiden	-
216	Timmimoun	—
217	Tiberkamine	—
218	Haci-Messeyed	—

219	El-Feïdj	L.
220	Fort-Lallemand	—
221	Haci-Bottin	—
222	Haci-Mokhanza-Djeddida	—
223	Haci-Khedima	—
224	Teniet-el-Oudj	—
225	Ain-Taiba	—
226	Gassi Touil	—
227	Mouïllah-Maatallah	—
228	Haci-bou-Khechba	L.
229	Haci-Mkhotta	—
230	El-Biodh	—
231	Temassinine	F. L.
232	Haci-Tabankort	L.
233	El-Harcha	—
234	El-Ghorrafa	—
235	Bir-el-Djedid	—
236	Bir-es-Sof	—

G.-B.-M F. — E. L.

LA ONZIÈME INTELLIGENCE

Un écrivain arabe du XVIIe siècle, Moh'ammed el-Muh'ibbi, qui a rassemblé les biographies des savants musulmans du XIe siècle de l'hégire, caractérise volontiers quelques savants éminents par ces mots « ils sont la onzième intelligence » العقل الحادى عشر (Khulas'at el-Athar, III, p. 183, 4) : الحرىّ بأن يُسَمَّى أستاذ البَشَر والعقل الحادى عشر « Il est digne d'être nommé le maître des hommes et la *onzième intelligence* ».

Pour comprendre cette expression, il faut avoir présente à l'esprit la théorie des sphères des péripatéticiens : à chacune des neuf sphères appartient une intelligence distincte (عقل مجرّد ou مفارق) ; de même que chaque intelligence émane de celle qui la précède, de même ces intelligences sont la cause du mouvement des sphères correspondantes. La neuvième de ces κεχωρισμένα — intelligences séparées — meut la sphère de la lune, la dernière des sphères. Une dixième intelligence, « l'intelligence agissante » العقل الفعّال en émane ; elle ne meut aucune sphère, mais elle embrasse les formes de toutes les choses terrestres ; c'est elle qui gouverne le monde des éléments situé au-dessous de la sphère lunaire ; c'est aussi sous l'influence de « l'intelligence agissante » (1) que la raison humaine qui était en puissance devient effective. Les théologiens qui s'efforçaient de concilier ces théories avec leurs idées et leurs traditions religieuses et identifiaient les « intelligences séparées » avec les anges trouvent, dans la dixième intelligence, l'ange Gabriel (2).

(1) Cf. sur ces théories Alfârâbi, *Mémoires philosophiques*, éd. Dieterici, Leyde 1890, p. 59. Maimûni, *Guide II*, ch. 4 et, en outre, Munk, l. c., p. 57, note 3, où se trouvent sur ce sujet de nombreux extraits des écrivains qui, après Alfârâbi, se sont occupés du péripatétisme arabe ; F.-J. de Boer, *Histoire de la philosophie de l'Islam* (Stuttgard, 1901), p. 107 et suiv. (traduction anglaise de Edward R. Jones, Londres, 1903, p. 116 et suiv.).

(2) Cette idée est vulgarisée par No'mân Kheir ad-din ibn al-Alusi (théologien musulman de Bagdad), dans *Djalâ al-'Ajnain fi muh'âkamat al-Ah'madain* (Boulaq, 1298), p. 87) : وعقل عاشر وهو عندهم المبدأ الفيّاض المدبر لما تحت فلك القمر وهو العقل الفعّال ويسمّى بلسان الشرع جبريـــل

Dans le développement de ces théories, péripatéticiens juifs et musulmans suivent la même voie. Le savant juif Sa'adjah ben Danân (deuxième moitié du quinzième siècle, à Grenade puis dans l'Afrique du Nord) prétend, dans une symbolique de l'alphabet hébraïque (פירוש האותיות וצורתן), que la lettre י *yod* fait songer au monde supralunaire, en raison des dix intelligences qui s'y exercent : la lettre *yod* vaut 10 (1).

Dans une ode à l'Imâm caché, l'écrivain chiite *Bahâ ad-dîn al-'Amili*, qui meurt en 1621, à la cour du schah de Perse Abbas, se guide jusqu'à cette hyperbole « les dix intelligences empruntent leur perfection à l'Imâm et elles n'ont pas lieu d'avoir honte de ce qu'elles sont ses élèves » (2).

ومنهُ العقول العَشْرُ تبغي كمالها ✻ وليس عليها في التَّعَلُّمِ من عارِ

La perfection intellectuelle de l'Imâm surpasse donc celle des intelligences des sphères ; il est la source de toute raison. On s'habitue aisément à de telles hyperboles quand on lit les productions littéraires des chiites.

Les théories que nous venons d'exposer nous permettent de comprendre l'expression dont se sert Muh'ibbi : quand il veut célébrer un savant comme une vraie merveille mondiale de science, il le nomme « la onzième intelligence ». Il entend par là que sa raison vient immédiatement après les dix intelligences des sphères, comme une onzième intelligence ; cet homme dépasse donc tout ce qu'on peut imaginer en fait de sagesse humaine.

I. GOLDZIHER,
Professeur à l'Université de Budapesth.

Traduit de l'allemand par :
LOYOT,
Directeur du Lycée de Mustapha.

(1) *Ginzê Jeruschâlêm*, édition Wertheimer, II, p. 14[a]. — Au lieu de : נעלם השכלים, il faut lire : עולם ה"

(2) Keschkûl (Boulaq, 1288), p. 88, l. 20.

FÊTES ET COUTUMES SAISONNIÈRES

CHEZ LES BENI SNOÛS [1]

El-H'ousoûm, En-Net'h' et En-Nîsân

Dans nos montagnes des Beni Snoûs, l'hiver est très rigoureux. Pendant plusieurs jours, la neige, chaque année, y couvre la falaise de l'Azrou Oufernane qui domine notre village. Mais c'est au commencement du mois de mars (2) que le froid se fait le plus vivement sentir. Il y a, à cette époque, une période (3) de sept nuits et de huit

(1) Ceci est la traduction d'un texte qui figure à la fin de ce travail et qui m'a été dicté chez les Beni Snoûs, par Moh'ammed Belkheir, des Aït Larbi (cercle de Maghnia), dans le dialecte berbère propre aux habitants de quelques villages, bâtis sur les bords de l'Oued Khemis. Ce dialecte est presque identique à celui qui est parlé au Kef (Beni Snoûs) et très voisin de celui des Beni Bou Saïd (sur ce dernier dialecte, cf. R. Basset, *Nédromah et les Traras*, Paris, Leroux, 1901, app. 1).

(2) La période appelée *sâb'a* (سابعة, au Kef *saba'at*) commence le 24 février de l'année julienne (8 mars du calendrier grégorien), cf. *Kitâb Er-Ra'diya*, p. 4 de l'éd. de Tunis, trad. Joly, p. 304. Elle finit le 4 mars (ann. grégorien, 16 mars.) Voir aussi : Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 43. On lit dans la *Risâla* d'El-H'at't'âb, f° 37, verso : اول برمهات اول الحسوم « La période appelée *El H'ousoûm* commence le premier jour du mois de Bermahât » (année copte) ; Abou Meqra', dit le même auteur, la fait commencer à la fin du mois de *Mechir* de l'année syrienne (24 février). Dans le calendrier des Roum, Qazwini la place du 26 chabat au 4 du mois de adar. Cf. *Qazwini 'Adjâib*, p. 77. On lit dans El-Fâsi, *Cherh'*, mon ms., f° 6 : وفي الخامس والعشرين تدخل الحسوم « La période de El-Housoûm commence le 25 février. » وفي الرابع منه تخرج الحسوم « Elle finit le 4 mars. »

(3) C'est d'elle qu'il est question dans le *Qorân*, sour. LXIX, vers. 7. — Elle a reçu différents noms. Les nuits s'appellent ليالي حيان ou bien ليالي الراعي ou encore ليالي العجوز. On donne aux jours les appellations suivantes : ايام الصنابر — ايام الحسوم — ايام العجوز (Cf. El-Wânchrisi, *Cherh'*, p. 18), ou ايام النحس (Cf. Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 43), ou bien ايام عذاب (Cf. *Tâdj El 'Arous*, p. 66 ; — Voir aussi sur ces appellations : Es-Soûsi, *Momta'*, p. 52 ; — El-Warzizi, *Cherh'*, p. 51.

jours (1) pendant lesquels souffle un vent violent (2) et glacé (3), accompagné de pluie et de neige (4) ; c'est la période d'Es-Sâb'a.

(1) Chacun de ces jours a reçu un nom particulier : le premier s'appelle صنّ ; le deuxième صِنْبِر (ces deux mots désignent le froid) ; c'est ensuite وبر (l'édition du Caire du *Kitâb Es-Soûsi*, p. 44, l. 6, porte وبن. Les trois manuscrits de cet ouvrage que j'ai en mains portent وبر). Ce mot désigne, dit El-Wânchrisi (*Cherh'*, p. 19), « un animal noir plus petit que le chat, dépourvu de queue ». Viennent ensuite مؤتمر — امر — معلل. — Enfin, le dernier jour se nomme مطبي الجمر, car ce jour, les gens retournent à leurs demeures et éteignent leurs feux. (Cf. Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 44 et 45 ; — El-Wânchrisi, *Cherh'*, p. 19 et particulièrement A. C. Motylinski. *Les Mansions lunaires des Arabes*, Alger, Fontana, 1899, p. 28, note 1 ; — Es-Soûsi, *Momta'*, p. 52. El-Warzizi, *Cherh'*, p. 52 ; — Kairouani. *Exp. scient. de l'Alg.*, Paris, imp. Royale, 1845, pp. 30-366-405 ; — Qazwîni, *'Adjaib*, p. 76-77. — *Les séances de Hariri*, éd. de Sacy, maq. 25, p. 256 ; éd. du Caire, 1314, II, p. 22).

(2) On essaie de faire cesser ce vent en attachant un morceau d'étoffe rouge au cou d'un lévrier qu'on laisse ensuite en liberté (Ammi Mousa). Ce vent est d'une telle violence que l'on ne saurait répondre de la vie d'un oiseau qui, à ce moment, sortirait de son nid. (Tlemcen, Nédroma, Ammi Mousa.)

(3) Cf. A. de C. Motylinski, *Mansions lunaires*, l. c., p. 28. « C'est le moment de la pluie, du vent, du froid nocturne. »

Ces nuits sont quelquefois appelées ليالي السودان « nuits du Soûdân. » Ce nom leur vient de ce que, à cette époque de l'année, le froid est plus intense au Soudan que dans les autres contrées. (Cf. El-Wânchrisi, *Cherh'*, p. 18. — El-Warzizi, *Cherh'*, p. 52. — El-H'at't'âb, *Risâla*, f° 37, ajoute :

يشتد البرد في الثامن منها لانصرافه كما ان السراج يقوى ضوءه
قبل ان يطبي والعليل يقوى قبل ان يموت

« Le froid se fait plus rigoureux le huitième jour de cette période parce qu'il va disparaître, se comportant comme la lampe qui brille d'un plus vif éclat avant de s'éteindre, comme un malade qui, sur le point de mourir, semble reprendre des forces. »

Voir aussi El-Warzîzi, *Cherh'*, p. 52 : النحس هي الريح الباردة « Le mot neh's (dans l'expression ايام النحس) désigne le vent froid, » — et Kitâb Er Ra'diya, trad. Joly, p. 304, p. 4, de l'éd. de Tunis.

On dit (à Tlemcen, à Saïda, à Nédromah) que, à ce moment, le froid est si intense qu'il éteint le feu dans les maisons, c'est le moment où viennent les engelures ; pour se réchauffer, on mange des beignets.

(4) On dit à Tlemcen :

في السابعة ينحل بيبان السماء للماء

« Pour la Sâb'a, les portes du ciel sont ouvertes pour donner passage à l'eau. »

Durant les quatre derniers jours d'Es-Sâb'a, il fait tellement froid que le lait de beaucoup de nos chèvres se trouve tari (1), de sorte que leurs petits, privés de lait, meurent de faim. La perdrix reste dans son nid et commence à pondre, si bien qu'à la fin de cette période, elle est, ainsi que disent les gens, sur sept œufs (2).

Le cultivateur qui irrigue ses figuiers pendant ces « nuits longues » verra son séchoir (3) bien garni de figues ; celui qui n'irrigue pas à ce moment n'aura qu'un séchoir vide (4). On désigne aussi cette période sous le nom de « nuits noires (5). » Les ténèbres sont, en effet, très épaisses durant toutes ces nuits et l'on ne distingue nulle trace de clarté.

C'est au moment d'Es-Sâb'a qu'arrivera le jour de la Destruction, pendant lequel toutes les créatures de Dieu seront anéanties à la même heure (6). Toute chose se trouvera transformée en eau et l'univers ne sera

---

(1) On appelle cette période « nuits du berger » (ليالي الراعي), parce que, alors, le froid ne permet pas au berger de conduire ses troupeaux au pâturage. (Cf. Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 42 ; — Es-Soûsi, *Momta'*, p. 52 ; — El-Warzizi *Cherh'*, p. 52 ; — *Kitâb Er-Ra'diya*, p. 4.)

A partir du dernier jour d'Es-Sâb'a, on fait sortir les troupeaux de très bonne heure et on les ramène du pâturage un peu avant le milieu du jour pour les traire. On a eu soin de tenir les agneaux et les chevreaux à l'écart, pour que les mères ne les allaitent pas. On recueille ainsi le plus de lait possible. On sort de nouveau les troupeaux dans l'après-midi. Avant Es-Sâb'a l'herbe étant rare, les troupeaux restent au pâturage toute la journée avec leurs petits et l'on ne recueille que très peu de lait. C'est l'époque appelée « nuits des bergers » ليالي الراعيين (Ammi Mousa).

(2) La perdrix, qui s'est accouplée dès la nuit d'Ennâyer, pond son premier œuf le premier jour d'Es-Sâb'a, puis chaque jour un autre œuf. Les bergers, friands de ces œufs, en prennent, chaque jour, un qu'ils remplacent par un oignon de scille, taillé assez habilement pour que la perdrix s'y trompe et continue à pondre (Ammi Mousa).

(3) On fait sécher les figues au soleil, sur des nattes de palmier nain, d'alfa, ou de diss. On rentre ces fruits, le soir, dans un gourbi. Le mot منشار, « séchoir, » désigne à la fois les nattes sur lesquelles sont étendues les figues, le lieu où ces nattes sont placées, le gourbi dans lequel on les abrite. Au Kef, au lieu de منشار on dit *nchir*.

(4) A Figuig on interrompt pendant cinq jours l'arrosage des palmiers et la fécondation de leurs fleurs. A Qal'a, à partir du premier jour d'Es-Sâb'a, on ne laisse plus le bétail brouter l'orge verte dans les cultures.

(5) En arabe, ليالي الكُحل « nuits noires, nuits de malheur » (Tlemcen, Nédromah, Ammi Mousa). Sur les nuits noires, cf. M. Ben Cheneb, *Proverbes arabes de l'Algérie*, Paris, Leroux, 1905, p. 18 et 286.

(6) C'est à pareille époque que Dieu, pour punir les *'Adites*, restés sourds à la voix de leur prophète *Houd*, leur envoya au lieu de la pluie qu'ils

plus qu'une vaste mer (1). Chaque année, quand approche la Sâb'a, nous disons : « Cette fois, nous allons être détruits » ; et craignant d'être anéantis, nous demandons à Dieu d'user de bonté à notre égard ; le monde se met à faire des aumônes de pain, de figues, de bouillie, de couscous.

---

demandaient, un vent terrible, بغير كيل ووزن (*Tâdj El 'Aroûs*, p. 66), qui les fit périr. De là le nom de « jours du châtiment » (ايام عذاب) donné à cette période. — Une vieille femme 'adite, fuyant devant la tempête, se réfugia dans un souterrain ; mais le vent l'y suivit et la fit mourir (Beidawi, *Comm.* de la sour. LXIX, vers. 7 ; — sour. XXVI, vers. 171 ; — sour. XXXVII, vers. 135) On dit aussi que la vieille échappa à la mort (Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 43). — (Voir une autre légende dans Qazwîni, *'Adjâib*, p. 77 ; — Khazîn, III, 405 ; et aussi Es-Soûsi, *Momta'*, p. 51 ; — El-Warzizi, *Cherh'*, p. 52.)

De là vient l'appellation de « jours de la vieille » (ايام العجوز), peut-être aussi de ce que ces jours se trouvent à la fin (عجز) de l'hiver (cf. Wânchenrîsi, *Cherh'*, p. 18). La légende de la « vieille » est bien connue un peu partout. On lit dans Beha d-Dîn : Une vieille sorcière arabe annonça aux gens de sa tribu un froid prochain. Mais ils ne prêtèrent aucune attention à ses paroles. Un froid survint qui fit périr leurs céréales et leurs treilles ; d'où les expressions « jours de la vieille » et « froid de la vieille. » — On dit aussi qu'une vieille femme demanda à ses enfants de la marier ; ils lui imposèrent comme condition qu'elle résisterait au froid pendant sept nuits. Elle le fit et en mourut. (Cf. M. Abderrahman. *Lectures choisies*, I, p. 42.)

(1) On dit aussi que c'est à ce moment de l'année qu'eut lieu le déluge. Ces jours sont de mauvais augure ; on évite de partir en voyage pour la sâb'a, surtout s'il faut faire une traversée ; la mer est, en effet, très agitée à cette époque. (Cf. Hosain Zâid, *El Mat'la'*, p. 8 des tables : البحر المالح يفوي هيجان.)

On raconte, à Tlemcen, qu'il était autrefois, dans cette ville, sept frères aimant passionnément la chasse. Ils se gardaient toutefois de sortir pendant l'hiver ; mais dès qu'un certain arbre, planté et arrosé par leur père, donnait ses premières feuilles, ils se livraient à leur plaisir favori. Le père mourut et, dès lors, ce fut la jeune sœur de nos chasseurs qui donna ses soins à l'arbre. La jeune fille l'arrosa si fréquemment que, bien avant le printemps, l'arbre se trouva couvert de feuilles. A la vue de cette verdure, les jeunes gens crurent que l'hiver était terminé et aussitôt se mirent en chasse. Survint une affreuse tempête de vent et de neige qui dura sept jours. Les malheureux chasseurs périrent tous dans la tourmente ; on retrouva dans la montagne leurs cadavres que les bêtes féroces avaient respectés ; ils furent enterrés au pied des rochers qui dominent Sîdi Bou Médien, au lieu que l'on nomme depuis « les sept *hommes* » (سبعة رجال).

Les gens d'Oudâghîr (Figuig) racontent que, dix-sept d'entre eux étant sortis pendant la sâb'a, quatorze moururent. Une légende peu différente m'a été contée près de Tiaret, chez les Oulad Khoulif, et aussi à Nédromah.

On dit aussi que celui qui sort à ce moment court risque d'être enlisé dans les terres détrempées ; on appelle ces jours : ايام الغرف.

Le dernier jour d'Es-Sâb'a (1) arrivent les cigognes (2), puis viennent les hirondelles (3) et enfin, après elles, ce sont les aigles (4). L'individu qui, pour la première fois de l'année, voit l'un de ces aigles, en tire bon ou mauvais augure. Si à ce moment, il se trouve debout, il dit à l'oiseau : « Je t'ai vu, aigle, et je suis debout. » Puis se baissant, et fermant les yeux, il ramasse de la terre sous son pied droit et l'examine dans sa main. Y trouve-t-il mêlé quelque poil d'animal, il en observe la nuance : si ce poil est noir, l'individu achètera un cheval noir, ou un mulet noir, ou une jument noire ; si le poil est d'une couleur différente, blanc, ou gris, ou rouge, il achètera, selon le cas, une monture blanche, grise ou rouge.

Mais si l'aigle, vous apparaissant pour la première fois de l'année, vous trouve assis ou couché, c'est le présage d'une maladie qui vous frappera ou l'annonce d'une mort prochaine, si Dieu veut (5).

C'est alors qu'arrivent les sauterelles (6). Elles sont sorties du sein de la mer. Pour les chasser de notre pays, le feqîh écrit sur des pierres des

(1) On ne connaît pas exactement, dit-on, la date du commencement de la période, moins encore celle de sa fin. On raconte que le Prophète promit le Paradis à la personne qui lui ferait connaître la date de la Sâb'a. Un juif la calcula : « Elle commence tel jour, dit-il, à Moh'ammed. — Il s'agissait de savoir, répondit celui-ci, non pas à quel moment commence la période, mais bien celui où elle finit. »

Est-ce pour cette cause que l'on dit : « la Sâb'a est finie », alors que, au contraire, elle ne fait que commencer ; on dit aussi la Sâb'a commence quand l'on suppose que son dernier jour est passé (on prend une précaution analogue en été, pour la période des *smâiems*), ou bien est-ce pour donner le change à la mauvaise fortune pendant ces jours de mauvais augure (ايام النحس). Les Musulmans pieux demandent à Dieu de les en préserver ; ils disent : يا رب سردها برفق « O mon Dieu, fais passer ces jours, en te montrant bienveillant », ou bien يا رب ما تغتلني شى بالماء « Seigneur, ne me fais pas périr par l'eau ! »

(2) Cf. Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 45 ; — El-Wancherîsi, *Cherh'*, p. 20 ; — Es-Soûsi, *Momta'*, p. 53.

Si l'on aperçoit une cigogne, c'est signe de bonheur quand elle se présente de face ; c'est signe de malheur, si elle tourne le dos ; c'est signe de grande misère, si deux cigognes se battent sous vos yeux (Tlemcen).

(3) Cf. Qazwînî, *'Adjâtb*, p. 77 : الثالث عشر تظهر الخطاطيف والحداة « Le 13 mars, apparaissent les hirondelles et les milans » et Kitâb *Er-Ra'diya*, p. 5, trad. Joly, pp. 304-305.

(4) Sur le rokhma, cf. Qazwînî, *'Adjâtb*, p. 414.

(5) On dit à Qal'a : l'individu qui, pour la première fois de l'année voit un rokhma, peinera toute l'année si, à ce moment, il marche. Il vivra en paix s'il est assis au moment où il aperçoit l'oiseau.

(6) Cf. *Kitâb Er-Ra'diya*, édit. de Tunis, p. 4. — Hosein Zeîd. *Mat'la'*, p. 8 des tables. — Qazwînî, *'Adjaîb*, p. 431.

mots que je ne connais pas (1). Il les place ensuite dans nos jardins. Dieu nous prenant en pitié, les sauterelles quittent la région par la puissance divine.

Le sultan des sauterelles est de la grosseur d'une chauve-souris ; seuls, les grands savants savent le reconnaître ; il est blanc, ou bien rouge, ou bien tacheté de blanc et de rouge. Quand le feqîh trouve le sultan, il l'attrape et couvre ses ailes d'écriture ; puis il lui donne la liberté. Le sultan rejoint les autres sauterelles. Celle-ci s'aperçoivent que, pour les faire mourir, on a couvert d'écriture les ailes de leur chef. Pris de peur, le sultan fuit, suivi de toutes ses sujettes ; pas une ne reste dans le pays.

Elles sont parties ; mais leurs enfants sortent en grand nombre de cette terre rouge où les sauterelles ont déposé leurs œufs. Il s'en échappe des espèces de vers qui dévorent toutes les plantes, quelles qu'elles soient. Quand ils tombent sur l'orge verte, ils ne laissent que la terre rougeâtre. Aussi nous disons : « O Dieu bienveillant, les sauterelles (2), soit ! mais pas leurs fils ! » Nous mangeons toutes celles que nous pouvons attraper (3).

Il fait aussi grand vent pendant la période d'En-Net'h' (4), au commencement d'avril (5). La pluie qui tombe à ce moment est défavorable aux

(1) On écrit généralement les passages suivants du *Qoran*, sour. XXIV, v. 35, sour. LXI, v. 8.

(2) Les Beni Snoûs désignent par عمّار les sauterelles qui pondent les œufs. Quand ils voient deux sauterelles, l'une portant l'autre et passant ainsi un oued, ils disent : عيشة تيسّى عثمان 'Aicha porte 'Othmân.

(3) Cf. la note 4 de la p. 20.

(4) Ce mot s'écrit نطح et ناطح. Les Beni Snoûs prononcent généralement *Nel'âh'* ; mes informateurs guelâias prononcent *Nt'âh'* ; on dit aussi à Nedromah : *Nât'ah'* (cf. C. de Motylinski, *Mansions*, pp. 6 et 68).

(5) En-Net'h' tombe le 23 mars de l'année julienne (ann. grég. 4 avril) et finit le 4 avril (a. g. 16 avril). — Cf. El-Medjaoui, *Cherh'*, p. 4 ; et Terh'îl : واذا خلا منه ثلاثة وعشرين يوما تدخل الشمس النطح « Le 23 mars, le soleil entre dans le Net'h' (mon ms. p. 1) ; — El-Fâsi, *Cherh'* (mon ms. p. 6).

On appellerait cette époque *Net'h'*, parce que, disent les Tlemceniens, les vents, soufflant à ce moment de toutes les directions, se heurtent comme des béliers qui se battent (يتناطحوا) ; — ou bien parce que les arbres s'agitent et se heurtent en cette saison qui est, dit-on, celle de leur mariage ; — ou bien encore parce que c'est le moment où les graines germent et donnent, pour lever, mille coups de corne à la terre. On dit à Tlemcen :

النطح ينطح فيه كل عشبة

« Pendant le Net'h', chaque brin d'herbe donne des coups de corne » ;

دولة بطح ولا النطح

« Des temps difficiles, mais pas le Net'h' ! » (Tlemcen, Ammi-Mousa.)

céréales, et nous disons que le vent d'En-Net'h' vaut mieux que son eau (1). Ces jours sont quelquefois très froids; on les appelle : « jours du tremblement du sanglier », parce que, durant toute cette période, le sanglier reste à grelotter de froid dans sa bauge ; il n'en sort qu'après le Net'h' pour chercher de quoi manger (2).

Il est, pour le Net'h', certaines nuits que l'on appelle : « nuits blanches. » Pendant ces nuits froides se forme de la gelée blanche qui flétrit les plantes. Toute la végétation, les céréales, l'herbe, les arbres, se trouvent le matin tout blancs de ce givre qui, parfois, les brûle.

Jamais vous ne verrez, à cette saison, un cultivateur irriguer son orge

(1) On dit aussi :

يا رب هواها ولا ماءها

« O mon Dieu, son vent, mais pas son eau ! » (Tlemcen, Nédromah.)

(2) Les Tlemceniens disent :

في النطح يبرد محروم اللحم

« Pendant le Net'h', l'animal dont la chair est illicite (le porc) a froid. »
Le lion, non plus, ne sort pas : il a la fièvre pendant quinze jours. — Ce jour est néfaste. On dit :

في النطح ما تخلّي شي الكلب ينبح ولا العتروس يصيّح

« Pour le Net'h', ne laisse pas le chien aboyer ni le bouc bêler. »
Pendant le Net'h', les femmes stériles ramassaient certaines herbes. Elles les faisaient cuire dans l'eau et les mangeaient. Après avoir pris sept bouchées de ces herbes, la femme prononçait ces mots :

يا النّطح بو النطوح جيتك نطلُب على سبّة الذّرية إلا الله حبّ

« O Net'h', père des Net'h's, je suis venue te demander des enfants, si Dieu le veut ! » (Nédromah.)
C'est aussi pour le Net'h' que l'on demandait quelque faveur aux orties. Les femmes prenaient sept tiges d'orties et disaient :

يا حُرّيف ۞ انا جيتك فلبي ضيّف ۞ الا ما تجيب زوجي لوكان يكون في سبعة طرايف ۞ الا راه نعسان فيفه وجيبه فلبه ضيّف ۞ والا محبوس اخطفه كما خطفت الموت الخلايف

« O ortie, je suis venue vers toi, le cœur serré, pour que tu m'amènes mon mari, lors même qu'il serait au delà de sept routes. S'il est endormi, réveille-le et conduis-le près de moi, le cœur affligé. S'il est emprisonné, saisis-le comme la mort ravit les créatures. » (Nédromah, Tlemcen.)
(La graine d'ortie est fréquemment employée par les sorcières qui la brûlent en jetant les sorts.)

ou ses arbres (1). Notre ancêtre, Moûsa ou S'âlah' (2), a enseigné à ses enfants que l'on doit s'abstenir d'arroser pendant cette période néfaste.

On raconte (3), en effet, que pendant le Net'h', Moûsa ou S'âlah' alla, avec ses enfants, irriguer son orge. Ils amenèrent l'eau dans le champ et arrosèrent les céréales jusqu'au moment de la chaleur. Quand arriva l'heure malencontreuse pendant laquelle l'eau brûle les plantes, Moûsa, qui connaissait cet instant, dit à ses fils : « Détournez l'eau vers ce pied de jujubier et allez prendre votre repas. » Les enfants suivirent leur père et allèrent manger. Or, après le déjeuner, lorsqu'ils vinrent reprendre leur travail, ils trouvèrent le jujubier desséché (4) : « Enlevez l'eau à cet arbre, dit Moûsa, et faites-la couler dans les céréales. » Ils obéirent : « Mais, père, interrogea le plus jeune des enfants, pourquoi le jujubier s'est-il desséché ? — Parce que, répondit Moûsa, cette heure est néfaste ; tout ce que l'on arrose à ce moment est brûlé par l'eau. — Et pourquoi donc ? dit l'enfant. — C'est le Tout-Puissant, continua le père, qui nous a envoyé cette heure funeste (5) pendant laquelle vous ne devez ni entrer dans les céréales, ni sarcler, ni irriguer ; ne pas pénétrer non plus dans les cultures, quelles qu'elles soient : oliviers, fèves, haricots et légumes de toutes sortes que Dieu créa à notre intention. » Les enfants retinrent le conseil de leur père et n'agirent que selon son ordre. Et nous-mêmes,

(1) Durant cinq jours, à Figuig, on n'irrigue pas les palmiers, à l'époque du Net'h', on laisse l'eau dans les bassins ; on cesse, à ce moment, la fécondation artificielle des régimes de dattes (ازيو pl. يزيوين) (Cf. Westermarck, *Mids. Cust.*, p. 34, in. pr.).

(2) Le nom de Moûsa ou S'âlah' est connu de tous chez les Beni Snoûs. On en parle aussi à Nédromah, à Tlemcen. On le donne souvent comme l'un des Compagnons du Prophète, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir été retenu prisonnier à Mansourah par certain prince mérinide. Ce fut lui, disent les Beni Snoûs, qui enseigna l'agriculture aux indigènes de la région ; je publierai prochainement ce que j'ai pu recueillir de sa légende. Ibn Khaldoun donne sur ce personnage d'intéressants détails (Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. de *Slane*, t. I, p. 205 et t. III, p. 285. — *Prolégomènes*, II, p. 207). Voir aussi, Bou Râs, *'Adjaib El Asfâr*, trad. Arnaud, Alger, 1885, p. 87.

(3) Cette légende est aussi connue à Tlemcen, à Nédromah, où des indigènes me l'ont contée avec quelques variantes.

(4) A Tlemcen, on prétend que dès que l'eau eut touché le pied du jujubier, l'arbre prit feu.

(5) On dit au Kef : الغم سي يتّاسد ساعت نتّضح وتّاف ايَتّشش سي قُمّاض يتّنكّار يتّهدّا

« Quand, pour le Net'h', arrive cette heure funeste, le chameau refuse de manger ; quand elle est passée, il se lève pour paître ».

à notre époque, nous les imitons et ne faisons pas autrement que nos ancêtres (1).

Au commencement de mai, le troisième jour, nous prenons quatre feuilles d'olivier ; le feqîh écrit sur ces feuilles que nous plaçons ensuite dans les plates-bandes de nos jardins. Les fourmis s'enfuient, pas une ne reste dans le jardin (2).

Pendant le mois de mai (3), les tolbas nous avertissent de l'approche du jour d'En-Nîsân (4). La pluie qui tombe à ce moment est bénie (5). Aussi

(1) A 'Ammi Mousa, à Qal'a, à Tlemcen et un peu partout, on évite, pendant trois des jours du Net'h', de pénétrer dans les céréales (ce qui chasserait la baraka), de sarcler ou d'arroser (ce qui brûlerait les récoltes). On en donne aussi la raison suivante à Tlemcen : à ce moment, les arbres, les herbes, les pierres même se marient. La présence d'un homme les gênerait, les rendrait honteux.

(2) On emploie aussi contre les fourmis des tiges de laurier-rose, des ossements, que l'on place dans les endroits à protéger.

(3) La période appelée *Nisân* dure du 27 avril au 3 mai de l'année julienne (9 au 15 mai de l'ann. grég.). — Cf. *Kitâb Er-Ra'diya*, p. 6 ; trad. Joly, p. 308 ; — El-Fâsi, *Cherh'* f° 7 de mon ms. : وفي السابع والعشرين النيسان « Le Nîsân commence le 27 avril », — وفي الثالث خروج النيسان « Il finit le 3 mai » ; — El-H'at't'ab, *Risâla*, f° 38 v. — On la fait aussi commencer le 28 avril et finir le 4 mai (cf. Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 47, et *Momta'* p. 54). — « L'autre opinion, dit l'auteur, est la plus répandue. » — « La pluie bénie d'En-Nîsân, dit El-Warzîzi, tombe jusqu'au 3 mai, au coucher du soleil. » (*Cherh'*, p. 54.) On lit dans Terh'îl (mon ms., p. 2) :

اذا خلا منه سبعة وعشرين يوما دخل ماء النيسان..... وهم سبعة
ايام ثلاثة من ابريل واربعة من ميه

« A partir du 27 avril tombe l'eau du Nîsân, durant sept jours, dont trois en avril et quatre en mai. » — Westermarck, *Mids. Cust.*, p. 32, in f. : « Water which has fallen on April 27 th. Old style (nhar lâisan). »

(4) Es-Soûsi (*Cherh'*, p. 47) indique les deux lectures : نَيْسان et نِيسان. (Cf. aussi El-Wâncherîsi, *Cherh'*, p. 20 ; — Es-Soûsi, *Momta'*, p. 54.)

(5) Tous les auteurs qui traitent du Nîsân donnent cette période comme très féconde en bénédictions : « Ce sont sept jours bénis, jours de miséricorde et de faveurs, tout comme ceux d'*El-H'ousoûm* sont des jours pendant lesquels éclate la colère divine et où apparaissent les marques de la vengeance d'Allah. » Cf. El-H'at't'ab, *Risâla*, f° 38 v. :

وهي سبعة ايام مباركة ايام رحمة وبركة كما كانت ايام الحسوم
ايام عذاب ونـقـمـــــة

et Terh'îl (p. 2 de mon ms.) : وفي سطر هذه الايام بركة لاغلال السنة « Cette pluie répand sur les produits de l'année les bénédictions du Ciel. »

Dicton tlemcenien :

الا طاحت نوء النيسان يخرج العام بلا نقصان

« [illegible] pluie d'En-Nîsân tombe, l'année sera parfaite. » (A rapprocher du pro[illegible] de M. Ben Cheneb, *Proverbes arabes*, loc. cit., p. 20.)

s'il vient à pleuvoir, tous, hommes et femmes, garçons et filles, sortent tête nue, afin d'être mouillés par l'eau du ciel (1). Cette pluie préserve des maux de tête, les guérit : elle fait pousser très longues les chevelures des fillettes et des femmes (2).

Pour que la laine de nos moutons soit douce et fournie, on fait sortir ceux-ci sous la pluie d'En-Nîsân. On y expose aussi les vaches, les chèvres, tout le troupeau pour qu'il engraisse et prospère (3).

C'est à cette époque que nous coupons la laine des troupeaux, mais seulement après que la pluie a mouillé les toisons (4).

Le troisième jour d'En-Nîsân, on fait, au couteau, une entaille à l'oreille des agneaux. Certains font rougir au feu un clou ou la pointe d'une faucille, ils l'appliquent ensuite sur l'oreille de l'animal et la perforent (5).

Si le possesseur d'un jeune chien désire que l'animal devienne méchant et bon gardien de la maison, il lui enlève un morceau d'oreille ce même jour d'En-Nîsân (6).

Cette pluie, tombant sur les moissons (7), les fait croître plus vite (8).

(1) Cette coutume se rencontre à peu près partout, en Oranie.

(2) Lorsque l'on fait bouillir dans l'eau les feuilles du h'enna, préalablement séchées et pilées, on y ajoute quelques gouttes d'eau du Nîsân (ou du puits de Zemzem). La préparation, dont l'emploi est bien connu, acquiert ainsi la propriété de guérir les maladies du cuir chevelu, d'allonger et d'épaissir la chevelure (Tlemcen, Nédromah, Oran, Mostaganem, St-Leu, Maghnia, etc.).

(3) Même coutume à Nédromah.

(4) A Qal'a, on ne tond les moutons qu'après En-Nîsân.

(5) Grâce à cette marque, on reconnait facilement les moutons quand ils se mêlent à ceux d'un autre troupeau. On dit aussi que cette opération, faite aux jours bénis d'En-Nîsân, hâte la croissance des animaux et éloigne d'eux la maladie (Tlemcen, Qal'a).

(6) Ce jour d'En-Nîsân apporte plus ou moins de *baraka*. Chez les Beni Ournid, sept femmes sortent, le jour d'En-Nîsân, emmenant à quelques kilomètres du douar une brebis n'ayant pas encore eu d'agneau. Elles l'observent jusqu'au coucher du soleil. Si l'animal fiente, si les crottes sont fines, le Ciel enverra ses bénédictions sans mesure ; si la brebis ne fiente pas, l'année sera sans baraka.

(7) A Tlemcen, on asperge d'eau d'En-Nîsân les céréales, les arbres fruitiers quand la pluie se fait attendre. — On en jette aussi sur les melons, les citrouilles, les pastèques ; c'est une juive, ayant préalablement enlevé sa *ceinture*, qui fait cet arrosage. — On arrose aussi les meules de céréales avec cette eau à Ammi Mousa. — On jette de l'eau d'En-Nîsân sur les ruches.

(8) Cf. El-H'at't'ab, *Risâla*, f° 38, v. : ويلحف الزرع الاخر بالاول « Grâce à cette eau, les céréales mal venues mûrissent en même temps que les autres. » — Voir aussi Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 47 : لانه مبارى فيه يتم طيب الزرع « Cette pluie étant bénie achève de faire mûrir les céréales » ; et El-Wâncherîsi, *Cherh'*, p. 21 ; — Es-Soûsi, *Momta'*, p. 54 ; — El-Warzîzi,

Si, au contraire, elle vient à manquer, la récolte, privée des bénédictions du Ciel, est mauvaise (1).

Cherh', p. 54: — Westermarck, *Mids. Cust.*, p. 33, in. pr. — L'eau passe pour être rare en avril, on dit à St-Denis du Sig : يبريز نشاف الماء من البير « Avril qui sèche l'eau des puits. » — Cf. M. Ben Cheneb, *Proverbes arabes*, p. 20, prov. 65.

(1) S'il ne pleut pas dès le commencement d'En-Nisân, on se hâte de demander la pluie. (Sur l'*istisqa*, consulter l'excellent travail de A. Bel : *Quelques rites en usage chez les Musulmans moghribins pour obtenir la pluie*, Alger, Fontana, 1905, et Ed. Doutté, *Merrakech*, p. 383. — Les mêmes rites se retrouvent chez les Beni Snoûs : Les tolbas et les jeunes gens, pieds nus et tête nue, se rendent en troupe, après le Moghreb, aux tombeaux des saints de la région et demandent la pluie. — Jet de pierres, de cheveux, aux marabouts. — Les vieilles femmes jouent avec une boule et des cuillers. — Une grande cuiller habillée à la façon d'une poupée est promenée dans les rues du village et aux environs. — On tire divers présages d'une brebis noire conduite à l'Oued Taîna, ou attachée loin de son petit. — On jette à l'eau un Ouled Sidi Chikh, un Chérif. — On se jette de l'eau. — On égorge un bœuf noir, un mouton noir, des poules noires, près des tombeaux des saints.

A Ammi Mousa, pour faire tomber la pluie d'En-Nisân, on suspend des tortues par les pieds aux branches d'un arbre et on les laisse dans cette position gênante, jusqu'à ce que Dieu, prenant en pitié les malheureuses bêtes, se décide à envoyer la pluie. — On les délivre aussi dans le cas où elles viennent à uriner, ce qui est l'annonce d'une averse prochaine. — On sait que les tortues chassent le froid (cf. Qazwîni, *'Adjâib*, p. 437), font fuir le diable (cf. El-'Abderi, *Medkhel*, I, 179).

On dit à Tlemcen :

يڢ النيسان النوء تبل والريع يسل

« Pour En-Nisân, la pluie arrose et le vent tire (sur les tiges et les allonge) ».

On en donne la preuve suivante : A l'époque d'En-Nisân, un cultivateur, ayant attrapé un oiseau, l'attacha au moyen d'un fil, à une touffe de blé. Le soir venu, il oublia l'oiseau. Mais, pendant la nuit, les tiges de blé grandirent, à tel point que, le lendemain, le cultivateur trouva le fil noué très haut sur la touffe de blé et le malheureux oiseau suspendu loin du sol.

On retrouve le dicton qui précède dans un couplet que chantent les enfants lorsqu'ils demandent l'eau d'En-Nisan (Ammi Mousa) :

النوء تبله ۞ والريع يسله ۞ يارب تعطينا النوء ۞
النوء يا مولاتي ۞ صب على عزلتي ۞ ما ياكلوا معزاتي ۞
يا سبولة يڢ الاغماد ۞ حن عليها يا جواد
يا رخلة يڢ الاوداح ۞ حن عليها يا فتّاح

« La pluie arrose (les céréales) et le vent les fait grandir. — O Dieu ! donne-nous de l'eau. — O pluie ! ma maîtresse ! tombe sur mes pauvres récoltes pour que mes chèvres aient de quoi manger. — O Dieu généreux ! aie pitié

Lorsque la pluie d'En-Nisân vient à tomber, les enfants sortent de l'école et recueillent de cette eau pour s'en asperger, pour humecter les planchettes sur lesquelles ils étudient le Qoran : « Cette eau, disent-ils, est bénie et Dieu fera, grâce à elle, que nos études soient bonnes (1). » Le maître leur dit : « Recueillez de cette eau pour que nous en arrosions la mosquée et remplissez-en mon encrier, afin que le jour où quelqu'un tombera malade, je puisse écrire, pour cette personne, des amulettes qui la guériront (2). »

---

de l'épi encore dans sa gaine ! — Aie pitié de l'agnelle dont la laine est toute graisseuse ».

On emploie aussi l'eau du Nîsân pour faire cesser la pluie : On fait bouillir de cette eau dans une marmite puis on la verse dans un flacon que l'on place sur la terrasse sous un *keskâs* ; on y ajoute un petit miroir appartenant à une jeune mariée. La glace est tournée vers le ciel ; parfois, on pose, sur la glace, un sou qu'une femme a demandé à un célibataire sans dire à celui-ci quel usage elle compte en faire. — On place aussi quelquefois sept cuillères dans le trou du keskâs. — On obtient le même résultat en plaçant le sou donné par le célibataire, au-dessus de la porte (رتاج), — ou bien en ensorcelant les pierres du foyer, — en suspendant le *mehrâz* (mortier à pilon) renversé, dans la cour de la maison, — en garnissant de *koh'el* l'œil d'un coq (Tlemcen). — Voir d'autres rites et leur explication dans E. Doutté, *Merrakech*, p. 391.

A Nédromah, une jeune fille monte sur la terrasse et commençant à se dévêtir, dit au ciel couvert de nuages : عرّى ولا نعرّي « Découvre-toi ou je me déshabille. » A Tlemcen, ce sont deux sœurs, venues au monde successivement, qui menacent ainsi le ciel.

(1) On traite aussi par l'eau d'En-Nîsân les élèves mal doués pour l'étude du Qoran. Le *t'âleb* écrit certains mots sur le fond d'une assiette. On verse sur les caractères un peu d'eau d'En-Nîsân, qui délaie l'encre ; on expose la préparation, toute une nuit, à la lumière des étoiles. Le lendemain, l'élève boit, à jeun, cette eau qui lui ouvre l'intelligence (St-Leu, Mascara, Nédromah). L'individu dont la langue est lourde guérit, avec la permission de Dieu, s'il boit de cette eau avec laquelle il a, au préalable, lavé un plat dans lequel on a pétri de la pâte. (El-Warzizi, *Cherh'*, p. 54 ; — Westermarck, *Mids. Cust.*, p. 33.)

Certaines maladies entre autres la fièvre typhoïde, observée assez fréquemment chez les indigènes de la région, sont traitées de façon identique. On fait absorber au malade de l'eau d'En-Nîsân dans laquelle on a plongé une raquette de figuier de Barbarie, ou bien sept feuilles d'olivier, qu'un t'âleb a recouvertes d'écriture (Tlemcen, Nédromah). Cf. Westermarck, *Mids. Cust.*, p. 33, in m.

Les femmes emploient l'eau d'En-Nîsân contre la stérilité. Un t'âleb écrit dans une assiette quelques versets de la sourate « Yoûsouf. » Elles versent, dans cette assiette, de l'eau d'En-Nîsân, de l'huile, de l'eau de rose et du safran. Elles délaient l'encre dans le liquide et absorbent cette préparation à jeun ; elles en font autant le lendemain et le surlendemain, et se trouvent mères dans l'année (Tlemcen, Maghnia). Les hommes en buvaient avant d'aller au combat (Oran, Tlemcen, Nédromah).

(2) De même à Nédromah. — Cf. ce passage d'El-Warzizi, *Cherh* ; p. 54 :

La mère de famille dit à sa fille : « Mon enfant, apporte-moi de cette eau d'En-Nisân qui tombe. Place un peu d'orge dans un panier et porte-le dehors, afin que la bénédiction du Ciel descende, avec cette pluie, sur les grains que nous avons mis en réserve. » Le père donne à son fils des ordres semblables : « Grâce à cette eau, dit-il, les charançons respecteront les céréales dans nos silos (1). »

La ménagère sort de sa maison ; elle expose à la pluie, sur la terrasse, les ustensiles du ménage : plats, cuillers, marmites, qui servent à préparer les aliments (2). Elle rapporte à la maison de l'eau de pluie ; chaque jour, elle en fait boire (3) à ses enfants jusqu'à ce que la provision soit épuisée (4). Elle en met un peu en réserve dans une bouteille et s'en servira, à l'occasion, pour préparer le *couscous* : ou bien elle en ajoute, quand elle fait du pain, quelques gouttes à la pâte pour la faire lever (5).

ومن بركاته ان المريض مرضا شديدا اذا شرب منه.... الخ

« Parmi les vertus de cette eau, notons que Dieu soulage l'individu gravement malade qui, pendant trois jours, boit un peu de cette eau. »

On écrit souvent les amulettes avec du safran délayé dans de l'eau de Nisân (Mascara, Nédromah).

(1) Même coutume à Qal'a, aux environs de St-Denis-du-Sig. On verse parfois de cette eau dans les silos (Ammi-Mousa, Tlemcen). On prépare avec cette eau des galettes de semoule ; on ne les fait pas cuire, mais seulement sécher à l'ombre ; puis on les place dans les vases remplis de grains, dans la farine, dans les provisions de toutes sortes qu'elles ont la propriété de maintenir en bon état de conservation (Nédromah, Qal'a).

Cf. El-Warzîzi, *Cherh'*, p. 54 :

يعجن به دفيف وتصنع منه فرصة الخ

« On pétrit avec cette eau de la semoule et l'on fait un pain qu'on laisse sécher. Si l'on place ce pain dans les céréales mises en réserve, il les préserve des charançons. »

(2) Cette coutume s'observe un peu partout dans la région.

(3) Il est bon de boire de l'eau d'En-Nisân. Entre autres propriétés, elle a celle de fortifier la raison. On raconte qu'un roi de Tlemcen, entendant tenir ce propos, se mit à en rire : « J'expérimenterai la chose sur moi-même, » dit-il. Et le jour d'En-Nisân venu, il ne but pas de cette eau bénie. Le lendemain, les serviteurs du prince s'aperçurent qu'il parlait une langue incompréhensible : « Certainement, le roi a perdu la raison, » s'écrièrent-ils. La nouvelle se répandit dans la ville et arriva jusqu'aux oreilles du roi. Celui-ci fit aussitôt annoncer dans la ville : « Que les personnes qui ont recueilli de l'eau d'En-Nisân en apportent au roi ! il les en récompensera. » On apporta de cette eau ; le roi en but et recouvra sa raison, telle qu'elle était auparavant *(Tlemcen)*.

(4) De même à Nédromah, à Qal'a.

(5) Cf. ce passage d'El-Wâncherîsi, *Cherh'*, p. 2 :

وفيل ان ما عجن به اختمر من غير خميرة

« Si l'on prépare de la pâte avec de l'eau d'En-Nisân, elle lève sans qu'il

Si un enfant vient à vous naître le jour d'En-Nisân, ne manquez pas de laver ses langes dans l'eau qui tombe à ce moment. Cela portera bonheur au nouveau-né (1).

Si l'on a mal aux dents, la douleur cesse quand on se gargarise avec un peu de cette eau (2).

Des gens prétendent que, au moment où tombe cette pluie, celle-ci renferme des serpents et des vers : « Ne craignez rien, nous a dit le savant du village ; car, au moment où cette eau tombe du ciel, les anges accourent, saisissent les serpents qu'elle contient et les jettent dans la mer. » C'est cette eau qui fait le venin dans la bouche des serpents (3).

---

soit nécessaire d'y ajouter du levain. » — Voir aussi Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 47. — El-H'at't'âb, dans sa *Risâla*, dit aussi, f° 38, v. : واذا عجن به الدفيف تخمر بغير خميرة. — Voir aussi Es-Soûsi, *Momta'*, p. 54. — On lit dans Terh'il (mon ms., p. 2) : يروى انه يختمر العجين من غير خميرة.

(1) A Tlemcen, on lave la tête des nouveau-nés avec de l'eau du puits de Zemzem. (On trouve de cette eau dans la plupart des maisons de Tlemcen. Les pèlerins la rapportent d'Orient dans de petites boîtes en fer-blanc, fermées hermétiquement.)

(2) Elle fait disparaître la souffrance quand on en imprégne un organe malade. Elle guérit aussi la morsure des serpents venimeux (Tlemcen, Nédromah). On l'emploie à *Qal'a* contre les fièvres.

(3) Avec l'eau d'En-Nisân tombe une pluie de dragons (ثعبان) ; n'étaient les anges qui les détruisent au passage au moment de leur chute, la terre en serait infestée. Cette pluie renferme aussi une sorte de ver court, mince comme un fil (مذ) que les gens avalent en buvant sans y prendre garde ; ce ver les torture ensuite jusqu'à ce que quelque savant *t'âleb* les en délivre, le plus souvent au moyen d'amulettes (Guelaia). Sur le th'abane, cf. Qazwînî, *'Adjaib*, p. 430.

A Tlemcen, on distingue deux sortes d'eau d'En-Nisân, l'une bénie qui tombe accompagnée d'une foule de petits crapauds (دجدع), cf. El-Wâncherîsi, *Cherh'*, p. 21, — et une autre dangereuse remplie de vers ténus que l'on avale à son insu et qui grandissent dans l'estomac. On s'en débarrasse en n'absorbant que du sel ou de la viande salée jusqu'à ce que le ver altéré sorte par la bouche du patient ; on suspend, dit-on, celui-ci par les pieds, au-dessus d'un vase rempli d'eau. (Tous les indigènes indiquent ce traitement, mais aucun de ceux que j'ai consultés ne l'a vu appliquer.)

On dit, à Tlemcen, que le troisième jour d'En-Nisân on trouve à la campagne les serpents en grand nombre. A *Qal'a*, au mois de décembre, on jette dans l'eau un charbon allumé pour tuer les « medd » qui s'y trouveraient.

Cf. ce passage d'Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 48 : واما الحيات فان الصغار منها تخرج في ابريل الخ « En avril, les petits serpents sortent et ouvrent leurs bouches vers le ciel. Ce qui y tombe de pluie, soit peu, soit beaucoup, devient, dans leur ventre, du venin en petite ou en grande quantité. » Ces reptiles deviennent ensuite aveugles pendant quelque temps (Nédromah). Cf. Westermarck, *Mids. Cust.* : p. 33, *it makes the animal blind*.

On dit aussi que les perles (1) proviennent de l'eau d'En-Nîsân, tombée dans la bouche des poissons de la mer (2). Les vieilles sorcières du village font aussi usage de cette eau (3).

(1) C'est aussi cette eau d'En-Nîsân qui donne les perles et le corail. Les perles seraient formées par des gouttes d'eau que les poissons avalent quand tombe cette pluie de mai. A ce moment, ces poissons, sur les conseils de leurs mères, montent à la surface et, dans leurs bouches entr'ouvertes, recueillent des gouttes de pluie (Tlemcen, Nédromah). Les huîtres perlières ne seraient que des os de ces poissons.

Cf. Kitâb Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 47 : اما الاصداف فهي حيوانات خلقها الله في البحر الخ « Les coquillages sont des êtres que Dieu créa au sein de la mer. En avril, ils montent à la surface et restent entr'ouverts jusqu'à ce que tombe l'eau d'En-Nîsân. L'huître en reçoit-elle une goutte ou deux ou davantage ? Elle se referme à l'instant et plonge au fond de la mer. Par des racines semblables à celles d'une plante, elle se fixe aux rochers jusqu'à ce que les gouttes d'eau qu'elle a absorbées soient devenues des perles dont la grosseur varie avec le nombre et le volume des gouttes tombées dans le coquillage... etc. ». Cf. sur le même sujet : El-Wancherîsi, *Cherh'*, p. 21; — Ed. Damîri, *H'ayât*, II, p. 47. — Voir aussi El-H'at't'âb, *Risâla*, f° 38, v. : ومن خواص هذه الايام ان الجوهر ينعقد في الصدف بذلك الماء النازل من السماء — et Es-Soûsi, *Momta'*, p. 54 : وبه يعقد الجوهر في الاصداف الخ.

(2) Le corail viendrait d'une plante qui croît dans la mer ; il serait renfermé dans des sortes de coques. Au moment d'En-Nîsân, les branches viennent à la surface de l'eau ; les coques, humectées par la pluie d'En-Nîsân, s'entr'ouvrent et laissent échapper le corail (Tlemcen, Nédromah). Cf. Beha d-Dîn, *Kechkoûl*. Le Caire, 1316, p. 201.

(3) Autrefois, au temps de la guerre sainte, lorsqu'une femme se trouvait depuis longtemps sans nouvelles de son mari, parti avec les armées, elle versait de l'eau d'En-Nîsân dans un plat d'argent, en disant :

يا النيسان الناس تقول لك النيسان وانا نقول لك زين الاحسان

« Les gens t'appellent Nîsân, et moi je te nomme le bienfaiteur. » (Tlemcen, Nédromah.) Et elles demandaient à En-Nîsân de leur ramener leur époux sain et sauf.

Les femmes, inquiètes sur le sort de leur mari, parti pour un long voyage, remplissaient d'eau d'En-Nîsân une assiette verte, n'ayant jamais servi. Elles jetaient, sur cette eau, des grains d'orge dont elles avaient relevé l'écorce pour figurer la voile d'un bateau. Les grains flottaient sur l'eau : « Si notre mari doit revenir sain et sauf, disaient les femmes, courez sur l'eau, petites barques mais s'il doit lui arriver malheur, marchez lentement. » (Nédromah.)

Les jeunes filles, désireuses de se marier, demandent un mari à En-Nîsân. Elles montent, à cette époque, sur la terrasse de leur maison, et là, après s'être dévêtues, elles disent à En-Nîsân :

حف هذا السيّد ۞ منك ما نتحيّد ۞ حتى تجيب لي رجل جيّد

« J'en jure par tel saint, je ne te laisserai la paix que lorsque tu m'auras amené un gentil époux. » (Nédromah.)

Parmi ces demoiselles, il en est qui ne trouvent pas de mari, parce qu'on

Quand une personne est à l'agonie, on lui en fait boire une gorgée. Et si quelqu'un vient à mourir et que l'eau du puits de Zemzem fasse défaut, on asperge le linceul du défunt avec de l'eau d'En-Nîsân (1).

Le jour d'En-Nîsân, nous allons ramasser des escargots sur le Slib (2).

leur a jeté un sort (ثقاف). Pour rompre le charme, elles vont au cimetière, y choisissent une tombe ancienne et passent sept fois par-dessus, en disant :

يا قبر يا قبر ما نعرفك لا ذكر ولا انثى تقطع من حزامي هذا الكور

« O tombeau, ô tombeau, je ne sais si c'est un homme ou si c'est une femme que tu renfermes ; éloigne de ma ceinture cette affliction. » Les jeunes filles, enlevant alors leurs ceintures, les déchirent et s'en vont en évitant de se retourner (Nédromah).

Ou bien elles vont puiser de l'eau à sept fontaines différentes. Au moment où elles font leurs ablutions, elles retiennent sous elles une hirondelle à laquelle elles donnent ensuite la liberté, après avoir enduit ses ailes d'un peu d'huile. Elles disent en la laissant échapper : « Ce n'est pas un oiseau que nous avons laissé partir, mais bien le sortilège qui rendait impossible notre mariage. » (Nédromah.)

(1) On fait de même parfois à Nédromah, à Tlemcen. On sait que l'eau d'En-Nîsân faisait renaître de leurs cendres certains animaux. Voici ce qu'en dit l'auteur de l'ouvrage *El-Felahat En-Nabatiya* : « Il est, en Orient, une montagne élevée, disposée en gradins, et qu'il est impossible de gravir. Quand arrivent les jours d'En-Nîsân, des caravanes, venues des plus lointains pays, viennent s'installer là pour entendre le chant des oiseaux qui apparaissent sur les gradins. Leurs plumes sont semblables à celles du paon, et leurs becs, rouges ou jaunes, ont l'épaisseur d'un empan et sont longs d'une coudée (cf. une description du phénix).

» L'oiseau, se tournant du côté du vent, ouvre son bec pendant un mois entier, jusqu'à ce que son gésier soit rempli d'air. Alors, il tourne légèrement son bec. Le vent s'en échappe en produisant une musique si ravissante et des airs si mélodieux, qu'une personne délicate meurt d'émotion en les écoutant. Au bout d'un mois, l'air s'étant tout échappé, l'oiseau râle ; puis son corps prend feu et ses cendres restent à cette place jusqu'à l'année suivante. Et quand tombe la pluie d'En-Nîsân, l'oiseau renaît de ses cendres. » (El-Wâncherîsi, *Cherh'*, p. 20.)

Elle rend aussi la vie aux grenouilles, quand elle vient à tomber sur leurs cendres : « Pendant les jours où tombe la pluie d'En-Nîsân, on trouve sur terre une grande quantité de grenouilles. Après leur mort, leurs cadavres gisent sur le sol jusqu'à l'année suivante ; mais elles reprennent vie dès que tombe l'eau d'En-Nîsân.

« On raconte que Pharaon, pour mystifier les gens, ramassait et conservait la terre provenant de ces cadavres de grenouilles ; il recueillait aussi dans des flacons de l'eau tombée au moment du Nîsân, et la faisait soigneusement garder. Voulait-il abuser de la crédulité de quelqu'un ? Il ordonnait d'apporter la terre ramassée, en prenait une poignée ; il demandait aussi l'eau d'En-Nîsân ; on lui en donnait un peu dans sa main, qu'il refermait ensuite. Au bout de quelque temps, sentant la grenouille revenue à la vie, il ouvrait la main. Une grenouille apparaissait, qu'il prétendait avoir créée. Puisse Dieu le maudire ! » (El-Wâncherîsi, *Cherh'*, p. 21.)

(2) Ceux des Beni Snoûs qui habitent la vallée de l'Oued Yadel appellent *Slib* la surface du plateau calcaire dans lequel est creusée la vallée. Ils

On les fait cuire dans l'eau avec des plantes aromatiques (1) et on les mange (2) : cette nourriture, prise ce jour-là, est bénie (3). Nous avons soin de jeter les coquilles loin des chemins, car si quelqu'un, ne les voyant pas, passait par-dessus ces coquilles, il tomberait malade (4).

EDMOND DESTAING.

Professeur à la Médersa de Tlemcen.

A suivre.

désignent aussi sous ce même nom une étroite bande de marnes gréseuses (oxfordiennes) qui s'étend des environs du Khemis jusqu'à la frontière marocaine, qu'elle dépasse. Appuyée, au nord, sur les schistes primaires, recouverte, au sud, par une grande table de calcaires jurassiques, elle contraste vivement avec ces deux formations. Alors que celles-ci supportent de belles forêts, la bande marno-gréseuse est dépourvue de toute végétation arborescente ou broussailleuse. L'alfa s'y rencontre à côté du palmier nain ; mais c'est le diss qui domine dans les parties non cultivées. Cette région convient bien à la culture du blé et de l'orge ; elle est soigneusement ensemencée chaque année par les indigènes.

(1) On emploie diverses plantes aromatiques, mais toujours, parmi elles, se trouve du *thym*.

(2) On jette ces animaux, sept par sept, dans la marmite, en leur disant :

ذبحتك يا غلال بالملح والصختر الله هو اكبر

« Je t'ai égorgé, escargot, avec le sel et le thym. Dieu est le plus grand. » Cette nourriture est ainsi rendue licite (Tlemcen).

(3) J'ai entendu citer ce hadith (?) par des femmes :

قال رسول الله صلعم الّى ما كلا شى بتّوشي وجرادتي ما هو شى من أمّتي

« Celui qui ne mange pas de mes escargots et de mes sauterelles n'est pas de mon peuple. » (Au lieu de جرادتي, on dit aussi جرانتي « mes grenouilles. »)

(4) Cf. « Ennâyer », p. 63 et note 1 (*Rec. Afr.*, 1er trim. 1905).

REVUE DES OUVRAGES ARABES

ÉDITÉS OU PUBLIÉS PAR LES MUSULMANS (1)

En 1322 et 1323 de l'hégire (1904-1905)

I

Le Caire et Boûlâq

تفسير القرآن الكريم (جزء عمّ)

Par Mohammed 'Abdou, grand muphti d'Égypte. 1 vol. 188 p. Boûlâq. 1322.

C'est le commentaire des 37 dernières soûrates du Coran, c'est-à-dire les premières au point de vue chronologique, puisque toutes, sauf trois qui sont de Médine, ont été révélées à la Mekke.

Cet ouvrage, ainsi qu'il est dit dans la préface, est un mémento pour les maîtres des écoles primaires qui sont obligés, d'après les programmes.

(1) Le cadre restreint dont je dispose dans la *Revue*, ne me permet pas de donner une analyse détaillée des quelques ouvrages édités pour la première fois que j'ai pu me procurer.

En outre, les ouvrages publiés dans l'Inde, la Perse et la Turquie, ne parvenant à Alger que cinq ou six ans environ après leur apparition, je me vois obligé d'en remettre à plus tard le compte rendu.

Dans les notices qui suivent j'ai tâché de présenter aussi clairement et aussi brièvement que possible les grandes lignes de chaque ouvrage. Je n'ai pas indiqué le format du livre, car dans toutes les publications faites en pays musulman, la feuille est pliée en quatre et donne par conséquent un in-quarto.

N'ayant eu sous la main que des impressions de Beyrouth, du Caire, de Tunis, d'Alger et de Fâs, j'ai eu conséquence divisé mon travail en cinq parties correspondant à ces cinq centres d'activité intellectuelle.

Je ferais remarquer, dès maintenant, que les publications de Beyrouth, de Tunis, d'Alger et de Fâs sont peu nombreuses.

Dans cette dernière ville, il paraît que le Gouvernement, dans un but poli-

de faire apprendre par cœur aux élèves cette partie du Coran et de la leur expliquer.

Dans la présente édition, le texte, entièrement muni de voyelles et imprimé en gros caractères, se trouve dans le haut de la page, et le commentaire, en petits caractères non pourvus de voyelles, dans le bas.

Imbu de connaissances philosophiques et surtout des opinions de Leibniz dans son système de la philosophie idéaliste, 'Abdou a essayé, tout en expliquant le Coran, de mettre en accord l'Islam avec les progrès de la science. Il semble nier, par exemple, l'existence des démons, des djinns, de la magie. D'après lui, le démon ou diable est le penchant au mal qui se trouve chez l'homme (p. 186, l. 7) ; l'ensorcellement n'a aucune influence (p. 181 et s.) ; les oiseaux *abâbîls* de la soûrate C V ne sont pas des pustules ou de la petite vérole, ainsi que le disent certains commentateurs, suivis par Sprengel *(Hist. de la Médecine)* et de Hammer (*Gemaldesaal,* 1, 24), d'après Kazimirski, mais que ce sont bien des microbes ou sporozaires qui produisent des maladies infectieuses de l'homme et des animaux.

Sauf les observations précédentes, l'ouvrage est excellent, le style clair et simple ; l'auteur met en évidence les enseignements de dogme ou de morale que l'on tire de ces chapitres.

الفقه الاكبر

Par Aboû Hanîfa en-No'mân ben Tsâbit de Koûfa, et Commentaire de cet ouvrage par Mollâ 'Aly el Qâry el Hanafy. 1 vol. 184 p. Caire, 1323.

Aboû Hanîfa, le fondateur de l'une des quatre écoles orthodoxes musulmanes, est l'auteur d'*El Fiqh el Akbar* (Cf. Hadji Khalfa, II, 202, éd. Const., 1311). C'est une exposition simple du dogme musulman, ou plutôt des principes de la théologie (tawhîd) musulmane, dans laquelle on ne trouve pas l'ordre et la division par chapitres que l'on est habitué de

---

tique, fait imprimer par le seul éditeur qui existe actuellement, les pastiches du Marabout de Chinguit, Mâ el 'Aïnaïn, qu'il distribue *gratis pro Deo* dans les principales mosquées du Royaume.

L'état très arriéré des Musulmans d'Algérie joint aux frais considérables que nécessite l'impression d'un ouvrage par les éditeurs français est un obstacle à la publication des ouvrages composés avant ou après l'occupation française, bien que le Gouvernement général ne manque pas d'encourager les éditeurs par des subventions.

Je ne terminerai pas ces quelques mots sans remercier publiquement M. Ahmed ben Mourad Turqui, libraire à Alger, 13, rue Randon, qui a bien voulu me communiquer obligeamment la plupart des ouvrages qui figurent dans mes notes.

rencontrer dans les traités de même genre. L'Imâm Ech Châfi'y, fondateur aussi de l'une des quatre écoles orthodoxes, a composé un petit traité de théologie intitulé également : *El Fiqh el Akbar* (1 broch. 40 p. Caire, sans date). De bonne heure, il y eut plusieurs éditions manuscrites d'El Fiqh el Akbar d'Aboû Hanîfa, et dans l'une d'elles que je possède, il y a de nombreuses variantes avec celle qui vient d'être publiée, et parmi elles je ne citerai que la suivante :

ووالدا رسول الله عليه السلام ماتا على الكفر الخ

qui n'existe ni dans le texte publié à part, ni dans le texte commenté.

Or, tous les orthodoxes sont d'accord pour dire que le Prophète pria Dieu de lui ressusciter ses père et mère, afin d'embrasser l'Islam, prière qui a été exaucée ; et par suite, ils sont considérés comme étant morts musulmans. Donc, dire le contraire est une hérésie, et Aboû Hanîfa est bien loin d'en commettre une aussi grande. Cela nous explique que, de bonne heure, les ennemis de l'Imâm ont introduit dans le texte primitif des opinions hétérodoxes, et que c'est un de ces textes falsifiés que 'Aly el Qâry a connu et commenté, mais que texte et commentaire ont été corrigés dans la présente édition. L'éditeur ne parle aucunement de ces corrections, mais nous savons qu'Es-Soyoûty, entre autres, a composé les ouvrages suivants pour combattre l'opinion de 'Aly el Qâry, et émise bien avant lui, quand il prétend, dans ses Commentaires d'*El Fiqh el Akbar* et du *Chifâ* d'El Qâdhy 'Iyâdh, que les père et mère du Prophète sont morts infidèles et, le jour du jugement dernier, ressusciteront comme infidèles :

1° التعظيم والمنة في ان ابوي رسول الله في الجنة 31 p. ;

2° تنزيه الانبياء عن تشبيه الاغبياء 19 p ;

3° مسالك الحنفا في والدي المصطفى 51 p. ;

4° نشر العلمين المنيفين في احياء الابوين الشريفين 18 p. ;

5° السبل الجلية في الآباء العلية 17 p. ;

6° انباء الازكيا في حياة الانبياء 16 p. ;

7° المقامة السندسية في النسبة المصطفوية 20 p. ;

(J'en possède deux exemplaires manuscrits.)

8° الدرج المنيفة في الآباء الشريفة 18 p.

Tous ces opuscules forment un recueil, publié à Haïdar-Abâd en 1316 ; Cf. également Dyarbakry, *Târîkh el Khamîs*, I, 230, Caire, 1283 ; 'Aly el Qâry, *Charh ech Chifâ*, I, 648, Constantinople, 1300 ; Mohammed Yahya ben Mohammed el Mokhtar ben et Tâlib 'Abd Allah, *Kholâçat el Wafâ 'ala nokhbat el iqtifâ fy tahârati abarray el Moctafâ*, Tunis, 1314 ; Mohibby, *Kholaçat el Atsar*, III, 185, Caire, 1284 ; Brockelmann, *Arabische Litteraturgeschichte*, I, 169 et s.

D'autre part, cette question de la conversion des parents du Prophète après leur mort a été l'objet d'une polémique, il y a dix ans environ, entre les savants de Constantine, à tel point que l'autorité, d'après ce qu'on m'a raconté, a dû s'en mêler afin de rétablir la paix entre les deux partis qui partageaient les musulmans de la *ville aérienne*.

حاشية لقط الدرر على شرح متن نخبة الفكر للحافظ ابن حجر

Par le Cheikh 'Abd Allah ben Hosaïn Khâtir El 'Adawy el Mâliky. 1 vol. 158 p. Caire, 1323.

On sait que l'étude des hadîts a donné naissance à plusieurs branches, parmi lesquelles la technologie de la science des traditions a occupé et occupe encore de nos jours une assez importante place dans les études musulmanes.

Le texte et le commentaire, rédigés tous les deux par le plus savant traditionniste du IXe siècle de l'hégire, ne sont en réalité que l'abrégé du *Mokhtaçar* d'Ibn eç Çalâh 'Abd er-Rahmân ech Chahrazoûry, qu'il avait composé lorsqu'il fut nommé professeur de hadîts au collège El Achrafyya de Damas.

Ce texte et ce commentaire sont déjà connus ; ils ont été publiés dans la *Bibl. Indica* en 1862, et la Bibl. nat. d'Alger en possède un exemplaire manuscrit sous le n° 193_3. De plus, M. Marçais les a utilisés dans sa savante traduction du Taqrîb de En-Nawawi. Les annotations du cheikh 'Abd Allah ben Hosaïn Khâtir el 'Adawy qui accompagnent cette nouvelle édition de l'ouvrage d'Ibn Hadjar seraient assez judicieuses, si elles ne renfermaient pas beaucoup de choses amassées sans ordre ou n'ayant qu'un vague rapport avec les hadîts.

الفصول البديعة في اصول الشريعة

Par Mahmoûd 'Omar el Badjoûry. Broch. 96 p. Caire, 1323.

C'est un abrégé de *Djam' el Djawâmi'* d'Ibn es Sobky † 771 (5 août 1369-26 juill. 1370), qui est un traité des sources du droit.

Cet auteur, dans un style simple et précis, ne s'est pas seulement contenté d'abréger l'ouvrage d'Ibn es Sobky, il a ajouté au texte primitif

de nombreux éclaircissements et définitions tirés des multiples commentaires de l'original.

Dans un appendice (85-96) divisé en 15 sections, il traite plusieurs questions se rapportant à la science des sources du droit, qui n'ont pu trouver place dans le corps de l'ouvrage, entre autres : les sciences comprennent trois catégories : 1° Étude des termes (morphologie et syntaxe) ; 2° Étude des termes et des idées qu'ils expriment (logique et rhétorique) ; 3° Étude des idées (métaphysique) ; l'existence d'une chose faite par une création nécessite neuf choses : 1° Agent ou artisan, action ou acte, instrument, matière, temps, lieu, connaissance ou savoir, but, modèle, etc.

L'impression est bonne : à ce propos, souhaitons qu'on abandonne, au Caire, le caractère avec lequel on imprime les Mille et une Nuits, les Ibn Khaldoûn, et autres ouvrages.

احكام الاوقاف

Par Aboû Bekr Ahmed ben 'Omar est Chaibâny, connu sous le nom d'El Khaççâf. 1 vol. 346 p. Boulâq, 1322 (1904).

C'est un des plus anciens traités hanéfites de Waqf ou Hoboûs comme on dit en Algérie, composé par le Qâdhy el Qodhât de Baghdad, El Khaççaf qui est mort en 261 (874-75).

S'appuyant le plus souvent sur les Hadîts dont il rapporte les isnâds, cet auteur semble avoir résolu *toutes les questions* se rapportant de loin ou de près au Waqf.

C'est un ouvrage qui mérite d'être étudié ou traduit par ceux qui s'occupent de droit musulman en Algérie où presque tous les contrats de hoboûs sont rédigés d'après l'école hanéfite.

La Bibliothèque nationale d'Alger possède sous le numéro 1293 un ouvrage intitulé *El Is'âf fy Ahkâm el Awqâf* dont l'auteur Aboû Mohammed 'Abd Allah ben Hosaïn en Nâçihy Qâdhy hanéfite mort, en 447 (1055-56), d'après Hadji Khalfa s. v. احكام الوقف ; c'est un résumé de احكام الوقف (sic d'après Hadji Khalfa) d'El Khaççâf et du traité sur la même matière de Hilâl ben Yahyâ de Baçra, mort en 245 (859-60).

الفتاوى الغياثية

Par Dâwoûd ben Yoûsof el Khatîb. 1 vol. 192 p. Boûlâq, 1322, en marge duquel se trouve :

الفتاوى

Par Mohammed ben 'Abd Allah ben Ahmed el Khatîb, connu sous le nom d'Ibn Qarqamâs (?)

Ces deux ouvrages sont d'après l'école Hanéfite des recueils de décisions juridiques rangées par ordre de matières et dans l'ordre habituel des traités de droit.

Le second, dont un exemplaire manuscrit existe à la Bibliothèque d'Alger, sous le numéro 1028, n'est que l'abrégé et la mise en ordre des fatwa du célèbre jurisconsulte Hanéfite Zain eddîn Ibn Nodjaïm el Miçry, mort en 970 (31 août 1562-21 août 1563).

Le premier est un recueil de fatwa extraites de plus de vingt-cinq recueils antérieurs faits par les plus éminents docteurs de cette école musulmane.

رشحات الافلام شرح كفاية الغلام

Par 'Abdel R'any en Nâbolosy. 1 vol. 98 p. Caire, 1322.

La *Kifâya* est un poème en mètre radjaz roulant sur les *cinq bases* de l'Islam ; et le *Rochahât* en est le commentaire, d'après l'école Hanéfite.

L'auteur et commentateur, mort en 1143 (1632-33), s'est bien acquitté de sa tâche, en résumant en 150 vers ne présentant aucune difficulté dans leur structure les cinq pratiques fondamentales de l'Islam, c'est-à-dire la profession de foi, la prière, la dîme, le jeûne et le pèlerinage à la Mekke. L'ouvrage se divise donc naturellement en cinq parties dans chacune desquelles l'auteur expose clairement tout en étant concis tout ce que tout musulman doit savoir. La première partie peut être considérée comme un petit traité de théologie. — L'édition en est bonne et les vers sont munis de leurs voyelles.

L'école Malékite possède un ouvrage similaire mais contenant 314 vers traitant des *cinq bases* de l'Islam et du soufisme intitulé : المرشد المعين على الضروري من علوم الدين dont l'auteur est Aboû Mohammed 'Abd el Wâhid ben 'Âchir.

هداية عوام اللاحنين

Par Yahyâ El Badawy el 'Achmâwy. 1 br. 48 p. Caire, 1323.

« Parlez aux gens selon leur intelligence, prétend-on, » a dit le Prophète, et conformément à ce précepte, El 'Achmâwy a rédigé en vers populaires un traité de théologie et de droit canon.

C'est à peu de chose près le المرشد المعين على الضروري من علوم الدين de Ibn 'Âchir, si connu chez les tolbas d'Algérie et du Maroc.

Il n'est utile qu'aux fellâh d'Égypte, qui sont peu au courant de la langue du Coran. Pour nous, il ne nous intéresse qu'au point de vue philologique et linguistique.

فاتحة العلوم

Par Aboû Hâmid Moh. ben Moh. ben Moh. ben Ahmed el R'azzâly. Plaquette de 72 p. Caire, 1322.

L'auteur, qui est mort en 505 de l'hégire, est très connu des orientalistes. C'est le plus grand philosophe que l'orthodoxie musulmane ait produit.

Dans son introduction des sciences, El R'azzâly, après avoir défini la science, montré son utilité, indiqué l'utilité de l'enseignement, fait le portrait des vrais et des faux savants, rapporte quelques traits de la vie des docteurs les plus en renom qui l'ont précédé, divise les diverses branches des connaissances humaines en *sciences obligatoires* et en *sciences surérogatoires*, essaye de prouver que celles qui sont relatives à la vie future sont supérieures à toutes les autres et doivent être, par conséquent, le but de tout homme.

Aidé par sa profonde connaissance de la dialectique, il parle de la controverse, de ses conséquences néfastes, des principales règles qui doivent y présider. Il passe ensuite aux qualités que doivent posséder et l'élève et le maître, expose en quoi consistent la piété, les différents degrés de piété, etc.. etc.

Cet ouvrage peut en quelque sorte être considéré comme un abrégé de son principal chef-d'œuvre : *Ihyâ 'oloûm ed-dîn*.

جواب اهل العلم والايمان بتحقيق ما اخبر به رسول الرحمان من ان قل هو الله احد تعدل ثلث القرآن

Par Aboû l 'Abbâs Taqyy ed Dîn, connu sous le nom d'Ibn Taïmyya el Harrâny. Broch. 132 p. Caire, 1322.

En réalité, l'ouvrage est la réponse qu'a faite Ibn Taïmyya à la question suivante qui lui a été posée : « Existe-t-il une autorité authentique prouvant que le chapitre CXII (L'unité de Dieu) équivaut au tiers du Coran, le chapitre XCIX (Le tremblement de terre) à la moitié du Coran, le chapitre CIX (Les Infidèles) au quart du Coran, le chapitre Ier (El Fâtiha) à tout le Coran ; qu'entend-on par équivalence, puisque le Coran forme un tout parfait ? etc. »

Après avoir cité des hadîts de Bokhâry, Moslim, Tirmidhy, Daraqotny et Mâlik, dans son *Mouatta*, indiquant l'équivalence, la supériorité de ces chapitres, passe en revue tous les versets du Coran qui sont considérés supérieurs à d'autres, rapporte les opinions des savants sur ce sujet, discute la question de la *Création du Coran*, qui a fait couler tant d'encre

et de sang lors du règne du Calife El Mâmoûn et de ses successeurs, explique longuement ce qu'on entend par *antériorité* ou *préexistence du Coran*, combat dans de nombreux chapitres l'*école extérioriste*, en indiquant les erreurs auxquelles mènent leurs raisonnements, etc.

C'est un ouvrage qui mérite d'être lu par tous ceux qui font des études sur le Coran.

العلم والعلماء ونظام التعليم

Par Mohammed ben Ibrâhim El Ahmady Edh Dhawâhiry, professeur à El Azhar. 1 vol. 332 p. Tantâ, 1904.

C'est le premier volume d'un ouvrage assez gros et qui paraîtra prochainement, intitulé التعاليم الاسلامية.

L'auteur s'est proposé dans cette première partie de critiquer le mode d'enseignement des Musulmans en général et des Égyptiens en particulier.

Il reproche assez vivement aux maîtres leur manque d'initiative, leur routine, leur pédanterie, et surtout leur ignorance complète des progrès réalisés en Europe tant au point de vue des connaissances qu'au point de vue de l'enseignement. Il critique l'enseignement des Kouttâb (les zaouya d'Algérie) duquel l'enfant ne retire aucun profit.

Il indique ensuite quelques remèdes au marasme dans lequel se trouve l'enseignement musulman, et propose plusieurs projets qui me semblent empruntés aux pédagogues Européens.

محصل افكار المتقدمين والمتأخرين من العلماء والحكماء والمتكلمين

Par Fakhr ed dîn Mohammed ben 'Omar er-Râzy. 1 vol. 182 p. Caire, 1323.

En marge : معالم اصول الدين

Par le même.

Le texte du premier ouvrage est accompagné au bas de la page de l'Abrégé du même ouvrage qu'en a fait Naçîr ed dîn et-Toûsy.

C'est un ouvrage de philosophie telle que la comprennent les musulmans. L'auteur commence par énoncer des principes de psychologie et de logique, traite longuement des principales questions de métaphysique d'après les Grecs et les rares musulmans qui ont combattu leurs opinions.

Par suite des discussions auxquelles l'auteur se livre, celui-ci est amené à parler de la question si irritante du LIBRE ARBITRE. Dans son raisonnement il paraît pencher du côté des orthodoxes (p. 140 et suiv.).

Il termine en exposant les diverses écoles hétérodoxes comme les Chi'ites, les Kisanyites, les Zaïdites, les imamites.

L'Abrégé d'Et-Toûsy ne mérite pas ce titre, car c'est un recueil de gloses dans lesquelles l'auteur relève les points où er-Râzy semble s'écarter de l'opinion générale des orthodoxes ou jurisconsultes. Dans cette édition, ces notes se trouvent au bas de chaque page avec indication des renvois.

Le second ouvrage d'er-Râzy peut être considéré aussi comme un traité de psycho-métaphysique dont voici les principaux points : du concept, de la science, de l'intelligence et de l'acquisition des connaissances, de l'abstraction, de la volonté, du fanatisme, de l'existence de Dieu, des prophètes, de l'âme, du jugement dernier, de la vie future, du gouvernement et des gouvernants.

Pour montrer l'importance de ce livre je traduis ici un peu librement une partie du chapitre de l'immortalité de l'âme (p. 123) :

« Sachez que notre méthode dans la question de l'immortalité de l'âme s'appuie d'une part, sur le parfait accord qui existe entre les prophètes, ceux qui ont la vision intuitive de Dieu, et les philosophes, d'autre part, sur les arguments suivants : 1° La continuité de la réflexion indique suffisamment la perfection de l'âme et l'imperfection du corps ; car si l'âme périssait avec le corps, la cause de l'imperfection de celui-ci et de son anéantissement n'existerait pas et, par suite, l'âme serait imparfaite ; 2° L'absence du sommeil affaiblit le corps et fortifie l'âme, et ce fait vient à l'appui de ce que nous venons de dire ; 3° A l'âge de quarante ans, la perfection de l'âme augmente et l'imperfection du corps augmente également, et cette constatation vient à l'appui de ce qui précède ; 4° Les exercices rudes du corps donnent à l'âme de grandes perfections, la lumière devient pour elle plus éclatante, les voiles du mystère disparaissent, alors que le corps s'affaiblit énormément ; en un mot, ce qui affaiblit l'âme fortifie le corps, et vice versa. En conséquence, toutes ces considérations rationnelles, venant s'ajouter aux assertions des prophètes et des philosophes, permettent d'affirmer l'immortalité de l'âme. »

مفردات الراغب الاصفهاني في غريب القرآن

Cet ouvrage est imprimé en marge de la Nihâya d'Ibn el-Atsîr, rééditée en quatre volumes au Caire, en 1322. D'ailleurs, cette dernière, sans l'adjonction des *Mofradât* est bien inférieure à celle parue également au Caire, en 1311.

Les Mofradât sont un dictionnaire des mots rares que l'on rencontre dans le Corân et que parfois on chercherait vainement dans nos lexiques indigènes. En attendant la publication de l'excellent ouvrage intitulé :

'Omdat el Hoffâdh fy Tafsîr Achraf el Alfâdh de Chihâb eddîn Ahmed el Halaby connu sous le nom d'es Samîn et même de l'appendice que Sidi 'Abder Rahman ets-Tsa'âliby d'Alger a ajouté à son commentaire du Coran intitulé El Djawâhir el Hisân, c'est peut-être le meilleur ouvrage que l'on ait publié jusqu'à ce jour sur la matière.

عنوان الظروف في علم الصروف

Par Hâroûn 'Abd er Razzâq, broch. 32 p. Caire, 1322.

C'est un petit manuel qui comprend les principales règles de déclinaison et de conjugaison. L'auteur, cheikh du riwâq des étudiants de la Haute Égypte, à l'Université de l'Azhar au Caire, apporte un certain éclaircissement dans l'exposition des règles, multiplie les exemples. Toutefois on peut lui reprocher le manque de tableaux synoptiques afin de familiariser les débutants avec les premières difficultés de la conjugaison arabe. Sauf cette observation, ce traité se distingue par le choix souvent heureux des exemples, la simplicité de méthode, la vocalisation de certains mots.

كتاب الاملاء

Par Hosaïn Wâly. 1 vol. 256 p. Caire, 1322.

C'est un traité d'orthographe divisé en quatre parties, précédées d'une introduction dans laquelle est donné un aperçu historique sur l'écriture, sur l'alphabet, sur les chiffres, sur la forme des lettres et des voyelles.

Dans la première partie, il parle longuement du hamza et des permutations de lettres ; il donne un poème d'Ibn Mâlek (49 vers du mètre Kâmil) renfermant tous les verbes défectueux qui, suivant l'école de Baçra ou celle de Koûfa, s'écrivent indifféremment par *wâw* ou par *yâ* et sans que leur signification change ; un autre petit poème pour les verbes omis par Ibn Mâlek ; un ordjoûza pour les verbes défectueux par wâw et pour les verbes défectueux par yâ.

Dans la seconde, il traite des lettres serviles. Dans la troisième, il parle des lettres que l'on supprime dans l'écriture, des lettres et des signes d'abréviation que l'on rencontre dans les ouvrages de science, dans le Coran, dans les recueils de Hadîts, etc.

Dans la quatrième, il indique les mots qui doivent être écrits ou non séparément, les signes orthographiques et les signes de l'*ichmâm* et du *rawm*.

شرح شواهد المغني

Par Djalâl ed Dîn 'Abd er-Rahman ben Aboû Bekr es-Soyoûty. 1 vol. 330 p. Caire, 1322.

On sait que les Grammairiens, à l'appui des règles qu'ils donnent, citent des vers anciens, appelés *témoins*, et Ibn Hichâm en cite un assez grand nombre dans son *Mor'nî l labîb*.

Le célèbre polygraphe es-Soyoûty a commenté ces vers, indiqué le plus souvent les poètes qui les ont dits, donné leurs biographies, cité les pièces d'où ils sont tirés.

Indépendamment de son importance au point de vue grammatical, l'ouvrage d'es-Soyoûty nous est bien utile pour la poésie ancienne : il nous sert à en comparer les différentes recensions, à en indiquer les variantes et enfin à en comprendre la signification. Déjà, W. Ahlwardt, dans *The Divans of the six ancient arabic poets*, London, 1870, en a utilisé un exemplaire manuscrit coté sous le n° 666 du Cod. Berol, et un autre à Oxford, sous le n° 1139 du Cat. Uri I. Il le juge en ces termes (p. XXI) : « This excellent work is a mine for the knowlege of the ancient poets, » of whom it not only cites and explains numerous verses, but gives » biographical notices of the authors. »

En un mot, c'est un excellent ouvrage qui vient s'ajouter à la Khizânat d'El Baghdâdy, el Maqâçid en nahwyya d'El 'Aïny, du Takmil el marâm d'Aboû Mohammed 'Abd el Qâdir el Fâsy.

كتاب الشعر والشعراء

Par Aboû Mohammed 'Abd Allah ben Moslim ben Qotaïba. 1 vol. 183 p. Caire, 1322.

Cet excellent ouvrage renferme les biographies des plus célèbres poètes arabes et peut, à juste titre, servir à contrôler et à compléter quelquefois l'Aghâny d'Aboû l Faradj el Içbahâny. Cette édition orientale, accompagnée de rares notes dues à la plume de Mohammed Badr ed Dîn Aboû Firâs el R'assâny d'Alep, a été publiée, sans aucun doute, à l'insu de celle qu'a donnée du même ouvrage le savant orientaliste hollandais, M. de Goeje, à Leyde, en 1904, sous le titre de *Liber poesis et poetarum* (LIII, 591 p.). Cette dernière édition est de beaucoup supérieure à celle du Caire quant au nombre de biographies, qui y sont plus complètes, le savant maître s'étant servi de plusieurs manuscrits. Les références, le glossaire et les index dont il a accompagné son édition pourraient, à eux seuls, lui faire donner la préférence.

ديوان ابن نباتة المصري

Par Djamâl ed Dîn Mohammed ben Nobâta el Miçry. 596 p. Caire, 1323.

Ce diwân est déjà connu par les nombreux extraits que l'on trouve dans les anthologies, et Ibn Nobâta est célèbre chez les Égyptiens sur-

tout par la finesse et la souplesse du style, par ses « bons mots de citadin » qui ne manquent pas de plaisanterie, de badinage et même de gauloiserie. Ibn Hidjdja de Hâmâ, l'auteur de la Khizanat el Adeb, le vantait beaucoup.

Ce poète a composé deux diwâns un grand dont une partie seulement a été déjà publiée à Alexandrie s. d. et un petit comprenant les poésies composées en l'honneur du Sultan de Hâmâ, en Syrie, El Mâlik El Moayyad, et qui a paru au Caire, en 1288. Cf. Van Dyck *Iktifâ el Qanoû'*, p. 392.

Cette édition, donnée par Mohammed el Qalqîly, d'après la recension de Badr-Ed-Dîn El Bochtaky, qui est la plus complète, est précédée de l'éloge d'Ibrâhîm ben Ramzy, aux frais de qui l'ouvrage est publié.

ديوان الرافعي

Par Moçtafâ Çâdiq er-Râfi'y. 120 p. Caire, 1323.

Er-Râfi'y est un poète moderne qui a déjà fait paraître un premier recueil de poésies, en 1321. Il se distingue de ses contemporains, et entre autres d'Ahmed Chawqy et de Mohammed Hâfiz Ibrâhîm, par la simplicité et la clarté du style, par le souffle philosophique, et on peut le comparer au bon La Fontaine.

D'ailleurs il n'a chanté, dans tout ce qu'il a composé jusqu'à ce jour que les louanges du Sultan, du Khédive, du cheikh 'Abdou et du grand philanthrope Ahmed pacha el Manchâwy. Tout le reste de ses pièces roule sur des sujets philosophiques mis à la portée de tout le monde. Il paraît féministe : il pleure l'état lamentable dans lequel se trouve la femme égyptienne, et entre autres l'épouse du fellah, qui ressemble à un pieu que l'on bat à chaque instant pour l'enfoncer dans le sol (Voir la pièce rimant en dâl), et veut que la femme soit instruite, qu'elle recouvre une certaine liberté, etc.

Ce deuxième volume est divisé en six chapitres : de l'éducation et de la moralisation, de la femme, de la description, des louanges ou éloges, poésies légères, varia.

Le texte est bien imprimé et est accompagné, au bas de chaque page, de notes explicatives.

كتاب مسامرة الحبيب في الغزل والنسيب

Par un anonyme. Éd. par Mohammed Tawfîq. 1 vol. 240 p. Caire, sans date.

C'est un recueil de poèmes érotiques rangés par ordre de rimes. Peu de pièces sont anonymes ; quant aux autres, on relève les noms suivants : El Arradjâny, Ibn Hâny el Andalosy, Safiy eddîn el Hilly, Djamal eddîn, Ibn Nobâta, Ibn el Fâridh, Ibn Ma'toûq, Motanabby, ech Châbb edh-Dharîf, 'Antara, el Hâdjiry, Hasan ben Mohammed el Boûriny, Ibn el Khayyât, en-Nahhâs, el 'Abbâs ben el Ahnaf, Bahâ eddîn Zohaïr, Çibt ben et-Ta'âwidhy, Mihyâr ed Daïlamy, ech Charîf er Radhy, Ibn el Marzabân, Aboû n Nowâs *(sic)*, 'Alâ eddîn ben Malik el Hamawy, Aboû l Mawâhib el Bakry, el Hariry, Ibn el Wardy, Taqiy eddîn es Saroûdjy, Aboû Tammâm, eç Çâhib ben 'Abbâd, el Abî-Wardy, Aboû l Qâsim ben el 'Attâr, 'Abd el R'any en Nâbolosy, Farah el Ichbîly, Chihâb eddîn es Sahroûrdy, Mohammed ben Hosaïn el Moûhaby de Sanaâ, Charaf eddîn 'Abd el 'Aziz el Ançâry, Ibn ez Zayyât, Ibn Qadhîb el Bân, Yazid ben Mo'awiya (p. 72, cette pièce attribuée faussement ici au deuxième khalife omeyyade, a pour auteur Aboû l Faradj el Wâwâ de Damas (Cf. Ibn Châkir el Kotoby, II, 146, Boûlâq 1299 ; Charîchy, Comment. des Séances de Hariry, I, 45, Boûlâq, 1300), Sa'd eddîn ben el 'Araby, Madjnoûn Laïlâ, 'Abd el Bâqy el Fâroûqy, el Bâby, Ibn Matroûh, Aboû Sa'îd er Rostomy, es Sary, et-Tor'ây, Ibn en-Nabîh, Ibn Sahl de Séville, 'Aly ben el Djahm, Aboû Firâs el Hamdâny, Moslim ben el Walîd, Djamîl, l'amant de Botsaïna, Madjd eddîn en Nochchâby, Ibrâhîm el Armawy, Mohammed ben 'Aly el Harfoûchy, Ibn Zaïdoûn, el Akhras, Aboû l 'Alâ el Ma'arry, Ibn 'Abd Rabbih, 'Abd Allah et-Tanoukhy, connu sous le nom d'Ibn el Qâdhy, el Wâwâ de Damas, Çalâh eddîn eç Çafady, 'Abbâs ben 'Aly el Mekky, Aboû 'Amr el Andalosy, Imrou l Qaïs, Chams eddîn el Koûfy, Ibn Sînâ, Chams eddîn el Wâsity, Mohy eddîn ben el 'Araby, Aboû Mançoûr, connu sous le nom de Çarr darr (?), el Mawlawy 'Aly el Beldjerâmy.

المنتخبات العربية

Par Amîn 'Omar el Badjoûry et Mohammed Hasan Mahmoud. 1 vol. 206 p. Caire, 1322 (1904).

C'est un recueil de morceaux choisis, prose et poésie, extraits des plus célèbres classiques, depuis el Motsaqqib el 'Abdy, mort en 102 avant l'hégire, jusqu'à nos jours. Conçu d'après la méthode européenne, cet ouvrage mériterait d'être admis dans nos médersas d'Algérie.

Les auteurs ont fait précéder leur chrestomathie par une notice succincte sur l'état de la langue arabe avant l'Islâm, et une autre sur l'histoire de l'écriture arabe.

C'est une excellente anthologie littéraire, dans laquelle chaque auteur est accompagné d'une courte notice biographique, en bien des cas très insuffisante.

La plupart des extraits sont bien choisis et, chose surprenante, cet ouvrage contient des maximes et des sentences tirées du Coran et de la Sounna.

L'impression est bonne, mais il n'y a malheureusement aucune voyelle.

ni aucune note pour éclaircir le texte. Indépendamment de la table mentionnant les auteurs dans l'ordre où ils sont cités dans l'ouvrage, il y a une seconde table par ordre de genres littéraires : discours, maximes et sentences, morale, conseils et exhortations, recommandations, proverbes, caractères, science, voyages, description, genre héroïque, gloire et honneur, fierté, louange, blâme, félicitations, élégies, amour, amitié, espoir, excuse, reproches, plainte, séances, biographies, mo'allaqât, varia.

Enfin, cette anthologie est précédée de quatre éloges adressés aux auteurs par les plus grands savants du Caire et de l'Azhar, parmi lesquels figure feu Cheikh Mohammed 'Abdou, grand muphti d'Égypte.

شرح التلخيص في علوم البلاغة

Par 'Abder Rahmân el Barqoûqy. 1 vol. 440 p. Caire, 1322 (1904).

On sait que la rhétorique jouit d'une grande faveur près des écrivains arabes et que depuis le cinquième siècle de l'hégire environ, les figures brillent souvent aux dépens des idées. La rareté des expressions, l'emploi des métaphores outrées, des jeux de mots forcés, de la prose rimée : telles sont les qualités de style de plus d'un littérateur.

'Abd el Qâhir ben 'Abd er Rahmân el Djordjâny, mort en 474 (1081-82) composa deux ouvrages sur la rhétorique *Asrâr el Balâr'a* et *Dalâïl el I'djâz* afin de montrer par des exemples en quoi doit consister cette science.

Aboû Ya'qoûb Yoûsof ben Mohammed ben 'Aly es Sakkâky, mort en 626 (1228-29), résuma ces deux ouvrages dans la troisième partie de son *Miftâh el 'Oloûm*, formula des règles, fixa la technologie.

Djalâl eddîn Mohammed ben 'Abd er Rahmân el Qazwîny, connu sous le nom d'El Khatîb ed Dimichqy, mort en 739 (1338-39) abrégea à son tour cette troisième partie du *Miftâh el 'Oloûm*, en augmentant le nombre des termes techniques et en obscurcissant davantage les principes, et intitula son livre : *Talkhîç el Miftâh*.

Depuis l'apparition de ce dernier ouvrage, les commentaires se multiplièrent, les uns incompréhensibles comme ceux de Sa'd eddîn et-Taftâzâny, les autres insuffisants comme ceux de Dasoûqy et de Bannâny. Un algérien du Djebel el Akhdhar, non loin de Biskra, Aboû Zaïd 'Abd er Rahmân ben es Sayyd eç Çar'îr, connu surtout sous le nom d'El Akhdhary, le mit en vers du mètre radjaz en 952 (1545-46) et c'est cette dernière recension avec ses nombreux commentaires que l'on explique à la Médersa d'Alger.

'Abder Rahmân el Barqoûqy commenta cet abrégé d'El Khatîb ed Dimichqy. Sa méthode consiste à expliquer en termes assez simples le texte qu'il complète par des extraits de *Asrâr el Balâr'a* et de *Dalâïl el*

I'djâz de Djordjâny. Il combat le mode d'enseignement des professeurs de El Azhar en accordant la première place aux idées et non aux termes. Ce commentaire aide à comprendre celui de Sa'd eddîn et Taftâzâny. Cet ouvrage, précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur parle de l'éloquence, de la rhétorique et des auteurs qui ont écrit sur cette matière, est bien imprimé, les voyelles nécessaires sont indiquées et la plupart des vers expliquées.

En un mot, ce commentaire mérite toute la bienveillance avec laquelle il a été reçu par le public savant de l'Egypte et de l'Algérie.

كتاب زهر الربيع في المعاني والبيان والبديع

Par Ahmed el Hamlâwy. 1 vol. 237 p. Boûlâq, 1323.

C'est encore un ouvrage de rhétorique à l'usage des écoles du Caire. L'auteur, dans un langage clair et précis, expose les principales règles qu'il accompagne de nombreux exemples, ordinairement bien choisis. Il paraît, appartenant au corps de l'enseignement publique, avoir mis à profit ses connaissances théoriques et surtout pratiques nécessaires à sa profession.

En résumé, c'est un bon ouvrage d'enseignement et il est à souhaiter que l'on en compose d'autres sur le même plan pour toutes les matières enseignées dans les écoles musulmanes.

L'ouvrage est accompagné de plusieurs lettres élogieuses émanant de plusieurs Cheikh de El Azhar.

جواهر البلاغة في المعاني والبيان والبديع والعروض

Par Ahmed el Hâchimy. 1 vol. 336 p. Caire, 1323 (1905).

C'est un traité de prosodie et de rhétorique avec ses trois parties qui sont la rhétorique proprement dite, l'exposition et l'élocution ; en d'autres termes, un recueil des préceptes nécessaires, pour former l'écrivain et l'orateur.

L'auteur semble donner simplement une édition revue, corrigée, en ajoutant toutefois des exercices pour la première partie à la fin de chaque chapitre, de la première partie du Cours de Belles-Lettres, du P. L. Cheikho, publié à Beyrouth et rééditée récemment. La partie qui traite de la prosodie et de la métrique est plus complète, sauf les tableaux synoptiques qui sont dépourvus de voyelles et par conséquent presque inutilisables.

L'ouvrage est terminé par un chapitre sur les emprunts ou plagiats poétiques et un autre sur les joutes poétiques.

المجرد العلم في رسم القلم

Par Ahmed el Hàchimy. 1 vol. 208 p. Caire, 4e édition, sans date.

Traité d'orthographe accompagnée d'exercices et de dictées à l'usage des classes de certificats d'études primaires : les règles sont bien exposées, les exemples bien choisis, les difficultés aplanies graduellement, les extraits, sauf ceux qui ont été donnés dans les différentes sessions d'examens, bien faits et les quelques mots rares qui s'y trouvent expliqués.

Cet ouvrage peut prendre place dans la première année de nos Médersas.

كتاب الامامة والسياسة

Par Aboû Mohammed 'Abd Allah ben Moslim ben Qotaïba. 1 vol. 336 p. Caire, 1322. Texte revu et corrigé par Mohammed Mahmoud er-Râfi'y.

Une partie de cet ouvrage, qui concerne l'Espagne, est imprimée à Madrid, mais non encore publiée, dans le second tome qui fait suite à l'*Ajbâr Machmûa*, paru en 1867.

C'est une chronique qui contient l'histoire détaillée des khalifes, depuis la mort du Prophète jusqu'à celle de Hâroûn er-Rachîd. Le récit des conquêtes de l'Afrique et de l'Espagne, qui fait partie de cet ouvrage, a été traduit par de Gayangos dans *The History of the Mohammedan Dynasties in Spain*, t. I, appendice E ; et t. II, appendice A.

De Gayangos a considéré cet ouvrage comme authentique, opinion combattue par Weil dans son Histoire des Califes et par Amari dans son Histoire des Musulmans de Sicile.

Le célèbre orientaliste Dozy, dans ses Recherches sur l'Histoire et la Littérature de l'Espagne pendant le moyen âge, I, p. 21 et s. (Leyde, 1881), fait en quelque sorte l'histoire de ce livre et prouve, par des arguments décisifs, que l'auteur ne saurait être Ibn Qotaïba ; à moins que l'original, dû à la plume d'Ibn Qotaïba et perdu pour nous, n'ait été augmenté de nombreuses additions, et surtout pour les événements qui lui sont postérieurs, par un copiste. D'autre part et si on en juge par le style, celui du *Kitâb el Imâma wa s siyâsa* diffère de celui qu'emploie Ibn Qotaïba dans son *Kitâb el ma'ârif*, par exemple.

طبقات المدلسين

Par Aboû l Fadhl Ahmed Ibn Hadjar el 'Asqalâny. Plaquette 24 p. Caire, 1322.

A la suite duquel on trouve :

اخبار اهل الرسوخ في الفقه والتحديث بمقدار المنسوخ من الحديث

Par Aboû l Faradj 'Abd er-Rahman ben 'Aly ben Mohammed el Djawzy. Plaq. 8 p. Caire, 1322.

Le véritable titre du premier ouvrage est celui-ci :

تعريف اهل التقديس بمراتب الموصوفين بالتدليس

On sait que, par suite de nombreuses raisons (défaut de science, oubli de mémoire, but politique, etc.), il s'est glissé dans les premiers recueils de hadîts de nombreuses *fraudes*. Plusieurs auteurs se sont occupés des différentes sortes de fraudes (Voir le Taqrib d'en Nawawy, trad. et annoté par W. Marçais, p. 49) et des personnages auxquels elles sont imputées, entre autres l'ami de l'Imam ech-Châfi'y, El Hosaïn ben 'Aly el Karâbisy, En-Nasây, ed-Dâraqotny, edh-Dhahaby, Aboû Mahmoûd Ahmed ben Ibrâhîm el Maqdasy, Aboû l Fadhl ben el Hosaïn, Ibn el 'Adjamy, Ibn el 'Irâqy. D'ailleurs, notre ouvrage n'est qu'un abrégé, augmenté d'un certain nombre de fraudeurs, du livre de Çalâh eddîn el 'Alây intitulé : *Djâmi' et-tahçîl*. Il renferme cent cinquante-deux personnages, divisés en quatre catégories. Malheureusement, Ibn Hadjar, après avoir indiqué les espèces de fraudes, ne donne aucun renseignement sur la vie des personnages qu'il cite, ne mentionne aucune date.

Dans le second ouvrage, Ibn el Djawzy mentionne vingt et un hadîts qui apparemment *abrogent* vingt et un autres hadîts, et explique la contradiction qui existe entre l'abrogé et l'abrogeant. (Sur ces termes, Cf. le Taqrîb d'En Nawawy, p. 113.)

تاريخ اللغة العربية
باعتبار انها كائن حيّ نام خاضع لناموس الارتقاء

Par Georgi Zaïdân. Broch. 66 p. Caire, 1904.

L'auteur est rédacteur en chef d'une revue plutôt littéraire, appelée *el Hilâl*, et auteur d'une vingtaine d'ouvrages roulant sur la géographie, l'histoire, la littérature, etc.

Après avoir donné une seconde édition de son *el Falsafat el lor'awya wa l alfâdh el 'arabya*, étude lexicographique et lexicologique sur la langue arabe, Zaïdan, dans son Histoire de la langue arabe, essaie de nous prouver que l'arabe est une langue vivante et qu'elle est soumise,

depuis les temps les plus reculés, aux mêmes règles de transformation qui ont régi et régissent encore de nos jours les langues dites *vivantes*.

Après avoir expliqué ce qu'on entend par la « vie » d'une langue, il divise son travail en huit parties, l'Histoire de la langue arabe : 1° Mots antéislamiques ; 2° Mots islamiques ; 3° Mots administratifs ; 4° Mots techniques ou scientifiques ; 5° Mots populaires pendant les dynasties arabes ; 6° Mots chrétiens et hébreux ; 7° Mots introduits pendant la décadence ; 8° Dernier mouvement littéraire en Orient.

Il semble que l'auteur s'est servi amplement des travaux des orientalistes, notamment Nöldeke, dans la partie qu'il consacre à l'arabe comparé aux autres langues sémitiques.

En résumé, l'Histoire de la langue arabe est un ouvrage d'un érudit qui est au courant des progrès de la philologie des langues sémitiques et même des langues aryennes de l'Orient, et, à ce titre, il mérite des éloges.

تاريخ التمدن الاسلامي

Par Georgi Zaïdan. 1er vol. 204 p. Caire, 1902 ; 2e vol. 192 p. Caire, 1903 3e vol. 216 p. Caire, 1904.

C'est une histoire de la civilisation musulmane, conçue d'après la méthode européenne, fortement documentée, agrémentée çà et là par quelques rares gravures et par une carte de l'empire musulman au troisième siècle de l'hégire.

C'est le seul travail en langue arabe qui ait paru dans ce genre d'études.

Indépendamment des auteurs orientaux tels qu'Ibn el Atsîr, Ibn Khaldoûn, el Mâwardy, el Bokhâry, el Maqrîzy, el Fakhry, Ibn 'Asâkir, el Ya'qoûby, el Mas'oûdy, Ibn Khallikân, Ibn 'Abd Rabbih, Aboû l Faradj el Içbahâny, el Balâdhory, Ibn Sa'îd, Ibn el Faqîh, et-Tabary, Dyarbakry, etc., il a mis à profit les excellents travaux des savants orientalistes, tels que : Gibbon's, *Roman Empire ;* Porter's Const., *Hist. of Turkey*, Ms. ; Kremer, *Einnahmebudjet des Abbasiden Reiches ;* Clot-Bey, *Aperçu général sur l'Égypte ;* G. Le Bon, *La civilisation des Arabes ;* Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, *Journal asiat. ;* Kremer, *Culturgeschichte des Orients unter den Chalifen ;* Müller, *Der Islam in Morgen und Abendland ;* Laane-poole, *The Mohammadan Dynasties :* Browne's, *Lit. Hist. of Persica*, *Encyclopaedia Brit. :* Ameer Ali's, *Short Hist. of the Saracens*, etc.

Dans le premier volume, Zaïdan nous dit ce qu'étaient le Hidjâz avant l'Islâm, son gouvernement, l'évolution de ses habitants vers l'Islâm, c'est-à-dire vers le progrès ; il nous retrace à grands traits la conversion des Arabes, l'état anarchique des Grecs et des Persans à cette époque, l'extension rapide de la nouvelle religion.

En parlant des quatre premiers Khalifes et de leurs gouvernements, il nous indique ce qu'étaient l'administration, l'armée, l'armement, la discipline militaire, la marine de guerre, le trésor public et ses revenus, la justice, la monnaie, la poste, etc.

Il apparaît de la lecture de ce premier volume que, contrairement à l'opinion unanime des musulmans, l'Islâm n'est que la conséquence nécessaire de l'évolution des Arabes avant la mission du Prophète qui n'a fait que régulariser le grand débordement qui se préparait. Pour les Musulmans, la propagation rapide de l'Islâm est une preuve de son caractère divin, une explication de quelques-uns de ses principes et une preuve de la sincérité du Prophète.

Dans le second volume, Zaïdan nous parle de la richesse publique au temps du Prophète, au temps des quatre premiers Khalifes, des Ommeyades, des premiers Abbasides, des dépenses des premiers Abbasides, de l'équivalence de leur richesse en monnaie actuelle, de l'extension de leur empire, de l'accroissement des travaux agricoles, de la lourde imposition, des sources de revenus, de l'intégrité des agents du fisc, de l'absence de dettes contractées par le gouvernement, de l'économie des premiers Khalifes, de la richesse publique au temps de la décadence Abbaside, de la cause de cette décadence, des revenus pendant cette période, de la cause de leur exiguïté, de l'accroissement des impôts, des troubles et révoltes des sujets, de la transformation en fiefs des bien-fonds, de la prodigalité des Khalifes, de l'augmentation des dépenses, de l'accaparement desb iens publics par les fonctionnaires, de l'état des villes musulmanes.

A l'appui de ses arguments, il donne des tableaux statistiques tirés la plupart de Kremer, *Einnahmebudjet des Abbasides Reiches*, et du Kitâb el Kharâdj, d'Aboû Yoûsof, d'Ibn Khaldoûn, de Qodâma et de Khordâdhbeh.

Dans le troisième volume, Zaïdan traite assez longuement des connaissances des Arabes avant et après le Prophète, des emprunts faits aux langues étrangères, et des différents changements apportés par l'Islâm dans la pensée et la poésie arabes.

Il divise en conséquence son ouvrage en deux périodes, antéislamique et postislamique. Dans la première, il traite, après avoir donné succinctement un aperçu général sur la géographie et l'histoire de la presqu'île arabique, de la science des étoiles ou astronomie, de la mythologie, des devins, de la médecine, de la poésie, de l'éloquence oratoire, des foires littéraires, de la science généalogique et de l'histoire proprement dite. Dans la seconde qu'il divise en huit sections, il parle longuement des sciences dites « musulmanes » (droit, langue et littérature, histoire, géographie) des sciences héritées des temps de l'*ignorance* (éloquence oratoire et poésie), de l'influence de la langue grecque, de la poésie et de la philosophie, de l'influence des langues persane, syriaque, sanscrite. Après avoir parlé de la grande révolution intellectuelle qui eut son apogée sous le règne d'El Mâmoûn, de l'amour de ce prince pour la philosophie, des

traductions faites surtout du syriaque, du grec, du persan, du sanscrit, du nabathéen, de l'hébreu, du latin et du copte, de la propagation de ces traductions, des bons égards qu'avaient les princes musulmans pour les savants musulmans ou non. L'auteur termine son important travail par une étude assez approfondie de l'influence de la philosophie et de la médecine sur l'Islâm, retrace à grands traits les progrès réalisés en astronomie, en mathématiques, dans la musique, dans l'enseignement, dans les écoles et enfin énumère les plus célèbres bibliothèques anciennes et modernes en indiquant quand cela est possible, le nombre d'ouvrages qu'elles renferment.

A propos de bibliothèque, l'auteur essaie de prouver (p. 40 et s.) par le témoignage de 'Abd el Latîf el Baghdâdy, Ibn El Qifty dans son *Histoire des Médecins*, entre autres, que l'incendie de celle d'Alexandrie est due aux Arabes. En examinant ses arguments guère décisifs, on est porté de savoir gré à Zaïdân qui a cherché à résoudre une question obscure pour le moment et peut-être pour toujours.

انباء نجباء الابناء

Par Aboû Hâchim Mohammed ben Mohammed ben Dhafar de Sicile. 1 vol. 200 p. Caire, sans date.

C'est un petit recueil d'anecdotes historiques sur les enfants célèbres par leur intelligence précoce, leur générosité, leurs nobles caractères, etc.

Sauf les quatre dernières qui parlent de Sâboûr dhoû l Aktâf, Bahrâm Djoûr, Sâboûr ben Sâboûr et Sâboûr ben Azdachîr, presque toutes en commençant par le Prophète, se rapportent à des Musulmans devenus célèbres dès leur enfance.

L'auteur a soin d'expliquer dans le cours du récit les principaux passages qui paraissent difficiles à comprendre.

Les anecdotes des princes Sasanides sont une reproduction abrégée de celles que l'auteur rapporte dans son ouvrage intitulé : *Solwân el Motâ, fy 'Odwân el Ittibâ'*, publié à Tunis et dont je possède un exemplaire manuscrit.

Sur cet auteur Cf. Amari *Biblioteca arabo-sicula*, Leipzig, 1855-87 et Amari *Conforti politici di Ibn Zafar*, Firenze, 1851.

قصة اسلام الطفيل بن عامر الدوسي وحديثه وما جرى له من اوله الى اخره

D'après la recension d'Aboû l Hasan Ahmed ben 'Abd Allah el Bakry, 1 vol. 354 p. Caire, 1322.

C'est l'histoire romanesque de la conversion à l'Islâm d'Et-Tofaïl ben 'Amir (ou 'Amr) et celle de la tribu de *Daws* dont il était le chef.

Voici en quelques mots le résumé de ce roman, dont un exemplaire manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale d'Alger, sous le n° 1918. (*Catalogue génér. des manuscrits des biblioth.*, Fagnan, Paris, 1893.)

Ayant entendu parler du prophète Mohammed, Et-Tofaïl qui était poète et chef de sa tribu, se rend à la Mekke afin de vérifier ce que l'on racontait sur le fondateur de la nouvelle religion. Mais dès son arrivée et malgré les ruses employées par les Qoraïchites alors infidèles pour l'empêcher de voir le Prophète, il se rend, les oreilles bouchées avec de la ouate, à la Ka'ba où il voit Mohammed en prière.

Il admire le Coran, se convertit, et retourne à sa tribu qu'il se met en devoir de lui faire embrasser l'Islâm. Mais chemin faisant, une auréole se place sur son front, et à sa prière, elle se transporte à l'extrémité de sa baguette. C'est à la suite de ce miracle qu'il porte le surnom de *Dhoû n Noûr* possesseur de lumière. Son père, sa femme se convertissent, mais les gens de sa tribu incités par Motâli' ben El Haddâr refusent d'accepter l'Islâm, et ne se convertissent qu'après la mort de leur *Chaïtân*, et qu'après qu'Et-Tofaïl eut brûlé leur idole appelée *Dhoû l Kaffaïn*.

Ce sont ces différentes péripéties très amplifiées et agrémentées par de nombreuses aventures parsemées de vers et de discours, de combats singuliers, de joutes poétiques, que l'auteur anonyme nous fait passer devant les yeux.

D'après l'édition imprimée, ce roman appartient par son style au quatorzième ou au quinzième siècle. Mais d'après le manuscrit, il ne peut remonter tout au plus qu'au seizième siècle. L'édition imprimée paraît avoir été faite d'après un manuscrit identique à celui de la Bibliothèque nationale d'Alger, dont on aurait corrigé en plusieurs endroits quelques tournures par trop vulgaires. Dans tous les cas, le style en est plus populaire que celui des Mille et une Nuits et du Roman d'Antar ; et dans une nouvelle édition ou dans une traduction, il est nécessaire de faire une collation avec le manuscrit de la Bibliothèque.

Au point de vue purement historique, Cf. Dyarbakry, *Tharîkh el Khamîs*, II, 109, Caire, 1283 ; Ibn 'Abd el Barr el Qortoby, *Kitâb el Istî'âb fy ma'rifat el açhâb*, I, 217, Haïdar Abâd, 1318 ; 'Aly ben Borhân eddîn el Halaby, *es Sirat el Halabyya*, I, 396, Caire, 1320 ; Dahlân, *es Sirat en Nabawyya*, publ. en marge du précédent, I, 320 ; Ibn Sa'd, *Biographien der Muhâgirûn und Ansâr*, éd. J. Lippert, Band, IV, Teil, I, p. IV٥, Leiden, 1906 ; El Bokhâry, *El Djâmi' eç-Çahîh*, V, 174, Boûlâq, 1314.

الفرج بعد الشدة

Par Aboû 'Aly el Mohsin ben Aboû l Qâsim 'Aly ben Mohammed et-Tanoûkhy. 2 vol. : I, 188 p. ; II, 220 p. Caire, 1903-1904.

Et-Tanoûkhy, mort en 384 (993), a réuni les ouvrages d'Ibn Aboû d Donyà, mort en 281 (894), résumé plus tard par Soyoûty, d'el Madàïny, du qâdhy Aboû l Hosaïn 'Omar ben Mohammed ben Yoûsof, portant tous le même titre.

C'est un recueil de versets, de hadîts, de récits historiques, d'anecdotes, de vers se rapportant à « LA JOIE APRÈS LA TRISTESSE OU LA DOULEUR », le tout divisé en quatorze chapitres. Le style est simple et très agréable à la lecture ; et lorsque certaines expressions paraissent rares ou obscures, l'auteur a soin de les expliquer.

علم قراءة اليد

Par Nadjîb effendî, avec la collaboration de Mohammed effendî Fâdhil. 1 vol. 300 p. Caire, 1904.

Traité de chiromancie composé surtout d'après les ouvrages du Capitaine C. S. Darpentigny et d'Adrien Desbarolles, et précédé d'une introduction sur l'histoire de cet art.

Il prétend qu'il est fait allusion dans les versets (xxxv, 65) : « Aujourd'hui nous apposerons un sceau sur leurs lèvres ; *leurs mains nous parleront seules*, et leurs pieds témoigneront de leurs actions. » (ix, 51) : « Dis-leur : Il ne nous arrivera que ce que Dieu nous a destiné ; il est notre maître, et c'est en Dieu que les Croyants mettent leur confiance. » (xv, 75) : « Il y a dans ceci des signes pour les hommes qui les examinent avec attention ; » et dans le hadîts (cité par el Monâwy dans son *Konoûz el haqâïq fy hadîts Khaïr el Khalâïq*, p. 4, 2e col., Caire, 1305 ; par Ibn el Atsîr dans sa *En Nihâya fy r'arîb el hadîts*, s. v. فرس) : « Craignez la physiognomonie du Croyant, car il voit à l'aide de la lumière de Dieu, Très-Haut. »

L'ouvrage est accompagné de 23 pages dans lesquelles sont représentés des mains, des doigts et des ongles, avec l'indication des signes caractéristiques.

الجواب الكافي لمن سأل عن الدواء الشافي

Par Aboû 'Abd Allah Mohammed ben Aboû Bakr, dit Ibn el Qayym el Djawzyya. 1 vol. 176 p. Caire, sans date.

Réponse à la question suivante : « Un homme est frappé par un *malheur* qui, s'il se prolonge, lui fera perdre les jouissances de ce monde et de l'autre, et qui s'accroît et grandit autant qu'on s'efforce de le combattre par tous les moyens. Que faut-il faire ou employer pour le supprimer ? »

Le *malheur* de la question n'est autre chose que le remords, les inquiétudes que donne la conscience, la tentation et les suggestions de Satan. Pour le combattre, il faut bien s'acquitter des devoirs religieux, faire

fréquemment et avec instance des appels à Dieu, éviter les péchés, craindre le châtiment, etc.

L'auteur est amené par suite à traiter longuement, dans plusieurs chapitres, des différents péchés et de leurs conséquences néfastes sur l'homme et sur tout ce qui l'entoure.

الجواب الصحيح لمن بدل دين المسيح

Par Taqyy eddîn Aboû l 'Abbâs Ahmed ben el Halîm ben 'Abd es-Salâm ben Taïmyya el Harrâny. 4 vol. : I, 400 p. ; II, 368 p. ; III, 320 ; IV, 336. Caire, 1322 (1905).

C'est la réponse à l'épître de Paul, évêque de Sidon et d'Antioche, qu'il écrivit à un ami, dans laquelle il dit que l'ayant fait connaître dans ses voyages à Constantinople, à Rome, elle fut si appréciée par les savants qu'il l'intitula : *el Kitâb el Mantîqy* (sic) *eddawlat Khâny* (resic) *el Mobarhin 'an el i'tiqâd eççahîh warra'y el mostaqîm*. On peut résumer ainsi les principaux points de la réponse : 1° La mission du fondateur de l'Islam comprend non seulement les idolâtres de l'Arabie, mais le genre humain entier, en réfutant les preuves que les chrétiens essayent de tirer du Coran même ; 2° Distinction des arguments tirés du Coran pour le maintien du christianisme ; 3° L'Ancien et le Nouveau Testament sont muets au sujet de la Trinité ou des trois hypostases ; 4° Impossibilité d'identifier les trois personnes avec l'unité de Dieu ; 5° L'Évangile ne complète pas parfaitement l'Ancien Testament, incarnation du Verbe. — Épître de l'évêque d'Alexandrie aux évêques de Jérusalem, d'Antioche et de Rome (*sic*), au sujet du Carême et de Pâques, et au sujet des innovations introduites dans la religion chrétienne, de la malédiction qui, d'après Pierre, aurait été lancée par Jésus sur Arius qui avait dit que le Christ était *créé*. — Du fanatisme et du pouvoir absolu des rois chrétiens. Réfutation de la Trinité et des arguments de Sa'îd ben El Batrîq qui la compare à la lumière d'une bougie, etc. Preuves de la mission du Prophète, tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament (Periclytos, altéré par les chrétiens en Paracletos). En résumé, c'est un ouvrage qui mérite d'être étudié de près, afin de le comparer aux ouvrages de polémique religieuse composés plus tard par les protestants et les catholiques.

الفارق بين المخلوق والخالق

Par 'Abd er-Rahmân Bey Bâtchèdjy Zâdè. 1 gr. vol. 408 p. — Suivi d'un Appendice, par le même. 105 p.

En marge :

١° الاجوبة الباهرة عن الاسئلة الباجرة

Par Chihâb eddîn Ahmed ben Idrîs, dit el Qarâfy. 265 p.

2° هداية الحيارى في اجوبة اليهود والنصارى

Par Aboû 'Abd Allah Mohammed ben Aboû Bakr Ayyoûb, dit Ibn el Qayym el Djawzyya. 262 p. Caire, 1322.

Les quatre ouvrages sont des travaux de polémique religieuse contre le christianisme et le judaïsme, dans le genre de *Idhhâr el Haqq* du cheikh Rahmat Allah ben Khalîl er Rahmân el Hindy, publié plusieurs fois au Caire.

Dans le premier, l'auteur, qui a terminé son Appendice en 1318 (1900-1901), fait une sévère critique des quatre Évangiles en les discutant verset par verset, indique (d'après lui) les nombreuses contradictions que l'on y rencontre, etc. Il prend pour texte biblique l'édition de Londres de 1848 et celle de Beyrouth de 1884.

L'Appendice comprend des réponses ou réfutations faites aux ouvrages suivants, publiés en arabe par les chrétiens :

1° شرح التعليم المسيحي لفواعد الايمان الكاثوليكي

Par Botros Djeridjiry (Grégoire ?). 3e éd. Beyrouth, 1896.

2° الاقاويل القرآنية في كتب المسيحية

Par un pasteur protestant.

3° ابحاث المجتهدين في الخلاف بين النصارى والمسلمين

Par Nicolas Ya'qoûb Gabriel. Caire, 1901.

4° رعائيـــــــة

Par Botros Aboû Karam, patriarche maronite. Édité à Rome en 1820 et à Beyrouth en 1871.

Le premier des deux ouvrages publiés en marge est la critique d'un opuscule composé par un chrétien, dans lequel il fait parler un chrétien qui répond à un musulman sur le christianisme et l'Islam, et dans lequel il tire argument du Coran pour l'authenticité et la perfection de la religion chrétienne.

L'auteur combat le christianisme par les contradictions conciliaires, alors que le dogme est unique, par l'excommunication prononcée par

l'évêque à l'encontre de celui qui le contredit ou ne s'accorde pas avec lui dans ses dires, même quand il est dans l'erreur, etc. En un mot, il répond à cent dix questions se rapportant de près ou de loin au christianisme, et termine son ouvrage par l'éloge de l'Islam et du Prophète, en indiquant que cinquante passages de l'Ancien et du Nouveau Testament annoncent sa mission.

Dans le second ouvrage, qui est encore une polémique dirigée contre le christianisme, l'auteur indique les passages de l'Ancien et du Nouveau Testament qui font allusion à la mission du fondateur de l'Islam, critique la Trinité, l'Immaculée Conception, la déification et le crucifiment du Christ, l'évêque d'Antioche, Paul *Echchemîsâty*, qui le premier parla du caractère à la fois divin et humain de Jésus, en citant Sa'îd ben el Batrîq qui ajoute que treize évêques se réunirent à Antioche après la mort de Paul, le maudirent et maudirent celui qui le suivait ; etc., etc.

دليل العملة والمعاملة

Par 'Aly Fikry. Broch. Caire, 1323.

C'est un petit livre de poche, qui comprend trois parties :

Dans la première, il donne un aperçu historique de la numismatique chez les anciens peuples de l'antiquité, chez les Arabes avant et après l'Islam, puis des monnaies égyptiennes à l'époque actuelle. Il indique les monnaies françaises, ottomanes, anglaises, allemandes, hollandaises, danoises, autrichiennes, américaines, russes, chinoises, japonaises, indiennes et persanes, donne la valeur de chacune par rapport à la monnaie égyptienne et ajoute des tableaux facilitant la conversion. Il termine par un aperçu sur les poids et les mesures.

Dans la seconde, il démontre l'utilité de l'argent, indique les moyens de l'acquérir conformément à la loi de l'Islam, parle assez longuement de la prodigalité, de l'économie, des caisses d'épargne.

Dans la troisième, il expose les relations du cultivateur, du fabricant, du commerçant et de l'ouvrier, en indiquant les devoirs de chacun. Il met en évidence le caractère illicite des dons corrupteurs, des jeux de hasard, de l'usure. Il engage enfin à faire des aumônes, à s'acquitter de la dîme légale, à créer des sociétés d'assistance mutuelle.

Il est bon de remarquer que l'auteur, contrairement à l'opinion de nombreux jurisconsultes musulmans, considère que l'intérêt des sommes déposées dans les caisses d'épargne est licite ; et sur ce point, il est d'accord avec la fetwa de feu cheikh 'Abdou, grand mufhti du Caire

II

Beyrouth

L'*Iliade* d'Homère, traduite en vers, par Solaïmân el Bostâny. 1 vol. 1258 p. Beyrouth, 1322.

L'apparition de cette traduction a fait pousser un cri d'admiration à toute la presse égyptienne et syrienne, et l'on organisa au Caire, en l'honneur de l'auteur, un magnifique banquet auquel prirent part la presse et les notabilités de la capitale.

C'est la première traduction de ce poème de l'antiquité grecque qui ait été faite en arabe.

Le traducteur, connu déjà par sa collaboration à la grande encyclopédie arabe *Dâïrat el Ma'ârif* et par ses articles dans les journaux *El Djanân* et *El Djannât*, et grâce à ses vastes connaissances et son véritable talent de poète, s'est acquitté on ne peut mieux de la tâche qu'il s'est imposée. Il accompagne sa traduction en vers d'un commentaire, d'un vocabulaire des expressions rares ou peu usitées et d'un index alphabétique pour les dieux et les noms propres de personne ou de lieux.

Son Iliade est précédée d'une longue introduction dans laquelle, il raconte la vie de Homère, parle de l'œuvre elle-même, de sa valeur, de son influence sur les littératures étrangères, traite de la traduction et de ses principes fondamentaux, expose les règles de la métrique arabe, les différentes sortes de mètres, donne un aperçu historique de la poésie arabe ancienne avec la classification des poètes en catégories ou classes, et dit enfin quelques mots de la poésie arabe moderne et de l'épopée.

ديوان ابي تمام

Beyrouth, 500 p. [1323].

Une mauvaise édition de ce diwân a déjà paru au Caire, en 1292 et une autre assez bonne à Beyrouth, en 1889.

Dans cette nouvelle édition, le texte est pourvu de voyelles, accompagné de notes et précédé d'une préface (en style poétique) sur la poésie et sur la vie d'Aboû Tammâm.

On sait depuis longtemps que les meilleures pièces de ce poète sont supérieures aux meilleures d'El Bohtory et de Motanabby, et que ses mauvaises sont très inférieures aux mauvaises de ces deux poètes, par suite de l'emploi fréquent et forcé des mots qui se ressemblent (djinâs), c'est-à-dire des homographes et des homophones.

III

Tunis

النجوم الطوالع علي الدرر اللوامع في اصل مقرا الامام نافع
لابي الحسن علي المعروف بابن بري

Par Ibrâhîm ben Ahmed el Mârer'ny de Tunis. 1 vol. 232 p., suivi de :

القول الاجلى في كون البسملة من القرآن ام لا

Par le même, 232-248 p.

En marge est imprimé :

الفوائد المبهمة في شرح المقدمة

203 p., suivi de :

رسالة تحرير الكلام في وقف حمزة وهشام

203-248 p., tous les deux par Mohammed ben 'Aly ben Yâloûcheh de Tunis. Tunis, 1322.

C'est un recueil de quatre traités sur les différences de lecture et de prononciation du Coran.

Le premier est un commentaire dun poème en mètre radjaz sur la lecture du Coran selon Nâfi', la plus répandue de toutes les autres dans l'Afrique du Nord, composé par Aboûl Hasan 'Aly ben Mohammed dit Ibn Barry, mort en 730 (1329-30), d'après les leçons de Warch et de Qâloûn, disciples de Nâfi'.

Le commentaire a été achevé le vendredi, 24 djomâdâ II de l'année 1320 (29 sept. 1902), et son auteur y a condensé en un style simple plusieurs commentaires de ce poème, de la Châtibyya, de R'aïts en Naf', de Ithâf el Bachar et autres ouvrages de même genre.

Le second est une réponse à la question de savoir si la *basmala* fait partie ou non du Coran, queston qu'il résout en expliquant qu'une partie des *sept lecteurs autorisés* récite le Coran en la maintenant et que l'autre la supprime dans la réitation et que parconséquent on peut suivre l'une ou l'autre partie.

Le troisième est un commentaire d'un poème comprenant 110 vers du mètre radjaz sur la prononciation parfaite ou *tadjwîd* du Coran, composé par Mohammed ben Mohammed el Djazary, mort en 833 (1429-30).

L'auteur a voulu simplifier le commentaire composé sur ce traité par Cheikh el Islâm Zakaryâ el Ançâry, en utilisant ceux d'Aboû Bakr Ahmed ben Mohammed ben Mohammed el Djazary (le fils de l'auteur du poème), d'El Qâdhy (sic), de Mohammed ben Ibrâhîm el Halaby dit Ibn el Hanbaly, de l'ouvrage intitulé *Tanbîh el R'âfilîn wa Irchâd el Djâhilîn* d'Aboû l Hasan 'Aly en Noûry de Sfax.

Le quatrième est un traité sur les divergences de Hichâm et de Hamza sur la pause dans la récitation du Coran quand le mot renferme un hamza, médial ou final. Pour composer son opuscule, il utilise surtout Et-Taïsîr d'Aboû 'Amr 'Otsmân ben Sa'îd ben 'Otsmân de Dénia en Espagne et de Hirz el Amâny wa Wadjh et Tahâny d'Aboû l Qâsim Khalaf ben Ahmed er-Ro'aïny de Xativa.

Indépendamment de son importance primordiale pour les Musulmans et surtout les Malékites qui désirent bien connaître les règles qui président à la récitation du Coran, d'après Warch et Qâloûn, les deux principaux disciples de Nafi', ce recueil, bien imprimé sur du bon papier avec le poème de Ibn Barry entièrement vocalisé, est encore utile aux Orientalistes qui se livrent à l'étude dialectale et morphologique de l'arabe, il leur expliquera par exemple que فِي ٱلْأَرْضِ était déjà prononcé فِي لَرْضِ, que dans certains cas la prolongation de la voix sur les lettres ا, و et ي n'est pas toujours la même, que certaines lettres sont contractives ou non, etc., etc.

ازهار الرياض في اخبار عياض

Par Ahmed ben Mohammed El Maqqary. 1 vol. 340 p. Tunis, 1322.

El Maqqary de Tlemcen est fort connu par son *Nafh et Tîb*, publié en Égypte, ou plutôt par la première partie de cet ouvrage qui a été publiée à Leyde, sous le titre d'Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne, par Dozy, Dugat, Krell et Wright.

Les manuscrits de *Azhâr er riyâdh fy akhbâr 'Iyâdh* ne sont pas bien nombreux : la Bibl. nat. de Paris en possède un sous le n° 2106, et le Djâmi' ez-Zaïtoûna de Tunis en possède un autre, signalé d'ailleurs par Codera, Misión, p. 176, et d'après lequel la présente édition a, sans aucun doute, été donnée.

Le plan suivi dans cette biographie du cadi 'Iyâdh est le même que celui qu'il a suivi dans celle de Lisân el Dîn Ibn El Khatîb, dans son

ouvrage *Nafh et Tîb* ; c'est-à-dire qu'il a consacré une grande partie de son livre à des biographies de savants musulmans d'Espagne et du Nord de l'Afrique, à la reproduction d'un assez grand nombre de pièces de vers et d'extraits littéraires où souvent les métaphores, les allitérations et les jeux de mots ont libre cours.

Après avoir commencé par dire dans un style fleuri comment il a été amené à composer cet ouvrage, il nous prévient qu'il comprendra huit parties.

Dans la première, il nous parle de l'origine de 'Iyâdh, des lacunes que présentent les différents tableaux généalogiques des ancêtres de notre auteur, qui résidèrent à Qaïrawân, à Basta (moderne Baza et ancienne Basti, en Espagne), à Fâs et enfin à Ceuta.

Dans tout l'ouvrage, il parle à chaque instant de Lisân eddîn ben El Khatîb, cite ses vers, ses épîtres, donne des extraits de ses ouvrages, établit des parallèles entre lui et d'autres savants ou poètes, fait plusieurs digressions dans le domaine historique, consacre plusieurs pages au sultan mérinide Aboû 'Inân Fâris, donne avec quelque désordre la biographie du chérîf Aboû l Hasan 'Aly ben El Hasan, connu sous le nom d'En Nebâhy, d'Aboû Yahyâ Ibn 'Açim, le fils de l'auteur de la *Tohfat el hokkâm*, dont il est le premier commentateur, d'Ibn Zamrak, d'Aboû 'Abd Allah Mohammed ben Aboû Mohammed 'Abd Allah El 'Oqaïly, connu sous le nom d'El 'Araby, de 'Omar El Mâliqy, d'Aboû 'Abd Allah Ech Charrân, d'Aboû Zakaryyâ Yahyâ Ibn Khaldoûn, de Mohammed ben Yoûsof ben Ahmed ben Mohammed ben Yoûsof, surnommé Ech Cheboûky, de Çâlih ben Ahmed ben 'Otsmân El Qawwâs de Baalbek, des enfants de Lisân eddîn Ibn El Khatîb, etc., etc.

En résumé, il résulte de la lecture de ce premier volume qu'El Maqqary y a donné, en quelque sorte, un abrégé de son Nafh et Tîb, et qu'en conséquence, il nous est d'une grande utilité pour collationner les longues pièces de vers qu'il y cite à chaque page.

IV

Alger

شرح الشيخ الحاج محمد بن عبد الرحمن على الرجز الكبير بذكر عقائد اهل الدليل

Par Cho'aïb ben 'Aly ben 'Abd Allah, cadi de Tlemcen. Une brochure, III-58 p., 59-63. Autogr. [Alger, 1322.]

C'est un commentaire d'un poème de cinquante-cinq vers, du mètre radjaz, composé par le cadi actuel de Tlemcen sur les principes fondamentaux de la théologie musulmane, et commenté par Mohammed ben 'Abd er-Rahman, le savant aveugle et l'auteur de plusieurs ouvrages de droit, de théologie, de grammaire, de soufisme, de littérature ; il est actuellement professeur à la zâouya d'El Hâmel, près Bou-Sa'âda.

Quant au poème, on peut dire que l'auteur a voulu faciliter cette branche en la mettant en vers que l'on peut apprendre aisément par cœur, et il semble par suite qu'il n'ait eu en vue que d'abréger la Çor'râ eç Çor'râ de Senoûsy, en intercalant çà et là, et pour le besoin de la mesure du mètre, quelques pensées reflétant le soufisme.

Le commentaire est clair, précis et sans ces innombrables fatrasseries que l'on est habitué de trouver dans les commentaires.

L'ouvrage est accompagné de plusieurs lettres élogieuses écrites par plusieurs savants, parmi lesquels celle de feu cheikh Mohammed 'Abdou, grand muphti d'Égypte.

كشف القناع عن الات السماع

Par Aboû 'Aly El R'awtsy ben Mohammed. 1 vol. 143 p. Alger, 1322 (1904).

L'auteur est un jeune *modarrès* ou professeur, attaché à la mosquée de Sidi-bel-Abbès (département d'Oran). Il s'est donné pour but de noter la musique arabe encore usitée en Algérie.

Il place son ouvrage sous le patronage de M. le Gouverneur général de l'Algérie.

Aboû 'Aly, après avoir donné succinctement quelques renseignements sur la grammaire de la langue parlée en Algérie, ou plutôt à Tlemcen, démontre quelque peu l'utilité de la musique en rapportant les diverses opinions des principaux docteurs de l'Islâm ; de la métrique et de la prosodie chez les Arabes antéislamiques et postislamiques ; des divers genres de poésie, anciens et modernes.

A propos de ces derniers, tout en omettant les *kân wa kân*, les *doûbaït*, les *silsilat*, les *mawâlyyâ* ou *mawâl*, les *qoûmâ*, il consacre un assez long chapitre au *tawchîh* ou *mowachchah*, dans lequel il reproduit les sept principaux *mowachchah* andalous que l'on compare ordinairement aux sept *mo'allaqât*. Ses sept *mowachchah*, qui tous ont la même longueur, la même facture, la même rime au refrain, ont pour modèle celui d'Ibrâhîm ben Sahl el Israîly de Séville. Ces poésies ont été déjà publiées ensemble à Beyrouth, en 1303, par Salîm Ibrâhim Çâdir, dans sa *Hadyyat el ahbâb wa dhakhîrat el âdâb*, p. 14-28 ; celle d'Ibn Sahl se trouve dans

toutes les éditions de son Diwân et celle de Lisân eddîn Ibn El Khatîb dans la Moqaddima d'Ibn Khaldoûn, etc. Les auteurs de ces pièces sont : Ibn Khalaf el Djazâîry (lis. Ibn Khaloûf el Mar'riby), Ahmed El 'Aqqâd de Séville, 'Abd el R'any En Nâbolosy, Ibrâhîm ben Sahl de Séville, Lisân eddîn Ibn el Khatîb el Andalosy, 'Aly ben el Djawzy (lis. El Houry) el Andalosy, le roi d'Espagne Aboû l 'Abbâs el Mançoûr.

En parlant des *zadjal*, l'auteur nous reproduit la Qaçîdat el 'Aqîqyya d'Aboû 'Otsmân Sa'îd de Tlemcen, qui a été déjà publiée et traduite par M. le Général Faure-Biguet (Alger, imp. P. Fontana). En citant les poésies d'Ibn Msâyeb, d'Ahmed ben et-Trîky, d'Aboû Madyan ben Sa'îd, d'Aboû Fâris 'Abd el 'Azîz el Mar'râwy, tous poètes du onzième et du douzième siècle de l'hégire, il donne quelques maigres renseignements plus ou moins historiques sur ces Imrou l Qaïs modernes de Tlemcen.

Après avoir noté le genre '*aroûby*, il passe (p. 93) au sujet proprement dit, traite de la musique, parle des qualités de l'artiste, rapporte une satire du poète Ibn el Khatîb el Haçkafy (citée par Madjâny el Adab), traite de la voix, des sons, de la gamme, des instruments à cordes : guitare, *rabâb*, violon, luth, psaltérion ou harpe de David, harmonica. Parmi les instruments à vent, il ne cite que la flûte (roseau) et la *r'âïta* ou hautbois. Il note à l'européenne les différents genres musicaux encore existants, parle de la composition des orchestres arabes, et résume enfin un traité élémentaire de musique français, qu'il ne cite pas, en indiquant ce qu'on entend par gamme, portée, mesure, temps, bémol, bécarre, etc.

Malgré ses imperfections qui sont inhérentes à une étude semblable, l'ouvrage d'Aboû 'Aly mérite tous les éloges qu'un lecteur consciencieux ne se refuserait pas de lui adresser.

V

Fâs

ابراز اللآلي المكنونات من الاسامي الظاهرات والمضمرات

Par Mohammed Mâ el 'Aïnaïn. 1 vol. 132 p. Fâs, 1322.

Cet auteur vit encore et passe aux yeux des Marocains pour un grand jurisconsulte, et surtout un illustre savant soufy. En effet, si on examine le nombre de ses ouvrages qu'on a publiés ces dernières années, on remarque que c'est dans cette branche qu'il a le plus écrit. On peut même ajouter qu'il a contribué pour beaucoup à augmenter le marasme dans lequel sont tombées les lettres dans l'empire du Maroc.

Le soufisme bien compris consiste seulement à pratiquer les devoirs religieux de bouche et de cœur, ainsi que le définit le cheikh Qâsim el Khâny, ou, en d'autres termes, à se perfectionner par l'*Islâm*, la foi et les bonnes œuvres. Il n'est pas, ainsi qu'on le comprend communément, le renoncement au monde, التبرغ عن الدنيا (El Djordjâny : Kitab et ta'rifât), et c'est dans cette dernière acception que Mâ el 'Aïnaïn entend cette branche de la philosophie musulmane, et sa devise paraît être le *perinde ac cadaver* d'Ignace de Loyola.

Mâ el 'Aïnaïn est un plagiaire qu'il est injuste de comparer au célèbre polygraphe Soyoûty : ses pastiches sont rendus encore bien laids par un style lourd et parfois incompréhensible. Dans son Ibrâz el Laâly, il essaye de résumer, en y ajoutant quelques obscurités tirées de son crû ou de quelques auteurs ignorés, ce que dit le grand Fakhr eddîn er Râzy de la *basmala* dans son commentaire du Coran intitulé *Mafâtîh el r'aïb*, et termine son travail par l'indication de la *vertu* des quatre-vingt-dix-neuf noms de Dieu.

شرح ارجوزة الشيخ عبد الله الهبطي

Par Aboû l Qâsim ben Khadjdjoû. Broch., 24 p. Fâs, 1322.

1° Aboû Mohammed 'Abd Allah ben Mohammed el Habty, appartient aux Sanhâdja de Tanger, fraction de MATSNAT, naquit vers 885 (13 mars 1480-1er février 1481) et mourut en Dhoû l Qa'da 963 (6 septembre 1556). Il fut enterré dans sa Zaouïa qui se trouve dans le Haouz de la petite ville de Chafchâoun (Chechaouen des cartes) dans le pays des R'mâra.

Il eut pour maîtres Aboû Mohammed 'Abd Allah el Qastaly el Andalosy, Aboû l 'Abbâs Ahmed ez-Zaqqâq, Aboû l 'Abbâs Ahmed ben Mohammed el 'Obbâdy de Tlemcen, El Hâdjdj Zarroûq ez-Zayyâty, le grand soufy Aboû 'Abd Allah Mohammed ben Yahbach de Tâza et surtout Aboû Mohammed 'Abd Allah el R'azwâny qu'il fréquenta pendant longtemps.

Il passe pour jurisconsulte et surtout pour Cheikh soufy ; ses contemporains le comparaient à Aboû l Qâsim El Djonaïd, qui est considéré comme le fondateur du soufisme, ou au grand El R'azzâly, l'*Argument de l'Islâm*.

Il correspondait avec Aboû 'Abd Allah Mohammed el Kharrouby muphti d'Alger et auteur surtout de la *Risâlat dhy l iflâs ilâ Khawâçci madînati Fâs* dans laquelle il traite des CINQ PRINCIPES FONDAMENTAUX.

Il est l'auteur des ouvrages suivants :

1° كتاب الاشادة بمعرفة مدلول كلمة الشهادة

2° ارجوزة في اقسام العدة واحكامها والحيض والرضاع

Cf. Ibn el Qâdhy, *Djadhwat el Iqtibâs*, p. 250 (Fâs, 1309) ; Ibn 'Askar, *Dawhat en-Nâchir*, p. 6 (Fâs, 1309) ; El Qâdiry, *Nachr el Matsâny* I, 18 ; Mohammed el Mahdy el Fâsy, *Kitâb Momti' el Asmâ'*, p. 85 (Fâs, 1313), Kattâny, *Salwat el Anfâs* II, 69.

2° Aboû l Qâsim ben 'Aly ben Khadjdjou el Hasâny est un jurisconsulte qui eut pour maîtres l'Imâm Ibn R'âzy, Ahmed ez-Zaqqâq, Aboû l Hasan ben Hâroûn, El Habbâk et surtout Aboû Mohammed 'Abd Allah ben Mohammed el Habty pour le soufisme.

Il mourut à Fâs en 956 (30 janv. 1549-20 janv. 1550).

Il composa les ouvrages suivants :

1° غنيمة السلماني

2° ضياء النهار

3° كتاب النصائح فيما يحرم من الانكحة والذباذ

4° شرح ارجوزة الهبطي في العدة الخ

Cf. Ibn 'Askar *Dawhat en-Nâchir*, p. 13 ; Ibn el Qâdhy *Djadhwat el iqtibâs*, p. 319 ; Kattâny *Salwat el Anfâs* II, 149.

L'ordjoûza d'El Habty dont la Bibliothèque nationale d'Alger possède un exemplaire sous le n° 1297 comprend 106 vers roulant sur la retraite légale de la femme veuve ou divorcée, de la menstruation et des lochies, de l'*istibrâ*, de la fornication, de la lapidation, de la parenté de lait ainsi que des principales règles qui les régissent.

Le style de ce radjaz est simple et clair, et ne présente aucune difficulté de lecture. L'auteur tout en énumérant les principales questions de cette partie du *fiqh* s'élève parfois avec une certaine véhémence contre les *faqîh* ignorants « qui sont cause de tant de malheurs ».

Le commentateur explique dans une langue facile les vers de l'Ordjoûza en s'appuyant sur l'opinion des plus célèbres docteurs malékites.

Il est bon de noter en passant que nos deux jurisconsultes considèrent ainsi que leurs devanciers que la gestation peut être même de cinq ans alors qu'en droit français elle est de 300 jours.

الحلل السندسية في المقامات الاحمدية

Par Ahmed ben 'Abd el Hayy el Horr el Halaby. 1 vol. 112 p. Fâs, 1322.

Savant soufite, fin littérateur, poète assez en renom à Alger, où l'on récite certaines de ses pièces le jour de la naissance du Prophète, Ahmed

ben 'Abd el Hayy est né à Alep, où il fit des études assez complètes et où il composa quelques-uns de ses ouvrages, parmi lesquels ses *Séances*. Puis il se rendit en Égypte, à Tunis, à Constantine et enfin à Fâs, où il mourut en Djomâda II 1120 (18 août-16 septembre 1708). Son tombeau est situé en dehors de Bâb el Fotoûh.

Il composa les ouvrages suivants :

1° كشف اللثام عن عرائس نعم الله تعالى ونعم رسوله عليه السلام

2° السيف الصقيل في الانتصار لمدح الرب الجليل

3° فتح الفتاح على مراتع الارواح

4° معراج الوصول في الصلاة على اكرم نبي ورسول

5° مناهل الشفا في رؤيا المصطفى

6° مناهل الصفا في جمال ذات المصطفى

7° الروض البسام في رؤيا غيره عليه السلام

8° السيف المسلول في قطع اوداج الفلّوس المخذول

9° الحلل السندسية في المقامات الاحمدية

10° الكنوز المختومة في السماحة المفسومة لهذه الامة المرحومة
4 vol.

11° الدر النفيس في مناقب الامام ادريس بن ادريس
publié à Fâs.

12° ريحان القلوب فيما للشيخ عبد الله البرناوي من اسرار الغيوب

13° Un Diwân.

14° Plusieurs pièces de vers, tant en langue littéraire qu'en langue populaire, dans lesquelles il loue le Prophète, les Idrisites, les saints de l'Islam.

D'après la liste de ses ouvrages, on remarque que ce savant et poète châfi'y a passé sa vie à louer le Prophète.

Le genre de littérature créé par Badî' ez-Zamân el Hamadhâny, et illustré à juste titre par el Harîry, tenta la plume de plusieurs savants, entre autres, et pour ne citer que ceux dont les œuvres ont été publiées, Ibn el Wardy (Constantinople, 1300), Aboû 'Abboûd (Delhi, 1264), Zamakhchary (Caire, 1312), Ahmed ben el Mo'adhdham (Paris et Tunis, 1303), Soyoûty (Constantinople, 1298), el-Yazîdjy (Beyrouth, 1880) et enfin Ahmed ben 'Abd el Hayy.

C'est le grand Idrîs ben Idrîs qui, dans un songe, conseilla à el Halaby d'écrire, à l'instar d'el Harîry, des Séances sur les mérites du fondateur de l'Islâm.

Mais voyant qu'il ne pouvait faire qu'un mauvais pastiche, notre auteur dit expressément que « son cheval au pas lourd et pesant est incapable de lutter avec un coursier aussi rapide que le vent... »

Quoi qu'il en dise, el Halaby, dominé par son amour pour le Prophète, scandalisé par la manière dont el Harîry traite parfois dans ses Maqâmât, avec irrévérence, les choses de la religion, composa ses vingt-cinq Séances dans le but de ternir quelque peu son modèle.

Ainsi que ses devanciers, il met en scène *Modrik el R'awwâç el mottali' 'alâ asrâr el Khawâçç* qui lui raconte ses aventures avec *Aboû l Anwâr el mowakkal 'alâ Khazâïn el asrâr*. Le premier est la personnification de la *Raison dirigeante* (?), العقل الرئيس, et le second celle de l'Inspiration réconfortante de la présence du secret de l'Éternel (?), الوارد المددي من حضرة السرّ الصمدي.

Il est difficile d'analyser en quelques lignes l'ouvrage en entier et d'indiquer la trame toute factice qui unit les Séances, mais on peut dire, en résumé, que l'*aspirant fidéiste* (مُريد) traverse les différentes stations du soufisme, tout en rappelant à grands traits les principaux événements de la vie du Prophète.

Ahmed ben 'Abd el Hayy ne se contente pas, comme ses devanciers, de multiplier dans ses Séances les homonymes, les jeux de mots de toutes sortes, le choix des mots rares, il y ajoute encore les termes si obscurs de la langue des soufy.

Sa biographie est donnée par El 'Alamy : *El Anîs el Motrib fy man laqîtoho min odabâi l Mar'rib*, p. 6, Fâs, 1315 ; El Kattâny : *Salwat el Anfâs fy man oqbira min el 'olamâi wa ç çolahâi bi Fâs*, II, p. 164, Fâs, 1316 ; El Qâdiry : *Nachr el Matsâny*, II, p. 105, Fâs, 1310, qui tous donnent comme titre aux Séances d'El Halaby : الحلل السندسية في مدح الشمائل المحمدية.

حاشية الشريف محمد المهدي الوزاني على شرح الفقيه
محمد التهامي البوري على منظومة الشيخ الطيب بن عبد
المجيد بن كيران في المجاز والاستعارة من علم البيان

1 vol. 125 p. Fâs, s. d.

Ce sont des gloses sur un commentaire, sur une pièce en mètre radjaz traitant des tropes, métonymies, synecdoques, catachrèses et métaphores.

Ibn Kirân. (Cf. Kattâny Salwat el Anfâs III, 2) semble avoir versifié le petit traité de rhétorique d'Aboû l Laïts Es Samarqandy tout en consultant les ouvrages d'Es Sakkâky, d'El Qazwîny et d'Et-Taftâzâny.

Le commentateur El Boûry (Cf. Kattâny Salwat el Anfâs III, 7), élève d'Ibn Kirân, tout en paraphrasant le texte de son maître, donne des éclaircissements suffisants sur cette partie si difficile de la rhétorique arabe.

Le glosateur, élève du commentateur, encore en vie, professeur à la mosquée d'El Qarawyyn, était de passage à Alger, il y a deux ans, de retour du pélèrinage de la Mekke. Ce n'est qu'après sa rentrée à Fâs qu'il a composé ses gloses. Au lieu d'apporter de la clarté dans le commentaire, il ne fait que l'obscurcir par l'accumulation des différentes opinions des rhétoriciens musulmans, par le manque de critique et par le peu d'ordre dans ses propres idées.

Toutefois, on lui sait gré d'avoir cité trois ou quatre exemples que l'on ne trouve pas dans les traités de rhétorique que nous connaissons.

Le texte et le commentaire sont à la marge des gloses.

Alger, le 1er janvier 1906.

MOHAMMED BEN CHENEB,
Professeur à la Médersa d'Alger.

Le Gérant,
J. BÉVIA.

CHRONIQUE

Lettre de Suisse

Crans, près Genève, 1er décembre 1906.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez bien voulu me demander une lettre de Suisse et je vous l'ai promise, un peu à la légère, en m'imaginant que j'aurais bientôt fait de vous l'écrire. J'oubliais que la Suisse, avec ses vingt-cinq États, ses trois langues officielles et son goût marqué pour l'autonomie locale, est le pays le moins centralisé de l'Europe. S'il dispose de sept universités (en comptant l'Académie de Neuchâtel) et d'un grand nombre de bibliothèques et d'associations scientifiques, il ne possède, à ce jour, aucun établissement ni aucune revue à consulter sur l'ensemble des études orientales. Le projet, si souvent débattu, d'une Université fédérale, organisée comme notre École polytechnique, ce projet semble désormais irréalisable, les principaux cantons étant largement pourvus d'écoles supérieures. Celui d'une Académie nationale des sciences, qui surgit encore, de temps à autre, dans un journal à court de copie, soulève des difficultés de toute nature. J'ai eu récemment sous les yeux un projet d'Académie qui faisait de ce corps scientifique une façon de parlement en lunettes, siégeant à Berne, à l'ombre du Palais fédéral, sous le regard vigilant de nos Conseils. Est-il besoin de dire que ce beau rêve administratif était condamné d'avance au plus piteux échec? C'est grand dommage, car si la Suisse peut se passer,

à la rigueur, d'une Université nationale, malgré les services que celle-ci rendrait en centralisant nos ressources abondantes, mais trop dispersées, une Académie nationale pourrait seule nous mettre de pair avec nos grands voisins, dans les questions scientifiques d'intérêt général.

Bref, pour me renseigner, je me suis adressé à mes savants confrères et ils ont mis à me répondre un si aimable empressement qu'après avoir eu peur d'être trop bref, je commence à craindre d'être trop long. Au lieu d'une simple lettre, voici donc un exposé des études orientales en Suisse durant ces dernières années. Le tableau sera d'autant plus complet que mes correspondants m'en ont fourni tous les détails ; je me borne à y mettre un peu d'ordre en m'inspirant, pour les classer, des travaux des derniers Congrès des orientalistes.

INDE ET LANGUES ARYENNES. — A Genève, M. le professeur P. Oltramare donne à l'Université un cours d'histoire des religions. Il a publié des mémoires dans divers périodiques, notamment dans la *Revue de l'histoire des religions*, et, dans le *Muséon* de Louvain, une étude sur *Le rôle du Yâjamâna dans le sacrifice brahmanique* (1903). Il prépare, pour la *Bibliothèque d'études du Musée Guimet*, un ouvrage important sur l'*Histoire des idées théosophiques dans l'Inde*.

A Fribourg, M. l'abbé Roussel, le traducteur du Mahâbhârata, du Râmayâna et du Bhâgavata-Purâna, enseigne à l'Université la langue et la littérature sanscrites et l'histoire des philosophies orientales ; il y a étudié, en dernier lieu, le bouddhisme, le parsisme, le mithriacisme et le manichéisme. Parmi ses plus récents mémoires, je citerai son travail, paru dans le *Muséon*, sur *Les idées religieuses et sociales du Mahâbhârata* (1905 et 1906).

A Berne, M. le professeur Éd. Müller-Hess donne à l'Université des cours de langue et de littérature sanscrites. Il a édité plusieurs des textes publiés par la Pâli Text Society et collabore très activement au *Dictionnaire du sanscrit bouddhique*, dont M. de La Vallée Poussin dirige la publication, pour le Gouvernement de l'Inde à Calcutta.

A Zurich, M. le professeur Ad. Kaegi enseigne à l'Université la langue et la littérature sanscrites ; il joint à ses cours

de grammaire la lecture de textes classiques et védiques et l'histoire de la littérature. Parmi les cours généraux de philologie et de grammaire comparée des langues aryennes, citons encore ceux de MM. les professeurs F. de Saussure à Genève, F. Sommer à Bâle, E. Schwyzer à Zurich, enfin les cours de sanscrit et les conférences de M. H. Schacht à Lausanne. M. G. de Blonay de Grandson nous fait attendre bien longtemps une suite à ses *Matériaux pour servir à l'histoire de la déesse Târâ* (1895).

ASSYRIE ET PERSE ANCIENNE. — Depuis le voyage qu'il a fait en Asie Mineure, avec la mission Chantre, et qu'il a raconté dans *En Cappadoce* (1897) et dans plusieurs conférences, M. A. Boissier poursuit à Genève ses études d'assyriologie et d'archéologie orientale. Parmi ses travaux récents, je me borne à signaler ceux qui ont trait à la divination et à citer ses *Choix de textes relatifs à la divination assyro-babylonienne*, dont il vient de faire paraître le premier fascicule du second volume (1906).

A Lausanne, M. E.-P. Goergens est inscrit au programme universitaire pour un cours d'écriture cunéiforme ; à Fribourg, c'est M. le professeur H. Grimme.

A Neuchâtel, M. G. Jéquier, attaché à la Délégation scientifique en Perse, a suivi M. de Morgan dans ses premières campagnes de fouilles et d'explorations ; il conduisait les fouilles de Suse l'année où l'on a découvert le fameux code d'Hammourabi. Il a publié, dans plusieurs volumes des *Mémoires de la Délégation*, une série de travaux sur les fouilles de Suse et l'archéologie susienne.

LANGUES ET ANTIQUITÉS SÉMITIQUES. — En Suisse, beaucoup de gens cultivés s'intéressent aux études bibliques. Je ne puis vous signaler les innombrables publications qui paraissent dans ce domaine et dont la plupart, d'ailleurs, ont un caractère religieux plutôt que strictement scientifique. Ne soyez pas surpris si, malgré cette réserve, la section sémitique est la plus considérable.

A Genève, M. le professeur Lucien Gautier poursuit ses travaux d'exégèse, d'histoire et de géographie bibliques. Je ne

puis en donner ici la liste très longue et me borne à signaler sa *Mission du prophète Ézéchiel* (1891) et son œuvre la plus récente et la plus considérable, une *Introduction à l'Ancien Testament*, en deux gros volumes (1906). Mais il ne s'est pas borné à étudier la Bible en chambre et ses voyages en Palestine nous ont valu une série de conférences et de travaux, notamment *Au delà du Jourdain* (2e éd., 1896), *Souvenirs de Terre-Sainte* (2e éd., 1898), *Autour de la Mer Morte* (1901) et des articles de géographie palestinienne dans l'*Encyclopœdia biblica* de Cheyne et Black (1902-03) et le *Dictionary of Christ and the Gospels* de J. Hastings (en cours de publication). M. Gautier collabore activement aux travaux de la Société de géographie de Genève, dont il est actuellement le Président.

M. le professeur Éd. Montet enseigne à l'Université l'hébreu, l'araméen biblique, l'exégèse de l'Ancien Testament et l'histoire d'Israël; il a donné, en dernier lieu, la seconde édition de sa *Grammaire de l'hébreu et de l'araméen biblique* (1905). M. A.-J. Baumgartner, professeur à l'École de théologie, a publié *Traditionalisme et critique biblique* (1905).

M. le pasteur Ad. Keller a fait, dans *Eine Sinai-Fahrt* (1901), le récit d'un voyage entrepris dans le but de collationner, au couvent de Sainte-Catherine, les soixante-quinze *codices* minuscules du Nouveau Testament, en vue d'une nouvelle édition du texte grec, préparée par le professeur de Soden, à Berlin. Son long séjour en Égypte lui a fourni, d'autre part, les matériaux d'une série d'articles et de conférences; je me borne à citer son *Christentum in Ægypten einst und jetzt* (1901) et sa conférence, à la Société de géographie de Genève, sur le Wâdi Natron et les couvents coptes (1906).

Mme Sargenton-Galichon a parcouru la Terre-Sainte à plusieurs reprises, du Sinaï jusqu'à Palmyre, et raconté ses voyages dans plusieurs conférences à la même Société, et dans deux volumes, *Sinaï, Ma'ân, Pétra* (1904) et *A travers le Hauràn et chez les Druses; Excursion à Palmyre* (1904).

A Lausanne, M. le professeur H. Vuilleumier enseigne à l'Université l'hébreu, l'exégèse de l'Ancien Testament et l'histoire d'Israël et dirige la *Revue de théologie et de philosophie*. A la Faculté de théologie libre, cet enseignement est fait par

M. le professeur J. Barrelet, qui a publié divers articles dans des périodiques. A l'Université, M. le professeur J. Spiro donne des cours d'épigraphie sémitique; parmi ses travaux dans ce domaine, je citerai ses *Inscriptions et stèles votives de Carthage* (1895).

A Neuchâtel, les cours d'hébreu et d'exégèse sont donnés à l'Académie par M. le professeur A. Perrochet, auteur de plusieurs travaux critiques, notamment *La critique de l'Ancien Testament au XIXe siècle* (1903), et à la Faculté de théologie libre par M. le professeur L. Aubert, qui enseigne aussi l'histoire d'Israël et dont je cite un travail inédit sur le code d'Hammourabi. M. le professeur L. Cart, chargé des cours d'archéologie biblique et d'histoire d'Israël à l'Académie, a pris part à la dernière excursion de l'École biblique de Jérusalem, au Sinaï et à Pétra, dont le Fr. A. Jaussen a rendu compte dans la *Revue biblique* (1906), et prépare une relation de son voyage. Encore à l'Académie, M. le rabbin Wolff donne des cours d'araméen biblique.

A Fribourg, le R. P. V. Zapletal, qui a passé deux ans en Palestine, professe à l'Université l'exégèse et l'hébreu. Je vous signale sa *Grammatica linguæ hebraicæ* (1902) et, parmi ses nombreux travaux d'exégèse et d'histoire religieuse, *Der Totemismus und die Religion Israels* (1901), *Alttestamentliches* (1903), *Das Buch Koheleth* (1905) et *Der biblische Samson* (1906).

M. le professeur H. Grimme enseigne à l'Université l'hébreu et l'histoire ancienne de l'Orient; il a publié divers travaux dans ce domaine, entre autres *Psalmenprobleme* (1902). Il collabore aux *Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums* et prépare pour ce recueil une étude intitulée *Das alttestamentliche Pfingstfest und der Plejadenkult*. Je signale encore ses mémoires d'épigraphie sémitique et himyaritique, en dernier lieu, *Zur Genesis des semitischen Alphabets*, dans la *Zeitschrift für Assyriologie* (1906).

A Berne, M. le professeur K. Marti donne à l'Université des cours d'hébreu, d'araméen, de syriaque et d'exégèse. Il est l'auteur d'un grand nombre de travaux critiques et de commentaires de l'Ancien Testament et le rédacteur en chef d'un *Kurzer Hand-Kommentar zum Alten Testament*, entière-

ment paru à ce jour. En guise d'introduction à ce recueil, il vient de publier *Die Religion des A. T. unter den Religionen des vorderen Orients* (1906) et prépare la 5e édition de sa *Geschichte der israelitischen Religion*. M. M. Haller a débuté à l'enseignement universitaire avec une thèse intitulée *Religion, Recht und Sitte in den Genesis-Sagen* (1905).

A Bâle, l'hébreu, l'exégèse, l'histoire d'Israël et l'histoire des religions sont enseignées par MM. les professeurs B. Duhm, C. d'Orelli et A. Bertholet. Nous devons à M. Duhm un grand nombre de travaux d'exégèse, des commentaires et des traductions de plusieurs livres de l'Ancien Testament, en dernier lieu, un *Kommentar über den Propheten Habakuk* (1906); à M. d'Orelli, une *Allgemeine Religionsgeschichte* (1899), de nombreux travaux critiques et des articles dans divers recueils, notamment dans la *Real-Encyclopœdie* de J.-J. Herzog. M. Bertholet a publié toute une série de travaux d'exégèse, en particulier, plusieurs commentaires dans le *Hand-Kommentar* de M. Marti et, en dernier lieu, *Apokryphen und Pseudepigraphen*, travail qui vient de paraître comme complément du livre du professeur Budde, intitulé *Geschichte der althebrœischen Literatur* (1906). Parmi ses études sur l'histoire des religions, je cite *Die Stellung der Israeliten und der Juden zu den Fremden* (1896), *Buddhismus und Christentum* (1902), *Der Buddhismus* (1904).

A Zurich, M. le professeur J. Hausheer, qui a remplacé à l'Université le regretté V. Ryssel, y donne des cours d'hébreu, d'araméen et d'exégèse. M. le professeur K. Furrer y enseigne l'histoire d'Israël, la géographie palestinienne et l'histoire des religions. Ses voyages en Terre-Sainte nous ont valu de nombreux travaux d'histoire et de topographie palestiniennes, notamment ses *Wanderungen durch das heilige Land*, dont la 2e édition a paru en 1891, et une longue suite d'articles dans le *Bibel-Lexicon* de Schenkel et la *Zeitschrift des deutschen Palœstina-Vereins*. M. le pasteur A. Ruegg, qui donne aussi des cours à l'Université, a fait en Palestine et en Transjordane un voyage dont il a publié le récit dans *Auf heiligen Spuren* (1904).

LANGUES ET PEUPLES MUSULMANS. — A Genève, M. le professeur Éd. Montet enseigne la langue et la littérature arabes à l'Université. La plupart de vos lecteurs ont entendu parler du voyage qu'il a fait au Maroc, en mission, avec M. le capitaine Larras. Ses observations sur l'action politique, religieuse et sociale des confréries sont consignées dans une série de rapports, de conférences et d'articles parus dans divers périodiques, en dernier lieu dans *Religious orders of North Africa*, pour paraître dans le *Dictionary of religion*, de J. Hastings; ses observations géographiques ont paru dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Alger* (1901) et dans le *Globe* de Genève (1902). Citons encore son édition de la *Grammaire d'arabe régulier* du capitaine Galland (1905), ses articles sur l'Islam dans la *Revue de l'histoire des religions*, notamment *Le rituel d'abjuration des musulmans dans l'Église grecque* (1906), enfin ses comptes rendus bibliographiques dans l'*Asiatic Quarterly Review*.

J'ai publié divers mémoires sur l'histoire, l'archéologie et l'épigraphie des pays musulmans et je travaille depuis longtemps à un *Corpus inscriptionum arabicarum* dont la première partie, consacrée à l'Égypte, a paru dans les *Mémoires de la Mission archéologique française au Caire* (1894 à 1903). Il me reste à publier les documents recueillis en Syrie, en commençant par la Palestine, tandis que M. Sobernheim, de Berlin, s'est chargé des inscriptions d'une partie de la Syrie du Nord. Je prépare encore un itinéraire de mon dernier voyage en Syrie (1894), avec des observations sur la géographie et l'archéologie de quelques régions peu connues, un travail sur les titres de calife dans l'Afrique du Nord et plusieurs études sur les inscriptions et les monuments musulmans de l'Asie Mineure et de la Mésopotamie, d'après les matériaux mis obligeamment à ma disposition par de récents explorateurs de ces contrées.

A Lausanne, M. le professeur J. Spiro enseigne à l'Université la langue et la littérature arabes et les langues turque et persane. Parmi ses travaux dans ce domaine, je citerai sa *Chrestomathie de l'arabe littéral*, en collaboration avec M. H. Derenbourg (1892), et, en dernier lieu, son *Histoire de Joseph selon la tradition musulmane* (1907).

A Fribourg, M. le professeur H. Grimme a publié aussi des travaux sur l'Islam, notamment *Die weltgeschichtliche Bedeutung Arabiens: Mohammed* (1904), dans la *Weltgeschichte in Charakterbildern*. M. le professeur J.-J. Hess enseigne à l'Université le turc et l'arabe moderne. Il nous a donné quelques mémoires et comptes rendus sur la géographie de l'Arabie et prépare un nouveau travail, *Centralarabische Beduinenlieder*.

A Berne, M. le professeur K. Marti donne des cours d'arabe à l'Université et M. le rabbin Wolff en donne à l'Académie de Neuchâtel.

A Bâle, M. le professeur A. Mez enseigne à l'Université les langues et les littératures arabes et persanes. Depuis son étude sur Abu l-Qâsim et les mœurs de Bagdad vers l'an 1000 (1902), M. Mez a fait, avec MM. H. Keller et E. Mœller, ses collègues à l'Université de Bâle, un voyage à Bagdad, *via* Syrie-Mésopotamie, pour y étudier la philologie et l'ethnographie. Il a donné ses observations dans une série de conférences et d'articles, notamment dans le journal bâlois *Der Samstag*. Citons encore, de M. Mœller, les *Beitræge sur Mahdi-Lehre des Islams* (1901), et de M. Keller, une édition sous presse, avec traduction et commentaire, de la 6e partie, la seule conservée, d'un précieux ouvrage historique, le *Kitâb Bagdâd* d'Ah'mad ibn Abî T'âhir T'aifûr (IIIe siècle de l'hégire), d'après le manuscrit du British Museum.

A Zurich, M. le professeur J. Hausheer enseigne à l'Université les langues et les littératures arabes et persanes. Son dernier travail dans ce domaine est une édition annotée du *Kommentar des Abû Dja'far Ah'mad ibn Muh'ammad an-Nah'h'âs zur Mu'allak'a des Zuhair* (1905).

ÉGYPTE ANCIENNE. — A Genève, M. le professeur Éd. Naville enseigne l'égyptologie et l'archéologie classique à l'Université et poursuit sans relâche la série de ses travaux et de ses fouilles en Égypte, pour la société anglaise Egypt Exploration Fund. Dans ses dernières campagnes en Haute-Égypte, il a déblayé et relevé le temple de Deïr el-Bahari, près Louxor. C'est là qu'il a découvert cette année une statue en grès et polychrome de la déesse Hator, représentée par une vache

de grandeur naturelle, sous laquelle est une statue plus petite d'Aménophis II ; on peut voir au Musée du Caire ce monument unique dans l'archéologie égyptienne. Parmi les derniers volumes qu'il a donnés aux publications du *Fund*, je cite la 4e édition de son rapport sur les fouilles faites par lui à Pithom, Basse-Égypte, *The store-city of Pithom* (1903), et le 5e volume de *The temple of Deïr el-Bahari* (1906). M. Naville a fait paraître un grand nombre de mémoires dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, le *Recueil de travaux*, la *Revue archéologique*, la *Revue de l'histoire des religions*, les *Mélanges Nicole*, le *Sphinx*, les *Proceedings of the Society of Biblical archæology*, la *Zeitschrift für ægyptische Sprache*, etc. En dernier lieu, il vient de publier, dans les *Annales du Musée Guimet* et sous le titre *La religion des anciens Égyptiens*, les six conférences qu'il a faites en 1905 au Collège de France, à la demande du Comité de la fondation Michonis.

A Neuchâtel, M. G. Jéquier fut attaché à la Mission archéologique française au Caire avant de l'être à la Délégation scientifique en Perse. A ce titre, il a collaboré dans plusieurs volumes de l'Institut français d'archéologie orientale, qui a remplacé l'ancienne Mission, aux travaux publiés sur l'histoire du culte d'Atonou, sur les fouilles de Licht et de Dahchour, sur le temple d'Ombos. Il a donné plusieurs articles au *Recueil de travaux* et prépare de nouveaux mémoires d'égyptologie.

A Fribourg, M. le professeur J.-J. Hess donne à l'Université des cours d'égyptien. Ses études démotiques nous ont valu plusieurs travaux, notamment *Der demostiche Theil der Inschrift von Rosette* (1902).

EXTRÊME-ORIENT. — A Genève, M. F. Turrettini dirige depuis longtemps la publication de deux recueils consacrés aux langues et aux littératures de l'Extrême-Orient, l'*Atsumegusa* et le *Ban-zai-sau* ; il y a collaboré par divers mémoires sur la littérature et l'histoire de la Chine et du Japon. Il prépare en ce moment la revision des *Annales des empereurs du Japon* publiées par Klaproth, dont l'édition, paraît-il, laisse beaucoup à désirer.

M. L. de Saussure a fait plusieurs voyages et séjours sur les côtes de l'Asie orientale, comme officier dans la marine française, et son expérience pratique de l'Extrême-Orient se double de fortes études théoriques. Les lettres qu'il écrit au *Journal de Genève*, sur des questions politiques et militaires, ou sur la mentalité des peuples extrême-orientaux, sont toujours très appréciées. Il vient de donner à la *Revue générale des sciences* un article sur *L'astronomie chinoise dans l'antiquité* (paru en février 1907).

A Fribourg, M. le professeur J.-J. Hess joint à l'enseignement de l'arabe et de l'égyptien celui de la grammaire chinoise, principalement à l'usage des missionnaires.

GRÈCE ET ORIENT. — A Genève, M. le professeur J. Nicole poursuit ses travaux sur la papyrologie. Le second fascicule de ses *Papyrus de Genève* a paru en 1900 et les tables du premier volume vont paraître. Signalons encore ses *Archives militaires* (1900), en collaboration avec le regretté Ch. Morel, de Genève, et son *Catalogue d'œuvres d'art conservées à Rome à l'époque impériale* (1906). En 1905, à l'occasion du 30e anniversaire de son professorat, ses amis et ses élèves lui ont dédié un gros volume, les *Mélanges Nicole*, renfermant un grand nombre de mémoires dont plusieurs se rattachent, de près ou de loin, à l'histoire et à l'archéologie gréco-orientales.

A Zurich, M. le professeur O. Schulthess a publié, dans diverses revues, de nombreux mémoires et comptes rendus touchant la papyrologie et, tout récemment, une relation du Congrès d'archéologie réuni à Athènes en 1905, dans la *Schweizerische pædagogische Zeitschrift* (1906).

En ce qui concerne l'histoire du Bas-Empire, je rappellerai l'édition critique du *Livre du Préfet*, publiée par M. le professeur J. Nicole, sur le Codex genevensis 23 (1893), avec la traduction française qu'il en a donnée l'année suivante, et les textes qu'il a publiés dans plusieurs revues.

M. l'abbé A. Vogt, de Genève, fait, à l'Institut des hautes études de Fribourg, un cours sur l'art byzantin en Italie et prépare, sur l'empereur Basile Ier, un livre dont il a présenté un chapitre à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève;

il a donné quelques articles à la *Revue des questions historiques* et au *Bulletin critique*. En 1905, il a fait un voyage en Asie Mineure, pour y étudier les églises byzantines.

C'est aussi pour étudier les églises et pour remonter aux sources de notre architecture religieuse qu'un jeune archéologue de Zurich, M. S. Guyer, connu par une thèse sur l'art chrétien primitif en Suisse, vient de parcourir la Cilicie et la Lycaonie. Il a rapporté de son voyage de nombreux documents inédits qui compléteront ceux que M. Strzygowski a publiés dans *Kleinasien, ein Neuland der Kunstgeschichte*, et ceux que Miss Lowthian Bell publie dans la *Revue archéologique*. Dans la relation succincte de son voyage qu'il a donnée à la *Neue Zürcher Zeitung* (1906), M. Guyer lance un chaleureux appel à tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie chrétienne et aux origines du christianisme en général, en montrant tant de monuments précieux voués à l'oubli et à la pioche des démolisseurs.

A propos d'archéologie chrétienne, je signale en passant le dernier fascicule (1906) des *Monuments de l'art en Suisse*, publié par la Société suisse des monuments historiques. MM. le professeur J. Zemp, directeur au Musée national à Zurich, et R. Durrer, archiviste cantonal à Stanz, y donnent une monographie du couvent de Münster (Grisons), qui renferme des monuments précieux, notamment une importante suite de peintures de l'époque carolingienne. Les partisans de l'idée des origines orientales de l'art chrétien primitif trouveront dans ce mémoire bien illustré des documents à l'appui d'une thèse qui gagne du terrain de jour en jour.

Signalons aussi, dans le domaine des rapports de la Grèce antique avec l'Orient, les articles et les conférences de M. le professeur Éd. Naville sur plusieurs champs de fouilles de la Méditerrannée orientale, notamment à Ithaque, en Crète, à Pergame. Les fouilles de Pergame sont faites par l'Institut archéologique allemand d'Athènes, dont M. P. Schazmann, de Genève, est membre depuis deux ans. A ce titre, il a travaillé aux fouilles et aux relevés des dernières campagnes et collaboré aux publications qui leur sont consacrées dans les *Mitteilungen* de l'Institut et dans la série des *Altertümer von Pergamon*.

GÉOGRAPHIE ET ETHNOGRAPHIE ORIENTALES. — Les Suisses ont l'amour des voyages et s'ils ne possèdent pas de colonies, c'est peut-être qu'en gens pratiques, ils préfèrent s'installer dans celles des autres ; toujours est-il qu'à défaut de colonies suisses, il y a des colonies de Suisses dans tous les pays du monde. Si la plupart d'entre eux poursuivent à l'étranger des intérêts commerciaux, il faut savoir gré à ceux qui mettent la science au profit de leurs voyages, d'autant plus qu'ils en sont réduits, le plus souvent, à leurs ressources personnelles, du moins à celles de l'initiative privée, nos modestes gouvernements n'ayant pas les moyens de prodiguer les missions scientifiques. J'ai déjà parlé des voyages faits par des orientalistes, pour leurs études spéciales. Je voudrais vous signaler encore quelques expéditions entreprises en Asie et en Afrique, au nom de la géographie, de l'ethnographie et des sciences naturelles ; mais ici, je ne puis être complet et je me borne à quelques noms et quelques dates.

Asie. — MM. P. et F. Sarasin, de Bâle, ont fait plusieurs voyages à Ceylan et aux Indes hollandaises, pour y étudier la géographie, l'ethnographie et l'histoire naturelle. Ils ont publié leurs recherches dans une série de travaux importants, parmi lesquels je me borne à citer deux beaux volumes richement illustrés, *Reisen in Celebes in den Jahren 1893-96 und 1902-03* (1905), et quatre gros volumes parus auparavant, les *Materialien zur Naturgeschichte der Insel Celebes*. A cette heure, MM. Sarasin poursuivent leurs recherches à Ceylan et donneront sans doute une suite aux travaux considérables qu'ils ont déjà publiés sur l'histoire naturelle de cette île.

Tout le monde a entendu parler des expéditions que M. le Dr J. Jacot Guillarmod, de Neuchâtel, a entreprises dans l'Himalaya et dont il a fait connaître les résultats dans un grand nombre de conférences et d'articles de journaux et de revues. Le récit détaillé de sa première campagne a paru dans un livre richement illustré, *Six mois dans l'Himalaya* (1904). L'issue tragique de sa seconde expédition, tentée en 1905, à la conquête du Kangchinjunga (8,585 mètres), au pied duquel

un de ses camarades, le Suisse A. Pache, a trouvé la mort avec trois indigènes dans une avalanche, n'a pas empêché le hardi voyageur de rapporter, du moins, un grand nombre de documents scientifiques.

Depuis le voyage dont il a publié les résultats dans *A travers l'Asie centrale* (1885) et *L'irrigation en Asie centrale* (1894), M. H. Moser, de Schaffhouse, a fait paraître divers mémoires dans des recueils de géographie.

M. le professeur L. Duparc, de Genève, a parcouru à diverses reprises, depuis l'année 1900, des régions peu connues de l'Oural, en quête de documents géographiques et géologiques. Il a donné une partie de ses travaux au *Globe*, de Genève. Dans le dernier numéro paru de cette revue, on lira une étude sur le Yunnan (Indo-Chine), de M. W. Briquet, de Genève, ingénieur aux chemins de fer indo-chinois.

Afrique. — M. J. David, de Bâle, a séjourné à Khartoum et collaboré, pour la Nubie et le Soudan, aux dernières éditions du guide Bædeker *Ægypten* (1901 et 1906). Il est permis de rappeler en passant le nom de M. A. Ilg, de Zurich. Aujourd'hui premier ministre de S. M. le négus Ménélik Ier et jouissant de la pleine confiance de ce monarque éclairé, M. Ilg a pu rendre, depuis près de trente ans, d'inappréciables services à la science.

En 1901, un botaniste genevois, M. B.-P.-G. Hochreutiner, s'est rendu en mission dans le Sud oranais, pour enrichir les herbiers de la Ville de Genève ; une relation de son voyage a paru dans le *Globe* (1902). L'année suivante, M. A. de Claparède représentait la Société de géographie de Genève au Congrès des Sociétés françaises de géographie réuni à Oran, en avril 1902 ; à cette occasion, il a parcouru l'Ouest oranais et donné une relation de son voyage dans le *Globe* (1903). Nous avions déjà, de sa plume, plusieurs récits d'excursions en Orient, notamment *Au Japon* (1889) et *En Algérie* (1896).

Parmi les expéditions en cours, en voici deux qui vous intéressent plus spécialement. M. le Dr W. Volz, de Berne, déjà connu par des travaux sur la faune de Sumatra, fait une exploration scientifique dans l'Ouest africain et vient d'envoyer ses premiers rapports, datés de Sierra Leone, aux

Sociétés suisses de géographie. M. H. Vischer, de Bâle, est parti récemment de Tripoli par la route du Djebel Garyan et des Hammada, et s'avance à travers le Sahara vers le lac Tchad. Un journal bâlois, les *Basler Nachrichten*, signalait dernièrement ses observations en cours de route, sur les troglodytes, les forêts pétrifiées et les ruines romaines de l'Hinterland tripolitain. Enfin plusieurs Suisses remplissent en Orient, à poste fixe, des missions scientifiques auxquelles ils sont appelés par des gouvernements étrangers. En dernier lieu, M. W. Ammann, de Schaffhouse, un élève de Virchow et de Bergmann, vient d'être désigné pour la chaire d'anatomie et de physiologie à la Faculté allemande de médecine à Shanghaï.

Missions. — Il n'est que juste de signaler les services que rendent à la science nos nombreux et zélés missionnaires. Sans remonter aux voyages que M. A. Bertrand, de Genève, a faits en Afrique et dont il a donné la relation dans plusieurs ouvrages, notamment *Au pays des Ba-Rotsi* (1898), je signale, dans le champ de travaux de notre Mission romande, depuis le mémoire du regretté H. Berthoud sur les langues bantou et tzonga, paru dans les *Actes du Congrès des orientalistes de Genève* (1897), les travaux importants de M. H.-A. Junod, sa *Grammaire ronga* (1896), ses *Chants et contes des Ba-Ronga* (1897), son étude ethnographique *Les Ba-Ronga* et ses *Nouveaux contes ronga* (1898). Une partie de ces travaux ont paru d'abord dans le *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, qui a publié, en outre, depuis 1899, une série de mémoires du même auteur, de MM. A. Grandjean, H. et P. Berthoud, E. Thomas, F. Christol, E.-H. Schloefli et du Dr G. Liengme, sur la géographie et l'ethnographie de l'Afrique australe, ainsi que des travaux dus à la plume d'autres missionnaires et voyageurs, par exemple les *Proverbes, légendes et contes Fang* du R. P. H. Trilles, missionnaire au Congo français (1905). Les collections ethnographiques recueillies par la Mission romande sont déposées au Musée ethnographique de Neuchâtel. Je signale encore, parmi les travaux des missionnaires suisses aux Missions de Paris, ceux de M. E. Jacottet, *Études sur les langues du Haut-Zambèze*,

parues, jusqu'en 1901, dans votre *Bulletin de correspondance africaine*, et de M. E. Béguin sur le Ba-Rotse et les Ma-Rotse, notamment *Les Ma-Rotse, étude géographique et ethnographique du Haut-Zambèze* (1903).

A Bâle, la Société des missions vient de publier son 91e rapport annuel, qui donne des détails très complets sur l'activité de cette importante maison, en Chine, dans l'Inde et sur les côtes de l'Afrique occidentale. Elle a publié un grand nombre de grammaires, de dictionnaires, de traductions et d'ouvrages d'histoire et de géographie dans les langues indigènes de ces pays et possède à Mangalore une imprimerie spéciale à cet effet. Ses agents ont eu souvent l'occasion de parcourir des régions inexplorées, notamment dans l'Hinterland de la Côte de l'or, du Togo et du Kameroun. Sans les nommer tous, je me borne à rendre hommage à la mémoire du Neuchâtelois E. Perregaux, enlevé récemment en pleine carrière, en signalant ses études ethnologiques, publiées dans le *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, notamment *Le fétichisme* (1899) et *Chez les Achanti* (1906).

Les importantes collections ethnographiques réunies par cette Société à Bâle forment un musée d'une très grande valeur scientifique. La Suisse a recueilli, grâce à ses explorateurs, beaucoup de documents ethnographiques et, bien que nos musées cantonaux se soient notablement enrichis dans ce domaine, je doute qu'ils puissent déjà lutter, sous ce rapport, avec les collections privées.

Congrès. — La Suisse aime les Congrès et les Congrès le lui rendent bien. Nous en avons eu beaucoup, depuis le Xe Congrès international des orientalistes, réuni à Genève en 1894, sous la présidence de M. Éd. Naville. Le IIe Congrès international de l'histoire des religions a siégé à Bâle en 1904, sous la présidence de M. C. d'Orelli, avec M. A. Bertholet comme secrétaire général. Plusieurs des travaux publiés dans ses *Verhandlungen* (1905) touchent de près ou de loin à l'Orient et vous en trouverez aussi dans les *Comptes rendus* (1905) du IIe Congrès international de philosophie, réuni la même année à Genève, sous la présidence d'honneur de M. Ernest Naville, associé étranger de l'Institut de France.

Le IXe Congrès international de géographie, qui aura lieu à Genève en 1908, sous la présidence de M. A. de Claparède, vous intéressera sans doute à plus d'un point de vue, et je vous en parlerai dans une autre lettre.

L'ORIENT PSYCHIQUE. -- J'éprouve quelque scrupule à enrichir la classification des études orientales d'une nouvelle espèce, celle des *langues somnambuliques;* mais puisque je vous ai promis d'être complet, je m'en voudrais de passer sous silence un cas de somnambulisme avec glossolalie étudié, suivant les règles de la plus stricte méthode scientifique, par M. le Dr Th. Flournoy, professeur de psychologie à l'Université de Genève, le créateur de son laboratoire de psychologie physiologique et le fondateur des *Archives de psychologie.* Il a publié ses observations dans plusieurs mémoires et dans un livre récent, mais désormais classique, *Des Indes à la planète Mars* (3e éd., 1900). Il s'agit d'un sujet admirablement doué, qui possède, parmi ses dons médianimiques, celui de parler deux langues désignées par elle sous les noms de sanscrit et d'arabe. Ces textes singuliers sont de précieux documents psychologiques ; mais je n'étonnerai pas vos lecteurs en ajoutant que, soumis à l'examen de spécialistes aussi compétents que MM. F. de Saussure, P. Oltramare et Éd. Montet, ils n'ont révélé que de vagues rapports, basés sur des souvenirs subconscients et sur de mystérieuses associations, avec les langues auxquelles nous avons l'habitude de donner ces deux noms. Je n'irai pas jusqu'à me demander si, après tout, ce n'est pas Mlle Smith qui a raison et si nous, les savants que nous croyons être, nous ne sommes pas tout simplement des somnambules; je dois trop à mes confrères pour risquer une plaisanterie de si mauvais goût. Si je signale ici le livre de M. Flournoy, ce n'est pas seulement parce que je l'ai lu et relu avec un poignant intérêt ; c'est aussi pour en tirer la morale et la conclusion de ces pages, en affirmant que des esprits superficiels pourront seuls me reprocher de mêler, aux noms de savants austères, celui de Mlle Smith. La splendide imagination qu'elle déploie en ses rêves orientaux, n'est-ce pas elle aussi qui nous guide en nos recherches ingrates et nous soutient aux heures de lassitude ? Si nous vivons dans le passé, plus encore, dans un passé si lointain du nôtre, n'est-ce pas qu'à l'âge où les vocations se dessinent, nous avons eu, nous aussi, nos rêves d'Orient ? Mais qui donc a raison, de ceux qui s'acharnent à ressusciter des morts, ou de ceux qui les tiennent pour des rêveurs inoffensifs ? L'avenir dira peut-être que tous ont eu raison en travaillant, suivant leurs moyens, à la science universelle.

MAX VAN BERCHEM.

Lettre de Hollande

Utrecht, 19 juin 1906.

Il y a bien longtemps que je vous ai promis une lettre de la Hollande, mais j'ose espérer que vous excuserez ce délai lorsque vous en connaîtrez le motif. Vous savez qu'une Commission s'est constituée pour faire hommage à M. de Goeje qui aura atteint dans l'été prochain la limite d'âge fixée par la loi pour les professeurs aux Universités. Cette Commission se proposa de créer une fondation de Goeje destinée au profit des études orientales. Ayant fait appel dans ce but aux nombreux amis et collègues de notre vénérable maître, elle a eu un succès complet, grâce à la sympathie générale dont il jouit, non seulement auprès de ses compatriotes, mais aussi à l'étranger. Les contributions montaient à un chiffre total d'à-peu-près 30.000 francs dont les rentes annuelles seraient mises à la disposition de M. de Goeje qui sait mieux que personne comment les employer dans le but indiqué. Puisque la véritable date de l'anniversaire de M. de Goeje tombe le 13 août, quand tout le monde se trouve à la campagne, on a choisi le 16 juin passé pour lui offrir cette somme dans une réception publique. A cette occasion le sous-signé lui a adressé la parole au nom des contribuants. Parmi les autres discours prononcés après, il faut signaler celui de M. Chauvin qui présenta en même temps une adresse de la Faculté des Lettres de l'Université de Liège. M. de Goeje profondément ému de ces signes d'amitié et de respect, a ensuite exprimé sa profonde gratitude envers tous, à S. M.

la Reine-Mère qui a daigné contribuer à la fondation, aux Curateurs de l'Université, à ses collègues dans la faculté des Lettres, aux étudiants, bref à tous ceux présents. Nous avons à nous féliciter que notre septuagénaire est encore parfaitement valide et laborieux comme toujours, ce qu'il vient de prouver par la nouvelle édition du texte d'El-Mokaddasi, publiée il y a quelques semaines qui, nous l'osons espérer, ne sera pas sa dernière publication.

Cependant, comme il n'y a pas de lumière sans ombre ; la fête fut troublée par la mort de M. de Stoppelaar, chef de la maison Brill, à Leide, une semaine auparavant, à cause d'une maladie violente. M. de Stoppelaar, visiteur assidu des congrès internationaux des Orientalistes et conséquemment bien connu dans le monde savant, s'était donné grande peine pour faire réussir le plan de la Commission dont il était un des membres les plus actifs, coïncidence qui rendait sa mort particulièrement triste et pénible. Mais aussi en dehors du cercle restreint qui s'était réuni à Leide le 16 juin, cette perte sera vivement sentie, car M. de Stoppelaar a rendu de grands services à la science par les publications de sa firme. Actif et coulant en affaires, il a cherché continuellement à améliorer et à perfectionner l'outillage de son imprimerie qui jouit d'un juste renom dans le monde entier. Certes la maison Brill ne tombera pas avec lui, mais il sera bien difficile de le remplacer.

Quant au successeur de M. de Goeje à la chaire de Leide, il n'a pas encore été désigné. Peut-être est-il permis de supposer que le célèbre islamisant, M. le docteur C. Snouck Hurgronje, qui vient de rentrer après un séjour de 17 ans aux Indes Néerlandaises soit disposé à devenir le successeur de son précepteur. Ce serait sans doute le meilleur choix qu'on puisse faire dans l'intérêt de la science et de la gloire de l'Université deLeide (1).

Si M. de Goeje travaille encore toujours il ne fait à cet égard que suivre l'exemple de son ancien collègue, M. Kern, domicilié depuis sa démission à Utrecht, qui, malgré son âge avancé et malgré l'accident qui le frappa d'une fracture fémorale il y a quelques années, continue à remplir les fonctions

(1) Ces vœux ont été remplis ; M. Snouck est entré en fonction le 23 janvier 1907 en prononçant un discours sur l'Arabie et les Indes Orientales

de Président de l'Académie Royale d'Amsterdam. Et il est non seulement l'ornement de cette institution mais encore l'un des membres les plus actifs. Dans une des dernières sessions, il présenta un savant mémoire sur les langues peu connues des Nouvelles-Hébrides d'Anéityum et d'Eromanga qu'il rattache au groupe des langues malaises de l'archipel indien. Ce travail contribuera sans doute beaucoup à fixer les affinités de ces dialects et sera publié d'ici à quelques semaines dans les mémoires de l'Académie (1). Du reste les Sanscritistes ne sont pas moins actifs que leurs collègues de date plus ancienne, les Sémitistes, car M. Caland, de l'Université d'Utrecht, disciple de M. Kern, vient de publier conjointement avec M. Henry (2), le premier volume de l'Agnistoma, *Description complète de la forme normale du sacrifice de Soma dans le culte Védique.*

Je vous parlerai dans une lettre suivante des travaux de nos Sinologues et de nos Indologues pour ajouter cette fois quelques détails sur une entreprise littéraire qui compte — personne ne le sait mieux que moi — des promoteurs zélés et des collaborateurs distingués en Algérie. Il s'agit, j'ai à peine besoin de le dire, de l'Encyclopédie musulmane que je me suis chargé de publier pour satisfaire aux vœux exprimés tant de fois par les Arabisants aux congrès internationaux et ailleurs. Vous connaissez les principales difficultés qui s'opposaient au succès de cette entreprise. C'était d'abord la question financière qui, après que l'Association internationale des Académies se fut prononcé en sa faveur vient d'être résolue d'une manière satisfaisante. Les différentes subventions accordées jusqu'à présent nécessitent pourtant une triple rédaction de l'ouvrage ; en français, en anglais et en allemand, ce qui complique singulièrement l'œuvre de la rédaction. En abordant les travaux préparatoires : fixation du système de transcription, liste alphabétique des articles à traiter dans l'Encyclopédie, etc., je n'avais qu'un seul collaborateur alle-

(1) Le titre de ce travail qui vient de paraître est : *Taalvergelykende Verhandeling over het Aneityumsch met een Aanhangsel over het klankstelsel van het Eromanga.*

(2) En corrigeant ces épreuves, la triste nouvelle de la mort prématurée de ce savant distingué nous parvient.

mand, domicilié depuis bien des années en Hollande, M. le Dr P. Herzsohn. Il va de soi qu'à nous deux nous ne pûmes prétendre à donner une liste complète et à cause de cela ayant publié un premier fascicule de cette liste contenant les articles qui commencent par la lettre A, nous l'avons fait distribuer parmi nos collègues d'études pour nous faire connaître leurs observations. Plusieurs d'entre eux ont bien voulu satisfaire à cette demande et ensuite, puisqu'il était urgent de publier aussitôt que possible une première livraison à titre de specimen de l'Encyclopédie elle-même, nous avons prié les collaborateurs de rédiger les articles qui étaient de leur domaine et de les envoyer au rédacteur général. Celui-ci s'était associé des Orientalistes distingués, éminemment compétents dans les diverses branches de notre science qui doivent être représentées dans l'Encyclopédie. C'étaient MM. Basset et Doutté pour l'Afrique du Nord, M. D. Ross, pour les Indes Anglaises, M. le professeur W. Barthold pour l'Asie centrale et les autres pays musulmans soumis à la Russie, M. le professeur G. Jacob pour la Turquie. Pour quelques autres subdivisions nous ne sommes pas encore si heureux de pouvoir mettre à profit l'érudition d'un spécialiste pour surveiller l'exécution du programme et pour contribuer au besoin à la rédaction des articles. Mais voilà qu'une nouvelle contrariété vient d'interrompre le progrès des travaux. M. Herzsohn, déjà avancé en âge a donné sa démission et il fallait conséquemment le remplacer par un ou, mieux encore, par plusieurs rédacteurs. Nous avons eu le bonheur de nous assurer du secours de M. Seligsohn, jadis collaborateur à la grande Encyclopédie juive, publiée à New-York et d'un jeune savant allemand, M. Schaade, qui vient de défendre sa thèse de philologie arabe à l'Université de Leipsick. Quand ces deux rédacteurs seront entrés en charge, ce qui ne sera possible au dernier qu'à la fin de l'année présente, tout marchera plus régulièrement et surtout plus vite que jusqu'à présent, à ce que nous osons espérer. Mais je vous promets de vous tenir au courant de la marche de l'entreprise.

M. Th. HOUTSMA,
Professeur à l'Université d'Utrecht.

Le Général BEDEAU

(1804-1863)

Les généraux qui firent la conquête de l'Algérie furent la plupart non seulement d'habiles chefs de colonnes et de fermes administrateurs, mais aussi des colonisateurs. Leur gloire militaire a éclipsé leur mérite civil ; telle campagne qui ne leur a coûté que quelques jours de préparation, leur a valu plus de titres à la célébrité que telle étude longuement méditée dans le silence du cabinet.

Cependant de grandes figures ont émergé. Bugeaud et La Moricière ont su répandre leurs idées personnelles, ils ont même créé dans l'armée d'Afrique et dans le public de véritables courants d'opinion ; de nombreux volumes ont conservé la trace de leurs projets et de leurs actes, de consciencieux historiens ont traduit leur pensée, de laborieux biographes ont recueilli les détails de leur vie.

Il est un de leurs contemporains auquel la postérité n'a pas rendu toute la justice qui lui était due ; c'est Bedeau. Moins brillant que ses deux camarades peut-être, il a cependant beaucoup travaillé, beaucoup produit, et il a rendu à la colonie naissante des services considérables. Pendant ses dix années de séjour en Algérie, de 1837 à 1847, il a écrit des pages qui sont encore enfouies dans des cartons oubliés, mais qui plus tard seront sans doute mises au jour et enchâssées dans le livre d'or de la colonisation algérienne. La vie de ce général mérite d'être connue de ses petits neveux (1).

***

Marie-Alphonse Bedeau naquit le 19 août 1804 à Vertou, dans la Loire-Inférieure (2).

(1) Il n'existe à notre connaissance aucune brochure relative à Bedeau tandis que des volumes ont été consacrés à la plupart de ses contemporains en Afrique. Le catalogue de la Bibliothèque Nationale (Histoire de France, supplément, Ln 27. biographies) ne mentionne même pas le nom de Bedeau, tandis que 23 numéros sont consacrés à La Moricière.

Cette courte biographie a donc pour objet de combler une lacune ; elle n'est rédigée qu'avec l'aide de documents inédits provenant des Archives du Ministère de la guerre et de renseignements puisés à des sources contrôlées. Quand les références ne sont suivies d'aucune indication de dépôts d'archives, c'est que les pièces se trouvent au Ministère de la guerre.

(2) Le registre des actes de naissance porte *Bedeau* et non *de Bedeau*. Pen-

Son père, Marie-Mathurin-Remi, qui signait de Bedeau, chevalier de St-Louis, avait été capitaine de vaisseau sous l'ancien régime ; il avait servi dans l'Inde sous les ordres du marquis de St-Félix et était revenu en France au moment où la Révolution bouleversait le pays ; il vit sombrer dans la tourmente la fortune qu'il possédait, et resta volontairement à l'écart pendant toute la période impériale, « sacrifiant son état à son opinion », comme il l'écrivait plus tard. A la Restauration, il offrit ses services au Roi, mais il ne fut pas accepté et dut se contenter d'une pension de réforme de 1.200 francs. Sa femme, Marie-Michelle-Prudence de Chalumeau, propriétaire de la terre de Roberdière, ne possédait elle-même que de maigres revenus ; aussi l'ancien officier de marine, se voyant dans l'impossibilité de faire donner à ses deux fils une éducation convenable, écrivit-il en 1816 au Ministre de la Guerre pour lui demander leur admission dans une des écoles militaires préparatoires qui venaient d'être créées ; l'aîné des jeunes gens, Victor, était trop âgé pour être accepté, mais Alphonse, plus jeune de trois ans, et qui avait commencé ses études au petit séminaire de Nantes, fut admis à la Flèche en 1817 (1).

Alphonse Bedeau entra à l'école spéciale militaire le 28 octobre 1820, fut nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1822 et sous-lieutenant-élève à l'école d'application d'état-major le 1er janvier 1823. Il eut la bonne fortune de trouver, dès les débuts de sa carrière, de puissants protecteurs. Le comte de Villèle, ministre des finances, avait été le camarade de son père dans la marine et l'un de ses bons amis ; aussi aida-t-il le fils à obtenir les congés et les affectations qu'il désira (2). Bedeau, nommé sous-lieutenant aide-major le 18 février 1825 au régiment de dragons du Rhône (devenu par la suite 8me cuirassiers), passe en la même qualité au régiment de lanciers de la garde royale le 4 août 1826 et y fut promu lieutenant aide-major le 1er octobre 1826. Sa situation de fortune était si modeste qu'il hésitait à rester aux lanciers de la garde en raison du prix élevé de l'uniforme (3) ! De la cavalerie, il passa au 2e régiment d'artillerie à cheval, le 11 octobre 1828 ; puis il fut nommé, le 29 septembre 1829, lieutenant d'état-major détaché au 13e régiment d'infanterie de ligne ; enfin le 24 décembre 1829, il passa au 3e régiment d'infanterie légère.

---

dant les premières années de sa carrière militaire, le jeune officier signa *A. de Bedeau* ; il signa ensuite *A. Bedeau*.

(1) De Bedeau père au Ministre de la guerre, de Nantes, 24 juin 1816 ; et pièces diverses au dossier Bedeau.

(2) Villèle au Ministre de la guerre, lettres du 16 août 1824, 3 décembre 1824, 15 juillet 1826.

(3) Lettre de Bedeau du 15 janvier 1827.

Promu capitaine le 12 juillet 1831, et aide-de-camp du général Ferrier le 15, Bedeau fut mis en disponibilité le 1er août ; aide-de-camp du général baron Gérard à la date du 6 août, il prit part avec lui à la campagne de Belgique et se distingua au siège de la citadelle d'Anvers. En septembre 1832, Gérard étant mort à Beauvais, Bedeau rejoignit l'état-major de l'armée du Nord. Il demanda à être placé auprès du général Schramm comme officier d'ordonnance ; sa demande n'aboutit pas. Schramm écrivit au Ministre une lettre contenant le plus vif éloge du jeune capitaine :

« Je viens vous prier en grâce, disait-il, de m'accorder cet officier qui a toute ma confiance et dont le concours me serait si utile. Vous savez avec quelle ardeur je cherche à répondre à la confiance qu'on m'accorde et combien je tiens à remplir tous mes devoirs. Eh bien, Monsieur le Maréchal, je craindrais de ne pouvoir plus atteindre aussi facilement ce but, si vous ne mettiez à ma disposition des officiers sur l'intelligence desquels je puisse me fier entièrement (1) ».

Huit jours après cette lettre, le 15 novembre 1833, Bedeau fut nommé aide-de-camp de Schramm. Il fut fait chevalier de la légion d'honneur, en raison de sa belle conduite au siège d'Anvers, le 16 janvier 1833. Le 29 mars suivant, il fut affecté à l'état-major de la 1re division militaire, puis le 6 décembre 1834, détaché auprès de Schramm, devenu directeur du personnel et des opérations militaires au ministère de la guerre ; il fut titularisé dans cet emploi le 1er janvier 1835. Schramm avait pour son auxiliaire une estime chaque jour plus grande, et lui donnait en septembre 1825, les notes les plus élogieuses : « M. de Bedeau, écrivait-il, est un bon et joli officier, qui fait honneur au corps d'état-major et ce serait avec une vive satisfaction que je le verrais désigné pour le grade de chef d'escadron (2). »

L'occasion se présenta bientôt pour Bedeau de faire valoir ses qualités. Il avait été désigné le 9 novembre 1835 pour l'état-major de la 1re division militaire commandée par le lieutenant-général Pajol, quand le gouvernement décida de réorganiser en France une nouvelle légion étrangère ; l'ancienne avait en effet été cédée au mois de juillet à la Reine d'Espagne pour combattre les Carlistes et soutenait au delà des Pyrénées la cause constitutionnelle contre l'absolutisme. Les nouveaux engagés devaient être groupés peu à peu en un bataillon qui serait le noyau du corps à former.

Au milieu de janvier 1836, le général Pajol et le maréchal comte Gérard

---

(1) Le lieutenant-général Schramm, commandant la division de réserve de l'Armée du Nord, au maréchal Ministre de la guerre, de Paris, 7 novembre 1832.

(2) Corps royal d'état-major, rapport particulier sur Bedeau, de Paris, 25 sept. 1835, par le lieutenant-général vicomte Schramm.

écrivirent tous deux au Ministre pour lui demander de mettre Bedeau à la tête de ce bataillon ; ils faisaient remarquer que ce brillant capitaine avait 18 ans de service, y compris 2 campagnes, qu'il s'était distingué au siège d'Anvers, qu'il était un des rares officiers ayant successivement servi dans les différentes armes, qu'il avait, suivant l'expression de Pajol « la double capacité d'homme de troupe et de cabinet », ou, suivant l'expression du maréchal Bugeaud, « autant d'énergie que d'instruction ».

Le ministre hésita néanmoins, demandant si Bedeau avait tous les droits à cette faveur, et s'il n'existait pas de candidat plus méritant. Le général Schramm, toujours directeur du personnel, déclara alors qu'il ne connaissait pas d'officier plus propre au commandement du bataillon à former ; un rapport au ministre fut établi dans les termes les plus favorables, et Bedeau fut promu le 3 février 1836.

Il se rendit aussitôt à Pau, où devait être organisé le 1er bataillon, et déploya la plus grande activité dans les fonctions compliquées et délicates qui lui étaient confiées. La nouvelle légion était destinée, en réalité, à constituer une réserve d'hommes pour la légion d'Espagne, car Louis-Philippe désirait soutenir de toutes ses forces la cause constitutionnelle. Une ordonnance du 1er août licencia du service français 6 compagnies qui étaient prêtes à passer au service espagnol. Mais Bedeau n'accepta pas de partir à leur tête pour ne pas quitter le drapeau de son pays et fut appelé à Paris pour affaire de service par une lettre du 2 août (1).

La révolution de la Granja, qui survint au milieu d'août, modifia, dans un sens trop libéral au gré du gouvernement français, la constitution espagnole, et empêcha Louis-Philippe de persévérer dans son projet d'intervention (2). Déjà le bataillon des légionnaires, fort d'environ 400 hommes, avait franchi les Pyrénées le 16 août avec le colonel Conrad, pour rejoindre l'ancienne légion. Le ministre décida du moins de dissoudre immédiatement les corps auxiliaires autres que la légion, qui avaient été formés à Pau et à Tarbes pour secourir la reine Isabelle ; il chargea Bedeau de porter ses instructions au lieutenant-général Harispe à Bayonne (3). Bedeau s'acquitta de cette mission et revint à Paris ; puis, comme la nouvelle légion n'était plus destinée à fournir des troupes à l'Espagne, il reçut le 20 octobre l'ordre d'aller reprendre le

(1) Note du 2 août 1836, de Paris, et annotation du 16 septembre 1836.

(2) On trouvera des détails précis sur toute cette organisation dans un ouvrage édité chez Lavauzelle et intitulé : *La légion étrangère en Espagne* (1835-1839), par Paul Azan.

(3) Harispe au Ministre, de Bayonne, 25 septembre 1836.

commandement de son bataillon à Pau (1) et il arriva dans cette ville le 23 (2).

Le bataillon de la légion partit pour l'Afrique. Peu à peu, le nombre des engagés s'accrut, et au commencement d'août 1837, la formation d'un second bataillon fut décidée. A cette nouvelle le comte de Damrémont, gouverneur général de l'Algérie, écrivit au Ministre : « Je saisis cette occasion, lui disait-il, pour recommander à toute votre bienveillance M. le chef de bataillon de Bedeau et vous faire connaître les services remarquables et nombreux rendus par cet officier supérieur, depuis 18 mois qu'il organise et commande le premier bataillon de cette légion. Le travail dont il a été chargé a été excessif ; il y a constamment suffi par une capacité qui n'est pas ordinaire, et par un talent distingué pour conduire les hommes, en tirer un grand parti et mettre à profit toutes les circonstances (3) » ; en terminant Damrémont demandait pour son subordonné le grade de lieutenant-colonel de la légion.

L'expédition de Constantine vint d'ailleurs donner à Bedeau des titres plus sérieux à l'avancement ; cet officier se fit remarquer en effet d'une façon particulière durant le siège et fut cité dans le rapport du général commandant le corps expéditionnaire (4) ; le 11 novembre, il fut nommé lieutenant-colonel de la légion.

En 1839, il se distingua a nouveau dans les affaires de Djidjelli et de Bougie et fut cité le 10 juillet dans l'ordre général de l'Armée d'Afrique (5). Présenté pour l'avancement par le maréchal Valée et chaudement recommandé au Ministre par le maréchal Gérard (6), il fut nommé colonel du 17e léger le 4 décembre 1839. Le 31 du même mois, il entraînait avec vigueur les troupes sous ses ordres dans un engagement contre Abd-el-Kader, et était une fois de plus cité à l'ordre de l'armée (7). Aussi fut-il nommé officier de la légion d'honneur le 21 juin 1840.

Dans le cours de la campagne d'automne de 1840, il s'attira les éloges du général Duvivier qui commandait la 1re brigade, et fut cité à deux reprises dans les rapports du maréchal Valée (8).

(1) Note ministérielle du 20 octobre 1836.

(2) Harispe au Ministre, de Bayonne, 4 novembre 1836.

(3) Damrémont au Ministre, de Bône, 6 août 1837.

(4) Rapport du général commandant le corps expéditionnaire, du 26 octobre 1837.

(5) Ordre général de l'Armée d'Afrique, d'Alger, 10 juillet 1839.

(6) Le maréchal comte Gérard au ministre de la guerre, de Paris, 27 septembre 1839.

(7) Ordre de l'Armée, daté d'Alger, 6 janvier 1840.

(8) Rapport du maréchal Valée des 12 et 24 novembre 1840. — Un détail montre à quel point Bedeau était estimé : son nom ayant été omis par erreur dans le rapport du 24 novembre expédié à Paris, le maréchal Valée

Bugeaud, nommé gouverneur général de l'Algérie, eut à son tour l'occasion d'apprécier Bedeau en 1841 : lors du ravitaillement de Médéa, l'arrière-garde de Duvivier ayant été brusquement attaquée, au débouché des montagnes, Bedeau qui s'y trouvait fit preuve du plus grand sang-froid, et sut repousser l'ennemi en lui infligeant des pertes sérieuses ; cité dans le rapport du gouverneur (1), il fut proposé par lui pour le grade de maréchal de camp. Agé seulement de 36 ans, il était colonel, officier de la légion d'honneur, et n'avait pas les 18 mois de grade exigés en campagne par la loi de 1832 pour passer au grade supérieur ; aussi un rapport au ministre conclut-il à l'ajournement ce cette proposition (2). Une nouvelle expédition ayant eu lieu, du 23 avril au 11 mai, pour le ravitaillement de Médéa et de Miliana, Bedeau s'y fit encore remarquer ; Bugeaud renouvela sa proposition en ajoutant : « Je demande instamment que cette nomination soit immédiate » ; le ministre, malgré un second rapport défavorable de ses bureaux (3), fit signer au Roi la promotion de Bedeau le 27 mai 1841 (4).

***

Dès ce moment, la vie de Bedeau fut étroitement liée à l'histoire même de l'Algérie ; le jeune général joua, pendant plus de six ans, un des rôles les plus importants dans la conquête et la colonisation du pays. Sa réputation commençait d'ailleurs à s'étendre en France : il se vit offrir par les habitants de Guérande, ses compatriotes, une épée d'honneur, qu'il fut autorisé à accepter par une ordonnance royale du 14 juin 1841 (5).

Au mois de novembre suivant, le Gouverneur général, ayant formé à Mostaganem une division mobile, en donna le commandement au nouveau maréchal de camp (6). Les attributions de Bedeau étaient assez vastes ;

écrivit au ministre : « Cette omission me peine vivement, et je vous prie instamment de la faire réparer. L'éloge que M. le général Duvivier fait de M. le colonel Bedeau, dans le rapport que j'ai adressé avec le mien à V. E., prouve suffisamment que le nom de cet officier supérieur doit être cité en première ligne parmi ceux des militaires qui se sont particulièrement distingués et je puis dire qu'à cet égard, l'opinion de l'armée est unanime ». Valée au Ministre, d'Alger, 21 décembre 1840.

(1) Rapport du gouverneur général de l'Algérie au ministre, du 12 avril 1841.

(2) Rapport d'un chef de bureau au ministre, avril 1841.

(3) Supplément du 26 mai 1841 au rapport précédent.

(4) Note du ministre du 26 mai 1841 agréant la proposition ; et états de services.

(5) Le duc de Dalmatie à Bugeaud, de Paris, 22 juin 1841 ; et note pour le bureau des états-majors du 25 juin.

(6) Ordre général du 15 novembre 1841, Alger.

non seulement il était placé à la tête de la 1re brigade de la division d'Oran, mais il était « investi en même temps du commandement supérieur de toutes les places et camps occupés d'une manière permanente sur la zone maritime de la province, et de tous les corps, portions de corps ou détachements qui en formaient la garnison » ; les commandants supérieurs, commandants de place, chefs de corps, chefs d'armes, de services ou de détachements devaient lui adresser, en l'absence du général commandant la division, tous les rapports, situations et demandes qu'ils adressaient ou soumettaient à ce dernier lorsqu'il était présent (1).

En janvier 1842, Bedeau ayant appris par une lettre pressante de La Moricière que Mascara manquait de vivres, partit de Mostaganem avec 100.000 rations ; non seulement il réussit à ravitailler la place, mais il reçut de plus la soumission des tribus environnantes ; le mauvais temps persistant l'obligea à rentrer à Mostaganem (2), mais il en sortit de nouveau le 6 février et put razzier le lendemain les Mekahalia révoltés (3).

Pendant ce temps, le Gouverneur général avait marché contre Abd el Kader qui inquiétait nos tribus de l'ouest, et, après avoir occupé Tlemcen le 1er février, il avait repoussé l'Émir au delà de la frontière (4). Ce fut Bedeau qui fut chargé du commandement de Tlemcen, important en raison du voisinage du Maroc. Il quitta Mostaganem le 11 février avec le 8e bataillon de chasseurs pour se rendre à son poste, laissant sa succession au général d'Arbouville, et il reçut de Bugeaud des instructions détaillées (5).

A peine installé à Tlemcen, Bedeau eut à combattre l'Émir, qui avait établi son camp dans les montagnes des Trara et de Nedroma. Le 6 mars, il marcha contre lui avec 2 500 hommes, 3 pièces de montagne, 500 cavaliers Douairs et des goums nombreux ; il se porta d'abord à Nedroma, puis, ayant appris que les habitants du Kef et les Beni-Snous avaient favorisé la marche d'Abd el Kader, il alla les châtier ; le 11 mars, il enleva le village du Kef et tua plus de 45 de ses défenseurs, le 12 il razzia les Beni-Snous, et il rentra le 14 à Tlemcen ramenant plusieurs centaines de prisonniers (6). Bugeaud envoya à Bedeau de vives félicitations (7).

(1) Ordre de la division d'Oran, daté de Mostaganem, 20 novembre 1841.

(2) Journal des marches et opérations de la colonne de Mostaganem, du 1er au 31 janvier 1842.

(3) Journal des marches et opérations de la colonne de Mostaganem, du 1er au 28 février 1842.

(4) Bugeaud à Soult, d'El-Bridj, 4 février 1842, et de Tlemcen, 6 février 1842.

(5) Instructions du Gouverneur général au général Bedeau, commandant la colonne de Tlemcen.

(6) Bedeau à Bugeaud, de Tlemcen, 14 mars 1842.

(7) « Je vous prie de témoigner ma vive satisfaction à vos bonnes troupes,

Peu de jours après, le 22 mars, Bedeau qui était en marche vers El-Bridj apprit qu'Abd el Kader se trouvait vers Hennaya et Safsaf avec 1.500 chevaux et 3.000 fantassins ; il se dirigea de ce côté, et, après avoir chargé un groupe de 600 à 700 Beni-Snassen auquel il tua 70 hommes et fit 15 prisonniers, il poursuivit Abd el Kader dans la vallée de la Sikka ; n'ayant pas de cavalerie, il laissa 3 bataillons à la garde de son convoi, et courut sus à l'Émir avec les trois autres allégés de leurs sacs ; il infligea des pertes sensibles aux troupes ennemies, qui purent néanmoins se retirer à la faveur de la nuit (1). Bugeaud eut à nouveau l'occasion de faire l'éloge de son subordonné au ministre (2), qui lui répondit : « Ce combat fait le plus grand honneur au général Bedeau et je vous prie de lui témoigner toute la satisfaction que le Roi en a éprouvée. Quant à la mienne, elle lui est acquise depuis longtemps, et il la justifie entièrement par ses brillantes opérations (3) ».

Au mois d'avril, Abd el Kader ayant établi son camp chez les Trara, sur la rive gauche de la Tafna, avec l'appui du puissant chérif Sidi Hamza, Bedeau marcha de nouveau contre lui et le 9, il campa sur la Tafna ; mais il ne put passer la rivière à cause de la hauteur des eaux et des pluies continuelles, si bien que le 11 il reprit la route d'Hennaya. Dès que son mouvement rétrograde fut commencé, la cavalerie de l'Émir passa la Tafna et l'attaqua ; les Beni-Amer, nos alliés, soutenus par 80 chasseurs d'Afrique, chargèrent l'ennemi et le repoussèrent jusqu'à la rivière en lui infligeant des pertes sensibles ; Sidi Hamza fut blessé et pris (4). Bugeaud, en écrivant peu après au ministre, put dire de Bedeau qu'il joignait « à un jugement supérieur une grande solidité au combat (5) ».

Abd el Kader continua cependant, malgré ses échecs, à inquiéter les tribus soumises à notre influence et bloqua même Nedroma. Bedeau alla le 29 avril occuper le col de Bab-Taza : il exécuta à la tête de ses cavaliers un mouvement enveloppant si bien conduit, qu'il tua aux Kabyles 200 hommes et leur fit 70 prisonniers (6). Il compléta ce nouveau succès en organisant la défense de la ligne de Nedroma avec les fractions

au général Mustapha et à ses Douairs. Quant au commandant supérieur, il connaît mes sentiments pour lui, je me borne à lui dire qu'il justifie bien ma confiance, et que je suis convaincu qu'il la justifiera de plus en plus. » — Bugeaud à Bedeau, d'Alger, 22 mars 1842.

(1) Bedeau à Bugeaud, du bivouac d'Hennaya, 23 mars 1842.

(2) Bugeaud au Ministre, d'Alger, 27 mars 1842.

(3) Le Ministre à Bugeaud, de Paris, 9 avril 1842.

(4) Bedeau à Bugeaud, de Tlemcen, 14 avril 1842 ; et supplément à l'ordre général de l'Armée d'Afrique du 19 avril, Alger, 21 avril 1842.

(5) Bugeaud au Ministre, d'Alger, 20 avril 1842.

(6) Bedeau à Bugeaud, du bivouac de Matila, 30 avril 1842.

alliées de la tribu des Trara, et en obtenant au milieu de mai la soumission des Beni-Khaled et des Oulhassa ; comme l'empereur du Maroc, Mouley Abd er Rahman, avait d'autre part donné des instructions au caïd d'Oudjda pour empêcher toute intervention en faveur de l'Émir, ce dernier prit le parti de se rendre dans le Sud, où il avait encore de nombreux partisans (1).

La tranquillité régna dans la région pendant les mois suivants. Bedeau eut une entrevue avec le caïd d'Oudjda pour régler les petits incidents de la frontière, puis il s'occupa d'imprimer une bonne direction aux chefs de la région ralliés à la cause française (2). Il eut vite acquis auprès des Arabes une popularité méritée et le bach-agha des Beni-Amer, Zin ben Aouda, exprimait les sentiments de ses compatriotes en termes éloquents, dans une lettre adressée à Bugeaud : « Dans tout le pays de France et dans tout notre pays, disait-il, personne ne peut être comparé au général Bedeau. Cet homme excelle par sa raison, sa sagesse et sa sagacité dans toutes les circonstances ; il sait se rendre agréable à tout le monde. Tout le monde est attiré vers lui et tous sont revenus à lui à cause de son amitié sincère et de sa générosité sans égale. Voilà un homme qui travaille dans vos intérêts et dans les nôtres (3). »

Bugeaud constatait chaque jour les excellents résultats obtenus dans l'ouest : « Je suis on ne peut plus satisfait du général Bedeau, écrivait-il le 23 juin 1842 au ministre ; il serait à souhaiter que nous eussions en Afrique beaucoup d'hommes de cette trempe, et qu'ils voulussent consacrer dix ans de leur vie à l'œuvre que nous poursuivons (4) ». Aussi proposa-t-il son lieutenant, au commencement du mois d'août, pour la croix de commandeur. « Vous savez, disait-il au ministre, les services qu'il a rendus dans la province d'Oran, les beaux combats qu'il a livrés, la sagesse et la résolution qu'il a montrées en toute occasion. Je le regarde comme l'une des grandes espérances de l'armée. On trouve peu de têtes aussi bien organisées (5) ». Le ministre nomma Bedeau commandeur le 30 août.

Bedeau employa la fin de l'année 1842 à pacifier la région ; il fit construire des ponts sur la route d'Oran à Tlemcen, au rio Salado et à l'Isser ; il exerça une habile surveillance sur les chefs indigènes incapables, maladroits ou incertains ; il déjoua un complot tramé chez les Beni-

(1) Bugeaud à Soult, d'Oran, 28 avril 1842 ; et Bedeau à Soult, de Tlemcen, 20 mai 1842.

(2) Bedeau à Bugeaud, de Tlemcen, 12 juin 1842 ; Bugeaud à Soult, d'Alger, 23 juin 1842 ; Bedeau à Bugeaud, de Tlemcen, 13 juillet 1842.

(3) Zin Ben Aouda à Bugeaud.

(4) Bugeaud au Ministre, d'Alger, 23 juin 1842.

(5) Bugeaud au Ministre, 5 août 1842.

Amer, en arrêtant le principal coupable; puis il visita tout l'aghalik de la montagne, parcourant successivement le pays des Beni-Ouriach, des Beni-Ournid, le bassin de Sebdou et le territoire des Beni-Snous; enfin il se rendit à la fin d'octobre chez les Oulhassa et sut, grâce à une attitude énergique unie à un grand esprit de conciliation, calmer l'agitation propagée par les partisans d'Abd-el-Kader (1).

Tandis que l'Émir agitait, dans les premiers mois de 1843, les deux rives du Chéliff central, et tenait en action les troupes d'Alger, de Mostaganem et de Mascara, la région de Tlemcen restait calme. Un incident imprévu faillit cependant troubler l'ordre : le 30 mars, Bedeau parcourait avec une petite colonne le territoire des Beni-bou-Saïd, non loin de la frontière du Maroc, quand il fut attaqué par des cavaliers réguliers du caïd d'Oudjda, accompagnés de cavaliers des Angads et de partisans de Bou-Hamidi, khalifa d'Abd-el-Kader. Déjà les troupes françaises ripostaient, quand Bedeau fit cesser le feu, convoqua un des chefs marocains, et lui adressa des reproches. A peine avait-il repris sa marche que les mokhazenis marocains s'avancèrent à vingt-cinq pas de son arrière-garde, ouvrirent le feu sur elle et blessèrent grièvement deux soldats : Bedeau riposta, mais ne poursuivit pas les auteurs de cette déloyale agression. Plein de modération, il écrivit au caïd d'Oudjda, il eut avec lui une entrevue, il lui fit reconnaître les torts de ses administrés et régla pour le mieux avec lui les questions de la frontière. Bugeaud, un moment alarmé, fut satisfait de cet heureux dénouement, qui évitait toute complication dans l'Ouest et lui permettait d'agir plus sûrement dans le Dahra et sur la rive gauche du Chéliff (2).

Dans l'ensemble des opérations du printemps, Bedeau reçut comme mission celle d'entrer dans le pays des Djafra, encore dévoués à l'Émir. Tandis que le duc d'Aumale se lançait à la poursuite de la smala et la prenait le 16 mai à Taguin, Bedeau se rendait chez les Djafra; le goum de Sid Zeitouni, khalifa d'Abd-el-Kader, suivit sa colonne pour la harceler; un premier engagement sans grande importance eut lieu le 11 mai, mais le 13 Bedeau surprit complètement l'escorte même de Sidi Zeitouni, qui fut pris par le chef douair Ben Daoud (3); les Djafra acceptèrent

(1) Bedeau à Bugeaud, de Tlemcen, lettres des 31 août, 25 septembre, 9 octobre, 27 octobre, 3 novembre 1842.

(2) Bedeau à Bugeaud et Bedeau au caïd d'Oudjda, du bivouac du Kef, 30 mars 1843; Bedeau à Bugeaud, du bivouac d'El-Bridj, 2 avril 1843 (lettres du caïd d'Oudjda à Bedeau et de Bedeau au caïd incluses); Bugeaud à Bedeau, d'Alger, 4 avril 1843; Bedeau à Soult, d'Alger, 5 avril 1843; Bedeau à Bugeaud, du bivouac d'Hammam-Chiqr, 5 avril 1843 (lettre du caïd d'Oudjda incluse); Bugeaud à Bedeau, d'Alger, 10 avril 1843; Bedeau à Bugeaud, de Tlemcen, 12 avril 1843.

(3) Bugeaud à Soult, de Ténès, 22 mai 1843.

alors les conditions imposées par Bedeau. Les Ouled Daoud, qui ne voulurent pas se soumettre, furent punis dans une seconde expédition; atteints par Bedeau le 1er juillet, ils laissèrent entre ses mains de nombreux prisonniers et des troupeaux considérables.

Le général fut moins heureux contre le camp de l'Émir, qu'il ne put parvenir à surprendre (1).

Au mois de décembre, les tribus du Sud-Ouest ayant de nouveau cédé aux mauvais conseils d'Abd-el-Kader, Bedeau se rendit dans leur pays, leur infligea des amendes et détruisit les villages de celles qui résistaient; il poussa jusqu'à une journée au Sud de Sebdou, puis revint à Tlemcen (2). Quelques jours plus tard l'Émir, ayant voulu forcer à l'émigration les Beni-Hediel, situés entre Tlemcen et Sebdou, fut reçu à coups de fusil, et dut se retirer après avoir perdu quelques hommes (3). Bedeau, tranquille dès lors sur la situation des territoires du Sud, se porta le 23 décembre au Nord contre les Oulhassa, et grâce à l'appui d'une petite colonne partie d'Aïn-Temouchent sous les ordres du colonel Gachot, il infligea aux fractions insurgées un châtiment exemplaire, brûlant leurs villages et ramenant à Tlemcen les femmes et les enfants (4).

La situation générale de l'Algérie était fort bonne au début de 1844; seule la subdivision de Tlemcen avait à se préoccuper du voisinage d'Abd el-Kader, établi chez les Beni-bou-Saïd, à quelques kilomètres au Sud d'Oudjda. Bedeau n'était encore couvert par aucun poste permanent; aussi demanda-t-il à Bugeaud l'occupation du fort de Sebdou au Sud, et la construction d'un poste dans la plaine des Angads; en attendant la décision du gouverneur, il assigna aux tribus soumises des campements qui resserraient son cercle de surveillance et de protection autour de la ville, entretint un détachement de 600 hommes dans la vallée de l'oued Chouly et une colonne mobile dans l'Ouest (5). Bugeaud autorisa l'ouverture d'une route de Tlemcen à Sebdou et la création d'un poste en ce point, mais il remit à plus tard la création d'un camp retranché dans la plaine des Angads (6).

Abd el Kader, réfugié au Maroc, faisait circuler des nouvelles destinées à réchauffer le zèle de ses partisans; malgré les représentations du gouvernement français au sultan, il tirait ses approvisionnements d'Oudjda et excitait à la révolte les tribus fidèles; le Maroc était impuissant à

(1) Bedeau à Bugeaud, du bivouac de Sidi Ali ben Youb, 7 juillet 1843, et du bivouac de Melreir, 20 juillet 1843.

(2) Bedeau à Bugeaud, de Tlemcen, 20 décembre 1843.

(3) Bedeau à Bugeaud, 27 décembre 1843.

(4) *Ibid.*

(5) Bedeau à Bugeaud, de Tlemcen, 3 janvier 1844.

(6) Bugeaud à La Moricière, d'Alger, 8 janvier 1844.

faire respecter la neutralité de la frontière (1). Aux propositions de reddition que l'Émir recevait par l'intermédiaire de Léon Roches, il répondait fièrement : « Que les Français ne méprisent pas ma faiblesse ; le sage a dit : *Le moucheron remplit de sang et enlève la clarté à l'œil du lion superbe* » (2).

La Moricière avait insisté auprès de Bugeaud pour la création d'un poste à Lalla-Maghrnia (3) et avait obtenu gain de cause. Bedeau écrivit au caïd marocain d'Oudjda pour l'assurer de ses intentions pacifiques (4) et se rendit à Maghrnia ainsi que La Moricière à la fin d'avril ; les travaux furent aussitôt commencés, et dès le 3 mai, le poste était entouré d'un fossé de 4 mètres de largeur sur 2 de profondeur.

Malgré les assurances pacifiques du caïd d'Oudjda, divers contingents réguliers marocains se réunissaient dans cette ville, la guerre sainte était prêchée dans les tribus marocaines, et des émissaires étaient envoyées aux tribus algériennes (5).

La Moricière réuni à Bedeau se prépara à recevoir l'attaque qui paraissait prochaine ; le 22 mai, le chef marocain El Guennaouï lui envoya d'Oudjda une lettre laconique et impérieuse lui demandant d'évacuer Lalla-Maghrnia ; La Moricière répondit le même jour qu'il avait ordre de rester, et cela dans le but même de faire régner la sécurité dans le pays (6).

Le 30 mai, La Moricière et Bedeau, qui avaient établi leur camp à Sidi-Aziz, un peu au N.-O. de Maghrnia, y furent attaqués par une colonne marocaine venue d'Oudjda et commandée par un personnage allié à la famille du sultan. Les Marocains furent vigoureusement repoussés et éprouvèrent des pertes sensibles (7) ; mais les chefs d'Oudjda ne donnèrent aucune explication sur ce grave événement. C'était la preuve que le Maroc voulait la guerre ; néanmoins, La Moricière, fidèle aux instructions reçues, s'appliqua à respecter la frontière, au risque d'être soupçonné de faiblesse par les indigènes, et attendit Bugeaud avec impatience (8). Le maréchal arriva le 12 juin avec des renforts ; pour amener

(1) Bugeaud à Soult, d'Alger, 19 janvier 1844.

(2) Abd el Kader à Léon Roches, fin de février 1844.

(3) La Moricière à Bugeaud, d'Oran, 27 janvier 1844.

(4) Bedeau au caïd d'Oudjda, 14 avril 1844.

(5) La Moricière à Bugeaud, de Lalla-Maghrnia, 10 mai 1844 ; de Nion, consul à Tanger, à Guizot, ministre des aff. étr., de Tanger, 13 mai 1844 ; Guizot à Soult, de Paris, 31 mai 1844.

(6) La Moricière à Bugeaud, du camp de Lalla-Maghrnia, 30 mai 1844.

(7) Bugeaud à Soult, du bivouac sur l'oued Isser, 10 juin 1844.

(8) La Moricière à Bugeaud, du bivouac de l'oued Mouïla, 9 juin 1844.

une solution dont l'urgence se faisait sentir, il proposa aussitôt à El Guennaouï une entrevue avec le général Bedeau (1).

Bedeau reçut des instructions détaillées de Bugeaud (2), et se rendit le 15 à l'entrevue ; chacun des deux délégués était suivi à quelque distance en arrière de troupes d'appui ; celles des Français étaient commandées par La Moricière. Les incidents de cette entrevue sont restés fameux ; pendant que la convention était discutée, les Marocains tirèrent sur nos troupes, malgré tous les efforts d'El Guennaouï et de ses lieutenants, et ils entourèrent même l'arbre sous lequel Bedeau discutait ; l'extrême modération de nos bataillons qui ne ripostèrent pas, et la ferme contenance de Bedeau, empêchèrent l'effusion du sang ; mais Guennaouï ayant prétendu imposer la Tafna comme limite à l'Algérie, la conférence fut rompue : « C'est la guerre », répondit même Guennaouï à une dernière demande de Bedeau (3). Dès que Bedeau eut rejoint La Moricière et commencé avec lui la marche vers le camp, les cavaliers Angads les attaquèrent. Bugeaud prévenu arriva bientôt avec des renforts ; il infligea aux Marocains une sanglante leçon (4) ; puis, après avoir attendu en vain une réponse satisfaisante de Guennaouï, il se décida à entrer à Oudjda le 19 juin (5).

Bedeau fut ensuite détaché à Sebdou pour protéger le Sud contre les entreprises d'Abd-el-Kader ; mais il fut rappelé le 10 août vers l'Ouest quand le maréchal eût compris que la guerre était inévitable ; le 12 il rejoignit Bugeaud et le 14 il constitua, avec la 1re brigade, la colonne de droite à la bataille de l'Isly ; il commandait deux bataillons de 13e léger et deux du 15e léger, un bataillon de zouaves et le 9e bataillon de chasseurs. Ses troupes repoussèrent avec la plus grande vigueur la cavalerie ennemie et reçurent leur part d'éloges à la suite de cette belle victoire (6).

Bedeau fut nommé lieutenant-général le 16 septembre 1844, maintenu à l'Armée d'Afrique, puis nommé commandant de la province de Constantine le 8 octobre. Il se trouva de la sorte à la tête d'une région plus tranquille, plus pacifique dans son ensemble que celles qu'il avait habitées jusque-là et sut admirablement le comprendre.

Dès son arrivée à Constantine, il s'occupa des travaux de routes, de l'état sanitaire des postes, de la propreté de la ville, de la sécurité des

(1) Bugeaud à Soult, de Lalla-Maghrnia, 12 juin 1844 ; Bugeaud à Si Ali El Guennaouï, 12 juin 1844.

(2) Bugeaud à Bedeau, de l'oued Mouïla, 14 juin 1844.

(3) Bedeau à Bugeaud, du bivouac de l'oued Mouïla, 15 juin 1844.

(4) Bugeaud à Soult, de Lalla-Maghrnia, 16 juin 1844.

(5) Bugeaud à Soult, d'Oudjda, 19 juin 1844.

(6) Bugeaud à Soult, du bivouac de Coudiat Abd er-Rahman, 17 août 1844 ; et Journal des opérations du corps expéditionnaire de l'Ouest.

Arabes alliés, des convois, etc. Il s'éleva contre les réquisitions imposées aux indigènes, et, s'appuyant sur le fait que le commerce trouvait sans peine les transports qui lui étaient nécessaires, il proposa des marchés à l'amiable avec les caïds, afin de « remplacer la contrainte par la liberté ». Il travailla aussi, dès ce moment, à la rédaction d' « un rapport spécial relatif à la constitution, à la reconnaissance et à la protection de la propriété indigène dans la province », affirmant que « le Domaine s'était laissé aveugler par des considérations fiscales fort dangereuses pour l'avenir du pays (1) ».

***

Il devint surtout un administrateur et un pacificateur et progressa avec habileté dans l'Aurès et le Ziban ; il songeait néanmoins à compléter la conquête du pays, et donnait à Bugeaud ou au ministre, dans les premiers mois de 1845, des renseignements sur l'état de la province au sujet de l'expédition projetée en Kabylie (2). Il fut nommé, le 23 mai 1845, inspecteur général du 23e arrondissement d'infanterie, fonctions qu'il conserva en 1846 et 1847 (3). Il se trouvait en congé à Paris au mois d'octobre 1845, quand la nouvelle du désastre de Sidi-Brahim le fit rappeler d'urgence à Constantine (4) ; Bugeaud lui confia le commandement de la colonne de Médéa destinée à assurer le calme dans la province d'Alger (5).

Au mois de décembre, Bedeau opéra contre l'Émir sur l'Isser, pacifia le Hamza et soumit les tribus en manœuvrant avec les colonnes d'Arbouville, Marey et Camou. En janvier 1846, il se disposait à marcher avec le général Marey sur le djebel Sahari, lorsqu'Abd-el-Kader vint le forcer à opérer contre lui. La colonne qu'il commandait s'étant réunie à celle de Bugeaud, il fut replacé au commandement de la division de Médéa, puis peu après à celui de la province de Constantine (6).

C'est pendant la fin de cette année 1846 que Bedeau s'occupa le plus activement des grandes questions de colonisation. Il envoya au gouverneur général divers rapports sur la constitution spéciale de la province de Constantine et sur l'ensemble des procédés d'administration à y adopter ; puis il établit un résumé général de ses travaux sous le titre : « *Projet de colonisation pour la province de Constantine* (7) ».

(1) Bedeau à Bugeaud, de Constantine, 26 octobre 1844.

(2) Bedeau au Ministre, 26 janvier 1845.

(3) États de services.

(4) Paul Azan, *Sidi-Brahim*, p. 518.

(5) Paul Azan, *Sidi-Brahim*, p. 574.

(6) Lettres diverses dans les cartons de correspondance, aux archives de la Guerre.

(7) Ce dernier rapport, daté de Constantine, 10 décembre 1846, est le seul qui ait été imprimé. Il figure dans l'ouvrage *Projets de colonisation pour les provinces d'Oran et de Constantine présentés par MM. les Lieutenants-généraux de La Moricière et Bedeau*, Paris. Imprimerie royale, 1847, pages 189-235.

Ce projet était, on peut le dire, le fruit de dix années d'étude et d'expérience. Il comprenait le détail des travaux à exécuter en 1847. Les principaux étaient : l'étude des bassins du Rummel et de Bou-Merzoug, à l'effet de l'usage de leurs eaux pour les cultures ; la tracé et la construction des routes entre Constantine et Sétif, entre Constantine et Batna ; l'achèvement de la route de Bône à Guelma ; l'exécution de travaux de canalisation destinés à assainir la rive gauche de la Seybouse, la vallée des Karésas, et la plaine du lac Fetzara ; l'établissement d'une route carrossable entre Bône et le point nommé Aïn-Mokra, situé à l'extrémité nord-ouest du lac Fetzara.

Bedeau concluait d'autre part à la création de villages ; dans la banlieue de Constantantine, à l'oued Atmenia sur le Rummel ; sur la route de Constantine à Batna, à Aïn-el-Haddada, entrée de la plaine des Smouls ; dans la vallée du Bou-Merzoug entre Aïn-el-Haddada et Constantine ; à Ouldjit-el-Cadi, 12 kilomètres de Constantine, sur le Bas-Rummel ; à mi-distance entre Guelma et Bône, sur le territoire des Ouled-bou-Aziz, au confluent de l'oued Moya avec l'Oued-bou-Enfra ; au point nommé Aïn-Mokra, nord-ouest du lac Fetzara ; dans la vallée du Fendek. Tous ces projets étaient discutés en détail (1) et le devis des dépenses était établi article par article (2).

C'est non seulement par le souci de la précision matérielle que les rapports de Bedeau se faisaient remarquer, mais aussi par la haute portée des idées générales qui y étaient exposées. Il cherchait les moyens d'installer des colons en Algérie et disait à ce sujet : « Nous ne serons réellement maîtres du pays qu'après y avoir introduit une population européenne nombreuse, active, industrielle *(sic)*, susceptible de rendre définitivement français le sol conquis par le courage et les fatigues de l'armée (3). »

La première condition pour décider une émigration européenne était à son avis d'établir la sécurité ; mais Bedeau ne pensait pas qu'il fût nécessaire pour cela d'imposer au peuple arabe une domination violente : Je ne crois pas, écrivait-il, à l'imperméabilité du peuple arabe, à sa haine pour nos arts et notre bien-être social, parce que je trouve dans son histoire même, dans les traces si nombreuses de ses arts importés et appliqués en Europe, la cause de ma conviction ; parce que, s'il s'est montré

(1) *Projets de colonisation*, p. 215-227.

(2) *Ibid.*, p. 231-235.

(3) *Projets de colonisation*, p. 194.

différent dans certaines parties de l'Afrique, c'est qu'il a toujours vécu au milieu des révolutions, dans l'état de violence et d'anarchie, et quand il était dominé, dans l'état d'exploitation, qui tous sont incompatibles avec la fixité et le développement de l'intérêt social. Je ne crois pas qu'il soit insensible aux influences qui, partout et toujours, ont pénétré l'homme (1). »

Mais pour bien gouverner l'indigène, un administrateur devait selon Bedeau, tenir compte de tous les détails qui facilitent les relations réciproques ; il devait ménager les usages, les mœurs, la religion, l'amour-propre, et, « tout en exerçant le commandement, modérer, dans les actions du détail, le froissement primitif que la puissance étrangère apporte avec elle partout où elle s'établit (2) ». En usant ainsi de tact et de modération, en procurant par notre voisinage un bien être matériel progressif aux indigènes, nous pouvions arriver à en faire des associés et non des ennemis (3).

Ses principes sur la construction de routes jalonnées par des centres bien choisis, sur les zônes de colonisation ayant leur base à la mer et leur saillant à l'intérieur, sur l'irrigation et la culture des grandes vallées, sur l'affichage des concessions dans les préfectures et sous-préfectures de France, sur le lotissement de ces concessions, sur la création de la propriété indigène, étaient si judicieux, qu'ils ont tous depuis lors passé dans le domaine de la pratique et paraissent aujourd'hui simples et naturels.

Tout serait à reproduire dans ce rapport, qui fut comme la pierre de base de la colonisation dans la province de Constantine : « Je crois à la possibilité de l'association des intérêts européens et indigènes, disait Bedeau dans ses conclusions : le premier prospérant par la supériorité de son industrie ; le second bénéficiant par le prix de revient économique de ses productions perfectionnées (4) ».

Quoique adonné à ces études spéculatives, Bedeau jouait encore à l'occasion un rôle actif dans la conquête. En mai 1847, le gouverneur général Bugeaud le fit concourir avec une colonne à son expédition sur Bougie ; parti de Sétif le 14 mai à la tête de 6,300 hommes, Bedeau rejoignit le maréchal le 21 mai après de petits engagements (5), et le 22 entra avec lui à Bougie ; une organisation s lennelle du territoire fut arrêtée le 24 dans cette ville en présence des chefs de la région (6).

(1) *Ibid.*, p. 195.
(2) *Ibid.*, p. 196.
(3) *Ibid.*, p. 197.
(4) *Projets de colonisation*, p. 228.
(5) Bedeau à Bugeaud, sous Bougie, 24 mai 1847.
(6) Bugeaud au Ministre de la guerre, d'Algrr, 27 mai 1847.

Bugeaud s'embarqua le 26 pour Alger, laissant à Bedeau le soin de consolider et d'achever l'œuvre ainsi commencée (1). Le 30, le gouverneur fit ses adieux définitifs aux colons et à l'armée, puis il quitta l'Algérie (2). Le gouvernement intérimaire, transmis d'abord, le 5 juin, au général de Bar, échut, le 29, après le départ de Bar, au général Bedeau.

L'horizon politique s'était à nouveau assombri du côté du Maroc, si bien que Bedeau fit presque aussitôt une nouvelle répartition des troupes dans la province d'Oran, et prit des mesures pour que des colonnes mobiles pussent être promptement réunies (3). Il exposa même au Ministre un projet d'action militaire sur la frontière de l'ouest et sur la côte marocaine (4), puis en septembre, les mouvements d'Abd el Kader lui étant mieux connus, il précisa de la façon la plus détaillée l'intervention armée qui lui paraissait s'imposer (5) ; mais le Ministre ne jugea pas urgent d'intervenir.

Bedeau céda son intérim au gouverneur qui fut nommé le 11 septembre, le duc d'Aumale ; il reprit en octobre le commandement de la province de Constantine, puis demanda un congé pour la France, que le duc d'Aumale lui accorda le 29 novembre 1847 (6) ; il avait été nommé grand-officier de la Légion d'honneur le 8 août. Sa carrière africaine était terminée.

***

Au moment où la Révolution de 1848 éclata, Bedeau se trouvait à Paris. Il fut chargé par Bugeaud, appelé au commandement supérieur des troupes et de la garde nationale, de diriger une des cinq colonnes qui devaient opérer dans les rues. Accusé plus tard de mollesse et d'inaction en face de l'émeute, Bedeau se justifia par une lettre aujourd'hui peu connue, dans laquelle il donnait tous les détails de sa conduite « à titre de renseignements historiques » (7). La publication des mémoires laissés par les témoins oculaires tels que le duc d'Elchingen lui donnera raison devant la postérité (8).

(1) Bugeaud à Bedeau, de Bougie, 30 mai 1847.
(2) Ordre général, d'Alger, 30 mai 1847.
(3) Bedeau au Ministre, d'Alger, 20 juillet 1847.
(4) *Ibid.*, ; et Bedeau au Ministre, d'Alger, 25 juillet 1847.
(5) Bedeau au Ministre, d'Alger, 3 septembre 1847 (confidentielle).
(6) Le duc d'Aumale au Ministre, d'Alger, 29 novembre 1847.
(7) Cette lettre adressée au rédacteur en chef de la *Patrie*, etait une réponse à une lettre attribuée à Bugeaud ; elle est imprimée dans le *Moniteur de l'Armée*, du dimanche 6 avril 1851, et constitue un document à retenir.
(8) Souvenirs inédits du duc d'Elchingen, officier d'ordonnance du Comte de Paris (Archives du prince de la Moskowa).

Nommé ministre de la guerre par le Gouvernement provisoire, Bedeau refusa; il préféra le gouvernement militaire de Paris (1re division), qui lui fut donné par un arrêté du 25 février : « En vous confiant ces fonctions importantes et difficiles, disait sa lettre de nomination, le Gouvernement a compté sur tout votre dévouement et votre patriotisme » (1). Bedeau répondit en adressant, tant en son nom qu'en celui des officiers de tous grades attachés à l'état-major de la 1re division militaire, une « adhésion pleine et entière au Gouvernement de la République française ». « Dévoués de cœur aux grands intérêts de la Patrie, ajoutait-il, nous sommes tous unis dans une seule pensée, celle de sa prospérité à l'intérieur et de sa glorieuse indépendance vis-à-vis de l'étranger (2) ». Nommé membre d'une Commission destinée à examiner les questions de haute importance le 8 mars 1848, Bedeau reçut le 13 avril le commandement de la 1re division d'infanterie de l'armée des Alpes.

Élu représentant à l'Assemblée Constituante par le département de la Loire-Inférieure, il devint vice-président de cette Assemblée. Lors des journées de juin 1848, il combattit et fut blessé ; puis il refusa le ministère des affaires étrangères que lui offrait Cavaignac. Aux élections suivantes, le département de la Seine l'envoya siéger à l'Assemblée législative ; il y occupa un siège de vice-président et resta dans une prudente modération, entre le parti démocratique et le parti républicain. Il fut mis en disponibilité le 20 décembre 1848, à la dissolution de l'Armée des Alpes. Arrêté dans la nuit du 2 décembre 1851, il fut enfermé à Mazas, puis au château de Ham et exilé en janvier 1852. Il se retira en Belgique et fut régulièrement placé dans la position de retraite par décret du 4 août 1852. La ferveur de ses convictions catholiques fit un moment répandre le bruit, bientôt démenti, qu'il entrait dans les ordres. Il ne repassa la frontière qu'après l'amnistie de 1859, vécut dans une retraite complète en Bretagne, et mourut à Nantes dans la nuit du 29 au 30 octobre 1863 (3).

***

Cet homme plein de valeur et de modestie n'a pas encore pris dans l'histoire de l'Algérie la place qui lui revient. Il est cependant l'égal, par l'intelligence et par les services rendus, de Bugeaud, de La Moricière et de Cavaignac, dont la carrière ressemble beaucoup à la sienne. Il sut

(1) Le Ministre au général Bedeau, Paris, 26 février 1848.

(2) Bedeau au Ministre, Paris, 26 février 1848. — Une discussion passionnée sur les événements de février eut lieu à l'Assemblée législative le jeudi 23 mai 1850. Bedeau, vivement pris à partie, expliqua sa conduite en des termes très dignes. — Voir le *Moniteur universel*, journal officiel de la République française, vendredi 24 mai 1850, n° 144, pages 1787 et 1788.

(3) Note pour le bureau des états-majors, de Paris, 31 octobre 1863.

être officier d'état-major distingué, officier de troupe brave et fougueux (1), chef de corps méthodique, commandant de région adroit, diplomate maître de lui-même, général énergique, administrateur indulgent, ingénieur perspicace et colonisateur pacifique.

Doué de tous les talents, il resta au second rang, sans chercher à prendre le premier que son mérite lui attribuait ; il fut gouverneur général par intérim, vice-président de la Constituante et de la Législative, il refusa d'être ministre. Cœur loyal, caractère droit, il resta toujours inébranlable dans ses convictions ; guidé par une sage modération, il évita pendant la République de 1848 de tomber dans les excès du parti démocratique, puis il supporta sous l'Empire un exil immérité. Son nom a été donné à un village du département d'Oran, anciennement appelé Ras-el-Ma, dans la région qu'il avait parcourue à la tête de ses colonnes ; c'est un juste hommage rendu à la mémoire d'un des généraux qui font le plus honneur à l'Armée d'Afrique.

PAUL AZAN.

(1) Trois blessures reçues en Afrique sont portées dans ses états de services et signalées dans des états de proposition à son dossier.

ÉTUDE SUR LES CHADOULIYAS

AVANT-PROPOS

Alors que la vieille société musulmane change rapidement au contact de la civilisation européenne, mais tandis que, dans son sein, tant d'éléments rétrogrades subsistent encore, représentés par tous ceux qui ont intérêt au maintien de l'ancien ordre de choses, il peut être utile d'étudier dans le détail certains côtés de cette évolution, parfois difficile à saisir de prime abord ; on peut désirer marquer les étapes du phénomène qui s'accomplit sous nos yeux, pour en mieux comprendre le sens et la portée.

Quel est, par exemple, au point de vue matériel et moral, l'état de ces *confréries religieuses*, qui rappellent à plus d'un égard les sociétés secrètes européennes, laïques ou cléricales ? C'est un rouage important de la vie musulmane ; comment fonctionne-t-il ? Dans quelles conditions l'influence française commence-t-elle à pénétrer les *Zaouiyas*, ces sortes de monastères, de séminaires en même temps, où se concentre la résistance des religieux de l'Islam ? ou bien s'arrête-t-elle devant leurs portes closes ?

Dans les pages qui suivent, j'ai tâché d'y répondre. C'est à l'un des hauts fonctionnaires du Gouvernement Général de l'Algérie que revient l'initiative en cette matière. C'est lui qui, frappé de l'importance de la question, a bien voulu me proposer à Monsieur le Gouverneur Général pour en poursuivre l'étude sur un point particulier. Qu'il me soit ici permis de leur adresser en même temps, à l'un et à l'autre, mes plus vifs remerciements.

On peut déduire de ce qui précède que je laisse volontairement de côté toute question doctrinale ; il s'agit uniquement de déterminer quel est le rôle social d'une de ces *confréries religieuses musulmanes*, celle des *Chadouliyas*, ou, pour mieux dire, d'un groupe de ces derniers, de celui qui reconnaît pour chef *Sid Ahmed Mokhtar*, fils du *Cheikh Elmiçoum*, et pour quartier général le village de *Boghari*. Je me suis proposé d'établir, suivant en cela le judicieux programme qui m'était donné, de quels moyens d'action disposait ce chef religieux et comment il en usait ; quelle répercussion en résultait sur le monde indigène qui l'entoure et

quelles en étaient les conséquences politiques. C'est dire que cette étude est d'un genre assez particulier et nouveau, et que, pour la mener à bien, je n'ai pu me servir des ouvrages remarquables précédemment écrits sur la matière, car tous l'envisagent à d'autres points de vue. J'ai dû, par suite aussi, procéder d'une façon particulière. Pendant plusieurs mois de l'hiver 1903-1904, tout le printemps et le commencement de l'été de cette dernière année, je me suis établi à Boghari, ainsi qu'au milieu des tribus où se répand l'influence des Chadouliyas. C'est par la continuelle fréquentation des gens du pays, par d'incessantes causeries avec eux, que j'ai pu compléter les idées forcément sommaires que j'avais sur le sujet.

Deux de mes informateurs habituels ont été *Si ben Youceuf ben Qouider*, fils d'un ancien chef madani de la région, dont l'histoire a gardé le souvenir, et *Si Mohamed ben Rgouia*, Bach-Adel à la Mahakma de Boghari, neveu du Cheikh Elmiçoum et, par conséquent, cousin de Sid Ahmed. Ces deux personnages, entièrement différents de tendances, de liaisons et d'allures, — ce qui me garantissait un facile contrôle de leurs dires, — n'avaient qu'un trait commun, mais il était capital : tous deux avaient vécu dans l'intimité du Cheikh Elmiçoum, à la Zaouiya de Boghari, dont ils connaissaient tous les détours.

Je ne me suis pas contenté cependant de leur témoignage, et j'ai fréquenté tout ce que le Gçar Boghari comportait de gens instruits ou susceptibles d'être bien informés.

La présente étude, de par sa nature, ne s'adressant qu'aux personnes déjà suffisamment au courant des questions algériennes, je crois inutile de définir certaines expressions arabes que j'ai dû transporter telles quelles en français, faute de vocable de cette langue propre à les traduire exactement. Ceux qui liront ces lignes savent évidemment ce que c'est qu'un *Cheikh*, une *Zaouiya*, un *Moqaddem* et autres termes spéciaux au vocabulaire des confréries musulmanes. Je me bornerai seulement à indiquer la hiérarchie en usage chez les Chadouliyas de Boghari. En haut de l'échelle, un *Grand Maître*, appelé *Cheikh* ; puis des *Vicaires*, appelés *Moqaddems* ; enfin des affiliés, plus souvent désignés sous le nom de *Mourides* ou *Derouiches* que sous celui de *Khouans*. Cette dernière dénomination prévaut, au contraire, chez les *Rahmaniyas*. Au temps des *Derqaouas*, on disait plutôt *Faquir* (plur. *foqara*), dans le même sens.

J'ai d'ailleurs tâché d'éviter l'introduction, dans le discours, de ces mots étrangers que trop d'auteurs aiment, au contraire, à multiplier sans nécessité dans leurs écrits. Mais je n'ai pu le faire toujours, car c'eût été risquer tomber dans l'équivoque ou même dans un ridicule pire que le barbarisme.

Paris, novembre 1904.

I

LES PRÉCURSEURS DE CHEIKH ELMIÇOUM

1

Les Madaniyas

L'ordre des Chadouliyas fut long à s'implanter dans les environs de *Boghari*, ainsi que dans le *Titteri* qui l'avoisine. Jusqu'à l'époque de *Cheikh Elmiçoum* qui le fit briller dans tout son éclat, ses progrès furent timides, ses succès incomplets. Encore n'apparut-il point sous sa forme actuelle, mais sous celles, peu différentes à vrai dire, qui caractérisent les modalités appelées *Madaniyas* et *Derqaouas*.

Les premières tentatives de prosélytisme furent faites en faveur des Madaniyas. Elles semblent avoir précédé de peu l'époque de la prise d'Alger par la France, c'est-à-dire remonter à une époque un peu antérieure à 1830. Elles furent l'œuvre du fameux *Si Mouça ben Hassan*, l'agitateur bien connu, que ses adversaires et ses partisans ont surnommé *Bou Hmar* (l'Homme à l'âne), probablement parce que cet animal lui servait habituellement de monture.

Si Mouça ben Hassan était Égyptien d'origine. Après diverses aventures, il vint s'établir à Laghouat, et tenta d'y propager l'ordre des Madaniyas, auquel il était lui-même depuis quelque temps affilié. Ses efforts furent couronnés de succès et son influence s'étendit bientôt jusqu'aux abords de Boghari et même plus au Nord.

On cite en particulier comme ayant reçu de lui l'affiliation et comme ayant été ses *Moqaddems*, c'est-à-dire ses vicaires, dans la région qui nous occupe :

Un *Cheikh bou Lanouar*, dans les *Haouras*, aux environs de Médéa ;

Si Qouider ben Mhammed, dans le *Titteri*, personnage important dont nous reparlerons ;

Si Elhadj Mohamed ben Abd Elqader, deux fois hadj, disciple du précédent, et Moqaddem à *Médéa*, où s'élève actuellement sa chapelle funéraire ;

Si Ettayeb Elkerboubi, gendre de Si Qouider ben Si Mohamed, appartenant à la famille religieuse des *Beni Hassan* de Berrouaguiya, dite les *Kerabib*. Ceux-ci dirigeaient une importante Zaouiya. *Si Ettayeb* fut un des principaux agents de Si Qouider, un vicaire important des Madaniyas.

Au même titre ou tout au moins comme membres importants du même ordre, on cite encore :

Si Elhadj Bachir, dans les environs de *Berrouaguiya*, où se trouve

actuellement sa postérité, groupée autour de la chapelle élevée sur sa tombe. Il n'est pas sûr pourtant que ce personnage religieux ait reçu l'affiliation directe de *Si Mouça*, car les souvenirs du peuple, à cet égard, commencent à s'effacer, et quelques personnes pensent que Si Elhadj Bachir aurait pu être un disciple direct de *Sid Ahmed ben Elouareth*, célèbre Cheikh des Madaniyas de Tunis. L'influence de Si Elhadj Bachir se serait même exercée parallèlement, et contradictoirement pour quelques-uns, à celle de Si Qouider. Il aurait eu des clients chez les nomades du Sud de Boghari, à plus de 100 kilomètres de sa résidence ; par exemple chez les *Rahmanes*. Il dirigeait une petite école coranique.

Si Elhadj Ali ben Rgouia, originaire de *Reribes*, — tribu située sur le trajet de Boghar à Miliana, — élève de Si Elhadj Bachir ; il vécut et mourut à Médéa ; sa postérité s'y trouverait encore, ainsi que son tombeau, situé dans une petite mosquée portant son nom. Il eut quelques élèves.

On a d'autre part conservé le nom de quelques personnages qui, sans être investis d'aucune autorité spirituelle, furent tout au moins des Madaniyas de marque. Tel *Si Brahim*, originaire des *Mfatehas* (tribu sédentaire des environs de Boghari), où il fut Cadi dans les premiers temps de la conquête française, et qui eut pour fils un fidèle de Cheikh Elmiçoum.

Puis plusieurs grandes familles des *Ouled Mokhtar*, nomades alors, aujourd'hui presque sédentaires, des alentours de Boghari. Cette tribu fut d'ailleurs, tout entière, plus ou moins directement inféodée aux Madaniyas et plusieurs de ses chefs contractèrent alliance avec *Si Qouider ben Mhammed*.

De la plupart des hommes dont nous venons de parler il ne reste guère que le nom, une postérité sans éclat, ou bien quelque chapelle funéraire dont la coupole blanchit dans quelque coin désert. Il n'en est pas de même de Si Mouça ni de Si Qouider, qui jouèrent l'un et l'autre un rôle actif dans des événements demeurés historiques.

Enhardi par les succès d'influence qu'il avait obtenus dans une partie du Sud du Tell de la province d'Alger, Si Mouça, naturellement ambitieux, rêva mieux encore. Les Français venaient de s'établir dans Alger après l'avoir conquise. L'occasion lui sembla belle de sortir de la médiocrité qui lui pesait ; il appela les fidèles à la guerre sainte. Puis, à la tête d'une horde hétéroclite composée de piétons et de cavaliers, de gens de poudre et de gens de prière, de bergers, de chameliers, dont beaucoup sans armes, *Si Mouça* s'avança vers le Nord, marchant sur Alger, pour jeter les Français à la mer, et la piller ensuite ; et sa troupe se grossissait sans cesse, pendant la route, de tous ceux qu'attirait l'espérance d'une victoire présentée comme facile, et l'appât du butin.

Il fut bientôt devant *Médéa*, ville récemment soumise au pouvoir de

l'*Émir Abd Elqader*, encore toute riche du séjour des fonctionnaires turcs et du produit de ses fertiles campagnes. C'était une proie tentante pour la bande de brigands et d'illuminés qui le suivaient. Ils réussirent presque à la prendre, mais l'émir prévenu accourait en grande hâte. Si Mouça, plein d'orgueil, crut pouvoir lui disputer l'empire, et, rapidement, il se porta au-devant de lui. La rencontre eut lieu non loin de *Miliana* près de *Sidi-Tamjahert* (où s'élève depuis peu le village appelé *Borély la Sapie*). Ce fut une épouvantable déroute pour Si Mouça, dont la troupe, incohérente et mal armée, mal dirigée, sans autre lien que le fanatisme, le commun désir du pillage et l'absurde croyance au pouvoir surnaturel de son chef, fut presque exterminée. Lui-même s'enfuit.

Telles furent, d'après l'histoire, les circonstances qui accompagnèrent la chute de la puissance éphémère des Madaniyas dans la province d'Alger. Mais l'esprit des indigènes n'admet pas que les choses se soient passées de façon aussi simple, et la légende, s'emparant des faits, les a grossis et transformés.

D'après elle, dès son départ de Laghouat, Si Mouça aurait eu pour dessein avoué de combattre l'Émir, parce que celui-ci lui avait enjoint de se soumettre à sa puissance. Arrivé devant Médéa, il aurait essayé d'y pénétrer; mais les habitants étaient divisés en deux partis : l'un voulant l'admettre et l'autre non. Les Turcs ennemis de l'Émir voulaient l'accueillir ; mais ils n'étaient pas assez forts pour se mettre en opposition directe avec les Arabes et les Coulouglis de la ville. On convint donc de s'en remettre à Dieu du soin de décider la chose, et l'on s'arrêta au procédé suivant : on tirerait le canon contre la troupe de Sidi Mouça ; si la poudre parlait, c'était un imposteur et il fallait le traiter comme tel. Mais si elle se taisait, c'était un saint homme et il fallait l'admettre. Or les canonniers Turcs, usant de ruse, avaient mouillé la poudre, le coup ne partit donc point ; la ville ouvrit ses portes.

Lorsqu'il apprit cette nouvelle, l'Émir se trouvait à *Zebboujt Elouost*, à la limite des anciens *Beylicks* d'Alger et d'Oran. Il se mit en route sans tarder, et, marchant un jour et une nuit sans s'arrêter, il vit le soleil se lever comme il arrivait au *Khemis de Miliana*, le moderne *Affreville*. Après quelques heures de repos, il se remit en route ; à *Amoura* il découvrit l'ennemi sur les hauteurs de *Sidi Ali Temjahert*. — « C'est donc là, dit-il, pensif, le saint homme contre lequel le canon n'a point d'effet ; » paroles que ses officiers accueillirent avec incrédulité. L'événement lui donna raison. La défaite de Sidi Mouça fut complète, et la victoire des troupes de l'Émir suivie d'une épouvantable boucherie. On vit des scènes d'une froide cruauté; c'est ainsi qu'un cavalier, ramenant trois prisonniers, rencontre un de ses camarades : « Combien donne l'Émir pour un prisonnier? lui dit-il. — Un réal (deux francs). — Et pour une tête d'ennemi ? — Un douro (cinq francs). — Alors, attendez un peu, » dit-il

à ceux qu'il conduisait ; et, descendant de cheval, il les fait coucher, les égorge, porte leur tête au camp.

On fit, dit-on, une pyramide de têtes coupées. Bien peu s'échappèrent des partisans de Sidi Mouça. Pour lui, découvert pendant sa fuite, il fut conduit enchaîné chez l'Agha *Moul Eloued*. Il put cependant éviter la mort qui l'attendait, et ce fut, disent les indigènes, grâce à l'intervention divine. Pendant la nuit qui suivit son arrestation, la mère de l'Agha entendit du bruit dans la salle où on l'avait enfermé. Elle se leva doucement, regarda par une petite fenêtre haute et vit Si Mouça prier ardemment, tandis qu'une clarté surnaturelle illuminait la chambre. Elle prévint son fils qui fit relâcher le saint homme. Lorsque, le lendemain, l'Émir aborda l'Agha venu à sa rencontre, il lui demanda des nouvelles de son prisonnier ; puis, sans attendre la réponse : « Vous l'avez relâché », dit-il, « et vous avez bien fait. »

Il est permis de croire qu'il en avait secrètement donné l'ordre ; le traîner à sa suite eût été s'exposer à des attaques de ses partisans, effectuées pour le délivrer. Peut-être aussi, malgré tout, — tant la superstition tient au cœur des indigènes, — l'Émir croyait-il au caractère sacré de son ennemi.

Après sa défaite, *Si Mouça* parvint à se réfugier, suivi d'une dizaine de cavaliers, dans les montagnes des Ouled Nayl, à *Messaâd*. Vaincu, mais non soumis, il se résolut à continuer la lutte ; il réorganisa son ordre, nomma deux Khalifats ou lieutenants, l'un *Bel Hadj*, chez les tribus du Sud, l'autre *Qouider ben Mhammed* pour les tribus du Nord.

Si Qouider ben Mhammed ben Ceddiq ben Ferhate serait un Chérif descendant de *Moulaye Idriss* par *Sidi bou Zide*, le fondateur du gçar portant son nom, à l'extrémité Nord-Ouest du Djebel Amour. Son père, *Si Mhammed ben Ceddiq*, vivait dans la première moitié du XIIIe siècle de l'hégire et fut d'abord disciple des *Youcefiyas* avant de s'affilier aux *Tidjaniyas*. Qouider lui-même fit deux fois le pèlerinage de la *Mecque*, et c'est au cours d'un de ces voyages, prétend son fils *Sid Ahmed ben Youceuf*, qu'il aurait reçu à la Mecque même, et du *Cheikh Elmadani* en personne, l'affiliation à l'ordre des *Madaniyas*. Mais d'autres le représentent comme un disciple direct de Sidi Mouça.

Un de ses ancêtres, *Sidi Elbokhari*, est le fondateur du village bien connu de ce nom, situé à la limite du Tell et des steppes. Plusieurs autres de ses ancêtres s'étaient attiré la vénération des populations de la contrée, par la sainteté de leur vie et le grand nombre des miracles qu'ils firent éclater. De ce nombre furent *Sidi Ali ben Malek*, dont la chapelle funéraire s'élève à quelque trente kilomètres au Sud du Titteri, dans les steppes ; puis, à une époque moins reculée, *Sidi Mohamed Elouol* (le premier), dit aussi *Oueld Elbokhari* (fils de Sidi Elbokhari), et sur-

nommé *Ouelled Elbaye* et *Bennaï Rouhou*, par allusion à des miracles de son cru.

De noble origine, appartenant à une famille influente du Titteri, Si Qouider se trouvait tout désigné au choix de Sidi Mouça. Il était d'ailleurs richement apparenté ; il avait épousé une nommée *Zohra*, des *Ouled Sidi Ali*, fraction de noblesse religieuse des *Ouled Anteur* (tribu voisine de Boghari) ; puis d'autres femmes encore, et notamment la fille de *Sid Aïssa ben Teurki*, de la famille des *Rehab*, seigneurs des *Douaïrs* (tribu de la vallée de l'Oued Elhakoum, affluent du Chélif, dans le Titteri).

Un de ses frères, *Si Lakhdar*, avait épousé *Çakhriya*, sœur de deux grands personnages de l'importante tribu des *Ouled Mokhtar : Bou Dissa* et *Elhaïhar*. Et cette Çakhriya était aussi parente, par sa mère, des *Ouled Madhi* du *Hodna*, autre très importante et très riche tribu, car elle était fille de *Fattoum Ettarcha*, fille elle-même de l'Agha du Hodna. *Ben Dief*. Enfin, la mère de Si Qouider, *Elaouniya*, était originaire de la grande famille des *Ouled Sidi Aïssa ben Ahmed*, une des principales de la tribu des *Ouled Ayed*, de Téniet-Elhad.

La suzeraineté religieuse exercée par Sidi Mohamed sur une partie notable des populations de la contrée, et qui lui venait de son origine, devait aussi faciliter sa tâche.

Parmi ses clients semblent avoir été les *Abebdas*, des Ouled Anteur, qui furent aussi ses affiliés quand, plus tard, il devint lieutenant de Sidi Mouça ; puis les *Ouled Mokhtar ;* quelques familles peu nombreuses, les *Ouled Sidi Ali ben Malek*, vivant dans les Douaïrs, et de même origine ancienne que lui ; les *Rehab*, également peu nombreux, aussi chez les Douaïrs ; les *Mfatehas*, et, parmi eux, surtout les *Ouled Ezzaoui*, famille de Chorfas ; tous les *Ouled Sidi Elbokhari ;* les *Abazizes* du Titteri, dont plusieurs furent ses bergers ou ceux de ses frères. Enfin, la suprématie religieuse de Si Qouider paraît s'être étendue chez les *Zenakhras Meharouchas*, nomades du Sud de Boghari, et leur caïd actuel, *Elhadj Ahmed*, passe pour avoir été, dans l'origine, un de ses affiliés avant d'être, comme aujourd'hui, celui des Rahmaniyas d'Elhamel (?) Mais c'est assez difficile à croire, car il n'est pas très âgé.

Cependant, malgré ce que sa naissance, sa parenté, ses relations semblaient lui promettre d'avantages, Si Qouider échoua misérablement. Son naturel orgueilleux, vaniteux, emporté, brouillon, semble en avoir été la cause. Il mécontenta maint de ses partisans, et même de ses parents, par son intransigeance et l'excès de ses prétentions. Quoi qu'il en soit, plusieurs années après la défaite de Sidi Mouça à Sidi Ali, alors que ce chef cherchait à restaurer son influence compromise, Si Qouider vit prendre fin son rôle de lieutenant de l'agitateur dans une misérable équipée. Il partit un jour à la tête d'une petite troupe de cavaliers pour aller rejoindre Sidi Mouça ; ce devait être le signal d'un soulèvement en faveur

de ce dernier. Mais le Gouvernement français, dont l'action s'était étendue, entre-temps, jusqu'au Titteri, avait donné mission de surveiller le chef Madani à l'Agha de l'Oued Elhakoum, *Mimouna*, ainsi qu'à celui des Ouled Mokhtar, *Mohamed ben Lakhdar*. A la nouvelle de la fugue de Sidi Qouider, les cavaliers des Ouled Mokhtar se mirent en selle et rejoignirent la petite troupe de dissidents près d'*Elkrachem*, à quelque quarante-cinq kilomètres au sud de Boghari. Après une courte lutte, dans laquelle il perdit deux de ses partisans, Si Qouider fut obligé de se rendre. On l'interna d'abord outre-mer, en France ou en Corse, puis on l'exila, avec une partie de sa famille, du côté de Mostaganem (vers 1845).

L'arrestation de Si Qouider, comme le dit Rinn, désorganisa les plans de Sidi Mouça. Chassé de Messaâd par l'arrivée d'une colonne, à la tête de laquelle se trouvait le général Youcouf, il s'enfuit en Kabylie, chez les *Beni Yala ;* puis, en 1848, à Metlili des *Chaânbas*, d'où il passa à *Zaâtcha*. Il y fut tué lors de la prise de cette oasis ; avec lui périrent la plupart de ses partisans, entre autres *Si Elmokhtar*, fils de *Si Qouider ben Mhammed ben Ferhate* (1849).

La puissance des Madaniyas dans la province d'Alger, et particulièrement dans les environs de Boghari, avait pris fin. Sa durée n'avait pas excédé une vingtaine d'années, et maintes vicissitudes en avaient marqué le cours.

Il est possible, cependant, qu'il en soit demeuré quelques vestiges ; c'est ainsi que MM. Depont et Coppolani donnent le Cheikh *Si Taïeb ben Elhadj Bachir*, actuellement installé dans les *Ouled Trife* de la région de Médéa, comme un vicaire des *Zerouqiyas*, tandis que certains indigènes le prétendent vicaire des Madaniyas. Le fait ne serait pas surprenant, puisque son père était, comme on l'a vu dès le début, vicaire des Madaniyas de Sidi Mouça ; il vaudrait, en tout cas, la peine d'être vérifié ; car MM. Depont et Coppolani nous représentent encore ce personnage comme instruit et capable de donner une extension plus importante à la corporation, si les circonstances le favorisaient. Les *Kerabibes*, des *Beni Hassen*, ont probablement aussi conservé des relations avec les Madaniyas. Enfin, on peut soupçonner fortement le Cheikh *Elhadj Ettahar*, de Boghar, d'être, non pas comme il le prétend, un chef Chadouli pur et simple, mais d'avoir des attaches secrètes avec les Madaniyas, comme on le verra plus loin.

Mais, ces suppositions fussent-elles confirmées, il n'en resterait pas moins vrai que, après la ruine de Sidi Mouça, son ordre subit dans la région une éclipse à peu près complète, et s'il en reste aujourd'hui quelque chose, quelques débris tendant à recouvrer une certaine vitalité, c'est là un fait nouveau qui se produit après un long intervalle de temps, une sorte de résurrection qui mérite une étude distincte.

2

Les Derqaouas

Cependant les Chadouliyas-Derqaouas, depuis longtemps installés sans conteste dans l'Ouest de la province d'Oran, n'avaient cessé de progresser vers l'Est, dans les derniers temps de l'occupation turque, sous l'Émir Abd Elqader, et dans les premières années de la conquête française.

Ils avaient sans doute fait leur apparition dans les parages de Boghari avant même que Sidi Mouça n'y eût installé son vicaire, Si Qouider, puisqu'on nous a donné le père de celui-ci comme ayant été l'un des adeptes des Derqaouas après avoir été celui des Tidjaniyas. Cependant ils ne s'y étaient pas solidement établis et, lors des entreprises de Sidi Mouça, ils durent céder le pas à celui-ci. — Mais ils reparurent ensuite ; et dans les années qui suivirent la déconfiture de son ordre, ils firent quelques progrès. Ils avaient déjà quelques affiliés dans les *Attafs*, de la plaine du Chelif, chez les *Ouled Ahmed ben Saâd* et autres tribus des environs de Boghar, car le Cheikh Derqaoui fit à plusieurs reprises d'assez longs séjours chez les derniers. Mais il ne semble pas qu'il y ait eu encore d'organisation sérieuse de l'ordre dans ces régions. Les affiliés, isolés, la plupart du temps vagabonds, se distinguaient seulement par le port de vêtements rapiécés, du bâton et du turban bleu, de la chevelure inculte, sans être groupés autour de chefs locaux, agissant au nom d'un pouvoir suprême et distribués suivant les échelons d'une véritable hiérarchie. Telle est, du moins, l'impression que nous avons retirée de nos conversations avec ceux qui ont connu ces époques lointaines.

On peut donc dire qu'alors l'influence des Chadouliyas-Derqaouas ne dépassait pas beaucoup Tiaret vers l'Est. Il en fut ainsi jusqu'au moment où commença de se répandre la renommée de *Sid Adda ben Roulem Allah*, qui fut, dans la province d'Alger, l'artisan principal de leur puissance.

Ce personnage, demeuré vivant dans la mémoire des indigènes, bien que l'époque de sa mort soit déjà passablement ancienne, descendait d'un santon célèbre de l'Ouest, appelé *Sidi bou Abdallah*, et surnommé *Gaououede Echchelef* (le conducteur du Chelif, celui qui guide le Chelif). On lui attribue, en effet, entre autres miracles, celui de s'être fait suivre par les eaux du *Nahr Ouacel*, depuis *Sebaïne Aïne*, où il avait abreuvé son cheval, jusque dans la plaine du bas Chelif. C'est depuis lors que les eaux du Nahr Ouacel se déversent dans cette dernière, et c'est parce que l'événement se perpétra en un jour que le Nahr Ouacel a reçu son nom, *arrivé en un jour*, disent les indigènes.

Inutile de relever l'absurdité de cette légende et celle de l'étymologie qui s'ensuit. Il n'en est pas moins vrai que l'ancêtre du Cheikh Adda était un homme considérable et que ses actes avaient frappé l'imagination de ses contemporains pour demeurer dans le souvenir de ses descendants.

Le Cheikh Adda fut quelque temps cadi dans l'armée de l'Émir ; mais son maître, *Moulaye Elarbi Edderqaoui*, lui ayant reproché d'occuper une situation temporelle dont l'éclat ne convenait pas à un homme de prière, dont la vie devait s'écouler dans la retraite et le mépris des biens de ce monde, il voulut se retirer. Pris entre l'opposition de l'Émir à ce dessein et la persistance des reproches de son maître, il se résolut à la fuite. L'Émir, irrité, le fit poursuivre et chercher pendant quelque temps pour le mettre à mort. Sid Adda se réfugia au *Djebel Ellouhe*, chez les *Ouled Lakreude*, et il y vécut à l'abri des atteintes de l'Émir, trop occupé du soin de sa propre défense contre les armées victorieuses de la France pour pouvoir continuer à le persécuter.

C'est dans cette retraite que se trouvait Sid Adda à la mort de Moulaye Elarbi Edderqaoui ; c'est là qu'il devait récolter son héritage et l'agrandir encore, à la suite de la déconfiture des Madaniyas, poussant les limites de l'influence des Derqaouas à plus de 100 kilomètres plus avant dans l'Est qu'aucun de ses prédécesseurs.

Cependant il ne fut pas d'abord admis sans conteste comme successeur de Moulaye Elarbi. Beaucoup de fidèles de Mostaganem, de Mascara, se tenaient à l'écart. Un jour, pour en avoir le cœur net, les demi-dissidents se rendirent aux Ouled Lakreude. Le Cheikh, les voyant des plus froids à son égard, crut nécessaire de recourir à un petit subterfuge. Avisant un affilié, originaire des *Attafs*, qui se tenait silencieux dans un coin, il le regarda fixement. Immédiatement cet homme, pris d'un tremblement inexplicable, se leva, dépouilla ses vêtements et se mit à danser.

Qu'il s'agisse là d'un fait d'hypnotisme ou que l'homme en question fût un compère, peu importe. Mais, par ce facile miracle, le Cheikh Adda conquit la confiance générale et devint le représentant suprême des Derqaouas dans la province d'Alger, dans l'Est de celle d'Oran.

Je ne m'étendrai pas sur ce qui le concerne, car les rares événements qui marquèrent son existence n'eurent que fort peu de retentissement sur les populations des environs de Boghari. Il vécut en effet loin du monde, dans sa Zaouiya, recevant les fidèles qui, de tous côtés, affluaient, surveillant en même temps ses biens-fonds, qui étaient considérables. Lors de l'insurrection des *Flittas* (1864), il fut un moment soupçonné d'avoir secrètement inspiré ce mouvement ; il fut interné à Tiaret, puis bientôt relâché sans qu'on eût rien relevé contre lui. A la même époque, et dans la même occasion, les principaux affiliés de la région de Miliana furent arrêtés aussi, en prévision de leur soulèvement possible, mais bientôt mis en liberté sur la protestation du Bach-Agha du Djendel, *Bou*

Alem Echcherifa, qui se porta garant de leur tranquillité. Et, quand nous aurons ajouté que, continuant jusqu'à sa mort sa politique de renoncement aux affaires politiques, le Cheikh Adda se tint à l'écart, enfermé dans son monastère pendant toute cette insurrection de 1864 ; qu'alors, son influence s'exerça parmi ses affiliés pour les maintenir dans l'obéissance au Gouvernement, nous aurons achevé son histoire sommaire.

L'influence des Chadouliyas qui, de Tlemcen, s'était successivement étendue sur tout le Tell oranais, mais qui, nous le répétons, ne semble pas avoir dépassé Tiaret et Mostaganem vers l'Est, au moins d'une façon sérieuse, jusqu'à l'époque du Cheikh Adda, fit, pendant que celui-ci exerça la maîtrise, des progrès considérables dans ce sens. Elle se propagea d'abord directement dans la partie occidentale du grand quadrilatère montagneux compris entre la *Mina*, le *Nahr Ouacel* et le *Chelif*, et que j'appellerai *Quadrilatère de l'Ouarsenis*, parce que le *massif de l'Ouarsenis* en occupe une bonne partie, et la cause de cette propagation fut la création, par le Cheikh Adda, d'une Zaouiya dans les Ouled Lakreude, sa tribu natale. Mais dans la région montagneuse, il ne semble pas que cette influence ait pris au delà, vers l'Est, une grande extension, alors que, au contraire, elle se propagea rapidement dans la plaine du Chelif. La facilité des communications de ce côté en est évidemment la cause.

C'est probablement même vers Orléansville et Miliana que furent, dans l'Est, les partisans les plus nombreux du Cheikh Adda. On cite, dans ces parages, comme ayant été au nombre de ses vicaires : *Sid Othmane*, près Miliana ; puis chez les *Reribes*, ou dans leur voisinage, *Sid Ahmed Elaçnouni* et *Si Mahmoud Elbadrani*, qui, tous deux, ont laissé la réputation de grands lettrés.

Cependant, il y eut aussi des affiliés dans la région de Boghari. On cite notamment les *Ouled Ahmed ben Saâd* comme ayant presque tous reçu l'affiliation. C'était une tribu riche et puissante, quoique petite. Le Cheikh lui avait concédé l'accès facile aux biens de ce monde, en raison de sa fidélité à son égard. Il aurait dit à ses membres :

بوغار صندوق واولاد احمد مفتاحه

« Boghar est un coffre dont les Ouled Ahmed sont la clef. »

Et de fait ils furent presque seuls employés comme cavaliers au bureau arabe de Boghar pendant longtemps, ce dont ils savaient tirer profit. Mais, plus tard, ils commirent tant d'abus, négligèrent tellement aussi

le service de Cheikh Adda, que celui-ci prononça contre eux un anathème que l'on rapporte en ces termes :

اولاد احمد اخمد اخمد

« Ouled Ahmed, éclipsez-vous ! éclipsez-vous ! »

Peu de temps s'écoula que les Ouled Ahmed furent, en effet, les uns après les autres, révoqués de leurs fonctions ou emplois ; ils tombèrent à rien et ne sont plus aujourd'hui qu'une pauvre petite tribu.

A. JOLY.

(A suivre).

EL GOLÉA[1]

LE KSAR. — ZENATA ET HARRATIN

On ne saurait fixer d'une façon certaine l'époque à laquelle fut construit le ksar d'El Goléa. Ce qui est sûr, c'est qu'il doit être très ancien. Est-il vraiment la Taorirt des Berbères ? Sa fondation peut-elle être attribuée, comme quelques-uns le prétendent, à ces féroces Garamantes qui peuplaient autrefois, dit-on, la Libye inférieure au sud des Gétules de Numidie ?

Je ne suis pas fâché de profiter de l'occasion que m'offre cette relation de mon voyage dans le Sahara de la province d'Alger pour examiner ce point d'histoire ancienne. Je n'ai ni l'espoir, ni la prétention d'arriver à établir, de façon indiscutable, si le ksar d'El Goléa a été, réellement ou non, construit par les Garamantes ; je me propose seulement d'examiner si ce peuple, aujourd'hui totalement oublié, a habité le sud de la province d'Alger et occupé la partie de l'oued Seggueur où je me trouve en ce moment. Des recherches antérieures sur les anciennes populations de l'Afrique du nord m'ont permis de rassembler les documents assez rares, mais toujours peu précis, que j'ai pu découvrir chez les auteurs anciens qui nous ont transmis le souvenir des Garamantes. Je vais les examiner rapidement.

D'après Saint Isidore de Séville (560 à 636), les Garamantes étaient un peuple qui habitait près de Cyrène, c'est-à-dire bien loin à l'est de notre Algérie. Il nous apprend qu'ils avaient reçu leur nom du roi Garamas, fils d'Apollon, qui éleva dans cette contrée une ville à laquelle il donna son nom. Près d'eux, ajoute le savant évêque, se rencontrent des Éthiopiens que Virgile appelle « les derniers des Garamantes », parce qu'ils sont cruels et en dehors de la société des autres humains — *de quibus Virgilius, Extremi Garamantes. Extremi autem, quia sævi et a consortis humanitatis remati* (l. 9, c. 2). — Cette interprétation, qui est celle du grammairien Servius (ve siècle), le commentateur de Virgile, ne me paraît pas exacte. Je crois que Virgile applique aux Garamantes le

(1) Extrait de mon étude sur « Le Sud Algérien ».

qualificatif *extremi* parce que le pays qu'ils habitaient était le dernier des pays habitables avant d'arriver à l'Ethiopie.

Hérodote (484-425 av. J.-C.), le père de l'histoire, les place — « au-dessus des Nasamons, du côté du sud-est, dans la contrée des bêtes fauves ». — Or, les Nasamons vivaient près des Syrtes et c'est, sans doute, en s'appuyant sur le témoignage d'Hérodote, que Saint Isidore place les Garamantes dans le voisinage de la Cyrénaïque.

Servius (l. 6), les place entre l'Arabie et l'Afrique, ce qui est un peu vague. « Les Garamantes, dit-il, sont des populations entre la Libye et l'Afrique, au-dessus des pays brûlés par le soleil — *juxta* κεκαυμένην ». C'est la région brulée, desséchée, embrasée par l'ardeur du soleil. Aussi étaient-ils toujours nus, comme nous l'apprend Lucain :

Qua nudi Garamantes arant...
(Ph. l. 4).

Dans le IXe chant de la Pharsale, le même poète nous les montre habitant le voisinage du temple de Jupiter Ammon, dans l'oasis de Syouah. « On était arrivé près du seul temple qui s'élève dans toute la Libye. Les farouches Garamantes en sont les possesseurs ; là, dit-on, est l'oracle de Jupiter. Ce n'est pas le dieu brandissant la foudre que l'on adore chez nous ; c'est Ammon aux cornes recourbées. Les peuples de la Libye ne lui ont pas élevé de riches monuments ; les pierres de l'Orient ne brillent pas sur ses autels. Bien que pour les nations de l'Ethiopie, les nomades de l'Arabie Heureuse et les contrées de l'Inde, il n'y ait qu'un seul Jupiter Ammon, ce dieu est pauvre encore et le temple qu'il habite a traversé les siècles sans être profané par le luxe ».

Silius Italicus (25-101) les place également dans le voisinage de cette même oasis :

..... Notus que sacro cum lustrat arenas
Ammonis Garames.....
(l. 17).

« Le Garamante connu du dieu Ammon dont il parcourt les sables ».

Pline (23-79) les place également à l'est des déserts de la Libye : — « Dans l'intérieur de l'Afrique, dit-il, du côté du midi, au-dessus des Gétules, et après avoir traversé les déserts, on trouve d'abord des Liby-Égyptiens, puis des Leuc-Éthiopiens ; plus loin des nations éthiopiennes. ..... Tous ces peubles sont bornés, du côté de l'Orient, par de vastes, solitudes, jusqu'aux Garamantes, aux Augyles et aux Troglodytes ».

Strabon (vers 58 av. J. C.-25 après) les éloigne davantage du temple de Jupiter Ammon et les rapproche de la Gétulie, en attribuant au terri-

toire qu'ils habitaient une superficie égale à celle de cette dernière province; leur pays fournit en abondance des pierres précieuses, entre autres la calcédoine. « Ils sont, dit-il, à neuf ou dix journées de la mer et à quinze du temple d'Ammon » (l. 17).

Quant à la Gétulie, il la place au sud de la Tripolitaine : — « Du côté de l'Égypte, les Marmarides qui s'étendent jusqu'à la Cyrénaïque ; au-dessus de la Cyrénaïque et des Syrtes, les Psylles, les Nasamons, quelques tribus aussi des Gétules, les Sintes et enfin les Byzaciens qui vont jusqu'à la Carchédoine ou province carthaginoise » (l. 2).

Et plus loin (l. 17) : « Toute la région intérieure, au-dessus de la Grande Syrte et de la Cyrénaïque, région stérile et desséchée, est occupée par les différents peuples libyens, lesquels se succèdent dans l'ordre suivant : les Nasamons d'abord, les Psylles, une partie des Gétules, puis les Garamantes, et, à l'est de ceux-ci, les Marmarides, dont le territoire confine presque partout à la Cyrénaïque et se prolonge jusqu'à l'oasis d'Ammon ».

Festus Avienus (IVe siècle) les place également à l'Est, en intercalant les Gétules entre eux et les Marmarides : « Les Marmarides s'étendent au loin jusqu'aux confins les plus lointains de l'Égypte. Derrière eux, la Gétulie étend ses territoires et les Nègres errent sur leurs vastes frontières. Immédiatement après, le Garamante étend ses larges territoires, le farouche Garamante, si rapide à la course et qui danse aux sons de la flûte en roseau. » *(Ora marit. a versu* 320*)*.

Invoquerai-je encore le témoignage de Denys de Byzance (IIe siècle) : « Puis viennent les Marmarides dans les riches plaines de Memphis, au delà les Gétules et enfin les Nègres ; puis les Pharusiens qui cultivent les terres voisines de celles qu'habitent les innombrables Garamantes ».

Et Pomponius Mela (Ier siècle) qui écrit : « Plus loin est un vaste désert inhabitable, au delà duquel on place, d'Orient en Occident, d'abord les Garamantes, les Augiles et les Troglodytes, enfin les Atlantes ».

Ces différents auteurs, comme tous ceux de l'antiquité, d'ailleurs, qui parlent des Garamantes, les placent bien à l'est de la région d'El-Goléa et même de notre Algérie. Leur pays devait s'étendre du Fezzan au Bornou, et si l'on peut s'en rapporter à ce que dit d'eux E. Reclus (vol. XI, p. 107), lorsqu'il fixe leur capitale, Garama, dans le Fezzan actuel, au sud de la Tripolitaine, à l'est de la route de Ghadamès à Ghat, je ne puis me ranger à son opinion quand il nous dit qu'ils s'étendaient beaucoup plus à l'Ouest et jusqu'aux confins du Maroc.

Les Romains eurent avec les Garamantes des relations dont le souvenir nous a été conservé. C'est ainsi que nous savons que, sous le principat d'Auguste, en 20 ou 19 av. J. C., une expéditition fut dirigée contre eux, sous le commandement de Cornelius Balbus, Ce général, après s'être emparé de Cydamus (Ghadamès), continua sa route vers le Sud-Est et s'empara de Garama (Djerma), la capitale des Garamantes. A la suite de

cette expédition, ces derniers auraient envoyé à Rome des ambassadeurs chargés de présents. Ils n'en étaient cependant pas moins restés indépendants, car nous les voyons, un demi-siècle plus tard, non seulement offrir asile à Tacfarinas révolté, mais encore venir à son secours. Tacite (Ann. IV, 5) dit formellement que « le roi des Garamantes servait de recéleur au hardi chef de bande et même lui envoyait quelques troupes légères que l'imagination des Romains grossissait et transformait en une véritable armée ». Quand Tacfarinas fut écrasé et tué près d'Auzia (Aumale), les Garamantes envoyèrent de nouveaux ambassadeurs à Rome pour offrir satisfaction au peuple romain.

Quelques années plus tard, en 70 de J.-C., nous les voyons fondre sur la riche cité romaine de Leptis Magna et en saccager la banlieue. Les cohortes et ailes romaines lancées à leur poursuite les refoulent vers la Phazanie, c'est-à-dire vers l'est, ce qui indique bien, semble-t-il, que c'est dans cette direction, tout-à-fait opposée à celle de notre Sahara algérien, que se trouvait leur pays.

D'autres documents nous les montrent encore à l'est de notre Algérie. Ptolémée (IIe siècle) dans ses Prolégomènes (I, 8, 4) cite un texte du géographe Marin de Tyr (Ier siècle) qui mentionne une double expédition entreprise à travers le désert par deux légats romains avec l'appui des Garamantes et de leur roi. « Septimius Flaccus, parti de la Libye, arriva chez les Éthiopiens après avoir, depuis le pays des Garamantes, marché vers le sud pendant trois mois, Julius Maternus parti de Leptis-magna, et accompagné, depuis Garama, par le roi des Garamantes, se dirigea vers le pays des Éthiopiens ; après avoir marché vers le sud pendant quatre mois, il atteignit la contrée d'Agisymba, qui fait partie de l'Éthiopie et où vivent des rhinocéros ».

Le premier de ces généraux part de la Libye, dit Marin de Tyr ; or, on sait que les anciens donnèrent d'abord au nom de Libye un sens général qui s'appliquait à toute l'Afrique et que, plus tard, ce nom servit à désigner uniquement les vastes territoires situés au sud de l'Atlas. Mais, dans le cas qui nous occupe, il est probable que l'auteur n'entend pas parler de l'Afrique du Nord dans son ensemble, mais de la partie du désert située au sud de Cyrénaïque. Le pays des Éthiopiens atteint par ces deux expéditions est, à n'en pas douter, le Soudan central ou mieux le Soudan égyptien.

Nous voyons donc que les expéditions dirigées contre les Garamantes ou obligées de traverser leur pays marchent toutes vers l'est et s'écartent considérablement de notre Algérie actuelle.

L'historien espagnol Paul Orose (IVe siècle), dans sa description des provinces romaines d'Afrique, nous dit aussi que la Tripolitaine était bornée au sud par le pays des Gétules, des Garamantes et des Nothabes.

D'après Jean de Biclar (Chron. an 569), nous voyons les habitants du

Fezzan, que l'auteur appelle les Garamantes, conclure un traité de paix avec l'empire et se convertir au christianisme.

Donc, jusqu'à présent, rien ne nous permet de croire que les Garamantes se soient étendus vers l'ouest et jusqu'aux frontières du Maroc comme l'avance le savant géographe Élisée Reclus.

Garama, leur capitale, se trouvait au Fezzan où ses ruines sont bien connues. On les retrouve près du petit et misérable village de Djerma, au nord de la hamada de Mourzouk ; les indigènes la désignent sous le nom de جرما قديمة, Djerma Khedima, Djerma la vieille. C'était une ville puissante, il y a vingt-cinq siècles, mais elle est depuis longtemps déserte. Il en reste encore des murs d'enceinte de plus de quatre kilomètres de circonférence, flanqués de larges tours d'argile.

Certains auteurs ont avancé que la race garamantique était d'origine nigritienne. Si ce fait est exact, comment expliquer alors que les auteurs anciens distinguent si formellement les Garamantes des Nègres. Nous avons vu ce qu'en dit Denys de Byzance :

Mox et Marmaridæ Memphi proprioribus arvis
Gætulique ultra, et finitimi Nigrites,
Pharusiique colunt, quorum quæ proxima terris
Innumeri Garamantes habent.

Rien ne prouve donc que la race noire, qui habite les oasis depuis le sud de la Tripolitaine jusqu'au Tafilet marocain et au delà, soit la même que la race garamantique des anciens. Je le répète, jamais les écrivains de l'antiquité n'ont parlé de Garamantes habitant à l'ouest de la Tripolitaine. Paul Orose qui avait approfondi ces questions dit encore (l. I, c. 2) : « La province de Tripolitaine qui est aussi appelée Subventane ou pays des Arzuges : — Elle se trouve à l'ouest des autels des Philènes entre les grandes Syrtes et les Troglodytes ; au nord se trouve la mer de Sicile ou plutôt l'Adriatique et les petites Syrtes ; à l'ouest la Byzacène jusqu'au lac des Salines ; au midi sont les Barbares : Gétules, Notabres et Garamantes qui s'étendent jusqu'à la mer Éthiopienne ». — *Qui s'étendent jusqu'à la mer Éthiopienne* veut bien dire qui s'étendent vers l'est — jusqu'à la mer Rouge — et non vers l'ouest. A mes yeux, nos Zenata et nos Harratin d'El-Goléa ne sont ni les descendants ni les successeurs des Garamantes.

Je crois encore que c'est à tort que l'on attribue aux Garamantes cette prétendue civilisation nègre qui aurait, à une époque très ancienne, régné dans tout le Sahara et à laquelle on devrait ces remarquables travaux hydrauliques qui ont fertilisé les oasis, tels que les puits artésiens de l'oued R'ir et d'Ouargla, les puits artésiens, فقّافير fegâguir, d'El-Goléa et du Touat, les ruines anciennes de Ghadamès ; les dessins rupestres d'Anaï, de la vallée de Telizzahren, découverts par le Dr Barth, de Tiout, de Moghrar et d'Asla, les tombes mégalithiques éparses par toute l'Algérie et, en particulier, le Ksar d'El-Goléa.

Ce que les anciens nous ont appris de leurs mœurs n'est pas fait, d'ailleurs, pour donner une bien haute idée de leur civilisation. Si l'on en croit Hérodote (l. IV, 174), « les Garamantes évitent les autres hommes et tout commerce avec eux ; ils n'ont aucune arme de guerre et sont inhabiles dans l'art de se défendre. » D'après Florus (IIe siècle) (l. IV), c'est un certain Furinius qui, à la suite de l'expédition de C. Balbus, fut chargé de leur apprendre l'usage et l'emploi des armes. Il faut croire qu'ils profitèrent rapidement de ses leçons puisque nous les voyons, plus tard, envoyer des auxiliaires armés à Tacfarinas et le soutenir dans sa lutte contre les Romains.

Pline donne sur leur compte d'assez nombreux détails ; je me contenterai de citer ceux qui suivent : « Les Garamantes, dit-il, ne contractent point de mariages et, chez eux, les femmes sont en commun. » (Hist. nat. l. V, 8). Parmi les villes qui se trouvaient sur leur territoire, il cite : « Matelgœ, ville des Garamantes, Debris où est une fontaine dont les eaux sont bouillantes de midi à minuit et glacées de minuit à midi, et la ville célèbre de Garama, capitale des Garamantes » (liv. V, 5). « Jusqu'à présent, dit-il plus loin, on n'avait aucun chemin tracé menant aux Garamantes, attendu que les brigands de cette nation recouvrent de sable les puits qu'on trouve sans creuser beaucoup, si l'on a la connaissance des lieux. Dans la dernière guerre que les Romains ont eue avec les Oéens (habitants d'Oea-Tripoli), sous les auspices de l'empereur Vespasien, on a trouvé une route abrégée de quatre journées. » (liv. V, 5).

L'écrivain qui nous a donné les renseignements les plus précieux sur leur manière de vivre est, sans contredit, Lucien de Samosate (125-192). Dans son livre LXIV sur les *dipsades*, il écrit ce qui suit :

« 1. La Libye, dans sa partie méridionale, présente un sable profond, une terre brûlée, presque entièrement déserte et stérile, une plaine immense où l'on ne trouve ni herbe, ni gazon, ni arbre, ni eau... Comment séjourner dans ce désert affreux... qu'un sable brûlant, pour ainsi dire en fusion, rend inaccessible de toutes parts.

« 2. Les Garamantes seuls, peuplade voisine, légèrement vêtue et rapide à la course, hommes qui habitent sous des tentes et vivent ordinairement de chasse, se hasardent parfois dans ces contrées pour chasser, aux approches du solstice d'hiver, à une époque où ils ont observé que des pluies abondantes tempèrent l'excès de la chaleur, humectent le sable et le rendent praticable.... »

Je ferai remarquer, en passant, que la description de ce pays « inaccessible de toutes parts » dont parle le rhéteur grec convient admirable-

ment au grand désert de Libye situé à l'ouest de l'Égypte et au sud de la Cyrénaïque. Les animaux que les Garamantes chassaient dans ces solitudes étaient, au dire des anciens, l'onagre, l'autruche, l'éléphant, etc... Hérodote prétend même qu'ils y chassaient un autre gibier : « Les Garamantes, nation puissante et nombreuse, etc... Ils chassent en chars à quatre chevaux les Troglodytes Ethiopiens » (l. IV. 183). Ils se livraient tout simplement à la chasse et à la traite des nègres Ethiopiens.

C'est ce qui fait dire à M. J. Toutain, dans un mémoire intitulé « Les Romains dans le Sahara ». (Mél. d'arch. et d'hist., vol. XVI, an. 1896, p. 65) : « Les habitants de toutes ces oasis auxquels les anciens donnaient le nom général de Garamantes, étaient ce que sont aujourd'hui les Touaregs, des rouliers du désert ; ils jouaient, à travers le Sahara, le rôle économique que les marins de Tyr et de Sidon avaient, pendant longtemps, joué seuls dans la Méditerranée. Organisateurs ou guides de caravanes, ils apportaient à Leptis Magna, à Sabrata, à Oea, les produits de l'Ethiopie, c'est-à-dire de l'Afrique centrale ». Nous pouvons y ajouter : y compris les esclaves.

Il est donc probable qu'ils entrèrent, par ce moyen, en contact avec les Phéniciens qui avaient fondé ces cités maritimes, plus tard avec les Romains qui s'y étaient établis et qu'ils connurent, de loin, la civilisation gréco-latine que ces derniers y avaient apportée. Mais il est bien probable qu'il y restèrent insensibles et rien ne nous permet d'affirmer qu'une fois de retour dans leur pays, ils s'en sont inspirés pour créer toutes ces grandes choses qu'on leur a attribuées un peu trop légèrement peut-être.

Tout ce qui précède appartient en partie, je le veux bien, à l'histoire hypothétique ; mais enfin, si j'ai fait état d'un certain nombre de renseignements desquels nous pouvons déduire que les Garamantes n'ont peuplé que le Sud et l'Est de la Tripolitaine, les auteurs qui ont prétendu qu'ils se sont étendus à l'ouest de cette contrée se sont contentés, par contre, d'avancer cette opinion sans l'appuyer d'aucun texte ancien de nature à donner à leur affirmation l'apparence même de la vérité.

S'il parait impossible d'attribuer avec certitude la construction du Ksar d'El Goléa à un peuple plutôt qu'à un autre, il est facile de constater, en le visitant, que son emplacement a été admirablement choisi pour remplir l'objet que j'ai signalé déjà comme étant celui qui a déterminé la construction des divers Ksour du Sahara, c'est-à-dire pour mettre à l'abri d'un coup de main les provisions des nomades et servir de refuge aux habitants de l'oasis en cas de guerre. Ce qui est remarquable, c'est que les murailles en sont autrement bien comprises et surtout plus solidement bâties que celles des autres Ksour qu'il m'a été donné de visiter jusqu'ici.

.....

J'ai parlé plusieurs fois déjà des Zenata et des Harratin qui sont les habitants sédentaires d'El Goléa. Le nom du premier des deux éléments de cette fraction me ramène naturellement aux recherches que j'ai faites précédemment sur l'origine probable des anciennes populations de l'Afrique du Nord.

Il n'est pas douteux pour moi que nous nous trouvons là en présence de quelques-uns des représentants d'une race qui habitait l'Afrique bien des siècles avant la venue des musulmans dans ce pays. Ibn Khaldoun (1332-1406), l'auteur de l' « Histoire des Berbères », qui avait longtemps professé dans une des zaouïa de Tlemcen, à l'époque où elle était encore la métropole de la grande confédération berbère des Zenata, nous en parle avec autorité et son témoignage me parait utile à consulter.

Les Zenata, nous apprend-il, habitent le Maghreb depuis les temps les plus reculés et parlent un dialecte de la langue berbère, On les trouve depuis Ghadamès jusqu'au Sous-el-Aksa et l'on peut dire qu'ils forment à peu près toute la population des villages situés dans les régions dactylifères du désert. Dans le Tell, on les rencontre en grand nombre aux environs de Tripoli, dans les plaines de la Tunisie et dans le massif de l'Aurès.

D'après les généalogistes berbères, ils tirent leur origine et leur nom de Chana ou Djana. D'après Ibn Khaldoun qui dit le tenir d'Youcef-el-Ouerrac qui le tenait lui-même d'Aïoub, fils d'Abou-Yezid le Kharedjite, chef des Zenata — « Chana est le même que Djana, fils de Yahia, fils de Soulat, fils d'Ourçak, fils de Dari, fils de Chacfour, fils de Bendonad, fils d'Inola, fils de Madghis, fils d'Herek, fils d'Herçak, fils de Guerad, fils de Mazigh, fils de Herak, fils d'Herik, fils de Bedian, fils de Kenam (Chanaan), fils de Ham (Cham). » Mais la tradition considérée comme vraie les fait descendre de Berr par Madghis, Zeddjik, Dari, Ouçak, Soulat, Yahia et Djana.

Le nom de Zenata dériverait directement de Djana, nom propre de l'ancêtre de la tribu. — « Quand ce peuple, dit Ibn Khaldoun, veut convertir un nom propre en nom générique, il lui ajoute un *t* à la fin ; de cette manière, ils ont formé Djanat, et pour donner à ce nom, qui est au singulier, toute la compréhension dont il susceptible, ils y ajoutent un *n* — (signe du pluriel berbère) —, de sorte qu'il devient *Djenaten*. Le *dj* de ce mot ne se prononce pas à la manière arabe ; il représente un son qui tient le milieu entre le *dj* et le *ch* — (c'est-à-dire le *j* français) — et auquel l'oreille perçoit un espèce de sifflement. Les Arabes ont remplacé ce son par celui du *z*, à cause de l'analogie qui existe entre l'articulation du *z* et celle du *ch* ; ainsi de *Djanat* ils ont fait *Zanat*. Sous cette forme c'est un nom collectif ; pour en faire un nom patronymique, on y ajoute un *a* ; ensuite, comme ce nom est d'un usage très fréquent, on supprime l'*a* long qui suit le *z*, afin d'en alléger la prononciation. »

Cette généalogie qui fait remonter les Zenata jusqu'au fils ingrat et irrespectueux de Noé, Cham, que l'on considère comme le père des habitants de l'Afrique et de l'Asie occidentale, donne quelque apparence de vérité à ce qu'ont écrit d'eux certains écrivains du moyen-âge qui les considèrent comme les descendants des Κενάται de Strabon et de Ptolémée qui les signale à deux reprises dans l'Afrique mineure, c'est-à-dire au Maghreb ; des *Cinethii* que Tacite mentionne à propos de la révolte de Tacfarinas — *compulerant que Cinithios haud spernandam nationem* (l. II, 50).

Or, ces Cinithiens ne seraient que les Scénites ou Cénéens de la Bible qui habitaient autrefois l'Asie Mineure d'où ils passèrent dans l'Arabie Pétrée avant d'émigrer en Afrique. — « La contrée occupée par les Scénites et les Phyrlarques, lesquels s'étendent jusqu'à l'Euphrate et la Syrie... », dit Strabon (l. II, c. v, 32).

La Genèse (c. xv) les place dons la même contrée.

« 18. — En ces jours, le Seigneur fit alliance avec Abraham en lui disant : Je donnerai ce pays à votre race depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au fleuve d'Euphrate.

« 19. — Tout ce que possèdent les Cinéens, les Cénézéens, les Cédumeens... etc. »

Pendant leur séjour en Arabie, ils auraient élevé dans la presqu'île du Sinaï, à l'est du mont Hor, vénéré par les juifs, les chrétiens et les musulmans comme portant le tombeau du grand prêtre Aaron, la ville de Petra à laquelle la Bible fait encore allusion dans les passages suivants :

Exode. c. xvi. — « 1. Toute la multitude des enfants d'Israël, étant partie d'Elim, vint au désert de Cin qui est entre Elim et Sinaï, le quinzième jour du second mois depuis leur sortie d'Égypte »

Nombres. c. xxiv. — « 21. Balaam vit aussi les Cinéens, et prophétisant, il dit : Le lieu où vous demeurez est fort ; et quoique vous ayez établi votre demeure et votre nid dans la pierre,

« 22. — Et que vous ayez été choisis de la race de Cin, combien de temps pourrez-vous demeurer dans cet état ? Car l'Assyrien doit vous prendre un jour. »

Cette ville de Pétra était la métropole des Cinéens, des Nahathéens et des Iduméens qui vivaient côte à côte et en intime alliance dans l'Arabie Pétrée. Ses ruines ont été découvertes en 1812, par l'explorateur suisse Burkhardt, dans un cirque rocheux du massif du Sinaï que des roches et des montagnes de grès ferment de toutes parts. Des restes d'édifices, une colonne isolée, des tombeaux s'élèvent dans ce cirque et aux abords. Mais les monuments les plus remarquables sont taillés dans le roc : dans le flanc de la montagne, des antres, des cavités informes — tout comme dans le Ksar d'El-Goléa — ont servi d'habitations ; la ville est

déserte depuis une époque bien reculée, puisqu'elle l'était déjà quand les prophètes Jérémie et Abdias la visitèrent cinq ou six siècles avan Jésus-Christ.

Les Zenata n'ont d'ailleurs pas perdu entièrement le souvenir de leur antique origine, mais ils sont loin d'être d'accord sur ce point. Les uns, en effet, prétendre descendre d'Himyer dont les fils étaient encore tout puissants dans l'Arabie méridionale au premier siècle de notre ère. D'autres, au contraire, prétendent descendre de Djalout (Goliath) et se disent Amalécites, bien qu'en réalité, Goliath soit philistin. Ibn Khaldoun déclare qu'ils se sont donné une origine arabe par orgueil et afin de n'être pas considérés comme des Berbères, parce que les peuples de cette race étaient réduits au rang d'esclaves et chargé du poids des impôts. Ils avaient choisi intentionnellement cette race des plus illustres qui compte les Prophètes au nombre de ses ancêtres. Ismaïl, fils d'Abraham, fils de Noë, fils de Seth, fils d'Adam, cinq prophètes dont les Berbères ne pourraient retrouver les noms dans leur généalogie s'ils la faisaient remonter à Cham.

A quelle époque peut-on faire remonter leur passage d'Arabie en Afrique ? Il est, je crois, impossible, dans l'état actuel de la science, de répondre à cette question. On peut admettre cependant que certaines de leurs tribus se trouvaient déjà en Libye au commencement de l'ère chrétienne, puisque le rhéteur et grammairien grec Julien Pollux, qui écrivait au IIe siècle après J.-C., et qui fut un des maîtres de l'empereur Commode, semble déjà les considérer comme de véritables Libyens. — « Λίβυη μὲν οἱ Σκηνῖται τοῦτον εὗρον, χρῶνται δ'αὐτῳ πρὸς τὰς ἵππων νομάς. — Les Libyens, dit-il, ou plutôt les Scénites inventèrent la flûte et s'en servirent pour mener les chevaux au pâturage. »

Si les Scénites de la Libye sont bien les descendants des Cénéens de la Bible, ils avaient depuis longtemps le goût de la musique et des instruments, car je trouve dans les Paralipomènes, au sujet des Cénéens le verset suivant :

L. I, c. II, 55. — « Il faut y joindre les familles des docteurs de la loi qui dominent à Jobès et qui se retirent sous des tentes où ils chantent les louanges du Seigneur avec la voix et sur les instruments. Ce sont eux qu'on nomme Cénéens, qui sont descendus de Chamat (Cham) ou Calor, chef de la maison de Rechab. »

La Vulgate traduit le nom de Cham par Calor ; c'est qu'en effet, le sens étymologique du mot hébreu חָם, kham, est celui de chaud, et, par extension, brulé par le soleil. En arabe, حامي, hami, veut dire : chaud.

Cet emploi de la flûte pour mener les chevaux au pâturage me remet en mémoire un passage du roman de Jean Pommerol « *Chez ceux qui guettent — Islam Saharien* », p. 236 : — « Devant les buveurs d'air à la

crinière touffue et fière, un cavalier en veste jaune soufflait doucement dans un roseau. Et les juments et les étalons, comme subissant une incantation supérieure, suivaient tête baissée et l'oreille fine, cette frêle musique au rythme capricieux, incertain, si humain, soupir et plainte des vieilles races..... Et peut-être l'homme, la domination de l'homme se symbolisaient-ils, pour leur cervelle de bêtes domptées, en ce ton de petit bruit de flûte que j'entends quelquefois dans la nuit, très au loin. »

N'est-il pas très curieux de constater la répétition, après tant de siècles écoulés, de certains traits, reconnus déjà à une époque aussi lointaine et de voir les hommes de l'âge contemporain refaire ce que faisaient leurs ancêtres les plus éloignés? Cette antique coutume de mener les chevaux au pâturage au son de la flûte en roseau qui s'est perpétuée à travers les âges sur cette même terre d'Afrique n'est-elle pas, malgré le progrès des civilisations successives, comme une preuve palpable de la stabilité éternelle de l'humanité ?

J'ai déjà signalé, en parlant des Juifs du M'zab, que, sous Trajan, la population juive, si nombreuse en Marmarique et dans tout le pays à l'ouest de l'Égypte, s'était soulevée contre la domination romaine pour tirer vengeance des massacres ordonnés par Vespasien et Titus après la prise de Jérusalem. Cette révolte, ai-je-dit, fut impitoyablement réprimée et le pays, livré pendant trois ans au carnage et à l'extermination, devint presque désert. Profitant du vide opéré par cette exécution dans la Marmarique, des tribus berbères qui campaient sur la frontière occidentale de l'Égypte et que Ptolémée appelle *Rouaditai*, se portèrent sur les territoires ainsi dépeuplés.

Plus tard, poussés à leur tour par d'autres tribus, les Rouaditai continuèrent leur mouvement vers l'ouest, en chassant devant eux les Marmarides, leurs voisins. Cette poussée eut pour conséquence le déplacement d'autres tribus qui occupaient déjà les pays envahis. Ces tribus étaient les Quinquégentiens et les Babares qui, venus du Sahara au IIIe et IVe siècles, avaient fini par s'installer dans la Kabylie et sur les Hauts-Plateaux.

Tous les auteurs sont d'accord pour assimiler les Rouaditai de Ptolémée aux Berbères connus sous le nom de *Louata*. C'était une confédération de peuplades unies entre elles par l'amour du pillage, mais qui avaient conservé vis-à-vis l'une de l'autre assez d'indépendance pour pouvoir à un moment donné agir chacune pour son propre compte et au mieux de ses intérêts. Ceux des écrivains arabes qui nous ont transmis les traditions qu'ils avaient recueillies au moment de la conquête de l'Afrique par les musulmans nous apprennent que cette confédération se composait de cinq grandes fractions : les Zenata, les Maghila, les Louata proprement dits, les Nefouça, les Houara.

Les écrivains latins ne nous parlent jamais des deux premières et leur

silence s'explique par le fait qu'elles durent, après avoir traversé la Cyrénaïque et la Tripolitaine, continuer leur route droit vers l'ouest à travers les déserts au sud de la Numidie et de la Tripolitaine, c'est à-dire dans notre Sahara. Les Louata, au contraire, qui s'étaient établis en Tripolitaine entrèrent forcément en contact avec les armées romaines.

D'autre part, l'empire, absorbé par la vaste insurrection des Quinquegentiens, des Fraxinensiens et des Maures (291-297) avait du modifier son mode d'occupation en Afrique. Après avoir occupé le pays jusqu'à Messad, au nord-est de Laghouat, sur l'Oued Djedi, les Romains avaient été obligés de se replier sur la frontière militaire de l'Atlas méditerranéen, ce qui n'empêcha pas les Berbères du sud d'enlever Auzia, qui était devenu le principal boulevard de la puissance romaine au sud de leurs possessions, et de pénétrer jusqu'au Djurdjura où ils vinrent s'installer.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les Romains aient ignoré jusqu'au nom même des Zenata et des autres tribus nomades qui parcouraient en toute liberté le Sahara et une partie des Hauts-Plateaux. On connaissait cependant leur existence, car un géographe dont le souvenir serait probablement à jamais perdu si Marius Aurélius Cassiodore (468-562) ne nous avait transmis quelques extraits de son ouvrage, Julius Maternus, parle de plusieurs peuplades inconnues à Pline et à Ptolémée et qui habitaient le sud africain.

Dans son *Étude sur l'extension du christianisme chez les Berbères aux différentes époques de l'histoire*, le P. Mesnage signale que Flavius Cresconius Corippus (VIe siècle), évêque et poète, cite dans sa *Johannide*, consacrée, comme on le sait, au récit des victoires du maître de la milice Jean Troglita, certaines tribus dont les noms rappellent, d'une façon suffisante pour que le doute ne puisse exister, ceux de diverses fractions des Zenata dont Ibn Khaldoun nous a donné l'énumération. Il ne prononce jamais, il est vrai, le nom des Zenata, mais on ne saurait hésiter à reconnaître dans les Macares, par exemple, les Maggher qui habitaient la Tunisie ; dans les Urceliani, les Ouargla qui habitaient le désert de Zeroual, etc.

Abd-el-Hakem, le plus ancien des auteurs musulmans qui aient traité de la conquête du Maghreb, parle de l'entrée en Afrique des Zenata, des Maghila, des Louata et des Nefouça : « Alors, dit-il, ils émigrèrent en Maghreb et vinrent jusqu'à la Lubia (Libye) et la Merakia (Marmarique) deux provinces de l'Égypte occidentale, situées dans la région à laquelle l'eau du Nil n'atteint pas. Arrivés là, les Berbères se dispersèrent : les Zenata et les Maghila marchèrent vers le Maghreb (le couchant) et se fixèrent dans les montagnes de ce pays, etc... »

Les Zenata ne se confinèrent cependant pas dans le désert ; nous les voyons, pendant l'occupation vandale, remonter vers le Nord et y cons-

tituer des royaumes indépendants. Plusieurs de leurs rois, dont l'histoire nous a transmis les noms, s'illustrèrent dans les luttes acharnées qu'ils soutinrent contre les généraux de Byzance : Antalas et Cutzinas dans la Byzacène ; Yabdas, dans l'Aurès ; Orthaias, dans le Bellezma, le Zab et le Hodna ; Massonas, dans la Maurétanie occidentale ; Mastigas et Gasmul, dans la Maurétanie orientale.

Le géographe arabe Al-Hassan-ben-Mohammed-Alvazas-el-Fasi (1483-1526), originaire de Grenade et connu universellement sous le nom de Léon l'Africain, parle en ces termes des Zenata qu'il avait connus en Afrique : « Les blancs d'Afrique sont divisés en cinq peuples ; c'est à savoir : Sanaghia, Masmuda, Zenata, Haoara et Gumera... Il y en a beaucoup d'autres qui disent ces cinq manières de peuples être de ceux lesquels ont coutume d'habiter dans les pavillons parmi les campagnes, et affirment qu'aux premiers siècles, ayant maintenu longuement la guerre les uns contre les autres, et finalement ceux qui se trouvèrent surmontés étant réduits en servitude, furent envoyés pour habiter aux villes, et les victorieux se firent seigneurs et maîtres de la campagne, là où ils commencèrent à habiter et à bâtir leurs maisons. Et la raison est bien vraisemblable, parce que plusieurs de ceux qui habitent à la campagne ne diffèrent en rien, quant au langage, de ceux qui font leur résidence dans les cités, comme je vous ferai connaître manifestement par exemple. Les Zénètes de la campagne usent d'un même langage que font ceux des villes et les autres au cas pareil... Aucuns de ces peuples eurent règne jadis par toute l'Afrique, comme les Zénètes furent ceux par lesquels la maison d'Idris fut anéantie..., etc. » (trad. de Jean Temporal, 1554, t. I, p. 15 et sq.).

Nos Zenata d'El-Goléa sont, à n'en pas douter, les descendants des Zenata dont je viens d'esquisser l'histoire. Mais il sont mélangés aujourd'hui aux Harratin, à ce point qu'il est impossible de les distinguer les uns des autres.

Ces Harratin sont des nègres agriculteurs dont les ancêtres ont habité le centre de l'Afrique depuis une époque tellement reculée qu'on les considère généralement comme autochtones. Les Ronagha qui habitent les oasis de l'Oued R'ir, au sud-ouest de Biskra, sont aussi des Berbères d'origine zénatienne ; comme leurs frères d'El-Goléa, ils se sont tellement mélangés, par le croisement, avec les noirs qu'ils ont fini aussi par leur ressembler par la couleur, les traits et la chevelure. Le même phénomène s'est produit dans le sud marocain où Berbères et Nègres ont fini par créer une race exactement semblable, physiquement du moins, à celle qui habite l'oasis d'El-Goléa.

Au contraire de ce que j'ai dit de la prétendue civilisation des Garamantes, il est certain que les Zénètes en ont eu une réellement très avancée. Tlemcen qui fut, comme je l'ai indiqué en commençant, leur

métropole, avait atteint, au XVe siècle, une grande puissance, par son commerce, ses richesses, la culture des sciences et des arts. — « De même que Cordoue, Séville et Grenade, elle fournit une témoignage de la haute civilisation à laquelle peut s'élever la race berbère. Les minarets et les coupoles des mosquées, les ciselures et les arabesques des parvis racontent la gloire des artistes Zenata. » (E. Reclus, vol. XI, p. 526).

Aussi, ne serai-je pas éloigné d'attribuer simplement aux Zenata d'El-Goléa la construction du Ksar dont je viens de visiter les ruines ; ils l'ont élevé dès les premiers temps de leur arrivée dans le pays pour y dominer la vallée de l'oued Seggueur et s'en assurer la possession définitive.

C'est donc avec raison que l'on considère ce ksar comme la Taorirt des Berbères et c'est cette dernière que Léon l'Africain décrit dans son VIe livre sous le nom de Techort. La situation qu'il lui donne par rapport aux pays et aux localités qu'il décrit dans cette même partie de son ouvrage, me permet de la reconnaître sans hésitation.

.....

Les Zenata et Harratin ne sont plus aujourd'hui que 368 ; une trentaine d'étrangers, Marocains pour la plupart, se sont joints à eux et ils habitent tous ensemble l'oasis dont ils cultivent les jardins. Les Chioukh qui les ont administrés depuis sept générations sont tous les ascendants en ligne directe du cheikh actuel, Ali ben Yahia. J'espérais donc qu'il avait recueilli de ses aïeux, par la tradition orale, quelques renseignements sur le passé de sa race ; mais quand je l'interroge, il ne peut m'en donner aucun. Tout ce qu'il sait, c'est que ses ancêtres, les Zenata, ont bâti le ksar et qu'ils l'ont toujours habité jusqu'à notre arrivée dans le pays.

Gal A. MOINIER

FÊTES ET COUTUMES SAISONNIÈRES

CHEZ LES BENI SNOÛS

Suite. — Voir les nos 261-262.

La « 'Ans'âra » (1)

Lorsque, au mois de juin (2), arrive la fête de la « 'Ans'âra » (3), les femmes et les enfants vont sur les pentes, au pied des falaises, pour y recueillir des plantes, telles que la férule (1), le marrube (2), qui, en brûlant, donnent beaucoup de fumée (3). C'est pour faire des fumigations (4).

(1) Pour la bibliographie et l'explication des rites de la « 'Ans'âra », Cs. E. Doutté, *Merrâkech*, Paris, 1905. Premier fascicule : la « 'Ans'ra » ; — les feux de la Saint-Jean ; — signification de la « 'Ans'ra », pp. 377-382.

(2) La fête tombe le 24 juin de l'année julienne (ann. grég. : 6 juillet). Cf. Es-Soûsi, *Momtiʿ*, p. 53 ; et *Cherhʾ*, p. 45 ; — Ibn el-H'âdj, *Tâdj*, p. 88 ; — El-Medjâoui, *Cherhʾ*, p. 5 ; — El-Warzîzi, *Cherhʾ*, p. 53 ; — Terh'îl, m. ms., p. 2 ; — *Kit. er-Raʿdiya*, p. 8 ; — El-Fâsi, *Cherhʾ*, m. ms., f° 5. — H'oseïn Zeïd lui assigne comme date le 6 Siwan ; Cf. *Metʿlaʾ*, p. 7 des tables. — Elle tombe, dit El-H'at't'âb *(Risâla*, f° 38, v.), à la fin du mois de Baouna (24 juin) de l'année copte ; il ajoute (même folio) : وقيل في ثاني ابيب « On dit aussi qu'elle tombe le 2 Abîb (26 juin). »

(3) On prononce, au Kef, l''Ans'âra et l''Ans'ereth (لعنصرث) ; parfois, à Tlemcen, l''Ans'era. Les auteurs arabes donnent l''Ans'âra comme une ancienne fête chrétienne, appelée Meherdjân, مهرجان (Cf. El-H'at't'âb, *Risâla*, f° 38, v. : وفي اخره عيد العنصرة ويسمى يوم المهرجان ; — El-Maqrîzi, *Khitʾatʾ*, II, p. 474). — Dans le calendrier persan, on trouve, au mois de Mehermah (mois du soleil), cette fête de Meherdjân (fête du soleil), pendant laquelle les princes avaient coutume de coiffer les enfants d'un diadème d'or portant l'image du soleil (Cf. El-Qazwînî, *ʿAdjâtb*, pp. 81-82). — Les Juifs, qui la célébraient pendant le mois d'Aiâr, la nommaient حج الاسابيع et aussi عيد الخطاب (Cf. El-Maqrîzi, *Khitʾatʾ*, II, p. 474). — D'après Es-Soûsi, ce jour est l'anniversaire de la nativité de saint Jean : فيه ولد يحيى بن زكرياء (*Cherhʾ*, p. 40). — On lit dans El-H'at't'âb, *Risâla*, f° 38, v. : وهو مولد عيسى عمّ « C'est ce jour que naquit Jésus. » Le même auteur ajoute (même folio) : وفيه جست الشمس على يوشع عليه السلام مقدار يوم « C'est à pareille date que, durant une journée, Josué arrêta le soleil. » — Voir aussi El-Warzîzi, *Cherhʾ*, p. 53.

Voici ce qu'en dit El-Maqrîzi : « Les Chrétiens prétendent que, dix jours après l'Ascension et cinquante jours après la résurrection de Jésus, les disciples du Christ se réunirent dans un endroit élevé de Sion. L'Esprit saint leur apparut sous forme de langues de feu et il descendit en eux. Alors, ils parlèrent toutes les langues et leurs mains produisirent des miracles. » (*Khitʾatʾ*, I, p. 165.)

« La fête dure deux jours », dit H'oseïn Zeïd *(Metʿlaʾ*, p. 7 des tables). — La plupart des auteurs : Ibn El-H'âdj, Es-Soûsi, El-Warzîzi, etc., blâment la conduite des Musulmans prenant part aux réjouissances des Chrétiens, le jour de l''Ans'âra (de même pour l'Ennâyer).

(1) *Ferula sulcata*, ar. كلخ, berb. وقّال (dial. des B. Snoûs).

(2) *Marrubium vulgare*, ar. مرّيوة, berb. امّرّو.

(3) Au Kef (Beni Snoûs), on emploie d'autres plantes : le thuya *(callitris quadrivalvis ;* ar. عرعار ; berb. امظزي avec un *l* et un *z* emphatiques) ; l'artémise blanche *(artemisia herba alba ;* ar. et berb. شيح ; — berb. يزري) ; le palmier nain *(chamærops humilis ;* ar. دوم ; berb. يلاون). — A Saint-Leu, à Mostaganem, on brûle des herbes sèches. — A Qal'a, du chaume, des orties. — Chez les Beni Ournid, des tiges de fève. — A Ammi Mousa, on fait de grands feux de branches d'arbres d'essences diverses, mais il s'y trouve toujours du laurier-rose. — A Saïda, on prend sept sortes d'herbes pour faire les fumigations ; on jette, sur les charbons, du raisin vert (سمّوم), des figues mâles (بيثار ou ذكّار), quelquefois un nid de guêpes. — Près de Tlemcen, on fait sécher, pendant sept jours, les herbes arrachées dans les jardins ; on les saupoudre de sel avant de les brûler le jour de l''Ans'âra ; si un vieux nid d'oiseaux est resté sur l'arbre, on le brûle sous l'arbre même. — A Figuig, on brûle du *h'ermel* (حرمل, *paganum harmola*) au pied des palmiers. Le h'ermel brûlé est recueilli le jour même, au moment de l'*as'er*. Si ces fumigations n'étaient pas faites, disent mes informateurs du Figuig, un vent surviendrait qui ferait tomber toutes les dattes. ماتّا وداس نبخّر ادياس واضو اسّير. On emploie aussi le h'ermel chez les Beni Ouassin, concurremment au laurier-rose, au fenouil, au tamarin, à la férule, au marrube, à l'artichaut sauvage non comestible *(addad)*. — A Oujda, on brûle du laurier-rose, du pin (زنين). — Cf. Westermarck, *Mids. cust.*, p. 28 ; — Ed. Doutté, *Merrâkech*, pp. 377-78 : les rites du feu le jour de la « 'Ans'ra ».

(4) A Tlemcen, on achète, pour l''Ans'âra, les sept parfums (سبعة بخور) ; ces aromates diffèrent de ceux que l'on achète en Ramdhân ; citons : la rue (*ruta montana*, ar. et berb. فيجل et روطة) ; le thym (ar. صحتر ou زعتر) ; la graine de cerfeuil (زريعة الكصبر) ; la camomille (شجرة مريم, *C. officinalis*) ; le géranium sec (العطرشة اليابسة) ; le pouliot (*Mentha pulegium*, ar. فليو) ; la mélisse (ar. نابطة, *melissa calamintha*).

On met le feu à ces plantes ; on jette sur le brasier de l'eau et de la terre (1). On remplit de fumée toute la maison (2), en transportant ces

Au sujet de ces fumigations, Cf. El-Qazwîni : *'Adjâib*, p. 82, « Aux mois de juillet et d'août, les Perses faisaient des fumigations dans leurs maisons. »

Une légende ayant cours à Tlemcen, à Nédromah, à Mostaganem, attribue au mot 'Ans'âra une étymologie des plus fantaisistes : Dans certaine ville d'Égypte, vivait une vieille sorcière, nommée S'âra. Il n'était pas de maléfices qu'elle ne connût. Aussi, elle était crainte et détestée de tous. Un jour, une victime de ses sortilèges, n'osant la tuer, fixa à l'arbre au pied duquel opérait la sorcière, un écriteau portant ces mots : يا رب العن صارا « O Seigneur, maudis S'âra. » Et il ajouta : « Celui qui, passant par là, ne maudira pas S'âra, sera maudit lui-même. » De cette sorte, la malédiction de la ville tout entière tomba sur la vieille, que l'on finit par faire mourir un certain jour d'été, appelé depuis l'*'Ans'âra*. — Aussi, est-ce ce jour que les sorcières d'aujourd'hui choisissent pour ramasser des herbes dont elles connaissent les vertus secrètes. Cf. infrà, p. 28 et notes 1-2.

Sur l'étymologie du mot عنصرة, Cf. Dozy, *Supplément*, II, p. 181 : « عنصرة est l'hébreu 'as'ara ; dans l'Ancien Testament, ce mot signifie assemblée, etc. » — et Westermarck, *Mids. cust.*, p. 43 et suiv. — Ibn El-Hâdj rapproche ce mot de la racine عسر. *Tâdj*, p. 89 : لانه يوم عسير. Le verbe عنصر est usité à Tlemcen et aux environs dans le sens de « faire des fumigations ».

(1) C'est pour que la fumée soit plus épaisse ; peut-être aussi pour un autre motif qui nous échappe. — Chez les Beni Ouassin, on jette de l'eau sur les tiges qui brûlent. Un des assistants saisit une branche mouillée et asperge les personnes présentes. (Cf. E. Doutté, *Figuig*, p. 199.)

Les cendres du brasier ont la propriété de préserver de maladies graves celui qui s'en frotte le corps. Toutefois, pas plus que l'eau d'En-Nisân, elles ne préservent de la maladie qui doit emporter son homme. Un individu, lavé d'eau d'En-Nisân et frotté de cendres de l'*'Ans'âra*, comprend, s'il tombe gravement malade, que sa dernière heure est proche (Tlemcen, Saint-Leu, Mostaganem).

(2) On explique, à Tlemcen, l'origine de cette coutume de la façon suivante : Une femme juive, du nom de S'âra, mourut un jour d'été (Cf. suprà, p. 2, note 2). Comme cette personne était très grasse, le corps se décomposa rapidement. Une odeur insupportable se répandit dans toute la ville, à tel point que le khalife 'Ali ben Abi T'âleb ordonna, par mesure d'hygiène, de faire des fumigations dans les rues et les maisons. L'usage s'en est conservé jusqu'à nos jours.

A Qal'a, à Saïda, à Nédromah, à Mostaganem, à Saint-Leu, on allume, dans les maisons, diverses plantes au milieu de la cour. Les membres de la famille entourent le brasier et chacun passe sept fois par-dessus. On fait passer sept fois les tout petits enfants à travers la fumée. Les bergers en font autant à Ammi Mousa ; celui d'entre eux qui parvient à franchir un immense brasier, allumé en pleine campagne, est appelé le chef des bergers (شيخ الراعين). A Figuig, c'est sept jours après l'*'Ans'âra* que l'on franchit un feu fait avec une plante appelée *tât* (?)

El-'Abderi signale une coutume identique au Caire, Cf. *Medkhel*, I, p. 179 : « Les femmes sortaient le jour du خميس العدس pour acheter au marché de l'encens et des bagues. » Voir aussi même page : استعمال البخور لهن

plantes allumées dans toutes les pièces (1) : cela afin que les génies de la maison ne viennent pas tourner autour de nous.

On place aussi, sous les arbres des vergers (2) et au milieu du trou-

ولغيرهن من الرجال الخ. Avec cet encens, hommes et femmes faisaient des fumigations, *puis ils passaient sur la fumée sept fois*, se frottaient, au-dessus, les mains et les pieds et y faisaient passer des objets. Ils prétendaient que cette pratique les préservait du mauvais œil, de la mollesse et de l'abattement du corps. (De même que l'Ennâyer, cette fête du *Khemis El-'Ades* est classée par El-'Abderi parmi celles que les Musulmans empruntèrent aux « *Gens du Livre* ».)

Quand une personne passe sur la fumée, il arrive que l'on fait des vœux en sa faveur. On dit à une femme restée stérile : يا فلانة نقزي باش يكتب لك رب حتى وليد ان شاء الله « O une telle, saute, afin que Dieu, si cela lui plaît, t'accorde un enfant. » (Mostaganem.)

Si le feu crépite au moment où cette femme franchit le brasier, c'est signe qu'elle aura un enfant dans l'année (Géryville, Figuig).

On dit à un enfant malade : نقز الله يجعل المرض الي فيك يتحرف ويطفى مع هذا النار « Saute, Dieu fasse que la maladie dont tu souffres soit brûlée et s'éteigne avec ce feu ! »

Ou bien à une jeune fille : الله يجعلك تضوي كهذه النار « Que Allah te rende brillante comme ce feu ! »

On fait aussi des vœux pour le chef de la famille, par exemple : الله يجعل مول الخيمة يصيب حتى خدمة « Dieu fasse que le maître de la demeure trouve du travail ! »

Ou bien pour éloigner quelque malheur : الله يجعل هذه الغبينة يطفى مع هذه النار « Dieu veuille que cette affliction s'éteigne avec ce feu ! etc. » (Mostaganem).

(1) Dans les douars de Tr'alimet, du Bou Hallou (Beni Snoûs), on fait de la fumée sous les tentes le jour de l'*'Ans'âra*. De même chez les Beni Ouassin et les Beni Bou Saïd.

(2) Nous résumons ici une légende que les Tlemceniens donnent avec des détails trop longs pour qu'ils puissent figurer dans ce travail : Jésus, touché du profond désespoir d'un veuf, pleurant sa femme l'*'Ans'âra*, ressuscita celle-ci. Un jour, pendant le sommeil du mari, le roi vint à passer et, par des promesses, décida l'*'Ans'âra* à le suivre. Un berger, témoin de la scène, informe de son malheur l'époux trompé si indignement. Celui-ci se rend au palais, y rencontre l'infidèle qui feint de ne pas le reconnaître. Elle renie également son mari devant une assemblée de juges. Ces magistrats imaginent de la faire descendre dans son ancienne tombe, restée ouverte après sa résurrection. A peine l'*'Ans'âra* y a-t-elle mis le pied que, sur l'ordre de sîdna 'Isa, la terre se referme sur elle.

A ce moment, dit-on, une épaisse fumée s'échappa de l'endroit où cette femme venait d'être engloutie et couvrit les arbres voisins d'un épais nuage. Comme ces arbres donnèrent, cette année-là, de beaux fruits en abondance, on eut soin, dans la suite, de faire, à pareille époque, des fumigations : celles de l'*'Ans'âra* (Tlemcen).

peau (1), des herbes aromatiques qui brûlent sur un réchaud. De cette sorte, les fleurs des arbres se trouvent fécondées (2), les animaux sont préservés de la maladie et tout le troupeau prospère. Au Kef, on laisse, pour la première fois, les jeunes agneaux et les chevreaux sortir de la maison et suivre leurs mères au pâturage (3).

Les femmes descendent sur les rives de l'oued des Oulâd l'Arbi et viennent s'asseoir au bord des bassins que forme le cours d'eau, au-dessous du village (4). Elles allument du feu dans une marmite, jettent sur les charbons ardents du benjoin et des graines de cerfeuil; puis, faisant le tour de l'étang, elles en parfument les bords. Elles mangent ensuite un peu de pain de blé ou d'orge, qu'elles ont apporté et qu'elles se partagent; elles en jettent dans l'étang; les poissons accourent pour manger ce qu'elles ont jeté. Puis, elles disent aux génies de l'oued : « O Chamahroûch, Belâh'mar, Belâchgar, Târoûchîn, Mâroûchîn, partagez-vous ce pain et mangez. Celui d'entre vous qui frappera l'un de nos enfants, Dieu le frappera à son tour. » Elles puisent alors de l'eau du lac et en font boire un peu à chaque enfant. Cette cérémonie a pour but d'obtenir des génies qu'ils ne fassent pas de mal aux enfants (5). »

(1) Même coutume chez la plupart des Nomades de la région ; on s'arrange pour que les chèvres, les moutons, les bêtes à cornes, les chameaux (Beni Ouassîn), soient touchés par la fumée d'un brasier. (Cf. Westermarck, *Mids. cust.*, p. 28; — E. Doutté, *Merrâkech*, pp. 377-78.)

(2) Cf. infrà, pp. 7 et suiv.

(3) Même coutume à Saïda. Quand la fumée a touché les brebis et les chèvres, le lait de celles-ci est purifié et constitue un véritable remède pour leurs petits. Aussi, on laisse les agneaux et les chevreaux téter à leur aise. Pour cela, on se garde de traire les mères le jour de l'*Ans'âra*, et leurs petits restent auprès d'elles au pâturage. (Cf. Westermarck, *Mids. cust.*, p. 28.)

A Tlemcen, on couvre aussi d'un nuage de fumée les pièces de terre cultivées. Cette fumée tient lieu de *doukkâr*. (Cf. Westermarck, *Mids. cust.*, p. 28.)

(4) Notamment près de Tala Nilef : le lac du sanglier.

(5) A Tlemcen, le jour de l'*Ans'âra*, entre les deux prières du milieu du jour (ظهر et اولى), les femmes auxquelles un enfant est particulièrement cher se rendent avec lui aux endroits où l'on rencontre de l'eau. C'est là que, de préférence, se tiennent les génies (sur ce mot, cs. W. Marçais, *Dial. de Tlemcen*, p. 280, note 1, et *L'euphém. et l'antiph. dans les Dial. d'Alg.*, Gieszen, 1906, p. 437). Elles emportent de l'encens, du musc et un réchaud. Puis, recherchant les recoins (دخش) qui servent de logis aux génies, elles y font brûler des parfums, y laissent une bougie allumée et poussent des cris de joie comme aux jours de fête. Elles disent aux génies : ا سيدي شمهروش وسيدي عفريط وسيدي ميمون افطع الباد لوليدي واعطيه السخون « O sîdi Chamahroûch, ô sîdi 'Afrît, ô sidi Mîmoûn, enlevez à cette eau sa froidure pour mon petit enfant et donnez-lui de la chaleur. » — Quand le moment du dhoh'or est passé, les enfants prennent un bain.

En cette saison d'été, nos maisons sont infestées de puces (1). Voici comment on s'y prend pour les chasser (2) : Après avoir brûlé dans la chambre, le jour de la « 'Ans'âra », quelques plantes aromatiques et des grains de raisin vert, on attrape un ou deux de ces petits insectes et on les introduit dans un grain de raisin (3) que l'on suspend ensuite au plafond (4); le grain sera à peine sec que déjà toutes les puces seront parties.

De même, quand l'on suspend, dans les pièces d'habitation, des char-

Sur la recommandation des mères, les jeunes Musulmans, sans exception, ne manquent jamais, avant de prendre un bain dans les oueds ou à la mer, de dire : بسم الله الرحمان الرحيم « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux ! »

Ils terminent leur bain en disant à l'eau, au moment où, pour la dernière fois, ils s'y plongent : هذا حفك يا الماء بالصحة والعافية الي بجى بي بجي في صاحبي والي بجي في صاحبي بجي في البكـــرون العماء الله ينعلك يا الحمة في قلب المـــاء « Puisse ce (dernier plongeon) te donner la santé et la paix ! Ce qui pourrait m'advenir éprouverait aussi mon compagnon, et ce qui lui arriverait, à lui, nuirait aussi à la Tortue aveugle. Que Dieu te maudisse, ô fièvre cachée au sein de l'eau ! »

A Figuig, au moment de l'*'as'er*, les femmes portent du safran et brûlent de l'encens aux endroits qu'affectionnent les génies. Les jeunes filles y apportent du h'enna; elles sortent, pour la circonstance, les cheveux flottants et ne portent pas de ceinture.

A Mostaganem, à Saint-Leu, les femmes vont sur les bords de la mer, dans la matinée du jour de l'*'Ans'âra*. Elles se promènent, poussent des cris de joie, jettent dans la mer des cendres provenant des herbes brûlées le matin, à la maison. Puis elles prennent un bain, elles plongent leurs enfants dans l'eau; elles se contentent, pour les tout petits, de leur laver les bras avec de l'eau de mer. — Cf. Chénier, *Rech. histor.*, III, 244; — E. Doutté, *Figuig*, p. 199; — Westermarck, *Mids. cust.*, p. 31. — On sait que, pour leur fête de la Pentecôte, les Juifs ont coutume de s'asperger mutuellement avec de l'eau (Tlemcen). Cf. suprà, p. 1, note 3, et p. 3, note 3. — Sur les rites de l'eau le jour de l'*'Ans'âra*, Cs. E. Doutté, *Merrâkech*, pp. 378-82.

(1) Il y en a tout autant sous les tentes des Nomades. Ceux-ci se débarrassent en partie des parasites, en transportant leurs tentes ailleurs.

(2) Un moyen aussi sûr, mais plus coûteux, consiste à s'adresser à un *t'âleb* qui, pour quelques sous, écrit des amulettes que l'on suspend dans les chambres : aussitôt les puces déménagent.

(3) C'est ainsi que cela se pratique au Kef et sur l'Oued Khemîs. — A Orléansville, on enterre le grain de raisin, garni de puces, dans les pièces d'habitation. — A Mascara, on suspend simplement une grappe de raisin vert et l'on fait des fumigations. — A Saïda, on jette dans l'eau quelques puces prises dans la chambre; celles qui y sont encore s'empressent de fuir.

(4) Chez les Beni Ournîd, on suspend, pour l'*'Ans'âra*, un cloporte (بوغيول) dans le meuble qui renferme les effets; les autres quittent la maison.

dons bleus (1), les mouches se mettent à fuir dès qu'elles les aperçoivent, et ne reviennent plus (2).

Bien avant le lever du soleil (3), nous allons chercher des figues amères (4) sur les bords de l'oued. Nous ne prenons que celles qui renferment des moucherons. Vite, nous les plaçons dans des sacs et nous les apportons dans les vergers, après les avoir mises en chapelet (5) sur des brins d'alfa. Nous suspendons ces « doukkârs » aux branches des figuiers. Les moucherons sortent des figues amères, se répandent dans l'arbre et assurent la fécondation des fleurs (6).

On obtient le même résultat en enduisant les arbres de terre délayée dans de l'eau (7), ou bien en plaçant dans les branches des tiges de laurier-rose ou de marrube.

---

(1) *Eryngium triquetum*, ar. زُرّيْف, berb. اسنّان ازيزا (cette plante est très commune dans la région).

(2) On les chasse, à Figuig, avec une rate de mouton (ينرهذ) et en faisant brûler de la poudre dans la maison.

(3) C'est, au contraire, le soir que cette opération se pratique à Qal'a.

(4) Ar. دُكّار, berb. تنّزارات نومرصوض.

(5) A Tlemcen, on suspend, pour l''Ans'âra, des colliers de coquilles d'escargots aux branches des poiriers. A Ammi Mousa, c'est au cou des moutons que l'on passe ces colliers (V. infrà, p. 8, note 2).

(6) Cf. Rivière et Lecq, *Manuel pratique de l'Agriculteur algérien*, Paris, Challamel, 1900, p. 383 : « En Kabylie, on pratique la caprification par divers moyens, ordinairement en suspendant, au figuier cultivé, des figues du figuier sauvage, contenant des cynips qui vont dans les figues comestibles déposer leurs œufs et y produire ainsi une irritation qui provoque le développement et la maturité du fruit. »

Ibn el-'Awâm, qui cite : « l'Agriculture nabatéenne », décrit longuement le procédé ; cette opération se fait, dit-il, à la suite de mai, au commencement du mois de l'Ançarah (juin) (*Kitâb el-Felâh'a*, édition et traduction espagnole de Banqueri, I, p. 573 ; trad. franç. de Ch. Mullet, Paris, Hérold, 1864, p. 536). — On dit à Tlemcen : يوم العنصرة ناموسة تذكّر مية كرموسة وكيف تخرج العنصرة مية ناموسة ما تذكّر شي كرموسة « Le jour de l''Ans'âra un moucheron féconde cent figues ; mais après l''Ans'âra, cent moucherons ne fécondent pas une seule figue. » — Les colliers de doukkârs se vendent sur les marchés (Mostaganem).

(7) On emploie à Tlemcen de la terre colorée en rouge (حمري), recueillie au point où sept chemins se croisent. On y mêle de l'eau d'En-Nîsân. Le mortier obtenu s'appelle à Tlemcen امَغرا, à Nédromah ثامَغرا.

Dans certaines localités, on jette aussi, sur les branches des arbres, de la poussière, de la terre rouge (surtout sur les figuiers) (Tlemcen, Nédromah), ou bien, on prend la cendre qui provient des herbes brûlées, on l'humecte d'eau et on jette le mortier sur les figuiers (Tlemcen).

C'est pour la même raison que nous plantons des branches de laurier-rose (1) dans les plates-bandes de poivrons. Ce même jour, pour que les fourmis ne les envahissent pas, nous saupoudrons de cendre, au moyen d'un tamis, les carrés de poivrons et aussi ceux de courges.

Pour favoriser la fécondation des fleurs de courges, nous attachons, à leurs tiges, un scarabée, au moyen d'un fil rouge.

Toujours dans ce même but, un individu place au milieu de son verger une tête de mulet, de cheval ou d'âne (2). Grâce à cette pratique, chaque fleur donne un fruit.

Chez les Beni Ournîd, on brûle sept abeilles et on saupoudre les ruches de leurs cendres.

Cf. ce passage de El-H'at't'âb, *Risâla*, f°s 38 v. et 39 r. : وهو يوم مبارك من غبر فيه شجرة التين بتراب غير ترابها لم يسقط من ثمرها شيء « Ce jour de l''Ans'âra est un jour béni. Si l'on jette ce jour-là sur les figuiers de la terre prise ailleurs qu'à leur pied, aucun fruit ne tombera (avant maturité), lors même que la fleur n'aurait pas été fécondée. » — Voir un passage à peu près identique dans Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 47. — Cs. aussi Ibn el-'Awâm, *Kitâb el-Felâh'a*, trad. Mullet, p. 541 ; — et sur المغرة, Cf. El-Qazwîni, *'Adjâib*, p. 82, ligne 25 ; — Es-Soûsi, *Momti'*, p. 53 ; — El-Warzizi, *Cherh'*, p. 53. — On lit dans *Terh'il*, m. ms., p. 2 : وكل من غبر فيها التين بالتراب ذالك اليوم لا يسقط من ثمرها شئ باذن الله.

A Tlemcen, en jetant la terre sur les figuiers, on dit : تراب العنصرة دكّار بجاه النبي المختار « Par considération pour le Prophète choisi, la terre de l''Ans'âra est une poussière fécondante. »

(1) C'est du laurier-rose qui croît, non sur les bords de l'oued, mais en pleine campagne (اليلي ابوري) ; ce laurier-rose, qui se rencontre rarement, a infiniment plus de vertu que l'autre qui encombre les rives des cours d'eau. Cf. Westermarck, *Mids. cust.*, p. 35, in m.

(2) A Ammi Mousa, on trouve des mâchoires de ces animaux plantées dans les potagers ; on dit de quelqu'un qui rit niaisement, en montrant les dents : يبقص في سنانه كالعظم الي في البحيرة « Il fait briller ses dents comme les ossements qui sont dans les jardins. » — On trouve aussi de ces ossements à Tlemcen, dans les cultures de melons, de citrouilles, de pastèques, dans les fours publics ; de même à Qal'a. A Figuig, on place dans les potagers, à cause du mauvais œil, une marmite dont le fond est enduit extérieurement de chaux ; elle est renversée, l'ouverture sur le sol. On place aussi, sur les arbres, des ossements d'animaux et généralement des cornes de bouc : مي يفتح الرّمان ادناوي يفلوع نوزلغ اسنيي وڤزڤور نرّمان « Quand les grenadiers fleurissent, nous apportons des cornes de bouc que nous plaçons sur leurs troncs. » (Figuig.) — Cf. Ibn el-'Awâm, *Kitâb el-Felâh'a*, trad. Mullet, p. 538. — A Tlemcen, on place sur les poiriers des colliers formés de sept coquilles d'escargots ; sur un cognassier, on place une mâchoire de mouton, tandis que les cornes sont posées dans les grenadiers ; au pied du noyer, on répand du sel ; on brûle du thym sous les treilles et on attache, à chaque cep, un sachet rempli de *mermez* grossièrement moulu.

Les gens disent que, pendant cette nuit de la « 'Ans'âra », une femme ne peut concevoir (1) ; l'accouchement est aussi impossible. Si, par hasard, une femme met au monde une fille pendant cette nuit, cette enfant sera stérile ; si c'est un garçon qui vient à naître, il sera laid, méchant et impuissant (2).

Lorsque, le jour de la « 'Ans'âra » venu, nous nous rendons aux vergers, nous prenons bien garde que quelque vieille femme (3) ne nous

(1) Cf. El-H'at't'âb, *Risâla*, f° 39, v. : فيل ولا تحمل فيه انثا « On dit que ce jour aucune femelle ne saurait concevoir » ; et aussi Es-Soûsi, *Cherh'*, p. 54 : وفيل لا تحمل فيه انثى على وجه الارض ; — El-Warzîzi, *Cherh'* p. 53. — Même passage dans *Terh'il*, m. ms., p. 2. — « Dans le ksar de Zenaga, les mariages se font seulement pendant la quinzaine qui suit la fête d'El-Ancera. » (E. Doutté, *Figuig*, pp. 195-96.)

(2) On le dit aussi à Tlemcen. Cf. El-Warzîzi, *Cherh'*, p. 53 : وان ولد فيه يكون عفيما « Si quelqu'un naît ce jour-là, il sera frappé de stérilité. » La terre elle même est improductive ce jour de l''Ans'âra : وان المطر لا ينزل فيه في جميع الدنيا « Dans le monde entier, la pluie ne tombe pas pour l''Ans'âra. » (El-Warzîzi, *Cherh'*, p. 53.) — El-Boûni recommande de ne pas se marier à cette époque (*Chems*, I, p. 18). — « Le vent qui souffle le jour de l''Ans'âra dominera toute l'année » : والريح الذي يهب فيه هو الغالب طول السنة (*Kit. er-Ra'diya*, p. 25, trad. Joly, p. 311).

Les Tlemcéniens disent que, s'il pleut pour l''Ans'âra, l'individu qui possède des agneaux se réjouit, celui qui a des figues pleure : يفرح مول الخروف يبكي مول الكرموس (les agneaux auront de quoi manger, et les figues ne pourront mûrir, car la période qui suit (السمايم) sera froide. — Autre dicton : العنصرة تقبّل والعام يبان من خريفه (Tlemcen). Cf. sur ce proverbe : E. Doutté, *Merrâkech*, p. 378.

Autre pratique de ce jour : Si un mari a abandonné sa femme, celle-ci, pour le ramener à elle, procède ainsi : Elle prend un balai de palmier nain et, le perçant d'une aiguille, elle supplie : يا مكنسة ''، بنت النساء ''، جيب سيدى عند المساء ''، بين العصر والعشاء « O balai ! fils des femmes ! amène-moi mon mari ce soir, entre l'heure de l''as'er et celle de l''acha. » — (A Tlemcen, au lieu de : بنت النساء, on dit : مِرّة النساء, reine des femmes.) En même temps, deux sœurs ou deux parentes de l'épouse délaissée prennent la peau d'un mouton égorgé pour la fête de l'Aïd el-Kebîr, et la frappent avec une baguette en disant : يا هيذور جيب سيدى عند الظهور « O peau de mouton ! amène ton maître à l'heure du dhehoûr. » Et l'on voit bientôt accourir le mari volage. (Tlemcen, Nédromah.)

(3) Ou toute femme qui n'est plus vierge, parce que, disent les Musulmans, elle peut être en état d'impureté.

suive et n'y entre avec nous (1). Car alors, aucune fleur ne pourrait être fécondée. Mais si c'est une jeune fille qui nous accompagne, chaque fleur, à cause d'elle, donne un fruit, et ce fruit sera beau comme elle. Avant d'entrer dans les potagers, ces jeunes filles doivent enlever leurs ceintures.

C'est pour cette fête que les vieilles femmes (2) percent les oreilles des petites filles, pour y passer des anneaux d'argent ou d'or (3).

Elles vont aussi dans la montagne et en rapportent diverses herbes, une tige de chaque espèce (4). Arrivées à la maison, elles les font sécher, les pilent, en font un mélange et les serrent dans un morceau d'étoffe (5).

(1) Il est des régions où jamais une femme mariée, vieille ou jeune, ne pénètre dans les vergers. Les jeunes filles y entrent, y jouent comme il leur plaît (Ammi Mousa, Beni Ouassin).

A Qal'a, les femmes mariées n'approchent ni des meules de céréales, ni des ruches d'abeilles, ni des silos ; elles n'entrent pas dans les jardins.

(2) L'opération est faite aussi, ailleurs, par les négresses, les sages-femmes, les *'Amriyates*. (Cs. Ed. Doutté, *Figuig*, p. 182 ; *Merrâkech*, p. 368, note 1.) Elles enfoncent des aiguilles dans le cartilage et dans le lobe de l'oreille, y font passer ensuite un fil de laine enduit de goudron ; on réunit les deux extrémités du fil dans une boulette de pâte, faisant office de poids. Trois jours après, on enlève le fil. On emploie pour le pansement divers produits : du levain, du sulfate de cuivre, de la salive prise sur les dents, de la fiente d'oiseau mêlée à du beurre ; ou bien, comme à Ammi Mousa, de l'eau d'En-Nisân. — Chez les Beni Ouassin, à Nédromah, avant de percer l'oreille, on fait passer l'enfant à travers la fumée de diverses herbes qui brûlent devant lui.

C'est ce même jour, dit-on, que Fat'îma, la fille du Prophète, pratiqua cette opération sur ses enfants. Elle employa, pour les panser, du levain et de la laine (Nédromah). — A Tlemcen, on choisit le jour de l''Ans'âra pour tirer du sang aux gens qui en ont trop. — On prétend, à Mazouna, que, pendant la nuit de l''Aus'âra, l'eau est partout changée en sang. — C'est aussi ce même jour que se font les tatouages (on emploie généralement comme matière colorante du suc d'herbes).

(3) On en met aussi aux jeunes garçons, à une oreille seulement, soit à la droite, soit à la gauche. Les anneaux sont faits d'un fil ou de deux fils tordus, d'où leur nom de *meftoûl* (مفتول). Quand l'enfant atteint un certain âge, on lui retire cet anneau et on le passe à un de ses frères plus jeunes, ou bien on le donne. Les petites filles peuvent porter aussi le meftoûl.

(4) On recueille ces plantes à cette époque parce que, dit-on, elles sont alors en pleine maturité. — Cf. El-Warzîzi, *Cherh'*, p. 53 : ومن فطع فيها خشبا فلا ياكلها الدود « Si l'on coupe des poutres ce jour-là, les vers ne les piquent pas » ; — et Es-Soûsi, *Momti'*, p. 54 : « Les céréales coupées ce jour-là ne seront pas piquées par les charançons, ni le bois par les vers, à cause de leur parfait état de maturité. » — C'est aussi ce jour que l'on enlève le miel des ruches (Orléansville, Qal'a, etc.).

(5) A Figuig, à Nédromah, à Mascara, à Saïda, les femmes et les enfants sortent dans la campagne et en rapportent des fleurs et des herbes, que l'on

Quelqu'un a-t-il besoin de leurs services ? Il va trouver une de ces vieilles femmes et lui demande un peu de cette préparation. Il lui donne de l'argent, en disant : « Cède-moi de cette poudre dont je me servirai pour me faire aimer de telle femme (1). » Ou bien, c'est un malade qui vient demander de ces plantes pour guérir quelque mal de tête et quelque affection de poitrine.

On fait en sorte d'avoir achevé la moisson pour l'*'Ans'âra* (2), et on évite de planter des arbres ce jour là (3). Mais toutefois, pour cette sorte de fête qui ne dure qu'un jour (4), on ne suspend pas les travaux comme

---

conserve. Sous peine d'être pris de somnolence toute l'année, on ne doit pas faire la sieste ce jour-là ; on se promène.

A Nédromah, les vieilles femmes en portent au cimetière des plantes et de l'eau du puits de Zemzem. Avec cette eau, elles arrosent les tombes en disant : يا ربّ ارحم عبيدك رافدين تحت الارض « O mon Dieu ! accorde ta miséricorde à tes serviteurs endormis sous la terre. » Puis elles plantent sur les tombes les narcisses (نرجس) et les scilles (بصلة الذيب) qu'elles ont apportées, et les arrosent avec de l'eau du puits de Zemzem. Ces plantes ne cessent d'implorer la miséricorde divine en faveur des défunts. — Même coutume à Mascara.

(1) On se garde, comme on peut, des sorts jetés ce jour-là, par exemple, en brûlant un caméléon dans un brasier ; on se tient debout pendant l'opération (Oujda). — Des plantes recueillies le jour de l'*'Ans'âra* on fait, à Nédromah, un balai avec lequel on nettoie les pièces d'habitation, en disant : يا سحور لا تسدي لسحار ولسحارة بحف سيدتكم العنصرة « O maléfices ! puissiez-vous ne réussir ni à sorcier, ni à sorcière, grâce à votre maîtresse l'*'An-s'âra* ! »

(2) Chez les Beni Ouassin, les meules étant dressées pour le jour de l'*'An-s'âra*, au moment de l'*'as'er*, on égorge à leur pied une brebis dont on abandonne aux génies le sang et les entrailles. Si l'on négligeait de faire ce sacrifice, les génies irrités enlèveraient la meule ou gâteraient le grain.

Près de Tlemcen, on n'égorge pas de brebis. Mais, la récolte étant faite, on place à la tête de chaque tas de céréales une motte de terre ; puis on recouvre le tas d'un burnous ou d'une autre pièce de vêtement, ou d'un *tellis*. On prend cette précaution pour préserver les céréales du mauvais œil.

(3) Cf. Ibn el-H'âdj, *Tâdj*, pp. 88 et 89 : ويونيه يترك فيه يوم العنصرة الخ « On peut planter en juin, sauf le jour de l'*'Ans'âra*. »

(4) Cf. El-Fâsi, *Cherh'*, m. ms., f° 9 : وهو يوم واحد « L'*'Ans'âra* dure un jour. » — D'après H'oseïn Zeïd, *Met'la'*, p. 7 des tables : « L'*'Ans'âra* dure deux jours. »

pour les grandes fêtes (1). On n'égorge ni bœuf, ni mouton (2). On mange du *berkoûkes* (3), mêlé à des herbes aromatiques. Cette préparation est souvent employée comme médicament.

---

(1) On trouve cependant dans *Terh'il*, m. ms., p. 2 : ولا يخدم فيه بحصاد ولا بدراس ولا غيره ومن يفعل في ذلك اليوم شيئا يدخل فيه السوس ويكره فيه السفر « Le jour de l'*'Ans'âra*, on ne s'occupe ni de la moisson, ni du dépiquage, ni d'autre travail. Celui qui fait ce jour quelque travail voit les vers s'attaquer à son ouvrage. Il est blâmable de voyager ce jour-là. » — Cf. El-Boûni, *Chems*, I, p. 18 : ولا تغرس فيه غرسا ولا تلبس جديدا ولا تتزوج فيه الخ « On ne plante pas d'arbres ce jour-là ; on ne doit pas se marier ni revêtir d'habits neufs. » — A Mazouna, le jour de l'*'Ans'âra*, les petits garçons et les fillettes se placent, sur la tête, des couronnes tressées avec des feuilles de roseaux ; ils les conservent toute la journée et se trouvent ainsi préservés des maux de tête. — On ne travaille pas dans certaines localités (Mascara, Figuig, Saint-Leu). — On dit au Sig que l'individu qui travaille le jour de l'*'Ans'âra* est pris de tremblements (الوسويسة).

(2) Dans les villes (Oran, Mostaganem), un marché se tient la veille de l'*'Ans'âra*. On prépare, pour la fête, des crêpes (ثريد), des beignets feuilletés (مسمّن), du couscous au sucre (طعام معوّد — سعوب).

A Qal'a, on ne fait rien cuire ce jour de l'*'Ans'âra* ; on mange du miel pris, le jour même, dans les ruches, les premières figues de Barbarie, les plus précoces des figues-fleurs. — De même à Ammi Mousa, à Saint-Leu. Dans cette dernière localité, les femmes mangent des tortues (la chair de cet animal est employée généralement pour combattre la stérilité). Cf. Westermarck, *Mids. cust.*, p. 35.

(3) Cf. m. *Ennâyer*, p. 59, et Ibn el-H'âdj, *Tâdj el-Mouloûk*, Le Caire, 1312, p. 5. — Dans certaines régions voisines de Tlemcen, on mêle à la *h'artra* (Cf. *Ennâyer*, p. 62, et Ibn el-H'âdj, *Tâdj el-Mouloûk*, loc. cit., p. 5) du raisin vert, des prunes vertes. — A Ammi Mousa, on mêle au *berkoûkes* du thym, de la menthe. — A Oujda, on avale des grains de raisin vert, des olives sauvages vertes, pour chasser les sorts, pour préserver des maux d'yeux.

TEXTE BERBÈRE (1)

Dialecte des Aït L'arbi. — Beni Snoûs

اذرار ناث سنوس يتّيلي ذيس اصمّيض يرّو ذي لمشتا * كُل اسڭّاس يتحوفا ذيس اذفل ذنيي وُزْرو وفَرنان يزّار ذي دشرثَنّغ * وَلاينّي يتّيلي اصمّيض يوعار ذي ومزوار نمارس * يتّيلي ذي يورنّي سبعة نِيظان ذثمانية نوُسّان ذيسن اضو يرّو يفصح ام وجريس يتحوفا ذيسن انزار انغ اذفل وسّانو نقّاراسن سّابعث *

ربعة وسّان ينڭّورا تغارن ذيسن بعض نتيغطّن ذتِخسِوين ذتفوناسين تيلين تزّين تغارن سي وصمّيض ال تمتّان ارّاونسن سولاز وتّافن اغي متّا يَطّضن *

تَسكورث ذي سّابعث فايت تحضن تبتّا اتارو * سڭّا تڭّماض سّابعث تيلي تيرو سبعة نتملّالين * فارن ميدّن فايت خسبعة نتملّالين *

ميلّا وَنّي يسسّوَن تازّارثنّس ذي ييظان يزيرارن يتنوسا نشيرَنّس يتشور ستزّارث * وَنّي ويسسّونش ذي يِظان يزيرارن يتنوسا نشيرَنّس يخوا * فارناسن تيناك يظان يبرشانن ذيسن تَلّست يوسع وزّارنّش ذيسن تفوث والو *

(1) Ce texte m'a été dicté, en juillet 1905, par Moh'ammed Belkheir, chez les Beni Snoûs, au village des Aït L'Arbi. Les notes qui accompagnent la traduction m'ont été fournies, en grande partie, par des élèves de la Médersa de Tlemcen, parmi lesquels : MM. Derrar, de Nédromah ; Benabadji, de Tlemcen : Cadi, de Qal'a ; Tamessaout, de Saint-Leu ; Hassen Bachir, du Sig ; Kansab, de Mazouna ; à tous ces aimables informateurs, j'adresse mes bien vifs remerciements.

سّابعث ايلّي ذيس لِفراضِ اذمثن خلف الله ذي تساعت تيشث * ايذوَل كل شي ذامان * ايلّي غير ذلبحار ذيدجن ذي دّونيث * كل اسڭّاس سيتّيلي سّابعث نقّار ايلّي ذيس لِفراض اخنَغ * نشنين نتُڭّذ انّفرض نتلطّف سي ربّي نتتّرسي ربي اذانغ يغاث * تبتّا دّونيث تسوفاغ اغروم تَازّارث ذيوزان ذوبلبول نصدافث ميزّي اخنغ يلطف ربّي سلخير *

ازدنّي لّي تڭُمّاض سّابعث يتّادف ذيس برّارج يتّاسد زفرنسن تيفللّست ترنّي ثاينا رفرنّس يتّاسد يسغي * وني يزّارن يسغي ازذنّي امزوار يتّڭ لفالنّس * ميلّا نتّان سوبدّي يقّاراس زريغشك ايسغى ذنتش سوبدّي * يترنّي يتقّن طيطّاوينّس يتينز ذي تمورث يڭسّي شال سي سوادّا يوضارنّس افوسي * يتفّل ذي وشالَنّي اڭفوسنّس * ميزّارش ذيس يدجن نوزاف يتفّل ذي لوننّس * ميلّا ذابرشان اذيسغ يدجن نويِس ابرشان انغ اسرذون ابرشان انغ ثيمارث ثابر شانت * ميلّا يوفات سيوذم انّينض ميلّا ذاملّال نع ذازيزا نغ ذازُڭّغ ايسغ لبهيمث ثاملّالث نغ ثازيزاوث نغ ثازُڭّخث *

ذميلّا يزّار يسغي ذنتّان سوغيمي انغ يزّل يتّيلي اسڭّاسنّس ذوفبيح يُتڭّذ ايهلش ذيس انغ اذيمّث فريب ميلا يَخس ربّي *

يتّاسد تاينا ابرّو زفرسن ميزّي نسوفغيهن سي تمورث يتّاريّانغ لفقيه ذي تِوفاي نتّڭيهن ذي وُرثانّغ يسروسا ربي ذينغ الرحمث * يتروحا خنغ سلفدرث نربّي *

يخفنسن ميزّي اذ ڭنفان ميلّا الّان ذيمهلاش ميزّي دزيريشن يزاڤن نتيزلوغين تسنّان *

سوڢاغن تامرا يتبيشا ازدنّي نّيسان ميزّي اتيلي ضوڢتنسن ترثب اتيلي تازيرارت تفوي فبّالا * سوڢاغن تاينا يڢوناسن تيغطّن ذالمال الكل ميزّي اتفوا اتالي *

ازدنّي ننّيسان تلاسن تامرا * تلاسنهن غيرسي تحوڢ خسن تبيشا *

ازدنّي نتلت يام نططّڢ يزمّارن * نتفص ذي تِمدجينّسن نتفص سلموس * يلّاوَنّي يحمّان يدجن نونسميرانغ يخڢ وُمجرال يتزويغ تڭّنت ختيمدجين نيزمّارن *

ازدنّي ننّيسان ميلّا يدجن غرس يدج ويذي ميلّا ايخس ايڢّغ يوعار ايكسّاس شوي سي تمدجين ميزّي اذيَنس ذعسّاس خوخّام *

ثبيشا ننّيسان ميلّا اتحوڢ خيمندي اذيثمر اذيالي وڭجنّا ميلّا وتحوڢاش وذيسش لبراشث لغلّثنّس اتيلي تمُضروست *

سي تحوڢا ثبيشايودي تڢوغن تيمَحْضَرث اذاودن شوي وامان ميزّي ارّشن يمانّسن ميزّي اذمحان تِلوحينّسن ميذي فارن ذيسن فارن ميزّي ايضرح ربّي ذينغ لبراشث ذانغرفبالة * لڢفيه يڢّار ييڭنديازنّس يروَم شوي وامان ترشّم ازّيس بجامعنوَن تشارميي تدواث سوامان نّيسان ميزّي ميلّا يهلش يدجن نومهلوش اذاس ازّيس ناري *

تَمطّوث تڢّار ييلّيس ايلّي اوديي شوي نوامان نّيسان الى فا تحوڢا * ايلّي اڭّ شوي نيمندي ذي تزڭوث * سوڢغبت برّا اتحوڢ خس

ثبيشا ننّيسان ميزّي ايضرح ربّي لبراشت ذي لعولثنّغ * امنّي يڢّار ارڭاز يممّيس اوديي شوي نوامانوذي ميزّي ويثتيتش اجذيض لعولثنّغ *

تمطّوث فا تڢّغ سي وخامنّس تسوڢاغ تيزيوَوْ تغنجاين ذلمثارد تيودار ذوَنڢيڢ الى سسّوَن زّيسن تتڭهن ذَنْيي يتزصيح تَمطّوث تاوَذ امان نّيسان ذي وخّامنّس كل اسّ تشوشاسن يوَرّاونّس ميزّي اسّوَن ازّيس اليمدا تتّڭ شوي نوامان ذي لڢرعاث تڢّريت ميزي اتّڭ زّيس صوالحنّس يتغيما غرس امانوذي سڭّا تڢاس تسّوا ابلبول تتّڭ شوي زّيس ذي وبلبول ميلّا ذ اغروم تتّڭ شوي نوامانيو ذي لعجين تسُدّوم خلعجين زّيس ميزّي ايمثن اغروم *

اربايني فايلول ازد نّيسان ططڢن لحوايجنّس سيريدناس سوامانوذي ايوذي ذاحوَحدي ييربان الّي يلولن ذيس ايڢيم يصّ *

سي هلشن تِغماسنسن سسّن شوي نوامان نّيسان سليلن زّيس يماونّسن ميزّي يتروحا لهلاشني زّيسن *

فارن ميدّن امانوذي ننّيسان فانحوڢان ذيس يصاطّن تِيتشاوين ينّايانغ لڢفيه وتڭُدمش ازّيس ميلّا تحوڢ ثبيشاينّي تاسدن لملايكة ططّڢنهن ڭارنهن يلبحار ولاينّي سي تحوڢا تبيشا ننّيسان تتّڭ سّم ذي يمي نتلڢسيوين فارن ميدّن ازدنّي تحوڢا تبيشا ننّيسان يتڢّغ اسلم سي واماس وامان يسوڢغ ازلّيڢنّس يڢتل يمينّس يثبيشا ميزّي اتحوڢ

ذيس تدُڭّل لولو * تِوسورا ندّشرث لقضن سي وامانّني تڭّن زّيس وَني يهنيخصّن *

ارڭازسي يقّاس ايمث تاودنّاس امان نّيسان سودمناس امان ناڭن نّيسان سوردنت زّيس * ازدنّي يتمتّا يدجن ورڭاز ترشّن لكفنّس سوامانيوذي ميلّا ولّيش امان نبير زمزم *

ازدنّي روزّان ميدّن خوغلال تاودنت سي صليب سُوَانت ذي ثيدورت تڭّن ذيس لعطورسي يتننّا تتّنت وتشويوذي ذيس لبراشث سڭّا تتّنيت ڭروَن افشورنّس ڭارنت برّا خوبريذ ميزّي ويعفسش خس يدجن ميلّا يعفس خس يدجن اذيهلش *

* العنصرث * سي تّاسد يور يونيه تڭّن ذيس لعنصرث تروحان تيسنّان ذلواغش غروَلّاغ سوَدّا يوزرو تاودن اغماي الّي يتّڭ دخّان يرّو ام وڧّال ام ومرّو ميزّي انعنصر ترزّمن ذيس تيمسّي ڭارن خس امان ذوشال تڭّن دخّان ذي تدّارت اسيتشارن دڭسّين تيمسّي غريخامن الكل ميزّي وزّينغ تنضنّش يمسَلمن ديدّارت *

تڭّن ثاينا لعشبث ذي وَمّاس وُشكوف سوَدّا يسجّور نتبحيرث ذي وَمّاس نتَمْرا ميزّي ودجِهَش سجّور تسجّا خس تامرا ويتّيليش ذيس امهلوش * يلكاف تجان ميدّن يزمّارن ذيغايضن ايڧّغن سي وخام اس نلعنصرث تروحان يلغابث اكيتغطّن ايهدان اكيهنّاتسن *

تيسنّان تروسان غروغزديس نيغزر ناث لعربي تغيمان ذي وغزديس

نتالا نيلف سوَدّا يدشرثَنّغ تڭّن تيمسّي ڭارن خيِرّيج ذازُڭغ يَحيى الجاوي ذلقصبر نهنين طنضن ستالا تبخّرن اكيوغزديس نتالا سڭّا سمدّان ذي وبخّور تبطّانت اغرومَنّي يودنت اغروم نيردن انع نطمزين تتّنت ڭارنت ذي تالا تاسدن يسلمن تازّلن تتّن اغروم الّي يرين تيسنّان نهنين فارن ييمسلمن نيغزر يا شمهاروش يا بالاحمر يا بالاشڭر يا تاروشين يا ماروشين تشنيڧثيو ابضامت جاراداوَم اتشمت دوَني زيوَم ايوَث سڭ ارّاونّغ ربّي اتيوَث نتّان تايمن امان سي تالانّى سورادن ارّاونسن زيس لكل يدجن شوي شوي يسسّ تڭّن امّن ميزّي يمسلمن وطّرانش ڭورّاونسن *

ذي لمَڧْصَليو نونبدو يتّيلي ذيس يشوردان يوسع ذي يخامّنّغ تڭّن اموذي ميزّي سوڧاغنهن تڭّن يوخّام امرّو ذوڧّال ذلعشبث ذي وخّام رزمن ذيس تيمسّي ترنّين اسمّوم ازيزا تبخرن زّيس ططّڧن يدج ثنايَن يشوردان سوڧاغنهن وڭوَمّاس نوسمّوم تڭّنهن وڭجنّا ساديڧّار تروحان يشوردان وتغيمانش ولاد يدجن ڭومشان *

تڭّن ذي وجنّا يوخّام اسنّان ازيزا * سيزّارنت يزان تروحان وتّاسدنش يوخّام *

نتروحا زيش زّاث اتالى تڧويث غروغزديس نيغزر * نتاود لباشور نومرصوص غيرونّي ذيس يتّيلي نّاموس * اتنڭّس لوڧنّي نتڭّيت ذي تيليوين نتاوديت يورثو * نتڭّيت ذي وڧيلو نواري

ام تسبيح * نتعلّفيت ذي سجرث ذي طيطّاوين نتسضوين * يتبقغ ناموس سي دُكّار يتّالي ذي تازارت ميزّي ودجهَش *

تاودن شال ازُكّغ * تروننت سوامان * تفّنسن شال ذي كل سجرث ما ني ما تَلّا ميزّي ودجهش * وتحوباش تازّارث انغ تكّن ذي تسضوين اليلي انغ امرّو *

امَنّي تكّن ذي يعلبل اليلي ابوري ميزّي ودجهش * تزّونت ذي وَمّاس نتولت سيتّيلي ذيس تيَدبين سيبيبن خس يغَذ ذي ورقّوث ميزّي تروحان تيدبين سي يعلبل امّن نتّك يغذ سورِقّوث ذي تَخَسيث *

نتكّاس ثاينا تيشث نَخنبوست نتفّنيت سوبيلو ازُكّغ ذي وبوض نتَخسَيت *

اركّاز الّي غرس تبحيرث يتكّاس ذي وَمّاس يخب نوسرذون انغ نوييس انغ نوغيول ميزّي اتصدّف ودجهش * كل يدجن نلولّوش يذوكّل ذلعاكيث *

فارن ميدّن ذي يِظ نلعنصرث تمطّوث ودكّتيش عادّيس * فارن ثاينا وتفّداش اتارو * فارن ميلّا تارو تيسَوِد تاربات اتبّغ تاعكّر * وميلّا ذاربا ايبّغ ماشي ذوصيي انغ يوعار انغ ايلّي ذاسجياه ويتفداش *

ستّي تروحان ازدّتي يورثو ترّان طَيْطّي ختمقرانت وتاسدش اهنتضبر * ميلّا تودباس اداسجاه ويدوكّلش لولّوش ذلعاكيث * وَلايتّي ذ ميلّا تودباس تاربات تامزّيانت اتصدّف خس اتارو يرّو *

تبحيرث اتاسد لعاكيث ذوصبيح ام انتات * تيزلّوغين الى تادبن ذي ورثونغ ذي تبحيرث بتّلن تاصمّاطئسن زاث ادّبن *

غرنغ ازدّني نلعنصرث تيمغارين ثفبن ذيس تيمدجين نترباثين ميزّي تكّن ذيسن تيخرزين نوزّرب نغ نورغ *

تروحان تيمغارين ازدّتي نلعنصرث ذي وذرار تاودن العشوب كّروَن يدجن يخب سي كُل شي سي دُكّالن يوخّام تجانهن ايفارن سكّا تغاران تدّزنت تخاصنت تقرنهن ذي تيشت تشتّانت سكّا يسنحفّاش يدجن زّيس يتروحا غر تيشت اوسارت زّيسن ينشوشاس تيموزونين يفاراس وشيي شوي ندّواتّي غرم اذكّغ ازّيس ميزّي اينخس تمطّوت فلانة انغ يتّاسد غرس امهلوش يفّاراس ميزّي اذكنباغ سكّ وزلّيبينو انغ سكّ يضمارنينو *

فارن ميدّن خدمم في الساعة ميزّي اسمدامَ زّاث لعنصرت * ازدّتي نلعنصرث فارن ميدّن وتزّومش ذيس * تكّن لعنصرث يريدجن واس وتبطّلش كخدمث ذيس ام واس لعيد ونغرسش ذيس والو لا دعجمي ولا ديشرّي *

ازدّتي نلعنصرث تكّن بركوكس سلعشبث وتشويوذي يتكّس زينغ اهلاش ذوصتّميض *

OUVRAGES LE PLUS FRÉQUEMMENT CITÉS

رسالة مختصرة في معرفة استخراج اوقات الصلاة وشيء من التوارخ والاعمال الفلكية من غير آلة من ؟؟لات لمحمد بن احمد بن عبد الرحمان بن حسن الرعيني المالكي الحطاب

El-H'at't'âb, *Risâla*. — Un manuscrit de la *Risâla* d'El-H'at't'âb m'a été obligeamment prêté par M. Settouti, de Tlemcen. Il comprend 82 feuilles (19,5 × 14); les dernières pages de l'ouvrage manquent.

* * *

كتاب فيه ترحيل الشمس على المنازل وبه تعرف عدد الايام والسوايع *Terh'îl*.

Mon manuscrit ne porte pas de nom d'auteur (4 pages, 16 × 22).

* * *

تقييد مفيد في شهور العام العجمي وفصوله ومنازله وبروجه لسيدي عبد الرحمان الفاسي

Je possède, de cet ouvrage, un manuscrit comprenant 11 feuilles (29,5 × 19,5); c'est un commentaire d'une pièce de vers de ابو عبد الله سيدي محمد بن محمد العوفي بن زكري. On trouve cette pièce assez facilement à Tlemcen; mais on s'en procure difficilement le commentaire.

El-Fâsi, *Cherh'*.

* * *

كتاب السوسي في شرح المقنع في علم ابي مفرع في الفلك

Le Caire, 1305.

Es-Soûsi, *Cherh'*.

* * *

كتاب تاج الملوك المسمّى بدرة الانوار تاليف محمد ابن الحاج التلمساني

Le Caire, 1312.

Ibn el-H'âdj, *Tâdj*.

* * *

كتاب المطلع السعيد في حسابات الكوكب على الرصد الجديد للشيخ حسين زيد

Le Caire, 1304.

H'oseîn Zeîd, *Mat'la'*.

* * *

شمس المعارف الكبرى ولطايف العوارف لاحمد بن احمد البوني

Le Caire, 1318, 4 vol.

El-Boûni, *Chems*.

* * *

المقنع في شرح المقنع لمحمد بن سعيد بن محمد بن يحيى بن احمد السوسي

Fâs, 1317.

Es-Soûsi, *Momti'*.

* * *

En marge du précédent :

شرح ابي عبد الله محمد بن محمد بن عبد الله الوارزيزي

Fâs, 1317.

El-Warzizi, *Cherh'*.

* * *

شرح سحنون بن عثمان الوانشريسي

Le Caire, 1314.

Commentaire d'une poésie de عبد الرحمان الاخضري, intitulée السراج.

El-Wânchrîsi, *Cherh'*.

* * *

شرح عبد القادر بن عبد الله المجاوي

..... 1297.

Commentaire d'une pièce de vers de بن غازي.

El-Medjâoui, *Cherh'*.

* * *

كتاب المدخل لابن الحاج العبدري

Le Caire, 1320, 3 vol.

El-'Abderi, *Medkhel*.

* * *

كتاب الخطط للمقريزي

Le Caire, 1270, 2 vol.

El-Maqrîzi, *Khit'at'*.

* * *

كتاب الرعدية تاليف بعض افاضل اهل المغرب الاقصى

Tunis, 1320.

Kitâb er-Ra'diya. (Voir dans les *Archives marocaines*, vol. III, p. 301, la traduction donnée par A. Joly.)

* * *

Edward Westermarck, *Midsummer customs in Morocco*, Folk-Lore, vol. XVI, n° 1, London, 1905. — (Westermarck, *Mids. cust.*)

* * *

Edmond Doutté, *Merrâkech*, Comité du Maroc, Paris, 1905 (premier fascicule).

EDMOND DESTAING,
Professeur à la Médersa de Tlemcen.

L'UNION FAIT LA FORCE

Le discours mis par Salluste (1) dans la bouche de Micipsa mourant, se termine par un appel à l'union, souvent renouvelé : « *Concordiâ parvae res crescunt, discordiâ maxumae dilabuntur* ». Cette maxime, qu'on peut résumer dans le dicton « L'union fait la force » a été illustrée par deux sortes d'exemples qu'on retrouve dans les milieux les plus divers.

La première, qui ne se rencontre que dans la littérature classique, a pour héros Sertorius. La version la plus ancienne ne remonte qu'à Valère Maxime (2) à qui l'a empruntée Frontin (3). Il y est fait cependant allusion par Horace (4), mais le général romain n'est pas mentionné. Voici le trait tel que le rapporte Plutarque (5) : c'est la version la plus détaillée. « Pour ôter le découragement où cet échec avait jeté ses soldats, il assemble toute l'armée et fait amener deux chevaux : l'un très vieux et très faible, l'autre grand et robuste, et remarquable surtout par la beauté de sa queue et par l'épaisseur des crins dont elle était garnie. Près du cheval faible, il place un homme grand et fort, et près du cheval vigoureux, un petit homme qui n'avait aucune apparence de force. Au signal donné, l'homme fort saisit à deux mains la queue du cheval faible et la tire de toutes ses forces comme pour l'arracher, tandis que l'homme faible, prenant un à un les crins du cheval fort, les arrache tous très facilement. Le premier, après bien des efforts inutiles qui prêtaient fort à rire aux spectateurs, abandonne son entreprise ; l'homme faible, au contraire, montre la queue de son cheval, qu'il avait en un moment et, sans aucune peine, dégarnie de tous ses crins. Sertorius alors se levant : « Mes alliés, leur dit-il, vous voyez que la patience a beaucoup plus de pouvoir que la force (6) et que des choses qu'on ne peut surmonter toutes à la fois, cèdent aisément quand on les prend l'une après l'autre. La persévérance est invincible : c'est par elle que le temps, attaquant les plus grandes puissances, les détruit et les renverse ; c'est un allié aussi sûr pour ceux à qui la raison fait observer et saisir le moment favorable, qu'elle est un ennemi dangereux pour ceux qui mettent trop de précipitation dans les affaires. C'est par de semblables apologues que Sertorius rassurait ses soldats et leur enseignait à attendre les occasions ». Un

(1) *Jugurtha*, ch. x.

(2) *Faits et paroles mémorables*, L. vii, ch. iii, § 5.

(3) *Stratagèmes*, L. i, ch. x, ex. 1 ; L. iv, ch. vii, ex. 6.

(4) *Épitres*, L. ii, ép. 1, v. 45-46 ;

.... caudæque pilos ut equinæ
Paulatim vello.

(5) *Vie de Sertorius*, ch. xiii.

(6) Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.
(La Fontaine).

contemporain de Plutarque, Pline le jeune, cite, comme une chose connue, le stratagème employé par Sertorius (1).

La seconde division comprend elle-même deux types : l'un représenté par une anecdote indienne, l'autre par une série de récits qui aboutissent à la fable bien connue de La Fontaine : *Le vieillard et ses enfants*. Voici l'anecdote indienne dont je ne connais pas d'autre version (2). « Dans la légende de Pûrna, un personnage très riche nommé Bhava, venant à s'affaiblir, se fait cette réflexion : Quand je serai mort, mes enfants vont se diviser ; il faut trouver quelque moyen pour empêcher leur désunion. Il leur dit donc : Mes enfants, apportez du bois. Quand le bois fut apporté : Mettez-y le feu, dit-il ; et ils l'y mirent. Bhava leur dit alors : Que chacun de vous retire les tisons. Ils les retirèrent tous et le feu s'éteignit. Bhava leur dit ensuite : Avez-vous compris, mes enfants ? — Oui, cher père, nous avons compris. Bhava récita aussitôt la sentence suivante :

« C'est réunis que les charbons brûlent ; l'union des frères fait leur force et, comme les charbons aussi, c'est en se séparant que les charbons s'éteignent ».

Le second type, qui est représenté par de nombreux spécimens, fournit un groupe bien homogène. Nous trouvons d'abord la fable ésopique *Les enfants du laboureur* (3). « Les enfants d'un laboureur étaient en querelle, le père avait beau les exhorter, il ne pouvait les réconcilier par ses discours. Il sut les persuader par des faits. Un jour qu'ils étaient assis, il se fit apporter des baguettes. Quand elles furent apportées, il les prit, en fit un seul faisceau et ordonna à ses fils, l'un après l'autre, de les rompre. Après l'avoir essayé, ils n'y réussirent pas. A la fin, il délia le faisceau et les leur donna à casser une à une, ce qui fut fait rapidement. Mes enfants, dit le père, il en est de même de vous ; tant que vous serez d'accord, vous serez invincibles et inabordables à vos ennemis. Mais si vous continuez à vous disputer et à vous quereller, vous serez pour eux une proie facile. »

En reprenant ce sujet, Babrias ajoute un détail : le vieillard est sur le point de mourir : ses recommandations auront donc plus de poids (4). « Au temps jadis, un homme devenu vieux avait beaucoup d'enfants ; dans ses dernières recommandations, car il était sur le point de finir ses jours, il leur ordonna de former, s'il y en avait, un faisceau de minces baguettes ; on le lui apporta. — Essayez maintenant, mes enfants,

(1) *Epistolae*, L. iii, ép. ix (éd. Keil, Leipzig, 1873, in-12, p. 53). « Erat in consilio Sertorianum illud exemplum, qui robustissimum et infirmissimum militem jussit caudam equi — reliqua nosti ». On connaît aussi, comme exemple de l'habileté de Sertorius, l'histoire de la biche qui passait pour servir d'intermédiaire entre les dieux et lui (Plutarque, *Vie de Sertorius*, ch. xi ; Polyen, *Stratagèmes*, éd. Moelber, Leipzig, 1887, in-12, L. viii, ch. 22, p. 377-378. Frontin, *Stratagèmes*, I. ix, § 13.

(2) Burnouf, *Introduction à l'histoire du Buddhisme indien*, Paris, 1876, grand in-8, section iii, *Vinaya ou discipline*, p. 213 (extrait du *Bkat-gyur*, section Hdal-va).

(3) Furia, *Fabulae æsopiæ*, Leipzig, 1810, in-8°, n° 52.

(4) *Fables*, éd. Schneidewin, Leipzig, 1880, in-12, n° 47, p. 21-22.

avec toute votre force, de briser ces baguettes réunies ensemble. — Ils ne purent y réussir. — Essayez maintenant, une à une. — Chacune des baguettes fut bientôt cassée. — Mes enfants, dit-il, si vous êtes tous d'accord, personne ne pourra vous nuire, fût-il le plus fort possible. Mais, si vous êtes séparés d'avis les uns d'avec les autres, croyez qu'il vous arrivera comme à chaque baguette ». La paraphrase en prose de Babrias ne présente aucune différence (1).

Les personnages qui figurent dans les fables grecques sont anonymes : il n'en est pas ainsi dans d'autres récits qui ont attribué ce trait à des personnages historiques. C'est ainsi qu'Abou'l Faradj El Isbahàni raconte qu'un contemporain du prophète Moh'ammed, Qaïs ben As'im El Minqari, après avoir fait à son lit de mort diverses recommandations à ses fils (2) sur la façon dont il voulait être enterré, réunit quatre-vingts flèches, les attacha avec une corde d'arc et dit à ses enfants : Brisez-les. — Ils n'y réussirent pas. — Séparez-les. — Ils les séparèrent. — Brisez-les l'une après l'autre. — Ils les brisèrent. — Il en sera ainsi de vous, dit-il, si vous êtes unis ou séparés (3).

Longtemps après, à l'autre extrémité du monde musulman, cet apologue fut employé en Espagne. Lors de la décadence de l'empire omayade de Cordoue, à laquelle les Berbères prirent une large part, leur chef, Zàoui, voulant les engager à rester unis et à appuyer tous le prétendant de son choix, Solaïman, prit cinq lances et en ayant fait un faisceau, il le donna au soldat qui passait pour le plus fort, en lui demandant de le briser. L'autre n'y parvint pas. Détache la corde, dit Zàoui, et brise-les une à une. En un instant, le Berbère les rompit toutes. Que ceci vous serve d'exemple, dit Zàoui, et il tira la morale de cet apologue (4).

(1) *Fabularum Babrianarum paraphrasis Bodleiana*, Vienne, 1877, in-12, n° 38. Ce sont les fables grecques qui ont été la source médiate ou immédiate de celle qui se trouve dans le recueil turk traduit par Decourdemanche. *Fables turques*, Paris, 1882, in-18, fable 25, p. 51-52. *Le laboureur et ses enfants.* Certain villageois avait des fils aussi querelleurs que dénués de bon sens : jour et nuit, ce n'étaient que des disputes entre les frères ; tout devenait pour eux motif à contestation. Le père, désolé de ce fâcheux état de choses, se mit à réfléchir aux moyens d'y porter remède. Certain jour, il se munit d'un faisceau de baguettes et il le leur présenta.

Qui de vous, leur demanda-t-il, pourra rompre ce faisceau ?

Chacun à son tour s'y essaie de toute sa force sans pouvoir y réussir. Alors le père délie le faisceau et donne à chacun une baguette. — Brisez-les, maintenant, leur dit-il.

Vous les avez rompues facilement quand elles ont été séparées ; il en sera de même pour vous ; le moindre et le plus faible ennemi vous vaincra. Il est certain, au contraire, que si le lien d'une nouvelle concorde et d'un amical accord vous unit, nul ne pourra vous nuire.

Où règnent l'union et la concorde, les tentatives hostiles, même les plus multipliées, restent impuissantes.

(2) 33, suivant Ibn Qotaïbah, *Kitàb el Ma'àrif*, éd. Wüstenfeld, Goettingen, in-8°, 1850, p. 154.

(3) *Kitàb el Aghàni*, Boulaq, 1285 hég., 20 v. in-4°, t. XII, p. 154 ; Quatremère, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Meïdàni*, Paris 1828, in-8°, p. 60.

(4) Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*. Leyde, 4 v. in-12, 1861, t. II, p. 288-289, d'après Ibn el Khat'ib ; c'est probablement des Arabes que ce récit

De l'Arabie et de l'Espagne, la scène se transporte en Scythie, dans la plus vaste extension de cette expression géographique. Scilurus, roi des Scythes, laissait quatre-vingts enfants. Comme il sentait qu'il allait mourir, il demanda un faisceau de dards. Prenez-les, leur dit-il, tâchez de rompre et de briser cet assemblage ainsi lié et compact. Ils durent y renoncer. Mais lui, tirant les dards un à un, les rompit tous à lui seul avec la plus grande facilité. Il avait voulu leur faire voir que, grâce à l'union et à la bonne entente, on se rend fort et invincible, tandis que la discorde n'a ni consistance ni durée (1). On remarquera le chiffre de *quatre-vingts* fils de Scilurus, correspondant aux *quatre-vingts* flèches (chiffre inexpliqué) de l'histoire de Qaïs, qui n'avait que 33 fils, ce qui tendrait à prouver l'origine grecque de cette dernière.

C'est encore dans un pays qui, dans l'antiquité, faisait partie de la Scythie, qu'un historien byzantin fait donner par un roi cette leçon de concorde. En mourant, Svatopluck, roi de la Grande Moravie (la Hongrie actuelle), présenta à ses trois fils un faisceau de trois baguettes en les invitant successivement à les rompre, ce qu'ils ne purent, mais ils y réussirent une fois le faisceau délié. Il leur montra par là les effets de l'union et de la concorde ; mais ces enseignements ne furent pas suivis, car peu après sa mort, la dissention qui éclata entre ses fils livra le pays aux Hongrois (2).

Après les Scythes d'Europe, les Scythes d'Asie : Ricold de Monte-Croce (3), et Hayton d'Arménie (4) rapportèrent la même anecdote avec

passa aux Somalis, bien qu'il soit localisé dans une de leurs tribus, les Maréhans. Un homme, nommé Abi Goulid, a quatre femmes qui lui donnent chacune un fils. Comme ils se disputent continuellement, leur père leur ordonne d'apporter chacun un morceau de bois. La chose faite, il fait un faisceau et dit à un de ses fils : Brise-le. Il n'y réussit pas plus que ses frères. Alors le père délie le faisceau, brise les morceaux de bois les uns après les autres et donne à ses fils l'enseignement à tirer de cet exemple (Schleicher, *Somali-Texte*, Vienne, 1900, in-8°, p. 63-64).

(1) Plutarque, *Apophtegmes des rois et des généraux. Moralia*, éd. Bernardakis, t. II. Leipzig 1889, in-12, p. 8-0 ; *Du bacardage*, ch. XVII, *Moralia*, t. III. Leipzig, 1891, p. 323 ; Suidas, *Florilegium*, éd. Gaisford, t. III, Leipzig, 1834, titre LXXXIV, § 16, p. 139.

(2) Constantin Porphyrogénète, *De administrando imperio* ch. XLI, *Opera*, t. III, éd. Bekker, Bonn, 1840, p. 175-176 ; Léger, *Le Monde Slave*, Paris, 1873, in-12, p. 338.

(3) *Relation*, p. 292 ; *Comment Tartre procédèrent et leur conqueste*, ap. L. de Backer, *L'Extrême-Orient au moyen-âge*, Paris, in-8°.

(4) *Relation*, p. 168-169, ap. L. de Backer, *L'Extrême-Orient au moyen-âge*. « Il plot à Dieu une grant maladie prist Canguis Kaan (Djenguiz-Qaân). Donc, il fit venir devant soy XII enfans que il avoit, et leur commanda qu'ils feussent toujours d'une volonté et d'un accort. Et leur donna un tel exemple. Il commanda que chascun portast une sajette. Et quant toutes les douze sajettes furent assemblées ensemble, lors commanda au premier filz qu'il preist toutes les sajettes et les rompist à ses mains. Et cellui les prist, et ne les pot rompre aux mains. Après les bailla au secont, et ne les pot rompre. Après commanda Canguis que les sajettes fussent départies, et commanda au plus petit de ses enfans qu'il prist une de ces sajettes par soy et que il la brisast, et l'enfant brisa toutes les sajettes. Alors se tourna

Djenguiz Khân pour héros, et c'est d'eux sans doute que l'emprunta le prétendu Mandeville dans le récit de son voyage supposé (1). Elle existe aussi, mais avec quelques variantes dans plusieurs historiens orientaux qui ont fait mention de ce prince (2). Mirkhond la raconte ainsi (3) : Un jour, ayant réuni ses enfants et ses proches, il tira une flèche de son carquois et la brisa. Il recommença avec deux autres qu'il cassa et continua d'ajouter des flèches successivement jusqu'à ce qu'il fut arrivé à un faisceau tel que les plus forts ne purent le briser. Se tournant alors vers ses fils, il leur dit : Voilà votre exemple ; si vous vous opposez un à un ou deux à deux à votre ennemi, il vous détruira et vous anéantira ; mais si vous vous réunissez tous et vous appuyez mutuellement, personne ne pourra rien contre vous ». — La version du prince turkoman, Abou'l Ghâzi Behadur Khân, quoique empruntée à la même source, présente quelques variantes. Le Khân réunit autour de lui ses quatre fils (Djoudji-Khân, Djaghataï-Khân, Okedaï-Qaân et Touli), leur donna des conseils et leur dit : Vivez toujours en bonne intelligence les uns avec les autres et évitez toute discorde entre vous. Tirant alors de son carquois une flèche, il la rompit, puis, ayant pris quelques flèches qu'il lia ensemble, il demanda si quelqu'un d'entre eux pourrait la rompre. Personne ne le put. Regardant alors ses fils, il leur dit : Vous ressemblez à ces flèches. Si vous restez fortement unis, et si, après avoir proclamé l'un de vous comme souverain, vous lui restez soumis et fidèles, jamais aucune force ne sera assez grande pour vous briser. Mais, si, manquant d'accord et d'union, vous venez à vous diviser, on vous brisera tous aussi facilement qu'on peut rompre une flèche seule (4).

Canguis vers ses enfans, et leur dist pour quoy ne peustes vous despécier les sajettes si comme je vous avoie commandé, et ceulx distrent pour ce que elles estoient tous ensemble. Et pourquoi les as despeciées cellui petit enfant ? Et ils respondirent pour ce que il les a despeciées à part soy. Lors dit Canguis Kaan tout ainsi avendra il de vous. Car tant com vous serez d'une voulenté et d'un accort, vostre seigneurie durera toujours. Et quant vous serez départie et deiscordans, tantost tournera vostre seigneurie à néant et ne pourra durer ».

(1) *The Woiage and Traraile*, éd. Halliwell, Londres, 1866, ch. XXI, p. 228, cf. Bovenschen, *Die Quellen fiir die Reisebeschreibung des Johann von Mandeville*, Berlin, 1888, in-8° p. 95. Dans le *Magasin pittoresque* (XXXIIIe année, 1865, p. 152), la fable de La Fontaine est rapprochée du récit de Mandeville et de Hayton, mais la conclusion qu'en tire l'auteur de l'article est erronée, faute d'avoir connu les sources orientales; il croit que cette fable a été adressée aux princes chrétiens pour les engager à s'unir contre les invasions mogholes.

(2) D'Ohsson, *Histoire des Mongols*, La Haye, 4 vol. in-8°, 1834, t. II, p. 270-271, note, d'après Rachid eddin. Cf. aussi Petis de Lacroix, *Histoire du grand Genghizcan*, Paris, 1710, in-12, liv. IV, ch. XIV, p. 487-488, Galand, *Paroles remarquables des Orientaux*, à la suite de la *Bibliothèque Orientale* de D'Herbelot, La Haye, 1779, 4 vol. in-4°, t. IV, p. 507; Erdmann, *Temudschin der Unerschütterliche*, Leipzig, 1862, in-8°, p. 442, d'après Djouéïni et Mirkhond.

(3) *Vie de Djenghiz Khân*, Paris 1840, in-8°, p. 80.

(4) *Histoire des Mogols et des Tatares*, éd. et trad. Desmaisons, Saint-Pétersbourg. 1874, 2 v., t. I, p. 93, t. II, p. 101-102.

Si nous repassons en Europe, nous voyons Charles-Quint faire allusion à cette fable, dans une dépêche adressée à Beauvais, son agent pour l'élection à l'Empire (1) pour laquelle il craignait quelques temps la rivalité de son frère Ferdinand : Ce seroit pour desmembrer tous les pays et seigneuries d'Autriche, mettre division entre nous et notre frère, séparer la troupe des puissances et seigneuries que nos prédécesseurs nous ont laissées, *afin qu'icelles désunies et séparées, l'on pust plus facilement rompre les flèches de nostre commun pouvoir* et détruire entièrement notre maison ».

On voit que ce n'est pas à la forme ésopique que fait allusion Charles Quint, mais à celle que nous avons rencontrée chez les Arabes, les Scythes, les Slaves et les Tatars ; je ne sais par quelle voie il la connut. Mais à partir du XVIe siècle, c'est la fable ésopique qui inspira les fabulistes et les moralistes occidentaux. Dès avant 1542, Corrozet la mettait en vers (2). Il avait été précédé par Laurent Valla dont l'apologue latin, *Agricola*, fut traduit en prose française par Guillaume Tardif, « professeur au Collège de Navarre, maistre-liseur du roy Charles, huictiesme de nom ». Ung Laboureur avoit plusieurs enfans, lesquelz avoient continuellement guerre et discorde entre eulx et ne les povoit ledict père apointer ne acorder ensemble. Pour laquelle chose faire, il commanda que on lui apportast une grande quantité de boys, ouquel eust plusieurs verges et bastons, ce qui luy fut aporté en la présence de sesdis enfans. Et tantost ledict père mist tout le boys en un faisseau et commanda à chascun de sesdis enfans qu'ilz levassent et ostassent, chascun à part soy, ledit faisseau du lieu ouquel il estoit, ce qu'ilz ne peurent faire pour la pesanteur de celuy. Et pourtant le laboureur dessusdict deslya ledict fardeau et en bailla une verge à chascun de sesdis enfans, en leur recommandant qu'ilz rompissent lesdites verges et que finablement ils dissolussent et ostassent ledict faisseau par parties, ce qu'ilz firent légièrement. A ceste cause, le dessusdict père dist à sesdis enfans : Mes fils, tant comme vous vivrés ensemble en paix et que serés d'une mesme voulenté, nul ne vous pourra nuire ou grever, ains serés invionibles et ne vous pourront vos ennemis esbranler ne mouvoir de vostre estat, non plus que vous n'avés peu, chascun pour soylever le fardeau, lequel avés facilement defaict par parties. Et au contraire, se vous vivés en hayne, sédition et discorde, vous serés facilement deffaiz par vos adversaires, qui vous froisseront et prendront comme leur proye, chascun par soy, ce qu'ilz ne pourront faire taut que serés unis en bonne amour et vraye union ensemble » (3).

---

(1) Instruction du 5 mai 1519, ap. Le Glay, *Négociations diplomatiques* t. II, cité par Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, Paris, 1886, 2 v. in-12, t. I, ch. II, p. 167-168.

(2) *Les fables du très ancien Esope, mises en rithme française*, Paris, 1882, in-8°, fable CI, p. 207-208, *Du laboureur et de ses fils*, avec cette morale au début :

C'est un grand bien, joyeux et délectable
Quand les parents vivent ensemblement
En bonne paix et amiablement
Et que l'un est à l'autre secourable.

(3) *Les apologues de Laurent Valla translatés du latin en français*, Le Puy

Cinq ans après Corrozet, Guillaume Haudent publiait, en 1547, sa traduction en vers, bien inférieure à celle de son prédécesseur (1), à laquelle il adapta, comme morale, la parole attribuée à Micipsa par Salluste (2). Nous voyons ensuite cette phrase paraphrasée dans un écrit publié en 1574 à Edinbourg, sous le titre de : *Le Réveille-matin des François et de leurs voisins* (3), par Eusèbe Philadelphe, pseudonyme qui cacherait suivant les uns Théodore de Bèze, ou suivant d'autres, un certain Arnold, absolument inconnu d'ailleurs. Au XVIIe siècle, Le Noble voulut démontrer aussi que

Toute puissance est faible, à moins que d'être unie

et sa fable, *Le Fagot* (4), se lit encore à côté de celle de la Fontaine, malgré l'abus des moralités qu'il y joint en prose et en vers. On connaît celle où notre grand fabuliste a donné une suite à la leçon faite par le père (5). Enfin, on peut citer l'imitation élégante que Desbillons en a faite en vers latins (6) et, pour terminer, le court récit du chanoine Schmidt, *Les sept baguettes* (7).

RENÉ BASSET,
Directeur de l'École des Lettres,
Correspondant de l'Institut.

1876, in-8°, p. 155-156. On remarquera qu'une nouvelle épreuve est ajoutée, celle de soulever le faisceau.

(1) *Trois cent soixante et six apologues d'Ésope*, Rouen, 1877, in-4° (non paginé), Ier partie, fab. 4.

(2) La morale est que par concorde
On voit petites choses croistre
Et les grandes souvent descroitre
Pour maintenir noyse et discorde.

(3) Cité par Liotard, *De quelques emprunts ou imitations en littérature*, Nîmes, 1867, in-8°, p. 28.

(4) *Contes et fables*, Paris, 1700, 2 vol. in-12, t. I, p. 17-19, conte V, avec cette devise :

Conjunctos eis nulla potest abrumpere fasces.
Vivite concordes aut ruet alta domus.

(5) L. IV, fable XVIII. *Le vieillard et ses enfants*, cf. surtout les notes de l'édition Regnier, *Œuvres de La Fontaine*, t. I, Paris, 1883, in-8°, p. 335-340,

(6) *Fabulae aesopiae*, Paris, 1778, in-12, l. II, f. 12, *Agricola et ejus filii*. p. 31-32.

(7) Schmidt, *Contes choisis*, éd. Scherdlin, Paris, 1877, in-16, p. 30.

LE JEÛNE CHEZ LES MUSULMANS MALÉKITES

(Texte arabe extrait de la *Risâla* de l'Imâm Aboû Moh'ammed ben Aboû Zeïd el-Qaïraoûânî.)

TRADUCTION FRANÇAISE ET ANNOTATIONS RELATIVES AUX PRATIQUES DU RAMADHAN EN ALGÉRIE

AVANT-PROPOS

L'Islam repose sur cinq « piliers » qui sont : la profession de foi, la prière, l'aumône légale, le jeûne et le pèlerinage.

Le jeûne du Ramadhan (1) est une des prescriptions les plus suivies en Algérie. Le peuple le pratique sans se rendre bien compte des règles établies par le Coran et par la tradition. L'excitation provoquée par l'abstinence semble réveiller momentanément le sentiment religieux endormi pendant le reste de l'année, grâce au scepticisme que provoque le contact des Européens. Aussi, grand nombre de ces derniers pensent-ils que le Ramadhan ravive le fanatisme.

Dans un pays où la langue française est mieux comprise que la langue arabe écrite, par la majeure partie des Indigènes lettrés, grâce à l'instruction répandue par le Gouvernement de la République française, il m'a semblé intéressant de traduire, d'après un texte arabe des plus précis et des plus respectables, les prescriptions relatives au jeûne.

J'ai ajouté à mon interprétation des notes concernant les pratiques suivies dans certaines régions de l'Algérie. Je dois beaucoup de ces renseignements à mes élèves musulmans du Cours normal indigène d'Alger-Bouzaréah.

(1) Exactement *ramadhân* (prononcé vulgairement *ramdhân*) ; c'est le nom du mois pendant lequel on accomplit le jeûne. L'année lunaire musulmane étant de 354 jours (ou de 355 pendant les années bissextiles), il se trouve que l'époque du jeûne est toujours en avance de 11 ou de 12 jours sur l'année grégorienne.

I

Le chapitre que je traduis est extrait de la *Risâla* de l'Imâm Aboû Moh'ammed A'bdallah, fils d'Aboû Zeid el-Qaîraoûânî, de l'école malékite, à laquelle appartiennent la majeure partie des Indigènes algériens. Cet auteur, né à Kairouan en 316 (1) de l'hégire et mort en 379 (2), jouit d'une grande autorité chez les Musulmans.

Les commentaires que je cite le plus souvent sont ceux de l'Imâm Aboû el-H'asan (figuré par la lettre A) et de l'Imâm Abd el-Madjid Echcharnoûbî El-Azhari (représenté par la lettre B). Le premier est complété par la glose du Cheikh Ali Eççâîdî el-A'daoûî (C). Mes observations personnelles ne sont suivies d'aucune mention.

II

TRADUCTION

Chapitre des prescriptions en matière de jeûne (3)

Le jeûne, pendant le mois de Ramadhan, est une prescription d'ordre canonique (4).

Il doit être observé dès l'apparition de la nouvelle lune (5) et rompu à

(1) 928-929 après J. C.

(2) 989-990 après J. C.

(3) Le jeûne est *obligatoire* ou d'ordre canonique (فريضة) pendant le mois de Ramadhan. Il est *volontaire* (مُتطوّع) quand on fait vœu de jeûner à une date déterminée ; ainsi, il est *méritoire* de l'accomplir pendant les 9e et 10e jours du mois de Moh'arrem (à la fête de A'chourâ). Il y a même des personnes qui jeûnent toute l'année.

(4) Quiconque en nie le caractère obligatoire est un infidèle de l'aveu unanime des savants musulmans (A). — En Algérie, quand les Indigènes s'aperçoivent qu'un des leurs n'observe pas le jeûne, ils le poursuivent dans les rues en lui criant : وكّال رمضان محروف الاعظام (mangeur de Ramadhan aura les os brûlés). Souvent, ils lui lancent des pierres.

(5) Au jour présumé, les Indigènes des campagnes, qui se fient au témoignage des sens et non au calcul, se portent, en foule, sur des lieux élevés et observent le ciel du côté du couchant. S'ils voient la nouvelle lune, ils jeûnent le lendemain. En Kabylie, dès qu'on aperçoit la nouvelle lune, on allume des feux sur les hauteurs pour prévenir les coreligionnaires.

Des conflits ayant éclaté, à maintes reprises, entre les représentants des rites malékite et hanéfite, à propos de la fixation de la date d'ouverture du Ramadhan, le Gouverneur général de l'Algérie a chargé de ce soin des

la vue de la nouvelle lune suivante, que le mois ait trente jours ou vingt-neuf. Si la lune est masquée par des nuages, on compte trente jours à partir du premier jour du mois précédent (1), puis on jeûne. On procède de même pour la rupture (2).

L'intention pieuse est requise du fidèle dès la nuit qui précède le premier jour (3) ; elle ne l'est pas pendant le restant du mois (4). Le jeûne finit quand la nuit commence (5). La tradition veut (qu'alors) on se hâte de le rompre (6) et que l'on recule le *sah'oûr* (7).

commissions nommées par les préfets et siégeant à Alger, à Oran et à Constantine. Chaque commission est composée du muphti malékite président, du muphti hanéfite, des cadis des deux rites, des professeurs indigènes de la Médersa, des mouderrès et des imams des principales mosquées du chef-lieu du département.

(1) C'est le mois de Chaa'bân.

(2) La rupture du jeûne est célébrée par une fête appelée A'îd el-Fit'r (en Algérie : El-Aïd eç-Çer'îr).

(3) Car, chez les Musulmans, la nuit d'un jour quelconque est celle qui le précède, et non celle qui le suit. Ainsi, la *nuit du vendredi* signifie en arabe : la nuit du *jeudi* au *vendredi*.

(4) Les Imams Mâlek, Abou H'anifa et Chafâi soutiennent que l'intention pieuse doit persévérer chacun des jours du mois (A).

(5) Ou plutôt quand il y a certitude que le soleil s'est couché (B). Ce moment s'appelle *el-mar'reb*.

(6) Le repas que l'on prend au coucher du soleil se nomme *el-fet'oûr* (le déjeuner). Dans les grandes villes de l'Algérie, le signal de la rupture du jeûne est donné par un coup de canon, tiré par les artilleurs français quand on hisse un drapeau sur une mosquée déterminée. Dans les petites localités, il est indiqué quand le *muezzin* monte sur le minaret pour annoncer la prière du *mar'reb* (coucher du soleil).

En Algérie, les Musulmans ne font cette prière qu'après avoir déjeuné. Cependant, les auteurs malékites recommandent de rompre le jeûne légèrement avec des dattes ou quelque chose d'analogue, parce que la douceur ramène ce qui s'est écarté de la vue par le jeûne, pour faire ensuite la prière du mar'reb, dont le temps d'élection est court (B). Ces prescriptions ne sont nullement observées par la plupart des fumeurs, qui attendent le signal en tenant la cigarette d'une main et une allumette de l'autre.

(7) Le *sah'oûr* (vulgairement *seh'oûr*) est le repas que l'on prend dans la nuit. Il est établi par un h'adith, car le Prophète a dit : « Précautionnez-vous par le repas du point du jour contre le jeûne de la journée, et par la sieste contre la veillée nocturne (A). »

Le moment de le prendre n'est pas nettement indiqué. Cependant, « le Prophète finissait son sah'oûr lorsqu'il restait avant l'aube le temps nécessaire pour lire cinquante versets du Coran (B). » La première nuit, on ne prend pas ce repas.

En Algérie, les Indigènes n'ont pas l'habitude de dormir entre les repas *fet'oûr* et *sah'oûr*. Les hommes, qui ont essayé de faire des économies avant le Ramadhan, passent le temps au café maure, à jouer aux cartes, aux dames, etc. ; les plus avancés se rendent, à Alger, au théâtre ou au casino. Les pieux vont à la mosquée remplir les devoirs religieux spéciaux.

Les femmes ne peuvent pas imiter les hommes, puisqu'elles ne sortent pas ; mais elles s'arrangent à leur façon pour passer agréablement le temps

(Des cas douteux)

Si le jeûneur éprouve des doutes sur le lever de l'aube, il ne doit pas manger. Il n'est pas procédé non plus au jeûne pendant un jour douteux (1), pour parfaire le Ramadhan. Ce jour ne compte pas pour celui qui l'a accompli dans le même but, quand bien même il est constaté, ensuite, qu'il faisait partie du Ramadhan. Cependant, celui qui veut jeûner pendant ce jour, volontairement, peut le faire. Quant à l'individu qui, n'ayant ni mangé ni bu (dès le matin), constate ensuite que ce jour faisait partie du Ramadhan, le jeûne ne compte pas pour lui ; il doit s'abstenir de manger (2) pendant le reste de la journée et accomplir le jeûne *satisfactoire* (3) (plus tard, dans le courant de l'année).

(De la rupture accidentelle)

Si, dans le courant d'une journée, le voyageur arrive à destination après avoir rompu le jeûne ou si la femme, ayant ses règles (4), entre en état de pureté, il leur est permis de manger pendant le restant de cette journée (5).

Quiconque rompt exprès (6) le jeûne volontaire ou entreprend un voyage occasionnant la rupture de ce jeûne, doit le jeûne satisfactoire.

S'il le rompt par négligence, il n'a pas à le recommencer, contrairement à ce qui a lieu en cas de rupture du jeûne d'ordre canonique.

elles vont chez l'une d'elles, chantent, dansent, se posent des devinettes, etc. La maîtresse de la maison leur offre le café pendant que les mets du sah'oûr sont sur le feu.

Le moment du sah'oûr est annoncé par le *tam-tam* des nègres, à Mascara ; et par le retour des hommes du café maure, ailleurs. Chez les Beni-Raten, les enfants jouent du tambour de basque au même instant.

(1) Le jour douteux, pendant lequel il est défendu de jeûner, est le 30e du mois quand, pendant la nuit qui le précède, le ciel a été couvert et quand l'apparition de la nouvelle lune n'a pas été établie (A).

(2) Il doit s'abstenir, non seulement de manger, mais aussi de boire, de cohabiter et de faire tout ce qui peut annuler le jeûne.

(3) Quand on a à satisfaire, dans le courant de l'année, aux jours de jeûne manqués seulement, la peine est dite *satisfactoire* (قضاء) ; quand il faut ajouter à ce jeûne manqué une amende ou expiation *(keffâra*, كفّارة), dont il sera parlé plus loin, la peine est dite *expiatoire*.

(4) La femme ayant ses règles est dispensée du jeûne : mais elle doit accomplir dans le courant de l'année autant de jours de jeûne qu'elle en a manqué.

(5) Sont soumis à la même règle : le mineur qui atteint sa majorité, le dément qui revient à la raison, l'évanoui qui reprend ses sens, le malade qui recouvre la santé, la nourrice dont l'enfant meurt pendant le jour (A et B), l'infidèle qui se convertit à l'Islam (C).

(6) Sans nécessité telle que l'intensité de la soif, la crainte de la maladie.

Il n'y a pas de mal pour le jeûneur à se servir du *souak* (cure-dent) pendant toute la journée (1). L'application des ventouses n'est pas blâmable pour lui, à moins qu'il n'y ait crainte de maladie.

Celui qui est surpris par un vomissement pendant le Ramadhan n'est pas passible du jeûne satisfactoire. S'il provoque le vomissement, il doit le jeûne satisfactoire.

(De la rupture permise ; de l'expiation)

La rupture du jeûne est permise :

— A la femme enceinte qui craint pour le produit de sa conception ou pour elle-même, et elle n'a pas à fournir la nourriture expiatoire (2) ; on a dit (3) aussi qu'elle devait la fournir ;

— A la nourrice qui craint pour son nourrisson ou pour elle-même et qui ne trouve pas de *remplaçante* salariée ou dont le nourrisson n'accepte pas d'autre sein que le sien, — et elle doit la nourriture expiatoire. Le paiement de celle-ci est recommandé au vieillard d'un âge avancé qui a rompu le jeûne (4).

Par nourriture, dans tout ce qui précède, il faut entendre un *moudd* (5) pour chacun des jours pour lesquels le fidèle doit une peine satisfactoire.

De même, quiconque néglige d'exécuter la peine satisfactoire d'un Ramadhan avant l'arrivée du Ramadhan suivant, doit la nourriture à titre expiatoire.

(Des enfants)

Les enfants ne sont pas astreints au jeûne jusqu'à l'âge de puberté (6),

(1) Il faut cependant que le souak soit sec (A, d'après Ibn el-Hadjeb). Mais, en Algérie, on le considère comme ayant rompu le jeûne, au contraire de l'individu qui se rince la bouche avec de l'eau. Les femmes ne se mettent pas de *koh'eul*.

(2) Il sera parlé plus loin de cette nourriture expiatoire.

(3) Cela signifie qu'il y a deux opinions soutenables chez les jurisconsultes malékites.

(4) La rupture du jeûne lui est permise à raison de ce passage du Coran : « Dieu n'imposera à aucune âme un fardeau qui soit au-dessus de ses forces » (II, 286 ; — LXV, 7).

(5) Le *moudd* est la contenance des deux mains, celles-ci ne se trouvant ni fermées, ni étendues. Il doit être donné à un seul pauvre et non à deux ; on ne peut, non plus, remettre deux moudds à un même individu (B).

Le moudd du Prophète est la mesure d'un rithl et un tiers. Le rithl vaut 12 onces ; l'once vaut 10 dirhems et deux tiers, et le dirhem comprend 55 grains d'orge de grosseur moyenne (A ; — I, 108).

(6) 15, 16 ou 18 ans, d'après différentes opinions.

Les enfants n'arrivent pas à supporter le jeûne tout d'un coup. On les y habitue progressivement en Algérie. C'est ainsi que vers l'âge de 8 ans, on les

c'est-à-dire l'âge de la pollution pour le garçon et des menstrues pour la fille. A leur arrivée à la puberté, ils sont canoniquement tenus d'accomplir les actes matériels : la prière, le jeûne, le pèlerinage à la Mecque, ainsi que les actes immatériels : les intentions et la croyance dans les dogmes, car Dieu, le très glorieux, a dit : « Lorsque vos enfants auront atteint l'âge de la puberté, ils devront demander la permission d'entrer (1). » (*Cor.*, XXIV, 58.)

Pour l'homme qui se trouve de bonne heure souillé (de sperme) sans s'être purifié, et pour la femme redevenant pure par la cessation de l'écoulement menstruel avant l'aube, quand ils ne se sont lavés qu'après le lever de l'aube, il est *valable* de jeûner ce jour même.

(Du jeûne interdit)

Il n'est pas permis de jeûner pendant le jour de la fête de la rupture du jeûne, ni pendant le jour du *sacrifice* (2), ni pendant les deux jours

engage à faire un ou deux jours de jeûne pendant le mois. L'année suivante on leur en impose davantage et ainsi de suite, de sorte qu'à la puberté ils peuvent remplir leur devoir comme les adultes. D'ailleurs, pendant qu'ils sont jeunes, on emploie différents moyens pour stimuler leur zèle. Tantôt on achète un vêtement ou un objet qu'il désire à celui qui aura supporté le jeûne. Tantôt on se moquera de lui en le comparant à un enfant du même âge qui aura jeûné plus longtemps. A Alger, on donne aux fillettes de petits ustensiles de ménage avec lesquels elles préparent leur dînette ; aux petits garçons on remet de l'argent ; ils font de la citronnade qu'ils placent sur le bord du puits de la maison : leurs parents, leurs amis et leurs voisins leur mettent des pièces d'*argent* dans cette citronnade. En Kabylie on prépare à ces enfants des œufs et des crêpes qu'ils vont manger sur le toit. Ils boivent de l'eau après l'avoir fait passer sur une pièce ou sur un bijou *en argent*. Dans ce pays beaucoup de familles offrent un bon repas à tous les nouveaux jeûneurs. Ceux-ci sont invités ensemble, les garçons à part et les filles à part. Si plusieurs familles régalent le même jour, un jeûneur peut se faire remplacer par un parent ou par un ami là où il ne peut aller.

(1) En Kabylie, on procède, à cette occasion, à une collecte nommée *ziada* (زيادة). C'est l'argent donné par : 1° ceux qui ont accompli le jeûne intégralement pour la 1re fois ; 2° ceux qui ont eu un garçon dans le courant de l'année ; 3° les mariés et 4° les circoncis de l'année. A Frikat (Dra-el-Mizan) on fournit du grain ou de l'huile qui sont vendus.

Le produit de la ziada, augmenté des dons volontaires des riches, est affecté à l'achat de moutons et de bœufs que l'on égorge le jour de l'A'îd eç-Çer'ir.

Aux Beni-Menguellat les moutons sont égorgés dans la nuit du 26 au 27 ; on distribue la viande aux familles, proportionnellement au nombre de leurs membres, quelle que soit la situation de fortune de chacun.

(2) Appelé El-A'îd el-Kebîr (la Grande fête), et surnommé par les Européens « la fête du Mouton ». Cette fête a lieu 2 mois et 10 jours après la fête de la rupture du jeûne, et correspond au jour où les pèlerins sacrifient une victime (bœuf, chameau, mouton, bouc) à Mina, dans les environs de la Mecque, en mémoire du sacrifice d'Abraham.

qui suivent le jour du sacrifice ; exception est faite, dans ce dernier cas, pour le *moutamatta'* (1) qui ne trouve pas de victime. Pour ce qui concerne le jeûne du quatrième jour, il ne doit pas être accompli par le jeûneur volontaire ; mais il l'est par celui qui en a fait vœu ou par celui qui se trouvait en train d'accomplir un jeûne suivi (2).

(De la rupture du jeûne volontaire)

Quiconque rompt le jeûne (3) pendant une journée de Ramadhan, par oubli, en doit l'accomplissement satisfactoire seulement (4).

Il en est de même de celui qui le rompt, à raison d'une nécessité provenant de maladie (5).

Celui qui entreprend un voyage pendant lequel *il est permis d'abréger* la prière peut rompre le jeûne, quand bien même *il n'y a pas* nécessité pour lui, et il doit l'accomplissement satisfactoire ; cependant, le jeûne est préférable (dans ce cas) chez nous (6).

Le voyageur qui, après avoir parcouru une distance inférieure à quatre *barîds* (7), rompt le jeûne, croyant que cela est permis, n'est pas tenu à *expiation*, mais à *satisfaction*. Il n'y a d'ailleurs pas lieu à expiation pour tout individu qui interprète (approximativement la loi).

Mais l'amende expiatoire incombe à quiconque rompt le jeûne volontairement, en mangeant, en buvant ou en cohabitant, avec, en plus, l'accomplissement satisfactoire (8).

(1) Le *moutamatta'* est celui qui réunit la *o'mra* (عُمْرَة), visite des lieux saints des environs de la Mecque, au *hidjdj* (حَجّ), pèlerinage général de la Mecque.

(2) Tel, par exemple, celui qui, en guise de punition satisfactoire, ayant fait vœu de jeûner pendant le mois de Chaouâl et de Doûlqa'ada, tombe malade pendant ce dernier mois et recouvre la santé pendant le quatrième jour ; il peut alors jeûner pendant cette journée (A et B).

(3) En mangeant, en buvant ou en cohabitant (A). A Bou-Saâda, l'homme en bonne santé qui rompt volontairement le jeûne doit le refaire pendant trois mois.

(4) S'il rompt de la sorte le jeûne volontaire, il n'y a pas lieu à satisfaction.

(5) Maladie qu'aggraverait ou n'aggraverait pas le jeûne, ou dont on craindrait de retarder la guérison, au su du malade ou d'un médecin compétent. La rupture du jeûne est alors permise et obligatoire, s'il y a crainte de mort ou aggravation de souffrance (B). A Bou-Saâda, le malade peut se faire remplacer par un jeûneur volontaire, lequel reçoit une récompense.

(6) Les Malékites.

(7) Un *barîd* vaut douze milles, et le voyage à une distance de quatre barîds, au moins, permet d'abréger la prière.

(8) L'accomplissement satisfactoire est obligatoire chaque fois qu'il y a expiation (B).

(De l'amende expiatoire ou « keffara »)

Cette amende expiatoire est : — (soit) la nourriture donnée à 60 pauvres (1), à raison d'un moudd du Prophète (que Dieu répande ses bénédictions sur lui et lui accorde le salut) par malheureux (2), ce qui est préférable pour nous (malékites) ; — (soit) l'affranchissement d'un esclave ; — (soit) le jeûne pendant deux mois consécutifs (3).

Celui qui, de propos délibéré, rompt le jeûne satisfactoire du Ramadhan, n'est pas passible de l'amende expiatoire.

Celui qui s'évanouit pendant la nuit et qui s'éveille après le lever de l'aube, doit accomplir le jeûne satisfactoire ; en fait de prières, il ne dit satisfactoirement que celles que comprend le temps d'élection de la reprise de ses sens.

(Devoirs du jeûneur)

Il convient que le jeûneur contienne sa langue (4) et ses autres organes (5), et vénère le mois de Ramadhan, dont Dieu a proclamé la grandeur (6). Il ne doit pas s'approcher des femmes pour cohabiter, pour se

(1) Musulmans, de condition libre (B).

(2) Cette nourriture doit être celle que consomment habituellement les habitants du pays ; on ne pourrait pas donner deux moudds à 30 pauvres, ni un demi-moudd à 120 (B).

(3) A Tizi-Ouzou, la nourrice qui étouffe, par mégarde, son enfant couché à côté d'elle, jeûne pendant trois mois, à titre d'expiation.

Chez les Kabyles des Beni-Raten et de la Soummam, la personne qui tue un chat doit, comme expiation : ou trois mois de jeûne, ou la quantité d'orge nécessaire pour couvrir entièrement le chat, celui-ci étant tenu en l'air, par la queue.

(4) Les personnes vertueuses ne doivent user qu'avec parcimonie des paroles déplacées (A). En Algérie, quiconque insulte la religion est considéré comme ayant rompu le jeûne. Malgré ces exhortations à la modération, des rixes se produisent fréquemment entre les personnes habituées à faire usage d'excitants pendant la journée, tels, par exemple, les fumeurs de haschich et de tabac, les consommateurs de café, etc.

(5) Voici les sept organes visés : l'oreille, l'œil, la langue, les deux mains, les deux pieds, le ventre et les organes génitaux. Aussi considère-t-on, en Algérie, comme cause de la rupture du jeûne, tout ce qui peut exciter les sens : se trouvent dans ce cas, la femme qui se sert du souak (écorce de noyer) ou du koh'eul et celle qui se regarde dans une glace, chez les Kabyles.

(6) Dieu a proclamé la grandeur du Ramadhan par ces paroles : « La lune du Ramadhan, dans laquelle le Coran est descendu d'en haut pour servir de direction aux hommes... » (II, 181). On vénérera ce mois par la lecture du Coran, par l'invocation des attributs de Dieu, par l'accomplissement du jeûne, de la dévotion, de l'aumône et des autres pratiques du culte. Il est blâmable de le fêter par des ornements, des illuminations, etc. (A).

Ajoutons que les Musulmans procèdent solennellement à des prières, pendant la nuit du 26 au 27 Ramadhan, anniversaire, croit-on, de la révélation

livrer à des privautés ou pour embrasser voluptueusement pendant le jour (1). Cela ne lui est pas défendu pendant la nuit (2). Il n'y a pas de mal à ce qu'il se trouve, le matin, souillé par suite de relations sexuelles.

Quiconque a un écoulement de sperme à la suite d'une jouissance provoquée pendant une journée de Ramadhan par privautés ou par baiser (3), doit le jeûne satisfactoire. Si l'on agit intentionnellement jusqu'à provoquer l'écoulement séminal, on doit l'expiation.

(Des sanctions)

A celui qui remplit les devoirs spéciaux du Ramadhan, par conviction et pour en avoir le mérite auprès de Dieu, il est fait rémission de ses péchés antérieurs.

Si vous accomplissez, au cours de ce mois, des actes pieux (4) dans la mesure de vos moyens, vous pouvez en espérer la récompense qui y est attachée et le pardon des péchés (véniels).

du Coran. (Voir le commentaire du cadhi Baïdhâouî, à propos de la sourat intitulée « el-Qadr », chap. XCVII.) A Alger, les hauts fonctionnaires assistent ordinairement à la cérémonie de la Grande Mosquée.

Le peuple croit que les *djinns* sont mis en liberté le 26, à partir de la prière de l'acer. Pour les conjurer, on procède différemment, suivant les lieux : à Mazouna (Oran), on place du goudron au premier et au second orteils ; à Orléansville, on se met des branches de rue dans les poches ; à Mascara, chaque patron de bain maure égorge un bouc ; partout, on répand de l'encens et on ne laisse pas sortir les enfants. Pendant cette même nuit, beaucoup de fidèles guettent le moment où le ciel doit se fendre et s'illuminer : à cet instant, ils font des vœux ; ils demandent à Dieu de leur accorder de l'or ou des enfants, la faveur de se souvenir de la *chehâda* (profession de foi) avant de mourir, d'aller en pèlerinage à la Mecque ou d'assurer le retour d'un exilé.

(1) La cohabitation est prohibée, le reste est blâmable d'après certains auteurs et défendu d'après d'autres. Il n'y a cependant pas lieu à défense si l'on embrasse pour faire ses adieux. A Bou-Saâda, celui qui cohabite doit 3 mois de jeûne ; en Kabylie, il en doit 2.

(2) En vertu de ce passage du Coran qui résume les prescriptions du Ramadhan : « Il vous est permis de vous approcher de vos femmes dans la nuit du jeûne..... Il vous est permis de manger et de boire jusqu'au moment où vous pourrez déjà distinguer un fil blanc d'un fil noir. A partir de ce moment, observez strictement le jeûne jusqu'à la nuit. Pendant ce temps, n'ayez aucun commerce avec vos femmes : passez-le plutôt en actes de dévotion dans les mosquées. » (*Cor.*, II, 183.)

Si on arrive à introduire un fil blanc dans le trou d'une aiguille, on ne doit plus boire.

A Alger, quelques libraires indigènes distribuent, en guise de réclame, des tables appelées *Imsakiia*, qui indiquent, pour chaque jour, l'heure à laquelle doit commencer et doit finir le jeûne.

(3) Il en est de même quand la jouissance est provoquée par la vue ou par le souvenir.

(4) Allusion aux prières supplémentaires que font les gens pieux.

On fait ces actes pieux dans les lieux de réunion destinés à la prière, sous la direction d'un Imâm (1). On peut accomplir ces prières chez soi, — ce qui est meilleur pour celui dont l'isolement ne diminue pas la fermeté des intentions pieuses (2).

SOUALAH MOHAMMED,
Professeur à l'École Normale et à l'École Supérieure de Commerce d'Alger.

(1) Aux Medjadjas (Orléansville), chaque *t'âleb* (maître primaire) procède aux actes de dévotion avec ses élèves seulement.

(2) Bien que le Ramadhan soit un mois sacré, le peuple ne manque pas de l'exécuter tout comme Carnaval chez les Européens. Le dernier jour, les Indigènes représentent, dans leurs conversations, Ramdhan sous la forme d'un homme qui est indisposé, puis couché, puis à l'agonie, puis en train d'écouter la *chehada* pour rendre le dernier soupir au coucher du soleil.

REVUE DE L'ART MUSULMAN EN BERBÉRIE

(MOYEN AGE)

Il manquait pour l'art musulman une bibliographie suffisamment abondante et facile à consulter ; l'excellent travail de MM. Rioche, Ronflard et Bouvat (1), qui ne contient pas moins de 1264 titres d'ouvrages et d'articles de revues, constitue donc, pour quiconque voudra se consacrer à ce genre d'études, un premier guide précieux. Les auteurs se sont servis pour les ouvrages en langue russe de la bibliographie de Tizenhausen (2) ; elle est d'ailleurs moins complète que la leur pour ce qui regarde l'art musulman de Berbérie. La conscience et le soin avec lesquels peut être dressé un semblable répertoire ne se reconnaît qu'à l'usage. J'ai déjà pu, pour ma part, contrôler l'exactitude de plusieurs de leurs indications. Cependant les auteurs s'excusent dans leur préface de livrer au public une bibliographie incomplète (3) ; il pouvait difficilement en être autrement. J'essaierai de combler chemin faisant les quelques lacunes que j'ai notées dans leur travail, en ce qui touche le domaine de l'art musulman qui intéresse plus spécialement les lecteurs de la *Revue Africaine*, sans avoir, d'ailleurs, moi non plus, la prétention d'échapper au reproche qu'ils croient avoir encouru.

ÉTUDES D'ENSEMBLE

L'heure, semble-t-il, n'est pas encore venue d'écrire une étude d'ensemble sur l'art de la Berbérie. Girault de Prangey (4), dont le plan englobait

(1) Ronflard, L. Bouvat et Rioche. *L'art musulman (Essai de Bibliographie)* ap. *Archives Marocaines*, t. III, p. 1-95. (Mars 1905).

(2) Tizenhausen. *Bibliographie de l'art musulman* publiée par la *Section orientale de la Société impériale russe d'archéologie*, 1904.

(3) C'est plutôt le reproche contraire que l'on serait tenté de faire aux auteurs, ainsi qu'à Tizenhausen. Il leur arrive en effet d'allonger sans profit leur liste par des titres d'ouvrages où il n'est pas question d'art musulman mais d'archéologie antique, tels que la plupart des catalogues des musées d'Algérie et de Tunisie et les numéros 380, 754, 861, etc.

(4) Girault de Prangey. *Essai sur l'architecture des Arabes et des Maures en Espagne, Sicile et Barbarie.* Paris, 1841.

l'art musulman occidental tout entier, et qui se montre si précis et si original dans ses recherches sur les monuments d'Espagne, paraît avoir ignoré presque tout du Maghreb. Quelques renseignements très vagues sur la mosquée de Kairouan, dans laquelle il n'entra pas, une citation de Marmol sur la Kotoubiya de Merrâkech et le minaret de Rbât (p. 103, 107, n. 2), quatre planches de croquis d'après les palais turcs et les minarets de Tunis et d'Alger (pl. 25, 26, 27, 28) : c'est là tout ce que nous offre l'*Essai sur l'architecture des Arabes et des Maures.*

Le livre du docteur Le Bon sur la *Civilisation des Arabes* (1) ne contient qu'une classification sommaire des écoles musulmanes et quelques renseignements sur les mosquées de Berbérie, spécialement sur les mosquées d'Alger. Il note la parenté artistique de l'Afrique septentrionale et de l'Espagne et l'influence persistante des traditions byzantines sur le développement de l'art maghrebin.

Je ne puis que signaler l'apparition prochaine d'un *Manuel d'art musulman* (2) en deux volumes, pourvu d'une bibliographie et d'une illustration abondantes et dans lequel une large place sera vraisemblablement consacrée au Maghreb. M. Migeon, dont on connaît assez la haute compétence en pareille matière, étudiera les arts industriels. L'architecture sera traitée par M. Saladin, dont j'indiquerai plus loin les monographies et les études de détail et dont je dois rappeler ici quelques travaux de vulgarisation que l'archéologue du Nord de l'Afrique consultera sans doute avec fruit.

C'est d'abord un article assez étendu dans la *Grande Encyclopédie* (3), une intéressante conférence sur l'art musulman (4) et un article sur le même sujet récemment paru dans le *Bulletin archéologique* (5). Dans ces deux derniers, je signalerai une idée fort curieuse concernant l'origine de l'ornement géométrique : « Le trait de l'entrelacs arabe, si particulier, écrit-il, doit à mon avis être attribué en propre aux Arabes et dérive très probablement des méthodes de tracé ou de bâti des dentelles et broderies arabes (p. 447). » On ne saurait certes demander à ces sortes d'hypothèses une bien grande précision ; il serait cependant intéressant de connaître les documents qui autorisent l'auteur à penser que ces dentelles ont une origine purement arabe et qu'elles sont antérieures aux premières manifestations de l'entrelacs architectural. Plus loin

(1) Le Bon, *Civilisation des Arabes*. Paris, 1887.

(2) A la librairie Picard ; ce livre fera partie de la même collection que le *Manuel* de Enlart.

(3) Article : Architecture, t. III, p. 713-723.

(4) Saladin, *L'art musulman*, conférence faite à l'Union syndicale des architectes français, ap. *Bull. de la Société*, t. III, n° 2.

(5) Saladin, *L'art musulman*, ap. *Bull. archéologique*, 1905, p. 445-459.

(p. 452) on rencontre cette énumération des traits qui caractérisent l'école africaine : « L'emploi des marbres en revêtement y est moins fréquent [que dans les monuments égyptiens]. Les grandes lignes de l'architecture ne sont pas, comme en Égypte, accusées par des galons entrelacés. Les masses y sont plus simples, la coloration plus heurtée, mais limitée aux charpentes et aux revêtements de faïence; les vitraux sont employés avec le même art (?), mais on y trouve en grand l'application des revêtements en plâtre ajouré et sculpté (Nouckch hadida). » Il cite encore, comme appartenant en propre à cette école, les corniches extérieures saillantes et les minarets carrés. Il indique, à propos des minarets, l'excellente répartition des nus et des parties décorées sur les grandes surfaces rectangulaires et considère, avec juste raison, la tour de Mansourah comme le chef-d'œuvre du genre.

Sur ces minarets et les diverses théories qui ont été émises pour en expliquer la forme (rapports des minarets et des clochers, rapports des minarets et des phares, rapports des minarets et des tours de guet), on consultera avec fruit un intéressant article publié par M. Doutté dans la *Revue africaine* (1).

Dans *l'Algérie par ses monuments* (2), M. Basset a donné des indications précieuses sur l'histoire du pays. Jean Lorrain a, dans la même publication, consacré une page agréable à Mansourah, la ville morte.

On trouvera des conseils fort pratiques et des notions élémentaires exposées avec clarté par M. Saladin dans les *Recherches des antiquités dans le Nord de l'Afrique* (3). Il y donne cette division de l'art arabe en quatre périodes, qui semble, à vrai dire, plus recevable pour la Tunisie que pour l'Algérie: une première période (du VIIIe au XIIIe siècle) dont le caractère principal est l'emploi de colonnes et de chapiteaux antiques ; une deuxième période (du XIIIe au XVIe siècle) qui marque l'apogée de l'art arabe de Berbérie, une troisième période (du XVIe au XVIIIe siècle) durant laquelle l'influence ottomane introduit une ornementation touffue et contournée, une quatrième période (XIXe siècle) qui n'a rien produit en Algérie, et n'a produit en Tunisie que quelques œuvres de peu de valeur.

En outre de ces publications, de deux articles parus dans cette même *Revue africaine*, l'un de M. Waille (4), l'autre de M. Ballu (5), et d'articles

(1) E. Doutté, *Les minarets et l'appel à la prière*, ap. *Rec. afr.*, 1899, p. 339-349.

(2) *Histoire de l'Algérie par ses monuments*, extrait de la *Revue illustrée*, Paris, 1900.

(3) Saladin et Duveyrier, *Recherche des antiquités dans le Nord de l'Afrique*, Paris, 1890; sur l'art musulman, voir p. 171-173, 222-223.

(4) V. Waille, *Autour des mosquées d'Alger*, ap. *Rec. afr.*, 1899, p. 5-13.

(5) Ballu, *Quelques mots sur l'art musulman en Algérie*, ap. *Rec. afr.*, 1904, p. 171-183.

de journaux algériens sans doute nombreux, mais dont je ne saurais donner qu'une nomenclature incomplète et sans grand intérêt, je dois me contenter, en attendant mieux, de mentionner, comme un essai provisoire de généralisation, le quatrième chapitre de la brochure publiée par moi sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie, à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille (1).

Le cadre géographique commun à toutes les publications de la même série limitait mon étude à l'art de l'Algérie. J'ai essayé de marquer comment ce pays, qui ne connut jamais, à proprement parler, une civilisation locale, subissait les influences artistiques de ses voisins de l'Est et de l'Ouest ; et j'ai cru pouvoir adopter, pour le moyen-âge, cette classification sommaire des styles musulmans d'Algérie : d'une part, un style se développant dans le Maghreb central et dans la partie algérienne de l'Ifriqiya, étroitement rattaché à l'art de la Tunisie et à l'art de la Sicile, où les mêmes autorités politiques furent reconnues ; d'autre part, un style couvrant la partie algérienne du Maghreb el-Aqça et qui lui fut commun avec le Maroc et l'Espagne. D'où venaient à leur tour ces deux styles dont l'Algérie fut le point de rencontre? On ne saurait le déterminer d'une manière précise ; cependant, il n'est pas impossible de reconnaitre, dans la formation du style qui devait fleurir en Ifriqiya et dans le Maghreb central, des influences de l'Égypte, ainsi que des influences de la Mésopotamie et de la Perse sassanide alors soumises aux khalifes abbassides, dans l'art du Maghreb el-Aqça des influences venues d'Andalousie, et peut-être, par delà l'Andalousie, de la Syrie des Omeiyades.

Le cadre qui m'était imposé, trop réduit dans l'espace, était peut-être trop étendu dans le temps, puisqu'il embrassait l'art de notre colonie depuis les Libyphéniciens jusqu'à nos jours. J'ai cru bon de profiter de cette circonstance pour signaler l'enchaînement des traditions d'où sortirent l'architecture et la décoration musulmanes occidentales ; l'étude préalable des époques païenne et chrétienne en Afrique m'en fournissait les moyens. Après la conservation des procédés locaux dans ce premier art musulman qu'on a appelé l'art roman d'Algérie, il était aisé de montrer, surtout dans la charpenterie et l'ornementation, les vieilles formes de l'art classique reprises à l'époque musulmane par des artistes subtils mais nullement observateurs, et le lourd décor géométrique et méplat des basiliques se perpétuant dans les souples arabesques des mosquées.

(1) G. Marçais, *L'art en Algérie*, Alger, 1906, IV ; l'art sous la domination arabe, p. 70-117.

ÉTUDES DE DÉTAIL

Art Roman d'Algérie

Ce vieux style berbère, où les formes chrétiennes se retrouvent abâtardies et où l'on entrevoit à peine l'ornementation qui s'épanouira durant l'époque classique du moyen-âge musulman, avait attiré tout spécialement l'attention de Paul Blanchet. Et certes, je ne saurais mieux commencer cette revue des études de détail, qu'en rappelant ce que le jeune et regretté savant écrivait dans sa monographie de la porte de Sidi 'Oqba (1), qui semblait faire présager une belle série d'études archéologiques. « Il ne s'agit pas ici, disait-il, d'étudier l'art berbère du moyen âge à propos de la porte de Sidi Oqba, mais bien de mettre dans le domaine public un monument aujourd'hui connu de quelques amateurs. Si l'exemple suivi nous aide à constituer un *Corpus* des sculptures sur bois du Maghreb, j'aurai pleinement atteint mon but. » Des relevés de toutes les ruines, des photographies de tous les fragments d'époque musulmane, des monographies de tous les vieux centres de Berbérie : voilà ce que l'on ne doit se lasser de demander à tous ceux que leurs fonctions, leurs travaux ou leurs voyages mettent en présence des restes, encore fort mal connus, de la civilisation musulmane du Maghreb (2).

Tout en se défendant de tirer de son étude une conclusion prématurée,

(1) P. Blanchet, *La porte de Sidi Oqba (Publication de l'association historique pour l'étude de l'Afrique du Nord*, fasc. II), Paris, 1900. — Piesse (*Le tombeau d'Okba ibn Nafi*, ap. *Bull. trimestriel des antiquités africaines*, Oran-Paris, 1884, IIIe année, p. 377-378, pl. XXX) donne une vue extérieure du sanctuaire et un fac-simile de l'inscription coufique qui désigne 'Oqba, mais il ne parle pas de la porte. Sur la mosquée elle-même, prototype des mosquées sahariennes, voir : *Exploration de la province de Constantine et des Zibans* ap. *Rev. archéologique*, 1848, 1re part., 5e année, p. 132.

(2) Je ne crois pas utile de citer ici les collections et publications fort nombreuses où se trouvent des reproductions de monuments algériens et tunisiens. Je rappellerai seulement, comme pouvant être d'un grand secours aux archéologues, la collection Neurdein, les recueils de photographies conservés à Paris dans les bibliothèques des Monuments historiques et de l'École des Beaux-Arts, à Alger au Musée des Antiquités. Les publications sont inégalement utilisables ; la *Bibliographie* des *Archives Marocaines* en indique plusieurs : les unes d'une bonne exécution, telles que Larade, l'*Algérie artistique et pittoresque*, Alger, Gervais-Courtellemont (on y pourrait joindre les *Sites et Monuments* publiés par le Touring-Club) ; d'autres, lithographies datant des premières années de l'occupation française, sont intéressantes parce qu'elles reproduisent parfois des édifices disparus, tels sont : Otth, *Esquisses africaines pendant un voyage à Alger*, Berne, 1839 ; Guyon, *Voyage d'Alger aux Zibans en 1847*, Alger, 1852 ; d'autres enfin, telles que Lallemand, *Tunis et ses environs*, Paris, 1890, sont des « livres d'étrennes » sans aucune valeur documentaire.

Blanchet, après une description minutieuse, établit un rapprochement ingénieux entre les sculptures sur bois de la porte et les sculptures sur pierre de l'époque byzantine, puis il détermine l'âge approximatif du monument (dernières années du IXe siècle ou début du Xe siècle).

Suivant une tradition, cette porte aurait été apportée de Tobna. Le même savant a étudié dans un article les ruines de cette cité, qui fut la capitale du Zâb (1). Il a reconnu dans les décombres de l'enceinte byzantine élevée par Justinien les restes de la mosquée et du château décrits par El-Bekri. Il y a également retrouvé un parement de stuc travaillé au couteau qu'il déclare appartenir à l'art berbère du Xe siècle.

Ce premier style ornemental, avec lequel le décor berbère subsistant encore de nos jours présente de si frappantes analogies, a laissé ses traces les plus notables dans les édifices civils de Sedrata, près d'Ouargla. Largeau, Tarry et Blanchet les ont successivement étudiés.

Largeau les signale dans son *Pays de Rirha* (2); M. Tarry raconte, dans la *Revue Ethnographique* (3), les fouilles qu'il y dirigea en 1881 ; il décrit trois maisons et un palais dont il a relevé les plans (fig. 3, 4, 8); il signale l'existence d'inscriptions arabes (il ne donne malheureusement ni texte, ni fac-simile) et de décors gravés, dont un, sans doute fort curieux, comportant des personnages et des animaux (p. 10). Ces fouilles furent reprises par Blanchet (4) ; il déblaya une mosquée, une maison et trente-quatre salles d'un palais, dont les murs s'élèvent encore à plus de quatre mètres du sol. Ces salles sont cantonnées aux angles « de niches en coquille qui semblent avoir supporté des demi-coupoles réunies par un berceau ». Il signale le principal intérêt de ces monuments de l'an 1000 qui, dit-il, réside en ce fait que rien n'y trahit encore dans la décoration l'influence de l'Orient musulman.

Moyen-âge musulman proprement dit

I. — *Tunisie*

Le premier art des Berbères islamisés ne fut donc que le prolongement de l'art chrétien d'Afrique. Même en Ifriqiya, où les vainqueurs musulmans affirmèrent leur conquête par la fondation d'une ville, l'art ne se dégagea que très lentement et jamais complètement des traditions

(1) Blanchet, *Excursion archéologique dans le Hodna et le Sahara*, ap. *Rec. des notices et mémoires de la Soc. archéol. de Constantine*, 1899, p. 288-293.

(2) Largeau, *Le pays de Rirha*, Paris, 1879, p. 187, 188.

(3) Tarry, *Excursion archéologique dans la vallée de l'Oued Mya*, ap. *Rec. Ethnographique*, II, p. 21-34, III, p. 1-44.

(4) *Comptes rendus de l'Ac. des Inscriptions et B. Lettres*, 4e série, XXVI, 1898, p. 520.

antiques. Des formes inspirées des modèles païens et chrétiens, encore nombreux dans le pays, se mélangèrent aux formes d'importation orientale. M. Saladin a plusieurs fois signalé ces survivances dans l'architecture civile et religieuse de la Tunisie (1) ; l'étude de la grande mosquée de Kairouan devait lui en fournir une nouvelle occasion.

Construite en 671 par 'Oqba ben Nâfi', quatre fois reconstruite depuis sa fondation, ayant subi un grand nombre de restaurations durant le cours des âges, la mosquée de Kairouan n'a conservé de son premier état que la niche du mihrâb dont une révélation miraculeuse avait indiqué l'orientation et que les maîtres successifs de Kairouan laissèrent subsister, alors qu'ils rebâtissaient la mosquée, « chacun d'eux voulant en faire une œuvre personnelle. » (2).

Bien qu'elle n'appartienne que pour une bien faible part au premier siècle de l'hégire, la mosquée de Sidi 'Oqba présente encore des portions assez importantes des VIIe, IXe et XIe siècles pour être considérée comme un des plus vieux édifices de l'islam et le premier où l'art musulman s'est nettement formulé en Berbérie. MM. Houdas et Basset avaient signalé l'intérêt de cette mosquée dans leur *Épigraphie tunisienne* (3) : plus récemment Ary Renan évoqua le vieux sanctuaire et sa forêt de colonnes dans un de ses Paysages historiques (4). M. Saladin, qui en avait déjà donné des descriptions dans son *Voyage en Tunisie* (5) et dans un compte-rendu des *Missions scientifiques* (6), lui a consacré une importante monographie dans la *Collection des monuments historiques de la Tunisie* (7).

Le livre comprend une notice historique (p. 7-10), une bibliographie, des extraits d'études antérieures et des citations d'El-Bekri, d'Ibn Khaldoun, d'En-Noweiri, d'Edrisi et de Marmol (p. 13-31), une description de la mosquée (p. 35-74), enfin une description des vingt-neuf planches qui accompagnent le texte (p. 77-107).

(1) Dans les conférences mentionnées plus haut et dans : *Les survivances des traditions antiques depuis l'occupation arabe en Tunisie* (Publ. de l'Association française pour l'avancement des sciences, *Congrès de Carthage*, 2e part. *Notes et Mémoires*, p. 799 et suiv.)

(2) *Istibçar*, trad. Fagnan, p. 9.

(3) Houdas et Basset, *Épigraphie tunisienne. (Bull. de correspondance africaine*, 1900, t. IV, p. 46).

(4) Ary Renan, *L'art arabe dans le Maghreb*. Kairouan, ap. *Gaz. des Beaux-Arts*, 3e période, V, p. 368-384, VI, p. 35-54 réunis sous le titre : *Paysages historiques*. Paris, 1899.

(5) Cagnat et Saladin. *Voyage en Tunisie*. Paris, 1894.

(6) Saladin. *Rapport de la mission faite en Tunisie* (*Archives des missions scientifiques*, 3e série, t. XIII, 1887, p. 31-32).

(7) Saladin. *La mosquée de Sidi Okba à Kairouan*. (*Les monuments historiques de la Tunisie ; 2e partie, Les monuments arabes*). Paris, 1899.

Je signalerai, dans la description du plan, qui, suivant l'auteur, date des premières années du VIIIe siècle, un intéressant rapprochement de la forme en *tau* visible dans certaines basiliques chrétiennes et l'ordonnance engendrée dans les mosquées-cathédrales, telles que Sîdi 'Oqba de Kairouan et Zeïtoûna de Tunis, par la rencontre à angle droit de la nef centrale de la nef d'une largeur égale, qui borde le mur du fond. Cette disposition permet l'édification d'une coupole sur un tambour carré précédant la niche du mihrâb.

Étudiant l'extérieur de la mosquée, l'auteur note la distribution illogique de certains contreforts qui n'ont vraisemblablement pas pour but de contrebuter la poussée des arcs intérieurs, mais d'épauler les murs et de remédier au peu de stabilité du sol. Il décrit le minaret sur plan carré (fin du IXe siècle), forme commune aux plus vieux minarets du monde musulman, et qui, en Tunisie, semble appartenir en propre aux mosquées de rite malékite.

Il considère la forme arrondie des merlons, qui couronnent les deux parapets du minaret, comme caractéristique des crénelages aghlabites. La forme dite « en dents de scie » ne serait pas apparue en Tunisie avant la fin du IXe siècle.

Tous les chapiteaux de la salle de prières, la plupart des fûts de colonnes et beaucoup de détails sculptés sont empruntés à des monuments antiques ; M. Saladin en a rapproché un grand nombre de fragments romains ou byzantins d'Italie, d'Afrique, de Grèce et de Dalmatie. Une bonne partie semblent provenir des ruines de Carthage.

Quelques colonnes cylindriques, parfois ornées à leur partie supérieure d'une bande sculptée en bas relief, ont été reconnues comme arabes et datant de la première moitié du XIe siècle (1).

Chemin faisant, l'auteur nous décrit la coupole précédant le mihrâb, qui repose sur quatre grandes conques à cannelures rayonnantes et les coupoles des portes, dont la partie circulaire se raccorde au tambour carré inférieur par des demi-voutes d'arêtes.

Si l'on essayait, au point de vue de l'évolution du style décoratif en Ifriqiya, de rechercher quels enseignements se dégagent de l'étude de cette mosquée, il me semble qu'on pourrait déterminer plus particulièrement les caractères des étapes suivantes.

De Hassân ben No'mân (688-698 J-C) datent les panneaux ajourés qui

(1) Tous les chapiteaux de la salle de prière sont antiques, mais l'auteur signale (fig. 7), dans la décoration du minaret, des chapiteaux bulbeux qui sont de fabrication arabe. D'autre part, il a publié de curieux chapiteaux de pilastres à pans coupés décorés de sculptures bas-relief qui lui semblent être arabes et remonter au Xe siècle. *(Notes sur trois chapiteaux dessinés à Tozem par du Paty de Clam). Bulletin archéologique* 1893 p. 439-440.

garnissent le fond du mihrâb (p. 63) et les bandes sculptées qui les réunissent. (Pl. XXII).

Vers la fin du IXe siècle, Ibrâhîm el-Aghlab construit Bâb el-Behou et dote la mosquée du minbar et des faïences à reflets qui décorent le mihrâb (p. 7). Les panneaux du minbar constituent un ensemble de documents de premier ordre pour quiconque voudra étudier l'art arabo-byzantin en Berbérie (p. 66, 67, 104, 105, fig, 52. Pl. XXVI, XXVII). M. Saladin note le caractère oriental de quelques-uns de ces panneaux (1) ; il semble en effet qu'il y ait entre certaines sculptures orientales et les remplissages de ces panneaux plus qu'une similitude fortuite. On a également signalé l'importance des plaques de faïence à reflets, dont une partie venait de Baghdâd et dont les autres furent faites sur place. Je rappelle que ce sont probablement les premières que l'on vit en Occident et qu'elles sont antérieures de trois siècles aux faïences espagnoles signalées par Ibn Batoutah.

La maqçoura, dont une belle inscription coufique fixe l'exécution à la première moitié du XIe siècle (p. 8, 68, 69, 100-103, pl. XXIII-XXV) permet à l'auteur de dater par comparaison les colonnes à bandes sculptées (p. 62). Il attribue à la même époque des boiseries et des peintures (p. 10, 72) « qui, dit-il, sont du plus haut intérêt », mais dont on regrette de ne pas trouver une reproduction dans son livre.

J'en dirai volontiers autant des bas reliefs décorant les douelles de Bâb Lalla Rejana. « Ce sont, nous dit l'auteur, des types précieux de Noukch hadida de la fin du XIIIe siècle (p. 8, 9, 73) ». On sait que la fin du XIIIe siècle marqua la plus belle époque de l'art moresque, en Andalousie et dans le Maghreb el-Aqça ; il eût été fort intéressant de pouvoir étudier ces productions de l'art d'Ifriqiya sur autre chose qu'un croquis perspectif (fig. 6 *bis*).

Enfin plusieurs fragments importants sont postérieurs au XVIe siècle ; tels sont le portique Ouest de la cour et l'arcature décorative qui meuble un des trumeaux (Pl. XIII), enfin la jolie porte sculptée dite Bâb el-Behou (p. 91, 93 et fig. 23).

La Tunisie contient sans doute encore plus d'un monument intéressant les architectures civile, militaire ou religieuse de Berbérie. Le ribât de Sousse a été l'objet de courtes descriptions de MM. Houdas et Basset, Cagnat et Saladin. Ces deux derniers, ainsi que Ary Renan, nous ont parlé de la mosquée beaucoup plus moderne dite mosquée du Barbier à Kairouan, mais El-Mehdia, Sfax, Gafça, Tunis (2), gardent peut être des

(1) Voir aussi Saladin, *Le Palais de Machitta*, ap. *Bulletin archéologique*, 1904, p. 414 et pl. XLIV et XLVI.

(2) Sur la mosquée de Tunis on trouvera quelques renseignements dans Saladin, *Nouvelles archives des missions*, t. II, 1892, p. 283-285.

vestiges que les archéologues français doivent se hâter de reproduire et d'étudier avant qu'ils n'aient trop à souffrir des destructions accidendentelles toujours à craindre et des retouches maladroites plus à craindre encore.

II. — *Algérie*

L'Algérie a vraisemblablement peu de choses à nous apprendre touchant le premier art musulman de Berbérie ; les ruines d'Achîr et celles de la Qal'a des Beni H'ammâd sont, à ma connaissance, les seules de cette période qui subsistent encore, les seules où des investigations pourraient n'être pas stériles.

Les ruines d'Achîr, d'abord signalées par Berbrugger dans une note communiquée à de Slane (1) ont été l'objet d'une étude consciencieuse de M. Chabassière (2), qui en a donné le plan, dans la *Revue Africaine*, et d'un bon travail encore inédit de M. le capitaine Rodet (3), que cette même revue publiera, je l'espère, d'ici peu.

Ces ruines, qui consistent presque uniquement en une petite enceinte irrégulière couronnant le sommet allongé du Kâf el-Akhd'ar, dont un bâtiment rectangulaire, casernement ou dépôt de récoltes, occupe le centre, n'intéressent, à vrai dire, que l'histoire de l'architecture militaire des premières dynasties indigènes.

Les édifices de la Qal'a des Beni H'ammâd sont beaucoup plus importants et il convient de rappeler ici avec quelques détails les travaux auxquels ils ont donné lieu.

En 1897, Blanchet y entreprit des fouilles et lut une note à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (4) sur les beaux résultats que dix jours de recherches avaient déjà permis d'acquérir. Il retraça dans un premier article les destinées de la vieille cité du Djebel Maadid (5). La Qal'a fut fondée au début du XIe siècle par le çanhâdjien Bologguin ben Zîri, qui s'y déclara indépendant. Après l'arrivée des Arabes hilâliens en Ifriqîya, la chûte de Kairouan amena dans ses murs un surcroît de population. C'était, au temps d'El-Bekri (fin du XIe siècle), une ville grande, peuplée,

(1) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, t. II, p. 490-491, et dans la *Revue Africaine*, après l'article de Chabassière.

(2) Capitaine Rodet, *Notice sur les ruines de Menzeh bent es Sultan, Yachir ou El Achir et Benia*.

(3) Chabassière, *Le Kef el-Akhdar et ses ruines* ap. *Revue Africaine*, t. XIII, 1869, p. 116-119.

(4) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 3 sept. 1899.

(5) Blanchet, *La Kalaa des Beni-Hammâd* ap. *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1898, p. 97 et ss., et *La Kalaa des Beni-Hammâd* ap. *Tour du monde*, 29 janv. 1898 (*A travers le monde*, p. 33).

riche et redoutable. Mais sa prospérité ne dura guère ; les Arabes forcèrent ses maîtres à aller chercher une nouvelle résidence dans une région mieux protégée. Elle subsista cependant au départ de Mançour pour Bougie. Ce fut, au milieu du XIIe siècle, la conquête almohade qui marqua sa chûte définitive.

Les monuments qu'on y peut étudier, une enceinte de murailles, des palais, une mosquée avec son minaret encore debout, un pont et des travaux hydrauliques, sont très ruinés, mais n'ont vraisemblablement pas subi de retouches depuis 1090 de J.-C. Ils représentent donc une date importante et fort peu connue de l'art du Maghreb.

La mort ne permit pas à Blanchet de poursuivre l'œuvre entreprise ; MM. Robert, Lhote de Selancy et Saladin la reprirent. Le premier (1) nous parle de la ville et de son enceinte (plan), du minaret (plan et photographie) et de ruines assez vastes situées au Sud du minaret, dans lesquelles il croit reconnaître le palais du gouvernement, mais qui pourraient être la salle de prière de la mosquée. Il étudie également une grande citerne en maçonnerie, les vestiges de Bâb El-Aqouâs, d'un pont et du palais du Fanal (plan et photographie). Il donne des descriptions et des reproductions en noir et en couleurs de fragments fort curieux de céramique à décors en relief et à décor polychrome. Enfin, il signale les ruines berbères voisines de Tihamamine, et consacre une notice historiques à ces deux cités.

M. Saladin (2), interprétant les remarques faites par Blanchet et les relevés de M. Lhote de Selancy (trois plans et une copie du château du Fanal avec un essai da restauration de la façade par M. Saladin) étudie dans deux articles le style des monument de la Qal'a. Blanchet avait signalé l'analogie qu'ils présentaient avec les palais siciliens. M. Saladin fait justement remarquer que le palais hammâdite, qui est de la fin du XIe siècle, ainsi que le minaret de la mosquée, ne saurait dériver de la Ziza (1130) ni de la Couba (1180). Tout en reconnaissant que des éléments essentiels de structure et de décoration se retrouvent dans les uns et dans les autres (pavillons en saillie du Fanal, coquilles au sommet des niches étroites du minaret), il propose de rapprocher à la fois les édifices de la Qal'a et les palais de la Sicile des monuments de la Mésopotamie où l'autorité des princes fatimites fut également reconnue. Il indique, à ce propos, que l'appareil fatimite de la Qal'a et des murs de Mahedia est très différent de l'appareil aghlabite.

(1) Robert *La Kalaa et Tihamamine* ap. *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1903, p. 217. Voir aussi du même auteur, *La Kalaa des Beni-Hammad* ap. *Rec. Nord-Africaine*, t. VI n° 11 p. 291-296, 16 mars 1907.

(2) Saladin, *Note sur la Kalaa des Beni-Hammâd* ap. *Bulletin archéologique*, 1904, p. 243-246 ; *Deuxième note sur les monuments arabes de la Kalaa des Beni-Hammaad*, 1905, p. 185-198.

Ces deux articles renferment aussi des renseignements sur l'emploi des tours à feu dans le monde musulman. Enfin, l'auteur donne le plan, la coupe et la description du réservoir dit Aïn es-Soltan qu'il rapproche d'un bassin de la mosquée de Kairouan.

L'art qui fleurit à la Qal'a des Beni-H'ammâd ne semble pas avoir laissé, en dehors de ce centre, d'autre trace de son existence en Algérie. Il ne reste rien à Alger qui n'ait été défiguré à l'époque turque. Devoulx, qui a étudié avec une extrême conscience les *Édifices religieux de l'ancien Alger* (1) et a retracé, dans son dernier travail (2), les fastes de la ville aux trois périodes de son histoire, a recherché quel fut le périmètre de la Djezâïr Beni Mezghenna. Il décrit la Grande Mosquée (plan) qui garde le plan classique à nefs parallèles ; il rappelle l'inscription du minbar citée par Yah'ia ben Khaldoûn et qui portait la date de 1018, et l'inscription encore visible du minaret qui attribue la construction de cette tour à l'Abd el-Wâdite Abou Tâchfîn (1324 J.-C.). Enfin, il indique la mosquée très modeste de Sîdi Ramd'ân comme antérieure à la domination ottomane. Ces deux sanctuaires ont été très remaniés postérieurement au XVIe siècle.

Le catalogue du musée d'art arabe d'Alger fut dressé en 1899 par G. Marye (3) ; cette collection, qui s'est d'ailleurs fort enrichie depuis, ne contient que peu d'objets appartenant au moyen-âge.

Constantine a, moins encore qu'Alger, conservé de vestiges de l'art médieval. Cherbonneau (4) en a décrit la Grande Mosquée, qu'il considère comme élevée sur l'emplacement d'un temple païen. Le plan est classique, le minaret est carré et d'assez nombreux fragments antiques y sont incorporés. Une épitaphe arabe retrouvée dans une dépendance de cette mosquée portait la date de 1221 J.-C. ; mais là encore, si le plan et l'aspect général sont conformes à la formule primitive, le détail des superstructures est assez moderne.

Bougie, qui fut la seconde capitale des H'ammâdites, n'a gardé de son glorieux passé que quelques fragments de l'enceinte (5).

Il est probable que les monuments de cette région se rapprochaient

(1) Devoulx, *Les Edifices religieux de l'ancien Alger*, extr. de la *Rev. Africaine*, Alger, 1870.

(2) Devoulx, *Alger*, ap. *Rec. Africaine*, t. XIX, 1875, p. 499-542, t. XX, 1876, p. 57-68.

(3) Wierzejski et G. Marye, *Musée national des antiquités algériennes. Catalogue*, Période musulmane, 80 pp. Alger, 1899.

(4) Cherbonneau, *Constantine et ses antiquités*, ap. *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1853, p. 102-131.

(5) Sur Bougie arabe, voir Féraud, *Histoire des villes de la province de Constantine. Bougie*, ap. *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1869, p. 87-224.

par le style de ceux de la Qal'a. Avec Tlemcen nous abordons un tout autre domaine de l'art de Berbérie.

On a beaucoup écrit sur Tlemcen. Shaw la visita au XVIIIe siècle et nous en a laissé une description dans son *Voyage*, que Mac Carthy a traduit en français (1). L'abbé Bargès y fit un séjour en 1846 et consacra plusieurs ouvrages fort remarquables à l'histoire de ses rois et à l'étude de ses édifices. Son livre sur *Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom* (2) qui parut en 1859, les traductions et les monographies historiques qu'il a consacrées à la vieille cité des 'Abd el-Wâdites peuvent être encore consultées avec fruit (3). Il donne, entre autres renseignements, une liste de soixante-et-une mosquées tlemceniennes.

Vers la même époque, Ch. Brosselard commença, dans la *Revue Africaine* (4), la publication des inscriptions arabes de Tlemcen, avec des descriptions assez exactes des sanctuaires où elles figuraient. Il envoya dans la suite au même périodique plusieurs notes concernant des fragments trouvés à Tlemcen (5). Enfin en 1876, il donna au *Journal asiatique* un très intéressant mémoire épigraphique et historique sur *Les tombeaux des émirs Beni-Zeyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade, découverts à Tlemcen* (6), où il étudiait successivement les sépultures de Sîdi Brâhîm, du Vieux-Château, de Sîdi Ya'qoûb et ce qu'il crut être l'épitaphe d'Abou 'Abdallah (7).

Parmi les études d'un développement moindre, il faut citer en première ligne un excellent *Rapport* de Duthoit (8) plein de judicieuses remarques techniques, notamment sur les matériaux des édifices arabes et la structure des charpentes. Deux beaux dessins géométraux du minaret de Mansourah et d'un chapiteau de la mosquée, la restitution du plan de cette importante création mérinide accompagnent les 21 pages de texte.

(1) Shaw, *Voyage dans la Régence d'Alger*, traduction Mac Carthy, Paris, 1830.

(2) Bargès *Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom*, Paris, 1859.

(3) Bargès, *Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen*, Paris, 1852 ; *Complément de l'histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen*, Paris 1887. *Vie du célèbre marabout Cidi Abou Médien*, Paris 1884.

(4) Brosselard, *Les Inscriptions Arabes de Tlemcen*, ap. *Rec. Africaine*, 1858-1861.

(5) Brosselard, *Coudée royale de Tlemcen*, ap. *Rec. Africaine*, 1859-60, t. IV, p. 66-71. *Envoi d'un chapiteau arabe*, *ibid*, 1861, p. 148-149.

(6) Brosselard, *Les tombeaux des Emirs Beni Zeyan et de Boabdil*, Paris, 1876. Extr. du *Journal Asiatique*.

(7) Sur la polémique qui suivit cette publication, cf. W. Marçais, *Catalogue du Musée de Tlemcen*, p. V.

(8) Duthoit, *Rapport sur une mission scientifique en Algérie*, ap. *Archives des missions scientifique*, 3e série, 1873, p. 305-326.

Une série d'articles publiés dans la *Revue de l'Afrique française* par Piesse et Canal (1) ; elle contient des croquis assez médiocres, mais dont quelques uns sont intéressants en ce qu'ils reproduisent des monuments aujourd'hui disparus.

Une description charmante d'Ary Renan, faisant suite à son étude sur Kairouan (2).

Quelques planches avec notices dans les *Petits édifices historiques* de Raguenet, consacrés à Sîdi bel H'assen, Sîdi 'l-Halwi et Mansourah.

Citons encore un article sérieusement documenté de M. Gaudefroy Demombynes, dans le *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est* (3) où l'auteur signale quelques inscriptions qui avaient échappé à Brosselard, des notes avec illustration parues dans le *Tour du Monde* sous la signature : de Lorral (4), un article de Barclay, *The mosques of Tlemcen* paru en 1892 (5).

Faisant un usage constant des travaux de nos devanciers et profitant d'un séjour prolongé dans la vieille cité maghrebine pour l'étudier avec soin, nous avons publié, mon frère et moi, un volume sur les *Monuments arabes* qui s'y trouvent encore, dans la collection des Monuments historiques de l'Algérie (6).

Tlemcen ne conserve pas de monument antérieur au XIIe siècle ; la Grande Mosquée date de 1136. Très semblable comme plan aux vieilles mosquées du monde musulman, elle nous permet d'étudier un art encore tout imprégné de la tradition byzantine, n'ayant plus rien de commun avec le style berbère primitif de Sédrata, très différent du style à influences mésopotamiennes de Sîdi 'Oqba de Kairouan et de la Qal'a. Le style que l'on rencontre à la Grande Mosquée de Tlemcen présente les plus grandes analogies avec le style hispano-syrien de la mosquée de Cordoue. Nous y trouvons, comme dans le vieux temple andalous, un très intéressant exemple de coupole sur nervures ; la silhouette des chapiteaux, la composition du cadre du mihrâb et le détail de l'ornementation sculptée indiquent très nettement la même filiation.

Un h'ammâm, non daté, semble également appartenir à une époque

(1) Piesse et Canal, *Rev. de l'Afrique Française*, 1888, n°s 39-55, réunis en volume 1899.

(2) Ary Renan, *Tlemcen*, ap. *Gaz. des Beaux-Arts*, 3e période, t. VII, p. 383-400, t. IX, 177-193, cf. Supr. p.

(3) Gaudefroy-Demombynes, *Promenades en Algérie*, Extr. du *Bull. de la Société de Géographie de l'Est*, Nancy, 1895.

(4) De Lorral, *Tlemcen*, ap. *Tour du Monde*, 1875, p. 300-368.

(5) Barclay, *The Mosques of Tlemcen*, ap. *English illustred magazine*, février 1892.

(6) W. et G. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, Paris 1903.

fort ancienne ; il présente la disposition classique de salles à températures graduées que l'Islam emprunta à la civilisation romaine.

Avec la petite mosquée 'abd el-wâdite de Sîdi Bel-Hassen, qui date de 1296, le même style réapparaît comme transfiguré. C'est là certes de l'art moresque le plus séduisant, le plus souple et le plus riche qui se puisse voir. Par l'élégance des proportions d'ensemble, la composition harmonieuse du mihrâb, la variété des revêtements de plâtre, l'ingéniosité des lambris qui couvrent les nefs, cet oratoire des Beni Ziyân, l'ancêtre de presque toutes les parties subsistantes de l'Alcazar et de l'Alhambra, témoigne d'une culture artistique qui ne sera guère dépassée. Ajoutons que c'est, d'ailleurs, de tous les monuments de Tlemcen celui dont le style se rapproche le plus de celui des palais espagnols.

La petite mosquée Oulâd el-Imâm, très comparable en son état primitif à la mosquée de Sîdi bel-Hassen, est malheureusement bien détériorée par le temps et par les hommes. Quant aux nombreuses fondations civiles des premiers 'Abd el-Wâdites, médersas et palais, il n'en subsiste rien.

On ne saurait fixer avec certitude une date exacte pour la fondation de la mosquée de Mansourah. Nous avons essayé de préciser quelle fut l'étrange destinée de cette ville-camp retranché, durant les longs investissements de Tlemcen par les princes Mérinides et les périodes de répit où elle dut être systématiquement pillée par les 'Abd el-Wâdites. Quoi qu'il en soit, le peu qui nous en reste, et en particulier le grand minaret de pierre qui surmontait l'entrée principale de la mosquée, nous donne la meilleure impression de sa splendeur disparue. J'ai déjà fait allusion dans le cours de cet article à la claire ordonnance de ses masses décoratives, à l'heureuse répartition des motifs qui meublent sa façade. J'ajouterai que la facture et le style de ses sculptures présentent les plus grandes analogies avec ceux de la porte del Vino à l'Alhambra et de la porte de la Qaçba de Merrâkech.

Les petits bourgs d'El-Eubbâd et de Sîdi 'l-Halwi témoignent, eux aussi, de l'activité artistique des princes mérinides qui régnèrent sur Tlemcen durant un quart de siècle. Le premier conserve le tombeau et la mosquée de Sîdi bou Médine, un petit palais dont l'usage est assez mal défini (1), une médersa, une maison, sans doute fort remaniée, attenant à la mosquée, des latrines et des bains publics. Sîdi 'l-Halwi présente encore une mosquée et des latrines publiques.

Nous retrouvons dans les mosquées la disposition classique des nefs parallèles succédant à la cour entourée de portiques ; ces nefs sont cou-

(1) C'est dans ce petit palais qu'ont été trouvés de curieux fragments de mosaïques en petits morceaux de terre cuite assemblés par une sorte de bitume dans lequel ils étaient plongés. M. Saladin les a signalés dans le *Bulletin archéologique*, 1894, p. 82-83.

vertes de toits de tuile à deux ou quatre versants. Intérieurement une ingénieuse combinaison de baguettes de cèdre compose les plafonds de Sîdi 'l-Halwi, des caissons en plâtre garnissent ceux de Sîdi bou Médine. La médersa d'El-Eubbâd constitue un exemple presque unique de ce genre d'école en Maghreb. Nous avons rapidement esquissé, à ce propos, l'évolution de ces fondations pendant le moyen-âge musulman.

Le départ des Mérinides et la restauration 'abd el-wâdite marquent dans l'art tlemcenien une décadence rapide. Les mêmes dispositions architecturales subsistent, mais le décor s'apauvrit, le relief devient uniforme, l'arabesque s'abâtardit, tout modelé disparaît. La mosquée et le tombeau de Sîdi Brâhîm, la mosquée du Méchouar, où nous signalons une très remarquable application des faïences à reflet au décor extérieur, les mosquées de Sîdi Senousi, Sîdi Lahsen, Sîdi Yeddoun, Lalla Gharîba, Sîdi 'Benna, Lalla Rouya et celle de Bâb Zir, bien que présentant les unes et les autres plus d'un détail curieux, nous font suivre les étapes de cette décadence sous les derniers 'Abd el-Wâdites et la domination turque.

Les divers types de qoubba (tombeau), ne pouvaient être passés sous silence ; la banlieue tlemcénienne nous en a fourni quelques exemples (Tombeaux de Sîdi Yacoub, qoubba de Sîdi 'd-Dâoudi, de Sîdi Senousi, de Sîdi Mohammed ben Mançoûr et de Sîdi Mohammed ben Alî).

Nous avons jugé utile de grouper dans une introduction les observations que l'étude individuelle des monuments nous avait suggérées. Ces observations portent sur le plan, les proportions, l'orientation des sanctuaires et leurs dépendances, les matériaux employés, la construction, la charpente, les formes extérieures, le tracé des arcs et des stalactites, la mouluration, le chapiteau et ses origines, la polychromie et la céramique, les éléments linéaires du décor, l'évolution de l'ornement épigraphique, la classification des entrelacs en entrelacs linéaire, entrelacs architectural et entrelacs floral.

Il ne me convient guère de donner ici plus qu'une énumération de ces divers paragraphes. Ceux que leur lecture ne rebutera pas y trouveront, je l'espère, quelques renseignements utiles et, je le crains, plus d'une erreur. Je compte un peu sur leurs critiques bienveillantes et sur les remarques que je pourrai faire moi même dans l'avenir pour en rectifier au besoin les hypothèses.

L'inventaire des fragments, marbres sculptés, épigraphes, blocs de mosaïque, carreaux de pavement, panneaux de bois et objets de métal, qui ont échappé aux actes de vandalisme trop fréquents de notre conquête, était le complément naturel de la description des édifices encore debout ; M. W. Marçais, qui avait signalé quelques trouvailles récentes (1).

(1) W. Marçais, *Inscriptions arabes du Musée de Tlemcen*, ap. *Bulletin archéologique* 1900, p. 163-165. — *Six inscriptions arabes du musée de Tlemcen*, *ibid.*, 1902, p. 523-555.

a consacré à cette collection un volume des *Musées de l'Algérie et de la Tunisie* (1). Des notes bibliographiques et des planches en photogravure en feront un instrument de travail commode.

En manière de compte-rendu, M. Max Van Berchem, après une visite personnelle de Tlemcen, a donné au *Journal des Savants* un article sur l'*Art musulman au musée de Tlemcen* (2), qui, par l'originalité et l'ampleur des vues, dépasse de beaucoup la portée habituelle de ce genre de travail. Je ne saurais mieux faire que de rappeler ici quelques unes de ses conclusions.

« Tlemcen, remarque-t-il, est née d'un camp comme la Mansourah mérinide, la Kalaa hammadide, la Tîharet rostémide et d'autres capitales de petits royaumes arabes-berbères. Tlemcen n'est pas un produit naturel et spontané de la terre, comme le Caire ou Baghdad ; elle ne relève que de l'histoire... Quand elle s'avisera de cultiver les arts, elle ne trouvera pas sur son sol ce fonds de traditions nationales qui est le germe de toutes les renaissances. Ces traditions, elle devra les emprunter et les acclimater par un effort de volonté ; bien plus, elle ne parviendra guère à les marquer au sceau d'une réelle originalité...

L'Afrique du Nord, privée d'un grand art autochtone, a subi docilement les influences du dehors. Carthage y répand un art phénicien, Rome un art romain. Sous l'Islam, l'art s'y développe lentement, par un rayonnement lointain. Si la Tunisie conserve de précieux vestiges de l'art aglabite et fatimite, c'est sans doute qu'elle était plus voisine de l'Égypte et, par l'Égypte, de la Mésopotamie, pays avec l'art desquels ce premier art tunisien révèle d'étroites parentés, notamment à Kairouan. A Tlemcen, il faut descendre jusqu'aux Almoravides ; alors et mieux encore sous les Ziyanides et les Mérinides, Tlemcen se livre entière aux séductions de l'art. Mais, sous l'effort qui produit des œuvres si délicates, l'invention reste pauvre et la plante, à peine acclimatée, végète faute d'un sol assez profond ».

III. — *Maroc*

Autant qu'il nous est permis d'en juger par les quelques renseignements que nous possédons, le Maroc appartient bien au même domaine de l'art musulman ; Tlemcen nous donne une idée assez exacte du style qui fleurit dans tout le Maghreb el-Aqça. Là naturellement moins qu'ailleurs une étude d'ensemble n'est encore possible. Je citerai seulement,

(1) W. Marçais, *Musée de Tlemcen* dans la *Description de l'Afrique du Nord* (*Musée de l'Algérie et de la Tunisie*), Paris 1906.

(2) M. Van Berchem, *L'art musulman au musée de Tlemcen*, ap. *Journal des Savants*, août 1906.

pour mémoire, les assertions parfois assez hasardeuses que Budgett Meakin présente dans son livre intitulé *The Moors* (1). D'après cet auteur, le Maroc a conservé mieux que les autres terres de l'Islam les vieilles formes artistiques. L'arc en fer à cheval portant sur pilier carré n'a survécu que là. Le Maroc ne connut rien de semblable à la période de la fin de l'époque moresque, si brillante en Andalousie. Il indique la présence de la pierre dans les façades des trois minarets de Séville, de la Kotoubîya et de la mosquée de Hassân à Rbât comme un fait unique dans l'histoire de l'art musulman occidental ; il explique l'emploi de cette technique par ce fait que des milliers de captifs chrétiens ont dû travailler à ces tours. Notons encore, dans ce livre, d'assez bonnes descriptions de la mosquée maghrebine, des maisons juives et musulmanes (avec un plan fort curieux), d'intéressants détails sur la structure des plafonds de bois, que l'on orne encore de stalactites à petits morceaux assemblés, et des renseignements recueillis en Algérie sur les teintures pour cuirs et tissus.

Le même auteur avait déjà donné dans *The land of the Moors* (2) de petites monographies des principales villes du Maroc. On y trouvera quelques renseignements sur la mosquée El-Qaraouîyn, la mosquée de Moulâï Idrîs et les maisons de Fâs (ch. xiv), la Kotoubîya de Merrâkech (ch. xvi), la mosquée de Hassân à Rbât (ch. viii, p. 174, 176), la Qaçba de Meknès (chap. xv, p. 280) et les maisons de Tetouan (p. 140). L'intérieur de quelques-uns de ces édifices ont été vus par l'auteur lui-même, notamment la Qaraouîyn et la tour de Hassân; d'autres ont été examinés pour l'auteur par des indigènes.

Un des mérites de ces deux ouvrages, et non le moindre, réside dans l'illustration documentaire qui en accompagne le texte.

Dans un domaine artistique aussi mal connu que l'est encore le Maroc, il convient de ne pas négliger les croquis ou photographies de monuments que nous offrent les récits de voyages, quelle que soit, d'ailleurs, la valeur scientifique de ces récits eux-mêmes. Malheureusement, les auteurs se sont souvent contentés d'obtenir d'un photographe professionnel le droit de reproduire des clichés déjà mis dans le commerce ; il s'en suit que certaines photographies, d'ailleurs excellentes, de la collection Cavilla, par exemple, reparaissent dans un grand nombre de volumes différents sans apporter avec elles le supplément d'informations qu'on doit attendre de toute publication nouvelle. Je crois être utile aux archéologues en leur signalant des reproductions de monuments contenus dans quelques ouvrages consacrés au Maroc (3).

(1) Budgett Meakin *The Moors*, London 1902.

(2) Budgett Meakin, *The land of the Moors*, London, 1901.

(3) Je dois à M. René Basset la communication de presque tous les ouvrages dont les titres vont suivre. Je tiens à lui en exprimer ici ma très vive gratitude.

Budgett Meakin, *The land of the Moors*, Ruines de la mosquée de Hassân à Rbât (cliché Cavilla), p. 173; Minaret de la mosquée de Chella, p. 175; Dans le palais de Safi, p. 198; Porte à Mehdîya, p. 227; Vue de la cour de la Qaraouîyn, p. 271; Mosquée de Bâb Doukkâla à Merrâkech, p. 293; Porte de la Qaïsaria à Merrâkech, p. 303; Mosquée de la Kotoubîya, p. 306; Fontaine à Merrâkech, p. 310; Qaçba de Glawi, p. 385.

Budgett Meakin, *The Moors*, Porte de ville à Rbât ; Porte de ville, citadelle de Tanger (cliché Molinari); Fontaine décorée de mosaïques de faïence dans une cour à Fâs; Abreuvoir à Merrâkech (excellent cliché d'une fontaine d'un bon style); Vieille arcature (murée) de la Kotoubîya de Merrâkech (cliché Molinari); Type de mosquée (non désignée); Mur de la mosquée de la Qaçba de Tanger; Cour d'une médersa en ruine à Rbât (cliché Cavilla).

Ph. Durham Trotter, *Our mission to the court of Marocco*, Edinburgh, 1881: Tombeau de sultan près Fâs (tombeau mérinide), p. 114; Intérieur de palais (moderne), p. 140; Porte de Meknès (ensemble), p. 238; Porte de Meknès (détail), p. 242; Tour de Hassân, p. 264; Ruines de Chella (intérieur de la ville), p. 268. Tous ces clichés sont bien pris, d'une excellente exécution technique et n'ont pas, me semble-t-il, été reproduits ailleurs.

R. Kerr, *Pioneering in Morocco*, London : Tour de Hassân (cliché Cavilla), p. 151.

Isabel Savory, *In the tail of the peacock*, London : Vue extérieure de la Kotoubîya (cliché Cavilla), p. 328.

Milanesi, *Nel santo Moghreb*, Roma, 1900 : Vue extérieure de la Kotoubîya, p. 198.

Francès, *A ride in Morocco*, London, 1902 : Tour de Hassân (cliché Cavilla), p. 174; Vue extérieure de la Kotoubîya (cliché Cavilla), p. 282.

Montet, *Voyage au Maroc* ap. *Le Tour du Monde*, 18 juillet à 5 septembre 1903 : Minarets à Tanger, p. 339; Portes de Tanger, p. 345; Porte de la Qaçba de Tanger, 350; Porte de style arabe à Mehdîya, p. 372; Aqueduc, p. 374; Porte de la Qaçba de Rbât, p. 378; Porte du Maghzen à Rbât, p. 380; Porte de Chella, p. 381; Fontaine publique à Rbât, p. 382; Quatre vues des ruines de Chella, p. 383; Porte d'un couvent d'Aïssaoua, p. 385; Vue extérieure de la grande mosquée de Casablanca, p. 386; Qoubba à Casablanca, p. 388 : Pont sur le Tensift, p. 403: Minaret de mosquée à Merrâkech; Vue extérieure de la Kotoubîya, p. 412; La porte de la Qaçba; Une fontaine à Merrâkech, p. 413; Porte principale de Merrâkech, p. 421; Les deux Qaçba de Tiggi, p. 430.

Dawson, *Things seen in Morocco*, London, 1904 : Porte de Merrâkech, p. 81.

Fâs fut la première capitale des dynasties sédentaires qui apparurent dans le Maghreb el Aqça. La mosquée de la Qaraouîyn est, sans doute, l'édifice le plus ancien qui y subsiste. Elle a, d'ailleurs, été fort remaniée depuis 859 J.-C., date de sa fondation. « La mosquée d'El Qaraouyin, écrit M. Gaillard dans son livre intitulé *Une ville de l'Islam : Fès* (1), assez modeste à l'origine, était destinée à devenir, après les agrandissements et l'ornementation qu'elle reçut des Merabtin (Almoravides) et des Beni Merin, l'édifice grandiose que l'on peut encore admirer aujourd'hui » (p. 19, 20).

« Que l'on peut admirer » est, à vrai dire, une façon de parler ; si l'auteur avait pu l'admirer lui-même, il serait vraiment impardonnable de nous donner de l'intérieur de la salle une description aussi vague (2). Quoi qu'il en soit, nous devons lui savoir gré d'avoir reproduit dans son livre la photographie, faite par M. Veyre, d'une des deux fontaines de la cour (p. 20). (De ces deux fontaines, « la plus ancienne, nous dit-il, semble avoir été construite sous le règne de Yousef ben Tachefin, le second sultan almoravide » ; c'est la plus belle des deux. L'autre, au pied du minaret, date du sultan Abdalla Echcheikh, de la dynastie saadienne... » (p. 24). C'est sans doute cette dernière qui est photographiée ; l'auteur paraît l'indiquer p. 25). Pour la même raison, nous l'excusons bien volontiers de nous donner une classification du style *fâsi*, d'après les minarets, les portes et les fontaines extérieures, c'est-à-dire d'après les seules parties des monuments qu'il soit permis aux étrangers de voir.

Il distingue une première période à laquelle appartiennent les minarets des mosquées de la Qaraouîyn et des Andalous. « Simples tours carrées, blanchies à la chaux, elles ne supportent aucun ornement, et leurs hauteurs médiocres ne sont plus en rapport avec les dimensions des deux mosquées agrandies sous les Almohades et les Mérinides. La lanterne est remplacée par une lourde coupole, disposition très rare au Maroc » (p. 122).

« Les Almoravides et les Almohades ont laissé peu de souvenirs à Fès » (p. 122). Une des fontaines de la Qaraouîyn doit cependant être attribuée aux premiers, des fragments de l'enceinte de Fâs el-Bali (p. 17, 106 et

(1) Henri Gaillard, *Une ville de l'Islam : Fès*, Paris, 1905.

(2) Budgett Meakin (*The land of the Moors*, p. 267-272) affirme qu'il y est entré ; il ne nous donne que de maigres renseignements sur l'intérieur, dont la splendeur est, dit-il, très surfaite ; des arcs en fer à cheval portant sur des piliers carrés soutiennent eux-mêmes les plafonds qui semblent très bas en raison de la largeur de la salle. Deux cours sont flanquées de portiques à colonnes de marbre et pavées de tuiles de couleur.

phot. p. 107) et la grande porte Nord de la mosquée des Andalous (p. 26 et phot. p. 25) aux seconds.

« Presque tous les monuments religieux de la deuxième période remontent aux Mérinides ». L'auteur cite comme spécimens de leur architecture, les minarets de Ech-cherablîyn, de la médersa Bouanîya et de la grande mosquée de Fâs el-Djedîd (p. 49, 96 et phot. p. 25), des portes de mosquées et de médersas avec auvents de bois sculpté (p. 124, 125). Il conviendrait d'y ajouter la mosquée El-H'amra de Fâs el-Djedîd (p. 97), les palais dont les ruines sont encore visibles au Nord de la ville (p. 68) et les quatre tombeaux du Qolla (p. 69, phot. p. 150).

Enfin, « un grand nombre des édifices religieux et des sanctuaires sont postérieurs aux Mérinides et datent de l'époque moderne, surtout des XVIIe et XVIIIe siècles... » (p. 125).

En ce qui touche Merrâkech, qui fut, comme on sait, la capitale des Almoravides, on doit attendre beaucoup de la publication des matériaux amassés par M. Doutté au cours des voyages qu'il a entrepris dans cette région. Les archéologues trouveront dans le premier volume de son bel ouvrage (1) une intéressante description, avec plan et photographies, de la Qaçba de Bou 'l-'Aouân, qui semble avoir été reconstruite au commencement du XVIIIe siècle (p. 215-224).

L'étude de l'architecture almohade s'était déjà enrichie d'un document précieux grâce à la découverte faite par M. Doutté de la mosquée d'Ibn Toumert, à Tinmâl. Il publiera prochainement à ce sujet une étude complète appuyée sur un plan et de nombreuses photographies. Je rappellerai ici les résumés qu'il a donnés de cette étude dans une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres et un *Rapport* paru au *Journal asiatique* (2).

La mosquée de Tinmâl, presque carrée, est occupée par six rangées de huit colonnes chacune, soutenant autant d'arcades. Le mihrâb, dont l'arc d'ouverture est en ogive, est précédé par une coupole de plâtre à stalactites. La place du minaret me semble très particulière : la tour massive et nue s'élève au-dessus du mihrâb et fait saillie au dehors. « Le caractère de tout cela est un goût très simple et très pur. » La pauvreté des matériaux employés, l'absence de toute inscription, la sobriété du décor sembleraient volontiers à l'auteur « voulues par le fondateur de la secte almohade ». Dans ses *Materialen zur Kenntniss der Almohaden Bewegung* (3), M. Goldziher a également signalé cette réaction en faveur de la

(1) Doutté, *Merrâkech*, 1er fascicule, Paris, 1905.

(2) E. Doutté, *Mission au Maroc : Recherches d'archéologie musulmane et portugaise*, ap. *Journal asiatique*, t. XIX, 1902, p. 153-166. Sur Tinmâl, p. 158-162.

(3) Goldziher, *Materialen zur Kenntniss der Almohaden Bewegung* ap. *Zeit. Deut. Morgenland. Gesell.*, t. XLI, p. 105-106.

simplicité dans les édifices coïncidant avec une réelle activité architecturale.

La ville maritime de Rbât et surtout la nécropole annexe de Chella fourniront sans doute, lorsqu'elles seront mieux connues, l'occasion de plus d'une remarque nouvelle sur l'art des princes mérinides auxquels nous devons Mansourah et Sîdi bou-Médine. L'une et l'autre ont été déjà maintes fois visitées et photographiées. Dans un voyage *De Mogador à Biskra*, qui date de 1881, l'auteur, M. Leclerc, nous fournit quelques renseignements sur la tour de Hassân (p. 135-143) ; il parle de la porte monumentale de Chella, qu'il rapproche avec raison d'une des portes de l'Alhambra (p. 144), d'une salle de palais (?) encore debout, garnie d'un décor de plâtre dont il signale l'analogie avec l'ornementation de la salle des Deux-Sœurs (p. 141). M. Montet, qui a visité Chella en 1900, rappelle les publications relatives à son épigraphie ; il nous dit que « le fanatisme des fonctionnaires marocains de Rabat a fait récemment murer toutes les tombes et même la petite mosquée où naguère il était aisé de pénétrer à la dérobée » (p. 377).

Dans les *Archives marocaines*, M. Mercier a donné des *Notes* sur Rbât (1) et une topographie de la ville et de ses environs, avec deux plans et des photographies de la collection Cavilla. Il décrit les deux enceintes, les quartiers, les portes de ville et de quartiers ; il donne une intéressante classification des portes : 1° portes à une seule voûte ; 2° portes à double voûtes, et 3° portes coudées. Il ne donne malheureusement que de vagues renseignements sur l'architecture de Chella (p. 339), qui fera, dit-il, le sujet d'une étude de M. Leriche, vice-consul à Rbât. Très sommaire aussi est sa description des ruines de la mosquée de Hassan (p. 341-342), qui sembleraient avoir attiré jusqu'ici moins les archéologues que les joueurs de tennis de la colonie européenne. Je note cependant l'indication, donnée par M. Mercier, de colonnes en marbre formées d'une superposition de tambours cylindriques d'environ 60 centimètres de haut ; ce procédé constructif est également employé à la médersa de Rbât ; je n'en connais d'exemple ni en Espagne, ni en Algérie.

Budgett Meakin (2) a également signalé et reproduit ces colonnes. Il nous donne, de plus, les dimensions de la tour de Hassân et des détails sur la disposition intérieure. Un plan incliné tournant autour d'un noyau carré permettait d'arriver au sommet, comme à la Giralda de Séville, à la Kotoublya de Merrâkech et au minaret de Mansourah ; cinq

(1) L. Mercier, *Notes sur Rabat et Chella* ap. *Archives Marocaines*, vol. v, p. 147-156. « Simple traduction d'un mémoire rédigé par un *feqih* marocain ». — *Rabat. Description topographique, ibid.*, vol. vii, p. 296-349.

(2) *The land of the Moors*, p. 173, 174, 176.

étages de chambres voûtées occupent encore ce qui reste du noyau central.

La ville de Meknès n'a également donné lieu, au point de vue archéologique, qu'à des études sans grand intérêt. Lenz (1) l'a décrite et a reproduit une des portes qui y donnent entrée. Cette porte est d'un bel aspect, mais ne semble pas appartenir à l'art du moyen-âge. M. de La Martinière (2) donne une histoire de la ville et un plan d'après M. Tissot. Il ne nous dit presque rien de l'architecture de sa gigantesque Qaçba qui fut d'ailleurs très ruinée et très remaniée par le sultan Moulâï Ismaïl (3).

La Qaçba de Tanger décrite par Salmon dans les *Archives Marocaines* n'appartient ni à l'architecture médievale, ni à proprement parler à l'architecture musulmane, puisque ses constructions sont l'œuvre des Portugais et des Anglais.

Une étude sur la petite cité jadis florissante d'El-Qçar el-Kebîr, signée Michaux-Bellaire et Salmon, a paru dans les mêmes *Archives* (4) ; on y trouvera un plan de la ville, dressé par M. le capitaine Larras, et quelques photographies de monuments. L'enceinte est en pisé ; les auteurs décrivent la fabrication de ce conglomérat, qui n'est plus en usage dans la région (p. 23). Ils décrivent également la disposition des briques dans les murs des jardins ; deux rangées de briques horizontales y alternent avec deux rangées obliques (p. 58). Ils donnent quelques renseignements sur les couvertures de tuiles (tuiles non émaillées réservées aux édifices civils, tuiles émaillées de vert aux édifices religieux), sur la disposition intérieure des maisons de ville et des maisons de campagne modernes. Ils notent enfin la différence existant entre les pièces de mosaïque de faïence fabriquées à Fâs et celles qui viennent de Tétouan : les premières sont taillées au ciseau dans des carreaux émaillés de 0m15 de côté, les secondes sont découpées, suivant divers dessins, dans la terre, avant qu'elle soit cuite et qu'elle ait reçu l'émail.

Dans la même collection, M. Joly a consigné les résultats d'une enquête très complète sur la ville de Tétouan (5). Bien que la publication de ce travail soit encore inachevée, et que, d'autre part, Tétouan n'ait

(1) Lenz. *Timbouctou*, trad. française. Paris, 1886, t. i, p. 185-198.

(2) De la Martinière. *Morroco*. London, 1889. — Budgett Meakin (*The Land of the Moors*, p. 280), en donne une description sommaire d'après le commodore Stewart. L'intérieur est occupé par des jardins et par de grandes cours rectangulaires entourées de portiques et de bâtiments. La forme de pavillons carrés couverts de toits à quatre versants semble y être fréquente.

(3) Salmon, *La Qaçba de Tanger* ap. *Archives marocaines*. Vol. i, p. 97-126.

(4) E. Michaux-Bellaire et Salmon. *El-Qçar el-Kebir* ap. *Archives marocaines*. Vol. ii, n° 2, novembre 1904.

(5) A. Joly. *Tetouan* ap. *Archives marocaines*. 1905 et 1906.

probablement conservé de l'art du moyen-âge que des souvenirs et des traditions, je ne peux passer sous silence cette précieuse et importante étude. Dans un article écrit avec la collaboration de MM. Xicluna et Mercier, M. Joly a retracé l'histoire de la ville. Complètement ruinée à la fin du XIVe siècle, elle fut, d'après une tradition, relevée à la fin du XVe ou au début du XVIe siècle, par les musulmans chassés d'Andalousie (p. 179). Une description extrêmement consciencieuse de la région, des abords de la ville, de l'enceinte, « après Sfax, en Tunisie, un des restes les mieux conservés de l'ancienne fortification mauresque » (p. 245), mais sur l'âge exact de laquelle nous ne possédons aucun renseignement précis, de la qaçba, des portes, des quartiers et des rues; telle est la composition de l'article suivant. Dans un autre, l'auteur fait le récit des opérations militaires qu'y exécutèrent en 1859 et 1860 les armées espagnoles ; enfin le dernier article, paru au mois de novembre, est consacré aux deux grandes industries d'art tétouannaises : la corroierie et la céramique. Dans la première partie, nous trouvons des détails sur la technique du tannage, la teinture des cuirs, les instruments en usage et les objets fabriqués. L'auteur se demande quelle est l'origine de l'ornementation appliquée aux cuirs. Il remarque avec raison que l'ornement géométrique traduit en laines et en lanières de cuir s'est plus spécialement développé en pays berbère, soit qu'il ait été importé du Soudan, ou qu'il ait pris naissance dans le Nord-Ouest africain et se soit, dans la suite, propagé dans le pays des Noirs; le décor floral à enroulements, plus spécialement interprété en fil de soie, d'or et d'argent dans les régions arabes du Nord africain, serait, d'après lui, directement issu de l'ornementation byzantine.

La poterie céramique, les ateliers, le matériel, la préparation de la pâte, les profils de vases, la fabrication des carreaux vernissés, les diverses séries de formes employées en marqueterie, les cinq émaux composant la palette du céramiste, la valeur industrielle et artistique de ces produits : tels sont, avec une courte étude sur les fours à brique, les divers paragraphes de la seconde étude, qui constitue un véritable petit « traité de l'art de terre chez les Tétouanais » Je ne puis faire ici une analyse plus détaillée de ce travail ; je me bornerai à relever cette intéressante conclusion. « Signalons, dit l'auteur, la parfaite analogie ou même l'identité des carreaux servant à la confection des mosaïques de l'Alhambra de Grenade avec les carreaux fabriqués à Tétouan anciennement et aujourd'hui. On peut en conclure que, presque certainement, l'industrie dont nous parlons est, à Tétouan, d'importation andalouse ; la date de son installation dans la ville doit être celle de l'arrivée des fugitifs d'Andalousie, c'est-à-dire la fin du XVe siècle. Nulle part ailleurs on ne la retrouve dans le nord de l'Afrique, autrement qu'à l'état embryonnaire, si ce n'est à Fès, mais avec des procédés tout différents. Fait

qui contribue bien à prouver encore combien peu le Maroc a dû, malgré ce qu'on en ait dit, subir le contre-coup de la chûte de Grenade et se laisser pénétrer par le choc en retour de la civilisation hispano-arabe, sauf en quelques points isolés ». P. 220-223.

GEORGES MARÇAIS.

Le Gérant,
J. BÉVIA.